DE LA PRIMAUTE' ET PRINCIPAUTE' DE SAINT PIERRE, ET DE SES SUCCESSEURS. TRAITE'CHRONOGRAPHIQUE. PAR IEAN PIERRE CAMUS EUESQUE DE BELLEY

Jean Pierre Camus

Digitized by Google

10
1-f
6
10 F
42
10-1-f-16

XIII a 20

~~10. B~~

10. B.

11. A

DE LA PRIMAVTE' ET PRINCIPAVTE' DE SAINT PIERRE, ET DE SES SVCCESSEVRS.

TRAITE' CHRONOGRAPHIQVE.

PAR IEAN PIERRE CAMVS
EVESQVE DE BELLEY.

A PARIS,
Chez IOSEPH COTTEREAV, ruë S. Iacques à la Prudence.

M. DC XXX.
Auec Priuilege, & Approbation.

OVVERTVRE
DE CE TRAITE'.

POVR amener à sa perfection vne piece de relief, on tient que Phidias fut l'vn des plus excellens Ouuriers de son Siecle. Apres auoir employé toute son industrie, & les plus rares traits de son art, à former vne statuë de Pallas armee, pour la rendre vn chef-d'œuure, qui saisist les yeux de tous ceux qui la considereroient, il appliqua tout son soin à luy façonner vn bouclier d'vn artifice non moins admirable qu'inimitable. Il le couurit de marqueterie, dont les pieces estoient si delicates, & tellement enclauees les vnes aux autres, que si vous en ostiez vne, qui seruoit comme de clef à

ceſte ingenieuſe application, toutes les autres ſe d'eſtachoient de leur place, & ceſte exquiſe figure qui repreſentoit auec eſtonnement le combat des Dieux, & des Geans tomboit en confuſion, & en deſordre. Or comme les rares Maiſtres en toutes ſortes d'arts ſont amoureux de la gloire, & de pouſſer leur nom auecque leurs trauaux dans la connoiſſance des hommes, & meſme dans la memoire de la poſterité. Phidias picqué de ce deſir auoit graué ſon portrait & ſon nom ſi mignardement ſur la marque principale qui gouuernoit le reſſort de tout cet aſſemblage, qu'il eſtoit impoſſible, ou de l'effacer, ou de l'oſter, ſans deſtruire toute ceſte belle & induſtrieuſe compoſition. Que l'Egliſe ſoit vne Pallas, ſortie non du cerueau d'vn Iupin fabuleux, mais de l'idee de l'Eternelle Sapience, on n'en peut douter ſans renuerſer les fondemens de noſtre creance. Veu que les Docteurs lui appliquent cela meſme que le Sage dit de la diuine ſageſſe. Quelle ſoit le Chef des œuures de Dieu, nous le pouuons iuger, parce que Ieſus-Chriſt a fait pour elle, *verſant ſon ſang pour la netoyer, & la rendre belle, ſans ride, & ſans tache deuant*

ſes yeux, & paree comme vne Eſpouſe qui va trouuer ſon Eſpoux. Quelle ſoit armee, le ſacré Cantique nous l'apprend quand il l'appelle, *Terrible comme vne armee rangee en bataille.* Et quand il dit, *Que verrez vous en la Sulamite ſinon des chœurs de combattans.* Qu'elle ait vn bouclier, nous n'en doutons point puis qu'elle eſt *enuironnee de la verité de Dieu comme d'vn Pauois, & pauois impenetrable & inexpugnable.* Puis quelle eſt gardienne *du Bouclier de la foi* en qualité de *Colomne & Firmament de verité.* Puis qu'elle eſt *la Tour de Dauid ou ſont attachez mille pauois, & ou ſont, comme dans vn Arſenal, toutes les armes des plus forts.* Or dans ce Bouclier de la foi il me ſemble que ſont repreſentez au vif les combats des *enfans de Dieu* auecque les Geants enfans de la terre, *des enfans de tenebres auecque ceux de lumiere, de ceux qui ſont éclairez de la ſageſſe d'enhaut, & de ceux qui ne cognoiſſent que les choſes baſſes.* Des enfans de Ieſus-Chriſt, & de ceux de Belial, *des adorateurs de la verité,* & des ſectateurs de menſonge, en vn mot des fidelles, & des infidelles, des croyans, & des Heretiques. Car quel accord pourroit ſe formir *entre la clarté &*

l'obſcurité entre ceux qui embraſſent le doux ioug du Seigneur, & ceux qui le briſent, & qui ne voulans pas captiuer leurs entendemens, diſent, nous ne croirons, ni ne ſeruirons point. Mais les errans vrais Goliats, *& de la race des Geans* par leur preſomption, ont beau entaſſer les montagnes de leurs opinions, puiſqu'au lieu de s'eſleuer des monumens de gloire, ils s'enſeueliſſent deſſous, & ſe font des tombeaux de leurs propres ruines. Ils ont beau eſtre *prudens en la terre, beau cheminer en la vanité de leur ſens, & faire monſtre de leur confuſion,* car puiſque *Dieu combat pour les enfans de lumiere, qui leur pourra eſtre contraire? qui pourra ſubſiſter contre les eſleus de Dieu?* Iſmaël peut bien conteſter auec Iſaac, mais non en demeurer le Maiſtre. Eſau ſe battre auecque Iacob, mais non en auoir l'auantage, ceſtui-ci eſt capable de luitter contre vn Ange, & d'en emporter la victoire. Les broüillats des erreurs ont touſiours fait la guerre au Soleil de la verité, mais ceſtui-ci victorieux de ces debiles vapeurs les a touſiours conſommees & aneanties. Et autant de fumees qui ſont ſorties du puis de l'abiſme, ie veux dire autant d'hereſies *que les portes*

d'enfer ont vomies sur la terre pour obscurcir, & offusquer la splendeur de la foi, autant de combats que les partisans de l'erreur ont entrepris contre les Orthodoxes, autant de schismes que les Autheurs des rebellions ont suscitez contre l'ordre estabi de Dieu en son Eglise, ce sont autant de traits qui ne visent qu'à ce seul but de ruiner l'authorité de celui qu'il a estably son Vicaire General en la terre, & sur qui il a *marqué le plus vif & éclatant rayon de son visage*, comme sur la plus expresse image de sa grandeur, & de sa puissance. De celui qu'il a rendu *la Pierre du fondement*, où si vous l'aimez mieux ainsi, *la Pierre du comble*, c'est à dire, la clef de la voute de son Eglise à qui toutes les autres aboutissent, & se terminent, & d'où elles tirent leur appui & leur soustien. Et pour nous tenir dans les termes de nostre application, qui est comme la pierre de marqueterie qui tient tout le reste de l'assemblage, & qui porte empraincte la figure de celui qui est l'Ouurier de cet amas, ou Congregation que l'on appelle Eglise, dont il est le Premier & Principal *Chef, de qui tout le Corps bien ajusté, & serré ensemble par les iointures & liaisons de la composi-*

tion, prend accroiſſement ſelon la vigueur, qui eſt en la meſure de chaque partie pour l'edification de ſoy-meſme. C'eſt de Ieſus-Chriſt, *fondement des fondemens*, ou pluſtoſt fondateur des fondemens, à qui nous ſommes vnis par ceux qu'il a eſtablis comme les pierres fondamentales de ſon Sanctuaire. Ce qui faiſoit dire au grand Apoſtre parlant aux fideles. *Vous n'eſtes plus des paſſans, ou eſtrangers, mais vous eſtes concitoyens des ſaints & domeſtiques de Dieu: Edifiez ſur le fondement des Apoſtres & des Prophetes, dont Ieſus-Chriſt meſme eſt la Maiſtreſſe pierre du coin. En qui tout le baſtiment conjoint enſemble croiſt en vn Temple ſaint au Seigneur: En qui vous eſtes enſemble edifiez pour eſtre vn tabernacle de Dieu par le ſainct Eſprit.* Or *l'homme ennemi* n'ayant rien tant à cœur que de percer & deſpecer ce Bouclier de la *femme forte*, qui eſt l'Egliſe de ceſte Pallas, *cette maiſon de ſageſſe*, & de deſtruire *les armes de ſa Milice* ſpirituelle qui conſiſte en l'vnion de ſes membres auecque leur Chef, comme autrefois il *a dreſſé des embuſches au talon*, c'eſt à dire au fondement, maintenant changeant de batterie il pointe tous ſes efforts contre la teſte, & crie à

ſes ſatellites, qui ſont les enfans d'erreur, cela meſme que le Roy de Sirie diſoit à ſes Champions, entrant en bataille contre les Iſraëlites, *Vous ne combatrez, ni contre petit, ni contre grand, mais ſeulement contre le Roy d'Iſrael.* 3. Reg 22. Sachant bien que le Prince eſtant par terre toute l'armee ſeroit auſſi-toſt miſe en route, que la teſte eſtant abbatuë le reſte du corps reſteroit comme vn tronc inutile, & ſans aucune vigueur: Et que le Roy n'eſtant plus, *Tout Iſrael ſeroit eſpandu par les montagnes, comme vn troupeau de brebis qui eſt ſans Paſteur.* Car l'Egliſe n'eſtant autre choſe que la Congregation des fidelles, comparee à vne bergerie, qui peut douter apres l'aſſeurance que nous en donne la ſainte parolle, *que le Paſteur eſtant frappé ſes oüailles ne ſoient écartees, & miſes en deſordre.* Auſſi voyons-nous que l'artifice de celui qui eſt appelé *homicide dés le commencement, & Roy ſur les enfans d'orgueil,* a touſiours eſté ſemblable à celui de cet Eleazar, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire des Macabees, qui s'attaqua au plus grand & au plus remarquable des Elephans de l'armee d'Antiochus, eſtimant que le Roi fuſt ſur ſon dos, & qu'eſtant renuerſé les

ennemis seroient incontinent mis en route. Ce qui fait que nous ne voyons aucune de nos Controuerses si ardamment agitee par les Aduersaires de nostre creance, que celle de la Primauté, & Principauté de S. Pierre, & de ses Successeurs les Souuerains Pontifes. Car vous diriez que ce soit là le blanc de toutes leurs fleches, mais qui ne void que ce but est vn vif rocher qui emousse tous leurs traits, que leurs pointes ne le peuuent entamer, & qu'il renuoye contre eux les dards de leurs mesdisances sans en receuoir aucune attainte; Aussi *sont-ce des iauelots lancez par des mains enfantines & debiles*, qui ne font aucune forte impression, sinon dedans les esprits foibles, & *qui se laissent emporter à tout vent de doctrine*. Mais parce que ceux-ci, selon la parolle sacree, *sont en beaucoup plus grand nombre* que les ames fortes, & iudicieuses, *& que les Pasteurs*, suiuant le precepte de l'Apostre, *sont obligez de satisfaire non les sages seulement, mais encore ceux qui ne le sont pas*. Il importe ce me semble beaucoup d'opposer plusieurs digues, & composees de differentes façons, à ce torrent desbordé de langage insolent, & de pa-

roles outrageuſes que les errans vomiſſent tous les iours contre le Siege Apoſtolique, obiect de leur plus forte fureur, & contre qui ils eſcument leur plus venimeuſe rage. Or à mon auis, *le frein le plus puiſſant, & le plus fort camorre dont on puiſſe brider leurs maſchoires*, ou pluſtoſt leurs langues tranchantes, *& fermer la bouche à leur iniquité, la faiſant mentir à elle meſme*, c'eſt de mettre en ſon iour les iuſtes & legitimes grandeurs de la Chaire de S. Pierre, *& de faire cognoiſtre au monde les ſaintes inuentions de Dieu, & ſes ſuaues diſpoſitions* pour eſtablir en la terre la neceſſaire puiſſance, & la venerable authorité de ſon Vicaire General. Et certes comme il a promis (*& d'vne promeſſe inuariable, & qui doit demeurer plus ferme que le Ciel & la Terre qui ne font que paſſer*) *de baſtir ſon Egliſe ſur cette Pierre*, qui n'eſt autre que la perſonne, & le ſacré Pouuoir du Prince des Apoſtres. Auſſi nous pouuons dire; que les *portes*, *& les efforts de l'enfer* ne battent qu'à ce point de deſtruire ce fondement, pour amener par apres auecque facilité *tout l'edifice de la maiſon de Dieu en ruine*, & faire *de la vraye Ieruſalem* la ſainte Egliſe *vn tas de pommes*, vn

monceau de pierres, vne masure. Ce qui a fait dire à ce grand Cardinal, à qui on ne peut sans vne manifeste iniustice desnier les premiers rangs parmi ceux qui ont escrit de nos Contestations, que ceste Controuerse touchant la Souueraine Puissance du Pontife Romain n'estoit pas seulement le faiste & le sommet, mais encore comme le Sommaire de la Religion Chrestienne. *Car s'enquerir*, dit cette grande lumiere de nos iours, *si l'Eglise visible doit auoir vn Chef visible, c'est disputer si l'Eglise doit subsister, ou estre dissippee, car qu'est-ce autre chose de saper le fondement d'vn edifice, oster le Pasteur à la bergerie, enleuer le General à vne armee, arracher le Soleil d'entre les Astres, & retrancher la teste d'vn corps, sinon renuerser vn bastiment, dissiper vn troupeau, mettre en route vne armee, obscurcir les estoiles, & priuer vn corps de sa vie.* N'est-ce pas imiter ces furieux *enfans d'Edom*, ces Babiloniens amis de confusion, & ennemis de tout ordre, & de toute legitime puissance, qui disoient en destruisant Ierusalem *qu'on la renuersast de fond en comble, qu'on l'aneantit, & qu'on la razast iusques aux fondemens. Mais bien-heureux celui qui attrape-*

Bellarm. Præfat. in libb. de Summo Pontific.

ra ces enfans miserables, & qui les froissera contre la Pierre, ie veux dire, qui ecrasera contre la roche viue, qui sert de baze à l'Eglise, les erreurs de ceux qui s'en sont separez par leur aueuglement, & leur obstination. Heureux qui fera deuorer ces serpens à la verge de Moyse de ceste legitime authorité, & qui renfermant tous ces reptiles en vne forte toile, comme dans vn grand drap, dira au Successeur de S. Pierre, *Tuë & mange*. Ie veux dire, que le trauail d'vn vray Israelite, d'vn Chrestien *zelé pour le Tabernacle de Dieu*, la sainte Eglise ne peut estre, ni mieux, ni plus iustement employé qu'à la deffence de *la Chaire de S. Pierre, de ce Siege Principal, d'où sort la puissance Sacerdotale, & l'vnité Ecclesiastique*, pour vser des termes de S. Cyprian. Que si autrefois la pieté naturelle donna la parole soudainement au fils du Roy de Lydie qui auoit esté muet beaucoup d'annees, pour auertir vn soldat de ne tuër pas son Pere. Pourroit-on bien sans impieté, *& sans retenir la verité prisonniere dans l'iniustice*, voir ratiager auec vne infidelité, non moins temeraire, que detestable l'authorité sacree du Pere Spirituel de tous les Orthodoxes, Cyprian. ep. 55.

ſans y apporter du ſecours ſelon la portee de noſtre puiſſance. C'eſt ce que ie taſchē de faire tout foible que ie ſuis, par quelques petits Traittez que ie medite touchant le Souuerain pouuoir du Vicaire General de Ieſus-Chriſt. Car encore que ie ſois en verité ce que le grand Apoſtre diſoit de ſoi par humilité, *le moindre des hommes Apoſtoliques & indigne de cette qualité*. Si eſt-ce qu'eſtant aux pieds du Souuerain Pontife ie croi eſtre obligé de ſouſtenir l'Eueſque des Eueſques, ce Chef viſible *qui ne peut dire aux pieds, vous ne m'eſtes point neceſſaires*. Veu meſmes qu'il prend pour ſon titre plus illuſtre celui de Seruiteur des Seruiteurs de Dieu. Ayant donc communiqué au public le Traité *Du Chef de l'Egliſe*. En voici vn autre que ie te preſente, Lecteur, qui eſt *De la Primauté & Principauté de S. Pierre, & de ſes Succeſſeurs*. Ou i'ai recueilli comme dans vn miroir ardant les rayons de la Puiſſance de ce grand Aſtre, de ce viſible Soleil du ciel de l'Egliſe viſible le Pontife Romain. On dit que l'admirable Archimede façonna de grands miroirs dont il ſe ſeruit au Siege de Siracuſe ſa patrie, pour porter le feu

dans les Nauires des Romains qui empeſchoient aux aſſiegez le paſſage, & le ſecours de la mer. Ie te fournis des moyens en ce Traité, Lecteur Catholique, dont tu te pourras ſeruir pour deſtruire toutes les machines, & tous les artifices des ennemis du Siege Apoſtolique, & pour *ietter la confuſion en la maiſon de Nabucodonozor*, l'hereſie & le ſchiſme. Mais il faut que ie t'enſeigne l'inuention de lancer dans les tentes, où les vaiſſeaux des ennemis, ces feux d'artifice dont ie te fournis ici la matiere. Sache donc qu'en ceſte Controuerſe de la Puiſſance du Souuerain Pontife, fondamentale de toutes les autres, & ou tous nos debats ſe terminent, nous auons à conſiderer deux choſes, le fait, & le droict, qui ſont comme les deux poles de la Verité, & de la Iuſtice. Quand au droit il eſt ſi clair, ſi fort, & ſi expres dans les cahiers ſacrez, *que c'eſt fermer les yeux à la lumiere*, donner de la teſte contre vn Rocher, & *combattre vne euidence manifeſte* que de nier l'authorité de S. Pierre qui y eſt ſi puiſſamment eſtablie. Et quelques geſnes que donnent les errans aux paſſages de l'Eſcriture qui declarent ce Souuerain

pouuoir du Prince des Apostres, & de ses Successeurs, si est-ce qu'ils n'en peuuent euiter la force, pareils au chien qui se debat inutilement contre sa chaisne, & à ces Anciens Barbares qui tiroient des fleches contre le Soleil, despitez de ce que les ardans rayons de ce grand Astre les picquoient. Car, ie vous prie, à quelle Souueraine puissance de la terre, a t'il iamais esté dit en particulier, par la bouche de Dieu ce que l'Eternelle Sagesse a dit à son Vicaire General. *Pai mes Agneaux, Pai mes Brebis.* Et encores, *Tu es Pierre; & sur cette Pierre ie bastirai mon Eglise, & les portes d'enfer n'auront aucun auantage contr'elle. Et ie te donnerai les Clefs du Royaume des Cieux. Et tout ce que tu lieras en la terre sera lié au Ciel, ce que tu deslieras sera deslié.* Et derechef, *Pierre i'ai prié pour toi affin que ta foi ne manque iamais; & estant vne fois conuerti, c'est à toi de confirmer, & fortifier tes freres.* Et vne infinité d'autres semblables authoritez, qui ordonnent ceste sacree Puissance, que nous auons marquees à la teste du Premier Siecle de ce Traité Chronographique. Ce qui me fait dire fortement & hardiment, parce que ceſt *en termes de verité, & d'vne charité*

Iean. 21. Math 16.

rité non feinte, qu'il n'y eut iamais de vraye Monarchie au monde, si celle de S. Pierre ne l'est, & ne l'est auecque toutes les marques, les pouuoirs, & les facultez d'vne parfaite Monarchie. Ceux qui en sont ennemis, qui ne sont autres que les Schismatiques & les Heretiques, accablez de la vigueur, & de la clarté de ces Passages, comme d'autant d'esclairs & de foudres. Apres auoir mis leurs *bouches dans le ciel* taschans de leur faire violence, & d'encloüer ces diuins Canons par leurs interpretations, non moins friuoles, que malicieuses: foudroyez dis-je de ce costé là, *ils font passer leurs langues en la terre*, picquotans & regrattans sur le fait, qu'ils embroüillent de mille difficultez, & offusquent de plusieurs nuages. Car prenans ceste authorité du Siege Apostolique, non dans la source de sa diuine institution, mais dans le principe de son exercice qui paroist foible, & semble obscur dans les Premiers Siecles, & en la naissance de l'Eglise, ils font force sur ceste foiblesse, & releuent le faux éclat de leurs oppositions par ceste obscurité, artifice grossier, qui ne sert qu'à ietter de la poussiere aux yeux des simples, mais

qui descouure leur mauuaise foi aux plus auisez. Car qui ne sçait que ceste Souueraine Puissance du Siege Apostolique a eu, comme toutes les choses qui sont sur la terre, sa Naissance, son Progrez, & son Auancement. Qui ne sçait que les plus grands Empires ont eu des debiles commencemens, & que l'origine des plus grands Estats est tousiours petite & obscure. A voir vn tronc si gros, des branches si estenduës, qui diroit que cet arbre prouint d'vn petit pepin. Si l'Eglise a esté cachee dans les cauernes & les caues durant plus de trois Siecles, comme voudrions nous que son Chef eust esté aussi éclattant qu'il a paru depuis, lors que le Grand Constantin lui donna la liberté de respirer, & de paroistre aux yeux du monde auecque beaucoup de pompe & de magnificence. Mais nous auons assez amplement refuté l'iniustice de cette obiectiõ en quelque lieu de ce Traité. Ie diray seulement ici que les malicieuses industries des Aduersaires du Siege Romain ont eu pour principale visee de corrompre toutes les sources de l'Ancienne Histoire Ecclesiastique, & d'alterer les plus claires eaux, pour les rendre troubles &

bourbeuſes, comme celles d'Ægypte. Imitans en cela les Paleſtins qui gaſterent tous les puits d'Abraham pour l'obliger à tranſporter ſa demeure autre part qu'en leur païs. C'eſt à cela que bat toute ceſte monſtrueuſe maſſe de menſonges que les impoſteurs de Magdebourg ont eſtalé en public ſous le titre de Centuries. Ou parmi tant de fauſſetez qui feroient rougir l'impudence meſme, nous ne voyons point qu'ils ayent battu aucun point auec plus d'effort, & de noire meſchanceté que celui de la Primauté & Principauté du Pontife Romain, vomiſſans contre ce Siege, & contre ceux qui l'ont rempli tout ce que l'enfer peut eſcumer de plus venimeux. Mais noſtre grand Ceſar dans ſes immortelles Annales a comme vn Alexandre tranché tous ces nœuds Gordiens, comme vn Soleil diſſipé tous ces nuages, comme vn Moyſe vaincu tous ces Mages d'Ægypte, & comme vn Hercule dompté tous ces monſtres, & purgé ceſte eſtable d'Augie. Cette Hidre neantmoins n'a pas laiſſé de repouſſer quelques teſtes, & Illiricus le plus effronté des Centuriateurs, & le plus inſigne fauſſaire qui fut iamais, recuiſant

Geneſ. 26.

Ceſar Baronius.

ſes choux, & rappetaſſant tous les lam
beaux de ſes calomnies contre le Souue
rain Pontificat en a fait ce liure infame
qui n'a ny ordre, ny iugement, qu'il ap
pelle fauſſement le *Catalogue des teſmoin
de la verité*, n'eſtant autre choſe qu'vn ra
mas, ou pluſtoſt vne Cloaque d'impoſtu
res. Depuis il a eſté ſuiui & rapetaſſé pa
les Viguiers, Pere & fils, en la Biblioth
que Hiſtoriale, en l'Hiſtoire de l'Egliſ
& au Theatre de l'Ante-Chriſt. D'o
l'Autheur de l'execrable liure du Miſte
d'Iniquité n'a fait que tranſcrire toute
les inuectiues qu'il crache contre les Pa
pes en ceſte furieuſe Satire. C'eſt ain
que ces foibles ennemis miſerableme
ingenieux en leur malice ne font ſans ce
ſe que repeter & rappetaſſer, donnans
plus de nouuelles robes à vn meſm
corps, tout difforme d'iniures & d'outra
ges, ſans rapporter rien de nouueau, &
ſans repliquer aux reſponces de nos E
criuains qu'ils diſſimulent par vn indu
ſtrieux ſilence, *contrefaiſans les ſourd
pour n'auoir en leurs bouches de ſuffiſante
reparties*. Nul ne peut ignorer combie
de nos Docteurs ont renuerſé ſur la teſt
de ſon Autheur le Miſtere de ſon Iniqui

ç, retournans sa douleur sur son chef, & re-ettans son iniustice sur son visage. Cependant nulle replique à tant de Responses, pareils à ces grenoüilles qui cessent de coasser quand on a ietté vne pierre dans leur marais. Cependant depuis quelque temps vn Ministre qui apres auoir grapillé tous les autres, se pille sans cesse soy-mesme par de continuelles redittes, pensant auoir fait vn Liure nouueau quand il a donné vn nouueau titre à ses precedens, nous faisant paroistre vne espece de Metempsicose au passage d'vn escrit transcrit par de perpetuelles repetitions, ce qui n'est pas apporter des raisons, ou des authoritez nouuelles, mais multiplier des anciennes impertinences. Ce Ministre, dis-je, vn Geant en l'estime des siens, qui le tiennent aussi grand, & aussi fort qu'vn Moulin à vent, voulant, comme vn autre Goliath, paroistre sur les rangs contre nostre valeureux Dauid, & s'efforçant de respondre à quelque partie du Liure que ce grand homme a escrit contre le Roy d'Angleterre, a ramassé de nouueau toutes les impostures des Centuriateurs, d'Illiricus, des Viguiers, & de l'Inique Mistere, broüillant, confondant, obscurcissant,

Iacques d'Auy Cardinal du Perron.

alterant, corrompant, & falsifiant de telle sorte toute l'Histoire Papale des quatre ou cinq Premiers Siecles, qu'il semble auoir surpassé tous ceux qui luy ont fourni la matiere en la malice artificieuse de la forme. Car outre le stile bouffonnesque & raillard, qui luy est si naturel, qu'il ne s'en peut deffaire aux matieres les plus serieuses, il mesle tant d'art, & tant de fard pour faire glisser le venin de ses mansonges au lieu du salutaire breuuage de la verité, que si l'on ny prēd bien garde son miel d'Heraclee plein de mortel acconit, passe pour celui d'Hyblee, qui se tire des fleurs medicinales. *Ce sont autant de pieges pour ceux qui ne sont pas bien auisez.* C'est vn ardant trompeur qui conduit en des precipices. C'est vne fausse glace qui represente les sujets tout autrement qu'ils ne sont. C'est vn champ que cet homme ennemi a sursemé d'yuroye. Tu vois bien, Lecteur, que ie ne parle que de ceste endroit de son escrit, où il depraue l'Histoire de la Primauté de S. Pierre, & du Siege Romain durant les quatre ou cinq Premiers Siecles. La faisant voir au trauers du verre coloré, & du milieu trompeur de son erreur, & de sa

passion, pour rendre mespriſable & odieuſe la plus ſainte & venerable authorité que le Fils de Dieu ait eſtablie ſur la terre. Ce ſuiet ne fait que la cinquieſme partie de ſon Oeuure. Employant le premier des ſept liures qu'il contient autour de la Controuerſe de l'Egliſe, & traittant pluſieurs autres Controuerſes qu'il a recrittes & recouſuës au Septieſme liure, qui occupe la iuſte moitié de ſon Tome, & par vne ineſgalité d'eſprit fort diſproportionnee, & vne vanité ridicule, partageant aux cinq liures du milieu ceſte Hiſtoire Pretenduë de la Papauté qu'il repreſente comme vn monſtre, mais monſtre qui montre la prodigieuſe malignité de ſon Autheur, pluſtoſt que le ſpecieux viſage du vray, qu'il deſguiſe, & altere auecque tous les artifices dont ſe peut auiſer vne ame *que la malice a aueuglee.* Or comme il n'y a rien de nouueau en toute la maſſe de ceſte rapſodie de Controuerſes que le titre de Nouueauté qu'il met au frontiſpice, ſi ce n'eſt ceſte corruption de l'Hiſtoire de nos Souuerains Pontifes, toutes les refutations de ſes redites ſe peuuent voir dans nos Eſcriuains Catholiques qui ont employé

M. Coeff. en diuers Traitez. M. l'Eueſque de Ba-

zas en son Bouclier de la foi Catholique. M. Veron en diuers ouurages, & plusieurs autres qui ont refuté ce Ministre.

leur trauail & leurs stiles à la destruction de ses erreurs. Mais quant à l'esclaircissement de ceste Histoire qu'il a obscurcie, ie ne sçai encore personne qui y ait mis la main, soit que l'on croye que *toute iniquité se desmente toute seule, & se ferme la bouche à elle mesme*, selon l'opinion du Roy Prophete, soit que la peine de desmesler vne fusee que *cet homme malin* a subtilement embroüillee, semble à quelques-vns, ou inutile, ou superfluë, ou fascheuse, ou ingrate. Toutesfois de peur que cet homme dont l'arrogance (caractere inseparable de l'heresie) est cognuë par ses escrits ne triomphe de nostre silence, & que ses adorateurs ne prennent de là occasion de lui en dresser des trophees, i'ai pensé d'employer quelques iours de trauail à contreminer sa mine, & à l'esuenter pour la rendre sans effect, & à esclaircir les tenebres dont il a voulu offusquer cette matiere par les simples, mais luisans rayons de la verité. Que s'il s'est donné la liberté de respondre à nostre Cardinal selon le desreglement de ses propres caprices, & sans suiure l'ordre du liure qu'il entreprend de refuter, ce qui est contre toutes les formes d'vne dispute bien re-

glee. Il ne peut, ce me semble, qu'auec iniustice trouuer mauuais, si sans prendre à tasche l'examen de tous les tours de soupleſſe, & de toutes les impertinentes railleries dont son escrit est farci, ie sors de ce labyrinthe qu'il a entortillé, & où il a caché tant d'erreurs monstrueuses, auecque le simple filet de l'Histoire, en representant tout naifuement sans tricotterie, sans picotterie, sans esprit de chicane, & de contention (que l'Apostre reiette tout à plat) les Actes tant de Primauté que de Principauté de nos Souuerains Pontifes qui sont les Romains, selon la suitte des Siecles, & selon l'ordre de leur succession, & de leur seance sur la Chaire de S. Pierre. Cette suitte continuee sans interruption estoit vne des marques qui retenoit S. Augustin dans l'vnion de l'Eglise Catholique, par la connoissance qu'elle luy donnoit qu'elle estoit assistee du S. Esprit, & *que le Seigneur fortifiant les ſerrures de ſes portes beniroit ſes enfans en elle, & ſeroit auec elle iuſques à la conſommation du Siecle.* Mais ie vai plus auant que cela, car outre la Succession non interrompuë des Possesseurs de la Chaire de S. Pierre, Ie fai voir par leurs Actes, & continuez,

& continuels qu'ils ont succedé à la Primauté & Principauté de ce Primat, & Prince des Apostres à qui Iesus-Christ a solemnellement consigné la pasture & la conduitte de tous ses Agneaux, & de toutes ses Oüailles, c'est à dire, de tous les fidelles par toute l'estenduë de la terre. Ie sçai que les ennemis de ce Siege qui les ont veus & reconnus dans l'Histoire de l'Eglise, où ils brillent ainsi que des estoilles, en vne claire nuit les ont voulu offusquer des nuages de plusieurs obiections, à quoi nos Escriuains de Controuerses ont amplement respondu, les Errans ou dissimulans leurs responces, ou apportans à quelques-vnes de fort foibles repliques. Ie ne me suis donc point arresté à la reditte de ces tricottages que ie laisse à ceux qui font profession de disputer. Mais sans m'estendre sur chacque rencontre à la façon des Historiographes, ie me resserre à la maniere des Chronographes, me contentant de remarquer les Actes, & de les proposer ainsi qu'ils ont esté faits, & selon qu'ils sont rapportez dans l'Histoire, briefuement, simplement, fidellement, & veritablement. Briefuement sans m'estendre en des pa-

rolles inutiles & superfluës, me contentant de celles qui expriment nuëment le fait. Simplement sans couleurs oratoires, sans art, & sans fard. Fidellement en notant en la marge les Autheurs sans reproche d'où i'ai tiré toutes ces actions de nos Souuerains Pontifes. Et ainsi veritablement, puisque le tout est puisé des plus pures sources de l'Histoire & de la Chronologie. Certes la verité est si belle en soi, & est tellement l'obiect de nostre entendement, qu'aussi-tost qu'il la descouure il s'y porte auecque non moins d'inclination, que le fer vers l'aiman, que la paille vers l'ambre, que l'acier vers la pierre appelee lunaire. Elle n'a que faire de parement pour releuer l'éclat de son incomparable beauté, l'orner par trop c'est habiller en femme affectee, vne matrone chaste & modeste. Elle ressemble à l'eau qui est dautant plus pure & plus claire, qu'elle est plus voisine de sa source: par vn long cours elle reçoit tousiours de l'alteration, & la verité par vn long & embarrassé discours. L'eau des torrens qui se precipite des montagnes, battuë & rebattuë par les cheutes des rochers, & par diuers bonds est tousiours trouble &

escumeuse, & la verité est beaucoup moins claire parmi les debats & les contestations, où les sophistiqueries la couurent de broüillards & d'ombrages que lors qu'elle paroist en son simple appareil sans esmotion & sans estre alteree. I'ai autrefois appris d'vn saint Prelat l'honneur & l'ornement de nos Gaules, & maintenant l'vn des beaux astres du Ciel, & qui a en ses iours r'amené plus de dix mille ames à la cognoissance de la verité, & au giron de l'Eglise Catholique, que l'on pouuoit vaincre & conuaincre les Heretiques par la force de la dispute, mais non les conuertir par ce moyen là, l'esprit humain estant d'vn naturel si lizre qu'il ne peut estre violenté, principalement à croire, qui est la chose qu'il fait le moins par force. La bize dans l'Apologue ne put despoüiller l'homme auecque ses impetueuses bouffees, ce que fit aussi tost la suauité des rayons du Soleil. *La douceur est elle arriuee*, dit le Psalmiste, *nous voila corrigez*. A raison dequoi il conseilloit qu'en traittant auecque les errans on se contentast de leur proposer clairement & nettement la creance Catholique, sans s'amuser à quereller la leur,

& à conteſter ſur la validité de celle-là, diſant que la verité de noſtre foy a des beautez ſi rauiſſantes, & de ſi éclattantes lumieres, que c'eſt leur mettre tout le Soleil dans le viſage, & les plonger par l'eſblouïſſement dans cet aueuglement ſalutaire ſi neceſſaire à ceux qui veulent croire, *en captiuant leurs entendemens ſous l'obeiſſance de la foi.* Telle fut la Conference du Sauueur auecque la Samaritaine, quand au lieu de diſputer auec ceſte femme ſur la queſtion qu'elle lui propoſoit de la Communication deffenduë aux Iuifs auecque les Samaritains, il ſe deſtourne de cet eſcueil, & fuyant l'eſprit de debat, *de tourbillon & de tempeſte*, il prēd occaſion de l'eau materielle qu'il lui demande pour lui parler de l'eau ſurnaturelle de la grace, dont ſon ame eſtant arroſee elle deuint en vn inſtant de pechereſſe, preſchereſſe, & d'errante, meſſagere de la verité. Telle fut la Conference de S. Philippe le Diacre, auecque l'Eunuque de la Reine de Candace, lors que fueilletans les eſcritures en eſprit de paix & de tranquillité il l'amena doucement, & preſque inſenſiblement à la foy & au Bapteſme. Certes Dieu ne parut point au

Prophete dans le bruit du feu & de l'eau, mais dans l'agreable souffle d'vn petit Zephir. Qui considerera la Conference de Saül changé en Paul auecque le Prestre Ananias, dans les Actes des Apostres verra vne n esme conduitte du S. Esprit dans ce vaisseau d'election. C'est assez de faire voir à Isaac le visage de la belle Rebecca pour la lui faire aggreer pour femme: & Iacob n'a pas plustost apperceu les rares traits qui brillent en celui de Rachel qu'il en est esperdu; Celui de la verité incomparablement plus éclattant & specieux fera-t'il de moindres impressions en des entendemens raisonnables, qui de leur naturel sont enclins à l'aimer, comme estant leur obiect & leur pasture. C'est ce que ie fai en tout le tissu de cet ouurage, opposant aux artifices trompeurs de l'Aduersaire que i'ai marqué vn recit simple & naïf des Actes de nos Souuerains Pontifes. C'est ainsi qu'il faut combatre la supercherie par la Franchise, la duplicité par la candeur, car en fin *la verité demeure eternellement, elle est forte, & elle preuaut contre toutes les mensonges qui sont autant de portes de l'enfer, ou reside celui qui en est le Pere.* Ie n'i-

gnore pas que l'Autheur de l'infame Miſtere d'Iniquité met ces Actes entre les progrez de cet inique Miſtere, leur forgeant des oppoſitions qui ont eſté renuerſees ſur ſon viſage par ceux qui lui ont doctement, & amplement reſpondu. Mais ie m'aſſeure que qui voudra les aller voir en leurs pures & vrayes ſources, & non dans les ruiſſeaux alterez & corrompus de ces Eſcriuains paſſionnez, iugera tout au contraire que ce progrez de la puiſſance du Siege Romain reſſemble à celui *de l'Aurore qui s'auance touſiours iuſques à ce quelle ait amené le Soleil au point de ſon Midi.* I'eſpere donc que comme le retour de l'Aube chaſſe doucement les ombres de la nuit, & comme le Soleil diſſipe à la fin par la douce chaleur de ſes rayons les nuages qui rebouchent ſa clarté: que le ſimple recit des Actes de Primauté & de Principauté faits de tout temps en l'Egliſe Vniuerſelle par les Succeſſeurs de S. Pierre, eſcarteront aiſement tant de friuolles oppoſitions, dont les aduerſaires du S. Siege taſchent d'en affoiblir la valeur. Or comme les Aduerſaires du Siege Apoſtolique ſe ſeruent pour contrebutter ces Actes de Primauté

& de Principauté de quelques obſtacles faits la plus grande part par des Schiſmatiques ou Heretiques, ou par des eſprits eſſorez, ou animez d'vn faux zele. I'ay cru que ie deuois pour les appuyer & fortifier, & pour monſtrer plus euidemment leur validité, ioindre à la fin des Actes de chacque Siecle les Authoritez & Teſmoignages des Peres & Docteurs de l'Egliſe qui ont veſcu dans l'eſpace de ce Siecle-là, & qui ont appuyé par leurs eſcrits, & ſouſtenu la Primauté & Principauté du Pontife Romain. De ceſte ſorte ie fai marcher ſur deux Colomnes, comme ſur deux pieds tout ce Traité, vniſſant les faits legitimes des Souuerains Pontifes auecque les Dits & les Depoſitions des autres Paſteurs & Docteurs qui les authoriſent, & qui concourent en la creance de ceſte Souueraine Principauté Eccleſiaſtique. Que ſi les influences des Aſtres redoublent leur force par les aſpects & les conionctions des Planettes, qui ne void que par ce mutuel accord des actions des vns, & des depoſitions des autres ſe renforce la preuue que i'entreprends de l'Authorité des Succeſſeurs de S. Pierre en l'Egliſe Vniuerſelle. Et certes

tes si la decision & le iugement des differens humains se tire des actes, & des tesmoignages, le droit, selon la maxime, tirant son origine du fait, qui ne void que procedant en mon suiet comme ie fai, mariant les actions aux declarations, les faits aux dits, les Actes aux tesmoignages, i'esleue *vn monceau de Tesmoignage* à la Souueraine Puissance du Trosne Apostolique, & que le procés de sa Preéminence se vuide à son auantage, & à la confusion des Schismatiques & des Heretiques, puis qu'aux faits & aux Actes sont iointsles tesmoings qui les ont veus & approuuez. Deuant tout esprit à qui la passion n'aura point peruerti le sens & le iugement, ces deux sortes de preuue seront si authentiques qu'il me semble que les produire c'est obtenir gain de cause. Quant au Titre de Primauté & de Principauté que ie donne à ce Traité, ie te dois cet auertissement, Lecteur, auant que tu passes outre en sa lecture que i'y distingue les Actes des Pontifes Romains en ces deux branches. Pour faire voir que l'Eglise estant assemblee ils y ont tousiours tenu le premier rang à cause de la Primauté de leur Siege, & y

ont presidé comme Chefs, & Principaux Moderateurs. Ce qui reluit principalement aux Conciles Oecumeniques, ou Vniuersels, & encores en quelques Nationnaux & Prouinciaux. Et lors que les Pasteurs ont esté dispersez par leurs Bergeries ils ont tousiours gouuerné l'Eglise Vniuerselle comme Princes, & fait des Actes de Souueraine Principauté. Mais parce que ce ramas que ie te presente, Lecteur, semble dautant moins commode que les suiets ne sont pas rangez en leurs lieux, ny en des Chapitres distincts qui portent en leur inscription les matieres qui y sont maniees, n'y ayant point obserué d'autre methode que celle de la suitte du temps & des Siecles. Recueillant dans les vies des Papes les Actes qui sont à mon propos, & qui battent à mon dessein, & dans les escrits des Peres & Docteurs de l'Eglise les Tesmoignages qui confirment l'Authorité du S. Siege l'ay pensé qu'il estoit besoin que ie te fisse voir vn moyen pour te seruir plus vtilement de ce Traité, en te faisant toucher au doigt les matieres Principales qui regardent l'Eminence du Vicaire General de Iesus-Christ. Mais parce que si i'en allon-

geois ceſte Ouuerture qui s'eſt deſ-ja trop eſtenduë, ie pourrois t'ennuyer dés l'entree, & te donner quelque degouſt à l'abbord, qui te feroit trouuer le reſte de ce trauail moins agreable, i'aime mieux reſeruer ce mets pour l'iſſuë, & le deſſert, & te renuoyer au diſcours que i'en fay à la CLOSTVRE DE CE TRAITÉ.

TABLE DE CE TRAITE' CHRONOGRAPHIQVE.

PREMIER SIECLE.

S. Pierre an. 31. de I.C. fol. 16
S. Linus an. 70. 53
S. Cletus an. 81. 54
S. Clement an. 83. 55

DEVXIESME SIECLE.

S. Annaclet an. 103. 64
S. Euariſte an. 112. 68
S. Alexandre an. 121. 70
S. Sixte an. 132. 71
S. Teleſphore an. 142. 73

S. Higinus an. 154. 73
S. Pie an. 158. 75
S. Anicet an. 167. 76
S. Soter an. 175. 78
S. Eleuthere an. 179. 79
S. Victor an. 194. 82

TROISIESME SIECLE.

S. Zephirin an. 203. 99
S. Calixte an. 221. 101
S. Vrbain an. 227. 102
S. Poncian an. 233. 103
S. Antere an. 237. 104
S. Fabian an. 238. 104
S. Corneille an. 254. 107
S. Lucius an. 255. 109
S. Estienne an. 255. 111
S. Sixte II. an. 260. 115
S. Denis an. 260. 116
S. Felix an. 272. 117
S. Eutichian an. 275. 118
S. Gaius an. 283. 119
S. Marcellin an. 296. 121

QVATRIESME SIECLE.

S. Marcel an. 304. 139
S. Eusebe an. 309. 140
S. Melciades an. 311. 141
S. silvestre an. 314. 146
S. Marc an. 336. 194
S. Iules an. 336. 153
S. Liberius an. 352. 157
S. Felix an. 357. 158
S. Damase an. 367. 161
S. Sirice an. 384. 170
S. Anastase an. 398. 172

CINQVIESME SIECLE.

S. Innocent an. 402. 186
S. Zozome an. 417. 194
S. Boniface an. 418. 196
S. Celestin an. 423. 202
S. Sixte an. 432. 208
S. Leon an. 440. 210
S. Hilaire an. 461. 223
S. Simplicius an. 468. 221
S. Felix III. an. 483. 228

S. Gelase an. 492. 231
S. Anastase II. an. 497. 237
S. Simmaque an. 498. 240

SIXIESME SIECLE.

S. Hormisdas an. 514. 261
S. Iean I. an. 523. 274
S. Felix IV. *an.* 526. 281
Boniface II. *an.* 530. 283
Iean II. *an.* 532. 285
S. Agapet an 533. 286
S. Siluerius an. 535. 292
S. Vigilius an. 537. 295
S. Pelagius an. 555. 302
Iean III. *an.* 561. 304
Benoist an. 576. 305
Pelage II. *an.* 577. 307
S. Gregoire le Grand an. 590. 310

SEPTIESME SIECLE.

S. Abinian an. 604. 321
Boniface III. *an.* 606. 323
Boniface IV. *an.* 607. 325
S. Dieu donné an. 613. 326

Boniface V. *an.* 617. 327
Honorius an. 622. 328
Seuerin an. 637. 331
Iean IV. *an.* 640. 333
Theodore an. 641. 333
Martin an. 647. 336
Eugene an. 654. 339
Vitalian an. 657. 341
Adeodat an. 672. 342
Domnus an. 976. 343
Agathon an. 678. 345
Leon II. *an.* 683. 351
Benoist II. *an.* 684. 352
Iean V. *an.* 685. 353
Cononius an. 686. 354
Sergius an. 687. 356

HVITIESME SIECLE.

Iean VI. *an.* 702. 365
Iean VII. *an.* 705. 367
Sisinnius an. 708. 368
Constantin an. 708. 368
Gregoire II. *an.* 716. 373
Gregoire III. *an.* 731. 378
Zacharie an. 741. 383
Estienne II. *an.* 752. 387

Estienne III. *an.* 752. 388
Paul I. *an.* 757. 394
Estienne IV. *an.* 767. 396
Adrian I. *an.* 772. 398
Leon III. *an.* 796. 407

NEVFIESME SIECLE.

Estienne V. an. 816. 420
Pascal I. *an.* 817. 422
Eugene II. *an.* 824. 424
Valentin I. *an.* 827. 425
Gregoire IV. *an.* 827. 427
Sergius an. 844. 437
Leon IV. *an.* 847. 439
Benoist an. 855. 443
Nicolas I. *an* 858. 445
Adrian II. *an.* 868. 450
Iean VIII. *an.* 873. 456
Marin an. 882. 460
Adrian III. *an.* 884. 461
Estienne VI. *an.* 885. 462
Formose an. 891. 464
Estienne VII. *an.* 897. 465
Romanus an. 900. 467

DIXIESME SIECLE.

Theodore an. 901. 475
Iean IX. an. 901. 476
Benoist IV. an. 905. 477
Cristofle an. 907. 478
Sergius III. an. 907. 478
Anastase an. 910. 479
Lando an. 912. 480
Iean X. an. 912. 480
Leon VI. an. 928. 486
Estienne VIII. an. 929. 487
Iean XI. an. 931. 487
Leon VII. an. 936. 488
Estienne IX. an. 939. 488
Marin II. an. 943. 489
Agapit II. an. 946. 490
Iean XII. an. 955. 491
Benoist V. an. 964. 493
Iean XIII. an. 965. 464
Domnus II. an. 972. 496
Benoist VI. an. 972. 497
Benoist VII. an. 975. 497
Iehan XIV. an. 984. 498
Iean XV. an. 985. 499
Gregoire V. an. 996. 501

Silueſtre II. *an.* 999. 503

VNZIESME SIECLE.

Iean XVI. *an.* 1003. 509
Iean XVII. *an.* 1003. 510
Sergius IV. *an.* 1009. 511
Benoiſt VIII. *an.* 1012. 511
Iean XVIII. *an.* 1024. 513
Benoiſt. IX. *an.* 1030. 514
Gregoire VI. *an.* 1044. 516
Clement II. *an.* 1046. 518
Damaſe II. *an.* 1058. 519
Leon IX. *an.* 1059. 519
Victor II. *an.* 1055. 523
Eſtienne X. an. 1057. 628
Nicolas II. *an.* 1058. 527
Alexandre II. *an.* 1061. 528
Gregoire VII. *an.* 1073. 531
Victor III. *an.* 1086. 538
Vrbain II. *an.* 1088. 539
Paſcal II. *an.* 1099. 545

DOVZIESME SIECLE.

G*Elase* II. *an* 1118.	563
Calixte II. *an.* 1119.	566
Honorius II. *an.* 1124.	568
Innocent II. *an.* 1130.	570
Celestin II. *an.* 1143.	574
Lucius II. *an.* 1144.	575
Eugene III. *an.* 1145.	575
Eugene IV. *an.* 1153.	529
Adrian IV. *an.* 1154.	580
Alexandre III. *an.* 1159.	585
Lucius III. *an.* 1181.	595
Vrbain III. *an.* 1185.	599
Gregoire VIII. *an.* 1187.	600
Clement III. *an.* 1188.	601
Celestin III. *an.* 1191.	602
[illegible] III. an. 1198.	606

TREIZIESME SIECLE.

Honorius III. an. 1216.	631
Gregoire IX. an. 1227.	633
Celestin IV. an. 1241.	635
Innocent IV. an. 1243.	636
Innocent V. an. 1254.	640
Vrbain IV. an. 1261.	642
Clement IV. an. 1265.	644
Gregoire X. an. 1271.	645
Innocent V. an. 1276.	947
Adrian V. an. 1276.	647
Iean XIX. an. 1276.	648
Nicolas III. an. 1277.	649
Martin II. an. 1281.	652
Honorius IV. an. 1285.	653
Nicolas IV. an. 1285.	654
Celestin V. an. 1294.	955
Boniface VIII. an. 1294.	656

QVATORZIESME SIECLE

Benoist X. an. 1303. 667
Clement V. an. 1035. 668
Iean XX. ou XXII. an. 1316. 672
Benoist XI. ou XII. an. 1334. 676
Clement VI. an. 1342. 678
Innocent VI. an. 1352. 680
Vrbain V. an. 1362. 681
Gregoire XI. an. 1370. 682
Vrbain VI. an. 1378. 684
Boniface IX. an. 1389. 688

QVINZIESME SIECLE.

INnocent VII. an. 1404. 697
Gregoire XII. an. 1406. 699
Alexandre V. an. 1409. 700
Iehan XXI. ou XXIII. an. 1410. 702
Martin V. an. 1417. 706
Eugene IV. an. 1431. 710
Nicolas V. an. 1407. 718
Calixte III. an. 1455. 723

Pie II. *an.* 1458. 727
Paul II. *an* 1464. 730
Sixte IV. *an.* 1471. 733
Innocent VIII. *an.* 1484. 735
Alexandre VI. *an.* 1492. 736

SEIZIESME SIECLE.

Pie III. *an.* 1503. 750
Iule II. *an.* 1503. 751
Leon X. *an.* 1513. 754
Adrian VI. *an.* 1522. 758
Clement. VII. *an.* 1523. 760
Paul III. *an.* 1534. 762
Iule III. *an.* 1550. 766
Marcel II. *an.* 1555. 768
Paul IV. *an.* 1555. 769
Pie IV. *an.* 1560. 771
Pie V. *an.* 1566. 773
Gregoire XIII. *an.* 1572. 775
Sixte V. *an.* 1585. 776
Vrbain VII. 1590. 779
Gregoire XIV. *an.* 1591. 780
Innocent IX. *an.* 1591. 781
Clement VIII. *an.* 1592. 782

DIXSEPTIESME SIECLE.

Leon XII. an. 1605. 785
Paul V. an. 1605. 786
Gregoire XV. an. 1621. 787
Vrbain VIII. an. 1623. 788

DE LA

DE LA PRIMAVTE ET PRINCIPAVTE DE SAINCT PIERRE ET DE SES SVCCESSVRS.

TRAITE' CHRONOGRAPHIQVE.

PREMIER SIECLE.

IESVS, selon la confession de S. Pierre, *est le* CHRIST *Fils du Dieu viuant. Il est le* CHRIST *Fils du Dieu viuant*, adiouste saincte Marthe, *qui est venu au monde. Mais pourquoy est-il venu au mon-*

Mat. 16.

Iean 11.

Iean 3. 1. Timot. 1. Iean 1. Coloſ. 2. Baruc 3. Apoc. 11. Mat. 28. Luc 1. Mat. 11. Apoc. 21. Epheſ 5. Deut. 32. Pſe 84. Rom. 1. 1. Cor. 3. 1. Cor. 3.

de, ſiuon affin que le monde fuſt ſauué par luy, & pour racheter les pecheurs qui eſtoient au monde. A ce deſſein *le Verbe s'eſtant fait chair* pour accomplir en ceſte chair ſacree *ou habitoit la plenitude de la Diuinité corporellement* le miſtere de noſtre Redemption, *il s'eſt monſtré en la terre, & a conuerſé parmy les hommes.* Où voulant eſtablir ſon *Empire qui eſt celuy de tous les ſiecles, & qui doit durer iuſques à la conſommation du ſiecle, & meſme regner eternellement, & plus outre, parce qu'il n'a point de fin. Il a voulu mettre parmi nous le Royaume des Cieux*, qui n'eſt autre que ſon Egliſe. Egliſe *Eſpouſe de l'Agneau, qu'il a lauee dans ſon ſang pour ſe la rendre glorieuſe, ſans tache & ſans ride, & purifiee dans le ſang de la grappé de la terre de promeſſe, terre de Dieu, dont il a oſté la captiuité de Iacob*, qui eſt ſon humanité ſacree. Cet homme Dieu, *vray Fils de Dieu, & vray Fils de l'homme, Fils de Dauid ſelon la chair*, s'eſt baſti vn Temple en la terre auecque les materiaux de ſes propres merites, *& comme vn prudent Architecte* s'eſt rendu non ſeulement fondateur *de ce diuin edifice, mais encore le fondement, & tel fondement qu'on n'en peut mettre aucun*

autre qui luy soit semblable en tout. Cette Hierusalem bastie comme vne Cité à sa participation dans luy-mesme. C'est là que montent, s'est à dire, que s'assemblent les tributs du Seigneur pour rendre tesmoignage en Israël, & pour loüer le nom de Dieu. Psc.121.

C'est là où est cet Autel, qui est appelé la Maison de Dieu. Maison de Dieu & porte du ciel par où les Anges montent & descendent. Gen 35. Gen 28.

Maison de Dieu où la saincteté est tousjours bien-seante. Maison d'Oraison & la sale où le Seigneur tient sa cour & son audience, assis sur le tribunal de sa misericorde. Psc.83.91. Mat.21.

Maison de sagesse bastie par celuy en qui sont cachez tous les tresors de la sapience & science de Dieu, appuyées sur sept colomnes d'or, qui sont les Sacremens, où est vne table que le Seigneur a mise deuant nos yeux pour nous seruir de refuge contre toutes les tribulations, où est vn vin du Calice du Seigneur, vin qui engendre les Vierges, & resiouissant le cœur des hommes. Pro.9. Psc.22.

C'est cette Cité du grand Roy, Cité saincte; Cité de Dieu de qui on dit tant de glorieuses choses, Cité esgayée du fleuue impetueux de la grace, Cité du Dieu des vertus, Cité dont il aime les portes par dessus tous les Tabernacles de Iacob. Psc.86.

Aussi est-ce le Tabernacle de Dieu

auecque les hommes, Cette tour de Dauid
3. Rois 23. où sont attachees toutes sortes d'armes, Cette forteresse de Bethleem où n'est pas seulement vne cisterne, mais vne fontaine d'eau viue reiallissante iusques à la vie eternelle. Cette fontaine cachetée. Cette fontaine des iardins, ce iardin clos où le bien aimé prend ses delices auecque les enfans des hommes. C'est cette montagne de Dieu, montagne grasse & fertile, montagne où il plaist à Dieu de faire sa demeure, montagne de la maison du Seigneur esleuee sur le faiste des plus hautes montagnes. C'est le lieu du seiour de la gloire de Dieu: C'est cette Hierusalem nouuelle parée comme vne fiancée qui va trouuer son Espoux & parée pour luy plaire: C'est cette Bergere que le bon Pasteur s'est preparée: C'est cette vnique vigne que le grand Vigneron s'est choisie: C'est le champ où le diuin Laboureur a caché son tresor. Le filé qu'il a destiné à la pesche, non des poissons, mais de hommes, & où il en ramasse de toutes les sortes: C'est le grand linceul où il fit voir à S. Pierre des animaux mnndes & immundes: C'est l'armée que le Dieu des batailles s'est dressee, & qu'il a mise en telle ordonnance pour se rendre terrible & redoutable à tous ses ennemis dont on luy a promis

Pſe. 67.

Pſe. 25.

Iean 10.

Act. 10.

Cantic. 6.

de luy faire vn marchepied. C'eſt l'Aire de cette grange Euangelique ou le bon grain eſt meslé auec la paille iuſques à ce qu'il en ſoit ſeparé par le grand Vanneur, & celuy-là mis dans le grenier celeſte, & celle-cy iettée dedans le feu. C'eſt ceſte Arche de l'alliance de Dieu auec les hommes, & où ils ſont ſon peuple, & luy eſt leur Dieu reſidant au milieu d'eux, faueur qu'il ne fait a aucune autre Nation. C'eſt ceſte Arche qui ſauue tous ceux qui s'y iettent du deluge de l'Erreur & de la mort ſecõde. En vn mot l'Egliſe dont il eſt le Prince & l'abſolu Monarque. Pſe. 109. Mat. 13.

C'eſt dans ce grand Empire *qui a pour heritage toutes les Nations, & pour bornes la poſſeſſion de toute la terre qu'il obtient en tout & par tout la* PRIMAVTE' *& la* PRINCIPAVTE', comme les ſaintes pages l'enſeignent à noſtre creance. IESVS-CHRIST, dit le grand Apoſtre *a eſté eſtably de Dieu ſur toute puiſſance &* PRINCIPAVTE', *& il a mis toutes choſes ſous ſes pieds.* Et ailleurs *il eſt le chef de toute* PRINCIPAVTE' *& puiſſance.* En la meſme Epiſtre CHRIST *eſt l'image de Dieu inuiſible. Le* PREMIER-NE' *de toute creature* (voiez vous ſa primauté) *parce qu'en luy toutes choſes ont eſté formées* Pſe. 2. Coloſſ. 1. Epheſ. 1. Coloſſ. 2. Coloſſ. 1.

au ciel & en la terre, visibles & inuisibles. Et plus bas *il est le Principe & le* PREMIER-NÉ *des morts, tenant sur tous* LA PRIMAVTÉ. *Parce qu'il a plû à Dieu que toute plenitude habitast en luy, & reconcilier par luy toutes choses à soy-mesme.* Et tout ainsi que le Prince en vn Estat, où le premier en vne compagnie est le principe de l'vnion des suiects & des inferieurs qui se r'apportent là comme des lignes à leur centre; Aussi S. Paul appele Iesus-Christ

Coloss. 2. Ephes. 1. *le* CHEF, *dont tout le bastiment de l'Eglise estant vni & serré ensemble par iointures & liaisons se hausse en accroissement en Dieu. En luy*, dit-il ailleurs, *Dieu a restabli toutes choses*, S. Hierome, S. Chrisostome & Theophilacte sur ce lieu entendent par ce mot de restablir, vnir, recueillir, r'assembler, recapituler, fonctions de celuy qui est LE PREMIER & le PRINCE en vne societé publique. Aux Romains, *il le nomme le* PREMIER-NÉ *entre plusieurs freres.* Le Sage le contemplant en esprit Prophetique l'appele *le* PREMIER-NÉ *& possedé de Dieu des le commencement de ses voyes deuant qu'il creast rien, c'est à dire dés l'Eternité, & produit deuant tous les siecles.* Et comme nul

Rom. 8.

ne peut douter que le mary n'ait primauté, & comme vne espece de principauté sur sa femme, non pas domination de Maistre à Esclaue : car elle est sa compagne, *vne mesme chair auecque luy, l'os de ses os, vne aide qui luy est semblable*, mais vn Empire paternel & Royal, parce que *le mary est* CHEF & petit Roy dans sa famille, aussi le Sauueur se dit-il Espoux de l'Eglise pour marque de sa Primauté & Principauté Royale & Paternelle. Oyez S. Paul, *l'homme est le* CHEF *de la femme, comme* CHRIST *est le chef de l'Eglise & le Sauueur de son Corps. Comme donc l'Eglise est suiette à* CHRIST, *que les femmes soient suiettes à leurs maris en toutes choses. Et que les maris aiment leurs femmes comme Iesus-Christ a aimé l'Eglise se donnant luy-mesme pour elle.* Et parlant aux Citoyens de Corinthe. CHRIST *est le Chef de tout homme, & l'homme est le Chef de la femme, & le Chef de* CHRIST *est Dieu.* Or que Iesus soit le CHEF de l'Eglise, c'est ce que nous auons monstré par vn Traicté particulier, & que ceste qualité de CHEF emporte PRIMAVTÉ, le sens commun le dicte sans qu'il soit besoin de se mettre en peine de trouuer des

Genes. 2.

Apoc. 21.

Ephes. 5.

1. Cor. 11.

Mat.1. Luc.2. Rom.8. Coloss 1. Hebr.1. Apoc. 1. Isa.44.44. 48. Apoc.11 22. Act 26. Pse 88, Apoc 1. 1 Pierre 2, Isa 9.

preuues. Les premiers des Republiques sont appelez par Amos CHEFS *des peuples*, & mesme en termes expres le Fils de Dieu est appelé *le Premier né, & Premier* en diuers lieux des saincts Oracles. Le Psalmiste. *I'esleueray, dit le Seigneur, mon Premier-né au dessus de tous les Rois de la terre.* Et encore *Dieu l'a estably Seigneur de sa Maison* (c'est l'Eglise) *& Prince de toutes ses possessions.* Il est aussi appelé *Prince des Rois de la terre*, & encore *Prince des Pasteurs, & sa Principauté*, dit le Prophete Euangelique, *a esté mise sur son espaule*, c'est à dire, sa Croix *vraye clef de Dauid, lors qu'il a regné par le bois.* Le Fils de Dieu s'est de ceste façon *acquis vne Eglise par son sang, & s'y est estably par sa propre vertu & par la toute puissance qui a esté donnée par son Pere au ciel & en la terre, le Premier & le Roy d'vne* PRIMAVTÉ *&* PRINCIPAVTÉ *si eminente qu'elle est incomparable : car quel homme peut-estre comparé à luy.*

Deut.3. Iob.4. 22. 41. Prou 3. 8.

Mais ceste eminence n'empesche pas qu'il ne communique ces titres aux hommes à qui il a bien communiqué vn estre, qui a comparaison du sien n'est presque rien, pource que son estre subsiste par luy

meſme, & de telle ſorte que tout-puiſſant qu'il eſt il ne peut n'eſtre pas, au lieu que celuy des hommes n'eſt appuyé que de ſon ſouſtien, & n'eſt eſtre que par participation du ſien, d'où vient que dans les ſaintes lettres l'homme eſt appelé *vne vanité vniuerſelle, ſes iours ſont comparez à l'ombre, il eſt dit paſſer comme vne image, & image qui s'eſuanouit & ſe reduit à rien.* A raiſon dequoy Dauid s'appele *vn neant* en diuers lieux, *& Vn vray rien deuant Dieu*, encore qu'il paruſt quelque choſe de grand deuant les hommes. Comme donc parmi les hommes il y en a qui ſont les premiers, & meſme en l'Egliſe il y en a qui pour leur primauté ſont appelez Primats, & d'autres qui à cauſe de leurs principautez portent le titre de Princes, ſans preiudice de l'incomparable Primauté & Principauté du Fils de Dieu *à qui appartient le Royaume & la domination ſur toutes les Nations*. Ainſi parmy tant de Paſteurs à qui il a donné le gouuernement de ſon Egliſe, & qu'il a *eſtablis Princes* en ſon Empire Miſtique *par toute la terre*. Il a particulierement communiqué ſa Primauté & ſa Principauté au Primat & Prince du College Apoſtolique à

Pſe. 2. 1. Act. 10.

qui il a donné primitiuement & particulierement les clefs du Royaume des Cieux auecque la commission generale de *Paistre toutes ses oüailles*, l'establissant soubs soy le premier & le Prince non seulement auecque Primauté, mais encore auecque Principauté sur ses freres, qu'il a
Luc. 22. eu charge *de confirmer en la foy auecque priere*, qui vaut vne promesse, *que cette foy ne defailleroit iamais en luy*. Et affin que vous ne trouuiez point estrange la communication de ces qualitez, puis qu'il luy a donné part à d'autres beaucoup plus grandes; ainsi que nous auons monstré ailleurs, souuenez-vous de ce que dit le Sauueur mesme en l'Euangile parlant à son Pere eternel. *Ie veux mon Pere que là où ie suis là mesme (illic) soit mon Ministre*, c'est à dire, celuy qui represente plus viuement & plus expressement ma personne & mon authorité en la terre. Et lors que S. Pierre luy demanda *ce qu'il luy donneroit, & à tous ceux qui auoient tout*
Mat. 19. *quitté pour le suiure*. Il luy respondit. *Vous serez assis sur des Tribunaux & iugerez*
Iean 17. *auec moy, les douze tributs d'Israël*. Et encore il asseure que *si quelqu'vn le sert il sera mis par son Pere à vn haut degré d'honneur.*

Au Traicté du Chef de l'Eglise ch. 12. & suiuãs. Iean. 12.

Or qu'il ait voulu mettre à ce supreme degré d'honneur sur toute son Eglise ce Disciple bien-aimant *qu'il a suredifié sur soy premier & principal fondement, & pierre de l'angle*, & rendu pierre fondamentale de l'Eglise, & pierre tellement forte & fondamentale *que les puissances des enfers ne puissent rien contr'elle*, c'est ce que ie desire prouuer en ce Traicté par des Demonstrations de fait & de droit, aussi conuaincantes que celle des Mathematiciens. Elles nous feront voir que iamais Ioseph, Daniel, & Mardochee ne furent plus esleuez par Pharao, Baltazar, Assuere leurs Maistres, *dont ils n'estoient precedez que du seul trosne Royal*, que ce Prince des Apostres l'a esté par Iesus-Christ, & quoi que les freres de ce Ioseph, les Satrapes, & les Amans entrent en ialousie sur la Primauté & principauté de ce Vicaire General du Fils de Dieu, si est-ce que nous ne laisserons de suiure le chariot du Triomphe de ce Mardochee, & de dire au son des trompettes; *Ainsi. Sera honoré celuy que le Roy de gloire veut honorer.* Et pour renger en ordre & disposer comme en bataille *ce tas de tesmoignages*, & ce monceau de preuues que

Eph. 2.

Mat. 16.

Gen. 41.

Esth. 6.

Genes. 31.

i'ay recueilli, & luy donner vne forme qui soit commode & qui soulage ceux qui passeront les yeux sur ces pages. Ie me suis auisé pour me conduire dans ce labyrinthe de prendre le filet du temps, & de m'attacher à la suitte des siecles depuis la naissance de l'Eglise, & le point de l'institution de cette Primauté & Principauté en la personne de S. Pierre & de ses Successeurs par le Fils de Dieu, selon la methode que nous auons declaré en l'ouuerture de cet Ouurage.

Pour commencer donc par le premier Siecle. Auſſi toſt que *Ieſus-Chriſt lumiere du monde* euſt en la recreation ou reformation de l'Vniuers fait comme en la creation, *tiré la ſplendeur du milieu des tenebres*. Ie veux dire euſt rompu les voiles de ſa vie cachee & incogneuë *pour ſe manifeſter au monde*, & eſté declaré Fils de Dieu en ſon Bapteſme fait par S. Iean, par la voix du Pere, & l'apparition du S. Eſprit. Voulant donner le commencement *à ſon grand Oeuure*, comme l'appele vn Prophete, qui eſt l'edifice de ſon Egliſe que l'Apoſtre nomme *baſtiment & ſtructure de Dieu. Il le poſa ſur le fondement des Apoſtres ſur ſoy-meſme pierre angulaire, en*

Iean 1. & 8.

Abac. 3.

1. Cor. 3. Epheſ. 2.

qui toute edification eſtant appuyée croiſt en vn Temple ſainct au Seigneur, & en qui nous ſommes coëdifiez & rendus vne demeure de Dieu en eſprit. Il mit en execution ce que le Prophete Iſaie auoit predit long temps auparauant. *Pourtant le Seigneur, dit ainſi. Voici i'enuoiray parmy les fondemens de Sion vne Pierre eſprouuée angulaire, precieuſe, fondée au fondement.* Nul n'ignore que cette Prophetie ne regarde premierement & principalement le Fils de Dieu appelé *Pierre* en tant de lieux *& fondement des fondemens* comme le nomme S. Auguſtin, ainſi qu'il eſt appelé *le Saint des Saints*. Mais cela n'empeſche pas que ceſte prediction ne puiſſe encore eſtre appliquée à celuy à qui il a communiqué ſon nom, ſa puiſſance & ſa qualité en luy oſtant celui de Simon & luy donnant celui de Pierre. Ce mot *parmy les fondemens* nous conuie à ceſte interpretation, car bien *qu'il n'y ait point d'autre fondement pareil à celuy qui a eſté poſé, ſçauoir Ieſus*, ſi eſt-ce qu'il y en a d'autres, par rapport & entre ces fondemens qui ſont les douze Apoſtres, *il y en a vn qui eſt enuoyé*, notez, *enuoyé*, c'eſt ce que veut dire le mot Apoſtre, ce qui nous

Iſa.28. Pſe.117. Iſa.28. Dan.2. Mat.21. 1.Cor.10. Ephe.2. 1.Pier.2. S.Auguſt. in Pſal.86. 1.Cor.3. Apoc.21.

apprend que ce fondement est Apostolique : de plus ceste Pierre est dites *fondée au fondement*, ce qui ne peut estre dit de Iesus Christ, qu'improprement si nous ne voulions dire qu'il fut estabi sur luy mesme, mais fort proprement de S. Pierre, Pierre fondamentale, mais subordonnee, posterieure & dependante de celuy qui est le fondement premier, absolu, &
Isa 40. independant, & de telle sorte *qu'il soustient auec trois doigts la grande masse de la terre, & il affermit les cieux par vne seule parole de sa bouche.* Par le choix qu'il fit des personnes abiectes aux yeux du monde, *eli sant les choses infirmes pour confondre les fortes & les folles, pour confondre les sages*, ainsi qu'il estoit dit. *Ie perdray la prudence des prudens, & la science des doctes* par l'election de pauures pescheurs presqu'aussi muets que des poissons pour en faire les Prescheurs de sa doctrine, &
Marc 1. comme il dit luy - mesme *des pescheurs d'hommes*, ne diriez-vous pas *qu'il creusoit les fondemens de l'edifice de son Eglise, les enfonçant d'autant plus bas qu'il faisoit dessein de hausser vne fabrique plus esleuée*
S. Aug. tract. in Ioan. selon la consideration d'vn pere ancien, & la dedans *il enuoye des pierres de fonde-*

mens qui ſont ſes Apoſtres, & parmy ces pierres vne pierre plus ſignalee qui eſt celuy à qui il donna la Primauté & la Principauté ſur le College Apoſtolique. Ce fut la premiere choſe qu'il fit quand il voulut eſleuer ce grand baſtiment du Temple de la Hieruſalem nouuelle ſon Egliſe *preparée comme vne Eſpouſe qui va trouuer ſon Eſpoux:* Car voulant *mettre ſon Tabernacle dans ce Soleil, dans cette Cité du Soleil ſituée ſur vne montagne, & auſſi viſible que l'Aſtre qui fait le iour*, & y paroiſtre *comme vn Eſpoux bien paré dans ſon lit nuptial, & ſe diſpoſer à galoper à pas de geant la vaſte eſtenduë de la terre, & faire retentir le ſon de ſa doctrine par tout l'Vniuers, & ſa parole aux extremitez du monde. Parole qui eſt vne loy ſans tache qui conuertit les ames, vn teſmoignage fidele donnant de la ſageſſe aux moindres. Voulant diſ-ie annoncer aux pauures la doctrine de bonne nouuelle, c'eſt à dire l'Euangile*, il eſleut les Chefs de ſon armee, *& en choiſit douze qu'il nomma Apoſtres*, parce qu'ils deuoient eſtre ſes Legats, & porter ſes ambaſſades par toute la terre.

Apoc. 21.

Pſe 44.

Luc 4. & 7.

Luc. 6.

S. PIERRE
An. 31. de Iesvs-Christ.

Iean. 1.

TOVT au commencement de la premiere annee de sa Predication, qui fut la trente-vniesme de son âge, André frere aisné de Pierre l'ayant amené à Iesus-Christ afin qu'il fust receu au nombre de ses Disciples, le Fils de Dieu le regardant, & par ce regard le choisissant, comme il fit Mathieu, il luy dit *tu es Simon fils de Ionas tu seras desormais appelé Cephas qui veut dire Pierre.* Ce nom en grec signifiant Chef, & en Siriacque Pierre, ce qui reuient à vn, comme nous auons amplement enseigné ailleurs; Qui ne voit icy le premier traict de la Primauté, & mesme de la Principauté de ce Coriphee des Apostres puisque le mot de Chef emporte Primauté, & celuy de Pierre, & pierre principale celuy de Principauté, puisque cette pierre deuoit estre fondamentale de l'Eglise, selon ce qu'il luy dit depuis *qu'il bastiroit son Eglise sur cette Pierre.* Et qui peut ignorer que les Princes ne soient les pierres fondamentales de leurs

Au Traicté du chef de l'Eglise ch. 23.

leurs Estats. Si nous voulions nous estendre sur l'explication de ce mot & de ce changement de nom nous en tirerions aisement selon le sens des anciens Peres, *la Primauté & Principauté* dont nous entreprenons la preuue, mais pour ne faire *de Hierusalem vn tas de pommes*, c'est à dire vn monceau de pierres, & vne masure informe, au lieu d'vn bastiment selon la simmetrie que nous nous sommes proposée, nous renuoyerons les tesmoignages des Autheurs aux siecles où ils ont vescu, & en ce premier siecle nous nous contenterons de l'Escriture toute simple puis quelle fut dictée par le S. Esprit, & tracee en ce temps-là, & aussi des autres Escriuains dont les ouurages de ce siecle ont peu arriuer iusques à nous affin que chaque Astre luise en sa sphere & qu'ainsi toute confusion soit esloignee de nostre labeur. *Iesus*, disent les Euangelistes S. Mathieu & S. Marc, *passant sur le riuage de la mer de Galilée vid Simon & André son frere qui iettoient leur filé en la mer car ils estoient pescheurs, & il leur dit venez apres moy & ie vous feray estre pescheurs d'hommes*. Remarquez s'il vous plaist comme Pierre

Psc. 136.

Mat. 4. Marc. 1.

est nommé le premier encore qu'il fust & le plus ieune en aage, & le dernier venu à l'Apostolat; car il auoit esté amené à nostre Seigneur par André son aisné, marque de Primauté assez euidente. Vne autrefois *comme plusieurs troupes enuironnoient Iesus portées du zele d'entendre sa parole ils le suiuirent iusques sur le bord du lac de Genezareth. Et là il vit deux vaisseaux attachez au riuage. Et entrant en l'vn qui estoit à Simon Pierre il le fit vn peu escarter de la terre, & de ce lieu il enseignoit les troupes. Et apres auoir cessé de leur parler il dit à Simon, mene cette barque en haute mer & lasche tes filets pour prendre des poissons. Et Simon luy respondit, Maistre nous auons trauaillé a cela toute la nuit & nous n'auons rien pris, mais en ta parole ie lascheray le filé. Ce qu'il fit, & il s'y mit vne si grande quantité de poissons que le reth en rompoit. Ils appelerent ceux qui estoient en l'autre nasselle pour leur aider, & tous les deux vaisseaux furent tellement remplis de la pesche que presque ils se submergeoient, Ce que voyant Simon Pierre il se ietta aux pieds de Iesus, & luy dit, Seigneur écartez vous de moy, car ie suis homme pecheur, & tous les autres furent estonnez d'vne si gran-*

de peſche, & Ieſus dit à Simon, ne crains point, car deſormais tu prendras des hommes. Que de conſiderations les Anciens Peres font ſur ce texte, nous les verrons en leur temps en cet ouurage, ſeulement puis que nous ne faiſons qu'effleurer ces paſſages des ſacrez textes ou nous faiſons comme l'abeille ſur les fleurs qu'elle ſucce ſans les intereſſer: Nous nous contenterons de contempler le choix de ceſte naſſelle de Pierre preferee à l'autre qui eſtoit de Iacques & de Iean cõme l'on peut coniecturer du texte meſme, qui dit *ſemblablement Iacques & Iean enfans de Zebedee qui eſtoient compagnons de Simon*. Apres ces embarquements du Sauueur, ceſte predication qu'il fit dans ceſte naſſelle comme dans vne chaire ou comme dans vne Tribune aux harangues que les Romains appeloient *Roſtres*, mot qui ſignifie la pointe d'vne nauire. Ce commandement *mene en haute mer*, qui marque aſſez clairement la charge de la conduitte de l'Egliſe donnee à S. Pierre à qui non ſeulement furent donnee les clefs (*Claues*) mais encores le Timon (*Clauus*) *Ce Rets laſché en la parole*, marque euidente de ces premie-

res Predications en S. Pierre ou se firent tant de milliers de conuersions qui faisoient creuer la Sinagogue & rempliſſoient toute l'Egliſe. En ſuitte ceſte premiere Confeſſion preambulaire de l'autre grande, *Eſloignez-vous de moi Seigneur*. Confeſſion de tous les aſſiſtans remplis de merueille, mais proferee par la bouche de S. Pierre, comme par le Chef : combien à voſtre auis de marques de Primauté.

En l'annee trente-deuxieſme de noſtre Sauueur, qui fut la ſeconde de ſa Predication eſtant allé *en vne montagne,*
Marc 3. *& y ayant paſſé toute la nuit en prieres, il fit*
Luc 6. *enſuitte l'election des douze qu'il deſtinoit à l'Apoſtolat*, & en ceſte election Pierre eſt nommé à la Teſte & en CHEF comme le Coriphee & le Capitaine de la troupe; euidente preuue, non de Primauté ſeulement, mais de Principauté comme nous ferons voir en ſon lieu, par des Autheurs dont l'authorité eſt ſans reproche. En ſuitte de ceſte election eſt-il queſtion de les mettre dans la vraye fonction d'Apoſtre, qui eſt d'eſtre enuoyez; voici cõme parle S. Mathieu. *Les noms des douze*
Mat. 10. Marc. 6. Luc 9. *Apoſtres ſont ceux-ci, le PREMIER Si-*

mon qui fut appelé Pierre, André son frere, Iacques fils de Zebedee & Iean son frere, & les autres par apres. Ou vous voyez la *Primauté* en ce mot *de Premier* qui n'est pas sans suiet en ce lieu ou comme Pierre est nommé comme vn Chef d'armee à la teste de ses Capitaines.

En la troisiesme annee de la Predication du Redempteur qui fut la trente-troisiesme de sa vie. Ayant fait aux Capharnaites ce grand discours *de la manducation de sa chair & de son sang, ce discours sembla si dur*, non seulement aux habitans de Capharnaum, mais mesmes à quelques-vns de ses Disciples, *que plusieurs se retirerent d'aupres de lui, & ne le suiuoient plus, surquoi se retournant vers les douze, il leur dit & vous ne deliberez vous point de vous en aller. A quoi respondit Simon Pierre; Seigneur a qui irions nous? vous auez les paroles de vie eternelle; & nous croyons & cognoissons que vous estes le Christ Fils de Dieu.* Grande & hardie confession que Pierre faict au milieu de ce scandale passif que les foibles en la foi auoient pris. Mais confesion de tous qu'il faict pour tous, comme estant leur bouche & leur guide. Mais ceste confesion de Pierre Iean 6.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

ne fut encore qu'vne preparation à ceſte grande & ſolemnelle qu'il fit pour ſoi, pour tous ſes freres & pour toute l'Egliſe lors que le Sauueur ayant demandé à ſes Apoſtres *pour qui les hommes le prenoient, & lui ayant eſté reſpondu les vns vous prennent pour Iean Baptiſte, les autres pour Elie, les autres pour Ieremie, les autres pour quelqu'vn des Prophetes qui eſt reſuſcité. Et Ieſus leur repliquant, & vous autres qui dittes vous que ie ſuis. A quoi Simon Pierre reſpondit, Tu és le Chriſt Fils du Dieu viuant. Et Ieſus lui dit. Tu es bien-heureux Simon fils de Ionas, car ceci ne t'a point eſté reuelé par le ſang & la chair, mais par mon Pere qui eſt aux Cieux, Et moi ie te di, que tu es Pierre, & que ſur cette Pierre ie baſtirai mon Egliſe contre qui les portes d'enfer n'auront point de puiſſance. Et ie te donnerai les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que tu lieras en terre ſera lié au Ciel, & ce que tu deſlieras ſur la terre ſera deſlié dedans les Cieux.* Que de remarques font les Anciens ſur ces diuines paroles fondamentales de la Primauté & Principauté de S. Pierre. Cette confeſſion de tous faicte par lui marque ſa Primauté. Ce fondement de l'Egliſe ſur la Pierre ſa Princi-

Mat. 16.

pauté : car si le Roy est appelé par les Grecs d'vn mot qui signifie base, ou fondement du peuple, parce qu'en effect le Prince est le fondement d'vn Estat, & mesme luy donne le nom de Monarchique, Aristocratique ou Democratique, selon que la Principauté appartient à vn ou a plusieurs. Combien plus puissamment S. Pierre est-il estabi Prince des Apostres & de tous les fidelles par Iesus-Christ, puis qu'il est donné pour base & fondement à l'Eglise. Et ces clefs du Royaume des cieux que sont elles autre chose que le sceptre de ceste Principauté, puisque c'est la coustume de donner les clefs d'vne ville à ceux qu'on recognoist pour Princes & pour Maistres. Est-ce auoir des yeux que de ne voir pas en ces parolles plus claires que les rayons du Soleil, la Principauté la mieux declaree qui fut iamais par la bouche du Fils de Dieu, *Prince de tous les Rois de la terre*. Nous verrons au progrez de cette Oeuure vne nuee de Peres concourans tous en ceste opinion de la Primauté & Principauté de S. Pierre & mesme de ses successeurs establis en ces paroles. Car pour dire ce mot en passant comme nul n'ignore que la Apoc. 1.

puissance de lier & deslier n'a pas esté attachée aux personnes des Apostres, mais a passé en leurs successeurs, qui sont les Euesques, bien qu'ils n'ayent succedé qu'à leur Episcopat, non a leur Apostolat, qui peut douter que celuy qui a succedé à S. Pierre non en son Episcopat de la Ville de Rome seulement, mais en son Apostolat, c'est à dire au *soin general de toutes les Eglises*, n'ait receu de Dieu la mesme authorité de lier & deslier qui fut donnee au Prince des Apostres & qu'il est son successeurs en toutes façons & en toutes ses qualitez. Et ce qui est encore de singulierement remarquable en ceste premiere promesse des clefs, c'est qu'elle est faicte à S. Pierre seul par ces mots. *Ie te donnerai (Tibi dabo) à toi* en particulier, & faitte en la presence des autres Apostres, clefs que depuis sa Resurrection le Sauueur communiqua a tous ses Apostres assemblez. D'ou nous pouuons tirer que Iesus-Christ a voulu que la communication qu'il leur donnoit de ces clefs desja promises à ce premier de ses Apostres, deuoit auoir rapport à lui comme au Pasteur general qu'il auoit establi sur son troupeau, & par la chaire & l'authorité de

qui elles deuoient estre transmises aux successeurs des Apostres par les successeurs de son Vicariat vniuersel. En ce glorieux Mistere de la Transfiguration du Fils de Dieu des trois qu'il choisit pour mener auecque soi sur la montagne de Thabor Pierre est nommé le premier, & n'y a que lui seul qui y parle, signe de sa Primauté & du droit qui lui estoit comme acquis de porter la parole pour tous ses compagnons: Et ceste façon de le nõmer tousiours le Premier est si ordinaire aux Euangelistes qu'ils n'y manquent iamais, ce qui n'est pas sans raison puis qu'vn seul point n'est couché dans l'Escriture sans quelque particuliere occasion. Quand il fut question de payer le tribut en Capharnaum tant pour Iesus que pour toute sa suitte, ne fust-ce pas S. Pierre qui comme grand œconome & dispensateur *fidele que son Maistre auoit establi sur toute sa famille*, le paya aux exacteurs. Et lors qu'il marcha sur les eaux pour aller à Iesus-Christ qui estoit sur le riuage de la mer de Tiberiade, il y a de graues Autheurs qui en tirent sa Primauté & sa Principauté qui l'esleuoient sur la teste des peuples qui sont signifiez par les eaux

Mat. 17. Marc 9. Luc. 9.

Mat. 10. Marc. 4. Luc 6. Act 1.

Mat. 17.

Mat. 14. S. Bernard l. 2. de la Concid. à Eug.

dans l'Escriture. Comme aussi lors que parlant comme le premier de la troupe Apostolique il demanda à son Maistre qu'elle *recompense il donneroit à ceux qui auroient tout quitté pour le suiure.*

En la trente-quatriesme année de Nostre Seigneur qui fut la derniere de sa vie & la quatriesme de sa Predication le tẽps de ses souffrances approchant lors qu'il voulut faire la derniere Pasque auecque ses Disciples, il leur laua les pieds & commença par S. Pierre selon l'opinion de S. Augustin appuyee de beaucoup de raisons, & certes le seul pourparlé du Fils de Dieu & de cet Apostre sur la difficulté qu'il fit au commencemẽt de cette action de lui donner ses pieds à lauer, est à mon auis vn tesmoignage presque litteral & assez euident pour satisfaire tout esprit raisonnable & non attaché à la contention. Comme le Sauueur auoit rendu cet Apostre participant de la veuë de sa Transfiguration, il le choisit encore auecque les deux freres Iacques & Iean pour l'accompagner en l'agonie du iardin où nous remarquerons qu'il est encore nommé le premier des trois. Ce fut aussi lui qui comme le premier & le plus coura-

S. Aug sur S. Iean c. 13. v Iansen. Concord. Euangel. c. 130.

Mat. 26. Marc. 14. Luc. 22.

geux de tous proteſta *de mourir pluſtoſt que d'abandonner ſon Maiſtre, & de n'eſtre iamais ſcandalizé en lui.* Et quelle plus euidente preuue de ſon eſleuation par deſſus tous les autres que ce qu'il entendit de la bouche du Sauueur. *Pierre i'ai prié pour toi afin que ta foi ne manque iamais, & maintenant que tu es conuerti confirme tes freres.* Ceux qui en ces parolles ne voyent pas ſon infaillibilité & ſa fermeté *que les portes d'enfer ne peuuent esbranler*, & telle que de ſon abondance il euſt à en faire part aux autres comme Dieu donna aux ſeptante vieillards du conſeil d'Iſraël communication de l'eſprit de Moyſe, ceux-là diſ-je me ſemblent fermer volontairement les yeux & *eſtre rebelles à la lumiere.* Apres ſa Reſurrection le Sauueur apparut à ce cher Diſciple Chef de ſon troupeau, le premier d'entre tous les hommes, ſelon le teſmoignage de ſainct Luc, & de S. Paul. Et les Anges qui auertirent les Maries que Ieſus eſtoit reſuſcité leur commanderent *de l'aller dire à Pierre*, comme au premier & au Prince des Apoſtres, & à qui il appartenoit de l'annoncer aux autres. Et auſſi-toſt le Diſciple bien-aimant auertit le bien-aimé de cette bon-

Mat. 26. Marc. 14. Luc 22. Iean. 13. Luc 22.

Luc 24. 1. Cor. 11. & là Chryſoſto & Theophilact. Marc. 16. Iean 20. v. S. Ambroiſe l. 10. ſur S. Luc.

ne nouuelle & ils coururent ensemble au
Iean 20. mouument, ou Iean plus ieune & plus vigoureux arriua le premier, mais il n'osa pas entrer dans le sepulchre ou Pierre se ietta aussi-tost plein de courage & de zele, & par tout voyez comme il a la Primauté, puis que Iean estant arriué plustost lui defere l'honneur d'entrer le premier dans le Sepulchre. Mais quand il n'y auroit autre tesmoignage de la Primauté & Principauté de ce grand Apostre que cette generale commission *de paistre les*
Iean 21. *Agneaux & les ouailles repetee* par trois fois auec vne merueilleuse solemnité, qui pourroit douter de la volonté du Fils de Dieu en l'establissement de son Vicaire General. C'est ici où tous les Peres Anciens desploient leurs esprits dans leurs escrits, & parlent si hautement & si ouuertement de ceste Primauté & Pastorat vniuersel qu'il faut (comme nous le monstrerons) renõcer à la foi de toute l'antiquité, & mesme au sens commun, pour en admettre la moindre doute. Il y a plusieurs autres endroits dans l'Euangile d'où les Docteurs inferent la Primauté de sainct Pierre & de ses Successeurs: mais ie me contente de ceux que i'ai auancez n'e-

ſtant pas mon deſſein d'enfoncer plus auant les Preeminences de S. Pierre qui meriteroient vn Traitté à part, veu meſme que i'ay deſ-ja touché ailleurs comme en paſſant *les auantages de ce Prince des Apoſtres* qui ſe trouuent dans les diuines lettres. Au Traicté du Chef de l'Egliſe ch. 24.

Maintenant il nous faut voir de quelle ſorte il reduit en acte cette puiſſance ſi bien fondee & ſi clairement eſtablie par le Fils de Dieu. Ce que nous apprendrons ſolidement & facilement du liure des Actes des Apoſtres. Apres donc l'Aſcenſion triomphante du Fils de Dieu les Apoſtres & Diſciples *eſtans de retour du Mont des Oliues & arriuez en Ieruſalem.* Ils s'aſſemblerent en la maiſon de Marie mere de Iean ſurnommé Marc. Et au milieu de l'aſſemblee Pierre prenant la parole ſeul & de ſon authorité declare Iudas preuaricateur & indigne d'eſtre nommé Eueſque, inuitant les autres à l'election d'vn autre qui puſt remplir ſa place. En ce Concile qui fut le premier & comme le modele de tous les autres, Pierre preſide, à la Primauté & preſſeance, & là Mathias fut eſleu pour remplir le lieu de celui qui par vn baiſer auoit liuré ſon Act. 1. Act 12. v. Baron. au 34. n. 226.

Maistre à ses ennemis. Ce fut lui qui le
Act. 2. premier anonça l'Euangile aux Iuifs, & auec tant d'efficace *ayant les premices de l'esprit de Dieu*, que dés cette premiere Predication *trois milles ames furent con-*
Act 3. *uerties* à la foy Chrestienne. Il fit son premier miracle en la gueriſon d'vn boiteux qui se rencontra à la porte du Temple appelee Specieuse, pour monstrer qu'il estoit comme la baze & le fondement de l'Eglise; ainsi que les pieds sont le fondement du corps humain, & qu'affermissant les pas de cet homme il luy appartenoit *de confirmer ses freres* & de faire marcher droit ceux qui *clocheroient de l'vne & de l'autre part*, & qui seroient im-
Act. 4. becilles en la foi. Lors que tous les Apostres furent citez deuant les Prestres & Princes de la Sinagogue pour rendre raison de leur doctrine, Pierre respondit pour tous comme vn Capitaine pour ses soldats, comme vn Pasteur pour ses oüailles, & à la seconde Predication de ce diuin Apostre, cinq mille personnes furent
Act. 5. conuerties. La punition d'Anania & Saphira precedee par vne procedure iudiciaire authorise merueilleusement la puissance de ce Prince des Apostres, & mar-

que euidemment sa Principauté. Et son ombre gueriſſant les malades nous enſeigne que l'ombre de ſes aiſles & l'abri de l'authorité de ſa chaire eſt capable de chaſſer les maladies du corps des fideles qui ſont les diuiſions & les opinions diuerſes.

Ce fut lui qui le premier accompagné de S. Iean alla confirmer les Samaritains, & par l'impoſition de ſes mains leur communiquer le S. Eſprit en vertu de la commiſſion de confirmer ſes freres que le Sauueur lui auoit baillee. Ce fut lui qui remporta la victoire ſur le premier de tous les Heretiques & Simoniaques, Simon le Magicien dont il caſſa & aneantit tous les charmes par ſes prieres, monſtrant qu'il eſtoit *le fondement de cette Egliſe contre qui les portes d'enfer ne pouuoient auoir d'aſcendant.* Act. 8. Act. 8.

Apres l'admirable conuerſion de ce vaiſſeau d'elite S. Paul qui auint ſelon les Chronographes l An trenteſixieſme apres la naiſſance du Sauueur & quatre annees apres ſon Aſcenſion l'An trente-huictieſme de noſtre Salut reparé le docteur des Nations vint expres en Hieruſalem, comme luy meſme dit eſcriuant:

Galat 1. aux Galates, *pour voir Pierre, & demeurer auecque lui quinze iours* pour prendre de lui la main d'association, & comme il est plus probable pour recognoistre celui *sur qui l'Eglise estoit fondee, dont la foi ne pouuoit defaillir, à qui auoient esté donnees en chef les clefs du Royaume des Cieux, qui auoit receu la commission de confirmer ses freres, & de Paistre tant les Agneaux que les Meres oüailles du troupeau du Seigneur.* Et ce qui est de considerable en ceste entreueuë de S. Pierre & de S. Paul; c'est que cestui-ci apres auoir esté quinze iours en Ierusalem ne faict mention de S. Iaques frere du Seigneur qui estoit Euesque de ceste ville là, que comme l'ayant veu en passant. Cette mesme annee S. Pierre quittant Ierusalem pour aller *à la visite de l'vniuers* fonda l'Eglise d'Antioche & la gouuerna sept ans, y ordonnant en sa place Euodius pour Euesque lors qu'il l'a quitta pour aller establir son Siege à Rome & faire de la ville capitale de l'Empire terrestre le CHEF de toutes les Eglises de l'vniuers, & comme disoit vn Ancien, rendre les bornes du monde celles là mesme de ceste Cité qui estoit la Reine de toutes les autres.

Act. 9. v. Baron. au 39. nu. 8.

v. S. Leon serm 1 des SS Pierre & Paul.

S. Maxime serm. 1. des SS. Pierre & Paul.

l'An-

L'An quarante-vnieſme du ſalut, ſainct Pierre eſtant en Ceſarée receut à la foy Chreſtienne, & baptiſa le Centurion Corneille qui fut le premier d'entre les Gentils qui embraſſa la Religion de Ieſus-Chriſt, ſigne euident de la Principauté de l'Egliſe Vniuerſelle commiſe à Pierre, qui comme vne ſeconde Pierre angulaire deuoit conjoindre les deux peuples Iuif & Gentil en vne meſme Egliſe, nous auons veu comme il fut cauſe par ſes premieres Predications de la conuerſion de trois mille, & puis de cinq mille Iuifs maintenant les premices de celle des Gentils viennent paſſer par ſes mains au bapteſme de Corneille. Cela meſme eſt aſſez clairement monſtré à quiconque *ne ſera dur de cœur & tardif à croire*, en ce grand linceul qui apparût en viſion à ce Prince des Apoſtres où il vit de toute ſorte d'animaux mondes & immondes, & ouït vne voix qui lui dit, *Tuë & mange.* Que ſi les Anciens par l'Arche de Noë ont entendu l'Egliſe Vniuerſelle, ne peut-elle pas par la meſme raiſon eſtre figurée par ce grand drap, & ces paroles d'authorité ne repreſentent-elles pas vne *puiſſante Principauté qui ne porte pas le glaiue en vain.*

Act. 10.

Act. 15.

Act. 10.

v. Baron. an. 41. N. 5. & ſuiuans.

L'An quarante-cinquieſme depuis la naiſſance du Fils de Dieu, le dix-huictieſme de Ianuier S. Pierre planta ſon Tabernacle dans la Cité du Soleil, dans la ville de Rome alors Capitale de l'Vniuers, à raiſon dequoy tous les ans au meſme iour l'Egliſe ſolemniſe la memoire de ſa Chaire attachée à la ville de Rome pour y eſtre le troſne de la conduitte de l'Egliſe Vniuerſelle & le centre de l'vnité Sacerdotale. De ſorte que c'eſt ici où l'on peut dire que la Prophetie de Daniel fut accomplie qui fait ſucceder aux quatre Monarchies, celle de Ieſus-Chriſt continuée par ſon Vicaire & ſes Succeſſeurs en ce Vicariat general, & que là où le Prince des tenebres auoit regné ſi long temps fuſt eſtabli l'Empire *du Pere des lumieres, & où les crimes auoient abondé la grace ſurabondaſt*, affin que Ieſus-Chriſt *auecque la verge de ſa vertu & de ſa puiſſance exerçaſt ſa domination au milieu de ſes ennemis*. De l'erection de ceſte Chaire. La premiere & principale de toutes les Chaires en l'an & au iour que nous auons marqué, tous les Chronologiſtes ſont d'accord; ainſi que remarque le grand Annaliſte de l'Egliſe de qui deſormais il

Dan 2. & 7.

Pſe. 119.

faudra puiser toute l'Histoire Ecclesiastique puis qu'il a espuisé tous les Autheurs, & en a tiré tous les fleuues & les ruisseaux dans sa grande mer. Or que cet establissement ait esté le grand coup & comme le comble & le chef-d'œuure de la Primauté & Principauté de cet Apostre & de ses Successeurs, c'est ce que nous ferons voir par tant de tesmoignages de ce siecle & des suiuans que leur multitude me donne de l'estonnement, & fait qu'en ce commencement ie ne seme que les espics de la grande moisson, & comme les pepins de ces hauts arbres que i'ay deuant les yeux: me souuenant de ce mot d'vn Poëte Grec qui nous auertit *de semer petit à petit & auecque les doigts, non à pleine main, beaucoup moins à pleine poche*. Reseruant à produire les diuers fruits dont i'ay fait prouision, en leur saison & en leur lieu. Imitant la conduite des Architectes qui preparent les materiaux & taillent les pierres, & puis en peu de temps esleuent l'edifice à sa perfection.

Baron. An. 45 n. 1. & suiuans.

Pindare aux Isthmiques.

Or comme le Soleil ne paroist pas plustost sur l'horison qu'il respand ses rayons par les lieux les plus reculez de l'hemisphere; Aussi ce Prince des Apostres

n'euſt pas pluſtoſt affermi ſon ſiege ſur la ville à ſept montagnes qu'il enuoya ſes Diſciples aux regions les plus eſlognees dont nous pourrions faire ici vn ample denombrement ſi nous n'eſtions point éclairez en cela par tous les Chronographes, & par le grand Ceſar qui les embraſſe tous, & engloutit leur lumiere en la meſme façon que l'Aſtre du iour efface tout l'eſclat des eſtoiles.

Baron. an 46 n. 2. & an 58. n. 51. & ſuiuant.

En l'an 51. fut tenu vn Concile en Ieruſalem pour decider contre Cerinthus ſi les Chreſtiens ſeroient obligez à la Circonciſion & aux autres ceremonies de la loy de Moyſe, Concile grand, bien reglé, & qui eſt comme la forme & le niueau de tous ceux qui depuis ont eſté tenus en l'Egliſe. Pierre comme le Premier le Primat & le Preſident en fait l'ouuerture. Pluſieurs par leur ſilence acquieſcent à ſon opinion, nul neantmoins n'eſt empeſché de dire ſon auis, Barnabé & Paul declarent leurs penſees, Iacques frere du Seigneur Eueſque du lieu ne parle que le quatrieſme, & en l'vniſſant à l'auis de Pierre, en fin il ſe fait vne lettre Sinodale & vn decret qui eſt authoriſé de ces puiſſantes parolles. *Il a ſemblé au*

Act. 15.

sainct Esprit & à nous. Que S. Pierre ait exercé sa Primauté en ce celebre Concile il ne faut qu'auoir des yeux pour le lire & le iuger. Car quant au second Concile des Apostres tenu l'an 34. de nostre Seigneur il n'a pas autrement forme de Concile. Car outre que l'on n'y fit que l'election des sept Diacres encore fut elle faitte par la multitude des fidelles par grace & permission de Pierre, & des Apostres non de droit, & ils furent choisis d'entre les 70. Disciples du Sauueur. Ce fut principalement pour la descharge des Apostres qu'il fust assemblé sur ce qu'ils auoient remonstré au freres qu'ils ne pouuoient vacquer à l'administration de la parole de Dieu, & à la distribution des biens que l'on apportoit à leurs pieds, qui deuoit estre mieux faitte aux pauures. Et quant au quatriesme tenu en Ierusalem l'an 58. dont il est parlé au liure des Actes, ce ne fut qu'vne approbation & renouuellement de ce qui auoit esté decreté au troisiesme touchant la permission pour vn temps donnée aux Iuifs nouuellement conuertis d'vser des ceremonies legales. En quoy est à remarquer la soumission deference & condescen-

Act. 6.

v. Binium in notis ad libr. de Quadrupl. Sinodo To. 3. Concil.

Act. 21.

dance de S. Paul qui se rendit en ce Concile à l'approbation generale d'vne chose, qui lui auoit fait *resister en face à sainct Pierre* auant qu'elle fut decidee. La moderation de S. Pierre n'estant pas moins considerable endurant d'estre repris par cet Apostre en vn point à quoy depuis il condescendit. Il y a plusieurs autres preéminences de S. Pierre qui marquent assez sa Primauté que ie ne veux pas estendre comme *sa visite generale par toutes les Eglises*, ce qui marque l'vniuersalité de sa puissance. *La priere generale que toute l'Eglise fit pour lui durant sa prison dont il fut deliuré par l'Ange*. Ce qui témoigne sa Principauté & son Pastorat sans limites. Ce que remarque le grand Bellarmin qu'entre les hommes le Sauueur n'a Baptisé que lui seul, & luy apres les autres Apostres, ce qu'il preuue par des Autheurs sans reproche. Et ce qu'il adiouste qu'il l'a fait seul Euesque, & par lui a communiqué l'Episcopat aux autres & cela par des raisons puissantes, marque bien expressement sa Primauté & sa Principauté. Comme aussi la premiere lettre de son nom mist à la teste des lettres formees dont l'vsage estoit si salutaire & si

Bellarm. l. 1. c. 23. du Pont. Rom.

Id. l. 1. c. 24. v. Turrecrem. l. 2. de l'Egl. c. 32.

Bellarm. là mesme. Concil. 1. Mileuit. c. 20. Optat. l. 2. contre Parmen.

frequent, en la primitiue Egliſe eſt encore vn autre traict de ſa Principauté. Ie me contenterai de ce que i'ai auancé touchant l'inſtitution diuine de ceſte Primauté en la perſonne de S. Pierre & de ſes Succeſſeurs, & des actes que cet Apoſtre a faits en l'exercice de ceſte Primauté, & parce que ce Traité eſt Chronographique & Hiſtorique, & fort eſlogné des digreſſions, & beaucoup plus des contentions, n'eſtant fondé que ſur les authoritez des faits & des dits, des actions & des depoſitions, nous ne nous arreſterons point à la preuue de ceſte puiſſance & preéminence de S. Pierre tranſmiſe à ſes Succeſſeurs puiſque c'eſt vne matiere qui regarde d'autres Traitez ſeulement auant que de paſſer aux Actes des Pontifes Romains qui ont eſté aſſis en la Chaire de S. Pierre en ce premier Siecle, ie ne diray que ce mot du tranſport du pouuoir de ce Prince des Apoſtres à eux pour ſeruir comme de planche à la deduction de leurs Actes. Que la neceſſité de paiſtre les oüailles vniuerſellement ne s'eſteignant pas en la perſonne de S. Pierre, il s'enſuit de là qu'il faut que quelqu'vn lui ſuccede, non en l'Epiſcopat ſeulement de

la ville de Rome: mais en l'Apostolat *ou soin de toutes les Eglises Chrestiennes*, puis qu'il est constant que tous les autres Pasteurs Diocesains n'ont succedé aux Apostres qu'en leurs particuliers Episcopats bornez de certaines limites. I'adiouste que l'edification de l'Eglise sur la personne de Pierre ne se termine pas en lui, mais comme elle dure & durera *malgré les portes d'enfer iusques à la consommation du siecle*. Il faut aussi de necessité qu'il y ait vn Pontife Apostolique successeur de la plaine puissance & authorité de Pierre sur qui l'Eglise soit establie, & qui soit vn roc en fermeté que rien ne puisse esbranler. D'où se tire qu'il faut qu'il ait vn Successeur en ceste foi qui ne doit iamais manquer selon la priere du Fils de Dieu qui vaut vne promesse. *Car il est tousiours exaucé pour sa reuerence*. Il est aussi besoin qu'il y ait iusques à la fin du monde vn homme qui confirme ses freres: car il y a tousiours des infirmes & imbecilles en la foi, *& qui panchent & sont esbranslez à tout vent de doctrine*. Ce qui monstre vn Successeur necessaire à ceste qualité qui ne se termine pas en la personne de sainct Pierre. En fin comme il a conuocqué les

Conciles y a presidé, recueilli les voix, proposé les difficultez, formé les conclusions, il est necessaire qu'vn homme en sa place face des fonctions semblables, affin que l'Eglise ait vn Chef visible comme nous auons prouué au Traité que nous en auons fait, *& que toutes choses se passent auec ordre en l'Eglise.* C'est ce que nous verrons auoir esté fait par tous les Vicaires de Iesus-Christ & Successeurs de S. Pierre assis legitimement sur la Chaire Apostolique de la Cité de Rome, Capitale de l'Vniuers. Ce n'est pas pourtant mon dessein de faire ici vne description de leurs vies, non pas mesmes vn Sommaire, car outre que c'est vn suiet qui a esté manié en toutes façons par plusieurs Autheurs, & de telle estenduë que pour peu que i'en disse de chacun cet ouurage passeroit de beaucoup les bornes de la briefueté que ie lui prescris, ie ne pretends toucher que les actions qu'ils auront faites en qualité de Vicaires de Iesus-Christ en l'Eglise Vniuerselle, & de Successeurs de S. Pierre, actions qui regardent ceste Primauté & Principauté qui est le principal but ou ie vise en ce Traité Chronologique, & puis en suitte

nous produirons les témoignages & les depositions des Escriuains sacrez qui ont parlé de ceste Primauté & l'ont authorisee en chaque Siecle. Mais auant que ie m'engage dans ce Recueil i'ai besoin de faire vne digression sur l'obscurité des premiers Siecles où nous ne voyons que comme dans des broüillars à cause du peu d'Escriuains qui n'ont esté soigneux d'escrire les faits des premiers Pontifes Romains, où s'ils les ont escrits l'iniure du temps qui ronge & fait perir toutes choses nous a raui leurs memoires, ou peut estre la fureur des tyrans qui durant les persecutions de l'Eglise naissante n'en vouloient pas seulement aux personnes, mais aux liures sacrez & à tous ceux qui traittoient ou de la doctrine ou de l'Histoire de la Religion Chrestienne, taschant de l'abolir en faisant tout passer par le feu. C'est la plainte de plusieurs Anciens, comme d'Irenee, Tertulian, Epiphane, Optat de Mileuis, Hierome, Augustin, Chrysostome declamans contre la paresse de leurs deuanciers à mettre par escrit les actions admirables des Chrestiens de la naissance de l'Eglise dont le sang a serui de semence à nostre

foi. Mais si d'autre costé nous considerons que la puissance ne laisse pas d'estre encore qu'elle ne soit pas reduite en acte pour quelques empeschemens, nous ne nous estõnerons pas de voir que ceste authorité que le Fils de Dieu a donnee à S. Pierre en termes si forts & si manifestes a esté long temps auant que se produire & s'estendre, comme vne espee dans vn fourreau, comme vne lampe de Gedeon dans vn vase de terre à cause de la cruauté des tyrans, & de la violence des persecutions qui tenoient les Chrestiens *errans parmi les deserts & les solitudes, demeurans par les cauernes*, & cachez dans des caues, se tenãs couuerts pour la crainte des Iuifs où des Gentils en attendant la bien-heureuse esperance de la deliurance de l'Eglise, & le temps que le ciel verſaſt sur les fidelles de plus douces & fauorables influences. Quand on iette vn pepin en terre encore attend on plusieurs annees auant que manger du fruit de l'arbre qui en prouient, on dit que la datte du palmier ne produit qu'au bout de cent ans, & vn grain de froment ietté en terre ne rend son espi qu'apres que le Soleil a fait son cours par tout les signes du Zodia-

que. Le Fils de Dieu mesme promis dés
Barue 3. le commencement. *Agneau tué des la naissance de l'Vniuers, n'a esté vû en terre & n'a conuersé parmi les hommes qu'en la plenitude des temps*, demeurant caché aux hommes par tant de siecles. Et mesme *aux iours de sa chair*, au temps de son Incarnation n'a-t'il pas durant l'espace de trente ans esté incognu à ceux-là mesme qu'il estoit venu racheter, selon ce que dit
Iean 1. son bien-aimé Disciple. *Il est venu en personne & les siens ne l'ont pas connu*, ne s'estant manifesté par ses œuures & sa parole que par le cours de trois ans. Il ne faut donc pas s'estonner si l'authorité de ses Vicaires n'a pas ietté si promptement dans le monde l'esclat qui accompagne vne si grande dignité. *La voye des iustes est comme vne Aube blanchissante qui s'auance peu à peu, & va de clarté en clarté iusques au plein iour.* A raison dequoi ie pense que l'Eglise dans l'Escriture est comparée à l'Aurore. C'est vne source de Mardochee, petite en sa sortie de la terre, mais qui s'accroist par son cours acquiert des forces en allant deuient vn grand fleuue, & en fin ce fleuue se change en vn Soleil plein de rayons & de

flammes. L'enfant caché dans le ventre de sa mere à vne ame raisonnable & tous ses sens, mais il n'en a pas l'vsage, & mesme celui de la raison parfaite ne lui arriue que long temps apres qu'il est né. C'est le propre des riuieres d'estre debiles en leur sortie de la terre, mais de s'estendre & de se fortifier par leur progrez. C'est mesme le cours ordinaire de la matiere en toutes choses, & celui-là seroit desraisonnable qui voudroit mettre vn homme tout formé dans le mesme maillot où il a esté enuelopé en son enfance, reduisez l'homme à l'embrion dont il a esté formé, ne le mettez-vous pas presque au neant. Ramenez la Republique Romaine à son origine, ne vous estonnez-vous pas de voir des cabannes de Bergers changees en vne Cité domptereſſe & victorieuse de tout le monde. Rappelez l'arbre à son pepin vous ny verrez ny racine, ny tronc, ny branches, ny fueilles, ny fleurs, ny fruit. Representez-vous vn Roy en son berceau, où à la mamelle il n'a nulle parolle, nul commandement, nulle loi, nul ordre, nulle auctorité, il ne condamne personne, il ne fait point de grace, il ne donne point de batailles:

mais laissez-le croistre, & s'il a de la valeur il la fera bien paroistre en son temps. *Tant que l'heritier est petit il n'est en rien different de l'esclaue*, mais si vn iour il attaint sa maiorité il n'aura plus que faire de tuteurs ny de curateurs, *il sera le maistre de tout*. l'Eglise est comparee à la Lune, qui est vn temps sans paroistre, & puis elle se monstre peu à peu iusques à ce que son croissant rempliſſe son rond en toute plenitude. C'est vne boule de nege qui est grossie en roulant. C'est la pierre de Daniel petite au commencement, mais qui deuient vne grande montagne. C'est ce grain de moutarde euangelique petit en apparence, mais qui ietté en terre pousse vn si grand arbre que les oyseaux du ciel s'y perchent & les animaux de la terre se mettent a l'abri sous ses branches. Au commencement du Christianisme lors que l'Eglise estoit comme sous terre, & que toutes les fonctions de la Religion Chrestienne se faisoient dans les cauernes & les caues, il n'y auoit pour l'vsage des Sacremens que des vaisseaux de bois & de terre, mais depuis que par la faueur de Constantin elle a commencé à respirer & à prendre l'air, elle a bien changé de

Mat. 13. Marc 14. Luc 13.

face & de vaſes, ce grand Empereur pouuant dire d'elle ce qu'vn de ſes deuanciers auoit dit de la ville de Rome qu'il l'auoit trouuee baſtie de terre & de bouë, & qu'il la laiſſoit toute de marbre. Elle eſt ceſte femme enceinte de l'Apocalypſe qui a demeuré long temps au deſert de peur que le dragon roux ne deuoraſt ſon fruit. Imitant en cela ſon Eſpoux qui demeura quelques annees en Ægypte pour euiter la perſecution d'Herodes. Ainſi les premiers Chreſtiens *ont eu leur vie cachee en Ieſus-Chriſt en Dieu, & ont eſté cachez dans la cachette du viſage diuin, & parez du trouble des hommes. Ceux dont le monde n'eſtoit pas digne errans par les lieux eſcartez.* Rendans par ce moyen les deſerts peuplez & les villes deſertes. Le fleuue appelé Betis qui arrouſe les fertiles pleines de la delicieuſe Andaluſie ſe cache durant beaucoup de lieues dans la terre: mais il en ſort plus vaſte & plus clair. L'Egliſe a fait le meſme en ſon commencement *elle a eſté noire & obſcure; car le Soleil des perſecutions la bruniſſoit de ſon ardeur: mais elle eſt en fin deuenuë ſi belle & ſi ſpecieuſe que les plus grands Rois ont admiré ſa beauté & ſe ſont rendus ſes nourriſſons*

Hebr 11.

Isa. 49. *& ses nourrissiers*. Son Chef visible le Vicaire General de Iesus Christ qui a esté au commencement moins esclattant & caché dans les grottes comme les autres fidelles & les autres Pasteurs, a esté en fin comme vn Ioseph esleué non seulement par dessus ses freres, mais au dessus des Satrapes, & comme vn Saul & vn Dauid Dieu la esleué sur le trosne de Syon pour gouuerner les vrais Israëlites. Que l'humeur des errans & des ennemis de ce siege sacré est iniuste de nous demander les grandeurs du Pontife Romain aussi esclattantes au berceau de l'Eglise comme elles ont paru depuis qu'elle est sortie d'esclauage, & qu'elle s'est monstrée au monde comme ceste Hierusalem de l'A-

Apoc. 21. pocalypse *parée comme vne Espouse qui va trouuer son Amant*. Ils voudroient comme ie pense faire vne Histoire de la Fable de ceste Pallas qui en vn iour sortit toute grande & toute armee du cerueau de Iuppiter. Ces esprits ne sont-ils pas inegaux de desirer en ce point seul renuerser l'ordre general de la nature & du monde qui va peu à peu vers l'auancement, & de petits commencemens à la faueur du temps arriue à de grands progrez.

grez. Qu'ils se despoüillent de passion & ils cesseront de faire des demandes si desraisonnables, & qui tesmoignent plustost la foiblesse de leurs esprits que celle de nos preuues. Nous confessons ingenuement & franchement que iusques au temps de Constantin qui a mis, s'il faut ainsi dire, l'Eglise hors de page elle a esté comme autrefois Israël sous vne captiuité presque Babilonienne, que son feu sacré estoit comme caché dans vn puits. Sa lampe sous le boisseau, son glaiue enuelopé dans l'Ephod, sa verge serrée dans l'arche, & son Palladium qui est l'auctorité de son Chef visible moins cognu aux peuples. C'est aux assemblees generales des Conciles Oecumeniques que paroist principalement la Primauté & la Principauté, comme la dignité Royale éclatte au milieu des grands, & celle de Salomon parut ainsi à la Roine de Saba, & cette Amante du Cantique qui l'admire au milieu de ses soixantes Braues. Or l'Eglise a esté 325. ans sans pouuoir faire d'assemblee vniuerselle : car iusqu'au premier Concile de Nicee en Bithinie nous ne lisons point qu'il y en ait eu d'vniuersel. Et ce fut-là ou par la presidence de ses Le-

1 Macab. 7.

gats commença a éclatter l'authorité principale du Siege Apoſtolique de S. Pierre eſtabli à Rome Capitale de l'Empire & de la Religion. Ce temps-là donc fut comme l'enfance de l'Egliſe. Mais comme vn enfant né de bon lieu & compoſé d'vn beau ſang à des ſa plus tendre ieuneſſe vn rayon de Nobleſſe ſur le front, & fait paroiſtre quelquefois à ſes actions qu'il a le cœur bon & que ſon eſprit & ſa generoſité ſurmontent ſes annees, teſmoin cet Alexandre qui tout ieune ayant deſ-ja des ſentimens de grandeur ne vouloit point courir en la lice qu'auecque des Rois. Auſſi verrons-nous qu'en cette naiſſance de l'Egliſe, les Pontifes Romains donneront des marques euidentes de leur eminence, & ſe teſmoigneront par leurs actions eſtre les Vicaires de celui qui eſtoit *le Lyon de la Tribu de Iuda & l'Agneau Dominateur de*
Iſa. 16. *la terre.* Dans les obſcurs nuages des trauaux & des perſecutions de l'Egliſe naiſſante, nous leur verrons pouſſer quelquefois des éclairs, des rayons & meſme des foudres qui les feront cognoiſtre vrays enfans du tonnerre, & les heritiers de celui à qui toute puiſſance de lier & deſlier

a esté donnee en la terre, & à qui le Sauueur a baillé la commission generale de la garde de ses oüailles, & sur qui il a fondé son Eglise comme sur vn roc qui deuoit resister aux vagues du siecle, aux orages & tempestes des puissances du monde, & a toutes les portes des enfers. Nous les verrons *vrais imitateurs de ces deux Apostres* qui ont cimenté de leur sang les fondemens inuariables de l'Eglise Romaine, comme ces deux grands Astres *l'estoient de Iesus-Christ vraye lumiere du monde*. Nous les verrons non pas viure en splendeur, mais mourir auec éclat; cruches de Gedeon qui brisees iettent de la lumiere. *Vous auez brisé mon sac*, disoit Dauid, *& vous m'auez enuironné de gloire. O Seigneur.* dit il ailleurs, considerant l'honneur de ceux *dont la mort est precieuse deuant Dieu, vos amis sont trop honorez* (il pouuoit dire *onerez* puisque la langue sainte porte *affligez*) *leur Principauté* (notez ce mot) *a esté puissamment affermie*. S'il ont paru auecque moins de pompe deuant le monde durant leur vie ils ont esté dautant plus admirables en leur mort, pouuans dire auecque ces soldats Spartains, *si la terre nous manque*

Iean 1.

Pse. 115.

Pse. 138.

pour viure elle ne nous manquera pas en la mort. Nous en verrons trente-cinq Martirs tout de suitte tirans *gloire de leurs tribulations*, consolation de leurs miseres, *profit de leurs afflictions, du miel de la pierre, & de l'huille du caillou. Ioyeux de souffrir des opprobres des liens, des battures, des prisons pour le nom de Iesus-Christ.* Et plusieurs Confesseurs dont la saincte memoire *est en benediction & agreable comme vn parfun respandu* qui embaume le ciel & la terre ont suiui ces vingt-cinq Martirs par vne file continuee sans interruption, tous les Siecles nous ont produit de tres-saincts Papes, & si quelquefois il y en a eu dõt la vie n'a pas tout a faict respondu à la saincteté de leur ministere, que l'on se souuienne qu'il y a eu des Pharisiens beaucoup pires assis sur la Chaire de Moyse *que l'on estoit obligé d'escouter* selon le commandement du Fils de Dieu, Mat.23. *& de faire tout, tout, (omnia quæcumque) ce qu'ils disoient sans obligation de les imiter en leurs actions mauuaises.* Que l'on se souuienne que la Lune qui est si claire en sa plenitude a encore des taches en son front: que les *autres Astres ne sont pas nets deuant la face de Dieu qui a trouué de la*

mauuaiſtié meſme parmi les Anges. Auecque ceſte precaution i'entre dans mon ſujet.

S. LINVS
An. 70.

A S. Pierre ſelon tous les Hiſtoriēs l'an 70. de Ieſus Chriſt ſucceda Linus de qui non plus que des autres ie ne pretends pas deſcrire la vie mais ſeulement remarquer en ſes actions celles qui regardent le ſujet dont ie traitte. Ie ne trouue que ce Decret de lui, c'eſt qu'il ordonna par toute l'Egliſe ce que S. Paul auoit fait en celle de Corinthe, *que les femmes entraſſent voilees en l'Egliſe*. Decret qui s'eſtendit par tout, & ſi loüable que les Centuriateurs meſmes ennemis jurez du Siege Romain le remarquent auec eloge: car ce qu'ils diſent que cela eſtoit digne du ſoin d'vn Eueſque, n'eſt point à mon auis vne Ironie comme croyent quelques vns de nos Docteurs, autrement ce ſeroit vne riſee impie puiſque l'Apoſtre des Nations auoit bien eu ce meſme ſoin & en auoit fait vn commandement aux Corinthiens.

Damaſe au liure Pontifical en la vie de Linus. Platine en ſa vie.

1. Cor. 11.

Magde. Cent. 1. l. 2 c. 10.

1. Cor. 11.

S. CLETVS.
An. 81.

APres auoir gouuerné l'Egliſe onze ans il mourut pour Ieſus Chriſt ſous le Conſul Saturnin l'an 80 & l'an ſuiuant fut mis en ſa place Cletus qui auoit eſté ſon compagnon au Vicariat de S. Pierre tandis que cet Apoſtre viuoit, & auoit gouuerné auecque Linus l'Egliſe de Rome tandis que le Prince des Apoſtres eſtoit par le monde à la viſite des Egliſes qu'il auoit fondees. Ie ne trouue de Cletus autre remarque pour mon ſujet que celle qui eſt faitte par Genebrard Archeueſque d'Aix que ce fut lui qui le premier mit à la teſte de ſes lettres; *Salut & Benediction Apoſtolique.* En quoi il recognoiſſoit auoir ſuccedé à S. Pierre non en l'Epiſcopat Romain ſeulement, mais à l'Apoſtolat dont le ſoin & le pouuoir s'eſtendoit par toute la terre. Il fut martiriſé ſous la perſecution de Domitian s'eſtant rendu le patron du troupeau auec vn franc courage.

Genebrard. in Chrono.

S. CLEMENT.
An. 83.

ET l'An 93. Clement fut assis en la Chaire de S. Pierre. De cestui-ci nous auons plus de marques de Primauté. Il escriuit en Grec & en Latin les Canons des Apostres qui auoient esté faicts au troisiesme Concile de Ierusalem & les publia par toute l'Eglise. Comme aussi les Constitutions Apostoliques dont il a fait huict liures. Nous auons encore de lui cinq Epistres dont il y en a deux addressees à l'Apostre S. Iacques frere du Seigneur Eueſque de Ierusalem, & bien qu'en l'inscription de la premiere il l'appele par honneur *Eueſques des Eueſques, gouuernant l'Egliſe des Hebreux en Ieruſalem, & meſme toutes les Egliſes qui eſtoient par la Prouidence de Dieu fondées par tout.* Qui ne void qu'il a esgard à son Apostolat dont la commission extraordinaire s'estendoit par toute la terre, mais pour monstrer qu'il auoit le Pastorat ordinaire & vniuersel par la succession de S. Pierre il se nomme le Premier. *Clement à Iaques*

v. Tom. 1. Concil. in Clemente.

frere du Seigneur. Et en la seconde Epistre il met simplement. *Clement Prelat* (*Præsul* comme s'il disoit *Præses*) *de l'Eglise Romaine à Iacques de Ierusalem*, & il l'a commence de cette sorte. *Ainsi que nous auons appris du Bien-heureux Apostre Pierre Pere de tous les autres Apostres, & qui a receu les Clefs du Royaume des Cieux, ce que nous deuons tenir touchant les Sacremens qui s'administrent aux Saincts, il est raisonnable à cause de nostre Ordre que nous vous en instruisions.* Voyez-vous comme le Successeur de S. Pierre parle à vn Apostre appelé frere du Seigneur & Eueſque de Ierusalem, où Iesus & en sa vie & par sa mort auoit ietté les premiers traits de doctrine. Et tout au commencement de la premiere Epistre il lui parle ainsi. *Ie vous fai sçauoir que Simon Pierre à cause du merite de sa vraye foi, & pour l'integrité de sa Predication a esté determiné & defini pour fondement de l'Eglise. A raison dequoi par la bouche mesme du Seigneur il a esté appelé Pierre, il a esté le Premier de l'election du Seigneur, le Premier des Apostres, le premier à qui Dieu a reuelé son Fils, le premier appelé Bien-heureux, le premier appelé & esleu, mangeant à la table du Seigneur &*

l'vn de ses suiuans, à qui il a esté commandé (comme au plus Puissant de tous) d'illuminer l'Occident, la plus obscure partie du monde, c'est à dire, offusquee des plus espaisses tenebres de l'idolatrie, *à cause qu'il estoit le bon & tres-esprouué Disciple.* Peut-on parler plus hautement & plus ouuertement de la Primauté en toute l'Eglise du Successeur de S. Pierre, & encore à vn Apostre, & Apostre nommé le frere du Seigneur, & Eueſque d'vne Cité si renommee que Hierusalem.

Quelques esprits à qui les Epistres decretales des Premiers Papes donnent dans les yeux, & y iettent vn Soleil qui les esblouit, pareils aux hibouts en veulent à ces belles lumieres & taschent d'en offusquer la clarté par quantité de friuoles obiections qui sont si solidement refutees par nos Docteurs, que ie ferois grand tort à mon sujet de me priuer de si bonnes viandes pour le sale esmeut que ces Harpies oyseaux infects iettent ou taschant de jetter dessus. Cecy meriteroit vne digression trop ample pour faire voir la solidité des preuues qui se peuuent tirer des Epistres Canoniques & decretales des Pontifes Romains, quoy

v. Bin. To. 1. Concil in Gelasio & Præfat. Not ad Ep. Pontificum, Bellarm. l. 2. c. 14. de summ. Pont. Baron. an. 101. n. 6. Turrian. Pro Ep. decret Pontif.

Rom. v. Anchet. du val Part. 1. q 6. de suprema aut. Pont. Rom.

qu'ayent fait les aduersaires de l'Eglise ils n'ont iamais pû nous enclouër, ny nous enleuer ces Canons-là dont vous verrez au progrez de cet Oeuure que nous les battons en ruine. Or ce trauail icy estant Historique & non contentieux, je declare que i'euite icy tout suiect de contestation me reseruant la deffensiue & l'offensiue en d'autres Traittez, & à mener les mains en ceste sorte d'escrime quand il en sera besoin. La troisiesme Epistre de nostre Clement où il parle en Primat & en Prince de l'Eglise Vniuerselle porte au front ceste inscription. *Clement Eueſque de la ville de Rome à tous les Coeueſques, Preſtres, Diacres & autres du Clergé, & à tous les Princes, Grands & moindres, & generalement à tous les fideles Benediction, Clarté, & Gloire en la grace de Dieu qui nous eſt donnee en Ieſus-Chriſt Noſtre Seigneur.* Le Pape peut-il parler maintenant d'vn plus haut stil, & toute la lettre est vne regle generale de l'Office Sacerdotal, & des autres Eccleſiaſtiques, là il parle comme vn Pere à ses enfans, & comme vn Prince à ses sujects. La quatrieſme est escritte à deux de ses Disciples.

v. Tom. 1. Concil in Clemente.

qu'il corrige en Maistre. La cinquiesme s'addresse aux Chrestiens de Hierusalem demeurans auecque *Iacques qu'il nomme son tres-cher frere Coëuesque*, où il les exhorte à la vie commune, il parle aux Ecclesiastiques s'il n'eust eu l'intendance de l'Eglise Vniuerselle, à quel propos eust-il donné des preceptes au Clergé d'vn Diocese gouuerné par vn Apostre de telle consideration que S. Iacques. Le temps nous a raui vne Epistre aux Corinthiens appelee Canonique, & qui se lisoit par toutes les Eglises, & vne autre Enciclique où Circulaire addressee à tous les Chrestiens dont parle Eusebe, S. Ierosme, S. Irenee & S. Epiphane ou sans doute il parloit, *comme ayant authorité*, puis qu'elle est comparee à celle que le grand Apostre escrit aux Hebreux. Et certes il falloit bien que ce grand Pape eust acquis vne merueilleuse creance dans Rome puisque n'estant que le troisiesme apres S. Pierre, il donna de l'ombrage à l'Empereur Trajan, qui n'osant le faire mourir le relegua en exil en la Chersonese, ou aussi-tost qu'il fut arriué il addoucit tellement les mœurs de ce peuple auparauant sauuage & comme indomptable, & en

v. Baro. a. 91. n. 1. & suiuans. Centur. Magd. c. 1. l. 2. c. 10. Bin To 1. Concil in Not ad Ep. Clem. & ad eius ritam.

v. Baron. an 102. nu. 1. & seq.

conuertit vn si grand nombre que l'Empereur en eut encore de la crainte, & commanda qu'on le fit mourir, ce que le Gouuerneur Aufidian n'osa faire publiquement de peur que le peuple ne se mutinast: mais le fit mettre dans vn vaisseau & estant en mer assez auant on l'y ietta auec vne ancre attachee au col. Sa vie & sa mort sont tout a fait admirables, ie ne m'arreste seulement que sur cette puissance si redoutable desia en sa naissance à vn Empereur idolatre. La duree de ces quatre Pontifes, S. Pierre, S. Linus, S. Cletus & S. Clement a remply tout ce premier Siecle.

DEPOSITIONS DES PERES.

IL nous faut maintenant monstrer apres leurs actes quels ont esté les dits & les depositions touchant la Primauté de ce Siege des Escriuains qui ont fleuri durant ce temps-là. Nous n'en auons que de trois ou quatre qui tous ont reconnu la Primauté de l'Eglise Romaine. S. Clement Pape rend ce tesmoignage à sainct

Pierre dont il estoit Successeur. *Les Apostres*, dit-il, *n'ont pas esté instituez pareils* (notez Aristocratiques) *mais il y en a eu vn qui a Presidé aux autres*. S. Ignace Eueſque d'Antioche Martyr qui auoit esté Disciple de la saincte Vierge Mere de nostre Sauueur escriuant aux Romains inscrit ainsi son Epistre. *Ignace à l'Eglise sanctifiee qui Preside en la region des Romains*, & ne vous imaginez pas qu'elle ne presidast qu'en cette region ou sur cette region-là : mais c'est que de cette region elle presidoit aux Eglises espandues par toute la terre, comme la ville ou reside vn Roy est celle d'où il preside à tout son Royaume, & d'où il le gouuerne. S. Policarpe viuoit dés ce Premier Siecle, mais parce qu'il ne mourut qu'au suiuant nous le reseruons au temps *de la consommation de sa course*. S. Denys Areopagite l'Apostre & la gloire de nostre France, & Disciple du grand S. Paul monstre bien l'estime qu'il faisoit de S. Pierre au dessus mesme de son Maistre, quand il l'appele, *l'Honneur supreme ou Souuerain, & le faiste tres-haut des Theologiens*. Ie ne sçay pas en quels termes plus expers on peut representer non seu-

Ep. 1.

S Denys des noms diuins c. 3.

lement vne Primauté, mais encore vne Principauté. Outre ces quatre Autheurs nous n'auons aucun escrit de ce Siecle Premier que quelques lettres de S. Martial aux Bourdelois, Tolosains, & Limosins, où s'il ne parle pas de ceste Primauté c'est qu'il leur escriuoit de quelques autres suiects, mais son enuoy par sainct Pierre dans les Gaules iustifie assez combien il la recognoissoit puis qu'il ne *preschoit qu'en suitte de cette mission*. S. Paul mesme declare qu'il estoit venu en Hierusalem expres pour conferer de l'Euangile auecque Pierre *de peur*, dit-il, *que ie ne couruſſe & trauaillaſſe en vain*, comme s'il eust voulu dire que sans cet aueu, societé, & pour vser du mot ancien & propre sans cette consideration, *il eust en vain trauaillé pour l'edification des murs de la Hierusalem mistique*, selon ce que disoit ce Prophete de ceux qui preschoient sans aueu. *Ils couroient & ie ne les enuoyois pas dit le Seigneur.* Ce qui fit dire depuis à S. Hierome parlant à vn Successeur de S. Pierre *qui ne recueille auecque toy dissipe au lieu d'amasser, qui n'est pour toi & auecque toi est contraire à Christ.* Il y a encore vn Hermes & vn Abdias

Galat. 2.

Ep. ad Damas. Papam.

de ce Siecle, mais leurs escrits sont si douteux que de ces mains branslantes on ne peut donner des coups asseurez. I'oubliois vn Decret de Clement qui veut que l'on laisse aux Prestres le lieu qui leur est destiné en l'Eglise pour celebrer les diuins Offices, c'est ce que nous appelons le Chœur, deffendant aux Laïques de s'y mettre, Decret qui fut publié & qui a esté obserué par toute l'Eglise. Passons au deuxiesme Siecle.

Baron. an. 109. n. 4. Hieron. Beda. Vsuard. Ado Bellarm. de script. Eccles. sec. 1. sext sen l. 2 Bibliot. v. Tom. 1. Concil. in Clemente.

DEVXIESME SIECLE.

S. ANACLET. AN. 103.

A La teſte de ce deuxieſme Siecle en l'an de noſtre ſalut 103. paroiſt ſur le troſne de S. Pierre Anaclet Grec de nation, Athenien d'origine, qui parle en Pape & fait ſa charge auecque tant d'authorité que les ennemis ouuers & deſcouuers du S. Siege ne pouuans ſupporter l'éclat des trois Epiſtres decretales que nous auons de luy, font tout ce qu'ils peuuent pour chercher des nœuds en vn ionc, & pour trouuer des verruës en vn beau viſage. Mais il n'appartient qu'aux

qu'aux singes de casser les miroirs où ils contemplent leur laideur, & aux Chameaux de troubler l'eau où ils voyent leur vilaine taille. Quand Amàn deuroit en creuer il faut que Mardochee triomphe, car Assuere l'a commandé. Il ne faut qu'auoir des yeux & lire les trois Epistres que nous auons dittes pour y voir les actes non de sa Primauté seulement, mais de sa Principauté sur toute l'Eglise. En la premiere il s'intitule, *seruiteur de Iesus-Christ seruant au Seigneur en la Chaire Apostolique*. Sur la fin vous y verrez vne ordonnance hardie fondée neantmoins sur vne semblable de sainct Paul. Car apres auoir reglé les iugemens Ecclesiastiques, encore qu'il vescust sous vn Empereur payen qui estoit Trajan, voici ce qu'il dit. *Si le iugement est seculier qu'il se decide par des hommes, de mesme ordre, mais par l'auis des Eueſques, puisque l'Apostre veut que les differens particuliers des Chrestiens soient plustost rapportez à l'Egliſe, & terminez par le iugement des Prestres. Et que tout oppressé (s'il le trouue bon) appele librement au tribunal sacerdotal, & qu'il n'en soit empesché par aucun, & qu'il soit soulagé & supporté par l'assemblée*

To. 1 Concil. in Anacleto.

2. q. 6 c. omnis.

des Prestres. Là mesme se void la reserue des causes majeures à la cognoissance en dernier ressort au Siege Apostolique.

v. Binn. in Notis.

Sur qui, dit-il, *Iesus-Christ a basti l'Eglise vniuerselle, lors qu'il a dit au Bien-heureux Prince des Apostres Pierre, Tu es Pierre & sur cette Pierre ie bastirai mon Eglise.* La seconde Epistre traitte de l'ordination des Eueſques & des Prestres, de ceux là par trois Eueſques, de ceux-cy par leurs propres Eueſques & publiquement non en particulier. Il regle le droit des Primats & des Metropolitains. En la troiſieſme il explique les meſmes reglemens & voici ce qu'il decrete touchant la Primauté de l'Egliſe de Rome. *La tres-ſainte Egliſe Apoſtolique & Romaine a obtenu la Primauté non des Apoſtres, mais de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt, auec vne eminence de Puiſſance ſur toutes les Egliſes & ſur tout le troupeau du peuple Chreſtien. Ainſi qu'il a dit à l'Apoſtre S. Pierre & ce qui ſuit.* Et encores, *Doncques ce ſiege Apoſtolique eſt comme le gond & le Chef de toutes les Egliſes du Seigneur, inſtitué par lui non par aucun autre, & comme vne porte ſe tourne ſur ſon gond, ainſi par la diſpoſition de Dieu toutes les Egliſes ſont gouuernées*

Diſt 22. c. Sacroſancta.

Diſt. 21. c. in nouo.

par l'authorité du Siege Apostolique. Que s'il arriue parmi vous (il parle à tous les fidelles) *des questions difficiles vous les deuez rapporter au faiste de ce sainct siege comme au Chef, affin qu'elles soient terminees par le iugement Apostolique.* Et là mesme, *Par le benefice celeste* (c'est à dire par institution diuine, non pas humaine, ny par droit Ecclesiastique positif) *le Premier siege est celuy de l'Eglise Romaine consacré par le martire des tres-heureux Apostres Pierre & Paul. Ainsi Rome qui par l'artifice de l'esprit malin estoit auparauant la mere de toutes les erreurs, chassant les tenebres des superstitions est deuenuë la Matrice des enfans de Dieu.* Là mesme il marque les trois Chaires Patriarchales, Rome, Alexandrie, Antioche, dont il semble ne faire qu'vne, parce qu'elles auoient toutes trois esté fondées par S. Pierre, celle d'Antioche où il auoit seiourné sept ans, Celle de Rome qu'il auoit gouuernee vingt-cinq, & qu'il auoit arrosee de son sang, & celle d'Alexandrie qu'il auoit establie par sainct Marc son Disciple. Plusieurs fois en ces Epistres S. Pierre est appelé Prince des Apostres, nom qui lui est communément attribué par tous les Au-

v. Binium in Not. ad hanc ep. To. 1. Concil.

theurs Anciens. Le grand Bellarmin par de graues raisons & de fortes authoritez renuerse sur le visage des Centuriateurs la risee impie qu'ils font de ce tesmoignage que les Historiens rendent à S. Anaclete d'auoir releué & enrichi la memoire, c'est le monument où le tombeau de l'Apostre S. Pierre à Rome. A ceste iudicieuse correction ie n'ay rien a adiouster que ce mot du Psalmiste. *Celui qui est au Ciel se rira d'eux, & le Seigneur se mocquera d'eux.* Car il a dit de ses Ministres. *Qui vous mesprise me desdaigne, & ceux qui me mesprisent seront rendus infames.*

Bellarm. l. 4 cap 8 de summ. Pontif. Magdel. Cent. 1. l. 2. c. 18.

S. EVARISTE.

An. 112.

APres le Martire d'Anaclet arriué sous Trajan l'an 112. Euariste homme Grec fut mis en son lieu. Nous n'auons de luy que deux Epistres Decretales, En la premiere qui est aux Eueſques d'Affrique sur quelque consultation qu'ils auoient faite à son siege où ils auoient eu recours comme à l'Oracle de l'Egliſe. *Puisque vous desirez*, leur dit-il, *estre in-*

fruits par nos enseignemens, nous vous mandons que vostre dilection suiuant la regle de la iuste prudence, a mieux aimé se rapporter aux choses douteuses à ce siege Apostolique comme au chef de tous les autres, que d'en vsurper la decision. En suitte il ordonne que sept Diacres accompagnent l'Eueſque & l'enuironnent quand il preſche, non point pour le garder d'aucune violence, comme remarque fort bien le grand Ceſar, mais pour eſtre teſmoings de la verité & la faire paſſer dans les eſprits des auditeurs auecque plus de veneration & de creance. Appliquant à cette police Hierarchique ce qui ſe lit des ſept eſprits aſſiſtans au trone de Dieu, & des ſept yeux colez ſur la Pierre du Prophete Zacharie. Applications raiſonnables puiſque le Predicateur parlant, c'eſt Dieu qui parle. *Ce n'eſt pas vous qui parlez dit le Sauueur, mais l'eſprit de Dieu qui parle en vous.* Et ſainct Paul, *cherchez-vous l'experience pour ſçauoir que c'eſt Chriſt qui parle en moi. Si quelqu'vn parle que ce ſoit comme parole de Dieu. Nous ſommes ambaſſadeurs de Dieu. Ne ſongez point à ce que vous auez à dire, car il vous ſera donné.* En la ſeconde Epiſtre Euariſte prend en ſa prote-

Baron. an. 112. n. 7.

ction les Euesques d'Ægypte qui auoient esté chassez de leurs sieges. Les sept Diacres qu'il institua furent depuis appelez Regionaires sous Fabian, & au Concile Romain soubs Silueſtre furent appelez Cardinaux, ce que nous verrons en son lieu.

Baron an. 112. num. 9.

S. ALEXANDRE.
An. 121.

A Euariſte l'An 121. succeda Alexandre natif de Rome de qui nous auons beaucoup d'actes qui marquent sa Primauté. En sa premiere Epistre Decretale. *Il a esté rapporté*, dit-il parlant à tous les Orthodoxes, *au faiſte du siege Apoſtolique, à qui les diſpoſitions des plus grandes cauſes & les affaires de toutes les Egliſes ont eſté commiſes par le Seigneur en l'eſtabliſſant pour Chef quand il a dit au Prince des Apoſtres, Pierre tu és Pierre.* Il ordonna qu'au Calice de la consecration se fist la meslange de l'eau auecque le vin, ordonnance qui ne fut qu'vne confirmation de la tradition Apostolique, non qu'il fut le premier instituteur de cette

v Binium in Not. ad ep. 1 Alexand. To. 1. Concil.

obseruance. Il ordonna aussi l'vsage de l'eau benite qui s'est respandu par toute la terre. Et mesme que la consecration de l'Eucharistie se fist en azime ou en pain non leué. Toutes ces obseruations publiees en toute l'Eglise par l'authorité du Chef ont esté receuës auecque veneration parce qu'elles procedoient du siege Apostolique.

v. Pontifical. in Alexandr. & ibi Bin To. 1. Concil. v. Platin. in Alex.

S. SIXTE.
An. 132.

ALexandre par le Martyre estant volé au ciel, son siege fut rempli par Sixte l'an 132. En sa seconde Epistre Decretale il se nomme Eueſque de l'Eglise Apostolique & Vniuerselle escriuant à tous les Eueſques Catholiques, & leur dit, *Si quelqu'vn d'entre-vous est oppressé qu'il appelle librement à ce sainct Siege, & comme au Chef des Eglises qu'il y ait son recours.* Que si quelque Eueſque y est appelé ou cité, il ordonne qu'il ne s'en retourne point en son Eglise sans des lettres formees qui rendent tesmoignage comme sa cause a esté

To. 1. Concil in Sixto. lib. Pontifical. Platina. Bin. in Notis ad ep. Sixti.

vuidee, *affin*, dit-il, *que comme ils ont eſté primitiuement conſtituez Eueſques par le S. Siege ils en ſoient protegez en leurs aduerſitez.* Au reſte il deffend ſous peine d'excommunication que nul n'ait à rien attenter ſur les Eueſques dont le Siege Apoſtolique ſe reſerue abſolument la connoiſſance. Si cela n'eſt parler en Prince & en Maiſtre, qu'eſt-ce donc à voſtre auis. Et iugez ſi ceux qui croyent & qui crient que les premiers Papes ont eſté muets & n'ont pas connu la force de leur authorité & de leur preéminence en l'Egliſe Vniuerſelle ont quelque ombre de raiſon. Il ordonne que nul laïque, principalement les femmes ne preſument de toucher les vaiſſeaux ſacrez. Il adiouſta à la celebration du diuin Miſtere cette exclamation Angelique, *Sainct, Sainct, Sainct le Seigneur Dieu des armees.* Et tout cecy receu & obſerué par tout pour la reuerence du Siege.

S. TELESPHORE.
An. 142.

TEleſphore Grec de naiſſance fut tiré de l'Hermitage pour eſtre eſleué au Siege de Sixte l'an 142. On lui attribuë l'ordonnance du Careſme, mais cela ſe doit entendre pour l'vniformité par toute l'Egliſe qui s'eſtablit par ſon authorité: car ſon inſtitution eſtoit plus ancienne & de tradition Apoſtolique. Les trois Meſſes que l'on dit le iour de Noël prouiennent de ſon Decret. Et adiouſta à la Liturgie l'Hymne des Anges. *Gloire à Dieu aux lieux tres-hauts*. Tout cela obſerué par tout le monde en vertu de ſon Ordonnance.

Lib. Pontific. in Teleſph. Platin.

Can Apoſtol. 68.

S. HIGINVS.
An. 154.

HIginus ſuit Teleſphore en la Chaire de ſainct Pierre où il fut aſſis l'an 154. Il regla & mit en bon exercice la Hierarchie de l'Egliſe qui auoit eſté eſta-

blie par le Fils de Dieu, ce qu'il n'euſt pas fait s'il n'en euſt eſté le ſupreme Hierarque; car à qui ſinon au Prince appartient-il de policer ſon Eſtat. Il permet au Metropolitain auecque l'aſſiſtance & l'auis des Eueſques de ſa Prouince d'inſtruire le procés d'vn Eueſque, *mais ſaue en tout*, dit-il, *le Priuilege de l'Egliſe Romaine* qui s'en reſerue la deciſion & la connoiſſance. Marque euidente de Primauté. En ſa ſeconde Epiſtre aux Atheniens il s'appele ſimplement Pape, nom qui depuis a eſté continué à ſes Succeſſeurs, & leur eſt demeuré par excellence & d'vne façon eminente comme nous verrons en la ſuitte de ce Traitté. Il menace de chaſtiment *ceux qui ne voudront pas obeïr aux commandemens du Siege Apoſtolique*, conformément à ce precepte de ſainct Paul qui veut que les Paſteurs *ſoient preſts à vanger ſainctement toute des-obeïſſance*. Celá, c'eſt parler comme il faut & en Pape.

Ep. 1.

S. PIE.
An. 158.

PIe l'an 158. Tint la Chaire de sainct Pierre apres Higin qui ordonna que la Pasque se célebrast par tout le mõde le iour de Dimanche, non precisément le 14. de la Lune de Mars comme faisoient les Iuifs. Cette Ordonnance publiee vniuerſellement causa bien du bruit & de la tempeſte comme nous verrons ſous les Pontificats ſuiuans, mais le Siege Romain demeura ferme & victorieux. Voici comme parle ce Pape eſcriuant à tous les fideles. *Nous vous inſtruiſons par authorité Apoſtolique affin que vous obſeruiez tous vne meſme choſe,* (il parle de l'Ordonnance que nous auõs dite,) *parce que nous l'obſeruons ainſi, & vous ne deuez en aucune façon vous départir de voſtre Chef.* Et plus bas. *Celui qui eſt Chef de toute Principauté & puiſſance a ordonné que ce ſainct Siege Apoſtolique fuſt le Chef de toutes les autres Egliſes, diſant au Prince des Apoſtres, Tu es Pierre.* Et plus bas il punit *d'infamie les rebelles au Siege Apoſtolique.*

Lib. Pontific. To. 1. Concil. in Pio.

Ep 1. decretal.

S. ANICET.
An. 167.

PIe ayant succedé au Martyre comme à l'authorité de ses predecesseurs. L'an 167. Anicet fut mis en sa place au gouuernement de l'Eglise Vniuerselle. On luy attribuë l'institution de la tonsure & Couronne clericale, dont l'vsage & l'obseruance s'est estenduë par tout, mais il est à croire que cela vient de plus loin, & que cela est de tradition Apostolique, ainsi que preuuent doctement ceux qui ont traitté de ce suiect. Il a fait des reglemens touchant les Archeuesques, Primats & Patriarches qui ont esté suiuis de toute l'Eglise, ce qu'il n'eust pas fait s'il n'eust eu le soin de l'vniuersalité, & ce qui n'eut pas esté embrassé de tous s'il n'eust eu l'autorité d'ordonner, & mesme il confirme ce qui auoit esté ordonné sur cela par Anaclet son Predecesseur. Il maintient *que tous les Iugemens Ecclesiastiques en derniere instance* (Marque de *Principauté & Souueraineté*) *appartiennent au Siege Apostolique*. De son temps sainct

y. Bin in Notis a l vitam Anicet. To. 1. Concil. Ep. 1. Decretal.

Policarpe qui auoit eſté Diſciple de ſainct Iean, & fait par cet Apoſtre Eueſque de Smirne fut à Romè pour le conſulter touchant la Celebration de la Paſque le iour du Dimanche ſelon le Decret, de Pie Premier ſon Predeceſſeur à cauſe qu'en Aſie la couſtume eſtoit de celebrer ceſte feſte preciſement au 14. de la Lune de Mars. Leur Conference fut ſi amiable & leur *ſcience ſi eſloignee d'enfleure & accompagnee de tant d'edifiante charité*, qu'encore que Policarpe fuſt de l'auis des Aſiatiques, n'ayant pas commiſſion pour toute l'Egliſe d'Aſie à qui il vouloit demeurer vni, Anicet neantmoins ne le reietta point de ſa Communion. Au contraire il lui fit beaucoup d'honneur, iuſques à lui permettre de celebrer ſolemnellement les diuins Myſteres à Rome. Gloire ſignalee pour ce Pape & ſigne de ſon eminente vertu, & qu'il ſçauoit bien la pratique de cet enſeignement du Prince des Apoſtres dont il tenoit le lieu & la puiſſance. *Paiſſez le troupeau du Seigneur qui vous eſt donné en garde, mais paiſſez-le non par contrainte, mais volontairement, mais librement ſelon Dieu, non comme ayans ſeigneurie & Domination* (violente s'entend &

Niceph l. 4. c. 39. v. Baron. an 167 n 9.

telle que celle des *Princes des Nations* qui regnent *par le glaiue* & la force) *sur les clergez du Seigneur, mais comme faits leur modele.* Humanité d'Anicet si heroïque & considerable quelle a donné dans les yeux des ennnemis du S. Siege, & a tiré la loüange (comme autrefois de la bouche de Balaam) des mesmes plumes destinees à noircir toutes les actions des Pontifes Romains.

Magd. Centur. 2. l. c. 10.

S. SOTER.
An. 175.

A Anicet esteint par le Martire fut subrogé Soter natif de Fondi en Italie. L'an 175. Parce que les Religieuses & ces femmes deuotes & consacrees au seruice de l'Eglise appelees Diaconisses se mesloient de manier les Vases sacrez & mesme les corporaux, il leur deffendit de les toucher. En sa seconde Epistre Decretale il prend le titre de Pape. Marque de son eminence, & pour faire cognoistre le soin qui luy estoit commis de l'Vniuersalité de l'Eglise, Voici comme il la commence. *Informez par les Diuins &*

Lib. Pontifie in Soth. Platina alij.

Apostoliques enseignemens nous veillons auec affection sur l'estat de toutes les Eglises, affin de Corriger promptement ce qui estant introduit par ignorance ou par presomption se trouue reprehensible. Il fit plusieurs autres Decrets qui regardent la Police de l'Eglise Vniuerselle. v. Tom. 1. Concil. in Soter.

S. ELEVTHERE.
An. 179.

Eleuthere homme Grec natif de Nicopoli occupa la place de Soter l'an 179. Nous n'auons de luy qu'vne Epistre Decretale escrite aux Prouinces de nostre Gaule. Là contre quelques Heretiques qui estimoient quelques viandes immondes, & s'en abstenoient par superstition, il fait vn Decret par où il ordonne que rien de ce qui peut seruir à l'vsage de la nourriture des hommes ne doit estre tenu pour impur. Decret de foi & qui condamne vne heresie. Là mesme il regle les iugemens Ecclesiastiques, & renouuelle les Ordonnances de ses predecesseurs qui veulent que les iugemens derniers & deffinitifs des causes de l'Eglise

se terminent au siege Apostolique comme au plus haut degré de la dignité & puissance Sacerdotale. Dans cette Epistre il y a vn escueil ou brisent les aduersaires du S. Siege *faute de sapience & d'intelligence.* Ils font vn grand triomphe de ce que ce Pontife dit parlant aux Eueſques de nos Gaules que *l'Egliſe vniuerſelle leur eſt commiſe par Ieſus-Chriſt; afin qu'ils trauaillent pour tous, & ne negligent point d'aider vn chacun, parce que le frere qui aide ſon frere ſera exalté, & celuy qui l'oppreſſe ſera diſſipé.* Pauures gens qui sont arme de tout ce que rencontre leur fureur, & qui ont les yeux tellement offuſquez de la taye de leur passion qu'ils ne voient pas que ce Pape les conſole durant la perſecution qui lors trauailloit les Chreſtiens en la Gaule, & qui fit ruiſſeler tant de sang principalement à Lion que la Saone (l'vn de ses fleuues auparauant appelé Arar) tira son nom du sang qui la rougit. Et parce que l'Egliſe Vniuerſelle auoit les yeux tournez vers les souffrances des freres de la Gaule comme tous les membres d'vn corps compatiſſent à celui qui eſt blecé, & de ceſte façon les Prelats ſouſtenans; car auecque leurs

v Bin in Notis ad Ep. Eleuth. To. 1. Concil. Centur. Magd. l. c 7.

Prou. 18.

leurs brebis le choc de la tribulation souffroient en quelque maniere pour toute l'Eglise, puis qui ne sçait qu'il y a vne telle & liaison entre les membres d'vn mesme corps que le moindre à soin du tout, car *si chacun doit auoir soin de son prochain*, combien plus vn vrai fidele doit il prendre part aux interests & au bien de l'Eglise, & prier & trauailler pour cela auec autant d'affection que s'il en estoit le Pasteur vniuersel, sans pour cela confondre l'ordre de la Hierarchie qui doibt auoir vn Chef: ce que pretendent les Nouateurs auec cet argument dont la foiblesse est digne de pitié. v Tunian. l. 2. c. 9 prō Ep. Pontif.

Cependant nous remarquerons que ce Siege vrai centre de l'vnion & de l'vnité de l'Eglise à touſiours esté regardé comme le Pole pour se bien conduire au fait de la Religion parmi les orages de cette vie. La persecution est elle en Gaule, aussi toſt les Martyrs escriuent à Eleuthere comme des enfans bien nais au Pere commun des Chrestiens. Et le Roy de la grande Bretagne, Lucius estant inspiré de Dieu & porté à embrasser la Religion Chrestienne à recours par lettres à celui qui en estoit le supreme Pontife, & assis Euseb. l. 5. c. 4.

en la Chaire de S. Pierre, c'estoit Eleuthere qui luy enuoya aussi-tost Damian & Fugace qui baptiserent le Roy, & vne multitude fort grande de peuple qui suiuit l'exemple de son Prince.

Beda l. 1. c. 4. hist. Anglic.

S. VICTOR.
An. 194.

POur cloture de ce deuxiesme Siecle nous auons Victor, esleué apres le Martire d'Eleuthere sur le trosne du Prince des Apostres l'an 194. où il se comporta en vray Chef & Prince de l'Eglise faisant reluire le pouuoir de sa Primauté par toute la terre, & portant ses foudres en Asie il en fit voir les éclairs à toutes les autres parties de la terre, qui se rangerent soubs son obeïssance. *La peine arriuant à quelques-vns & la peur à tous.* Comme quand le ciel tonne, aussi auoit-il receu par succession de S. Pierre la puissance de lier & de deslier, & sa charge l'obligeoit de *presser d'entrer dãs le bercail les oüailles rebelles.* Ce temps où nous entrons est appelé par les Aduersaires du Siege Apostolique le crepuscule de l'an-

thorité du Pontife Romain, l'Aube de son iour, & le point de l'ascendant de sa naissance, point remarquable puis qu'il commence par vn Victor, augure certain que les portes d'enfer n'auront point d'auantage sur le Successeur de Simon Pierre, puisque Simon veut dire obeïssant. Et il est escrit, *que l'homme obeissant parlera de victoires.* Prou. 21.

C'est à ce temps du Pontificat de Victor que la plume rappurce de celuy qui s'est monstré aussi peu sçauant parmi les Doctes, que peu vaillant parmi ceux de sa profession qui estoit militaire commence le Mistere de son Iniquité. Vomissant contre les Successeurs de sainct Pierre tout ce que la rage peut escumer de plus venimeux, *& perissant en la contradiction de Core, allant au train de Cain, & se fourvoyant au chemin de l'erreur de Balaam*, puis qu'il outrage celui qui est appelé par vn Pere de l'Eglise. *Moyse en puissance, Abel en Primauté, le Chef des Pauillons d'Israel, & Iacob en Patriarchat, blasphemant en ce qu'il ignore, & se corrompant en ce qu'il sçait.* Mais tout de mesme que les nuages qui rebouschent les rayons du Soleil en redoublent la vigueur & les Ep. Iud. S. Bernard de Consid. 2.

flots qui battent vn roc qui s'esleue dans la mer le polissent au lieu de l'esbranler & le blanchissent de leur escume : Aussi les noires calomnies de cette plume execrable, & les vagues de cet esprit courroucé au lieu d'offusquer l'astre de cette puissance que le Fils de Dieu a establie en son Eglise sur toutes les autres, au lieu d'esbransler ce ferme rocher, rendant l'vn plus illustre & l'autre plus stable : *car c'est vne Palme esleuee en Cades & plantée en Iericho* qui iette des racines d'autant plus fortes qu'elle est plus rudement secouée par les tempestes de l'air. Grande gloire neantmoins pour ce Siege d'estre blasmé par la mesme bouche qui a esté ouuerte aux blasphemes contre le Fils de Dieu voilé au Sacrement adorable de l'Eucharistie & contre son Espouse, l'Eglise saincte, cet homme prophane, Gendarme comme vn Theologien, & Theologien comme vn Gendarme, ayant auparauant le Mistere de son iniquité armé sa plume à faute de tranchant (& plust à Dieu que celle-ci eust esté aussi innocente que son espee (contre l'Eucharistie & contre l'Eglise par des ouurages particuliers remplis de fausſetez, dont il a esté con-

uaincu, & par escrit & de viue voix, auec vne honte si solemnelle que s'il eust eu vne goutte de bon sang il en fust mort, de desplaisir, si par sa conuersion il ne fust reuenu à vn meilleur sens & à vne plus saincte creance. Or i'ay auancé ce mot auant que de toucher aux Actes de Victor pour faire entendre que ce n'est pas mon dessein de m'attacher à la refutation des calomnies de ce detestable liure, ou l'Autheur au lieu de faire voir le Mistere d'Iniquité au Siege le plus sainct qui soit en la terre le fait cognoistre en luy mesme, manifestant en soi ce mot du grand Psalmiste. *Voila il a conceu en douleur, engendré l'Iniquité & enfanté l'iniustice.* Aussi n'a-t'il pas manqué de repliques *qui lui ont fermé la bouche puante comme vn sepulcre ouuert, & qui ont renuersé sa douleur sur son chef, fait retourner son Iniquité sur sa teste,* & tranché la teste de ce Geant incirconcis auecque ses propres armes. Entre les autres M. Coeffeteau Eueſque de Marseille l'vne des plus doctes & disertes plumes de nostre âge a si amplement respondu à toutes ses oppositions, & descouuert toutes ses tromperies, que le glanage seroit petit apres vn

Coeffet. en sa Responce au Mystere d'Iniquité.

Anti-Mornæus P. Leonard. Coquæi.

moissonneur si exact. Et depuis le P. Leonard Coqueau a si puissamment rembarré tous les assauts de cet Inique Mistere, qu'à mon auis ce seroit tuër vn homme mort que d'entreprendre vn nouueau combat apres tant de glorieuses victoires. Or il me semble qu'encore que nous semblions courir en mesme lice, i'ay neantmoins en ce petit trauail vn but bien different du leur. Car ils n'ont eu pour visee que la destruction des erreurs dont cet Aduersaire du S. Siege auoit fait vn ramas dans ce Mistere de son Iniquité que l'on peut appeler vne Apostume d'impostures, & moi fort esloigné de l'esprit de contention ie n'ai pour tasche que de rapporter simplement & d'vne façon historique les Actes de la Primauté & Principauté des Pontifes Romains & les depositions des Peres de l'Eglise sur la recognoissance de ceste Auctorité. Sans m'arrester à ce qui est controuersé entre ceux qui ont descrit de nos debats, comme s'ils vouloient rendre nos querelles immortelles : Car autrement il me faudroit arrester à chaque pas pour vuider des differens & des difficultez, sçachant bien que le progrez de l'Autorité

des Successeurs de S. Pierre a eu ses oppositions & ses obstacles de temps en temps veu que l'Apostre nous apprend *qu'il est necessaire qu'il y ait des heresies & des schismes* qui ne prouiennent d'autre source, dit S. Cyprian, que de la rebellion à ceste chaire. *Que si le fils de Dieu mesme qui a esté mis pour la ruine & l'edification de plusieurs a esté donné pour signe à qui l'on contrediroit, & posé comme vn but aux fleches de ses aduersaires.* Pourquoi *le Disciple seroit-il plus que le Maistre, & si ses ennemis l'ont appelé Beelzebut, ses enfans seront-ils mieux traictez.* Quel Empire, quel Royaume, quel Estat n'a eu des difficultez en son establissement & des resistances à ses conquestes. Le progrez mesme de la Religion Chrestienne combien a t'il esté trauersé. *L'Eglise n'est-elle pas vn lis entre des espines. Les portes d'enfer ne sont-elles pas ouuertes contr'elle,* l'erreur, la calomnie, la rage n'ont-elle pas *la bouche ouuerte comme des lions rugissans preparez à la proye.* Les plus grands luminaires du ciel ont bien leurs oppositions & mesme leurs eclipses. Mais celui qui sçait tirer la lumiere du milieu des tenebres, & faire aux trois enfans trou-

uer des rosees & des rafraischissemens dans les fournaises, & *donner aide aux siens*, non seulement *en la tribulation, mais de la tribulation mesme*. Celui à qui *la mer & les vents obeissent*, qui sçait calmer les orages, qui sçait soustenir S. Pierre de peur qu'il n'enfonce dans les eaux, *& faire que ses esleus tirent vtilité de leurs pertes*, sçait le secret pour changer en gloire pour Ioseph l'enuie de ses freres, & pour establir la puissance de son Vicaire, par les obstacles mesmes qui la veulent esbranler. Il sçait esleuer l'arche vers le ciel, & par les mesmes eaux du deluge qui sembloient la deuoir engloutir auec tout le reste de l'vniuers. Il sçait que son Eglise est vne palme qui se relance contre le faix qui la presse, quelle est vne vigne qui profite par ses retranchemens, vne camomille qui se fortifie plus elle est foulee, vne cheuelure qui s'espoissoit plus elle est rasee, & *que sa vertu se perfectionne dans les combats*, qui lui donnent le nom de Militante. Alleguer donc comme font les aduersaires du S. Siege que le progrez de l'auctorité de la chaire de Rome a eu ses oppositions n'est pas prouuer que ceste auctorité n'est pas

instituee par le fils de Dieu, & n'eſt pas legitime, mais ceſt alleguer la malignité *de ceux qui ont eſté rebelles à la lumiere*, qui ont craché contre le ciel, *qui ont fermé les yeux pour ne voir le Soleil*. C'eſt alleguer *qu'il y a touſiours eu des enfans de Belial*, c'eſt à dire, *ſans diſcipline, qui ont rompu leur joug dés le ſiecle*, c'eſt à dire de tout temps, *& dit nous ne ſeruirons & ne nous ſoumettrons point*, c'eſt à dire, que *l'Egliſe a dehors des combats, & dedans des crainte*. Hors de ſon ſein des hereſies, dedans ſon ſein des ſchiſmes. C'eſt dire, que le tres-grand Pontife peut iuſtement s'appliquer ces mots du ſacré Cantique, les *enfans de ma Mere ont combatu contre moi, que les gardes des murailles l'ont outragé & lui ont ſouuent voulu oſter ſon manteau*, c'eſt à dire, ſon plus precieux ornement. En quoi certes il a dequoi ſe conſoler, puis que celui dont il eſt Vicaire *a ſouffert pour les pecheurs de bien plus grandes contradictions*. Ce qui faict dire à Dauid qui les voyoit en eſprit de Prophetie. *Pourquoi les Nations ont-elles fremi & les peuples ont-ils ruminé de vaines penſees. Les Rois de la Terre & les Princes ſe ſont aſſemblez & eſleuez contre le Seigneur &* Pſe. 2

contre son oingt. Qui pour cela n'a pas laissé *d'estre estably Roi dessus Sion, & d'auoir les gens pour son heritage & pour sa possession toute l'estenduë de l'vniuers.*

Mais pour reuenir de ce destour dans nostre Maistresse Route, & donner le dernier traict aux Actes de ce deuxiesme Siecle par les gestes de Victor. Il tint à Rome vn Concile Prouincial, qui fut le Premier dont on ait des memoires par escrit tenu depuis le temps des Apostres. Là il fit venir de l'Orient Theophile Metropolitain de Cesaree, & dans vne grande Assemblee d'Euesques où il presidoit, il confirma le Decret de son Predecesseur Pie I. touchant la celebration de la Pasque au iour de Dimanche prochain du 14. de la Lune de Mars. Il ordonna que ce Canon faict en vne si celebre Compagnie fut publié par tout le monde, & pour ce sujet il commanda à Theophile qui auoit assisté au Concile Romain, quand il seroit retourné en la Palestine où estoit son Siege, qu'il assemblast les Euesques qui lui estoient soumis, & qu'il proposast ce Decret, affin qu'il y fut receu & embrassé. Ce que l'Archeuesque de Cesaree executa fidelement appelant à

son Sinode Narcisse Eueſque de Hierusalem qui recognoissoit encore le Siege de Cesaree pour son Metropolitain, & à l'ouuerture de ce Concile il monstra les lettres qu'il auoit de Victor, par où il lui donnoit auctorité de conuoquer ceste assemblee pour la publication du Decret de la Pasque. Qui fut receu de tous les Eueſques non seulement auec approbation, mais auec allegation de plusieurs authoritez qui le confirmoient. Ce qui se peut voir dans les fragmens qui nous restent de ce Concile. Par la mesme authorité Palma assembla vn Concile au Pont ou le Decret du Sinode Romain fut receu. Vn autre par le mesme Commandement fut conuoqué aux Gaules ou Presida S. Irenee Eueſque de Lyon. Vn autre par le mesme Ordre a Osroé en Acaye ou le mesme Decret fut receu. Vn autre fut assemblé en Asie par Policrates qui en auoit eu le commandement de Victor, mais de la les discords, car l'auis des Asiatiques estans contraires ils voulurent opiniastrement suiure leur ancienne coustume cõforme à l'vsage des Iuifs d'où auint vn grand Schisme, qui appela à son secours, selon l'ordinaire, l'heresie & de

Concil. Palestinum To. 1. Concil. sub Victore. v. Tom. 1. Concil.

faict vn certain Blastus qui estoit de l'opinion des Asiatiques commença à dogmatiser à Rome de la celebration de la Pasque au 14. iour du premier mois qui est celui de Mars, encore qu'il n'arriuast pas le Dimanche. Ce qui donna sujet à Victor de lancer son Excommunication, & contre Blastus, & contre tous ceux qui ne vouloient pas suiure le Decret de Pie Premier, & du Concile Romain. Les Gaulois qui n'estoient pas peut-estre auertis de la raison prochaine & comme domestique qui auoit comme contraint Victor de prononcer l'anatheme estimerent qu'il ne falloit pas si promptement retrancher tant d'Eglises de la Communion de la Romaine qui estoit le CHEF de toutes. Surquoi ils remonstrerent à Victor par la plume d'Irenee, nõ pas qu'il n'eust l'authorité d'excommunier, mais comme dit l'Apostre, que *beaucoup de choses sont permises qu'il ne faut pas tousjours faire.* Aussi qu'il falloit *reprendre les contredisans, mais en toute patience & doctrine.* Mais les Aduersaires de ce S. Siege de ce qui se doit faire argumentent à ce qui se peut sans s'apperceuoir de la longue distance qui est entre le faict & le

droit, entre ce qui se peut, & ce qui se doit faire, tant s'en faut donc que les remonstrances d'Irenee, qu'ils appellent Oppositions, tesmoignent vn default de pouuoir en Victor, qu'au contraire elles l'establissent, recognoissant qu'il a peu faire ce retranchement par ce pouuoir general donné à S. Pierre, dont il estoit le dispensateur, mais que selon leur auis, pour euiter le trouble & le scandale des esprits, il deuoit employer les moyens doux & lenitifs auant que d'appliquer le fer & le feu & d'en venir aux extremes remedes. Mais pour n'ouurir pas cette non moins specieuse que spacieuse porte dans les debats que i'ay protesté d'euiter, & conseruer à cet ouurage que ie trace, la grace de la briefueté : Ie me contenterai de produire cette Excommunication de Victor pour faire voir l'estenduë de sa Puissance à retrancher de l'vnité de la Communion les Prouinces entieres & les Eglises desobeissantes à la Romaine: Puissance qui n'a point esté accusee d'vsurpation par ceux qui ont esté de ce temps-là, qui au contraire l'ont soustenuë & authorisee par leurs escrits, cõme nous monstrerons incontinent, mais

seulement d'vn zele vn peu prompt & ardant en l'vsage. Mais Victor de son costé ne manquoit pas de raisons en son procedé qui en fin se iustifie par l'euenement, car les Asiatiques rebelles furent aussitost tenus pour heretiques, & appelez tantost Pasquites, tantost Quartodecumans, & le Decret de Victor approuué au Concile Oecumenique de Nicee le Premier de tous les Generaux, appelé le Grand Concile, & reueré de tous les Chrestiens. Si faut-il qu'en passant ie remarque icy iusques ou l'esprit d'aueuglement & de haine porte les aduersaires du Siege Romain, (comme ces gens d'armes qui voulans prendre vn Prophete se trouuerent au milieu de leurs ennemis) car voulans ietter vn charbon au visage du Successeur de S. Pierre ils se bruslent les premiers, & se coupẽt les levres à eux mesmes pour lui faire plus laide mine. Pour reprendre la forme d'vne excommunication qui leur semble manquer de iustice & de puissance (nous auons iustifié le contraire) ils se rangent du costé de ceux qu'eux mesmes condamnent d'heresie & dont ils ne suiuent pas l'vsage, le temps qui leur a fait voir que Victor

auoit raiſon, & que ſon Decret eſtoit iuſte n'a peu les faire ſages, & ils ſont comme celui qui pour acquerir la gloire de bien ſauter ſe ietta dans vn precipice. Pareils a ceſte ialouſe Medee qui ne ſe ſoucioit pas de mourir pourueu qu'elle tombaſt ſur le corps mort de ſa Riuale Yola. Outre cette action de Victor qui marque aſſez ſa Primauté & meſme ſa Principauté, nous auons de luy deux Epiſtres Decretales. Ou en la premiere eſcrite à Theophile il ſe dit *Archeueſque de l'Egliſe de Rome & Vniuerſelle.* Là il regle les iugemens Eccleſiaſtiques, ordonne que les cauſes des Eueſques inſtruites deuant les Metropolitains, Primats où Patriarches ne ſe puiſſent terminer ny definir *ſans conſulter le Pontife Romain & le Siege de l'Egliſe de Rome qu'il appelle Apoſtolique & Vniuerſel, & qui fait autrement*, dit-il, *tranſgreſſe les bornes & viole les Decrets des Apoſtres* (il entend SS. Pierre & Paul) *par vne preſomption blaſmable.* Ce Pontife vraiment victorieux & de nom & d'effect emporta en fin la couronne du martire comme auoient fait tous ſes deuanciers au commencement du troiſieſme Siecle.

TESMOIGNAGES DES PERES.

CE qui nous conuie à mettre la derniere main à cetui-cy par le tesmoignage de deux ou trois Escriuains dont les ouurages faits en ce Siecle-là sont arriuez iusques à nous. S. Irenee. *C'est à l'Eglise de Rome à cause de sa plus puissante Principauté qu'il faut que toutes les Eglises soient vnies & associces.* Là mesme il l'apele *la plus grande, la plus Ancienne:* (Primauté d'origine) *& cognuë de tous* (Vniuersalité) *fondee à Rome par les deux tres-heureux Apostres Pierre & Paul dont la foy a esté annoncee à tous les hommes.* Il fait allusion à ce que dit l'Apostre escriuant aux Romains, *que leur foy est publiee par toute la terre.* Tertulian au liure de la Pudicité appele l'Eueſque de Rome *Pontife Souuerain & Eueſque des Eueſques. Bon Pasteur, Pape Benit, Homme Apostolique.* Theophile Eueſque d'Antioche par vne allegorie fort iudicieuſe appele la Sinagogue *belle Mere de S. Pierre & l'Egliſe ſa Fille dont il auoit le gouuernement.*

Iren. l. 3. c. 1.

De Pudicit. c. 1. De Preſcrip. c. 36.

l. 2. Allegor. To. 1. Bell. Patr.

Denis

Denis Eueſque de Corinthe eſcriuant au Pontife Soter, luy mande, *qu'il fait publiquement lire ſa lettre, comme auſſi celle de ſon Predeceſſeur Clement pour en tirer inſtruction*. Ce qu'il n'euſt pas fait s'il n'euſt reconnu la Superiorité du Siege de Rome ſur tous les autres ſieges. S. Denis Areopagite qui viuoit ſur la fin du Premier & au commencement de ce deuxieſme Siecle eſcriuant au Moine Demophile, & parlant du rang des Moines. *Il faut*, lui dit-il, *que les venerables Miniſtres* (ce ſont les Diacres) *vous commandent, aux Miniſtres les Preſtres, aux Preſtres les Pontifes, & à ces Pontifes les Apoſtres, & les Succeſſeurs des Apoſtres, affin que chacun ſans confuſion demeure en ſon ordre & en ſon Office.* Voyez-vous des Succeſſeurs, des Apoſtres qui commandent aux Pontifes ou Eueſques & les rangent à leur deuoir. Et je vous prie qui ſont ces Succeſſeurs ſinon ceux qui ſont aſſis ſur la Chaire de S. Pierre & de S. Paul ſon Coadiuteur. Ce ſont là preſque tous les Autheurs qui nous reſtent de ce deuxieſme Siecle, & qui rendent teſmoignage à cette Primauté du Siege Apoſtolique. Que ſi l'eſcriture veut qu'on s'ar-

Ep. 8.

reſte *à la depoſition de deux ou de trois*, ceux-ci ce me ſemble doiuent contenter tout eſprit traittable, puiſque nous n'auons pas d'auantage de monumens d'vne ſi reculee antiquité, principalement en vn temps de ſouffrance où l'on s'occupoit pluſtoſt à endurer qu'à eſcrire, à faire qu'à dire. Iniuſte vraiment ſeroit celui qui demanderoit autant d'eau à la ſource d'vn fleuue qu'il en fait paroiſtre à ſon ambouchеure en la mer. Telle eſt la deſ-raiſonnable humeur des ennemis du S. Siege. Mais que m'importe de ceux de dehors puiſque ie n'eſcris que pour confirmer en leur creance ceux qui ſont dans le ſein de l'Egliſe, *auſſi bien les autres ſont-ils condamnez par leur propre iugement.*

1.Cor. 5.

Tit. 3.

TROISIESME SIECLE.

S. ZEPHIRIN. AN. 203.

NOVS voici arriuez au Troiſieſme Siecle qui commence par le Pontificat de Zephirin aſſis en la Chaire de S. Pierre l'An 203. Il ordonna que ceux qui auroient eſté excommuniez pour de grands crimes ſeroient receus à la Communion de l'Egliſe apres leur penitence, Decret conforme à l'Euangile, à la doctrine & aux actions meſme de Ieſus-Christ *qui eſtoit venu au monde pour ſauuer les pecheurs, & les ramener à la penitence.* Tertulian deuenu Montaniſte & deſerteur de v. Baron. an. 216. l. 1. de Pudic. cit.

l'Eglise Romaine, dont il auoit dit tant d'Eloges tandis qu'il estoit Orthodoxe, reprend cette indulgence, & de là les Aduersaires du S. Siege qui font fleche de tout bois, & qui ne pouuans auoir le ciel pour leur aide appelent l'enfer à leur secours, prennent occasion de dire que l'authorité de Zephirin a eu des opposans: *Mais si Dieu est pour lui qui lui sera contraire, qui pourra subsister deuant les esleus de Dieu*, c'est ainsi que ces contredisans sont heureux en leurs rencontres, *mais ceux qui haissent Sion seront confondus & portez à la renuerse*, & voila comme la haine les pousse dans vne heresie manifeste pour se reuolter contre vne puissance veritable, vn abisme en appelant vn autre.

To. 1 Concil. in Zephir. Nous auons de lui deux Epistres Decretales où il regle les iugemens Ecclesiastiques, rend de toutes parts l'appel libre au S. Siege. Deffend aux Metropolitains, Primats, Patriarches de iuger de la cause d'aucun Euesque sans l'adueu & l'authorité du Siege Apostolique, se reseruant leurs causes personnelles & les maieures des Egliſes. Il appelle la Primauté *le faiste sacerdotal*, & dit qu'à son Siege se dressent & se terminent toutes les affaires

Ep. 1.

Ecclesiastiques. *Que le soin vniuersel de toutes les Eglises lui est commis comme au Successeur de S. Pierre. Et que les oppressez doiuent auoir recours à l'Eglise Romaine comme à la Mere de toutes les Eglises.* Il ordõna que ceux qui sont en âge de Cõmunier reçoiuent l'Eucharistie au moins vne fois l'annee au iour de Pasque. Obseruance vniuerselle emanee de son Siege. Ep. 2. Platin.

S. CALIXTE.
An. 221.

ZEphirin esteint par le Martyre Calliste fut esleu en sa place l'An 221. Il confirma l'Edit de son Predecesseur, de receuoir à Penitence & à la Communion ceux qui estoient tombez en de grands crimes. Il institua le ieusne des quatre temps qui a esté depuis son decret receu par toute l'Eglise, & ordonna que les Eueſques y pourroient tenir les Ordres, ce qui ne se faisoit auparauant lui qu'vne fois l'an en Decembre. En sa premiere lettre Decretale il s'intitule *Archeueſque de l'Eglise Catholique*, c'est à dire, *Vniuerselle. Il appelle sa Chaire Apo-* v. Bellarm. de Ieiun. c. 19. Ep. 1. Calixti. To. 1. Concil. in Calixt.

stolique Mere & Chef de toute l'Egliſe. Il ſe nomme Prelat de l'Egliſe de celui dont Ieſus-Chriſt a loüé la Confeſſion. C'eſt ſe dire en periſraſe ſucceſſeur de S. Pierre. La ſeconde Epiſtre regle les Dioceſes & les iugemens Eccleſiaſtiques qui ſont Loix de Police qui doiuent ſortir de l'authorité du Prince.

S. VRBAIN.
An. 227.

VRbain l'An 227. ſucceda au Martir Calixte. Il eut vn grand ſoin des choſes ſacrees, tous les vaiſſeaux ſacrez qui auparauant lui n'eſtoient que de bois, de terre & de cuiure furent faites d'or & d'argent. Il fit vn grand nombre de conuerſions, les notables gerbes de ſa grande moiſſon furent Tiburce & Valerian grands Seigneurs Romains, dont ceſtui-ci eſtoit eſpoux de S. Cecile qui lui perſuada la virginité, & de cette roſe blanche, ils paſſerent tous deux à la vermeille du Martire. Nous n'auons de lui qu'vne Epiſtre Decretale à tous les Chreſtiens où il fait de grands reglemens tou-

Lib. Pontific. To. 1. Concil. v. Epiſt. Vrbani Platina, Baron. alij.

chant la vie commune, les biens de l'Egliſe, les Excommunications, les Egliſes Cathedrales, le Bapteſme, l'Impoſition des mains par les Eueſques, qui le teſmoignent *tres-grand Pontife*, & *Eueſque des Eueſques* à qui eſtoit commiſe l'vniuerſalité.

S. PONCIAN.
An. 233.

Apres lui martiriſé comme ſes deuanciers vient en ſon lieu Poncian l'an 233. De qui nous auons deux lettres Decretales, dont la premiere eſleue infiniment la dignité du Sacerdoce, il y nomme S. Pierre Prince des Apoſtres, qualité qui eſt en la bouche & en la plume de tous les Anciens. En la ſeconde il donne des inſtructions ſalutaires pour la conduite de la vie & pour les iugemens Eccleſiaſtiques, il s'y intitule *Eueſque de l'Egliſe Vniuerſelle*, & il l'addreſſe à tous les Orthodoxes. Releguée en l'Iſle de Sardagne par l'Empereur Alexandre qui redoutoit le credit qu'il auoit dans Rome il y mourut martyr.

Lib. Pontifical. To 1. Concil. in Pontiano.

S. ANTERE.
An. 237.

Et l'Eglise de Rome Chef de l'Vniuerselle eut en son lieu Antere l'an 237. Il ne tint le Siege qu'vn mois, & nous n'auons de lui qu'vne lettre Decretale aux Eueſques d'Eſpagne ſur le fait de la tranſlation des Eueſques d'vn Eueſché à vn autre qu'il dit ſe pouuoir faire pour l'vtilité publique, non pour celle des particuliers, & non de l'authorité des Metropolitains ou Primats, mais ſeulement par le Siege Apoſtolique auec connoiſſance de cauſe. Cette Epiſtre eſt pleine de tres-vtils enſeignemens, & il y parle en vray Pere de l'Egliſe & Succeſſeur du *Prince des Apoſtres S. Pierre.*

Platina. Baron. Alij.

v. Tom. I. Concil.

S. FABIAN.
An. 238.

Il eut apres ſon Martire pour heritier de ſa place & de ſa puiſſance l'an 238. le Pape Fabian. Nous auons de luy trois

Epiſtres Decretales ou ſa Primauté eſt toute euidente, ſa vigilance ſur le troupeau vniuerſel. *Que l'Egliſe Romaine eſt la Mere des autres*, c'eſt l'entree de la premiere. Il y ordonne ſept Diacres & ſept Souſdiacres pour les regions de la ville pour eſcrire les geſtes des Martirs, qui pour ce departement furent appelez Regionaires. Il y parle d'authorité Apoſtolique comme l'ayant en main. Il ordonne que l'on fuye la communication auec les excommuniez. En la ſeconde il ordonne le renouuellement du S. Creſme tous les ans, couſtume religieuſement obſeruee par toute l'Egliſe. Il regle les iugemens des Eueſques. En la troiſieſme il confirme les appelations au Siege Apoſtolique qu'il nomme *faiſte Sacerdotal*. Et par tout il traitte en vrai Chef & en Prince, & maintient ſon authorité comme il faut. Dans Gratian il y a quantité de ſes Decrets. Ce fut lui qui baptiſa Philippe Premier Empereur Chreſtien conuerti par Pontius. Euſebe remarque vne choſe en ſon election tout a fait admirable. Cõme l'on eſtoit aſſemblé pour eſlire vn Succeſſeur à Antere, & que les Electeurs ne penſoient à nul moins qu'à lui. Voila

v. To. 1. Concil in Fabiano. v. Baron. an. 246.

qu'vne Colombe blanche se vint poser sur sa teste, signe euident que que le S. Esprit qu's'estoit autrefois manifesté en cette figure le choisissoit pour estre Successeur de Simon Pierre fils de la Colombe, & de faict d'vne commune voix il fut esleu & esleué sur le trosne Apostolique qu'il ne quitta que par le martire qu'il souffrit l'an 253. sous Decius. Dont la persecution fut si sanglante que les Chrestiens dispersez çà & là furent vn an sans Pasteur, nul peut-estre n'osant prendre ceste qualité, parce que la violence s'attaquoit aussi tost à celui qui auoit ce titre durant ce temps d'interregne le Clergé Romain gouuerna l'Eglise comme l'on recueille des lettres de S. Cyprian Eueſque de Cathagé à ce Clergé, & du Clergé à S. Cyprian ou la fureur de la perſecution de Decius est fort bien depeinte. Et meſme de ceſte adminiſtration du Clergé ſe peut recueillir la Primauté de l'Egliſe Romaine à qui comme au Chef les autres Egliſes comme membres auoient recours.

v. Baron. an. 253.

S. CORNEILLE.
An. 254.

L'An 254. fut esleu Corneille grand Pape, & en vertus & en authorité. Ses Epistres Decretales monstrent l'vne & l'autre, car sa Pieté ny reluit pas moins que son courage. En la premiere il foudroie contre Nouatian son Competiteur, qui fauorisé de Nouatus heretique fit le premier schisme en l'Eglise. En la seconde il traitte des causes des Eueſques, les reseruant à son Siege qu'il appele *Sainct, Vniuersel, & Apostolique*. En la quatriesme il declame contre Nouatian & monstre qu'il *n'est pas de ces chiens muets qui ne sçauent pas japper* quād ils voyent le Lion. En l'Epistre à Lucian il monstre sa constance au temps de la cruelle persecution de Decius. En la premiere à Cyprian, il dit tout net, *que comme il n'y a qu'vn Dieu, vn CHRIST, vn S. Esprit; il n'y a aussi qu'vn Eueſque en l'Eglise vniuersellselle*. Pouuoit-il plus clairement & plus fortement soustenir sa Primauté & sa Principauté. Quant aux Epistres de S.

To. 1. Concil in Cornelio.

Cyprian à ce Pape, où il esleue sa personne & sa Chaire iusques au ciel, nous en reseruerons quelques authoritez pour la fin de ce siecle selon nostre methode, pour ne confondre point les Actes auecque les dits, les gestes auecque les depositions. Il tint deux Conciles à Rome, où il condamna l'heresie de Nouatian, & par le glaiue de l'Excommunication le mit hors de l'Eglise. Le premier l'an 253. Le second l'an suiuant. En ce mesme temps se tindrent deux Conciles à Carthage sous la presidence de Cyprian, le premier en la cause des desuoyez que l'on receuoit à la Communion de l'Eglise apres la penitence, l'autre contre le schisme de Felicissime & de Nouatian. La lettre Sinodale de ces Conciles à Corneille monstre assez ce qu'ils defferoient à la Primauté du Siege Apostolique. Lui demandans l'approbation en ces termes pleins d'honneur & de respect. *Nous croyons que ce que nous auons fait à la consideration de la paternelle misericorde,* (ils parlent de la reception des desuoyez à la Communion apres leur repentance) *vous sera agreable.* Apres vn long exil Decius le fit venir à Rome sur l'ombrage

v. Tom. 1. Concil. sub Cornelio.

qu'on lui auoit donné qu'il auoit des intelligences en Affrique à cause des lettres qu'il receuoit souuent de Cyprian, Corneille respondit à cet Empereur cruel & barbare auecque tant de hardiesse qu'il le condamna à perdre la teste.

S. LVCIVS.
An. 255.

Apres ce glorieux Martire, l'an 255. Lucius natif de Rome qui auoit accompagné Corneille en son exil fut mis en sa Chaire. Son Epistre Decretacle & seule qui nous est restee de plusieurs qu'il auoit escrites, tesmoigne qu'il sçait conseruer la Primauté qu'il auoit receuë de ses predecesseurs. Il veut que *l'Eueſque n'aille qu'accompagné de deux Preſtres & trois Diacres à cauſe du teſmoignage Eccleſiaſtique.* Il deffend aux Metropolitains de rien ordonner dans leurs Prouinces sans l'auis & le consentement des Eueſques Comprouinciaux, si ce n'est dans leurs propres Dioceses. Il ordonne en Maistre des biens Ecclesiastiques, & parle touſiours auec authorité Apostolique.

v. To. Concil. in Lucio.

Gratian a ramassé plusieurs de ses Decrets. Ciprian Euesque de Cartage lui escrit vne lettre qui tesmoigne assez qu'il le recognoist au dessus de soi. En son Epistre Decretale voici comme Lucius parle de son Siege. *Cette sainte & Apostolique Eglise de Rome Mere de toutes les Eglises par la grace de Dieu tout-puissant, ne s'est iamais desuoyee du train de la tradition Apostolique, n'y n'a iamais succombé à aucune nouuelle erreur, mais comme dés le commencement elle a receu de ses fondateurs les Princes des Apostres, la regle de la foy Apostolique, elle la retient auecque fermeté selon la diuine promesse du Sauueur faitte au Prince de ses Disciples en ces termes. Pierre i'ai prié pour toi affin que ta foi ne defaille, & qu'estant conuerti tu confirmes tes freres*, & vn peu plus bas, *Parce que le Seigneur & Sauueur de tout le monde, qui est mort pour nous, ainsi que la foy nous apprend, & qui nous a rachetez de son sang, à promis à S. Pierre que sa foy ne defaillerroit iamais, lui donnant pour cela le pouuoir de confirmer ses freres, chacun scait que les Pontifes Apostoliques Predecesseurs de ma petitesse ont exercé cet office auec confiance, de qui ma bassesse quoy que petite &*

embecille appelee à ce grand Miniſtere par la diuine diſpenſation deſire ſe rendre imitatrice. A voſtre auis eſt-ce maintenir comme il faut la grandeur auecque l'humilité, & ſans vanité honorer ſon Miniſtere.

S. ESTIENNE.
An. 255.

ESTienne en l'an 255. apres le Martire de Lucius fut mis en ſa place pour gouuerner du trône de Rome l'Egliſe Vniuerſelle dont il ſe dit Eueſque en l'inſcription de ſa ſeconde Decretale. En toutes les deux il regle l'ordre Eccleſiaſtique de qui le ſoin general luy eſtoit commis, il met la police parmi les Primaces & Metropoles, ordonne ſur les appellations ſelon l'authorité qu'il en auoit de Dieu. Et d'effect Baſilides Eueſque de Leon en Eſpagne & Martial des Aſturies ayans eſté depoſez pour quelques crimes dont on les auoit iugez coupables, eurent recours au Siege de Rome pour eſtre reſtablis en leurs charges & remis en leur honneur, dont la rumeur fut ſi grande quelle paſſa iuſques en Affrique, & vint

à la cognoissance de Ciprian à qui quelques Eueſques d'Eſpagne qui auoient depoſé ces deux autres pour des fautes notoires & ſcandaliſantes ſe plaignoient qu'Eſtienne comme eſloigné des lieux où les crimes auoient eſté faits auoit eſté ſurpris. Sur quoi Cyprian plein de zele contre le peché, & comme dit l'Apoſtre bruſlé à cauſe du ſcandale declame en vne de ſes Epiſtres contre la malice de Baſilides qu'il dit auoir vſé de ſurpriſe enuers Eſtienne le tenant pour cela doublement coupable, & de la faute qui auoit donné ſuiect à ſa depoſition, & de la fraude dont il auoit circonuenu l'eſprit d'Eſtienne pour en tirer vn iugement fauorable, & qui le reſtablit comme s'il euſt eſté innocent. *Les crimes de Baſilides*, dit il, *ne ſont pas tant effacez que redoublez, ayant adiouſté la tromperie à ſes premieres fautes. Car Eſtienne n'eſt pas tant à blaſmer d'auoir eſté ſurpris par negligence où ſimplicité, Que Baſilides eſt coupable d'auoir vſé de fraude pour le ſurprendre.* Par ou nous voyons le ſentiment de ce Pere, n'eſtre pas qu'Eſtienne ait rien entrepris outre ſa puiſſance qui s'eſtendoit à reſtablir les Eueſques mal depoſez, mais d'auoir eſté

5 Cypr. l. 1. ep. 1.

circon-

circonuenu par les impostures de cet Espagnol : Il s'esmeut de son temps vne grande Controuerse touchant le Baptesme de ceux qui auoient esté Baptisez par les Heretiques, surquoi plusieurs Conciles furent tenus par les Prelats Affricains, dont la plus grande lumiere estoit alors Ciprian Eueſque de Carthage qui se laissa aller a l'erreur d'Agripin son Predecesseur, qui estoit de rebaptiser ceux qui auoient receu le Baptesme des mains des Heretiques. Estienne selon le deuoir de sa charge s'oppoſa fortement au progrez de cet erreur. Iusques à excommunier les Prelats de Cilicie & de Capadoce qui s'estoient assemblez à Ironie Cité de Phrigie, & auoient resolu de rebaptiser les Heretiques qui viendroient à l'Egliſe. Dequoi Firmilian Eueſque de Cesarée indigné escriuit cette furieuse lettre à Ciprian dont nos errans font tant de trophees, pleine d'insolences & d'outrages contre Estienne, à Carthage en suitte se tint vn troisiesme Concile de 70. Eueſques dont les Actes se voyent, où sous la presidance de Ciprian l'erreur d'Agripin fut authorisee. Erreur qui se dilata tellement qu'Estienne eut presque sur les bras

v. To. 1. Concil. sub Stephano. Baron an. 258.

v. Tom 1. Concil. sub Stephano; Concil. Carthag. 3.

tout l'Orient & vne partie de l'Occident. Mais tout ainſi que la mer apres vne furieuſe tourmente quand les vents ſont retirez & que ſa mutinerie eſt paſſee ne laiſſe à ſes bords que de l'eſcume, ſigne de la rage qui l'auoit eſmeuë. Ainſi apres beaucoup de tempeſtes le roc de la Chaire de S. Pierre, frappé de tant de vagues demeura ferme contre ces flots, & tous ces orages diſſipez par le temps, pere de la verité, qui a fait cognoiſtre que rebaptiſer eſtoit vne hereſie, ne nous a laiſſé que l'eſcume de quelque lettre de Ciprian contre Eſtienne, dont la modeſtie de S. Auguſtin a taſché d'eſteindre la memoire par vn iudicieux ſilence, ne voulant point tourmenter ſon eſprit ny bleeer ſa conſcience en *inuentant des excuſes pour vne faute manifeſte*. Que ſi ce grand Eueſque de Carthage s'eſt laiſſé aller en ſon zele trop ardant à des parolles d'indignation contre Eſtienne, nous verrons dans les teſmoignages que nous produirons de lui ſur la fin de ce Siecle quel ſentiment il a eu de la Primauté & Preeminence de la Chaire de S. Pierre & de l'Egliſe Romaine ſur toutes celles de l'Vniuers, vne verruë en vn beau viſage n'en oſte pas

S. Auguſt. l 5. contr. Donat. c. 25. & l 2. de baptiſ cõtr. Donat. c. 1. & ep. 48. ad Vincent. v. Ep. Cyprian. ad Pompeium To 1. Concil. in Stephano.

tout à fait la beauté encore quelle en diminuë la grace, & cette lettre d'esmotion indigne de Ciprian, ne doit pas preiudicier à tant d'autres Catholiques enseignemens qui brillent dans ses doctes escrits.

S. SIXTE II.
An. 260.

A Estienne l'an 260. succeda Sixte second de qui le martyre fut rendu illustre par la fuitte de celui de S. Laurens son Diacre à qui il predit allant au supplice, & le voyant affligé de ne souffrir pas auecque lui, que la cruauté du Tyran lui preparoit dans peu de iours vne plus glorieuse Couronne. Nous auons de lui deux Epistres Decretales où sa Primauté paroist euidemment aux reglemens qu'il fait pour toute l'Eglise. Il fit vn Decret pour les apellations qu'il fait aller de degré en degré du Metropolitain au Primat, & les fait terminer *au Pape de l'Eglise Vniuerselle & Apostolique.*

v Prudent. hymn. 2. Ambros. de offic. l. 1. c. 41.

2. q. 6. c. Si quis &c. omnes.

S. DENIS.
An. 260.

Lib. Pontific. Platina Baro. alij.

APres Sixte Denis fut esleué l'an 260. sur la Chaire de S. Pierre. Ses Decretales tesmoignent son authorité. De son temps Denis Eueſque d'Alexandrie qui auoit esté de l'opinion des Affricains de rebaptiser les heretiques fut soupçonné de tenir l'heresie de Sabellius : Surquoy Denis Pontife Romain assembla vn Concile à Rome pour condamner l'heresie de Sabellius. Denis d'Alexãdrie pour se purger de ceste erreur dont on le disoit imbu, composa vne Apologie qu'il dedia au Pape Denis comme à son Superieur & au vray iuge de sa doctrine & de sa vie, se purgeant deuant lui & deuant son Sinode du crime dont on l'accusoit, & dont il fut trouué innocent, ainsi que le soustint S. Athanase qui fut son Successeur en la Chaire d'Alexandrie. De son temps furent tenus deux Conciles en Antioche contre S. Paul de Samosate, du dernier il y a vne Epistre Sinodale au Pape Denis où les Eueſques lui ren-

v. Baron. an. 263. num. 24. & seq. v. To. 1. Concil. in Dionysio.

dent raison de ce qu'ils ont Decreté contre cet heretique. Contre qui le Pontife Romain arma son stile approuuant par sa doctrine ce qui auoit esté conclu contre cet errant. Hieron in Catal. Gebr in Chro. Baron. Ciacon. alij.

S. FELIX.
An. 272.

LE Martire ayant en fin couronné ce Seruiteur & Vicaire de Iesus-Christ lui succeda en ce Vicariat Felix l'an 272. De qui nous auons des Epistres qui monstrent le soin general qu'il auoit de toutes les Eglises & comme *toutes les affaires Ecclesiastiques auoient leur dernier terme & ressort au siege Apostolique.* Il y a reglé l'authorité des Iuges qui en seront deleguez. Par celle qu'il escrit à Benignus, & le Fragment de celle qui fut leuë aux Conciles d'Ephese & de Calcedoine, on void quel deuoir il rendit pour combatre & esteindre l'heresie de Paul de Samosate Eueſque d'Antioche. Il ordonna que la Messe se celebrast sur les tombeaux ou memoires des Martyrs, non que cet vsage eut eu commencement de son decret Ep. 3. v. Tom. 1. Concil. in fœlice. Ep. 2. v. Baron. an 272. & 273. Lib. Pontif. Genebr. Plat. Iiac. alij.

mais il le fit pour confirmer la tradition Apostolique qui auoit tousiours esté pratiquee en l'Eglise par vne sainte & loüable coustume fondee sur de belles raisons representees par S. Ciprian & sainct Augustin.

Cypr. l. 3. ep 6. August. l. 10. de Ciuit. c. 6 l. 12 c. 10. v. Bellarm. de Miss l. 4. c. 8.

S. EVTICHIAN.
An. 275.

Vient apres Felix sur ce grand Theatre de la ville maistresse de l'Vniuers Eutichian l'annee 275. En ses deux Epistres Decretales il combat comme bon Pasteur contre les erreurs de Paul de Samosate, & deffend vigoureusement la diuinité de Iesus-Christ dont il estoit Vicaire. Il eut ce mal-heur que de son temps Manes heretique vraiment Maniaque sema plustost ses folies que sa doctrine, & trouua des esprits assez foibles pour en receuoir l'impression, secte malheureuse qui depuis trauailla l'Eglise durant tant d'annees & mena tant d'ames à leur ruine. Entr'autres resueries des Manicheans ils tenoient que les creatures estoient prouenuës d'vn mauuais princi-

Baron. Platin. Genebr. alij.

pe, à raison dequoi ils les maudissoient. Pour guerir ce mal par son contraire Eutichian ordonna que les raisins (car ils en vouloient principalement au vin qu'ils tenoient pour vn venin & pour vne œuure du diable) & autres fruits de la terre fussent benis sur l'Autel pour monstrer aux fidelles *que tout ce que Dieu auoit fait estoit tres-bon, & que l'on pouuoit & deuoit vser de toutes viandes auec action de graces, benediction, & loüanges à Dieu.* Gratian nous produit plusieurs autres de ses Decrets, qui sont autant de marques de son authorité, en l'Eglise Vniuerselle.

v. Tom. 1. Concil. in Eutich.

S. GAIVS.
An. 283.

MArtirisé le suiuit en son Siege l'an 283. Le Pape Gaïus proche parent de l'Empereur Diocletian. Sa Decretale tesmoigne qu'il succeda à la grandeur de la dignité de ses Predecesseurs. Il ordonne entr'autres choses que celui qui sera esleué au faiste de la dignité Sacerdotale, ait passé par les sept degrez de Portier, de Lecteur, d'Exorciste, d'Acolithe, de

To. 1 Concil. in Caio.

Baron. an. 283. Platina. Genebr. Gordon. Ciac.

Soubsdiacre, de Diacre & de Prestre, ce qui estoit pratiqué dés le temps des Apostres, & a touſiours esté continué en l'Egliſe, mais ſon Decret ſe doit entendre ainſi que celui qui eſtoit eſleu pour eſtre Eueſque deuoit auoir exercé toutes ces fonctions & en auoir de bons teſmoignages auant que d'eſtre admis à l'Epiſcopat. Pour eſtre nepueu de Diocletian il n'en fut pas plus doucement traitté, au contraire ce cruel Empereur irrité qu'vn homme de ſon ſang ſuiuiſt la profeſſion des Chreſtiens qu'il eſtimoit abiecte, le faiſoit chercher par tout pour le faire mourir, de ſorte que pour euiter cette perſecution qui eſtoit perſonnelle il demeura long temps caché dans les grottes & les caues qui eſtoient lors les demeures ordinaires des Chreſtiens, mais quand la perſecution regarda ſon troupeau alors *comme vn Lyon genereux qui ſort de ſa cauerne*, il ſe monſtra tel que doit eſtre *vn bon Paſteur qui met ſa vie pour ſes brebis*, & il ſcella par ſon martire la foi qu'il auoit preſchée edifiant l'Egliſe par la demolition de ſon corps *cette habitation terreſtre*, comme le nomme l'Apoſtre. Les particularitez de ſa ſouffrance qui ſont remar-

quables ie les passe, d'autant quelles ne regardent point le suiet que ie traite, & ie ne vai recueillant dans le grand parterre de la vie des Pontifes Romains que les fleurs qui peuuent estre appliquees à la Couronne de leur Primauté & Principauté.

S. MARCELLIN.
An. 296.

A Gaïus l'an 296. fut substitué Marcellin qui ne laissa pas en sa mort d'imiter tous ses Predecesseurs qui auoient esté Martirs. Neantmoins plusieurs grands & graues Autheurs mettent vne tache en sa vie presque semblable à celle de la negation de sainct Pierre, & disent que par crainte de la mort il auoit brusté quelque grain d'ancens deuant l'Idole de Iuppiter. De ceci les aduersaires du Siege font vn grand triomphe comme si cette petite pierre d'Achoppement auoit comme celle de Daniel renuersé le Colosse de la grandeur Pontificale, vrais Pharisiens qui ne regardent ny la Conuersion, ny la Penitence de Magdeleine,

Lib. Pontif. Plat. Nic. I. PP. ep ad Imp. Michael.

mais qui n'ont esgard qu'à sa faute effacée par tant de larmes & tant d'amour. Si ie m'estois donné la liberté de m'estendre sur chaqu'vne des occurrances qui se presenteront en cet ouurage il croistroit à l'infini. Il nous seroit aisé d'opposer à cette accusation le tesmoignage de S. Augustin qui seul vaut vne armee, & dont la voix est plus forte que celle de tout vn peuple. Il croit que c'est vne imposture inuentee par les Donatistes ennemis iurez du siege de S. Pierre, & il conclud *quand ils auroient prouué ce qu'ils veulent, ce qu'ils ne font pas mesme apparemmant que peut preiudicier cela à l'Eglise Catholique respanduë par tout l'Vniuers, nous ne sommes pas couronnez par l'innocence des bons, nous ne deuons pas aussi estre renommez pour la cheute de ceux qui faillent.* Tertulian nous pretera ici vn trait pour ietter au visage de ces opposans, traict qui a la pointe d'vn esprit vraiement Affricain. *Qu'importe*, dit-il, *si vn Eueſque, si vn Diacre, si vne vefue, si vne Vierge, si vn Docteur, si vn Martir vient à tomber, pour cela l'hereſie a t'elle rencontré la verité, nous ne prouuons pas la foi par les perſonnes.* De plus Eusebe & Theodoret

l. de viris bapt. contr. Petil. c. 16.

Tertul. de la Preſcrip.

Euſeb. l. 7. c. 26. Theodoret. l. 1. c. 4.

loüent ſa conſtance durant la perſecution, ce qui eſt incompatible auec ceſte laſcheté. Mais quand nous donnerions les mains à ceux qui nous propoſent ſa cheute pour veritable qui ne voit que l'on ne peut l'accuſer que de ceſte crainte que les Iuriſconſultes diſent pouuoir tomber en vn homme conſtant, & que ſi ſon peché a eſté de puſillanimité il n'a pas eſté d'infidelité, ſa foi ayant eſté durant cette action comme vn charbon caché ſous la cendre, & comme les plantes en hyuer qui ſemblent mortes & ne le ſont pas, & d'effect s'il imita S. Pierre en ſa cheute il le ſuiuit auſſi en ſa repentance *pleurant amerement* le ſcandale qu'il auoit donné, & ſe ſouſmettant à toute ſorte de reparation au Concile de Sinueſſe où il comparut couuert de cilice & de cendre, & les yeux noyez de pleurs. Mais le Concile le laiſſa à ſon iugement propre, prononçant tout d'vne voix *que le premier ſiege* (notez accuſateurs de Marcellin & ennemis de la Chaire Apoſtolique) *ne pouuoit eſtre iuge de perſonne.* Marque tres glorieuſe de ſa Primauté & de ſa Principauté qui n'a, & ne recognoiſt aucun Superieur en terre. Que ſi la Penitence re-

v. To. 1. Concil. in Marcellin.

donne en quelque façon la premiere innocence, comme le prodigue Euangelique nous fait voir, que sera-ce de celui qui laue sa robe dans le sang de la grape, & qui laue ses fautes dans son Martire. *Qui est-ce qui peut accuser les esleus de Dieu, si Dieu les iustifie qui les condamnera*, & qui peut douter que les martirs ne soient ses esleus, *puis qu'il n'y a point de plus grande charité que de donner sa vie pour ce que l'on aime.* On dit que les Spartains auoient de coustume de mettre à la pointe du second combat ceux qui auoient fui à la premiere charge, parce que piquez du desir de reconquerir l'honneur que leur lascheté leur auoit fait perdre, ils faisoient des efforts qui surpassoient la commune portee des hommes, & peut-estre que Demostene faisoit allusion, à cela quand accusé d'auoir tourné le dos en vne rencontre de guerre, si i'ai fui, dit-il, i'en combattray d'autant mieux vne autre fois, les cheuaux, dit-on, qui ont esté mordus du loup sont plus courageux que les autres, & l'experience fait voir que des plus grands pecheurs se font les plus admirables penitens, Dieu se plaisant à tirer la lumiere des tenebres & par

vn changement reſerué à ſa droite à faire des vaſes d'honneur de ceux qui ont ſerui a de honteux vſages. Le Geant de la Fable ſe releuoit plus vigoureux ayant eſté porté par terre. Que Marcellin ſoit tombé par fragilité, il s'eſt remis ſur ſes pieds plus courageux qu'auparauant, & s'il a fui comme vn cerf au premier combat il eſt retourné au ſecond *comme vn Lyon qui ne connoiſt point la peur.* Car ne croyant point pouuoir faire de plus digne penitence que *d'aualer le calice qu'il auoit refuſé de boire*, & voulant eſcraſer ſur la playe le ſcorpion de l'infidelité, *& oſter* par ſa mort *l'opprobre d'Iſrael, & ietter la confuſion en la maiſon de Nabuchodonozor*, il alla franchement ſe ietter entre les mains des perſecuteurs pour rendre le courage par ſon exemple a ceux à qui il l'auoit abbatu par ſon infirmité. Et il alla au ſupplice auec vne telle reſolution que rencontrant vn de ſes Preſtres appelé Marcel (on tient que ce fut celui qui fut eſleu pour tenir ſa place comme nous verrons à la teſte du Siecle ſuiuant) il l'exhorta de reſiſter fortement à Dioclétian, & de ne ployer point ſous ſes iniuſtes commandemens, parce qu'il *valloit mieux*

obeir à Dieu qu'aux hommes. Ainsi mourut Marcellin qui se fust perdu s'il ne se fust ainsi heureusement perdu. Exemple signalé qui nous apprend par effect la verité de ce mot Euangelique. *Qui voudra garder son ame la perdra, & qui la haïra la conseruera pour l'eternité*. La gloire du Martyre effaça donc tout le blasme que la foiblesse de Marcellin lui auoit pû ietter sur le front, & comme il fut le dernier qui tint le siege en ce troisiesme Siecle nous le terminerons par lui.

AVTHORITEZ DES PERES.

ET de ce pas nous entrerons dans les depositions des Escriuains de ce mesme Siecle dont les ouurages sont arriuez iusques à nous. Le Martir S. Hyppolite appelle Pierre *le Prince des Apostres la Pierre de la foy, iugé Bien-heureux par Iesus-Christ, Docteur de l'Eglise, le Premier des Disciples, & celui qui a receu les Clefs du Royaume*. Il me semble que l'on ne peut pas representer en termes plus expres la *Principauté & la Primauté*

Orat. de Consum. Mundi.

de ce grand Apoſtre. Origene nomme Pierre PRINCE *des Apoſtres*, dit, *que le* SOVVERAIN POVVOIR *de Paiſtre les oüailles lui a eſté donné, que l'Egliſe a eſté fondee ſur* LVI, *comme ſur la terre.* Il eſt donc la BASE DES PEVPLES, c'eſt à dire, le Prince de l'Egliſe & le Chef des fidelles. Ailleurs il l'appelle *le grand* FONDEMENT *& la Pierre tres-ſolide ſur qui Ieſus a fondé ſon Egliſe.* Il en eſt donc le Prince en la meſme maniere qu'vn Roi eſt le fondement de ſon Eſtat. Et autre part. *L'Egliſe de Chriſt eſt fondee ſur Pierre, & les puiſſances de l'Enfer ne lui pourront donner d'atteinte.* Le meſme Origene ſelon le teſmoignage de S. Ieroſme rendit raiſon de ſa foi au Pape Fabian comme à ſon Iuge. Auſſi le Succeſſeur de S. Pierre eſt-il en l'Egliſe comme vne Pierre de touche pour diſcerner les opinions de franc ou faux alloi, puis qu'il a ſuccedé à l'indefectibilité de la foi de cet Apoſtre & à la Commiſſion *de confirmer les debiles en la foi.* Comme nous eſperons faire voir en quelqu'autre labeur. S. Ciprian qui pour les debats qu'il eut auec le Pape Eſtienne pour le Bapteſme des Heretiques ne peut eſtre ſuſpect en cette

Hom. 17. in Luc.
In cap 6. ad Rom.
Hom 5 ſur l'Exod.
Sur le Pſeau.
S. Hieronimus Ep. ad Pammach.

matiere nous fera voir son sentiment touchant ceste Primauté à la confusion de ceux qui abusent de quelques vns des traits de ses Epistres, *& les detorquent* (ce que disoit autrefois S. Pierre parlant de celles de S. Paul) *à leur propre condamnation. Il n'y a qu'vn Dieu*, dit-il, *vn Christ, vne Eglise & vne Chaire, fondee sur Pierre par la voix du Seigneur. On ne peut establir d'autre Autel, ny d'autre Sacerdoce. Quiconque recueille autrepart, disperse au lieu d'amasser.* Or que ceste Chaire de sainct Pierre soit l'Eglise Romaine, & celui qui y preside, voyez comme il l'entend. *La Chaire de Pierre*, dit-il, *est l'Eglise* PRINCIPALE *d'où est sortie l'vnité Sacerdotale. C'est elle qui preside sur les Romains dont la foi a esté loüee par l'Apostre, & où la perfidie & l'infidelité ne peuuent auoir d'accés.* Peut-on parler plus clairement & plus hautement d'vne Principauté ou tout se termine à l'vnité comme des lignes à leur centre. Mais il tranche ici tout ouuertement. *Le Seigneur dit à Pierre. Ie te di que tu es Pierre, & que sur cette Pierre ie bastirai mon Eglise. Et au mesme apres sa Resurrection, Pai mes oüailles. Et encore qu'il donne mesme puissance aux autres Apostres, & leur*

l. 1. ep. 8.

l. 1. ep 3.

l. de vnit. Eccles.

& leur die comme mon Pere m'a enuoyé ainſi je vous enuoie receuez le S. Eſprit de qui vous remettez les pechez ils ſeront remis, toutefois pour monſtrer l'vnité, il diſpoſe par ſon authorité que l'origine de l'vnité commence par vn. Certes les autres Apoſtres eſtoient ce qu'eſtoit Pierre (c'eſt à dire Apoſtres) *compagnons de ſon honneur & de ſon pouuoir* (en l'Apoſtolat) *Mais le commencement procede de l'vnité, la Primauté eſt donnee à Pierre pour monſtrer qu'il n'y a qu'vne Egliſe & vne Chaire; tous ſont Paſteurs, mais il n'y a qu'vn troupeau.* Qui ne voit par ce diſcours que comme l'vnité des membres ſe fait par le rapport & la ſubordination au Chef, auſſi l'vnité du Collége Apoſtolique & de toute l'Egliſe ſe trouue dans l'vnion de celui qui eſt appelé en cent lieux le Prince, le Chef, le Primat, le Coriphee, le Premier des Apoſtres. Ce meſme Docteur parlant du Schiſme que fit à Rome Nouatian contre le Pape Corneille. *L'opiniaſtreté*, dit-il, *de la partie Schiſmatique ne s'eſt pas ſeulement retirée d'entre les bras de l'Egliſe qui eſt la racine & matrice, mais elle s'eſt fait hors de l'Egliſe vn Chef contraire & baſtard.* l. 2. ep. 10. Voyez comme il appelle Nouatian Chef

adulterin, d'où s'ensuit necessairement que Corneille qu'il recognoist pour vray Pape & pour qui il combat à outrance estoit le vrai & legitime Chef de l'Eglise Mere & racine de toutes les autres. Le mesme parlant de l'Eglise Romaine Presidente & eminente sur toutes les autres, il dit *le tres-florissant Clergé qui preside à Rome auecque le Pape Corneille*. Et sur qui preside ce Pape & son Clergé sera-ce sur soy-mesme, non, mais sur toutes les autres Eglises, le sens commun dit cela. Ciprian estant en exil, & Fabian Pape estant mort durant la persecution de Decius, le Clergé Romain gouuernant l'Eglise Romaine & l'Vniuerselle escrit ainsi au Clergé de Carthage. *Nous auons appris que le beni Pape Ciprian s'est escarté, & comme il touche à nous de garder le troupeau sur qui nous sommes establis en la place du Pasteur*. Le mesme Ciprian rend raison de sa conduitte, de ses actions, & de la discipline de l'Eglise d'Affrique à ce mesme Clergé en l'vne de ses Epistres, & se soubmet à l'Ordonnance Romaine touchant la reception des tombez, mais releuez par la Penitence à la Communion de l'Eglise, & depuis il se soubmit au mes-

l. 1 ep. 3.

v. Tom. 1. Concil. sub Fabiano.

l. 3. ep. 3.

l. 1. ep. 4.

me Decret renouuelé par Corneille lors qu'il fut eſleu Pape en la place de Fabian. Mais pour voir les reſpects & les defferences entieres qu'il rend à Corneille, qu'il honore durant ſa vie, & qu'il loüe infiniment depuis qu'il eut acquis la Couronne du Martire, il ne faut que lire les lettres qu'il eſcrit à ce Pape, & puis apres cracher au viſage de ceux qui ſont ſi incõſiderez que de faire des fleches des eſcrits de cette grande lumiere Affriquaine pour les lancer contre le Siege de S. Pierre. Ce meſme pere aiant eſté auerti par Fauſtin Eueſque de Lyon que Martian Eueſque d'Arles ſe laiſſoit aller à la brigue & aux erreurs de Nouatian, prie le Pape Eſtienne d'y donner ordre de bonne heure, & deſteindre cette eſtincelle deuant quelle excite vn embraſement. *Partant*, dit-il, *il faut que vous enuoyez de* TRES-PLEINES *lettres* (ne diriez-vous pas qu'il parle d'vne puiſſance pleine) *aux Eueſques eſtablis en Gaule afin qu'ils repriment l'inſolence de Marcian, ennemi de la pieté & du ſalut des freres*, & là meſme, *Que vos patentes ſoient addreſſees à la Prouince & Dioceſe d'Arles, affin que Marcian eſtant depoſé vn autre ſoit mis en* l. 3. Ep. 13.

sa place, & que le troupeau qu'il a dispersé soit recueilli. Et plus bas, *vous nous signifierez s'il vous plaist qui aura esté mis au lieu de Marcian affin que nous sachions à qui nous addresser quand nos freres iront en ces quartiers-là.* Et là mesmes. *En deposant cet homme vous conseruerez l'honneur de vos Predecesseurs Corneille & Lucius par vostre grauité & vostre Authorité.* Le mes-
Ep. 73. me en l'Epistre à Iubaianus. *Le Seigneur a Premierement donné à Pierre (sur qui il a edifié son Eglise & institué en lui l'origine de*
Exhort. ad martir. c. 11. *l'vnité) le pouuoir de lier & deslier.* Et ailleurs il appelle l'Eglise Romaine *Mere origine, racine, premiere, & vne, fondee sur Pierre par la voix du Seigneur.* Ie me suis vn peu bien estendu sur les tesmoignages de ce Docteur parce que ie voi dans les liures qui traittent de nos debats, que c'est celui dont les errans se seruent plus artificieusement pour combatre la Primauté qui ne peut-estre esbranlee par aucunes machines, non pas mesme par toutes les puissances de l'enfer. Mais pour acheuer de les vaincre auec des armes tirees du mesme Arcenal d'où ils
Ep. ad Cornel. 55. pensent nous assaillir. Oyez ce qu'il dit parlant à vn Pape, affin que vous ne pen-

siez pas qu'il parle d'vn autre Prestre que de celui à qui il escrit *les heresies ny les schismes n'ont pas leur source d'autre part que de la des-obeissance au Prestre de Dieu: & de ce qu'on ne recognoist pas en l'Eglise* (il parle en general & de l'Eglise Vniuerselle) *vn Prestre pour vn temps* (qui est celui de la vie de ce Prestre) *& vn Iuge Vicaire de Iesus-Christ. A qui si tous les freres obeissoient suiuant le commandement de Dieu personne ne se reuolteroit contre l'assemblee des Prestres personne ne se rendroit iuge non de l'Euesque, mais de Dieu. Nul par la diuision de l'vnité ne deschireroit l'Eglise de Iesus-Christ. Personne pour vne vaine complaisance se retirant à part ne bastiroit au dehors vne nouuelle opinion. Sinon qu'il se trouuast quelqu'vn si sacrilege & si peu iudicieux qui estimast ce Prestre estre estabi sans la Prouidence de Dieu: veu ce que le Seigneur a dit en l'Euangile que deux Passereaux ne sont vendus, ny deux cheueux ostez de la teste sans la volonté de l'Eternel. Que si de si petites choses dépendent de sa Prouidence, qui estimera que sans elle les grandes & souueraines choses se fassent en l'Eglise sans que Dieu le sache où les permette, & que les Prestres ses dispensateurs ne*

soient ordonnez par sa volonté. Ie vous prie ce Prestre, ce Grand, ce Souuerain, ce Iuge, ce Vicaire de Christ, cet Eueſque ordonné de Dieu, & eſtabli ſur ſon Egliſe par ſa Prouidence, ſont-ce des couleurs aſſez viues pour deſpeindre ſainct Pierre & ſon Succeſſeur à qui (ce qui eſt principalement à noter) il addreſſe ſon eſcrit. Acheuons nos depoſitions par deux paſſages, l'vn d'Euſebe Alexandrin qui dit ainſi faiſant parler le Sauueur à Pierre apres ſa Reſurrection. *Vien à moi, ne crain point, ie ne t'ai rien diminué de la gloire du chœur Apoſtolique, ie ne t'ai point oſté ta dignité, ie n'ai mis aucun deuant toi, ie n'ai point baillé mes Clefs à vn autre, ne tremble point, mes promeſſes ſeront accomplies en toi, i'edifierai mon Egliſe ſur ta foi deuenuë Pierre.* C'eſt à dire vn ferme Rocher. L'autre trait eſt de Zenon Eueſque de Verone. *Ieſus baſtiſſant ſon Egliſe ſur Simon lui a non ſans cauſe donné le nom de Pierre.* C'eſt parce qu'il en deuoit eſtre le fondement, le Chef, le Piuot, le Premier & le Prince. Certes à comparaiſon des Siecles qui vont ſuiure, on nous pourroit reprocher le petit nombre de teſmoignages des trois qui viennent de precé-

Homil. de Reſurrect. dom.

Serm. de Circonciſ. to 2. Bibl. SS. Patrum.

der ſi nous n'auions deux exceptions qui n'ont point de replique dans les eſprits les plus acariaſtres, & qui ſont plus que ſuffiſantes aux ames raiſonnables & paiſibles. La premiere eſt l'antiquité dont nous auons peu d'eſcrits & de memoires, le temps qui deuore tout nous ayant rauy quantité d'inſtructions par la perte où le s'accagement des plus fameuſes Bibliotheques, iuſques à nous enleuer beaucoup de pieces des Eſcritures Canoniques quoi que diuines & inuiolables, & chacun ſçait qu'il eſt mal-aiſé d'auoir de ſi grandes lumieres des temps plus eſlognez que de ceux qui ſont plus voiſins du noſtre. Mais la deüxieſme raiſõ eſt la plus forte en ce que le teſmoignage du ſang qui a eſté verſé ſi abondamment en ceſte naiſſance de l'Egliſe eſt tel qu'il ſupplee aſſez au deffaut des eſcrits, S. Ambroiſe nous apprenant *que le ſang des Martirs a eſté la ſemence de l'Egliſe*. Et certes cette voix eſt bien plus forte que l'autre, teſmoin celle du ſang d'Abel qui de la terre ſe faiſoit entendre dedans le Ciel. Trente-cinq Papes Martirs tout de ſuitte, à voſtre auis ſont-ce des actes de Primauté & de Principauté, tant d'autres depuis &

encore Martirs ont rendu ce Siege si illustre que quand il n'eust point esté declaré le Chef de tous les autres par la bouche mesme du Fils de Dieu parlant à S. Pierre, il eust merité ce rang par la voix du sang & du merite, & par le consentement de toutes les Nations. Mais Dieu a voulu faire de la Ierusalem Militante comme de la Triomphante, la bastissant de pierres viues taillees au marteau & preparees par diuers tourmens. Affin que *la gloire de la seconde maison fust plus grande que celle de la premiere*, en ce que le Temple nouueau fust basti auecque du bruit & des ferremens, celui de Salomon l'ayant esté sans aucun son qui offençast l'oreille. Ces trois Siecles ont esté comme le regne de Dauid guerrier qui prepara les bois, les marbres & l'attrait auecque beaucoup de peine. Et le Siecle où nous entrons sera celui du grand Constantin qui comme vn Salomon paisible esleua l'Eglise sans aucune contradiction à vne splendeur & magnificence dignes de la pieté & du courage d'vn si grand Empereur. Nous allons desormais nager en grande eau, & en des temps ou l'abondance nous donnera plus de peine à retrancher que

les preuues precedentes ne nous en ont donné à les trouuer. Que ſi quelque eſprit ineſgal ſe plaint de leur petit nombre, encore qu'vn bon & non paſſionné iugement ait à mon auis dequoi ſe contenter, ie le prie de ietter les yeux ſur Ieſus-Chriſt meſme, & de le conſiderer ſur le Mont des Oliues preſt de retourner dans le ſein de ſon Pere d'où il eſtoit parti pour venir ici bas dans le ſein de ſa Mere eſpouſer noſtre nature, & ſur le point *de s'aſſeoir à la droitte de la Maieſté aux lieux tres-hauts*, enuironné de tous ſes Apoſtres & Diſciples qui eſtoient, dit le texte ſainct, au nombre de ſix vingts, & de conſiderer combien fut courte la moiſſon de tant de trauaux qu'il auoit ſoufferts en la terre par l'eſpace de trente trois ans & plus, iuſques à mourir en vne Croix, & ie m'aſſeure qu'il ne s'eſtonnera point que l'authorité de ſon Vicaire S. Pierre & de ſes Succeſſeurs ait eſté ſi long temps comme parmi les obſcuritez entre les choſes mortes aux yeux du monde, puis qu'en ces premiers Siecles eſtre Pape & Martir eſtoit vne meſme choſe. Qualité ſi glorieuſe & ſi releuee que toutes les thiares, toutes les pompes & tous les hon-

neurs des Siecles qui suiuent, ou l'authorité des Pontifes tres-grands a paru auecque plus de pouuoir, & leur Maiesté auecque plus d'éclat & de monstre ne peut arriuer à la splendeur des rayons qui enuironnent la teste d'vn Martir. Ce qui a fait dire à quelqu'vn que depuis que les Successeurs de S. Pierre n'ont plus dit comme luy, *Ie n'ai ny or ny argent*, ils n'ont plus eu le pouuoir de donner la veuë aux aueugles, de faire marcher droit les boiteux, ny de guerir les malades auecque leur ombre. Mais il est temps que nous descouurions les grands éclats de ceste Primauté Apostolique dans le Quatriesme Siecle.

QVATRIESME SIECLE.

S. MARCEL. An. 304.

LE Martire de Marcellin qui arriua tout au commencement de ce Siecle donna autant d'edification *aux murs de Ieruſalem*, que ſa cheute leur auoit apporté de ſcandale & de ruine. Et comme il auoit encouragé le Preſtre Marcel à reſiſter puiſſamment en la foi contre les violences de l'Empereur Diocletian, il ſemble que le Ciel par ces dernieres parolles ſe deſignaſt ſon Succeſſeur, il fut donc eſleu l'An 304. pour eſtre heritier du Martire comme de la Chaire de Marcellin. Sa

v Tom. 1. Concil. Marcello.

premiere Decretale est toute de la Primauté & Principauté de l'Eglise Romaine en termes si expres & si auantageux qu'il ne se peut rien dire de plus. La Seconde est escrite au Tiran Maxence à qui il parle auec vne hardiesse incroyable, & en homme craignant aussi peu la mort que son Predecesseur Marcellin l'auoit redoutee. A raison dequoi l'on tient que le Tiran pour raualer ou plustost auilir sa dignité le condamna à penser ses cheuaux, le faisant si mal traitter qu'il mourut en ce miserable exercice, ne le voulant pas faire passer par le glaiue de peur que les Chrestiens ne l'honorassent comme Martir, sans considerer que ce n'est pas la forme de la mort, mais la souffrance telle qu'elle soit qui fait le Martir.

Lib Pontif. Platina. Genebrad. alij.

S. EVSEBE.
An. 309.

EVsebe Grec de naissance lui fut substitué l'an 309. Il esteignit entierement l'erreur des Affricains qui rebaptisoient ceux qui d'entre les heretiques se conuertissoient à l'Eglise. Dans ses trois

Lib. Pontifie.

Decretales il regle les Iuriſdictions Eccleſiaſtiques, & par tout y paroiſt ſa Primauté auec eminence. En la troiſieſme il y a ces mots, *Dieu par ſa miſericorde a orné l'Egliſe Romaine du Sacerdoce de ſainct Pierre Prince des Apoſtres, à raiſon dequoi le ſoin de l'Egliſe Vniuerſelle nous eſt commis.* Gratian rapporte d'autre Decrets de ce Pape, qui regardent le General de l'Egliſe. Entre les autres *il ordonne que le ſacrifice de l'Autel ſe face non ſur vn drap de ſoye ou teint, mais ſur vn linge blanc & net conſacré par l'Eueſque fait & tiſſu de lin, attendu que le corps du Sauueur deſcendu de la Croix fut mis au Sepulchre dans vn linceul.*

c. Conſulto. de Conſecr diſt 1. Ioan 19.

S. MELCIADES.
An. 311.

IL eut pour ſucceſſeur en la Chaire de S. Pierre Melchiades ou Melciades, d'autres diſent Miltiades Africain de naiſſance l'an 311. On lui attribuë l'inſtitution des *Eulogies*, c'eſt ce que nous appelons *le Pain benit* pour diſtribuër les Dimanches à ceux qui ne communique-

roient pas au corps de Iesus-Christ. Sa Decretale regle les iugemens Ecclesiastiques, & les appellations au Siege de S. Pierre en voici quelque passage. *Entre les Apostres*, dit-il, *il y a eu quelque distinction de Puissance, & encore que leur election ait esté semblable, il a esté donné à S. Pierre d'auoir preeminence sur les autres.* Et plus bas. *De tout temps les causes des Euesques & les autres maieures ont esté rapportees au siege du B. Prince des Apostres Pierre, affin que là les iugemens prissent fin d'où leur institution tire son origine, & que les membres ne fussent point des-vnis de leur Chef.* De son temps arriua cette grande rumeur des Donatistes en Affrique sur le fait de Cecilian Eueſque de Carthage, surquoy s'estans addressez par requeste à l'Empereur Constantin à qui ils demanderent pour Iuges de leur different des Eueſques des Gaules, il leur en bailla trois, mais ordonna qu'ils se transporteroient à Rome vers le Pape Milciades, & que là cette cause fust iugee par le Siege Apostolique. Miltiades conuocqua vn Concile & ayant assemblé auecque les trois Eueſques des Gaules quinze Eueſques d'Italie prononça en faueur de

v Binium in Not. ad vitam Mesciades To. 1. Concil.

v Baron. an. 313 Genebrard. in Chron.

v. Tom. 1. Concil. sub Melitriade. Concil. Rom. & sub Silueſtro Concil. Arelatense.

Cecilian dont les Donatiſtes mutinez, & qui de cette cauſe Eccleſiaſtique faiſoient vne faction d'Eſtat, demãderẽt à l'Empereur qu'elle fuſt reueuë en Gaule, l'Empereur y cõſentit cõme lui-meſme confeſſe cõtre les formes, & cõtre ſon gré, propoſant d'en demander pardon aux Eueſques & les renuoia au Concile d'Arles ou la cauſe fut reueuë en la preſence des Legats de Melciades, & pour la ſeconde fois Cecilian fut abſous & les Donatiſtes condamnez. Leur fureur alla iuſques à ce point d'en appeler à l'Empereur meſme, qui pour appaiſer leur tumulte & accoiſer leur rage fut contrainct de cognoiſtre de cette cauſe apres mille excuſes & pluſieurs ſolemnelles proteſtations que ceſte affaire n'eſtoit pas de ſa cognoiſſance, mais qu'il s'en meſloit pour taſcher de donner la paix aux Egliſes, & de faire reuenir ces ſchiſmatiques à l'vnion: mais la rage des Donatiſtes fut auſſi peu ſatisfaitte du Iugement de l'Empereur que de celui de Rome & de la reueuë du Concile d'Arles, excitans de plus grandes tempeſtes qu'auparauant. Tout ceci ſe verifie par les lettres de Conſtantin & les Actes du Concile d'Arles qui fut tenu ſous Sil-

ueſtre Succeſſeur de Melciades dont les Legats aſſiſterent au Concile d'Arles. Tout ce different a eſté ſi dignement éclairci ſelon la lumiere de l'Hiſtoire par de ſi grands perſonnages qui y font cognoiſtre la Primauté & Preeminence du Siege de S. Pierre, qu'il me ſuffit de mettre le doigt aux ſources & de les monſtrer ſans entrer plus auant dans les particularitez de cette grande cauſe. Veu meſme que cet ouurage n'eſtant deſtiné que pour porter le flambeau de l'Hiſtoire dans les Actes des Succeſſeurs de ſainct Pierre touchant leur Primauté, remet à d'autres l'examen plus particulier des difficultez qui s'y rencontrent. Ie trancherai les Actes de ce Pontificat de Melciades par les mots de la Sentence qu'il prononça en plain Concile Romain, touchant l'abſolution de Cecilian où vous verrez s'il parle en Primat & en Prince. *Puis qu'il eſt manifeſte*, dit-il en la prononçant, *Que Cecilian n'a eſté conuaincu d'aucune des choſes dont il auoit eſté accuſé par ceux qui ſont venus auecque Donat: I'ORDONNE à bon droit qu'il doit demeurer en plaine poſſeſſion de ſa Communion Apoſtolique*. Cela n'eſt-ce pas parler en Maiſtre, & Maiſtre

v. Le Cardinal du Perron en ſa Repl au Roi d'Angleter. l. 1. c. 46. Coeff. en la Reſp au Myſt. d'Iniq. ſous Melciades.

v. Leonard. Cocquæus cõtra Miſt. Iniq. in Progreſſ. & Oppoſ 4.

v Optat. Mileuit l. 1. Contr. Parmen. S Auguſt. ep. 162.

v. Baron. an 313. n. 25. & ſeq.

du

du Sinode meſme où il preſidoit, & qu'il auoit aſſemblé pour fortifier d'auantage ſon Decret en la meſme façon que les Rois font leurs Edits de l'auis de leur Conſeil pour leur donner plus de poids & d'authorité, encore que la force principale procede de leur plaine puiſſance. Ie ſçai que comme Themiſtocle picqué de ialouſie perdoit, le ſommeil & le repos ayant touſiours en la penſee la victoire de Milciades, auſſi les ennemis du Siege Apoſtolique esblouis de l'éclat d'vn Arreſt ſi notable ont recours auecque les Donatiſtes à vn autre Iugement, & alleguent le Concile d'Arles, comme s'il y auoit appel de la ſentence deffinitiue de la Chaire de S. Pierre a quelqu'autre tribunal; mais ceux qui traittent nos Controuerſes ont ſi diligemment eſpluché toutes ces particularitez, & eſclairci ces doutes auecque tant de lumiere qu'il me ſemble qu'on ne peut augmenter la force de leurs preuues non plus que la mer eſtre enflee par les eaux qui ſe iettent dans ſon ſein.

S. SILVESTRE.
An. 314.

NOvs voici maintenant au temps de Silueſtre qui ſucceda à Melciades l'an 314. Pontificat ſignalé par la ſplendeur de l'Egliſe, remplie de biens & d'honneurs par le grand Conſtantin, qui voulut eſtre baptiſé à Rome par l'Eueſque du Premier Siege de l'Egliſe qui eſtoit pour lors Silueſtre. Ceux qui ont eſcrit la vie de ce Pontife s'eſtendent au recit des liberalitez & magnificences de Conſtantin, vrai Liberateur de l'Egliſe qui auoit gemi iuſques à ſon temps ſous le ioug des Tyrans & ſous les fleaux des perſecutions, & vrai fondateur de l'Empire Chreſtien. Sous Silueſtre fut tenu le Concile d'Arles en la preſence de ſes Legats, Concile qui ne fit à proprement parler, qu'acquieſcer & donner les mains à la ſentence que Melciades auoit renduë au Concile Romain l'annee precedente 313. & qui eut vn ſuccez tel que nous l'auons dit. Furent auſſi celebrez à Rome deux Conciles ou preſida Silueſtre, &

v. Baron. an. 314.

que le grand Conſtantin honora de ſa preſence, & qui furent comme des preparatifs du grand Concile de Nicee qui fut tenu de là à quelques annees, l'inſolence & l'erreur d'Arius n'ayant pû eſtre reprimee par les Conciles Romains, dont le premier fut aſſemblé l'an 314. L'autre l'an 324. Au dernier voici vn Canon qui fut fait touchant la Primauté à la face de Conſtantin nouuellement baptizé. *Que nul ne iuge le Premier Siege, ny Auguſte, ny tout le Clergé* (notez que c'eſt vn Concile qui parle du Concile) *ny aucun des Rois, ny tout le Peuple, car le Iuge de tous ne peut eſtre iugé de perſonne*. Ce Canon fut ſouſcrit de 284. Eueſques, pluſieurs Preſtres & Diacres de l'Empereur Conſtantin & d'Helene ſa mere, & publié depuis par toutes les Egliſes. L'annee ſuiuante qui fut 325. s'aſſembla à Nicee en Bithinie ce Concile ſi renommé compoſé de 318. Eueſques dont les reglemens ont eſté depuis tenus comme les Oracles de l'Eſcriture ſacree. Il fut conuocqué par l'authorité de Silueſtre & de Conſtantin qui prit pour ce ſujet l'auis des autres Prelats comme teſmoigne Ruffin. Là ce grand Oſius Eueſque de Cordoüe

Cap. 10. Concil. Rom. 1. ſub Silueſtro. v. Tom. 1. Concil. Nicol. Papa Ep. ad Michael. Imperator.

Ruff. l. 1. c. 1. Epiph. hær. 69. Theodoret. l. 1. c. 7. Ambroſ. l. 1. c. 1. de fid. ad Gratian. Act. 18. 6. Sinodi. 1. Ruff. l. 1. c. 1.

S. Athanaſ Apolog. 2.

v. Baron. an. 319.

Phot. ep. ad Mich. c 1. Socrates l. 1. c. 9. Sozom. 2. c. 16.

en Eſpagne qui auoit eſté enuoyé par Silueſtre en Alexandrie pour appaiſer les troubles d'Arius, & preſidé en cette qualité au ſecond Concile Alexandrin. Là dis-je, au Concile de Nicee Oſius auecque Vito & Vincent Preſtres Romains comme Legats du Siege Apoſtolique y preſiderent, les Aduerſaires du Siege Apoſtolique, remuent le ciel & la terre pour obſcurcir cette verité, mais le Soleil peut eſtre offuſqué de nuages iamais eſteint. Elle eſt vne la menſonge diuerſe, Protees ſuſceptibles de toutes couleurs excepté du blanc, & de la candeur du vrai. Tantoſt ils diſent que ce fut l'Empereur meſme qui y preſida, encore que l'Hiſtoire nous enſeigne le contraire, tantoſt que ce fut Athanaſe, tantoſt Euſtatius Eueſque d'Antioche, tantoſt Oſius de Cordoüe comme Legat de l'Empereur, comme ſi vn Legat preſidoit & eſtoit aſſis plus haut en la preſence de celui qui l'enuoie: mais pour deuider vne fuſee que la malignité de l'erreur a beaucoup embrouïllee, il faudroit vne trop ample digreſſion. Contentons-nous de ceſte raiſon parmi vne infinité que nos Docteurs amenent, qu'il n'eſt pas proba-

ble qu'vn ſimple Eueſque Eſpagnol du Patriarchat d'Occident, & de cette façon arriere ſuffragant de Silueſtre euſt precedé ſes Legats Vito & Vincent, qui quoi que ſimples Preſtres eurent la preſſeance ſur les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche qui eſtoient alors les deux Premiers Sieges apres le Romain: & encore l'Eueſque de Hieruſalem qui bien qu'il releuaſt de Ceſarée ne laiſſoit d'eſtre honoré à cauſe de la reuerence de la ville où le Sauueur auoit ſouffert. Auſſi en la lettre Sinodale du Concile à Silueſtre où la confirmation lui en eſt demandee, le titre porte, *Au tres-heureux Pape de la ville de Rome Silueſtre digne de toute Reuerence. Oſius Eueſque de la Cité de Cordoüe en Eſpagne, & Vito & Vincent Preſtres delegnez par voſtre Ordonnance & direction.* Dans ce Concile au Sixieſme Canon qui eſt tant controuerſé ſelon qu'il fut allegué par Paſchaſin Eueſque, Legat Apoſtolique au Concile de Calcedoine il y a ces mots. *L'Egliſe Romaine a touſiours eu la Primauté. Or que l'Eueſque d'Alexandrie ait puiſſance ſur toute l'Egipte, parce que c'eſt la couſtume de l'Eueſque de Rome.* Et quelle eſt ceſte couſtume, c'eſt le nœud

Can. 6. Cõcil. Nice. Concil. Calced. act. 16.

de la difficulté, qui se peut aisément resoudre par la cause qui a donné sujet à la cõposition de ce Canon. Or chacun sçait que c'estoit pour ranger à son deuoir Meletius Eueſque de Licopolis en la Thebaïde d'Egypte qui voulant secoüer le joug du Patriarche d'Alexandrie se mesloit de faire le Primat, de conferer les Ordres & les Eueſchez sans son auis, & apportoit vne grande confusion dans toute l'Egypte. Le sens donc de ce Canon est que toute l'Egypte, la Libie & la Pentapole demeure au regime de l'Eueſque d'Alexandrie, parce que c'estoit la coustume de l'Eueſque de Rome (Primat sur toute l'Egliſe) de gouuerner par lui ces Prouinces-là. Car de dire comme Ruffin que l'Eueſque d'Alexandrie ait le pouuoir de gouuerner l'Egypte, la Libie & la Pentapole, comme l'Eueſque de Rome auoit de coustume de gouuerner les Egliſes Suburbicaires, & restreindre ces Egliſes Suburcaires à cent mille pas autour de Rome, c'est vne explication si ridicule & si puerile que ie ne sçai comme des hommes, je ne dirai pas doctes, mais à qui la passion n'aura point renuersé le sens commun se puiſſent amuſer. Mais c'est le de-

v. Le Card. du Perron en la Repl. au Roi d'Anglet. l. 1. c. 32. 33. & 35.
v Coeff. contre le Miſt. d'Iniq. sur Silueſtre.
v. Corquæus in Oppoſ. 4. Miſt. Iniq.
v. Bin in Not. ad Concil. Nicen. c. 6. Baron. an. 325.

ſeſpoir des Aduerſaires qui leur fait faire arme de tout, tenans à peu de ſe monſtrer ineptes pourueu qu'ils puiſſent non pas nuire *(car ces traits ſont des coups d'enfant)* mais eſcumer leur fureur. La meſme annee 325. Silueſtre tint à Rome vn troiſieſme Concile ou aſſiſta Conſtantin dont le premier Canon à ces mots, *Silueſtre Eueſque du S. & Apoſtolique Siege de Rome tout ce qui a eſté ordonné à Nicee en Bithinie, par les 318. ſaincts Preſtres, pour le ſouſtien de la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique, nous l'approuuons de noſtre bouche & le confirmons.*

v. Baron. an. 325. n. 171. v. Tom. 1. Concil. ſub Silueſtro.

S. MARC.
An. 336.

A Silueſtre ſucceda Marc au Siege Apoſtolique qu'il occupa huict ou neuf mois de l'an 336. Nous auons de lui vne lettre qui marque hautement ſa Primauté; mais qui ne manque pas de contrediſans meſme Orthodoxes. Il eſt vrai que differentes ſont les cauſes qui font douter les Catholiques de ſa valeur, outres celles qui la font reietter aux errans.

Ep. ad Athanas. v. To. 1. Concil.

Or pour ne prendre point le tiſon par où il bruſle, il dit ce que tous les fideles croyent, *que la ſaincte Egliſe Romaine a touſiours demeuré ſans tache d'erreur par la diuine grace & prouidence, & ferme & immobile contre toutes les hereſies.* Ie ne voi rien là qui ne ſoit conforme à la promeſſe faitte par Ieſus-Chriſt à ſainct Pierre. Il adiouſte *que ceſte Egliſe Apoſtolique eſt la Mere de toutes les Egliſes, & quelle ne s'eſt iamais deſuoyee du chemin de la Tradition Apoſtolique.* Il y a auſſi vne lettre d'Athanaſe Eueſque d'Alexandrie à ce Pape, où il l'appelle, *ſainct, Seigneur eſleué au faiſte Apoſtolique du ſainct ſiege Romain, & Pape de l'Egliſe Vniuerſelle.* Que ſi dans les circonſtances des temps & des dattes il y a quelques difficultez ce ſont quelques legeres fautes de copiſtes qui ne gaſtent pas ce qu'il y a de ſolide & de principal en ces anciennes pieces.

S. IVLES.
An. 336.

AYant donc le Pape Marc tenu ſi peu de temps le gouuernail de la nacelle de S. Pierre Iules fut mis en ſon lieu l'an 336. Nous auons de lui des Epiſtres Decretales qui ſouſtiennent puiſſamment ſa Primauté. Il fait voir que ſans l'authorité de ſon Siege on ne peut aſſembler de Conciles. Que ſon Egliſe à la Primauté comme Mere, Chef, & la ſomnité de toutes les autres. Que ſans l'authorité de ſa Chaire on ne peut iuger les Eueſques, ny les oſter de leurs Sieges. Mais par ſes geſtes beaucoup plus que par ſes eſcrits, il a teſmoigné ſa puiſſance reſtabliſſant en ſon Siege Athanaſe Patriarche d'Alexandrie, Paul Eueſque de Conſtantinople (car cette Egliſe n'eſtoit pas encore erigee en Patriarchat) Marcel d'Ancyre, Aſclepius de Gaze, & Lucian d'Andrinople qui auoient eſté chaſſez de leurs Egliſes par la faction des Arriens. Dequoi les Eueſques d'Orient ſe plaignent à lui de ce que ſans les ouïr il auoit reſtablis ceux

Ep. 1. ad Epiſc. Orien. To. 1 Concil. in Iulio. Item. ep. 2.

qu'il auoient separez de leur Communion, lui remonstrans *qu'il ne les traittoit pas en Pere.* Mais Iules bien informé de leurs mauuais déportemens leur fait vn rescrit où il leur laue la teste & leur parle en Maistre, establit & soustient la liberté des appellations, & maintient fortement les prerogatiues de son Siege, se reseruant absolument les causes des Eueſques. Ce qu'il monstra principalement en celle d'Athanase, qu'en fin il restablit en son Patriarchat d'Alexandrie apres auoir fait tenir diuers Conciles à Rome & en Alexandrie, & cassé les deux d'Antioche tenus par les Eueſques Ariens qui se bandoient contre Athanase, ayans mis en sa place vn de leur faction appelé Gregoire Cappadocien. A la fin pour vaincre tout à fait leur rebellion il assembla vn Concile à Sardique de 376. Eueſques, où la cause d'Athanase fut iugee selon la sentence de restablissement que Iules en auoit faitte, & dressez des Canons qui furent si conformes à ceux du Grand Concile de Nicee, que ce Concile a esté tenu comme vn mesme, auecque celuilà ou au moins comme vn supplement & appandice, à raison dequoi ayant esté ap-

Ep. Orientał. ad Iul. Papam. To. 1 Concil. in Iulio.

prouué par le Siege Apoſtolique, & recueilli des Eueſques de tous les coſtez de la terre il eſt tenu pour Ecumenique. C'eſt en ce Concile où ſe voyent de grands auantages du Siege Romain: car au Canon troiſieſme propoſé par Oſius Preſident du Concile, & approuué par tous les Peres, il y a ces mots. *Si quelque Eueſque en quelque affaire a ſemblé deuoir eſtre condamné, & qu'il preſume auoir, non mauuaiſe, mais bonne cauſe, affin que le iugement ſoit renouuelé, s'il plaiſt à voſtre charité que nous honorions la memoire de l'Apoſtre Pierre, qu'il ſoit eſcrit à Iules Eueſque de Rome par les meſmes Eueſques qui ont donné le iugement, affin que s'il eſt beſoin il ſoit renouuelé par les Eueſques voiſins, & que l'Eueſque de Rome* DONNE DES IVGES. *Que ſi l'affaire ne ſe trouue point telle qu'il ſoit beſoin de nouueau iugement, que les choſes vne fois iugees ne ſoient point infirmees, mais demeurent ſtables.* Le ſecond Canon auancé par l'Eueſque Gaudentius, & receu de tous les Peres, eſt en ces termes, *S'il vous ſemble neceſſaire d'adiouſter à la ſentence que vous auez propoſee & qui eſt remplie d'vne charité non feinte: Que ſi vn Eueſque eſt deposé par les Eueſques voi-*

sins, & estime que son affaire doiue repasser par vn iugement nouueau, que nul autre ne soit mis en son Siege que l'Euesque de Rome n'ait prononcé là-dessus auec cognoissance de sa cause. Mais le Canon Cinquiesme tranche plus net & regle absolument les appellations au Siege Apostolique. *Il a plû que si vn Euesque a esté accusé, & que les Euesques de la Prouince ou region l'ayent deposé de son degré, & qu'il ait recours par forme d'appel au Bien-heureux Euesque de l'Eglise Romaine, & qu'il le vueille ouïr, & estime iuste que l'examen de l'affaire se renouuelle, qu'il daigne escrire aux Euesques de la Prouince, affin qu'ils examinent auecque soin & diligence toutes choses, & iugent l'affaire selon la foy de la verité. Et si quelqu'vn demande que sa cause soit encore ouïe, & que sa priere y esmeuue l'Euesque de Rome iusques à y enuoyer des Prestres d'aupres de son propre flanc (à latere) que l'Euesque de Rome ait puissance de faire ce qu'il estimera iuste: & s'il iuge qu'il faille enuoyer, pour iuger auec les Euesques, des hommes ayans l'authorité de celui qui les enuoye, que cela ait lieu. Et s'il estime qu'il suffise de ceux qui sont sur les lieux pour la connoissance de la cause & le iugement de l'Euesque, qu'il*

face ce que ſa prudence luy dictera. Ces paroles d'vn Concile & d'vn Concile Oecumenique, & qui fait partie du Concile le plus reueré qui fut iamais qui eſt le Premier de Nicee, eſtabliſſent ſi puiſſamment la Principauté Eccleſiaſtique du Succeſſeur de ſainct Pierre, & au plus eminent degré de la dignité & authorité Sacerdotale que les Aduerſaires & de l'Egliſe & de ce Siege, ne ſachans comme parer ce coup reſſemblent au ſanglier qui blecé va droit à celui qui lui a donné l'atteinte, ce qui les porte à chercher toutes ſortes d'artifices pour inualider ce Concile que toute l'antiquité a tenu pour ſaint & inuiolable. Ce n'eſt pas ici le lieu de le deffendre, où pluſtoſt de faire ce qui eſt fait par de ſi fortes mains que ie puis comparer ce Concile à la couche de Salomon enuironnee de guerriers fort addroits aux armes.

v. Le Cardinal du Perron en ſa Repl au Roi d'Angleter. l. 1. c. 33. Coeff. en la Reſp. au Myſt. d'Iniq. ſous Silueſtre. v. Baron. an. 346. & 347. Bellarm. l. 1. de Concil. c. 7.

S. LIBERIVS.
An. 352.

Aiules l'an 352. ſucceda Liberius. Tant de lettres que nous auons de

lui enuoyees en tant de diuerſes contrees teſmoignent aſſez le ſoin qu'il auoit de l'Vniuerſalité de l'Egliſe, & meſme en celle qu'il eſcrit à Athanaſe, il lui mande, *qu'il a receu de la ſucceſſion du B. Prince des Apoſtres Pierre l'authorité ſur toute l'Egliſe pour la deffence de la vraye foi.* Et d'effect il ſe porte ſi courageuſement pour la deffence du Concile de Nicée & de ſon adioint celui de Sardique contre les Arriens, que l'Empereur qui eſtoit imbu de cette erreur l'enuoya en exil, ou partie par miſere & ennuy, partie par importunité, partie par menaces, partie par forces, il ſouſcriuit au faux Concile de Sirmium ou Athanaſe (ſi valeureuſement ſouſtenu par Iules ſon Predeceſſeur) fut condamné, ſans toutefois adherer à la doctrine des Arriens, ſinon par vne communication externe auec ceux qui la tenoient.

S. FELIX.
An. 357.

DVrant ſon abſence & durant ſa cheute le Clergé Romain mit en ſa place Felix ſon Diacre l'an 357. qui eut

le courage bien plus fort, & iuſques au point de condamner comme Heretique l'Empereur Conſtantius, qui par indignation lui fit trancher la teſte l'honorant du Martire en penſant chaſtier ce qu'il appeloit temerité. Les Eueſques d'Egypte affligez & perſecutez par les Arriens (eſtãt la couſtume des loups de tourmenter les brebis) lui eſcriuent comme à leur Pere pour eſtre ſoulagez par ſes conſeils & ſon authorité. Leur lettre marque ouuertement la Primauté du Siege Romain, & Felix leur reſpond de pareil air & en vray Prince reglant les iugemens Eccleſiaſtiques, retenant à ſon Siege les cauſes des Eueſques Metropolitains & Primats, & tant en celle-là qu'en ſa ſeconde Decretale, il ſe qualifie *Eueſque & Pape de l'Egliſe Vniuerſelle*. Il ne fut aſſis qu'vn an & quelques mois ſur la Chaire de ſainct Pierre, qui receut Liberius pour la ſeconde fois reuenu de ſon exil, & effaçant par ſa recipiſence tout le blaſme qu'il pouuoit auoir encouru par ſa laſcheté & puſillanimité en ſouſcriuant à la condamnation d'Athanaſe. L'Apologie de ce Pape & de pluſieurs autres qui ſont taxez de quelques deffauts n'eſt pas matiere de

Lib. Pontific. Baron Genebrard. Platina alij.

cet ouurage, où ie ne pretends autre chose que de remarquer les Actes de Primauté & de Principauté faicts par les Pontifes Romains en l'Eglise Vniuerselle. Car bien que Liberius puisse estre excusé (comme font cognoistre de grands personnages) par l'infirmité humaine, qui fut cause de la faute de S. Pierre & de Marcellin, si est-ce que s'estant releué plus fort & vigoureux de ce terrassement il rendit son restablissement illustre par l'ardeur qu'il tesmoigna à destruire l'erreur d'Arrius qu'il auoit tousiours detesté en son ame. Car quelques-vns tiennent qu'il n'auoit iamais consenti à la condamnation d'Athanase pour le regard de la foi, mais seulement pour des crimes que faussement on imposoit à ce grand personnage, & pour le regard du Concile de Sirmium il ne le souscriuit que pour le regard du mot de Consubstantiel que les Arriens desiroient estre effacé du Concile de Nicee, & qu'il ne fust plus mis en vsage. Les Histoires nous apprennent qu'il eut en ceste cheute pour compagnon cet Osius, ce grand Osius le Prince des Sinodes & le miracle de sçauoir en son temps, & dont la faute

Bellarm l. 4. c 9 de Rom. Pōtif Baron an. 357.

est

eſt eſtimee plus grande que celles ny de Tertulian, ny d'Origene. Mais il ne manque pas auſſi d'excuſes, ſoit pour la violence de l'Empereur, ſoit pour la foibleſſe de ſa vieilleſſe extreme: car on tient qu'il paſſoit cent ans. Quant à Liberius en ceſte grande conuerſion de l'Egliſe qui auint au Concile d'Arimini où il fut trahi par vn de ſes Legats. Lucifer Eueſque de Calaris qui deuint Preuaricateur, & paſſa dans le parti des Arriens, il ne laiſſa de s'oppoſer courageuſement auecque ce peu qui reſta de Catholiques à la faction Arrienne, faction ſi eſtenduë quelle fait dire à ſainct Hieroſme qu'alors *Preſque tout le monde s'eſtonna de ſe voir Arrien*, & de teſmoigner à tout l'Vniuers qu'il eſtoit aſſis ſur ceſte Chaire, que toutes les puiſſances de l'enfer ne peuuent renuerſer.

v. Baron. an. 359 S Hiero. dial. aduerſ. Lucifer.

S. DAMASE.
An. 367.

APres Liberius vient Damaſe eſleu l'an 367. Il eut pour competiteur au Pontificat Viſicin qui cauſa des ſeditions

Lib. Pontif. Platina Genebr. Baro. alij.

& des tumultes où il y eut du sang respandu. Ses Epistres declarent manifestement sa Primauté, principalement celle qu'il addresse à Estienne & aux Conciles d'Affrique, où entr'autres reglemens il y a ces mots. *Il faut que nous qui auons receu le ministere Episcopal sur la Maison du Seigneur, c'est à dire, sur l'Eglise Vniuerselle, veillions soigneusement affin que rien ne deperisse de ses sacrees fonctions, & que nul par nostre negligence n'offence les hommes Apostoliques & leurs Successeurs*, ce sont les Eueſques, *& n'en condamne quelqu'vn iniustement. Vous sçauez mes tres-chers freres que le Siege Apostolique Chef & sommet de toutes les Eglises a esté estably de Dieu comme vn firmament fixe & immobile* (ie croi qu'il fait allusion à ce mot du Psalmiste, *il y aura vn firmament en la terre en la sommité des montagnes, car l'Eglise est cette montagne de la Maison du Seigneur située au faiſte de toutes les autres,*) *& comme vn titre tres-clair*, (titre est vn ancien mot qui signifie vn lieu où on se ramasse & assemble, c'est à dire vne Eglise, & parmi les Anciens titre Eglise & Temple disent vne mesme chose, ici donc *titre tres-clair*, veut dire vne Eglise illustre,

v. Tom. 1. Concil. in Damaso.

vne Cité du Soleil, vne Cité situee sur la montagne qui ne peut estre cachee) de tous ses Prestres, c'est à dire, de tous les Eueſques. Car tu es Pierre (comme prononce veritablement la diuine parole) & sur ce firmament les Colomnes de l'Egliſe, (il ſemble qu'il face alluſion à ce paſſage des ſainctes lettres qui nomme l'Egliſe *firmament & Colomne de verité*) *qui ſont les Eueſques ſont eſtablis, & ie t'ai commis les Clefs du Royaume des Cieux, & i'ai publié que ie te donnois le pouuoir de lier & de deſlier. Tu es donc le Prince de mes Diſciples, & de mes membres qui ſont les fideles. Tu es le Docteur de la foi Orthodoxe & immaculee. Nous tenons maintenant par la grace de Dieu la place de cet Apoſtre, & ſommes Ambaſſadeurs de Ieſus-Chriſt, & de tous les Prelats de ce ſainct Siege tiennent & tiendront touſiours ſa place. Certes il eſt bien permis aux Metropolitains auecque tous les Eueſques de leurs Prouinces, en ſorte que nul ne ſoit abſent & que tous ſoient d'accord de cognoiſtre des Eueſques & des autres cauſes maieures Eccleſiaſtiques, mais de les terminer & de condamner les Eueſques ſans l'authorité de ce ſainct Siege, il n'eſt pas permis, mais il eſt permis à tous d'y appeler, &*

s'il en eſt beſoin ils ſeront protegez & appuyez de ſon aide: Car comme vous ſçauez c'eſt vne choſe contraire à la Diſcipline Catholique d'aſſembler vn Concile ſans ſon authorité, & vn Eueſque ne peut eſtre deffinitiuement condamné qu'en vn Sinode conuocqué par authorité Apoſtolique, & ſans l'appui de cette authorité nul Sinode n'eſt ap-

Theodoret. l.2.c.22. *prouué, ny tenu pour legitime*. Le meſme en l'Epiſtre aux Eueſques de l'Illiric, *le nombre des Eueſques aſſemblez à Arimini*, (dont celui des Arriens ſurpaſſoit de beaucoup celui des Catholiques) *ne peut porter aucun preiudice, la formule ou regle de la foi y ayant eſté compoſee ſans le conſentement de l'Eueſque Romain* (c'eſtoit lors Liberius ſon deuancier) *de qui la ſentence ſur tout deuoit eſtre attenduë, & ſans celui de Vincent Eueſque* qui eſtoit Legat de Liberius, qui tint bon en la foi Catholique, ſon Collegue en la Legation, Lucifer Eueſque de Calaris eſtant mal-heureuſement paſſé dans la faction Arrienne, ainſi que nous auons remarqué ſous le Pontificat de Liberius. Le meſme Da-

Theodoret. l.5.c.10. Nicéph. Calixt.l. 125.17. maſe en ſon Epiſtre aux Eueſques d'Orient. *Ce que voſtre Charité rend au Siege Apoſtolique la Reuerence qui lui eſt deuë,*

MES ENFANS *tres-honorez* (notez ce mot D'ENFANS (*reuient à vous meſmes à beaucoup d'honneur* (c'eſt ce que l'on dit aſſez communément que l'honneur eſt plus en celui qui honore qu'en la perſonne honoree;) *Car encore que nous tenions le Premier rang en la ſaincte Egliſe où le S. Apoſtre* (il entend S. Pierre) *eſtant aſsis, nous a appris de quelle façon nous en deuons tenir le gouuernail, neantmoins nous confeſſons que nous ſommes indignes de ce haut degré d'honneur & de dignité*. De ſon temps pluſieurs Conciles Prouinciaux furent tenus en diuers lieux, à Valence en France, en Antioche, en l'Illiric, en Aquilee, à Milan, à Sarragoſſe, en Eſpagne, il en tint pluſieurs lui-meſme à Rome où il condamna quelques Heretiques dont les erreurs troubloient l'Egliſe, mais en fin tous ces Conciles Prouinciaux n'ayans pas aſſez de force pour ranger les errans à leur deuoir & rendre l'Egliſe *d'vne leüre*. Il fallut venir au grand remede qui eſtoit d'en conuocquer vn General à ce deſſein, Damaſe eſcriuit à l'Empereur (ſi ce fut Theodoſe où Gratian, c'eſt vne Controuerſe de Chronologie qui n'eſt pas de ce lieu) affin que par ſa

puissance dont il demandoit l'aide, les Euesques d'Orient vinssent à Rome au Concile General qu'il y vouloit tenir, mais l'Empereur n'ayant pû leur persuader ce voyage dont ils s'excuserent enuers Damase par trois Euesques, Ciriac, Eusebe & Priscian qu'ils lui enuoyerent comme Ambassadeurs, qui lui remonstrerent des raisons pertinentes. Ils eurẽt permission Imperiale de s'assembler à Constantinople où ils procederent si dignement contre les erreurs de Macedonius & d'Eunomius, que Damase ayant assemblé vn Concile à Rome approuua tout ce que les Orientaux auoient ordonné au Concile de Constatinople, vnissant de cette sorte par son approbation l'Eglise d'Occident auecque celle d'Orient, & de ces deux Conciles n'en faisant qu'vn Oecumenique. Et certes il est aisé à iuger que sans l'vnion & l'adionction du Romain auecque le Constantinopolitain cestui-cy n'eust iamais peu auoir le titre de General, puisque non seulement les Occidentaux n'y auoient pas assisté, mais le Pontife Romain n'y auoit point enuoyé de Legats pour y presider en son nom comme au Concile de Nicee,

v. Hist. Concilij Constantinop. 1. To. 1. Concil.

Damaſe ſe reſeruant l'examen de ce Concile quand il ſeroit tenu, & l'authorité de l'approuuer ou improuuer ſelon qu'il le iugeroit receuable ou reiettable. Et d'effect il ne fut receu par l'Egliſe Romaine qu'en ce qu'il eſtoit cõforme auecque celui de Nicee, & en ce qu'il auoit ordonné contre les Macedonians & Eunomians. Nullement en ce Canon gliſſé par ſurpriſe par les Grecs, ou l'Eueſque de Conſtantinople eſt eſleué au deſſus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche & auſſi de Hieruſalem, qui ſans preiudice des droicts de ſon Metropolitain l'Archeueſque de Cæſaree obtint le rang d'honneur apres l'Antiochien au Concile de Nicée. Qualité neantmoins dont ne ioüit l'Eueſque de Conſtantinople au temps du Concile de Chalcedoine, ou en conſideration de la ville où les Empereurs faiſoient leur reſidence elle leur fut concedee. Il y a ici deſſus de grandes Controuerſes eſclaircies par de graues Eſcriuains, & qui ne ſont pas de mon ſubiet. Ie dirai ſeulement que les armes que les Aduerſaires du Siege Apoſtolique veulent tirer de ce Canon contre la Primauté de la Chaire de S. Pierre l'eſtabliſ-

Can 3. Concil. Conſtant I. v. Tom. Concil.

Concil. Nic can 7.

v. Baron an. 381 n. 35. v le Card. Du Perron l. 1. de ſa Repl. au Roi d'Angleter. c. 34.

sent. Il ne faut que reciter les mots du Canon pour refuter toutes leurs calomnies. *Que l'Eueſque de la Cité de Conſtantinople ait l'honneur de la Primauté apres l'Eueſque de Rome à cauſe que cette Cité eſt la nouuelle Rome.* S'il a la Primauté apres Rome, doncques Rome a la Primauté des Primautez, puiſque le Primat de Conſtantinople n'a que le ſecond rang apres l'Ancienne Rome. Et puiſque le Concile de Conſtantinople a en tout receu & approuué le Canon de Nicée, ſi ce n'eſt en cette nouueauté qui peut eſtre accuſee de pluſieurs nullitez, il n'y eſt fait aucun preiudice au Siege Romain, puis qu'au Canon fixieſme du Concile de Nicee il eſt ordonné *que les Priuileges ſoient conſeruez à toutes les Egliſes*. Et par les termes meſmes de ce Canon pretendu (qui n'eut aucun effect iuſques au Concile de Calcedoine ou l'ambition d'Anatolius renouuela ceſte pourſuitte en la façon que nous verrons quand nous ſerons arriuez à ce temps-là:) le ſecond lieu eſtant attribué à l'Eueſque de Conſtantinople touſiours le premier, & par conſequent la Primauté demeuroit inuiolablement au Siege Romain. Mais au Concile de Ro-

Can. 3. Concil. Conſtant. 1.

me confirmatif de celui de Conſtantinople en ce que nous auons dit il y eut bien vne autre contrebatterie, & vn Canon dreſſé pour le maintien de l'authorité du Siege de S. Pierre que Baronius rapporte ſelon l'ancienne Collection de Creſconius tiree de la Bibliotheque du Vatican. En voici quelques mots. *Nous auons eſtimé à propos de declarer qu'encore que toutes les Egliſes qui ſont eſpanduës par tout le monde ſoient comme le ſeul lit de l'Eſpoux qui eſt Ieſus-Chriſt, toutefois la ſainte Egliſe Romaine leur eſt preferee, non par aucunes conſtitutions Sinodales, mais ſa Primauté eſt fondee en la parole de noſtre Sauueur, qui dit, Tu es Pierre, &c. Doncque le Premier Siege eſt celui de l'Apoſtre Pierre en l'Egliſe Romaine, Egliſe ſans ride, ſans tache, & ſans deffaut. Le ſecond Siege a eſté eſtabli en Alexandrie par S. Pierre qui y enuoya ſon Diſciple Marc qui y conſacra cette Egliſe. Et ayant eſté enuoyé en Aegipte par le meſme Apoſtre il y annonça la verité, & y acquit la glorieuſe couronne du Martire. Le Troiſieſme Siege eſt celui d'Antioche rendu honorable par la premiere demeure du Bien-heureux Apoſtre Pierre qui y a demeuré premierement, & qui fit en ce lieu*

v. To. Concil. in Not. Binij ad Concil. 4. Rom. ſub Damaſo & Baron. an. 382. n. 19.

là prendre aux fideles le nom de Chrestiens.

S. SIRICE.
An. 384.

LE Pape Sirice l'an 384. Vint apres Damase au Pontificat. Les Epistres de ce Pontife sont receuës non seulement par les Catholiques, mais encore par les Aduersaires pour authentiques, non pas que celles des Papes precedens ne le soient aussi, & quelles ne fassent vne partie de nostre droit Canon, mais c'est parce que les protestans se plaisent ainsi à se donner la loi à eux mesmes, ne receuant que ce qui leur aggree, & reiettant ce qui ne reuient pas à leur goust. A raison dequoi le grand S. Augustin a autrefois dit des Donatistes ce que l'on peut dire de tous les errans. *Ceux qui de l'Euangile croient ce qu'ils veulent, & ne croient pas ce qu'ils ne veulent point, ne croient pas à l'Euangile, mais croient à eux mesmes.* I'ay auancé ce mot affin que les actes que nous tirerons d'ici en auant des Epistres des Papes ayent dans l'esprit des

Catholiques la meſme veneration qu'ils ont de toutes les Ordonnances qui ſortent du Siege qui eſt le centre de leur vnion, & que les errans y aient la creance qu'eux meſmes leur donnent. Voici donc comme parle Siricius à Himerius Eueſque de Tarragone ville de renom en Catalogne. *Il n'eſt permis à aucun Preſtre d'ignorer les Status du Siege Apoſtolique, à raiſon dequoi vous ferez entendre ceux que ie vous enuoye non ſeulement aux Catalans, mais par toute l'Eſpagne.* Et là meſme. *Nous portons le faix de tous ceux qui ſont ſurchargez, ou pluſtoſt le porte en nous le Bien-heureux Apoſtre Pierre de qui nous ſommes heritiers en l'adminiſtration de tous.* En ſon Epiſtre troiſieſme addreſſee à tous les Ortodoxes. *A nous eſt commis le ſoin de toutes les Egliſes.* En la quatrieſme eſcrite aux Eueſques d'Affrique. *Il leur deffend d'ordonner vn Eueſque ſans le ſceu du Siege Apoſtolique où du Primat.* De ſon temps fut aſſemblé le troiſieſme Concile de Carthage, (entre pluſieurs autres qui ſe tindrent en diuers lieux durant ſon Pontificat) où il y a vn Canon qui deffend *à l'Eueſque du premier ſiege de ſe nommer Prince des Preſtres, ou Souuerain*

Ep. 1. v. To. 1. Concil. in Siricio.

Can 6. Cõcil. 3. Carth. v. le Traité du Chef de l'Egliſe c. 18.

v. Coeff. Reſponſ. au Miſt. d'Iniq. ſous Sirice.

Preſtre, ou quelque choſe de ſemblable. Ce que Gratian mal à propos a voulu eſtendre au Siege de Rome & Burcard auſſi, mais nous auons expliqué ce Canon autre part, & monſtré qu'il n'a eſté dreſſé par ce Concile Prouincial que pour les Primats d'Affrique dõt il reprime le ſourcil, encore que de droit tout Eueſque & non ſeulement le Pape (qui eſt *le Pere des Peres, & l'Eueſque des Eueſques)* puiſſe eſtre appelé ainſi dans ſon Dioceſe puis qu'il y eſt Prince des Preſtres, & gouuernant les Preſtres comme vn Prince ſes ſuiets, & puiſque ſon ordre eſt appelé *Souuerain ſacerdoce*, comme l'on peut voir en ſainct Hierome, en ſainct Ambroiſe & aux Conciles d'Orleans, d'Agde & de Tolede.

S. Hiero. Tom. 2. ep. 99. S. Ambroſ. Ep. ad Felic. Ep. Caneus. Concil. Ancel. 1. c 3. Agath. c. 6. Tolet. 6. exord.

S. ANASTASE.
An. 398.

VEnons maintenant à Anaſtaſe qui clorra ce Siecle, eſtant arriué au Siege de S. Pierre l'an 398. La couſtume ſi vniuerſellement receuë par toute l'Egliſe d'entendre la lecture de l'Euangile

durant les sacrez Misteres estant debout est prouenuë du Decret qu'il en fit, qui est couché dans l'Epistre aux Euesques d'Alemagne & de Bourgogne. Par toutes ses Decretales il ne parle que d'authorité Apostolique, c'est à dire vniuerselle. En la premiere voici comme il parle aux Euesques. *En vos besoins ayez recours au Siege Apostolique comme à vostre Chef, & vos requestes seront receuës.* C'est de lui & de sa Chaire eminente pour sa Primauté que sainct Augustin disoit à Petilian. *Que t'a fait la Chaire de l'Eglise Romaine ou Pierre a eu son Siege, & ou aujourd'hui est assis Anastase, que t'a fait celle de Hierusalem ou Iaques a esté assis, & ou à present Iean est seant, Chaires à qui nous sommes attachez d'vnité Catholique, & dont vostre fureur vous separe.* Voiez-vous comme il met la Chaire de Rome au premier rang & en teste, pour monstrer que c'est le Chef de l'vnion de l'Eglise Vniuerselle.

Ep. 1. Anast. v. Tom. 1. Concil.

Aug. contra Petilian. l. 2. c. 51.

PASSAGES DES PÈRES.

MAis ce passage de sainct Augustin m'auertit de changer de Registre, & puisque nous sommes arriuez à la fin de ce quatrieſme Siecle de produire apres les Actes des Pontifes Souuerains, les Deposítions des Peres de ce temps-la touchant la Primauté & Principauté de la Chaire de S. Pierre pour faire voir que ces actions ne sont point des entrepriſes, & que cette authorité venuë de l'inſtitution du Fils de Dieu, & dilatee par la ſuitte du temps n'eſt point vne puiſſance vſurpee, mais vne intendance legitime à qui ſe ſont ſoubmis par obligation de Religion & de conſcience tous ceux qui ont fait profeſſion de la foi Orthodoxe. Or ie remarquerai en ce lieu que pour ne faire point de redittе ie me contenterai de renuoier le Lecteur aux paſſages des Peres que nous auons recueillis en noſtre Traité du Chef de l'Egliſe, & que nous auons rangez ſelon l'ordre des Siecles, ou S. Pierre & ſes Succeſſeurs portent le

Ch. 16. 17. 18.

titre de Chef de l'Eglise. Qualité qui marque assez expressément la Primauté & la Principauté du Siege Romain, m'arrestant ici seulement à ceux qui prennent ceste mesme Preeminence en autres termes aussi puissans & aussi manifestes. Le grand S. Athanase la gloire de ce Siecle quatriesme & de toute l'Eglise, fleau des Arriens, *& vne Colomne du Temple de Dieu en ses iours*. En la lettre qu'en son nom, & de tous les autres Eueſques de la Prouince d'Egypte suiette à son Patriarcat, escriuant au Pape Marc, l'intitule ainsi. *Au sainct & venerable Seigneur esleué au faiſte du Siege Apostolique Marc Pape de la Chaire de Rome & de l'Egliſe Vniuerſelle.* A voſtre auis ces qualitez valent elles pas bien autant que celles de ce temps ici où nous nous contentons de mettre *à Noſtre ſaint Pere le Pape VRBAIN*, tant nous sommes esloignez de la ceremonie, mais plustost de la modestie, de l'humilité, & du respect de l'ancienne Eglise, aussi sommes nous *arriuez à la fin*, & comme à la lie *de Siecles où les hommes ſont vains, ſuperbes, enflez, amoureux d'eux meſmes, & meſpriſeurs des puiſſances ordonnees de Dieu*. En l'Epistre

v. Tom. 1. Concil. ſub Marco.

dont nous auons rapporté le titre, il nomme *l'Eglise Romaine & sa Chaire Mere & Chef de toutes les autres*. Et adiouſte. *Nous ſçauons aſſeurément que l'honneur de voſtre APOSTOLAT* (teſmoignage que Marc auoit ſuccedé à l'Apoſtolat de Pierre auſſi bien qu'à ſa Chaire, & par conſequent *à la ſolicitude & intendance de toutes les Egliſes*) *eſt tellement enflammé de la grace du S. Eſprit que vous donnez ſecours à tous les oppreſſez, combien pluſtoſt à nous, qui quoi que petis* (Voyez comme parle le ſecond Patriarche, & lors le ſecond apres le Pontife Romain en l'Egliſe, car Conſtantinople n'eſtoit encore qu'vn ſimple Eueſché) *ſommes neantmoins voſtres, & voulons vous eſtre touſiours obeïſſans auecque ceux qui nous ſont commis*. Peut-on parler auecque plus de ſoumiſſion, & teſmoigner d'auantage de ſuiction, d'obeïſſance & de dependance. Mais celle qu'il eſcriuit au Pape Felix ſecond en ſon nom & de tous les Eueſques d'Egypte, & de la Thelaïde, & de Libie eſt au deſſous de tout abaiſſement, & eſleue le Siege de S. Pierre iuſques aux nuees. *Nous ſupplions voſtre ſainct APOSTOLAT qu'il daigne ſelon ſa coûtume auoir ſoin de nous*. En

v. Tom. 1. Concil. in Felice.

ſuitte

ſuitte il l'appelle pluſieurs fois en cette longue lettre, *Tres-ſainct Pere*, & encore, *Tres-ſainct Pere des Peres*, & il adiouſte. *Nous implorons l'aide de voſtre Chaire Apoſtolique & Souueraine, affin que nous ſoions ſecourus du meſme lieu d'où nos deuanciers ont receu l'Ordination, les enſeignemens & les appuis. C'eſt à elle que nous auons recours comme à noſtre Mere pour eſtre nourris de ſes Mammelles, d'autant que la Mere ne peut oublier ſon enfant.* Et apres, *Dieu vous a eſtabli & vos Predeceſſeurs en la haute Tour de la Souueraineté, & vous a commandé d'auoir ſoin de toutes les Egliſes, en vous commettant le iugement des Eueſques. Car nous ſçauons qu'au Grand Concile de Nicee composé de trois cens dix-huict Eueſques, il a eſté vnanimément prononcé de tous qu'on ne doit ny aſſembler des Conciles, ny iuger les Eueſques ſans la ſentence du Pontife Romain.* Et encore. *De tous les Metropolitains & de leurs Comprouinciaux l'appel appartient à voſtre S. Siege, a qui le Seigneur par priuilege ſpecial par deſſus tous les autres a donné le pouuoir de lier & de deſlier. Aiant receu de Dieu vn ſouſtien ferme & immobile, & l'ayant mis pour le plus reluiſant Patron de tous les Titres*, c'eſt à dire de toutes

les Egliſes. *Il eſt le Piuot ſacré ſur qui toutes les Egliſes ſont ſonſtenuës, releuees, appuyees. Voſtre ſainct & Apoſtolique Siege a touſiours eu le pouuoir de reſtablir par ſon authorité ceux qui ont eſté iniuſtement condamnez.* Apres il l'appelle *Sommet Apoſtolique*, dit, *qu'il a charge de l'Egliſe Vniuerſelle, & principalement des Eueſques qui en ſont les ſentinelles & les yeux du Seigneur*, adiouſte qu'il eſt mis *en la plus haute eſchangette*, eſtant le premier des Eueſques; A la fin il lui demande *vne deffinition Dogmatique qui reſiouiſſe par tout vn chacun.* Y a t'il Canoniſte ou Theologien nouueau qui deffere d'auantage à ceſte authorité du Vicaire de Ieſus-Chriſt en terre, à qui ſelon mon iugement on ne rendra iamais tant d'obeiſſance que le Fils de Dieu lui a donné de puiſſance & de grandeur. S. Dorothee Eueſque de Tir ou quiconque ſoit ce Dorothee Autheur de la Sinopſe. *Pierre*, dit-il, *Coriphee des Apoſtres annonça l'Euangile à Rome, & Linus ſucceda à ce Coriphee.* S. Baſile ce grand Aſtre du Ciel de l'Egliſe d'Orient. *Les fondemens*, dit-il, *de l'Egliſe ſont ſur des hautes montagnes. Car elle eſt edifiee ſur les Apoſtres & les Profetes, & l'vn de*

S. Baſil. in 2. Iſa.

ces fondemens c'eſt Pierre, & ſur ceſte pierre le Seigneur a promis de baſtir ſon Egliſe. Le meſme donne à ce ſainct le nom ſi ordinaire *de Prince des Apoſtres.* Et ailleurs, *le Bien-heureux Pierre a eſté preferé à tous les autres Diſciples, a receu vn plus ample teſmoignage, & vn heur plus grand que les autres, car à lui furent donnees les Clefs du Royaume des Cieux.* Et eſcriuant à Athanaſe touchant les troubles de l'Orient, il conſeille qu'on ait recours à l'Eueſque de Rome, affin qu'il *vſe de ſon authorité & enuoye des hommes de ſa part capables d'appaiſer tous les differens.* S. Cirille de Hieruſalem nomme S. Pierre. *Tres-excellent Prince des Apoſtres, Souuerain Trompette de l'Egliſe & Porte-clef des Cieux.* Sainct Ephrem. *Pierre Prince de l'Ordre Apoſtolique armé de la foi, ayant confeſſé Ieſus-Chriſt eſtre le Fils du Dieu viuant, receut les Clefs du Royaume celeſte, & obtint la puiſſance de toutes choſes celeſtes & terreſtres.* Il veut dire que ce qu'il lieroit ou deſlieroit en terre ſeroit lié ou deſlié au Ciel. Et ailleurs il le compare à Moyſe, & dit, *que comme celui-cy auoit eſté Prince des Hebreux* (notez cette comparaiſon) *Pierre l'eſtoit de l'Egliſe Chreſtienne, l'vn*

l. 2. contr. Eunom. & in Præmio Præcept. lat. diſput. Orat. 3. de Peccat. & in Proem. de Iudic. dei.

Ep 52. ad Athanaſ.

Catheches. l. 11. 17.

In Panoplia.

Au ſerm. de la Tranſfigur.

Prince du Vieil, l'autre du Nouueau Testament. Est-ce marquer comme il faut vne Principauté qui n'a point de bornes. S. Gregoire de Nazianze le compare au Capitaine & Iuge Manué qui ayant veu vn Ange, dit à sa fęmme, *nous sommes morts: car nous auons veu le Seigneur*, & S. Pierre ayant veu le miracle de la pesche dit au Sauueur, *retirez-vous de moi, car ie suis homme pecheur.* Ce qui fait pour la Primauté est, que nul ne peut douter de celle de Manué, & beaucoup moins de celle du Prince des Apostres. Le mesme dit, *que les Apostres souffrirent de bon cœur que Pierre leur fust donné pour Superieur.* S. Epiphane. *Christ esleut Pierre pour estre le Capitaine de ses Disciples.* Le mesme. *Le Seigneur a rendu Pierre le Premier de ses Disciples, vne Pierre ferme sur qui il a fondé son Eglise.* Tournons visage maintenant vers l'autre horison de l'Eglise, & apres l'Orient regardons l Occident, ie veux dire apres l'Église Grecque escoutant la Latine. S. Hilaire l'honneur de nos Gaules, & l'vn des fleaux de l'Arrianisme appelle Pierre *Premier Confesseur du Fils de Dieu, Fondement de l'Eglise, Portier du ciel & Iuge* (notez) *au Inge-*

Oraison 7.

Oraison 26.

Heresi 51.

In Ancorato.

In Psal. 131.

ment de la Terre. C'eſt à lui qu'appartient ceſte belle exclamation *! O Bien-heureux fondement de l'Egliſe à qui vn nouueau nom a eſté impoſé, tu en es la digne Pierre, Pierre qui rauages les loix de l'enfer & toutes les portes de la mort ! O Bien-heureux Portier du Ciel, à la volonté de qui ſont donnees les Clefs de l'entree eternelle. Dont le iugement de la Terre eſt approuué au Ciel.* S. Ambroiſe en l'vn de ſes Sermons compare amplement l'Egliſe à cette nacelle de Pierre ou entra noſtre Seigneur ſur le lac de Geneſareth, & d'où il enſeigna les troupes qui eſtoient ſur le riuage, d'où l'on peut aiſément tirer la preference de l'Egliſe Romaine à toutes les autres Egliſes. Et en vn autre, Ayant eſté eſtabli fondement de l'Egliſe, il commence ſes miracles par la gueriſon d'vn boiteux, affermiſſant ſes pieds qui ſont *comme les baſes du corps humain.* Ailleurs il appelle *l'Egliſe Romaine ſon Patron, & dit qu'il le veut ſuiure en toutes choſes.* Et autre part il nous apprend que ſon frere Satyre prit l'Egliſe Romaine pour la Pierre de touche de la foy vraye & Catholique aux difficultez de la foi, il tient en vn autre lieu qu'il faut auoir recours *à l'Eueſque de*

In Mat. 16.

Serm. 11.

Serm 63.

l. 3. de ſacerd. c. 1.

Orat. de obitu Satyri fratris.

Ep. 78. Ep. 81. *Rome.* Escriuant au Pape Sirice il lui parle comme à son Pasteur, lui qui estoit l'vn des grands Prelats de son temps des principaux d'Italie; & ayant tant de credit aupres de l'Empereur. *Par les lettres de vostre saincteté,* dit-il, *nous auons veu manifestement quelle est la vigilance d'vn vrai Pasteur, vous gardez auecque fidelité la porte qui vous est commise* (il fait allusion aux Clefs de S. Pierre) *& vous conseruez auecque soin la bergerie de Iesus-Christ, à la verité vous estes digne d'estre ouï & suiui des ouailles de Iesus.* Et ailleurs. *André se mit à la suitte du Seigneur auant Pierre, &* In 1. Cor. 12. *toutefois Pierre a eu la Primauté & non André.* In c. 2. ad Galat. Et encore, *Pierre receut la Primauté pour fonder l'Egliſe. Il a eu seul entre les Apostres la grace de la Primauté.* Et sur la mesme Epistre aux Galates parlant de S. Ad c. 1. Paul. *Il desira voir Pierre,* dit-il, *parce qu'il estoit le Premier entre les Apostres, & celui à qui le Sauueur auoit commis la charge de son Egliſe.* Le mesme. *Il est appelé Pierre, parce que le Premier il a ietté les fondemens de la foi parmi les nations. Et comme vn grand & immobile rocher il soustient toute la machine & la liaison du bastiment Chrestien.* Sainct Pacian, expliquant ces

mots, *Tu es Pierre, &c. Le Seigneur parle à Pierre, à vn, pour fonder l'vnité en vn.* Le Pape Sirice. *Le Principe de l'Apoſtolat & de l'Epiſcopat tire ſon commencement de Pierre.* Optat Eueſque de Mileuis rapporte à la Chaire de Pierre le centre de l'vnité de l'Egliſe. Sainct Hierome preferant ſainct Pierre à ſainct Paul en authorité le nomme d'vn mot qui ſignifie *celui qui marche deuant & qui va le Premier (Præceſſorem.)* Et ailleurs, *le Prince des Apoſtres Pierre*, dit-il, *a eſté de ſi grande authorité que Paul eſt venu en Ieruſalem pour le voir, & y a demeuré quinze iours pour conferer auecque lui.* Autre part il dit que le Pape Anaſtaſe *par vne ſolicitude Apoſtolique*, c'eſt à dire Vniuerſelle, *abbatit la teſte pernicieuſe de l'hydre*, il entend les hereſies qui s'eſleuerent de ſon temps en Orient, & il auertit celle à qui il eſcrit de *tenir fermement la foi d'Innocent ſucceſſeur d'Anaſtaſe en la Chaire Apoſtolique.* Conſeil ſalutaire & qu'il auoit pris pour ſoy-meſme, ainſi que l'on peut voir amplement en cette belle & non moins eloquente que feruente lettre qu'il eſcrit au Pape Damaſe à qui il s'attache entiere-

Ep. 3.

Ep. 4 v. To. 1. Concil.

l. 2. contr. Parmen.

Ad Galat. 2. To. 6.

Ep. 8 ad Demetriad.

Ep. ad Damaſ.

ment, s'vniſſant inſeparablement à la Chaire de ſainct Pierre où lors il eſtoit aſſis. Nous pourrions encore tirer vn teſmoignage incomparable de cette Primauté & Principauté du Siege Apoſtolique, de cet Edit Imperial que l'on appelle la Donation de Conſtantin, piece quoi que Controuerſee qui eſt fort ancienne, mais parce qu'elle eſt fort debatuë, & quelle a de grands Autheurs qui la combattent, & d'autres non moins conſiderables qui la ſouſtiennent, il me ſuffit d'y renuoyer les curieux, n'eſtant pas mon deſſein de m'eſtendre ſur les difficultez de cet Acte qui eſt ſi conteſté, ni meſme de declarer ce qui m'en ſemble également frappé de reuerence pour les ſouſtenans que pour les aſſaillans. Et vous ſçauez que la ſuſpenſion de l'eſprit n'eſt pas propre à faire vne reſolution. Là deſſus ie ſuis encore à prendre parti. C'eſt aſſez que ie die ce que ſainct Auguſtin d'vn autre ſuiet, ny ie ne la loüe, ny ie ne la blaſme, ny ie ne l'approuue, ny ie ne l'improuue, ſemblable à ces plaideurs auiſez, qui ne recognoiſſent des pieces douteuſes qu'autant qu'el-

Tom. 1. Concil. ſub Sylueſtro. v.

les peuuent ſeruir au gain de leur cauſe, & à l'auantage de leur procés. Mais il eſt temps d'examiner les faits & les dits du Siecle ſuiuant.

CINQVIESME SIECLE.

S. INNOCENT.
An. 402.

INnocent se trouue à l'entree de ce Siecle ayant esté esleu en la place d'Anastase l'an 402. Nous auons de lui vn grand nombre de lettres Decretales enuoyees en diuerses parties du monde, qui sont autant de titres authentiques de son Pastorat Vniuersel, parmi tant de lumieres de sa Primauté reluisent principalement celles qu'il a addressees à deux grands & puissans Eueſques de nos Gaules Victricius de Roüen, & Exupere de

Toloſe pleines de reglemens touchant la diſcipline Eccleſiaſtique. En celle là les appellations des cauſes *Maieures ſont reſeruees au Siege Apoſtolique*. En celle-ci il louë Exupere *de ce que ſelon l'ancienne inſtitution il ſe rapporte aux choſes douteuſes à la ſentence du Siege Apoſtolique*. Eſcriuant à Decentius Eueſque d'Eugubio. *Qui ne ſçait que ce qui a eſté laiſſé par tradition à l'Egliſe Romaine par l'Apoſtre Pierre doit eſtre obſerué de tous, & que rien ne doit eſtre introduit qui ne ſoit appuyé de ſon authorité*. Et apres, *Il faut ſuiure ce qui eſt obſerué par l'Egliſe Romaine d'où les autres ont pris leur origine, de peur que le Chef des Inſtitutions ne ſoit oublié lors que l'on veut auancer des nouueautez*. Ce fut lui qui entreprit la deffence de S. Chriſoſtome Eueſque de Cõſtantinople contre Theophile Patriarche d'Alexandrie qui le perſecutoit, fauoriſé de la haine que portoit à ce S. Prelat l'Imperatrice Eudoxia. Et parce que les brigues & les monopoles de Theophile fortifiez des menees de l'Imperatrice chaſſerent en exil Chriſoſtome. Innocent prit la cauſe de l'innocent en main, & voyant qu'il ne pouuoit par ſes remonſtrances vers l'Empereur Arcade

Ep ad Vicencium. c 3.

Ep. 29.

obtenir son restablissement, il desgaina contre Arcade & Eudoxia le glaiue spirituel, & les frapant d'anatheme les priua de la Communion Catholique. Voici les mots de l'excommunication dans la lettre qu'il escriuit à l'Empereur. *Partant moi tres-petit & pecheur à qui est commis le Trône du grand Apostre Pierre, je te separe & reiette & aussi ta femme de la reception des Misteres Immaculez de Christ nostre Dieu; Et l'Euesque mesme ou quelqu'autre Ecclesiastique que ce soit qui sera si osé que de te les presenter, & ie le declare descheu de sa dignité dés l'heure mesme que vous aurez leu les presentes lettres de cette mienne Excommunication.* Ie ne croi point que les Papes dans les Siecles de leur plus grande puissance ayent parlé plus hautement. Mais nous verrons quand nous y serons arriuez, & nous suiurons le chariot de ce grand Astre, iusques aux plus clairs & ardans rayons de son Midi. Il excommunia aussi Theophile Patriarche d'Alexandrie qui tenoit le second rang alors entre les Patriarches; car celui de Constantinople n'estoit point encore reconnu en ceste qualité, ny mesme au temps du Concile d'Ephese, Nectarius s'estant

v Tom. 1. Concil. in Innocentio.

contenté par ſubtilité (comme prouuent fort bien ceux qui en ont au long eſcrit l'Hiſtoire) d'auoir ietté les ſemences de l'exaltation de ſon Siege au Concile Premier de Conſtantinople qui ne parurent qu'en celui de Calcedoine, comme nous verrons en ſon temps. Or l'excommunication eſtant la marque de la plus haute Iuriſdiction en l'Egliſe, qui peut voir vn Eueſque de Rome excommuniant vn Eueſque d'Alexandrie ſans conclurre que par neceſſité il auoit ſuperiorité & authorité ſur lui. Car de dire auecque les errans qu'Innocent ſe ſepara de la Communion de Theophile, qui ne voit que c'eſt par deſeſpoir ſe precipiter dans vne impertinence ſemblable à celui qui diroit qu'vn Chirurgien coupant le bras d'vn homme auroit ſeparé le corps du bras, & non pas le bras du corps, où que l'on auroit ſequeſtré l'armee de la compagnie d'vn ſoldat, & non pas vn ſoldat du reſte de l'armee. Mais dans quelles abſurditez ne tombent ceux qui ſe deſtournent vne fois du chemin de la verité. Ce fut Innocent qui par ſon Decret prononcé contre Pelagius & Celeſtius, auertit les Egliſes Orientales & Occidentales de ne

Gennad de vir. Illuſtr. c 43. v. Bin in Notis vel vitam Innocent To. 1. Concil.

communiquer point auec eux, & de se garder de leurs Erreurs. Decret qui confirma ce que les Affriquains en auoient ordonné en vn Concile tenu à Carthage l'an 413. Ce que nous apprenons de l'Epistre Sinodale de ce Concile addressee à Innocent. Voici comme parlent les Eueſques. *Par commun auis nous auons resolu d'anathematizer les autheurs de cette opinion* (ils parlent des erreurs de Pelagius & de Celestius) *si eux mesmes ny renoncent affin que si on ne les peut amener à penitence on pouruoie par cette publication à la santé de ceux qui en seroient infectez. A raison dequoi nostre Seigneur & sainct frere nous auons pensé que nous deuions faire sçauoir cet acte à vostre charité, affin qu'à nostre petitesse, & à sa sentence soit iointe l'Authorité du Siege Apostolique.* Pendant le Pontificat d'Innocent il y eut deux Conciles tenus à Mileuis, l'vn l'an 402. l'autre en 416. Dont les actes sont venus à nous tellement ioints qu'on ne peut discerner ceux du premier d'auec ceux du dernier, de sorte que de tous les deux on ne fait qu'vn Concile appelé Mileuitain. Il ne faut que lire les Epistres Sinodales tant d'Innocent au Concile que du Concile à

v. Aug ep. 90. & 93.

Innocent pour y voir briller la Primauté de l'vn & la defference des autres. Ce qui a fait dire à S. Auguſtin en quelqu'vne de ſes Epiſtres. *Sur les relations des deux Conciles de Carthage & de Mileuis au Siege Apoſtolique*, c'eſt à dire, *à Innocent, & auſſi des lettres ſinodales. A tout cela il nous reſpondit ainſi qu'il conuenoit au Prelat du Siege Apoſtolique.* Il eſt vrai que les errans qui ne cherchent qu'à picoter, animez de l'eſprit de contradiction & de guerre s'arreſtent à eſplucher vn Canon de ce Concile qui parle des appellations d'outre-mer deffenduës aux Clercs du ſecond Ordre, c'eſt à dire, qui n'eſtoient pas Eueſques & aux cauſes mineures, ſans la raiſon que le Concile ſuiuoit, voulant qu'elles fuſſent iugees ſur les lieux de peur d'incommoder par trop les parties. Il ne faut que rapporter les mots du Canon pour defferer tous ceux qui s'en veulent ſeruir au deſ-auantage du Siege de Rome, il dit ainſi, *Il a eſté trouué bon que ſi les Preſtres, Diacres & autres Clers inferieurs en leurs cauſes ſe plaignent du iugement de leurs Eueſques qu'ils ſoient ouïs par les Eueſques voiſins, & que tous leurs differens ſoient terminez entr'eux du conſente-*

Can. 22. Concil. Mileuit. 2.

ment de leurs Eueſques, que s'ils croient deuoir appeler que ce ne ſoit ſinon aux Conciles d'Affrique, où aux Primats de leurs Prouinces, mais qui penſera deuoir appeler outre-mer ne ſoit receu d'aucun à la Communion en Affrique. Ie ne voi rien là qui contrarie en aucune façon à la Primauté du Siege Romain, car nous voyons tous les iours quand les trois ſentences de l'Eueſque, de l'Archeueſque & du Primat ſont conformes, que là on s'arreſte aux iugemens Eccleſiaſtiques qui concernent les cauſes mineures, ſans que l'on accable le S. Siege, qui pour ſon eminence ne doit eſtre occupé qu'autour des grandes & importantes affaires. Ils rechargent par vne addition faitte en vne Epiſtre Sinodale du Concile de Carthage appelé ſixieſme, dont nous dirons vn mot quand nous ſerons ioints à ce temps-là, encore que ce ne ſoit pas mon principal deſſein de deſmeſler toutes ces difficultez qui veulent vn trauail tout autre que celui-ci qui eſt tout Hiſtorique, & meſme ſimplement Chronographique & ſans contention. Ie clorai cet acte par vn paſſage du reſcrit d'Innocent aux Eueſques aſſemblez à Mileuis, où vous verrez s'il parle

en

en Pape. *Ie loüe voſtre diligence qui ſonge comme il faut à la conſeruation de l'honneur qui eſt deu au Siege Apoſtolique, qui outre ſes autres affaires à encore l'intendance de toutes les Egliſes. Ce que vous faites en lui demandant ſon auis touchant ce qu'il faut tenir aux choſes difficiles à reſoudre, ſuiuans en cela la couſtume que nous ſçauons vous & moi auoir eſté de tout temps obſeruée par tout l'Vniuers. Voſtre Prudence n'ignore pas (puiſque vous le recognoiſſez par cette action) que de cette Chaire comme d'vne viue ſource les reſponces ſe reſpandent de tous coſtez, & ſe donnent à ceux qui les requierent. Principalement quand il eſt queſtion de quelque point de foi.*) Notez vn Pape parlant à vn Concile) *Ie tiens que tous nos Freres & Collegues en l'Epiſcopat ne doiuent rapporter* LE TOVT SINON *à Pierre*, c'eſt à dire, *à l'Autheur de leur nom & de leur dignité. Comme voſtre dilection vient de faire.* Car vous remarquerez qu'ici il reſpond à leur Sinodique.

v Tom 1. Concil. ſub Innocentio.

S. ZOZOME.
An. 417.

MAis c'eſt aſſez des Actes de ce Pape venons à ceux de Zozime qui lui ſucceda l'an 417. Il fut aſſis durant peu d'eſpace ſur le troſne de ſainct Pierre. Durant ſa ſeance il renouuela l'Edit de ſon predeceſſeur Innocent contre Pelagius, qu'il condamna comme Heretique ayant deſcouuert les ſoupleſſes dont ce malicieux eſprit ſe ſeruoit pour cacher, & neantmoins couler inſenſiblement ſon venin, & publier à la ſourdine ce qu'il n'oſoit à la trompette, *dogmatiſant dans les chambres ce qui depuis fut preſché ſur les toits.* Voici les mots de ſon Decret ſelon S. Proſper. *Nous ordonnons que la ſentence du venerable Innocent prononcee du Siege du tres-heureux Apoſtre Pierre, contre Pelagius & Celeſtius demeure ſtable, iuſques à ce que ces hommes par vne tres-ouuerte confeſſion & declaration donnent gloire à Dieu.* Nous auons de lui treze Epiſtres Decretales eſcrittes en diuers lieux & Prouinces qui monſtrent aſſez cuidem-

Proſper in Collator.

ment *sa sollicitude vniuerselle*. Oyez si c'est parler en Prince en ces mots qu'il escrit à l'Eueſque de Salone touchant quelques Moines & Clercs. *Quiconque negligera l'authorité des Peres & du Siege Apoſtolique en ceci, ſçache que nous le punirons ſeuerement, & que nous ſçaurons bien le ranger à ſon deuoir & à la raiſon, s'il croit pouuoir apres tant de deffences attenter impunement quelque choſe au contraire.* Ep. 1. Tom. 1. Concil. in Zozimo.

Par ſes Decretales il regla les Prouinces de Narbonne, d'Arles & de Vienne en nos Gaules, & reſtablit l'Eueſque d'Arles en ſes droits, caſſant & interdiſant quiconque auroit eſté ordonné par autre que par l'Eueſque d'Arles dans les limites qu'il lui auoit eſtablis. *Car*, dit-il, *comme ſe peut preualoir de l'authorité du Souuerain Pontife.* (Voyez comme il parle en ce Siecle-là, & deuant le Concile d'Epheſe troiſieſme entre les Generaux) *celui qui en aura meſpriſé l'ordonnance.* Ce fut lui qui enuoia en Affrique Fauſtin Eueſque en Italie, & Aſellus & Philippus Preſtres Romains pour aſſiſter à ce Concile d'Affrique appelé tres-plein par S. Auguſtin, parce que tous les Prelats de la region s'y trouuerent. Concile fait à Ep. 5. 7. 8. 9. Ep. 47.

diuerſes repriſes qui durerent quelques annees, ſi bien que Zozime autheur du commencement ne vid pas la fin de ceſte legation.

S. BONIFACE.
An. 418.

LAiſſant le Siege vacant par ſa mort qui fut rempli de Boniface l'an 418. Il eut pour competiteur Eulalius, mais ce ſchiſme dura peu, l'Empereur Honorius ayant relegué Eulalius, & appuyé Boniface de ſa puiſſance, parce qu'il auoit eſté eſleu plus canoniquement. Ses Decretales marquent ſa preeminence & ſon authorité, entr'autres eſt remarquable pour noſtre France celle qu'il enuoye aux Eueſques des Gaules à qui il renuoie le iugement de Maximus accuſé d'hereſie & d'autres crimes, il la finit ainſi. *Nous enuoyerons des lettres par toutes les Prouinces, affin qu'il ne s'excuſe point ſur l'ignorance de la citation, & qu'il ſe rende à la Prouince qui lui eſt deſtinee pour cognoiſtre de ſa cauſe & ſe preſente en Iugement. Et ce que voſtre charité eſtimera deuoir eſtre or-*

donné en cette cauſe, auſſi-toſt qu'il nous ſera rapporté ainſi qu'il eſt conuenable nous le confirmerons par noſtre authorité. Il fait d'autres reglemens touchant les Eueſques & les Metropolitains. Et nous liſons pluſieurs de ſes Decrets recueillis par Gratian. Ce fut de ſon temps que fut aſſemblé à Carthage ce fameux Concile appelé le ſixieſme dont nous auons parlé ſous ſon Predeceſſeur, & ou furent preſens les Legats du S. Siege, Fauſtin Eueſque de Potentia, & Philippus & Aſellus Preſtres de Rome pour repreſenter les droits de l'Egliſe Romaine au fait des appellations. Ce fut là où Fauſtin allegua le Canon du Concile de Sardique (qui les recognoiſt appartenir au Siege de S. Pierre) ſous le nom du Concile de Nicee, veu que celui de Sardique n'eſtoit qu'vne ſuitte de celui de Nicee, plus d'Eueſques d'Affrique s'eſtans trouuez en ce dernier qu'au premier, dequoi les Aduerſaires du ſainct Siege font vne grande clameur, comme s'il auoit fait à la face d'vn Concile vne fauſſe allegation, veu qu'il ne ſe trouua pas dans les actes du Concile de Nicee qui auoient eſté enuoyez d'Orient, mais on a reſpondu ſi pertinemment à ceſte

v. Le Card. du Perron l. 1. c. 47. de sa Repl. au Roi d'Angler. v. Coeff. en sa Resp. au Mist. d'Iniq. sous Bonifac.

remarque qu'il y a dequoi contenter les plus desraisonnables. Mais la difficulté est plus grande touchant les appellations d'outre-mer, le Canon du Concile Mileuitain qui semble les deffendre estant renouuelé en ce sixiesme de Carthage. Mais outre qu'il est clair par le texte du Canon que nous auons rapporté qu'il n'y est parlé que des causes mineures, & des Clercs de l'Ordre inferieur, il est encore plus manifeste par la lettre Sinodale que les Peres escriuirent au Pape Celestin, & qui lui fut rapportee par ses Legats (car ce fut sous lui que fut conclu ce Concile & non sous Boniface) qu'il ne regardoit pas tant l'appel que la forme de l'appel, la hastiueté du iugement y estant plustost redoutee que l'authorité de Iuger rappelee en doute. Qu'il ne soit ainsi. Oyons le commencement de ceste Epistre. *Nous vous prions*, disent-ils, *que doresnauant vous n'admettiez plus si aisément à estre ouis ceux qui de ces quartiers se transportent vers vous, ny receuoir à vostre Communion ceux que nous en aurons priuez, puisque vostre veneration sçait que cela est ainsi determiné par le Concile de Nicee. Car bien qu'il semble pouruoir seulement pour les*

v. Tom. 1. Concil. sub Bonifacio. ep. Concil. Afric. ad Bonafac.

Clercs Inferieurs, ou pour les Laïques, Combien plus aura-t'il voulu pourvoir pour le regard des Eueſques. Que ceux qui en leur Prouince auront eſté ſuſpendus de la Communion, ne ſoient pas reſtablis à la Communion, ou induement, ou à la haſte, Que voſtre Sainteté leur reiette comme il eſt expedient le mauuais refuge que les Preſtres & autres Clercs prennent vers elle. Voila le ſuiet du Canon aſſez clairement declaré en ceſte Epiſtre, ou au fonds il n'eſt queſtion que de n'admettre pas legerement les plaintes de ceux qui ſe font innocens quand ils ſont de loing, & quand ils ſçauent qu'il eſt non ſeulement malaiſé, mais quelquefois impoſſible de tranſporter les teſmoins ſur les lieux à cauſe du ſexe, de l'âge ou de la condition, & de rendre les preuues de leur malice auſſi euidentes que ſur les lieux. Apres tant & tant de reſponces faites par nos Docteurs à ceſte obiection, encore pour mettre vn petit denier dans le hazophilace, & dire mon ſentiment apres tant d'autres. Que peut ce Canon contre la Primauté plus que le ſixieſme qui ne veut pas *que l'Eueſque du Premier Siege ſe nomme Prince des Preſtres, ou Souuerain Pre-*

ſtre, ni de quelque ſemblable nom. Veu qu'vn Concile Prouincial, ou tout au plus National, comme celui-ci ne peut regler les choſes Vniuerſelles, & n'a nulle authorité ſur les droits de la Chaire de S. Pierre. Car ie vous prie que peut vne poignee de Prelats (encore d'vn païs ſi ſuiet à produire des monſtres) contre la parolle de Ieſus, diſans à S. Pierre qu'il paiſſe non ſeulement ſes Agneaux, les Laïques ſes Agneaux les Preſtres & Clercs, mais encore les Meres oüailles qui ſont les Eueſques. Ces reglemens Prouinciaux qui ne regardent qu'vn coin du monde ne ſont-ce pas des petits nuages deuant le Soleil. Quel droit ont ces gens de ſe faire des loix à eux-meſmes contre celui ſur qui le Sauueur a fondé ſon Egliſe. Quel peuple s'eſt iamais taillé des priuileges, ſi ce n'eſt par mutinerie, que le Souuerain aura peut-eſtre approuuez pour éuiter du tumulte & de la ſedition, & qu'il caſſe auſſi-toſt que la raiſon a rendu la maiſtriſe à ſon authorité. Auſſi quelle pratique a t'on iamais veuë de ce reglement. Quand ces Affricains-là euſſent eu le pouuoir d'ordonner ce qu'ils decreterent, eſtoit-ce à eux, ſans vne te-

merité qui n'a point d'exemple de lier les mains à celui qui a receu les Clefs des Cieux, qu'ils deffendent à leurs Preſtres d'aller outre-mer, quel droit ont-ils de deffendre au S. Siege de les receuoir. Le Pere commun de tous les Chreſtiens *fermera-t'il*, ſans raiſon, *les entrailles de ſa miſericorde* à ceux qui ont recours à lui. Et affin d'eſcraſer le ſcorpion ſur la playe, ne voyez-vous pas ſur la face de ce Concile meſme le Preſtre Apiarius excommunié par ſon Prelat Vrbain Eueſque de Sicca reſtabli en la Communion par Boniface. Et ne faut pas dire que nonobſtant ceſte reſtitution il n'ait pas eſté receu, car voici dequoi iuſtifier le contraire. En l'Epiſtre des Peres du Concile à Boniface, ils diſent ſur ce ſuiet. *Le Preſtre Apiarius (dont l'excommunication auoit apporté beaucoup de ſcandale, non ſeulement à l'Egliſe de Sicca, mais à toute celle d'Affrique) ayant demandé pardon de ſes fautes a eſté reſtabli* (remarquez) *à la Communion.* Il eſt vrai que depuis pour le bien de la paix il fut trouué bon qu'Apiarius ſe retiraſt de l'Egliſe de Sicca, ne pouuant ſe bien remettre auecque ſon Eueſque qu'il auoit en recriminant accuſé de grandes fautes,

v. Baron. an. 419. n. 71.

mais ce fut en retenant l'honneur de la Prestrise, & des lettres de tesmoignage & de permission d'exercer les fonctions sacerdotales par tout où il se voudroit habituer.

S. CELESTIN.
An. 423.

PAssons aux Actes de son Successeur Celestin esleu l'an 423. Ce fut lui qui imposa silence à quelques Prestres François qui osoient murmurer contre la doctrine de sainct Augustin qu'il deffend auecque non moins de zele que de science, reprenant les Eueſques François de ce qu'ils souffroient ces mesdisances si preiudiciables, non seulement à la memoire de ce Sainct & incomparable Docteur, mais encore à toute l'Eglise de Dieu. En sa seconde Epistre Decretale aux mesmes Eueſques il regle les iugemens Ecclesiastiques des Eueſques & Metropolitains, & ordonne ce qui doit estre obserué touchant les vestemens des Clercs. En la troisiesme apres auoir fait ses Decrets il finit ainsi parlant en Maistre. *Quiconque*

v. Ep. 1. Celestini. To. 1. Coucil.

sera si osé que d'attenter quelque chose contre ce que nous auons deffendu, sentira que la censure du Siege Apostolique ne lui manquera pas. Car ce qui ne se corrige par l'authorité de la remonstrance, ce doit chastier par les regles d'vne iuste seuerité. Nous voulons donc que ceci soit signifié par toutes les Eglises, affin que personne ne se flatte d'vne vaine esperance de pardon. Antoine Euesque de Fussale en Affrique ayant esté deposé pour ses crimes voulut auoir (selon le priuilege des Eueſques de ne pouuoir estre iugez deffinitiuement que par le Siege Apostolique,) recours à Boniface qui le restablit; mais S. Augustin qui auoit esté des Iuges de ce miserable Eueſque, ayant par ses lettres fait cognoistre à Celestin Successeur de Boniface, la iustice de sa condamnation & l'iniustice de son appel le fit reietter par le Pape qui laissa en sa vigueur la sentence renduë contre lui par les Prelats d'Affrique. Aussi le restablissement fait par Boniface n'auoit-il esté ordonné, qu'au cas qu'Anthoine eust declaré fidelement l'ordre des choses, c'est à dire, si que ce qu'il auoit produit estoit fondé en la verité. Ce que n'estant pas selon le tesmoi-

gnage de S. Augustin & de tous les Peres Affriquains, il ne fut pas restabli, c'est à dire, à parler selon le langage de nos iours que sa grace ne fut pas entherinee. *Oy maintenant*, dit S. Augustin escriuant à Celestin, *ce qui c'est passé en Affrique depuis les lettres escrites par Boniface de saincte memoire, & Subuiens à ceux qui en la misericorde de Christ implorent ton secours auecque plus d'ardeur* (il parle des Eueſques d'Affrique dont il estoit) *que celui* (c'est l'Eueſque de Fussale) *des troubles de qui ils souhaittent d'estre desliurez.* Ep 261.
Du temps de Celestin s'esleua l'heresie de Nestorius Eueſque de Constantinople (car il n'estoit pas encore Patriarche) qui donna sujet au grand Concile Premier d'Epheſe le troisiesme des Oecumeniques. Cet ennemi de Ieſus-Christ qui lui donnoit deux perſonnes comme il a deux natures, diuisant son vnion hypostatique, & niant qu'il falluſt appeler la diuine Marie *Mere de Dieu*, mais seulement *Mere de Christ*, trouua auſſi-toſt de la reſistance à son erreur en celle qui est *l'appui & la colomne de la verité*, la sainte Egliſe Romaine, *vraye Tour de Dauid enuironnee de mille boucliers, & ou sont at-*

tachees toutes les armes des plus vaillans.
Car Celeſtin n'en fut pas pluſtoſt auerti qu'il conuoca vn Concile à Rome où il condamna cette pernicieuſe hereſie, & à l'iſſuë de ce Concile il enuoia des lettres à Cyrille Eueſque d'Alexandrie, affin qu'il ſignifiaſt l'excommunication à Neſtorius, ſi dans dix iours apres la ſignification il ne venoit à reconnoiſſance de ſa faute, le creant pour ce ſuiet Vicaire en Oriant. Cyrille ayant receu ces lettres de Celeſtin aſſembla auſſi-toſt vn Concile en Alexandrie, ou ayant propoſé la commiſſion qu'il auoit de Celeſtin en la cauſe de Neſtorius, deux Eueſques & deux Diacres ſont deputez pour faire ceſte ſignification à Neſtorius. Ils arriuent à Conſtantinople où Neſtorius homme artificieux les amuſa de parolles tandis qu'il faiſoit ſes brigues, recriminant contre Cyrille, & l'accuſant d'eſtre Appollinariſte, bref embrouïllant tellement l'affaire pour euiter de reſpondre de ſa doctrine, que Theodoſe pour accommoder tous ces deſordres traitta auec Celeſtin d'aſſembler vn Concile general à Epheſe. Ou preſida en la place de Celeſtin Cyrille Patriarche d'Alexandrie, auec-

que Arcadius & Proiectus Eueſques, & Philippe Preſtres Legats du Siege Apoſtolique. Les teſmoignages de la Primauté de la Chaire de S. Pierre, outre ceſte preſidence ſont en grand nombre qui ont eſté remarquez par d'excellentes plumes, i'en dirai ici briefuement deux ou trois. En l'action ſeconde de ce Concile Iuuenal Eueſque de Hieruſalem, & Primus Metropolitain de Ceſaree en Capadoce declarent deuant toute l'aſſemblee *que le Concile a ſuiui ce qui lui auoit eſté preſcrit par Celeſtin, & quelle a eſté portee par ſon authorité à la condamnation de Neſtorius.* Et encore ils confeſſent qu'en leur ſentence ils ont eſté deuancez par celle du tres-ſainct Eueſque de la ville de Rome *qui leur auoit preſcrit & defini ce qui ſe deuoit faire en cette affaire.* Ils receurent auſſi les Decrets prononcez par le Siege Romain contre Pelagius & Celeſtius que Celeſtin leur auoit enuoyez par ſes Legats. Et debat eſtant ſuruenu entre Iean Eueſque d'Antioche & Cyrille d'Alexandrie, le Concile par la lettre Sinodale remit à Celeſtin le iugement deffinitif de la cauſe de Iean. Et ce que ie trouue de plus ſignalé, c'eſt qu'apres la lecture des

v. Coeff. contre le Miſt. d'Iniq ſous Celeſtin. Le Card du Perron. l. 1. c. 36. de ſa Repl. au Roi d'Angl. t. Act. 2 Cõcil Epheſ.

Act 1. & 3.

Act. 5.

lettres de Celeſtin au Concile faitte par ſes Legats, l'acclamation des Peres fut conceuë en ces termes. *A Celeſtin nouueau S. Paul, à Cirille nouueau S. Paul, à Celeſtin Conſeruateur de la foi s'accordant auec le Sinode, à Celeſtin tout le Concile rend action de graces, Il n'y a qu'vn Celeſtin, il n'y a qu'vn Cirille, il n'y a qu'vne foi du Concile, il n'y a qu'vne foi Vniuerſelle.* Applaudiſſemens tellement honorables pour Celeſtin qu'vn de ſes Legats ſe ſentit obligé d'en faire ce remerciment au Sinode. *Nous rendons graces au ſainct Concile de ce que les lettres de noſtre ſainct & tres-heureux Pape vous ayant eſté recitees, vous ayez honoré de la ſorte voſtre S. Chef, car voſtre Beatitude ne peut ignorer que S. Pierre ne ſoit le Chef de toute la foi, & meſme de tous les Apoſtres.* Le ſoin Apoſtolique & Vniuerſel de Celeſtin parut encor en l'enuoi qu'il fit de Germain Eueſque d'Auxerre, Loup Eueſque de Troye, & de Seuere Eueſque de Treues en Angleterre pour y combattre l'erreur de Pelagius qui y auoit pris vn grand pied. Il delegua auſſi en Eſcoſſe le Diacre Palladius qui paſſa en Irlande, ou depuis luy ſainct Patrice fit tant de mer-

Part 2. act. 2. Ad Concilij Epheſ.

Genebr. Ciac. Platina. Baron. in Celeſtino.

neilles pour l'auancement de la foi Catholique.

S. SIXTE.
An. 432.

AV Pontificat de Celestin succeda celui de Sixte III. l'an 432. Qui ne fut pas plustost assis dans la Chaire Apostolique qu'il cõfirma par vn decret la condãnation de Nestorius faicte par son predecesseur Celestin, & receuë au Concile d'Epheſe, & acheua de pacifier le different qui estoit né entre Iehan Eueſque d'Antioche & Cirille d'Alexandrie dont toute l'Egliſe eſtoit en rumeur. Il auint à ce bon Pape vne choſe digne de remarque & qui dans vne profonde humilité fait encor voir vn rayon de Primauté. Vn certain Calomniateur appelé Baſſus eut bien aſſez d'effronterie aſſiſté d'vn autre impoſteur nommé Marinianus d'accuſer Sixte d'vn crime infame. Ce bon Paſteur qui ſçauoit de quelle jmportance eſt le ſcandale, & quel malheur eſt prononcé en l'Eſcriture à ceux qui le donnent encore qu'il n'ignoraſt pas ce qui s'eſtoit

Lib. Pontif. Platina. Genebrard. Ciac. Baro. an. 432.

stoit passé au Concile de Sinuesse, & *que le Premier Siege ne pouuoit estre iugé de personne.* Il assembla neantmoins vn Concile à Rome, & là se voulût purger, *Sçachant bien*, dit-il, *qu'il est en moi d'estre jugé ou de ne l'estre pas, toutefois je veux que la verité ne soit point cachee.* Comme s'il eust redouté que son autorité n'eust *retenu la verité prisonniere en iniustice:* il fit examiner sa cause où il fut trouué innocent, & ses accusateurs priuez de la Communion, & d'autres peines comme Calomniateurs. Sa bonté alla iusques à ce point, que Bassus estant mort trois mois apres ce iugement rendu lui mesme l'embauma & l'enseuelit, & lui faisant d'honorables obseques l'enterra dans le sepulcre de ses Peres: Et tient-on que ce fut lui mesme qui obtint ceste moderation de la sentence d'excommunication qu'il pust au moins receuoir le viatique au point de sa mort. Excés de pieté qui monstre iusques où va vne vertu, non moins douce que misericordieuse. Certes la dilection des ennemis est vn degré de Charité dót la difficulté faict connoistre l'eminence. Ce que l'on a adiousté à ce Concile touchant la purgation de Policronius Eues-

Cap. 5. Concil. Rom. v Tom. 1. Concil. sub Sixto III.

que de Ierusalem estant vne piece douteuse, ie ne m'en seruirai point, encore qu'elle soit venerable pour son antiquité, & que la Primauté du Siege Romain y brille auecque beaucoup d'eclat.

S. LEON.
An. 440.

NOus voici maintenant arriuez au temps de Leon Premier esleu l'An 440. pour son Eminente Doctrine, Autorité, Saincteté, surnommé iustement le Grand, celle-là paroist en ses écrits, qui nous font paroistre vn sçauoir orné d'vne si brillante eloquence qu'il ne se faut pas estonner s'il a gouuerné les peuples comme il a voulu auec vn si puissant instrument de la gloire, comme est le bien dire accõpagné d'vne profonde estude, quant à sa pieté elle s'est monstree en plusieurs euenemẽs que les Escriuains de sa vie representent dignement. Nous ne cherchons ici que les gestes qui nous font cognoistre son Autorité. Tant d'Epistres escrittes de tous les costez de la terre ou l'Euangile se preschoit, & à toutes sortes

de personnes tesmoignent assez son Apostolat, ie veux dire, *sa sollicitude vniuerselle*: Mais ses propres actions le rendent assez signalez sans emprunter du lustre de ses escrits. Lui seant Hilaire Euesque d'Arles enflé du support que ses predecesseurs auoient ressenti de Boniface & Celestin, deuanciers de Iean qui auoient reglé les Prouinces de Narbonne & de Vienne, qui empietoient sur celle d'Arles, s'en voulut faire accroire, iusques à ordonner des Euesques, & mesme en deposer sans consulter le Siege Apostolique, & estre auoüé de son autorité. Leon apres auoir admonesté de son deuoir cet homme *qui regimboit contre ceux qui l'auoient engraissé*, assembla en fin vn Concile à Rome où il reprima sa temerité, & la sentence qu'il prononça contre ce presomptueux fut fortifiee en son execution de la puissance de l'Empereur Valentinian qui en fit vn rescrit a Etius General de son armee en Gaule, dont voici quelques mots qui font voir la puissance du S. Siege auecque tant d'éclat que j'ai crû les deuoir à cet ouurage, & ne les pouuoir obmettre sans lui faire tort. *La sentence*, dit l'Empereur, *du Pontife Romain pouuoit*

v. Concil. Rom. Tom. Concil. sub Leone.

Nouell. Theodos. Cod. Theo de Episc. Ordinand.

valoir dans les Gaules sans autre ordonnance Imperiale. Car que ne peult l'autorité d'vn tel Pontife. Mais nous auons voulu y ioindre nostre commandement, affin que desormais ni cet Hilaire que la seule humanité de Leon permet que l'on appelle encore Eueſque (iugez par là s'il le pouuoit deposer) *ny aucun autre ne meſle les armes & la force aux choſes Eccleſiaſtiques, & ne reſiſte aux Ordonnances du Pontife Romain, car par de tels attentats la foi & la reuerence de noſtre Empire eſt violee.* Et vn peu apres, *Par cette Ordonnance perpetuelle nous voulons que ni aux Eueſques des Gaules, ni des autres Prouinces il ne ſoit permis de rien attenter contre l'ancienne couſtume, & ſans l'authorité du venerable Pape de la ville eternelle. Mais qu'à tous ſoit pour loi tout ce qu'aura decerné l'authorité du Siege Apoſtolique.* Voila comme les deſordes font eſtablir vn Ordre, *& comme tout coopere en bien à ceux qui ſont bons.* Certes le Sauueur ayant promis *à cette Pierre ſur qui il a fondé ſon Egliſe, que iamais les portes,* c'eſt à dire, *les puiſſances de l'Enfer n'auroient aucun auantage contr'elle,* il l'a bien monſtré, parce qu'en tous les debats qui ſont nez pour le pouuoir de cette

ſaincte Chaire, non ſeulement elle eſt touſiours reſtee victorieuſe, *mais tirant profit de ſes tribulations*, rien n'a tant auancé ſon pouuoir que les contradictions, ſemblable à cela au pal qui s'enfonce & s'affermit d'autant plus qu'il eſt esbranlé & ſecoué. Eutiche Abbé à Conſtantinople ayant en ce temps-là pris l'autre extremité de l'hereſie de Neſtorius, & n'attribuant qu'vne nature à Ieſus-Chriſt comme il n'a qu'vne perſonne, au lieu que Neſtorius lui attribuoit deux perſonnes comme il a deux natures, eſtant deſcouuert par Flauian Eueſque de Conſtantinople fut condamné par lui en vn Sinode tenu dans cette ſeconde Rome, dont il donna auſſi-toſt auis à Leon par des Sinodiques affin qu'il approuuaſt ce qu'il auoit ordonné touchant l'excommunication d'Eutiches. Ce Concile donna ſuiet à Eutiches de remuër toute pierre pour ſe vanger de Flauian, il gaigne Dioſcorus Eueſque d'Alexandrie, il ſe met en credit à la Cour, & en fin toutes ces menees d'vn mauuais œuf firent vn mauuais corbeau. Ce fut ce ſecond Concile d'Epheſe appelé par les Anciens du nom de briganda-ge, tel qu'il meritoit, car il ſemble que les

v. Concil. Conſtantinop. ſub Flauiano. To. 1 Concil. in Leone.

v. Le Card. du Perron. l. 1 c. 37. de ſa Repliq. au Roi d'Anglet.

furies y ayent ioüé tous leurs ieux, & fait toutes les insolences qui se peuuent imaginer pour rendre vne assemblee execrable, *nul ordre n'y fut obserué, vne continuelle horreur se fit voir parmi tant de confusions.* Dioscorus comme vn enragé y fit assassiner le bon Flauian, dont les Grecs honorent la memoire comme d'vn Martir, Domnio Eueſque d'Antioche y fut deposé, empriſonné, puis relegué en éxil, Euſebe Eueſque de Dorilee, Theodoret de Cyr, & en fin tous ceux qui ne voulurent pas ceder aux rages de Dioſcorus & d'Eutiches. L'Empereur ſurpris par Chriſaphius fauoriſa tous ces troubles de ſa puiſſance, depuis il ſe repentit lors que le temps pere de la verité euſt fait paroiſtre cette ſienne fille deuant ſes yeux par les remonſtrances de Leon. Il fit chaſtier Chriſaphius comme il meritoit, & pour remedier à tant de maux il moyenna aupres de Leon le grand Concile de Calcedoine quatrieſme entre les Oecumeniques. Mais il fut precedé par vn Concile tenu à Rome par Leon, ou tout ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe fut caſſé, deteſté, renuerſé, & anatheme prononcé à Dioſcorus & à Eutiches. Que fit Dioſcorus

pour monſtrer *que l'impie meſpriſe tout quand il eſt arriué au profond de ſon malheur*, & pour faire voir iuſques à quelle extremité la rage precipite l'eſprit qu'elle poſſede, il fit comme ces chiens qui j'appent contre la Lune qu'ils ne peuuent mordre, & comme ces peuples barbares qui tirent des fleches contre le Soleil, dont ils ſont blecez quand elles retombent ſur eux. Car par vne fureur vraiment beſtiale & vn aueuglement inſenſé il prononça ſentence d'excommunication contre Leon, ſentence dont la nullité fit voir ſa folie non moindre que ſa rage, mais rage qui fut reprimee comme il falloit par le Concile de Calcedoine, ou entr'autres crimes dont il eſtoit chargé il fut principalement accuſé par les Legats du Pape. *Qu'il auoit oſé tenir le Sinode d'Epheſe* (c'eſt ce ſecond appelé le Brigandage dont ils parlent) *ſans commiſſion du Siege Apoſtolique. Et que par les Decrets de ſa tyrannie il auoit abſous Eutiches, qui pour ſon impieté auoit eſté condamné, & lui auoit reſtitué la dignité qui lui auoit eſté oſtee par ſa Sainteté*, c'eſt ainſi que lui en eſcriuent les Peres du Concile. Et adiouſtent apres le recit de ſes autres fautes

Concil. Calced. Act. 1.

Ibid act. 5. v. Le Card. du Perron l. 1 c. 27. de ſa Repl. au Roi d'Ang.

comme vn comble d'abomination, *Au bout de tout cela, il a teſmoigné ſa rage contre celui-là meſme, à qui a eſté commiſe la garde de la vigne du Seigneur,* c'eſt à dire, *contre voſtre ſainteté.* Il ſemble qu'ils exagerent cet attentat comme vn crime de leze-Majeſté Pontificale, auſſi eſtoit-il, & qu'ils le faſſent ſonner auſſi haut que ſon hereſie (car il eſtoit Eutichien) & ſon homicide (car il auoit eſté cauſe de la mort du bien-heureux Flauian.) Et certes ſi Samuel diſoit autrefois à Saul qui n'auoit pas ponctuellement executé ce qui lui auoit eſté commandé de la part de Dieu, *que la des-obeiſſance eſtoit pire que l'idolatrie, & la rebellion ſemblable à la magie,* tant le ſchiſme eſt deſ-agreable à Dieu, teſmoin la punition eſpouuantable de Coré & de ſes complices qui deſcendirent en enfer tous viuans, il ne faut point trouuer eſtrange ſi la reuolte de Dioſcorus eſt tenuë en telle execration. Ce comble de furies & d'impietez donna le principal ſujet à la conuocation du Concile de Calcedoine quatrieſme Oecumenique, Concile qui en toutes ſes parties & en ſon tout, fait voir de toutes parts la Primauté & Principauté du Sie-

ge Romain plus qu'aucun autre de tous les precedens. Car pour la conuocation elle fut faite par l'authorité du Pape Leon, ce qui eſt manifeſte en ces mots de l'Empereur Marcian lui eſcriuant ſur ce ſuiet. *Noſtre deſir eſt que toute impieté eſtant bannie par vn Concile aſſemblé ſous voſtre Authorité (te Auctore) vne entiere Paix ſoit renduë à tous les Eueſques de la foi Catholique.* Quant à la Preſſeance & Preſidence des Legats Apoſtoliques, Paſcaſin, Lucent, & Iulian Eueſques, & Boniface Preſtre, elle eſt euidente dans les actes. Quant à l'approbation & confirmation elle eſt demandee par les Peres en leur Epiſtre Sinodique, auecque des termes qui ne peuuent eſtre teus ſans oſter à ce lieu vn de ſes plus beaux ornemens. *Nous vous ſupplions d'honorer noſtre iugement par vos Decrets, & comme aux choſes bonnes nous nous ſommes monſtrez conformes à noſtre Chef; Ainſi voſtre Souueraineté (ſummitas tua) face s'il lui plaiſt ce qui eſt à propos pour ſes Enfans. Puiſque ce que les Enfans font de bien retourne aux Peres à qui il eſt attribué.* Ne diriez-vous pas qu'ils parlent comme des Soldats bien diſciplinez, qui apres auoir

v. Le Card. du Perron l. 1. c 38 de ſa Repl au Roi d'Ang.

v Part. 1. Concil. Calced. in ep. Marciani ad Leon.

vaillamment combattu rapportent toute la victoire à leur General d'armee, attribuans dauantage à sa conduitte qu'à leur propre valeur. Ne fust-ce pas ce Concile qui defera à Leon le titre d'Oecumenique & vniuersel, selon que S. Gregoire le Grand nous asseure, & d'effect dans la troisiesme action de ce Concile nous trouuons quatre requestes presentees au Concile par Theodore, Ischirion, Athanase, & Sophrone auecque cette inscription. *Au Tres-sainct & Tres-heureux vniuersel Patriarche de la grande Rome Leon, & au sainct & vniuersel Concile.* Où vous remarquerez que Leon est nommé à la teste comme Chef du Concile, encore qu'il n'y fust present que par ses Legats, comme lui mesme dit en sa lettre aux Eueſques. *Vostre fraternité face estat qu'en ces miens Freres Paschasinus & Lucentius Eueſques & Boniface, & Basile Prestres enuoyez de la part du Siege Apostolique, je Preside à vostre Concile.* Et les Peres lui respondent en leur Sinodique de mesme accent, *Vous Presidiez au Concile comme le Chef aux membres, y tesmoignant vostre bien-veillance par ceux qui y tenoient vostre lieu.* A vostre auis Lecteur apres

I 4. Regist. ep. 32. & 38.

v. Act. 3. Concil. Calced.

Ep. 45.

Ep. Sinod. Calc Concil. ad Leon p. 3.

des teſmoignages ſi clairs les errans ont-ils raiſon de picoter & de chercher des querelles. Mais c'eſt au Canon vingt-huictieſme de ce Concile qu'ils s'attachent, comme ſi pour l'eleuation de la Chaire de Conſtantinople celle de Rome eſtoit raualee. Certes, *la charité n'eſt point jaloule, ſinon des meilleures graces du Ciel, car la benediction de la Roſee des Cieux lui eſt plus precieuſe que celle de la graiſſe de la terre. Ie voudrois*, dit l'vn des Princes des Apoſtres, & dont le ſang comme celui de S. Pierre a arroſé l'Egliſe Romaine, *que vous fuſſiez tous comme moi.* Et encores, *Dieu vueille que vous regniez, & meſme que vous regniez ſans nous. Il n'y a que les petits & foibles eſprits qui ſont aſſaſſinez par l'enuie.* Que l'Egliſe de Conſtantinople ſoit eſleuee par deſſus les thrones d'Alexandrie, d'Antioche, de Hieruſalem, quel preiudice cela apporte-t'il à l'Egliſe Romaine. *Qui a touſiours eu la Primauté*, dit le grand Concile de Nicee, regle & niueau de tous les autres. *Egliſe de Pierre*, dit noſtre grand Leon, *à qui ſur tous les autres la puiſſance de lier & deſlier a eſté donnee, & la garde & paſture des oüailles commiſe par vn ſoin plus ſpe-*

Ep. 93. ad Epiſc. Viennenſ. Prouinc.

cial, A qui quiconque estime que la Principauté doit estre desniee, au lieu de diminuër sa dignité, se precipite aux enfers estant enflé de l'esprit d'arrogance. Outre la quantité de nullitez qui sont en ce Canon du Concile de Calcedoine qui n'a iamais esté receu ni approuué du S. Siege, ni de l'Eglise d'Occident, fait par surprise & pour contenter l'ambition d'Anatolius, les mots mesmes du Canon establissent la Primauté de la Chaire Romaine en ce qu'ils font *le siege de Constantinople second apres celui de Rome.* S'il est le second doncques Rome a le Premier, si le Premier qui ne voit la Primauté; De plus les Peres de Calcedoine establissent cette preeminence du Constantinopolitain sur les trois autres Patriarches d'Orient, sur vn fondement ruineux qui est le Canon pretendu du Concile Premier de Constantinople composé de 150. Eueſques, à quoi les Legats Apostoliques opposerent celui des 318. Peres du Concile de Nicee qui regle les Patriarchats, & confirme les priuileges des Eglises d'Alexandrie, d'Antioche & de Ierusalem. Canon que l'on vouloit renuerser par celui de Constantinople & de Calcedoine, & cela con-

Act. 15. can. 28. Concil. Calcedon.

Can 6 du Concile de Nicée.

Can. 7.

tre tout droit, & ſans autre raiſon que de la dignité de la ville de Conſtantinople qui eſtoit lors le Siege des Empereurs, & eſt à remarquer que depuis le Concile Premier de Conſtantinople iuſques à celui de Calcedoine l'Eueſque de Conſtantinople n'auoit nullement ioüi de ceſte preeminence, n'ayant eu que la qualité de ſimple Eueſque, ſujet au Patriarche d'Antioche, & ſur qui l'Alexandrin meſme pretendoit authorité, comme il ſe voit en la cauſe de Flauian. Ce qui fit dire vn mot notable à vn des Legats du Pape au Concile de Calcedoine, qui s'oppoſant à l'eſtabliſſement de ce Canon qui ſe rapporte à celui de Conſtantinople, *s'ils ont joüi de ce priuilege*, dit-il, *que demandent-ils, s'ils n'en ont pas joüi en vertu dequoy le pourſuiuent-ils?* Car il y auoit vne aſſez grande eſpace depuis le Concile Premier de Conſtantinople tenu l'an 381. & celui de Calcedoine aſſemblé l'an 451. pour eſtablir cette preeminence ou pour la preſcrire. Pourquoi doncques Leon s'oppoſoit-il à ce Decret s'il n'y auoit point d'intereſt ce dira-t'on? Mais qui ne void que ſon oppoſition ſe fait non pour la cauſe de ſon Siege à qui l'auanta-

Act. 16. Concil. Calcedon.

ge est tousiours conserué, mais pour maintenir ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Ierusalem dans les rangs & priuileges que leur attribuoit le sainct Concile de Nicee, & qu'il est de la charge d'vn Chef de l'Eglise tel qu'estoit Leon d'empescher le raualement des Sieges Patriarchaux, dont il y en auoit deux establis par S. Pierre, Alexandrie & Antioche, par l'ambition d'Anatolius qui poursuiuit l'eleuation de son Siege par le dommage des autres. Mais parce que cette difficulté est vuidee par nos Docteurs, & que i'ai souuent protesté que les choses contestees ne sont pas du gibier de ce Traité, me reseruant de les retaster plus amplement en d'autres, ie me contenterai de renuoyer les curieux aux sources que ie leur monstre. N'est-ce pas encore vne marque de Primauté que l'institution & la confirmation, comme aussi la deposition des Eueſques. Or que Maximus Patriarche d'Antioche ait esté confirmé par Leon, il se voit dans les Actes du Concile de Calcedoine. Et qu'il ait confirmé Anatolius mesme qui voulut passer en rang l'Alexandrin & l'Antiochien au Siege de Constantino-

v. Le Carᵈ. du Perron l. 1. c. 15 30 32 34. 38. de sa Replig Coeff. Ref au Mist. d'Iniq. sous Leon Cocquæus in Mist. Iniq. ad Oppos. ad Progr. 11. Baron. an. 451. Bellarm l. 2 de summ. Pontif. Act. 7.

ple, il eſt manifeſte par l'Epiſtre qu'il eſcrit à l'Empereur Marcian, où il dit par vne eſpece de reproche. *Il ſe deuoit contenter que par l'aide de voſtre Pieté, & la faueur de mon conſentement il eſtoit arriué à l'Epiſcopat d'vne telle ville.* Ce fut lui qui reſtablit en la Communion de l'Egliſe & en ſa charge Donat Eueſque de Silicie qui s'eſtoit retiré de l'erreur des Nouatians. Ce fut lui qui depoſa Baſſian Eueſque d'Epheſe Primat de toute l'Aſie, parce qu'il s'y eſtoit introduit d'authorité priuee & par violence.

Ep. 14. ad Marc. Imp.

Ep. 87.

v Baron an. 447. & Act. II. Concil. Calced.

S. HILAIRE.
An. 461.

MAis c'eſt aſſez des Actes du grand Leon paſſons à Hilaire, qui apres ſa mort fut eſleué ſur la Chaire Apoſtolique l'an 461. Il tint vn Concile à Rome où il condamna les hereſies d'Arius, de Neſtorius & d'Eutiches approuuant les Conciles de Nicee, d'Epheſe & de Calcedoine qui auoient eſté tenus contre ces erreurs. Il y affermit ſa Primauté en ordonnant, *Que nul ſans peril de ſon ſalut ne*

v. Tom. 1. Concil. in Hilario.

fust si osé que de violer les diuines constitutions, & les Decrets du Siege Apostolique. A quoi tous les Peres firent cette acclamation plusieurs fois à Hilaire longue vie, où viue Hilaire. Escriuant à l'Eueſque Ascanius: *Nous deuons*, dit-il, *auoir vne continuelle ſouuenance de la miſericorde dont Dieu a vſé enuers nous, nous eſleuant par ſa grace à ce faiſte Sacerdotal, affin qu'eſtablis en cette haute eſchaugette* (il parle du Siege Apoſtolique) *Nous deffendions que l'on ne commette les choſes illicites, & nous enſeignions celles qu'il faut ſuiure.* En ſa Decretale à Leonce, il regle la reuerence & la ſuiettion qui eſt deuë au Siege de ſainct Pierre. En vne autre il deffend qu'vn Eueſque ne paſſe d'vn ſiege en vn autre, oſtant Irenee du Siege de Barcelonne & le renuoiant au ſien, enioignant à Aſcanius Metropolitain de Tarragone d'ordonner celui qui ſeroit eſleu par les Barcelonnois. Il a eſcrit des Decretales aux Metropolitains de nos Gaules où il regle la diſcipline Eccleſiaſtique, & ou l'on peut voir que ceux qui mettent entre les priuileges de l'Egliſe Gauloiſe de rappeler la puiſſance du ſainct Siege aux anciens Canons & Decrets, deſtruiſent ces libertez

Ep 3 Decret.

Ep. 4.

Ep. 2.

libertez auecque les mesmes armes dont ils les veulent deffendre. Mais vn traict bien remarquable de l'authorité de ce Pontife parut lors qu'il fit iurer publiquement dans l'Eglise de S. Pierre, l'Empereur Anthemius qu'il ne permettroit point aux Macedoniens l'exercice de leur secte, ce qu'il estoit sur le point de leur accorder à la priere de quelques fauoris qu'il auoit en sa Cour infectez de cette opinion, la Principauté temporelle pliant cette fois le col sous la Principauté spirituelle.

Gelas. ep. 11. Baron. an. 467.

S. SIMPLICIVS.
An. 468.

HIlarius estant passé a vne meilleure vie Simplicius l'an 468. fut mis en sa place en des temps si deplorables qu'il eut bon besoin de mesler *la Prudence du serpent à la simplicité de la colombe.* Et certes si la nacelle de sainct Pierre n'auoit receu la promesse du Fils de Dieu de n'estre iamais submergee, c'eust esté durant ce Siege qu'elle eust fait naufrage, mais la celeste prouidence lui fournit vn Pilote qui sceust auecque tant de dexterité en

manier le gouuernail, qu'il surmonta les orages & les tempestes qui de toutes parts agitoient ce vaisseau de salut, Car ce qui est de remarquable tout l'Empire Chrestien & en Orient, en Occident estoit possedé par des Princes ou Heretiques, ou Schismatiques, ou barbares, les deux Chaires Patriarcales d'Alexandrie & d'Antioche remplies par des Heretiques & des Intrus. En beaucoup de lieux les Eueſques estoient plustost loups que Pasteurs, errans en la foi ou vicieux en leurs mœurs. L'ambition d'Acatius qui tenoit lors le Siege de Constantinople & le desir d'establir & d'estendre le pouuoir de son Patriarcat, durant ces desordres lui fit rechercher la faueur de Zenon l'Empereur qui estoit Euticheen pour obtenir de lui des auantages qu'il souhaittoit, en quoi Simplicius lui resista & vertement & ouuertement, empeschant qu'il n'obtint de l'Empereur ce qu'il desiroit. Pour monstrer l'estenduë de sa puissance vous remarquerez qu'il fit Zenon Eueſque de Seuille son Vicaire par toute l'Espagne, d'où nous tirerons que la qualité de Vicaire ou delegué du Pape est plustost vn rehaussement de pouuoir que

Ep. 1. Decretal. v. To. 2. Concil. sub Simplicio.

ravalement de dignité à quelque Eueſque que ce ſoit. Ou encore nous obſeruerons le ſoin charitable de Simplice qui voiant l'Italie trauaillee des Erules peuples eſtrangers & barbares qui la rauageoient, ne laiſſe de pouruoir au beſoin de l'Egliſe d'Eſpagne qui gemiſſoit ſous l'eſclauage des Gots. Il depoſa auſſi l'Eueſque Gaudentius pour ſes illicites Ordinations, & lui oſta toutes les fonctions meſmes Sacerdotales. On void auſſi dans ſes Epiſtres le ſoin qu'il a des Egliſes Patriarcales miſerablement deſchirees, & encore de celle de Conſtantinople qu'il ne laiſſe de recognoiſtre pour fille de la Romaine quoi que peu reſpectueuſe. On y void les bons offices qu'il rend aupres de l'Empereur pour les Egliſes d'Alexandrie & d'Antioche horriblement troublees. Alors certes *les portes d'enfer eſtoient comme ouuertes, mais quel auantage pouuoient-elles eſperer contre la Chaire de Pierre*, ſinon celui des vagues contre vn rocher qui s'en polit au lieu de s'esbranler. En l'vne de ſes Decretales il ſe dit, *le Premier à qui, ſelon l'Apoſtre S. Paul, le ſoin de toutes les Egliſes eſt commis*, & pour tel le recognoiſt Acacius Eueſque de

Ep. 5.

Ep 4. 5 6. 7. 11. 13. 15.

Ep 8 9 12. 12. 14.

Ep. 9. 2. Cor 11. v. Ep. Aracij poſt 8. Simplicij To. 2. Conc.

Constantinople. C'estoit lui à qui il appartenoit de confirmer le Patriarche d'Alexandrie, comme l'on peut recueillir de l'Epistre qu'il en escrit à Acacius lors que les troubles furent accoisez. Et est remarquable en l'vne de celles qu'il escrit à l'Empereur Zenon qu'il l'appelle *son fils*, notez dans le cinquiesme Siecle. Ce fut aussi lui qui confirma Calendion au Patriarcat d'Antioche.

Ep 17.

Ep. 3. v. Ep. 16.

S. FELIX III.
An. 483.

FElix troisiesme de ce nom vint au Siege apres Simplicius l'an 483. Il ne rendit pas de moindres tesmoignages de sa Primauté & de son absoluë puissance en l'Eglise que ses Predecesseurs. Car comme n'eust-il rangé à leur deuoir ses inferieurs, puis qu'il prononça anathemè & execration contre cet impie Edit de Zenon l'Empereur qu'il appela Enoticon, ou de l'vnion & concorde faisant vne meslange fantastique de l'erreur & de la verité, contrariant au Concile de Calcedoine, allant iusques à ce degré di-

Evagr. l. 3. c. 14.

rai-je de folie ou d'impieté de prononcer excommunication contre ceux qui ne ſe rangeroient à ce reglement, mettant ainſi la main à l'encenſoir, au feu ſacré, & à l'arche, attentat ſacrilege & digne de la deteſtation de tous les peuples. Apres cet acte *plein de zele pour le Seigneur Dieu des batailles, & pour la gloire de ſa Maiſon.* Il mit ſon ſoin à oſter la zizanie du chãp du grand Pere de famille, *& à eſloigner le ſcandale du lieu ſainct*. Ayant appris *que l'orgueil* d'Acacius *s'eſleuant touſiours* lui auoit fait rechercher l'accointance de Pierre Mogus Eueſque d'Alexandrie Eutichien, & qu'il communiquoit auecque lui apres l'auoir admoneſté quelque temps de ſon deuoir, & voyant qu'il ne vouloit pas entendre, pour bien faire il aſſembla vn Concile à Rome, où il fut arreſté que l'on enuoieroit à Conſtantinople vers l'Empereur pour l'auertir des menees d'Acacius, de ſes intelligences auecque Pierre Mogus Alexandrin, & taſcher par l'authorité Imperiale de le ramener à la raiſon. Et parce qu'en ce meſme temps Pierre ſurnommé Fullo, autrement Cnaphee s'eſtoit ſaiſi par force de la Chaire d'Antioche, homme triple-

Concil. 1. Rom. ſub Felice 3. 7. Tom. 2. Concil.

ment heretique, & meslant l'Eutichianisme auecque l'Appolinarisme & le Sabellianisme le procés de cet intrus fut iugé, & sa condamnation y fut prononcee. Et d'autant que ni les lettres de Felix à l'Empereur & à Acacius ne purent rien gaigner sur l'esprit d'Acacius, & moins sur celui de Pierre Mogus, Felix conuocqua vn second Concile à Rome où leur cause examinée ils furent tous deux condamnez, deposez, & excommuniez. Il tint encore vn autre Concile à Rome pour le fait des tombez en Affrique sous la persecution de Romelie, à qui estant mort Gondebaud Roi des Vandales ayant succedé & fait cesser la persecution, la communion de l'Eglise fut renduë aux penitens par toute l'Affrique, les Affricains ayans tous recours au Siege Romain, comme à celui à qui appartenoit *le ministere de Reconciliation*. Et depuis demandez qu'estoit desia deuenu ce Canon du Concile d'Affrique qui deffendoit les appellations d'outre mer, dont les aduersaires du Siege Apostolique font tant de bruit & de fumee, mais leurs plaies sont d'vne main debile & d'enfant, le coup n'en est pas dangereux, ni la bleceure profonde.

v. Ep Felicis To 1. Concil.

S. GELASE.
An. 492.

PAssons maintenant au Pontificat de Gelase esleu l'an 492. où nous verrons bien d'autres traces de Primauté. Son Predecesseur Felix auoit excommunié & deposé Vitalis & Misenus Eueſques qu'il auoit enuoyez Legats à Constantinople, ayant appris qu'ils l'auoient trahi en cette Legation s'estans laissé corrompre, Gelase ayant pitié de la penitence de Misenus Eueſque de Canes confessant sa faute auecque beaucoup de larmes, & auec tous les signes de repentance que l'on peut tesmoigner le remit en la Communion de l'Eglise & le restablit en son Siege. Entre ses bras comme en vn refuge Iean Eueſque d'Alexandrie, Orthodoxe eut son recours contre les violences de Pierre Mogus qui l'auoit chassé de son Siege, aidé du turbulent Acacius. Et à qui eust-il pû se rendre sinon au Pere commun des Chrestiens, au Prince de toute l'Eglise, pour estre par son authorité remis en sa charge lors que la vio-

Lib. Pontif. in Felice & Gelasio. To. 2. Concil. v. Ibid. Concil. Rom. sub Gelas.

Platin. in Gelas.

lence auroit fait place à la raison. Il excommunia l'Empereur Anastase apres l'auoir long temps exhorté de se remettre dans la creance Orthodoxe, & de quitter la protection de ces deux garnemens, Acacius & Pierre Mogus qui troubloient tout l'Orient de leurs erreurs & de leurs reuoltes. Certes l'Epistre qu'il escriuit à l'Empereur pour le rappeler à son deuoir est si pleine d'elegance, de sçauoir & de modestie que les plus grands ennemis des Papes & les plus ardans deffenseurs de l'authorité des Monarques & des Princes de la terre tirent ordinairement de là des armes pour le soustien de leurs propositions, & pour fortifier ceste grande barricade *qui rend à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu*. Mais voyons ie vous prie si la piece qu'ils pointent contre le Siege Apostolique ne les bat pas en ruine, & s'il ne faut pas auoir perdu le sens pour croire que ces parolles soient desauantageuses à vn Pontife souuerain. *Il y a deux puissances, Empereur tres-Auguste, dont le monde est principalement gouuerné, la sacree Authorité des Pontifes & la Royale. Et la charge des Prestres est d'autant plus importante, qu'ils ont à*

v. Ep. 8. Gelas. To. 2. Concil.

Ep Gelas. ad Anast. Imper.

rendre conte des Rois meſmes au Iugement de Dieu. Car vous ſçauez, Mon fils treſclement, qu'encore que vous preſidiez aux hommes par voſtre dignité, vous baiſſez neantmoins le col ſous ceux qui Preſident aux choſes Diuines, vous recherchez d'eux les moyens de voſtre ſalut, & vous n'ignorez pas qu'en la participation des diuins Miſteres par l'ordre de la Religion vous leur eſtes ſujet & non Superieur. Et qu'en ces choſes-là vous dependez de leur Iugement, & non pas eux de voſtre volonté. Car ſi, quand à l'ordre de la Police publique les Prelats obeïſſent à vos loix, recognoiſſans que l'Empire a eſté remis en vos mains par la diſpoſition diuine, de quelle affection deuez-vous obeïr à ceux qui diſtribuent les venerables Miſteres. Comme donc c'eſt vn grand mal aux Pontifes de ſe taire quand il faut parler pour la Religion, combien eſt plus grande la faute de ceux qui deſdaignent de leur rendre Obeïſſance. Que ſi tous les fideles ſe doiuent generalement ſouſmettre à tous les Preſtres, combien plus ſont ils ſujects de ſe ranger au Prelat de ce Siege que la Diuinité a voulu eſtre Superieur de tous les Preſtres, & que la pieté de l'Egliſe a generalement reconnu pour tel. D'où voſtre

Deuotion pourra remarquer, que par nul conseil humain on ne se doit esleuer contre le Priuilege & la Confession de celui que la voix de Christ a mis au dessus de tous, & que la saincte Eglise à touſiours confessé estre son Primat. Ce qui est institué de Dieu peut estre attaqué iamais vaincu, ni surmonté par aucune puissance. C'est vn firmament qui est touſiours stable. A ton auis Lecteur, ne faut il pas rire au visage de ceux qui se seruent de ceste Epistre de Gelase à l'Empereur Anastase pour combattre la Primauté du Siege Apostolique, & le rendre suiet *aux Recteurs des tenebres du Siecle.* Mais ce seroit vne grande merueille si les aduersaires pouuoient lui lancer aucun trait que l'on ne puſt reietter contr'eux, & lui ietter aucune pierre que l'on ne puſt sans beaucoup d'effort renuerser sur leur teſte. Suiuons les Actes de cé Pontife ou reluit sa Primauté. Ce fut lui qui de la meſme authorité de lier & deſſier qu'il auoit receuë de Ieſus-Chriſt par la ſucceſſion de S. Pierre, excommunia le Roi des Vandales qui eſtoit Arrien, & qui lors comme vn cruel tiran perſecutoit les Orthodoxes. A qui ſinon au Primat & Prince de tout l'Egliſe peut eſtre attribué

Platina in Gelaſio.

ce nom de *Pere des Peres*, titre neantmoins deferé à Gelaſe par les Eueſques de Dardanie. Ce fut lui meſme qui excommunia Euphemius Succeſſeur d'Acacius au pretendu Patriarcat de Conſtantinople, parce qu'il s'obſtina à retenir dans les Diptiques (c'eſtoient les Tables ſacrees ou eſtoient les noms des viuans ou des morts dont on faiſoit memoire dans le diuin office) les noms d'Acacius & de Pierre Mogus ces deux infames hommes qui auoient troublé tout l'Orient durant leur vie de leurs erreurs & de leurs monopoles. Et parce que l'Eueſque de Theſſalonique auoit communiqué auec eux, il le priua auſſi de la Communion de l'Egliſe. Il tint vn Concile à Rome ou ſe trouuerent 70. Eueſques, ou voici comme la Primauté du Siege Romain fut appuyee. *Apres les eſcrits des Profetes, Apoſtres & Euangeliſtes ſur qui par la grace de Dieu l'Egliſe eſt fondee. Nous auons eſtimé deuoir encore publier ceci, que bien que toutes les Egliſes fondees par tout l'Vniuers ne faſſent qu'vn ſeul lit de l'Eſpoux, qui eſt Ieſus-Chriſt, toutefois la ſainte Egliſe Romaine, Catholique & Apoſtolique n'a point eſté preferee aux autres Egliſes par les De-*

v. poſt Ep. 2. Gelaſ. To. 2. Concil.

Ep. 4. Gelaſij. Boro. an. 492.

Ep. 2. & 3.

Concil. 1. Rom ſub Gelaſio. v Tom 2. Concil.

crets des Sinodes, mais a obtenu la Primauté par la voix Euangelique de Nostre Seigneur & Sauueur qui a dit, Tues Pierre, &c. Apres il marque les Egliſes Patriarcales, & donne le premier rang à la Romaine, le ſecond à l'Alexandrine, le troiſieſme à l'Antiochienne, ſans parler de Ieruſalem, ni de Conſtantinople.
Ep 13. Auſſi Gelaſe eſcriuant aux Eueſques de Dardanie ne feint point de dire. *Nous ne voulons pas paſſer ſous ſilence ce qui eſt ſceu de toutes les Egliſes du monde que la Chaire du Bien-heureux Apoſtre S. Pierre a le pouuoir de deſlier ceux qui ont eſté liez par les autres Eueſques quels qu'ils ſoient, comme ayant droit de iuger toute autre Egliſe, ſans qu'aucun puiſſe iuger de ſon Iugement. Car c'eſt à elle que les Canons veulent que l'on puiſſe appeler de quelque part du monde que ce ſoit, ſans qu'il ſoit permis d'appeler de ce qu'elle aura iugé.* Là meſmes, *Il maintient qu'à cauſe de ſa ſupreme authorité le Siege de Rome a le pouuoir d'abſoudre ou de condamner meſme ſans Sinode, ceux qui auront eſté condamnez ou abſous en Sinode.*
Ep. 9. Le meſme aux Eueſques de Sicile, *Il eſt indigne des Eueſques & de ceux de l'Ordre inferieur de reietter une obſeruance qu'ils*

voyent gardee & enseignee par le Siege de S. Pierre. Estant convenable que tout le cors de l'Eglise s'accorde à garder ce qu'il voit auoir vigueur en ce lieu (il parle de Rome) *où le Seigneur a voulu que fust la Principauté de toute l'Eglise.*

S. ANASTASE II.
An. 497.

IL eut pour Successeur au Pontificat Anastase second l'An 497. En son Epistre à l'Empereur de mesme nom que lui. *Le Siege de S. Pierre*, lui dit-il, *a receu de Dieu la* PRINCIPAVTE' SVR L'EGLISE VNIVERSELLE. Apres auoir *repris, coniuré, exhorté en toute patience & doctrine*; ce miserable l'appui des heretiques de son temps, & heretique lui mesme; il prononça anatheme contre lui. Et ne faut pas s'estonner si en lui escriuant il l'appelle *son fils*, comme quelques Peres anciens donnent le nom de freres à quelques heretiques, soit pour leur tesmoigner leur cordialité, soit pour leur monstrer leur fraternité humaine, & mesme au caractere Chrestien receu au bapte-

Ep. 1.

Mag. Cent. 5. c. 10. ex Baleo.

me; encore qu'ils ne fussent pas de mesme Communion. Ce bon & sainct Pontife fut extrememenr tourmenté de calomnies dont il fut esprouué comme l'or à la coupelle. Ses ennemis firent vn iour courir le bruit qu'il auoit communiqué en secret auecque Photinus, ce qui esloigna pour quelques iours le peuple de lui, & & mesmes les Ecclesiastiques, iusques à ce que le temps Pere de la verité eust dissipé cette fausse impression. Certes il eust pû dire auecque le Psalmiste! *O Seigneur deliurez-moi de la calomnie des hommes, sauués mon ame des leûres iniques & de la langue trompeuse.* Vous remarquerez cependant en passant combien anciennement c'estoit vne chose ombrageuse & detestee comme vn mal contagieux que de communiquer mesme en secret auec vn heretique, car *le discours de l'impie*, nous dit le diuin Oracle, *se gliſſe & s'estend comme vn chancre*. Quelques-vns ont escrit qu'il estoit mort pour auoir eu ceste communication de la façon de l'heretique Arrius: mais cela est si faux que Vignier ennemi iuré & bestial du sainct Siege est contraint & reconnoistre que cela n'est pas. Il est bien vrai qu'estant

Lib. Pontific. in Anastaſ 2.
Baro an. 497.
Bellarm l. 4 c. 10. de Rom. Pontif.
Vignier en son Hist. de l'Eglise sous Anastaſ. 2.

d'humeur douce, facile, condeſcendante on tient qu'il eſtoit ſur le point de laiſſer les noms d'Acacius & de Pierre ſur les Diptiques pour auoir occaſion de reconcilier à la Romaine les Egliſes d'Alexandrie & de Conſtantinople, lors que Dieu l'appela de ce monde peut-eſtre par vne prouidence ſpeciale affin que la Chaire de S. Pierre fuſt exempte de toute reproche, *comme eſtant le Chef & le viſage de cette Egliſe que Chriſt a lauee en ſon ſang pour la rendre belle, ſans ride, & ſans tache.* Et peut-eſtre que ce qui a donné ſuiet au faux bruit de la mort hideuſe de ce Pontife eſt l'eſpouuentable treſpas de ce meſchant Empereur de meſme nom, qui apres auoir perſecuté l'Egliſe du Seigneur beaucoup d'annees, fut à la fin pour punition de ſes crimes frappé du feu du Ciel, periſſant ainſi en la contradiction de Coré & deſcendant en enfer tout viuant. Ce qui n'arriua que ſous le Pontificat de

S. SIMMAQVE.
An. 498.

Platina. Genebrard. lib Pontif. Baro. alij

SImmaque successeur d'Anastase l'an 498. son Pontificat fut en son commencement & en son progrez trauersé par deux fascheux Schismes, car il eut pour competiteur Laurent, qu'il fit depuis Euesque de Nole; Et mesme Pierre Euesque d'Altinie qui voulut s'emparer de son Siege sur des fausses accusations de crimes dont le chargeoient ses ennemis & enuieux, mais que *peuuent les portes d'enfer* contre ceux qui sont legitimement assis sur ce Siege. Il accoisa tous ces troubles en assemblant des Conciles, dont la tenuë dissipa toutes ces tempestes comme quand les Alcions font leurs nids sur les vagues de la mer. Il renoüa les liens d'excommunication dont ses Predecesseurs, Gelase & Anastase auoient estreint ce malheureux Empereur Anastase ennemi de la foi Orthodoxe, & il les estreignit en plein Concile, Au troisiesme Concile qu'il tint à Rome la PRIMAVTE' & PRINCIPAVTE' *du Siege de S. Pierre*

Concil. Rom. 4. sub Simmacho. v. Tom. 2. Concil. v. Act. Concil. 3. Ro. sub Simmacho.

Pierre eſt recognuë en termes expres, car voici comme parlent les Eueſques, *Le Merite & la Principauté de l'Apoſtre S. Pierre, le Commandement de Noſtre Seigneur, & l'autorité des Venerables Conciles ont acquis au Siege de Rome vne particuliere puiſſance ſur l'Egliſe.* Et declarent *que iamais il n'auoit eſté veu que le Pontife de ce Siege euſt eſté ſoumis au jugement des moindres Eueſques.*

PREVVES PAR LES PERES.

CE Pontificat commencé à la fin de ce Siecle, & finiſſant au commencement de l'autre nous auiſe de paſſer aux preuues des Peres qui ont veſcu dans le Temps de ceſtui-cy touchant le ſujet que nous traittons. Certes il a eſté éclairé de ſi grands flambeaux que le ciel dans vne nuit bien ſeraine n'en fait point paroiſtre de plus brillans. Leurs ſeuls noms eſtans capables de donner de la terreur à tous les enfans de tenebres. S. Chryſoſtome dont la bouche d'or eſt plus forte que toutes celles de fer des

portes de l'enfer, outre les lieux où il appelle S. Pierre Chef de l'Eglise que nous auons remarquez autre part, le nomme encore *le Principe de la foi Ortodoxe. Tresor des Puissances souueraines*. A vostre auis est-ce pas à dire, *PRINCE & EVESQVE DES EVESQVES*. De plus il le qualifie *Docteur des Apostres, & Porte-clef du ciel. Base de la foi. Le sommet des Apostres. La Bouche des Apostres & leur PRINCE : Celui à qui il a commis le soin & la charge de l'Vniuers, la PRESIDENCE de l'Eglise par Tout le Monde. Le PREMIER des Apostres. Le SOVVERAIN Pierre, le fondement immobile : le fort qui ne se peut prendre : la Tour qui ne se peut esbranler : le Maistre de l'Vniuers*. Le mesme escriuant durant son exil au Pape Innocent à qui il a recours pour estre remis en son Siege de Constantinople marque de la Superiorité & surintendance de la vieille Rome sur la nouuelle. *Ie vous prie d'escrire* (c'est à dire de declarer) *que ce qui a esté iniquement brassé contre nous & en nostre absence sans nous ouir, n'ayt aucun effect, & de faire que ceux qui ont commis vne telle iniustice soient chastiez selon les Ca-*

Au Traité du Chef de l'Eglise. Orat. de SS. Petro & Paul.

Epist. ad Innocent. I. PP.

nons. Pour nous dont l'innocence eſt viſible & qui n'auons eſté trouuez chargez d'aucune faut; Commandez que nous ſoions reſtablis en nos Egliſes, & que nous puiſſions ioüir de la paix & de la charité auecque nos freres. Si cela n'eſt vne reconnoiſſance authentique du Tribunal de Rome ie ne ſçai pas comme on peut appeler ceſte ſupplication. Le meſme parlant de la penitence de ce Prince des Apoſtres, dit, *qu'il effaça de telle ſorte ſon peché auecque ſes larmes, que rendu le Premier de tous les Apoſtres il ſe ſouſmit la terre vniuerſelle.* Encore en vn autre lieu. *Il n'appartenoit qu'à Dieu de faire que l'Egliſe ayant pour Paſteur & pour Chef, vn Peſcheur demeuraſt ferme contre tant de flots qui ſe ſont eſleuez contr'elle.* Et plus bas, *L'Eternel Pere eſleua Ieremie ſur vne nation ſeulement, mais Ieſus-Chriſt a eſtabli Pierre ſur tout l'Vniuers.* S. Auguſtin qui entre les Docteurs ne peut eſtre comparé qu'à lui meſme, nous dira ici ſon ſentiment touchant cette Primauté. *Pierre*, dit-il, *ſur qui l'Egliſe a eſté eſleu le Premier*, c'eſt à dire, pour eſtre le Premier, car il eſt certain qu'André ſon frere eſt venu auant lui à la ſuitte du Sauueur puis qu'il lui amena. Et vn peu

Homil. 5. in Iudæos.

Homil 55. in Math.

l. 2. c. 1. de Baptiſ. adu. Donat.

Chaire pour niueau de la vraie foi. Et l'vne des plus fortes machines qu'il emploie contre le schisme des Donatistes, c'est la succession non interrompuë des Euesques qui ont rempli la Chaire de S. Pierre auoüant lui mesme que c'estoit ce qui principalement le retenoit en l'Egliſe. Et escriuant à Glorius, & parlant de Cecilian Euesque de Carthage. *Il estoit*, dit il, *conioint par lettres communicatoires auec l'Egliſe Romaine ou a touſiours fleuri la Principauté du Siege Apoſtolique*. Le mesme escriuant au Pape Boniface. *Vous n'auez point l'Eſprit hautain*, lui dit-il, *encore que vous Preſidiez hautement*, & plus bas; *En l'office Epiſcopal vous auez vne Preeminence par vn faiſte plus eſleué*. Et ne souſmet il pas au iugement, à la censure & correction de ce mesme Pape les liures qu'il auoit escrits contre les Pelagiens, en quoi il tesmoigne vne profonde humilité en ceste grande splendeur de science dont sa belle ame estoit esclairee. Voici ses mots, *Ie me ſuis reſolu d'addreſſer principalement* (notez) *à voſtre Saincteté, la Reſponſe à leurs deux Epiſtres que je fai en cette Diſpute, non tant pour eſtre enſeignee, que pour eſtre examinee, & corrigee*

Ep. 165. v. & c. 4. contr. ep. fundamenti.

Ep 162.

Contr. Ep. Pelag. l. 1. c. 1.

l. 1 c. 1. cont. lit. Pelag.

s'il en eſt beſoin. Certes ce n'eſtoit pas à ſa ſcience particuliere de Boniface que cet Ange en Doctrine ſoumettoit ſes eſcrits, c'eſtoit à ſon Tribunal qui eſt tenu par les Chreſtiens comme le lieu de l'Oracle, ou Dieu nous fait cognoiſtre ſes veritez & ſes volontez. Le meſme eſcriuant à Optat, lui dit qu'il eſtoit allé en Ceſaree, *Où le venerable Pape Zacharie lui auoit enioint de ſe trouuer pour la neceſſité de l'Egliſe,* il parle d'vn Concile que le Pontife Romain auoit commandé & enioint que l'on y tint. S. Proſper qui fut ſi grand ami de S. Auguſtin, qu'il ſembloit que ce ne fuſt qu'vne meſme ame qui animaſt leurs deux corps, parlant de Rome, dit, *quelle a eſté renduë plus grande par la Principauté du Sacerdoce, & par le Tribunal de la Religion qu'elle ne l'eſtoit par celui de l'Empire,* & auecque raiſon, car de quelque eſtenduë que fuſt l'Empire Romain ſi n'alloit-il pas iuſques aux extremitez du monde comme celui de l'Egliſe qui eſt Vniuerſel, & qui porte à raiſon de cela le titre de Catholique. En ce Siecle Cinquieſme eſcriuirent leurs Hiſtoires ces trois fameux Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, Socrate, Sozomene, & Theodo-

Ep. 157.

l. 2. c. 6. de la voc. des Gent.

ret de qui nous tirerons de grandes lumieres pour la cognoissance de ceste Primauté, encore que d'ailleurs ils n'eussent pas suiet d'estre fauorables au Siege; mais ils sont contraints par la force de la verité d'autant moins suspecte en leur bouche qu'ils ont eu moins d'inclination de l'esleuer. Voici les preuues tirees de Socrate, parlant du faux Concile d'Antioche tenu sous Iules par les Arriens, & voulant monstrer la nullité. *Iules Euesque de la grande Rome ne s'y trouua pas, & n'enuoia aucun en son lieu, encore qu'il soit deffendu par le Canon Ecclesiastique de regler les Eglises sans l'Ordonnance de l'Eueſque de Rome.* Et encore parlant du mesme Concile. *Eusebe*, dit-il, *ayant fait au Concile d'Antioche tout ce qu'il auoit voulu, enuoya des Legats vers l'Eueſque de Rome, Iules le suppliant d'estre iuge de la cause d'Athanase, & d'enuoquer à soy l'affaire.* Le mesme parlant des Eueſques qui auoient esté iniustement deposez par diuers Conciles de Trace & d'Asie, & qui eurent recours à Rome où ils furent receus & ouis en leurs iustifications. *Iules Eueſque de Rome*, dit-il, *à cause du Priuilege* (c'est à dire Primauté &

Socrat. l. 2. c. 8.

l. 2. c. 11.

l. 2. c. 15.

Souueraineté) *de son Eglise, les munit de puissantes lettres, & les renuoya en leurt sieges, reprenant aigrement ceux qui auecque temerité les en auoient ostez.* Et lors que les Macedoniens assemblez au Concile de Lampsace en Asie se voulurent reünir à l'Eglise Catholique, sçachans que Rome en estoit la source & le Chef, & que là residoit la Principauté du Sacerdoce & le centre de l'vnité Ecclesiastique, ils y enuoyerent en Ambassade des Euesques Theophile, Eustarius, Siluain, & quelques autres qui apporterent leur confession de foy au Pape Liberius, auec vne lettre dont ie ne rapporteray que ces mots. *Si quelqu'vn apres cette confession de foy que nous vous exposons, veut contre nous attenter quelque action qu'il vienne auecque des lettres de vostre Saincteté, deuant tels Euesques Orthodoxes que vostre Saincteté deputera, & que la cause soit debatue en iugement, si nous sommes conuaincus de crime nous nous soumettons à la punition.* Et notez que des Euesques assemblez en Concile parlent ainsi au Pape Liberius qui tenoit le Siege l'An 351. Ie ne sçay pas auec quelle plus grande soumission vn Concile peut parler à vn Pape, ny l. 4 c. 12.

en quels autres termes des sujets & iurisdiciables peuuent parler à leur Prince Souuerain. Et au temps du Pape Damase lors que l'Empereur Valens eust osté du Siège d'Alexandrie le Patriarche Pierre pour mettre Lucius en sa place, Pierre se fit restablir par Damase auecque des lettres qui le confirmoiẽt en sa Chaire en approuuant la foy de Moyse, non le Legislateur des Hebreux, mais vn Euesque nouueau des Arabes qui estoit Ortodoxe. Voicy les termes de Socrate descriuant ce succez. *Pierre estant de retour de Rome en Alexandrie muny des lettres de Damase Euesque de Rome, confirmatiues de la confession de Moyse & de la creation de Pierre, le peuple en estant informé chassa genereusement Lucius, & Pierre fut restably en son trône.* Le mesme tesmoigne que le Pape Anastase ayant pardonné la faute à Flauianus à la priere de Theophile Patriarche d'Alexandrie le restablit en la communion de l'Eglise, & en suitte dans la Chaire d'Antioche d'où il auoit esté chassé. Le mesme parlant de Perigenes auparauant Euesque de Patras, *l'Euesque de Rome*, dit-il, *commanda qu'il fust Archeuesque de Corinthe, & il y presida tout le*

l. 4 c. 36.

l. 5 c. 15. v Sozom. l. 8. c. 3.

l. 7 c. 36.

reſte de ſa vie. Venons à Sozomene parlant du Cõcile d'Antioche tenu du temps de Iules par les Arriens. *Iules*, dit-il, *les tança de ce qu'ils auoient alteré la foy du Concile de Nicee, & de ce que contre les loix de l'Egliſe, ils ne l'auoient pas appellé au Synode. Car il y a vn Canon qui declare nulles toutes les choſes qui ſe font, ſans l'aueu de l'Eueſque de Rome.* Le meſme parlant des Eueſques deſtituez par les Conciles de Thrace & d'Aſie & reſtablis par Iules. *L'Eueſque de Rome*, dit-il, *ayant oüy leurs plaintes & reconnu qu'ils eſtoient conformes en creance au Concile de Nicee les receut en ſa communion. Et pource qu'à luy à cauſe de la dignité de ſon ſiege le ſoin de toutes choſes appartenoit, il leur rendit leurs ſieges.* Et lors qu'il repreſente l'acte de la penitence d'Vrſacius & Valens Eueſques Arriens qui auoient perſecuté S. Athanaſe, & qui demandoient d'eſtre remis dans la Communion de l'Egliſe par l'authorité de Iules à qui ils demanderent pardon, voicy les termes de leur requeſte ſelon Sozomene. *Nous confeſſons à voſtre benignité, que tout ce que nous auons auancé contre Athanaſe eſt faux, inuenté, & qu'il eſt exempt de tous les crimes qui luy ont eſté*

v Sozom. hiſt Eccleſ. 3. v To.

l. 3. c. 8.

v. Sulpice Seuere l. 2. hiſt ſacr. S. Athanaſ. apol. 2 Annu Marcellin. l. 5. l. 3. c. 2. Soz.

S. SIMMAQVE.
AN. 498.

SImmaque succeſſeur d'Anaſtaſe l'an 498. ſon Pontificat fut en ſon commencement & en ſon progrez trauerſé par deux faſcheux Schiſmes, car il eut pour competiteur Laurent, qu'il fit depuis Eueſque de Nole: Et meſme Pierre Eueſque d'Altinie qui voulut s'emparer de ſon Siege ſur des fauſſes accuſations de crimes dont le chargeoient ſes ennemis & enuieux, mais que *peuuent les portes d'enfer* contre ceux qui ſont legitimement aſſis ſur ce Siege. Il accoiſa tous ces troubles en aſſemblant des Conciles, dont la tenuë diſſipa toutes ces tempeſtes comme quand les Alcions font leurs nids ſur les vagues de la mer. Il renoüa les liens d'excommunication dont ſes Predeceſſeurs, Gelaſe & Anaſtaſe auoient eſtreint ce malheureux Empereur Anaſtaſe ennemi de la foi Orthodoxe, & il les eſtreignit en plein Concile. Au troiſieſme Concile qu'il tint à Rome la PRIMAVTE' & PRINCIPAVTE' *du Siege de S. Pierre*

Platina. Genebrard. lib Pontif. Baro. al.j

Concil. Rom. 4. ſub Simmacho. v. Tom. 2. Concil. v. Act Concil. 3. Ro. ſub Simmacho.

Pierre eſt recognuë en termes expres, car voici comme parlent les Eueſques, *Le Merite & la Principauté de l'Apoſtre S. Pierre, le Commandement de Noſtre Seigneur, & l'autorité des Venerables Conciles ont acquis au Siege de Rome vne particuliere puiſſance ſur l'Egliſe.* Et declarent *que iamais il n'auoit eſté veu que le Pontife de ce Siege euſt eſté ſoumis au jugement des moindres Eueſques.*

PREVVES PAR LES PERES.

CE Pontificat commencé à la fin de ce Siecle, & finiſſant au commencement de l'autre nous auiſe de paſſer aux preuues des Peres qui ont veſcu dans le Temps de ceſtui-cy touchant le ſujet que nous traittons. Certes il a eſté éclairé de ſi grands flambeaux que le ciel dans vne nuit bien ſeraine n'en fait point paroiſtre de plus brillans. Leurs ſeuls noms eſtans capables de donner de la terreur à tous les enfans de tenebres. S. Chryſoſtome dont la bouche d'or eſt plus forte que toutes celles de fer des

portes de l'enfer, outre les lieux où il appelle S. Pierre Chef de l'Eglise que nous auons remarquez autre part, le nomme encore *le Principe de la foi Ortodoxe. Tresor des Puissances souueraines*. A vostre auis est-ce pas à dire, *PRINCE & EVESQVE DES EVESQVES*. De plus il le qualifie *Docteur des Apostres, & Porte-clef du ciel. Base de la foi. Le sommet des Apostres. La Bouche des Apostres & leur PRINCE : Celui à qui il a commis le soin & la charge de l'Vniuers, la PRESIDENCE de l'Eglise par Tout le Monde. Le PREMIER des Apostres. Le SOVVERAIN Pierre, le fondement immobile : le fort qui ne se peut prendre : la Tour qui ne se peut esbranler : le Maistre de l'Vniuers*. Le mesme escriuant durant son exil au Pape Innocent à qui il a recours pour estre remis en son Siege de Constantinople marque de la Superiorité & surintendance de la vieille Rome sur la nouuelle. *Ie vous prie d'escrire* (c'est à dire de declarer) *que ce qui a esté iniquement brassé contre nous & en nostre absence sans nous ouir, n'ayt aucun effect, & de faire que ceux qui ont commis vne telle iniustice soient chastiez selon les Ca-*

Au Traité du Chef de l'Eglise. Orat. de SS. Petro & Paul.

Epist. ad Innocent. 1. PP.

nons. Pour nous dont l'innocence est visible & qui n'auons esté trouuez chargez d'aucune faut; Commandez que nous soions restablis en nos Eglises, & que nous puissions jouïr de la paix & de la charité auecque nos freres. Si cela n'est vne reconnoissance authentique du Tribunal de Rome ie ne sçai pas comme on peut appeler ceste supplication. Le mesme parlant de la penitence de ce Prince des Apostres, dit, *qu'il effaça de telle sorte son peché auecque ses larmes, que rendu le Premier de tous les Apostres il se souſmit la terre vniuerselle.* Homil. 5. in Iudæos.

Encore en vn autre lieu. *Il n'appartenoit qu'à Dieu de faire que l'Eglise ayant pour Pasteur & pour Chef, vn Pescheur demeurast ferme contre tant de flots qui se sont esleuez contr'elle.* Et plus bas, *L'Eternel Pere esleua Ieremie sur vne nation seulement, mais Iesus-Christ a estabi Pierre sur tout l'Vniuers.* S. Augustin qui entre les Docteurs ne peut estre comparé qu'à lui mesme, nous dira ici son sentiment touchant cette Primauté. *Pierre,* dit-il, *sur qui l'Eglise a esté esleu le Premier,* c'est à dire, pour estre le Premier, car il est certain qu'André son frere est venu auant lui à la suitte du Sauueur puis qu'il lui amena. Et vn peu Homil. 55. in Math. l. 2. c. 1. de Baptis. adu. Donat.

apres, *la Primauté des Apostres est en Pierre auec vne Preeminence d'excellence*. Le mesme expliquant ces mots. *Pierre j'ai prié pour toi de peur que ta foi ne defaille, & toi en fin estant conuerti confirme tes freres. Dequoi peut on douter, Il prioit pour Pierre, non pour Iacques ou Iean, ou les autres. Il est clair que tous estoient contenus en Pierre, de sorte que priant pour Pierre il a prié pour tous, car n'est-ce pas en la personne du Superieur que le peuple est ou loué ou repris.* Et autre part. *Qui ne sçait que le tres-heureux Pierre est le Premier des Apostres.* Et ailleurs. *En l'ordre des Apostres Pierre estoit le Premier & le Principal. Il estoit le fondement de l'Eglise sur qui se leue la hauteur Ecclesiastique.* Parolles qui font voir l'aueuglement des Schismatiques qui se pensent releuer en raualant la dignité de ce fondement, mais comme au mariage *l'homme ne peut rompre ce que Dieu a conioint, aussi en cette structure de Dieu qui est l'Eglise*, les hommes ne peuuent renuerser ce que Iesus-Christ a estabi & cimenté de son sang. *C'est cet Apostre qui a posé aux nations le fondement de la foi, & qui comme vn roc immobile contient tout l'assemblage & toute la masse du corps du Chri-*

q. 75. quest. nom. Testam.

Tract. 6. in Ioan.

De verb. Dom. serm. 33.

Homil. 16. de sanctis.

ſtianiſme. Ne diriez-vous pas qu'il attribuë à cét Apoſtre ce que S. Paul dit de Ieſus-Chriſt vraye Pierre fondamentale, & de ce ſecond fondement, cõme quand il dit que ſur le Sauueur, *Tout l'edifice de l'Egliſe par iointures & liaiſons, s'eſleue en accroiſſement de Dieu* : Et en vne autre Homelie il dit que ſon premier miracle fut en vn boiteux, pour monſtrer que c'eſt luy qui affermit les fondemens de l'Egliſe ainſi qu'il aſſeura les pieds de cet homme. Ailleurs il l'appelle *Pierre fondamentale de la maiſon de Dieu : Colomne qui la ſouſtient, & la Clef du Royaume.* Et encore expliquant ces mots, *Tuë & Mange*, & les appliquant à l'Egliſe qui deuoit embraſſer toutes les Nations, ne voyez-vous pas qu'il attribuë à Pierre le Paſtorat Vniuerſel. Quand à l'authorité des Succeſſeurs de S. Pierre, Oyez-le, parlant à Petilian. *Que ta fait la Chaire de l'Egliſe de Rome ou Pierre a eſté aſsis, & ou eſt maintenant aſsis Anaſtaſe.* Et à Iulian Pelagien. *Le Seigneur a voulu couronner d'vn glorieux Martire l'Apoſtre Pierre en l'Egliſe ou Preſide Innocent, à qui ſi tu voulois preſtrer l'oreille tu ſerois bien-toſt deſpeſtré des lacqs de Pelagius.* Voyez comme il donne ceſte

Hom. 14. de Temp.

In Pſal. 30.

l. 2. c. 51. contr. Petil.

l. 1. c 2. contr. Iulian.

Chaire pour niueau de la vraie foi. Et l'vne des plus fortes machines qu'il emploie contre le schisme des Donatistes, c'est la succession non interrompuë des Euesques qui ont rempli la Chaire de S. Pierre auoüant lui mesme que c'estoit ce qui principalement le retenoit en l'Eglise. Et escriuant à Glorius, & parlant de Cecilian Euesque de Carthage. *Il estoit*, dit il, *conioint par lettres communicatoires auec l'Eglise Romaine ou a tousiours fleuri la Principauté du Siege Apostolique*. Le mesme escriuant au Pape Boniface. *Vous n'auez point l'Esprit hautain*, lui dit-il, *encore que vous Presidiez hautement*, & plus bas; *En l'office Episcopal vous auez vne Preeminence par vn faiste plus esleué*. Et ne sousmet il pas au iugement, à la censure & correction de ce mesme Pape les liures qu'il auoit escrits contre les Pelagiens, en quoi il tesmoigne vne profonde humilité en ceste grande splendeur de science dont sa belle ame estoit esclairee. Voici ses mots, *Ie me suis resolu d'addresser principalement* (notez) *à vostre Saincteté, la Response à leurs deux Epistres que je fai en cette Dispute, non tant pour estre enseignee, que pour estre examinee, & corrigee*

Ep. 165. v. & c. 4. contr. ep. fundamenti.

Ep 162.

Contt. Ep. Pelag. l. 1 c. 1.

l. 1 c. 1. cont. lit. Pelag.

s'il en eſt beſoin. Certes ce n'eſtoit pas à la ſcience particuliere de Boniface que cet Ange en Doctrine ſoumettoit ſes eſcrits, c'eſtoit à ſon Tribunal qui eſt tenu par les Chreſtiens comme le lieu de l'Oracle, ou Dieu nous fait cognoiſtre ſes veritez & ſes volontez. Le meſme eſcriuant à Optat, lui dit qu'il eſtoit allé en Ceſaree, *Où le venerable Pape Zacharie lui auoit enioint de ſe trouuer pour la neceſſité de l'Egliſe*, il parle d'vn Concile que le Pontife Romain auoit commandé & enioint que l'on y tint. S. Proſper qui fut ſi grand ami de S. Auguſtin, qu'il ſembloit que ce ne fuſt qu'vne meſme ame qui animaſt leurs deux corps, parlant de Rome, dit, *quelle a eſté renduë plus grande par la Principauté du Sacerdoce, & par le Tribunal de la Religion qu'elle ne l'eſtoit par celui de l'Empire*, & auecque raiſon, car de quelque eſtenduë que fuſt l'Empire Romain ſi n'alloit-il pas iuſques aux extremitez du monde comme celui de l'Egliſe qui eſt Vniuerſel, & qui porte à raiſon de cela le titre de Catholique. En ce Siecle Cinquieſme eſcriuirent leurs Hiſtoires ces trois fameux Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, Socrate, Sozomene, & Theodo-

Ep. 157.

l. 2. c. 6. de la voc. des Gent.

ret de qui nous tirerons de grandes lumieres pour la cognoissance de ceste Primauté, encore que d'ailleurs ils n'eussent pas suiet d'estre fauorables au Siege, mais ils sont contraints par la force de la verité d'autant moins suspecte en leur bouche qu'ils ont eu moins d'inclination de l'esleuer. Voici les preuues tirees de Socrate, parlant du faux Concile d'Antioche tenu sous Iules par les Arriens, & voulant monstrer la nullité. *Iules Euesque de la grande Rome ne s'y trouua pas, & n'enuoia aucun en son lieu, encore qu'il soit deffendu par le Canon Ecclesiastique de regler les Eglises sans l'Ordonnance de l'Eueſque de Rome.* Et encore parlant du mesme Concile. *Eusebe*, dit-il, *ayant fait au Concile d'Antioche tout ce qu'il auoit voulu, enuoya des Legats vers l'Eueſque de Rome, Iules le suppliant d'estre iuge de la cause d'Athanase, & d'enuoquer à soy l'affaire.* Le mesme parlant des Eueſques qui auoient esté iniustement deposez par diuers Conciles de Trace & d'Asie, & qui eurent recours à Rome où ils furent receus & ouis en leurs iustifications. *Iules Eueſque de Rome*, dit-il, *à cause du Priuilege* (c'est à dire Primauté &

Socrat. l. 2. c. 8.

l. 2. c. 11.

l. 2. c. 15.

Souueraineté) *de son Eglise, les munit de puissantes lettres, & les renuoya en leurt sieges, reprenant aigrement ceux qui auecque temerité les en auoient ostez.* Et lors que les Macedoniens assemblez au Concile de Lampsace en Asie se voulurent reünir à l'Eglise Catholique, sçachans que Rome en estoit la source & le Chef, & que là residoit la Principauté du Sacerdoce & le centre de l'vnité Ecclesiastique, ils y enuoyerent en Ambassade des Euesques Theophile, Eustatius, Siluain, & quelques autres qui apporterent leur confession de foy au Pape Liberius, auec vne lettre dont ie ne rapporteray que ces mots. *Si quelqu'vn apres cette confession de foy que nous vous exposons, veut contre nous attenter quelque action qu'il vienne auecque des lettres de vostre Saincteté, deuant tels Euesques Orthodoxes que vostre Saincteté deputera, & que la cause soit debatue en iugement, si nous sommes conuaincus de crime nous nous soumettons à la punition.* l. 4 c. 12. Et notez que des Euesques assemblez en Concile parlent ainsi au Pape Liberius qui tenoit le Siege l'An 351. Ie ne sçay pas auec quelle plus grande soumission vn Concile peut parler à vn Pape, ny

en quels autres termes des sujets & iurisdiciables peuuent parler à leur Prince Souuerain. Et au temps du Pape Damase lors que l'Empereur Valens eust osté du Siege d'Alexandrie le Patriarche Pierre pour mettre Lucius en sa place, Pierre se fit restablir par Damase auecque des lettres qui le confirmoiẽt en sa Chaire en approuuant la foy de Moyse, non le Legislateur des Hebreux, mais vn Euesque nouueau des Arabes qui estoit Ortodoxe. Voicy les termes de Socrate descriuant ce succez. *Pierre estant de retour de Rome en Alexandrie muny des lettres de Damase Euesque de Rome, confirmatiues de la confession de Moyse & de la creation de Pierre, le peuple en estant informé chassa genereusement Lucius, & Pierre fut restably en son trône.* Le mesme tesmoigne que le Pape Anastase ayant pardonné la faute à Flauianus à la priere de Theophile Patriarche d'Alexandrie le restablit en la communion de l'Eglise, & en suitte dans la Chaire d'Antioche d'où il auoit esté chassé. Le mesme parlant de Perigenes auparauant Euesque de Patras, *l'Euesque de Rome*, dit-il, *commanda qu'il fust Archeuesque de Corinthe, & il y presida tout le*

l. 4 c. 36.

l. 5 c. 15. & Sozom. l. 8. c. 3.

l. 7 c. 36.

reste de sa vie. Venons à Sozomene parlant du Cõcile d'Antioche tenu du temps de Iules par les Arriens. *Iules*, dit-il, *les tança de ce qu'ils auoient alteré la foy du Concile de Nicee, & de ce que contre les loix de l'Eglise, ils ne l'auoient pas appellé au Synode. Car il y a vn Canon qui declare nulles toutes les choses qui se font, sans l'aueu de l'Euesque de Rome.* Le mesme parlant des Euesques destituez par les Conciles de Thrace & d'Asie & restablis par Iules. *L'Euesque de Rome*, dit-il, *ayant oüy leurs plaintes & reconnu qu'ils estoient conformes en creance au Concile de Nicee les receut en sa communion. Et pource qu'à luy à cause de la dignité de son siege le soin de toutes choses appartenoit, il leur rendit leurs sieges.* Et lors qu'il represente l'acte de la penitence d'Vrsacius & Valens Euesques Arriens qui auoient persecuté S. Athanase, & qui demandoient d'estre remis dans la Communion de l'Eglise par l'authorité de Iules à qui ils demanderent pardon, voicy les termes de leur requeste selon Sozomene. *Nous confessons à vostre benignité, que tout ce que nous auons auancé contre Athanase est faux, inuenté, & qu'il est exempt de tous les crimes qui luy ont esté*

v Sozom. hist Eccles. 3. v To.

l. 3. c. 8.

v. Sulpice Severe l. 2. hist sacr. S. Athanas. apol. 2 Annu Marcellin. l. 5. l. 3. c. 2. Soz.

imputez. A raison dequoy nous desirons rentrer en communion auecque luy, & principalement pource que vostre debonnaireté par sa douceur naturelle nous a voulu pardonner nostre faute : Promettons que si les Orientaux & Athanase mesme nous en veulent rechercher nous acquiescerons à ce qu'il vous plaira d'en ordonner. Peut-on plus clairement reconnoistre vn Tribunal Superieur, & designer plus clairement vne Principauté. Le mesme fait voir que les Arriens mesmes imitans par risée le langage des Ortodoxes appelloient Rome *l'Escole des Apostres* (notez à cause du Siege de sainct Pierre qui en estoit le Maistre, le Prince & le Docteur) *& la Metropolitaine de la Religion*, est-ce parler vniuersellement ou luy donner des limites. Et encore parlant de l'Empereur Theodose, *Il declara*, dit-il, *que tous ses sujets suiuissent la Religion que le Prince des Apostres Pierre auoit dés le commencement annoncee aux Romains.* Quant à Theodoret parlant de la cause d'Athanase examinée au Tribunal de Rome. *Aussi tost qu'Athanase eut receu la citation de Iules il se transporta diligemment à Rome.* Et là mesmes, *Iules suiuant la loy Ecclesiasti-*

l.5.c.23.

l.7.c.4. v.l.1.C. de summ. Trinit. & fid. Cath.

Theodor. l.2 c.4.

que commanda aux Eusebiens de comparoistre à Rome, & cita le diuin Athanase pour s'y presenter en iugement. Le mesme parlant de la nullité du Concile d'Arimini. *La multitude des Euesques assemblez*, dit-il, *ne faict ny preiugé ny preiudice, puisque tout s'y passa sans l'Euesque de Rome, de qui auant tous il falloit attendre la Sentence.* l.2 c.11.

Le mesme pour monstrer que le Siege Apostolique est le centre de la communication de toutes les Eglises, ne dit-il pas que l'Empereur Gratian voulant rendre aux Ortodoxes les Eglises qui auoient esté occupees par les heretiques, *ordonna qu'elles fussent remises à ceux qui communiquoient auecque Damase* qui lors y presidoit, & cette loy de l'Empereur estant apportee à Antioche Paulinius *declara qu'il estoit ioint de communication auecque Damase.* l.5.c.2. l.5.c.3.

Et quand le second Concile Oecumenique qui fut le premier de Constantinople eut esté celebré, cét Autheur nous apprend qu'il demanda la confirmation de ses decrets à Damase, & particulierement de la deposition de l'Euesque Timothée ne la tenant pas pour legitime si elle n'estoit authorisée par le successeur de sainct Pierre. *Il n'estoit point besoin,*

l. 5. c 9. dit le Pape aux cent cinquante Peres de ce Concile, *d'exiger de moy la depoſition de Timothee, puiſque deſia il y a long temps que par le iugement du Siege Apoſtolique il a eſté depoſé icy, auec Apollinaire ſon Maiſtre, & en la preſence meſme de Pierre Eueſque d'Alexandrie.* C'eſt chez ce meſme 1569. Hiſtorien que ſe voyent les lettres d'excuſe des Peres de ce meſme Concile de ce qu'ils s'eſtoient aſſemblez à Conſtantinople n'ayant pû ſe rendre à Rome ſelon que Damaſe l'auoit deſiré, *les y conuoquant comme vn Chef ſes membres*, diſent-ils, *& les y conuiant par les lettres de l'Empereur.* Et ces excuſes ſont ſi iuſtes qu'il ne faut que les lire pour les approuuer. S. Vincent de Lerins en cét vnique mais precieux liuret contre les profanes nouueautez des heretiques parlant de l'erreur d'Agripin Eueſque de Carthage, qui vouloit que l'on rebaptiſaſt ceux qui venoient à l'Egliſe ayans receu le Bapteſme en bonne forme des mains des heretiques. *Tous reclamans contre cette nouueauté*, dit-il, *& tous les Preſtres y reſiſtans alors le B. Eſtienne Pape & Prelat du Siege Apoſtolique, auecque ſes confreres, & plus que tous ſes confreres y reſiſta, eſtimant qu'il y alloit*

de ſa dignité, de ſurmonter autant les autres par la ferueur de la foy qu'il les ſurpaſſoit par l'authorité du lieu. Sainct Paulin à cauſe de cette Principauté nomme Pierre *Prince ſur la troupe des douze Apoſtres.* Ainſi le qualifie ſainct Cyrille Eueſque d'Alexandrie qui fut Vicaire du Pape en Orient, & ſon Legat preſidant pour lui au Concile d'Epheſe troiſieſme entre les Oecumeniques, nous auons remarqué autre part qu'il lui a donné le Titre de *Chef & Prince des Apoſtres.* Mais voici vne authentique depoſition du meſme Pere. Explicant ces mots que ſainct Pierre dit a *Ieſus-Chriſt, Seigneur à qui irons nous. Belle obſeruance de Diſcipline*, dit-il, *tous reſpondent par la bouche de celui qui auoit la Surintendance, exemple ſingulier de prudence & de Modeſtie à ceux qui les ſuiuroient. Car je vous prie quelle eſt l'impudence & l'inciuilité de ceux qui precipitent leurs diſcours & parlent tous enſemble auecque confuſion, ſans ceder la parole à ceux qui ſont Superieurs en conſeil & en ordre. Ce n'eſt donc point ſans vne Prouidence celeſte que la charge de reſpondre fuſt deferee à celui qui eſtoit le plus releué en grade.* S. Iſidore de Peluſe

In 4. Natal. S Felic.

l. 2. in Ioa. c. 41.

Au Traité du Chef de l'Egliſe.

Ibid c. 64.

l. 4. c. 28.

appelle ordinairement S. Pierre *le Coriphee*, qui vaut autant que le Supreme, *le Premier & le Prince entre les Apostres*. S. Maxime Euesque de Turin parlant des Clefs donnees à sainct Pierre par le Fils de Dieu, dit qu'il a receu par là *le pouuoir de iuger les hommes*. Que le nom de Pierre est vn de ceux de Iesus-Christ qu'il a communiqué à ce grand & premier Apostre, & qu'il lui a donné la pasture de tous ses Agneaux, de toutes ses Oüailles, n'est-ce pas autant que s'il l'appeloit *Pasteur Vniuersel*, & c'est ce qu'il declare quand il dit, *que Dieu lui a commis le gouuernement de toute l'Eglise, & que son iugement precede celui du ciel*. Car quant à ceux qui lui donnent les noms de Base, Fondement, Coriphee, Capitaine, Portenseigne, Bouche des Apostres, Prince qui tous emportent Primauté & Principauté, les preuues en sont sans nombre. S. Pierre Chrisologue parlant de sainct Pierre, dit, *qu'il a la Principauté en l'ordre Apostolique, qu'il est le Gardien de la foi, le Fondement de l'Eglise, & le Portier du ciel*. Et ailleurs, *qu'il a la Primauté du Chœur Apostolique*. Arnobe le nomme *Euesque des Euesques, & celui-là seul d'entre*

Ad Ironē. Ad Hchirnō. Ad Aphodis. Homil. 1. de SS. Petro & Paulo. v. Victor. Antioch. in c. 3 Marci & Prosper Aquitan. l. 2. c 28. de Vpc. Geut. Hom 2. Hom 1. v. Paul. Emiss Homil. de Nat. Christi. Isid. Peluf. l. 1. ep. 142. 235. l. 2. ep. 58. & 99. Sozomene l 7 c. 4 Basil. Seleuc serm. 1. de Dauid. & serm. 4. sinod. Calced. Act. 3. Victor. Antioch. ad Marc. c 8. Iuuenalis Episc Hierosol. ep. ad presbit.

tre les Apostres qui a receu le nom de Pasteur de la bouche de celui que est le bon Pasteur. S. Eucher Eueſque de Lyon l'appelle à raiſon de cela *le Paſteur des Paſteurs, parce*, dit-il, *qu'il a la charge de Paistre, & les Agneaux & les Oüailles, & les Enfans & les Meres, & les Sujects & les Prelats. Il est donc le Paſteur de tous, car il n'y a rien plus en l'Egliſe que les Agneaux & les Oüailles.* Ie pourrois attacher ici vn grand nombre de preuues tirees des eſcrits du grand Leon Pape touchant la Primauté de ſon Siege, ſans redouter que l'on m'oppoſaſt que ce ſeroit ſe rendre teſmoin en ſa propre cauſe, car nul n'ignore que c'eſt vn priuilege generalement acquis à tous les Princes Souuerains d'eſtre luges en leur propre fait, & de ne plaider ce qui les concerne qu'en leur propre Tribunaux. Principalement il appartient à ce Siege qui iuge tous les autres & n'eſt iugé d'aucun qui lie & nul ne peut deſlier, qui deſlie, & apres lui nul ne peut lier ſur le meſme fait, de qui tout l'Vniuers deſpend, ny ayant point d'exception dans la parole du Sauueur qui lui remet le Paſtorat de tous ſes Agneaux & de toutes ſes Oüailles, & qui n'a ſur ſa teſte que

Paleſt Paulin Ep Nolam Hym. 4. de Natal. S Felic. Petro Chriſolog ſerm. 78.107 159. In Pſal 38. Serm. in vigil S Petri. v Leon. ep. 81.84.89.

Iesus-Christ. Mais ce qui me fait abstenir des mets de ceste plantureuse table, c'est l'abondãce, estant difficile d'ouurir ses liures que l'on ne rencontre aussi-tost des traits qui marquent & qui maintiennent sa Primauté dont il a esté ardant deffenseur, *non pour son interest particulier, mais pour celui de Iesus-Christ* dont il estoit Vicaire, *honorant son Ministere*, parce qu'il representoit la puissance du Fils de Dieu. Iusques ici nostre labeur a ressemblé à ces sources qui naissent sur les hautes montagnes, & qui coulent leurs eaux à la façon des torrens, parmi des rochers & des precipices auecque beaucoup de sauts & de bruit, à cause de la difficulté des passages, tantost estroits, tantost raboteux, estant mal-aisé de voir clairement tout ce qui s'est passé dans vne antiquité si reculee. Ioint que les aduersaires du Siege Apostolique cõme de vraies Seches respandent leur ancre sur les Histoires de ces cinq premiers Siecles pour faire voir du desordre dans le temps mesme qu'ils donnent à la pureté & à l'innocence de l'Eglise, qu'ils voudroient, s'ils pouuoient rendre coupable dés son berceau. Mais desormais nous irons doucement & au

large comme ces grands fleuues qui coulent dans les plaines en de larges & vaſtes lits ſans faire beaucoup de reſonnement, parce qu'ils n'ont point d'obſtacle en leurs cours. Car les ennemis de la Chaire de S. Pierre voyans qu'ils ne peuuent pas ſi bien broüiller les cartes dans les Siecles qui ſuiuent qu'en ceux qui ont precedé quittent ici la partie, & confeſſent que depuis onze cens tant d'annees la Primauté & Principauté du Siege Romain eſt en ſa plaine puiſſance & entiere vigueur, & en poſſeſſion de gouuerner paiſiblement l'Egliſe Vniuerſelle. Encore que la preſomption des Patriarches de Conſtantinople qui en fin a amené le ſchiſme & la ruine de l'Egliſe d'Orient n'ait pas laiſſé cette Chaire principale ſans exercice. Deſormais donc nous ſerons plus trauaillez de la multitude des preuues que du deffaut, puiſque nous ne verrons plus que les Papes ayent gueres de contradiction en leur Primauté, ni meſmes en leur Principauté & Souueraineté. Et certes ie me fuſſe volontiers arreſté ici apres le quatrieſme Concile General de Calcedoine, à qui & aux trois premiers. Le grand Sainct Gregoire

vouloit que l'on eust la mesme creance qu'aux quatre Euangelistes. Mais i'ai esté inuité par quelques bons esprits à qui i'ai communiqué ce commencement de continuer ce trauail qui pourra donner autant de consolation aux fideles & Catholiques, enfans obeïssans du S. Siege, que les Siecles qui ont precedé peuuent apporter de connoissance aux errans, *pourueu qu'ils ne se rendent point rebelles à la lumiere de la verité.* Et ne l'offusquent point des nuages de leurs preiugez & picotteries. I'auertirai pourtant ici mon Lecteur, que mon soin principal en ce qui suit visera à la briefueté, ne recueillant pas à beaucoup pres tout ce qui se pourroit remarquer sur le suiet que ie traitte, mais seulement quelques traits principaux capables de satisfaire les esprits moderez & traittables.

SIXIESME SIECLE.

S. HORMISDAS. An. 514.

PAR le Pontificat d'Hormisdas qui fut esleué au Siege de S. Pierre l'an 514. l'entree de ce Siecle prend vn commencement heureux, car ce fut lui qui suiuant les traces de Iesus-Christ dont il fut fait Vicaire, *rompit la muraille qui separoit* depuis beaucoup d'annees l'Eglise d'Orient de celle d'Occident par les Anathemes lancez contre les Patriarches d'Alexandrie & de Constantinople, *& qui refit l'vnion de l'vne &*

Lib. Pontif. Plat. Genebrard Anastas Bibliothec.

de l'autre Egliſe. Il eſt vrai qu'au commencement de ſa ſeance en la Chaire Apoſtolique il fut contrarié par ce meſchant Anaſtaſe, qui aiant en l'amé plus de ſoupleſſes & d'artifices *que le leopard n'a de mouſchetures en ſa peau*, trauerſa la paix de l'Egliſe par d'eſtranges malices, vrai Protee, vrai Poulpe, vrai Cameleon qui ſe transformoit en toute ſorte de ſectes, & receuoit toutes couleurs, excepte la blanche de la verité & de la ſincerité, en fin le ciel frapa de ſa foudre comme nous auons dit au Siecle precedent, celui qui auoit tant de fois meſpriſé celles de la terre. Exemple qui doit ſeruir *d'inſtruction aux Princes & à ceux qui iugent le monde à redouter celui qui eſt terrible ſur les Rois de la terre*, & à craindre les ſentences du Succeſſeur de celui à qui il a dit, *Tout*, mais *Tout* ſans exeption, *Tout ce que tu lieras en Terre ſera lié au Ciel*. Ce que tu beniras ſera beni, ce que tu maudiras ſera maudit, & au ciel ſe ratifieront les arreſts que tu prononceras en la terre, & ſi les hommes manquent à les accomplir le ciel les executera. Hormiſdas ne laiſſa pas pourtant d'enuoier en Orient des Ambaſſadeurs pour taſcher de reduire

les Orientaux à leur deuoir, *faiſant inſtance opportunément importunément pour preſſer ces oüailles eſgarées de r'entrer dans la bergerie qui ne recognoiſt qu'vn Paſteur.* Ce ſoin qu'il auoit de l'Orient monſtre bien *que la charité de Dieu le preſſoit*, & que la charge de paiſtre toutes les oüailles de Ieſus-Chriſt qui lui auoit eſté laiſſee comme Succeſſeur de S. Pierre regardoit autant l'Orient comme l'Occident. *Auſſi ne fut-il pas fruſtré de ſon attente.* Car le carreau du ciel n'eut pas ſi toſt effacé du nombre des viuans l'impie Anaſtaſe que Iuſtin qui lui ſucceda à l'Empire & qui eſtoit Orthodoxe, conſpira auſſi-toſt auec Hormiſdas pour faire eſclorre ceſte tant deſiree vnion des Egliſes Grecque & Latine. A la fin Iean Patriarche de Conſtantinople conſentit à faire oſter des Diptiques ou Tables Sacrees les noms d'Acacius & de Pierre d'Alexandrie & tout l'Orient ſe reſiouit d'vne ſi heureuſe reconciliation. Les particularitez de ceſte Hiſtoire ſe recueillent des lettres du Pape Hormiſdas, d'Anaſtaſe & de Iuſtin Empereurs, & Iean Eueſque de Conſtantinople & de pluſieurs autres que nous auons de ce Pape,

ou reluiſent tant d'auantages & en ſi grand nombre que ce ne ſeroit iamais fait de les rapporter les ſeuls titres des lettres que l'on lui eſcrit de toutes parts & de toutes les Egliſes, tant de l'Orient que de l'Occident ne iuſtifient pas ſeulement ſa Primauté, mais ſa Souueraineté en l'Egliſe Vniuerſelle: Les Empereurs, les Patriarches, les Eueſques l'appellent tres-ſainct, tres-heureux Seigneur, Pape, Pere, Patriarche, Pere des Peres, Prince des Eueſques, tres-excellent, & tres-glorieux, & tres-digne du Siege Apoſtolique, tres-ſainct & tres-heureux Patriarche de la terre Vniuerſelle, tenant le Siege du Prince des Apoſtres Pierre, Pere Apoſtolique, Archeueſque de l'Egliſe Vniuerſelle, Adorable (mais de ceſte veneration humaine à qui dans l'Eſcriture eſt donné le nom d'adoration) & Apoſtolique Pere & Pape de la Ville eternelle, Seigneur Apoſtolique, Pontife du Siege Apoſtolique. Repreſentez-vous les honneurs & les reſpects qui doiuent eſtre dans des lettres qui portent des inſcriptions ſi magnifiques, principalement celles de l'Empereur Iuſtin ſont remarquables en humilité & en ſincéri-

Inter Epiſt. Hormiſd. v. To 2. Concil ſub Hormiſd.

té. Iean mesme Patriarche de Constantinople quoi que dans vn Siege ialoux comme vne autre Carthage de l'Empire du Romain, ne lui parle que comme inferieur à son Superieur, que comme membre à son Chef. Dans l'Epistre de Possessor Eueſque Affricain il est appelé Chef en terme expres que voici. *Il est conuenable de recourir au medicament du Chef quand il est question de la santé des membres. Car qui a vne plus grande solicitude de ses sujets, ou de qui faut-il plus desirer la stabilité de la foi branslante que du President de ce Siege, de qui le Premier Gouuerneur a oui de la bouche de Christ, Tu es Pierre, & sur ceste Pierre je fonderai mon Eglise.* Post 69. Hormisd. En celle des Archimandites de la seconde Syrie, *Nous vous supplions & coniurons! ô Tres-heureux Pere que vous vous leuiez auecque zele & ferueur, & que vous compatissiez au corps deschiré de cette pauure Eglise, Car vous estes le Chef de tous, & que vous vangiez le mespris que l'on y fait de la foi.* Post ep 2. Hormisd. Quant aux Vicaires Apostoliques il en establit en Orient, en Occident, par tout, Sainct Remi Eueſque de Reims qui reluisoit lors en saintetè comme vn grand Astre sur le Ciel de la Fran- Ep. 1.

ce, qui conuertit & baptisa auecque tant de merueilles nostre Premier Roi Chrestien Clouis, ou pour mieux dire Louis Premier de ce nom, fust estably Vicaire du S. Siege sur ceste partie de nos Gaules qui porte particulierement le nom de
Ep. 26. France. L'Andalusie & le Portugal eurent Salluste Euesque de Seuille pour Vi-
Ep. 10. caire du Siege Apostolique. La Gaule Narbonnoise eut Anitus Euesque de Vienne. Ce fut à ce Pape que Clouis nostre Premier Monarque Chrestien enuoia pour tesmoignage de sa pieté enuers le S. Siege pour reconnoistre en celui qui y estoit assis le Chef de l'Eglise, & le Pere commun de tous les Chrestiens, vne Couronne d'or enrichie de pierres precieuses, present remarquable, & qui a donné de l'exercice à beaucoup d'esprits & matiere à beaucoup d'escrits. Voici entre les autres comme parle de ceste action vn Officier du Roi deputé aux derniers Estats Generaux, l'vn des Principaux Arcs-boutans de l'article du troisieme Ordre. Ne prenez pas garde s'il vous plaist à l'Eloquence du personnage, car elle vous esblouïroit, il estoit si studieux de l'antiquité que mesme son sti-

les'en ſent, & vous diriez qu'il ait fleuri du temps du Roi Dagobert. *Iaçoit*, dit ce bon Preſident l'vn des plus ſçauans de ſa robe, & des plus zelez & ardans au ſeruice de l'Eſtat, *Iaçoit*, dit il, *que Regnum ſignifie Couronne* (iuſques à la leçon de cet excellent Docteur, i'auois crû que ce mot en Latin vouloit dire *regne, royaume ou royauté.*) *Iaçoit*, encore vn coup, *que Regnum ſignifie Couronne, ſi eſt ce pourtant que la Couronne de France en a le nom ſpecial ou preciput.* Sans doute ou ſon grand ſçauoir eſt impenetrable, ou ma profonde ignorance me rend ceſte induction obſcure: peut-eſtre que la ſuitte nous expliquera ce qu'il veut dire que ie confeſſe n'entendre point bien. *Tout ainſi*, pourſuit-il, *que le Roi a le nom de Roi en auantage.* Si ie comprens bien le rapport de ce *Tout ainſi*, ie penſe que le bon homme veut dire que la Couronne de France & le Roi ſont appelez Couronne & Roi par excellence & par eminence, mais de coudre ceci à ce, *Iaçoit que Regnum ſignifie Couronne*, c'eſt où ie perds terre. Oyons la belle ſuitte. *L'Epiſtre de S. Louïs Premier Chreſtien* (ie croi qu'il veut dire Premier Chreſtien entre nos Rois) *enuoyee*

à Hormisde Pape eſclaircit l'vn & l'autre. Quoi! que *Regnum* ſignifie Couronne, & que la Couronne & le nom de Roi de France ſont appelez ainſi, par ſpecial, par preciput & en auantage, certes i'ai leu l'Epiſtre, mais ie n'y ai veu ni l'vn ni l'autre. Mais eſcoutez l'explication. *En ce que la Couronne à lui enuoiee* (à qui, au Pape, où à Clouis, car il a parlé d'Hormiſde le dernier, & il eſt mal aiſé de diſcerner à qui il parle) *à lui enuoiee par l'Empereur Anaſtaſe eſt dite Couronne.* (C'eſt donc vne Couronne qui s'appelle Couronne enuoyee à Clouis ou à Hormiſde par Anaſtaſe) acheuons ce difficile & precieux paſſage de ce graue Autheur, & *renuoyee au Pape prend le nom de Couronne.* Il ſemble que ces derniers mots donnent quelque iour à l'explication de l'Enigme, & qu'il vueille dire que l'Empereur Anaſtaſe l'vn des plus deteſtables que l'Orient ait veu regner, & qui n'auoit ni foi, ni loi, grand perſecuteur de l'Egliſe, & qui en fin apres auoir eſté foudroié en terre par les excommunications de trois Papes, fut pour ſes merites frapé de la foudre du ciel, & reduit mal heureuſement en poudre, que cet Empereur,

dif-je, maudit du ciel & de la terre, & dont la memoire est en execration à la posterité, ait enuoié vne Couronne au Premier d'entre les Rois Chrestiens, & au Premier Chrestien d'entre nos Rois & vne Couronne d'or, comme si nos Rois qui sont Empereurs en leur Estat receuoient ou releuoient leur Couronne de l'Empereur, & que le Roi Clouis renuoia aussi-tost ceste Couronne qu'il auoit receuë de l'Empereur, à Hormisdas, en qualité de Royaume, encore qu'il ne l'eust receuë qu'en qualité de Couronne. A n'en mentir point, mon Lecteur, quand i'ai leu dans ce beau liure de vingt-sept pages, cet excellent Traité de la Souueraineté de nos Rois, fait par vn Iurisconsulte estimé des plus doctes de son aage, & que sur le fait de ce present de Clouis à Hormisdas i'ai remarqué vn si rare discours, il m'est souuenu de ce que dit vn iour Alexandre le Grand apres auoir ouy vn Philosophe de grand renom parlant fort mal de la guerre. I'ai bien oüi des extrauagans, dit ce Prince, mais iamais ie n'en entendis vn plus extrauagant que cestui-ci. Et affin que vous ne pensiez pas que i'aye decoupé à parcelles & fait l'ana-

tomie de ceſte piece remarquable pour vous la faire voir comme Balac à Balaam l'armee d'Iſrael de coſté affin qu'il la blaſmaſt, ie veux bien imiter les Horlogers qui apres auoir fait les reſſorts de leurs horloges les reioignent enſemble pour faire la compoſition entiere de leur ouurage, & vous faire voir reünies ces exquiſes particularitez que vous auez admirees en detail. *Iaçoit*, dit le texte du Souuerain Traité, *que Regnum ſignifie Couronne, ſi eſt ce pourtant que la Couronne de France en a le nom ſpecial en preciput; Tout ainſi que le Roi a le nom de Roi en auantage. L'Epiſtre de S. Louis Premier Chreſtien enuoyee à S. Hormiſde Pape eſclaircit l'vn & l'autre, en ce que la Couronne à lui enuoiee par l'Empereur Anaſtaſe eſt dite Couronne, & renuoyee au Pape prent le nom de Royaume.* Voila en bonne forme le diſcours de noſtre bon deffenſeur de la Souueraineté independante de nos Rois, & l'vn des beaux titres de ce digne ouurage qui lui ſeruira pour iamais de Bouclier & d'eſpee, & que la poſterité conſeruera comme vn ioyau precieux. Ie ne ſçai pas ſi tu ſeras de mon auis, Lecteur, mais cela penſe-ie que c'eſt deffen-

M. Iean Sauaron Preſident au Preſidial de Clairmont Conſeiller du Roi & Deputé du tiers Eſtat aux Eſtats Generaux en ſon Traité ſecond de la Souueraineté du Roi de France.

Anaſtaſ Bibliot. de vit. Pontif. Clodou. Hormiſd P.P Hinc mar. in vit S. Remig.

dre vne tres bonne cauſe d'vne tres-mauuaiſe façon, puis qu'elle eſt telle qu'vn eſprit malicieux en pourroit inferer tout le contraire de ce que pretend ce iudicieux perſonnage. Ie conſens neantmoins s'il eſt encore entre les viuans qu'on lui double ſes gages, & s'il eſt en paix que pour recognoiſſance de ce grand ſeruice rendu à ceſte Couronne par ce fameux eſcrit on cõtinuë ſes Eſtats, penſions & appointemens à ſes heritiers. Mais à prendre ſon diſcours à la lettre, ie ſçai bien que ſi vn Eccleſiaſtique, & nommément vn Ieſuite, fuſt il Eſpagnol, Italien, Allemand, ou Flamand auoit eſcrit de la ſorte ſur le ſujet de la donation de la Couronne de Clouis à Hormiſdas, il faudroit que tous les Eccleſiaſtiques ou Ieſuites François s'explicaſſent en autre forme, & qu'ils ne manqueroient pas de demandeurs d'eſclairciſſemens. I'euſſe volontiers dit à ce bon Eſcriuain, Magiſtrat & Officier de ſa Maieſté, quand il fit ceſte genereuſe remarque, cela meſme que la Reine Hecube chez la grande & docte Muſe des Romains, diſoit à ſon bon homme de mary, le Roy de Troye qui s'eſtoit armé au ſac d'Ilion. Nous n'a-

Non tali auxilio nec deffenſoribus iſtis. Tempus eget.

uons pas besoin de tels chãpiõs ni de tels deffendeurs. Et l'Independante Souueraineté de nostre Grand Monarque auroit de bien debiles fondemens si elle n'estoit appuyée que sur les fortes raisons & curieuses recherches de ce braue Traitteur. Raisons si bien maniees, ou plustost si bien criblees par vn Ecclesiastique, non moins docte que pieux, & entr'autres celle-cy du present de Clouis à Hormisdas qu'il ne se peult à mon gré rien adiouster à de si parfaictes repliques. Ie le nomme par honneur en cette marge, parce qu'il a si fortement & si pertinemment refuté deux gros Catholiques de nostre temps qui sous le manteau du seruice de l'Estat ont voulu attaquer l'authorité du S. Siege, authorité plus puissante que toutes les portes d'enfer, qu'il me semble que les vrais enfans de l'Eglise Catholique, lui en doiuent de la reconnoissance. Mais, Lecteur, apres ceste piece de hault gouſt que nous a serui ce bon Officier, sacrifiant des Sacrifices de Iustice; je t'en veux presenter vne autre d'vn Prelat dõt la plume a mis nostre langue à vn point ou peu de stiles peuuent atteindre, & tu iugeras par la conference des deux escrits qui parle plus

M. Iean le Iau Doyen D'Eureux en sa Responce au Traité de la Souueraineté de Iean Sauaron, & encor en sa Responce à l'Apologie de M. Simon Vigor.

plus dignement de son Prince ou de celui qui mangeoit son pain, ou de celui qui viuoit du seruice de l'Autel. Ce miserable Gendarme qui entrant dans les terres des Theologiens auecque de si honteux succez, a voulu de l'iniquité de ses propres pensees, faire cognoistre le mistere à tout le monde, ayant vomi son venin contre Hormisdas comme contre tous les autres Pontifes Romains, & voulu donner vne attainte à ceste donation de la Couronne de Clouis, le docte & disert Eueſque de Marseille lui repart en ces termes, *Clouis nostre Premier Roi Chrestien ayant honoré les vertus d'Hormisdas, reconnu son autorité, & orné son Chef d'vn precieux Diademe qu'il offrit à S. Pierre pour augure du futur bon-heur de cette Couronne qui fleurira à jamais viuant en la Communion de l'Eglise; si l'Aduersaire eust eu le moindre rayon de cette premiere foi qu'embrasserent nos Rois venans à la Religion Chrestienne, il eust ici deposé toute haine, pour, à l'exemple de son Prince, reuerer vn si digne successeur de S. Pierre: Mais ou la Passion de l'heresie domine rien n'est capable d'amollir les courages.* C'est ainsi selon mon iugement qu'il faut parler de ceste Religieuse action de

M. Coeff. en sa Relp. au Mist. d'Iniq sous Hormisd.

Clouis dont le merite est au dessus de toutes les loüanges que l'on lui sçauroit rendre.

S. IEAN I.
An. 523.

MAis c'est assez des Actes d'Hormisdas, passons à ceux de son Successeur Iean Premier, qui fut esleu l'An 523. Nous verrons en ce Pontife des *Abaissemens iusques aux abismes, & puis des eleuations iusques au ciel; car c'est le Seigneur qui mortifie, & qui viuifie, qui pousse aux enfers & qui en retire.* Nous le verrons raualé sous la persecution d'vn Roi Tiran & Heretique, & puis honoré extraordinairement par vn Empereur Orthodoxe. Ainsi est fait le monde dont les vicissitudes inegales sont semblables au flux & reflux de la mer qui decroist en vn riuage quand elle s'enfle vers l'autre: aussi le monde est-il *vne mer dont les eaux sont les peuples.* Quand la Lune est obscure du costé de la Terre elle est fort claire du costé du Ciel, & ce Pape estant deprimé en Occident par vn Roi Goth & Bar-

bare est rehaussé, & s'il faut ainsi dire, illustré en Orient par Iustin Empereur Pieux & fort Catholique. Et certes par vne prouidence adorable, de la mesme cause d'où sortit l'oppression de nostre Pontife proceda aussi son exaltation. Car Iustin alors Empereur en Orient ayant pris cõme à tasche la ruine de l'heresie ancienne osta les Temples à ceux de ceste secte & les traicta rigoureusement, dequoi Theodoric Roi Goth & Arrien, homme au reste cruel & brutal demesurement indigné, proietta de faire le mesme aux Catholiques en Italie où il regnoit lors si l'Empereur Iustin ne se comportoit plus doucement en Orient enuers ceux de son opinion & ne les restablissoit en l'exercice de leur creance. Iean Pontife Romain à qui à cause de la dignité & authorité de son Siege l'Vniuersalité estoit commise, escriuit à Iustin taschant de coniurer sa clemence, afin que la tempeste dont Theodoric menaçoit les Orthodoxes en Italie ne vint à creuer. A la fin Theodoric ne trouua point de meilleur expedient pour obliger l'Empereur à restablir les Arriens en leurs Temples que de lui enuoyer Iean en Ambassade, Commission

Lib Pontif. Platina Baro. Genebrard. Anastas. Bibliot.

indigne de la qualité d'vn grand Pontife, si nous la mesurons selon la prudence humaine, & si nous la pesons au poids profane, mais d'autant plus digne de son humilité & de sa charité. Si nous iettons les yeux sur l'Ange du grand Conseil le Sauueur du monde, qui pour nous & pour nostre salut descendit des Cieux pour venir accomplir nostre redemption au milieu de la Terre. Les Aduersaires du Siege Apostolique font de grands trophees de ceste Ambassade, comme si elle assuiettissoit aux Rois la Chaire de S. Pierre, mais la possession qui les aueugle ne leur permet pas de voir que la necessité n'a point de loi, que la violence & la tyrannie n'obseruent aucun ordre de Iustice, & que les plus grands Princes de la terre estans en la puissance de leurs ennemis sont contraincts d'en souffrir beaucoup d'indignitez, ce que l'Histoire nous fait voir en mille & mille exemples. Certes Theodoric se seruit de ce remede apres auoir tenté toutes voyes pour arriuer à son dessein aupres de l'Empereur, qui n'ayant pas succedé il imita les Romains qui assiegez par Coriolan & reduits à l'extremité ne trouuerent point de meilleur

moyen pour lui faire leuer le ſiege que de l'en faire coniurer par ſa mere, dont il ne pût reietter la demande, & de ceſte façon Rome fut garantie de ſa ruine infaillible. Car il ſçauoit que faiſant voir aux Orientaux le viſage du Pere de tous les Catholiques ils ſeroient comme forcez ſinon par pieté, au moins par pitié de ſa miſere de donner à ſa veuë & à ſa requeſte ce qu'il n'auoit pû obtenir par aucune autre entremiſe. Ainſi autrefois le Roi de Moab eſtant aſſiegé par Iſrael, & reduit au dernier point par le maſſacre qu'il fit de ſon propre fils deuant leurs yeux les contraignit par l'extreme horreur d'vne cruauté ſi deſ-naturee à ſe retirer d'vn lieu ſi abominable. Mais Iean qui ſçauoit qu'en fait de Religion il vaut mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes, fit tout le contraire de ce que vouloit Theodoric, car le deſir de l'impie & du pecheur perira, dit le diuin Chantre, ce que vous entendrez à la fin de ce Narré. Arriué en Orient il n'y fut pas receu comme Ambaſſadeur de Theodoric, mais en Pape. Tout le peuple de Conſtantinople en proceſſion auecque des Croix & des cierges, tout le Clergé, le Patriarche,

l'Empereur meſme lui allerent au deuant à ſix lieuës loin, auecque des applaudiſſemens, des acclamations de ioie, & des reſpects incroiables, que fit ceſte innombrable multitude qui ſortit de ceſte ville qui tenoit lors les reſnes de l'Empire, iugez-le par ce que fit l'Empereur meſme, il ſe proſterna aux pieds du Pontife & l'adora, dit l'Hiſtoire, en la meſme façon que Iacob adora ſon fils Ioſeph, & Eſther Aſſuere. Ils diſoient-tous, *Bienheureux les yeux qui voient ce que nous voyons*. Car depuis le temps de Conſtantin & de Silueſtre Prelat du Siege Apoſtolique ſemblable bon-heur n'eſtoit point arriué. Ce n'eſtoient que chants d'allegreſſe & larmes de ioie. L'Empereur Iuſtin le receut auecque des pompes & des magnificences dignes de ſa qualité & de ſa pieté. Il voulut eſtre Couronné Empereur de ſa main, en quoi l'on voit l'eſtime qu'il en faiſoit au deſſus du Patriarche de Conſtantinople nouuelle Rome. Tous les honneurs & tous les auantages qui lui eſtoient deus à cauſe de la Primauté de ſon Siege lui furent deferez dans l'Egliſe & hors de l'Egliſe, par tout. Il fit les offices publics, il fut aſſis

Lib Pontif. & Platina & Anaſtaſ.

v. Baron an. 525. Niceph. Calixt l. 17. c. 9.

où il voulut, toute defference lui fut renduë, & comme temporellement Constantinople n'estoit qu'vne Colonie de Rome, Spirituellement l'Eglise de Constantinople n'estoit que fille de la Romaine. L'Ancienne Rome estant tousiours la mere, la superieure, la source, l'originè & le Chef, & de ceste Eglise-là, & de toutes les autres. Ainsi nostre Ioseph sorti de l'Italie comme d'vne prison (car elle gemissoit lors sous l'esclauage du Roi Goth) fut accueilli par l'Empereur d'Orient & esleué à des honneurs extremes. Ainsi fut honoré nostre Mardochee. Ainsi nostre Daniel fut exalté. Mais venons à l'effect de sa legation, tant s'en faut qu'il vouluſt trahir la cause de Dieu pour complaire aux iniustes volontez d'vn Prince Barbare & Tiran de son païs & de sa Religion, qu'au contraire il encouragea Iustin à l'extirpation de l'Arrianisme, consacra lui mesme les Temples des Arriens & les dedia à l'vsage des Catholiques. Ces nouuelles estans venuës à la cognoissance de Theodoric il entra en vne telle fureur qu'il iura de persecuter à feu & à sang en Italie tous les Catholiques. Et pour escarter les Oüailles

en frapant le Pasteur, aussi-tost que le Pape Iean fust de retour d'Orient il le saisit, l'enuoia prisonnier à Rauennes où il mourut d'affliction & de mauuais traittement. Neantmoins il ne laissa de releuer sa teste par la constance en beuuant du torrent de douleur en la voie de ceste vie, car nous auons encore vne Epistre de lui aux Eueſques d'Italie, ou d'vn stile tout Apostolique du milieu de ses liens, à l'imitation de S. Paul il les exhorte à deffendre la foi Catholique contre les Arriens, & d'vn courage au dessus de ses mal-heurs, comme s'il eust esté en son trosne plein d'authorité & de liberté, il leur ordonne qu'ils ayent à s'emparer hardiment de leurs Eglises, & de les consacrer à l'vsage des Ortodoxes. Cela fi ce n'est parler en Maistre, & brauer le desastre, ie ne sçai comme on le doit apeler. Aussi tous ceux qui nous ont laissé la memoire de ses gestes le tiennent-ils pour vn insigne martir de Iesus-Christ puis qu'il est mort sous les efforts de la tirannie de Theodoric.

Ep. 2. Ioa. P P. 11. v. Tom 2. Concil.

Greg. Tur. de Glor Martir. c. 40.

S. FELIX IV.
An. 526.

APres donc qu'il eut *consommé sa course, gardé sa foi & combatu le bon combat qui le couronna de la Couronne de Iustice*. Felix Quatriesme vint en sa place l'An 526. Mais comment y vint-il. Les Puissances de la Terre qui ont la force en main, *qui portent le glaiue & se magnifient en leurs chariots & en leurs cheuaux*, c'est à dire, en la violence de leurs armes ne manquent iamais de pretextes quand elles veulent entreprendre vne nouueauté pour iniuste qu'elle soit. Sur ce qui se faisoit de grandes brigues dans le Clergé Romain pour arriuer à la Chaire de S. Pierre qui estoit regardee de tout l'Vniuers comme la Mere & la Maistresse de toutes les autres, Theodoric meslant la peau du Renard à celle du Lyon, s'ingera de mettre la main non seulement à l'encensoir, mais encore à l'encenseur, & d'vsurper tout Tyran & Heretique qu'il estoit la nomination de celui qui deuoit estre assis dans le Premier de tous les tros-

nes Ecclesiastiques. Il est vrai que ce fut indirectement, & en suggerant aux Electeurs celui qui lors auoit la reputation du plus grand homme de bien & du plus capable d'estre Successeur de S. Pierre qui fust lors à Rome, & à qui la voix du peuple, qui est celle de Dieu, donnoit desia cette dignité. Ce fut nostre Felix qui paruint de ceste façon au Siege Apostolique. Theodoric voyant qu'il lui auoit succedé selon son desir pour consommation de son iniquité vsurpa le droit de confirmer celui qu'il auoit designé aux Electeurs, & qui auoit esté esleu selon sa designation. Mais tout ainsi que ce temeraire qui osa iadis toucher l'Arche fut frapé de mort soudaine, Theodoric ne porta pas loin l'impunité de son attentat, peu de iours apres il mourut si promptement que l'on peut presque dire de lui ce que le Psalmiste *de l'impie, ie l'ai veu*, dit-il, *esleué sur les Cedres du Liban, ie suis repassé & il n'estoit plus, en vn moment il est descendu aux enfers.* Felix a fait des decretales où il a fait des reglemens touchant la consecration des Eglises qui sont obseruez par tout, sa Primauté reluit en ses ordonnances. Il escrit à Cesarius

Ep 1. Felius 4. v. To 2. Concil.

Euesque d'Arles son Vicaire en vne partie des Gaules, afin qu'il ait l'œil à certaines choses qu'il lui recommande. On lit mesme de lui qu'il excommunia le Patriarche de Constantinople, qui par orgueil vouloit non seulement s'escarter de son deuoir, mais mesme s'esloigner de la foi. Ep. 3. Platina in Felice 4.

BONIFACE II.
An. 530.

ET il eut pour heritier de sa charge Boniface Second de ce nom l'An 530. dont l'Election fut trauersee d'vn Schisme que lui suscita Athalaric Roi Goth & Arrien Successeur de Theodoric qui auoit desiré qu'vn certain Dioscorus fut esleu. Ce Dioscorus aidé de quelques partisans & de la faueur du Prince fit parti quelque temps contre Boniface, mais le Ciel decida leur querelle, faisant mourir l'iniuste competiteur de Boniface, qui par la mort de Dioscorus demeura sans contredit en la possession de la Chaire de S. Pierre. Et pour abolir l'vsurpation Royale sur la presentation Lib Pontif. Platin. Anastas. Geneb. Ciac. Baron. an 530.

ou nomination au Siege Apostolique, & mesme la confirmation que ce Roi pretendoit lui appartenir, il s'auisa de conuoquer vn Sinode où il designa son Successeur vn nommé Vigilius tant pour euiter les brigues que pour oster à sa Chaire l'assuiettissement & la seruitude que les Rois lui vouloient imposer. Mais depuis quelques graues personnages lui ayant remonstré que ceste façon d'eslire son Successeur estoit guerir vn mauuais mal par vn mauuais remede, veu que cela pourroit par l'abus faire passer le *Sanctuaire en heritage, & bastir Syon sur la chair & le sang*, suffocquant la voye du S. Esprit qui est celle des Elections Sacrees, il assembla vn second Sinode où il reuocqua l'election qu'il auoit faitte de Vigilius, laissant à ceux à qui l'election deuoit appartenir apres sa mort la liberté de leurs suffrages. Ce fut à lui comme au Chef de l'Eglise que Iustin & depuis Iustinian Empereurs enuoierent la formule de leur Confession de foi, affin quelle fust reconnuë de franc alloi, & Ortodoxe estant mise à l'essai de la vraie pierre de touche la Chaire de S. Pierre.

v Tom. 2. Concil. post Epist. Bonif. 2.

IEAN II.
An. 532.

IEan second le suiuit en son Pontificat l'an 532. où il ne fut pas plustost esleué que l'Empereur Iustinian lui enuoia en Ambassade Hyppatius & Demetrius Eueſques Orientaux auecque des lettres qui contiennent sa Profession de foi, tesmoignage combien plus d'estat ils faisoient du Pape de l'Ancienne Rome que du Patriarche de Constantinople. Vous verrez par les mots qui suiuent le sentiment qu'auoit cet Empereur de la Primauté du Siege Romain. *Nous nous sommes mis en deuoir de soumettre & vnir tous les Prestres du destroit d'Orient au Siege de vostre saincteté*, & vn peu apres. *Nous ne souffrirons aucune chose qui appartienne à l'estat des Egliſes quoi que manifeſte & indubitable dont vostre Sainteté ne soit auertie. Puisque elle est le Chef de toutes les saintes Egliſes, car nous desirons qu'en toutes choſes l'honneur & l'authorité de vostre Siege prenne accroiſſement.* Les Centuriateurs meſmes ennemis enragez

v Tom. 2. Concil. Iuleo Ep. Ioa. 2 v. l. 7. & 8. Cod de S. Trinit & fide Cath.

Magdel. Cent. 6. c. 10. in Ioa. 2.

de ce Siege remarquent que ce fut lui qui condamna Anthemius Patriarche de Constantinople infecté de l'erreur des Arriens, & qu'à raison de cela l'Empereur Iustinian lui enuoia de Constantinople de grands presens, & entr'autres vn grand sceptre d'or enrichi de pierreries. N'estoit-ce pas ou pour reconnoistre entre les mains du Successeur de S. Pierre qu'il tenoit son sceptre de Iesus-Christ, ou pour signifier que ce Vicaire de Iesus-Christ tenant les Clefs des Cieux estoit le Monarque visible de l'Eglise & en auoit le sceptre. Ce fut lui qui depoſa Contumeliosus Euesque de nos Gaules recommandant son Eglise à sainct Cesarius Euesque d'Arles tandis que cet Euesque deposé estoit reclus dans vn Monastere pour y faire penitence.

v. Ep. 3. & 4. Ioan. 2. P. P. Tom 2. Concil.

S. AGAPET.
An. 533.

v. Ep. Iustin. To 1. Concil. inter epist. Agapeti.

AVssi-tost qu'Agapet l'an 533. eut esté mis en la place de Iean second l'Empereur Iustinian selon sa coustume lui enuoia aussi-tost sa Profession de foi

lui en demandant la confirmation, ce que fit Agapet, mais auec ceſte clauſe autant quelle eſtoit conforme aux ſacrez Canons. Car deſ-ja les heretiques auoient gaigné quelque choſe en l'eſprit de l'Empereur. Il auint de ſon temps que Theodat Roi Goth commandant en Italie fit mourir Amaleſonthe ſa femme fille du Roi Theodoric qui auoit eſté recommandee à l'Empereur Iuſtinian. Dequoi Iuſtinian voulant prendre vengeance menaçoit d'enuoier ſon Beliſſaire auec vne puiſſante armee pour rauager toute l'Italie. Theodat effroyé de ces menaces, & iugeant bien qu'il ſeroit trop foible pour reſiſter à vn ſi puiſſant ennemi coniura Agapet & quelques principaux Seigneurs Romains de ſe tranſporter en Orient pour deſtourner cet orage, quelques-vns diſent qu'il les contraignit à ce voyage par des grandes menaces. Tant y a qu'Agapet l'entreprit, ſoit par charité pour deſtourner la ruine de l'Italie, ſoit par crainte que ce Roi Goth & Barbare n'executaſt ſes cruautez ſur les plus grãds d'entre les Romains. Il trouua l'eſprit de Iuſtinian fort deſuoyé & bien eſcarté de la foi Orthodoxe, ayant preſté l'oreille

aux Arriens & ayant esté empoisonné par les persuasions d'Anthemius Patriarche de Constantinople qui estoit infecté de ceste erreur. Mais combien peut l'authorité legitime en vne ame constante & courageuse. Ce que fit autrefois le grand Leon allant au deuant d'Atila, & destournant ce fleau de Dieu du rauage de l'Italie, Agapet l'opera plus auantageusement aupres de Iustinian l'Empereur, l'ayant destourné tantost par prieres, tantost par menaces de communiquer auec Anthemius & les Arriens ; oyez ce que dit ce genereux Pontife encore qu'il fust en la puissance & entre les armes de Iustinian. *Ie pensois*, dit-il, *estre venu à vn Prince tres-Chrestien, & ie rencontre vn Diocletian. Mais pour cela ie ne crain point tes menaces*. Ceci auint en la presence d'Anthemius auec qui il commença à disputer deuant l'Empereur, & le pressa de telle sorte qu'il le rendit confus, mais pourtant ne le conuertit pas, car l'heresie est vne opiniastreté qui peut estre vaincuë mais non persuadee. Ce qui estonna tellement l'Empereur n'admirant pas moins la science que la vertu d'Agapet qu'il se retira du commerce des Arriens & des

lib. Pontif. Platina. Baron. Anastas. alij.

& les Eutichiens & rentra dans la Communion des Catholiques. Et Agapet battant le fer tandis qu'il estoit chaud aidé de la puissance Imperiale deposa Anthemius qui fut enuoié en exil, & ordonna Menas Patriarche de Constantinople en sa place. Et parceque l'Imperatrice supportoit Anthime & vsoit de menaces enuers Agapet s'il l'ostoit de son Siege, il eut le courage assez bon & la resolution assez ferme pour excommunier l'Imperatrice sur le visage mesme de Iustinian. A n'en mentir point quand l'Histoire nous propose tant d'actes signalez d'vne authorité exercee au milieu, s'il faut ainsi dire, d'vn peuple de dure cervelle & contredisant, ne faut-il pas dire que Dieu prend plaisir *à vaincre la force du monde par la foiblesse, & à faire dominer les siens au milieu de leurs ennemis*. Auant qu'il partist de Rome pour aller en Leuant d'où il ne reuint point (car il s'ensevelit honorablement comme vn grand Capitaine au milieu de ses combats, & se fit vn tombeau de l'autiers, & vn Epitaphe de victoires) il auoit escrit à Cesarius Euesque d'Arles son Vicaire en la Gaule pour reuoir la cause de Contumeliosus, &

v. Iustinian. Nouell 42. Concil. Constantinop sub Mena act 1. Marcellin. Comes in Chronic. Liberat. in Breuiar c. 21. Victor Tunens in Chronic.

v. Le Card. du Perron l. 1 c 39. de sa Repl au Roi d'Anglet.

v. Ep 6. & 7. Agapeti To. 2. Concil.

sçauoir s'il n'y auroit point de iour pour le restablir. Car les Papes traittent en Peres ceux qui se repentent, & ne *dominent pas sur les Clergez du Seigneur auec vne verge de fer comme les Princes des Nations* comme les puissances de la terre. Voici ce que dit l'Empereur Iustinian renonçant à la Communion d'Antime en sa seconde Profession de foi quand apres la dispute d'Agapet & d'Anthime, il se rengea au S. Siege de la vieille Rome. *En suiuant en tout le Siege Apostolique nous embrassons ce qu'il ordonne: & protestons de l'obseruer, & d'obliger tous les Eueſques à la mesme profession de foi selon la forme qu'il a prescritte. En sorte que les Tres saincts Patriarches la facent à vostre sainteté, les Metropolitains aux Patriarches, les Eueſques aux Metropolitains, affin que la sainte Egliſe Catholique demeure ferme & en vnité.* Apres la mort d'Agapet qui arriua à Constantinople fut tenu là mesme vn Concile sous le Patriarche Menas qui auoit esté establi & ordonné par le Pontife Romain en la place d'Anthime. Dans ce Concile vous diriez qu'Agapet tout mort qu'il estoit y presidast, tant l'ombre de Sainct Pierre

v. Tom. 2. Concil. sub Agapeto in Secunda fid. Confess. Iustiniani.

& de ſes Succeſſeurs eſt de grand & miraculeux pouuoir. *Nous ſuiuons*, dit ce Concile, *le Siege Apoſtolique & lui obeïſſons.* Menas qui auoit eſté ordonné par lui en plain Concile où il preſidoit (car ce n'eſtoit qu'vn Concile du Patriarchat de Conſtantinople & non Oecumenique) parlant d'Agapet le nomme ſon Pere de tres-ſainte memoire. Et dans tous les Actes de ce Concile on voit que les Peres qui y ont eſté aſſemblez n'ont fait autre choſe que receuoir & preſter leur obeïſſance & conſentement à tout ce qu'auoit fait Agapet touchant la depoſition d'Anthime & la condamnation des heretiques qui lui adheroient. Au premier Acte il eſt comparé à S. Pierre qui vint à Rome pour vaincre Simon le Magicien le premier entre les Heretiques. Au quatrieſme les Peres acquieſcent tous à ceſte depoſition faitte par Agapet, qu'ils appelent, *tres-ſainct Pape de tres-ſainte & heureuſe memoire*. Ce fut ce Pontife qui excommunia Childebert fils de Clouis Premier Chreſtien d'entre nos Rois pour le meurtre de Gautier Seigneur d'Iuetot. Voici ce qu'en dit le docte Genebrard Archeueſque d'Aix en ſa Chrono-

Act. 4. Concil. Conſt. ſub Mena.

Act. 1. Concil. Conſt. ſub Mena.

Act. 4.

Genebrard. in Chro. ſub Agapeto.

graphie. *Agapet excommunia Childebert fils de Clouis Roi de France, parce que de sa main dans vne Eglise il auoit tué Gautier Seigneur d'Iuetot, & exempta les successeurs de Gautier de la suiettion des Rois de France, d'où vient que depuis ce temps là la Seigneurie d'Iuetot au milieu de la Normandie iouit du titre de Royaume.*

v. le Card. du Perron en sa Harangue contre l'article du serment, & le P. I. Gautier en sa Cronol. sous Agapet.

S. SILVERIVS.
An. 535.

MAis c'est assez des actes d'Agapet passons à ceux de son Successeur Siluerius qui monta au trosne de S. Pierre l'an 535. Il est vrai que Theodat Roi Goth continuant en l'vsurpation de ses Predecesseurs le proposa au Clergé comme celui qu'il desiroit estre esleu, & que par menaces & par force il violenta les suffrages de ceux qui taschoient de maintenir leur liberté en l'election, mais comme il y a certaines choses qui sont au commencement de volonté, & puis apres de necessité comme les vœux, le mariage & les contracts, disent les Iurisconsultes; aussi y a-t'il certaines actions neces-

Ciacon. Platina Genebrard. Baron. Anastas.

& contraintes en leurs commencement, qui par la suitte du temps peuuent deuenir volontaires, comme il se voit en plusieurs Principautez vsurpees, qui par la suitte des ans se changent en dominations legitimes, & que Dieu mesme authorise. Siluerius donc ayant eu quelques oppositions à son entree en charge ramena peu à peu les esprits à l'obeïssance, & *rendit certaine sa vocation* par ce commun consentement. Aussi-tost qu'il fut dans l'exercice de sa dignité Theodora femme de l'Empereur Iustinian qui portoit puissamment Antime, & supportoit impuissamment de voir Menas assis en son lieu desira se seruir de Siluerius pour deffaire ce qu'Agapet son Predecesseur auoit fait, & remettre Antimus en son Siege. Mais Siluerius reietta si loin ceste proposition, que l'Imperatrice indignee iura sa ruine. Vigilius estoit lors Apocrisaire ou Agent de l'Eglise Romaine aupres de l'Empereur à Constantinople, homme ambitieux & desireux de paruenir au Pontificat Romain, soit donc par son conseil, soit que l'Imperatrice l'eust gaigné & qu'il lui eust promis d'executer ses volontez & de restablir Antime si elle

le portoit au Siege de Rome, elle manda à Beliſſaire qu'il fiſt en ſorte ſoubs quelque accuſation colorée d'vn crime vrai ou ſuppoſé que Siluerius fuſt enuoyé en exil. Il n'y a rien de plus aiſé aux grandes puiſſances que de faire des criminels, Belliſſaire deſireux pour ſe maintenir en fortune de complaire à l'Imperatrice trouua des teſmoins qui depoſerent fauſſement que Siluerius auoit des intelligences auecque les Gots, & deſſein de leur trahir la ville de Rome, Surquoi il fut ſaiſi par Belliſſaire (qui paia par apres par vn iuſte iugement de Dieu les intereſts de ſon impieté par la decadence la plus deplorable qui ſe puiſſe imaginer) & fut enuoyé en exil en Licie à Patare. Ou eſtant l'Eueſque du lieu digne membre de ce Chef, & compatiſſant à ſon deſaſtre alla auſſi-toſt à Conſtantinople repreſentant à l'Empereur l'iniuſtice qui eſtoit faitte à Siluerius, appelant au iugement de Dieu de l'exil de l'Eueſque d'vn tel Siege, iuſques à lui parler de ceſte ſorte d'vne hardieſſe vraiment remarquable. *Il y a bien des Rois au monde! ô Empereur, mais il n'y en a aucun dont le pouuoir s'eſtende ſur tout l'Vniuers, comme*

Liberat. in Breuiar. c. 22.

l'authorité du Pape qui a esté chassé de son Siege, s'estendoit sur toutes les Eglises de la terre. Cet Eueſque fit tant aupres de Iuſtinian qu'il eſtoit ſur le point de le renuoyer en Italie quelque inſtance que fit l'impie Theodora de le laiſſer en ce banniſſement. L'Empereur neantmoins ſans ſe laiſſer emporter aux prieres de ſa femme, permit qu'il s'en retournaſt en ſon Siege. Mais que ne fait l'impieté quand elle eſt arriuee à ſon comble. Des ſatellites de l'Imperatrice & de Belliſſaire l'enleuerent ſur le chemin en l'Iſle de Palmerie, ou pour les mauuais traittemens qui lui furent faicts il finit ſes iours de là à peu de temps, durant ceſte relegation il maintient touſjours ſa dignité, lançant excommunication contre l'vſurpateur de ſon Siege Vigilius qui y entra fauoriſé des partiſans de Theodora & de Belliſſaire.

Baron. an. 539.

v. Ep. Siluc. ad Vigil.

S. VIGILIVS.
An. 537.

ET y fut aſſis l'an 537. Or il eſt vrai & ce ſeroit vne vanité de le diſſimu-

ler que les commencemens de Vigilius furent tres-mauuais, & qu'estant intrus *& non entré par la porte dans la bergerie*, il meritoit plustost en ce temps là le nom de larron & de loup que de Pasteur. Mais qui ne sçait que celui qui sçait tirer la lumiere des tenebres, le feu du milieu de la bouë, & dont *la droitte fait de si admirables changemens*, faisant auecque des Pescheurs de poissons des pescheurs d'hommes, auecque des persecuteurs des Predicateurs, & auecque des vaisseaux d'ignominie des vases d'honneur a pû aussi toucher le cœur de Vigilius, *puisque ceux des Rois & des Princes sont en sa main.* Ce qui auint, car il est clair dans l'Histoire que pour se maintenir en ce Siege où il s'estoit esleué par des voyes indirectes, il promit à Theodora mesme par escrit de faire tout ce quelle desiroit pour le restablissement d'Antime, & la deposition de Menas. Mais lors que Siluerius fut allé à Dieu, Dieu changea tellement l'esprit de Vigilius en lui donnant la fermeté & l'infaillibilité de la foi de S. Pierre, que tout ce qu'il auoit promis iniustement estant Antipape il le detesta estant deuenu vrai Pape par le consentement Canonique du

Clergé qui ne reconnoissoit plus que lui. Ce qui me fait souuenir de Balaam, de qui Dieu (quoi que d'ailleurs il fust meschant) conduisoit tellement la langue Prophetique, qu'il ne se put empescher de benir Israel encore qu'il eust esté appelé par Balac affin qu'il le maudist. Vigilius estant donc sollicité par les Ambassadeurs & pressé par les lettres de l'Imperatrice de restablir Anthime au Siege de Constantinople, il lui respondit franchement qu'il ne pouuoit iustement tenir ce qu'il auoit iniustement promis. Ce qui mit Theodora (vraie Iesabel) en telle fureur qu'elle enuoia des satellites affin qu'ils lui amenassent Vigile. Ce que c'est *que la lumiere de la puissance de Dieu rayonnante sur vne authorité qu'il a establie.* Encore qu'il arriuast à Constantinople comme captif il fut neantmoins receu de l'Empereur & du peuple qui lui allerent au deuant auec vn grand honneur, Iustinian l'embrassant & le baisant & tout le peuple chantant ces mots des saincts pages qui parlẽt de la venuë du Messie, & les appliquant à l'arriuee du Pape. *Voila que vient le Seigneur dominant en la main de qui est la puissance & l'Empire.* Si la voix

v. Baro. an. 548.

du peuple est celle de Dieu iugez si le pouuoir de Vigile en est releué. Mais comme il auint au Sauueur qui apres les benedictions & les Ozanna oüit dans peu de iours, *crucifiez-le, crucifiez-le*. Aussi Vigile ayant parlé à l'Imperatrice & lui ayant resisté en face alluma de telle façon le courroux de cette femelle irritee quelle le fit indignement traitter, & auecque tant d'opprobre que i'aurois honte d'en noircir ce papier si ie ne sçauois que les Apostres & les hommes Apostoliques *tiennent à beaucoup de gloire de souffrir des opprobres pour Iesus-Christ, puis qu'ils ne se glorifient qu'en sa Croix. Croix qui les rend conformes à l'image du Fils de Dieu.* Non transfiguré, mais deffiguré, puis qu'ils ne *preschent que Iesus & Iesus crucifié.* Il fut donc souffleté, traisné par la ville auec vne corde au col, le Vicaire *& le disciple n'estoit pas plus honorablement traitté que le Maistre*, & puis ietté dans vne prison auecque tous ceux qui l'auoient accompagné. D'où par apres de peur de tumulte il sortit & fut relasché par la ville de Constantinople, où il demeura comme vn rocher immobile au milieu des vagues de la mer courouccе, car

ayant preſque tout le monde contre ſoi, mais *Dieu de ſon coſté ſes mains furent contre tous, & les mains de tous contre lui. Que la verité eſt forte puis qu'elle preuaut & reſiſte à tous aſſauts.* Au milieu de tant de contrarietez il ne laiſſa de lancer les foudres de ſes anathemes contre Theodore Eueſque de Ceſaree qui ſouſtenoit Anthime & Menas meſme Patriarche de Conſtantinople qui ſe rendoit complaiſant à l'Imperatrice, & fauteur des Heretiques. Vous diriez que ceſt *Horace tout ſeul*, dit ce Poëte, *contre tous les Toſcans.* Dieu lui donna vn front d'erain & de diamant comme au Prophete, & plus que *tous les fronts de ceux qui lui faiſoient tous les iours des affronts*, renuerſant comme vn torrent tous ceux qui l'attaquoient. Menas mourut ſous ſes maledictions qui eurent le meſme effect, quoi que non ſi ſoudain que l'imprecation de S. Pierre ſur Ananie & Saphire. Eutichius ſucceda à Menas au Siege de Conſtantinople Prelat Orthodoxe, & qui ne manqua pas auſſi toſt qu'il euſt eſté eſleu de preſenter à Vigilius ſa Confeſſion de foi, affin qu'il l'approuuaſt & qu'il le receuſt en ſa Gommunion. Du temps que Vigilius eſtoit à

v Ep. vlt. Vigil. To. 2. Concil.

Constantinople vrai Vicaire de son Maistre *Iesus-Christ qui a esté fait comme vn signe de contradiction*. Le Concile de Constantinople appelé le Cinquiesme des Oecumeniques ou vniuersels fut tenu encore qu'il n'y eut presque point d'Euesque d'Occident & nul Metropolitain. L'ouuerture s'en fit du consentement de Vigilius qui fut inuité de s'y trouuer par l'Empereur, & supplié par Eutichius accompagné de plusieurs Prelats, & de la part de tout le Concile d'y Presider. Car c'est le mot de la requeste. *Nous supplions que vostre Beatitude nous Presidant, &c.* Or vigilius nonobstant toutes ces offres & quoi qu'il fust present à Constantinople ne voulut point assister en personne, ni mesme presider par ces Legats au Concile, se reseruant quand il auroit esté tenu d'en approuuer les Decrets qu'il iugeroit estre equitables & conformes à la loi de Dieu & aux Canons des Conciles precedens. Les raisons qui lui firent refuser son assistance à ceste assemblee sont amplement deduites par nos Docteurs où ie renuoie les Curieux. Si est-ce que son pouuoir éclatta par toute la tenuë du Concile dont on ne peut voir les Actes

Collat. 1. Concil. Constant. 5 Oecum v. Hist. Cõcil. v. Oecum To. 2. Concil.

v. Baro an. 563. Bellar. de Conciliis. Le Card. du Perron l. 1. c. 39. de sa Repl. au Roi d'Angl.

ſans y remarquer que preſque tout agiſſoit par ſon eſprit, il eſt requis d'y preſider, il eſt nommé en diuers lieux, ſes lettres & auis ſont inſerez dans les Actes; bref il peut-eſtre appelé l'ame dont ceſte aſſemblee eſtoit le corps. Iugez en par cet eſchantillon. En la Relation que les Peres du Concile lui preſente, il y a ces mots. *Il eſt bien raiſonnable! ô Tres-ſaints* (ils lui parlent ainſi en plurier pour l'honorer dauantage) *puiſque vous tenez la Premiere Dignité du Sacerdoce, que les choſes qui concernent l'Eſtat des ſainctes Egliſes ſoient repreſentees à voſtre Diuinement honoree Beatitude*. Qui parleroit ainſi en ce temps, à voſtre auis ſeroit-il tenu pour flatteur ou pour blaſphemateur, & cependant il y a pres d'onze cens ans que l'on honoroit ainſi le Pape, & vn Pape captif, & vn Pape eſlogné de quatre ou cinq cens lieuës de ſon Siege, vn Pape ſans appui, ſans forces, ſans aide, vn Pape au milieu de ſes ennemis & en leur puiſſance. De dire qu'il confirma ce Concile, c'eſt ce qui eſt manifeſte par ſa Conſtitution inſeree dans les Actes. Mais ie di que ce fut ceſte ſeule approbation qui donna comme le ſceau & le nom d'Oecumeni-

Act. 5.

v. Euagr. l. 4. c. 37. Nicephor. l. 17. c. 27. & 28. Cedren. Zonar. Photius.

que, à ce Concile Vigile representant en cet acte toute l'Eglise d'Occident dont il estoit Patriarche, & y soustenant la qualité de Chef de l'Eglise Vniuerselle. Parmi tant de liens, de trauaux & de tempestes il ne perdoit pas pourtant le soin de toutes les Eglises, comme nous tesmoignent ses Epistres escrites à diuers Prelats d'Italie & des Gaules, & mesmes à plusieurs Eglises d'Orient. L'Eglise d'Arles changea deux ou trois fois de Pasteur, & tousiours il renouueloit au Successeur le Vicariat des Gaules. En fin il obtint de Iustinian la liberté de reuenir en Italie, mais la maladie dont il mourut l'accueillant en Sicile il y paia le tribut que tous les viuans doiuent au tombeau.

S. PELAGIVS.
AN. 555.

VInt apres lui sur le Siege de S. Pierre Pelagius l'An 555. Il n'y fut pas plustost esleué qu'il approuua le Cinquiéme Concile Oecumenique de Constantinople. Et pource que quelques calomniateurs l'accusoient d'auoir esté cause de

Lib Pontif. Ciac. Genebrard. Plat.

tant de maux que son predecesseur auoit soufferts, & que l'on croyoit lui auoir auancé ses iours, il s'en voulut iustifier en public, & s'en purger par serment, protestant qu'il estoit innocent de ce qu'on lui imposoit, ce qu'il fit en touchant la Croix & les Euangiles: Les prises & repriſes de Rome saccagee tant de fois par les Gots, les Lombards & les Orientaux auoient rendu ceste fameuse ville d'Eternelle mortelle, ou plustost comme morte; de sorte qu'elle sembloit estre le sepulcre d'elle mesme, & vn flambeau reduit en cendre, n'ayant plus rien de sa premiere splendeur. Iusques là que l'Exarque l'auoit abandonnee, & s'estoit retiré à Rauenne, la misere de ceste ville rendit le Siege moins venerable, & donna sujet à quelques Eueſques ambitieux & remuans de s'en faire accroire comme à ceux de Rauenne, d'Aquilee, de Milan; mais Pelagius pareil à ces grands courages qui peuuent bien estre terrassez iamais vaincus, les rangea en leur deuoir, implorant l'aide du bras seculier & la puissance de Narses Lieutenant de l'Empereur en Italie; ce que nous apprenons de ses Epistres addressees à ce grand Ca-

v. Ep. Pelag. I. To. 2. Concil.

pitaine. Il fit Sapendus Eueſque d'Arles ſon Vicaire en la Gaule, & le recommanda au Roi Childebert afin qu'il l'appuyaſt de ſon áuthorité. Son Encielique ou decretale circulaire monſtre aſſez ſon ſoin vniuerſel. De ſon tẽps & de Iean ſon Succeſſeur fut tenu vn Concile à Lyon ou Salonius Eueſque d'Ambrun & Sagittaire de Gap eſtans conuaincus d'auoir fait vn outrage ſignalé à Victor Eueſque de Troye, furent depoſez, & encore qu'ils meritaſſent ce chaſtiment, neantmoins parce qu'il s'eſtoit fait ſans conſulter le S. Siege, & ſans l'apui de ſon autorité Iean les reſtablit en eſcriuant au Roi Gontram qui fit executer par ſa puiſſance le commandement du Pape.

Baro. an. 570.

v Gregor. Tur. l. 5. c. 20.

IEAN III.

An. 561.

APres donc que Pelage eut gouuerné l'Egliſe parmi tant d'orages qui trauailloient l'italie, par la mort il laiſſa le Siege à Iean Troiſieſme qui le remplit l'An 561. Il approuua les priuileges que ſon Predeceſſeur Vigilius auoit donnez au

au Monastere d'Arles à l'instance du Roi Childebert qui en estoit le fondateur. D'où nous apprenons que les Priuileges Apostoliques sont de plus ancien vsage que ne pensent quelques Nouateurs qui s'imaginent qu'ils troublent la Hierarchie & alterent la discipline de l'Eglise; ce que nous monstrerons quelque iour n'estre pas ainsi, & que cela n'apporte aucune confusion, pourueu que l'ordre soit bien entendu. Il fit le restablissement des Eueſques d'Ambrun & de Gap dont nous venons de parler. Sa decretale où il regle les Coreueſques & les Eueſques en leurs fonctions monstre assez euidemment sa surintendance Generale que nous appellons Primauté. Baron. an. 555.

BENOIST.
An. 576.

QVe si les Pontificats precedens ont eu leur cours parmi des tourbillons & des tempestes estrãges qui ont couuert cõme de nuages le Soleil de la Principauté du S. Siege, encore à t'on quelquefois entreueu les rayons de cet Astre, mais

celui de Benoist Premier qui vint au Siege Apostolique l'An 576. peut estre en quelque façon comparé à l'Eclipse du Soleil qui se fait par l'opposition de la Lune, Lune en ses varietez la vraye image des inesgales vicissitudes du monde: Car à peine ce bon Pape eut-il loisir de respirer sous le pesant faix de sa charge, tant les troubles, les famines, les pestilences furent vniuerselles, & tant le Christianisme fut deschiré de diuisions & de desordres. Nous n'auons de sa memoire aucun acte de Primauté qu'vne decretale qu'il escrit à l'Eueſque Dauid son Vicaire comme l'on peut coniecturer en la Prouince d'Andalusie & de Portugal, où il l'encourage & l'instruit de resister puissamment & courageusement aux Gots Arriens qui regnoient lors en ces quartiers là, & d'y conseruer tant qu'il pourroit les restes de la foi Orthodoxe. A raison dequoi il dit qu'il lui enuoie *les Constitutions du Siege Apostolique*, affin qu'elles seruent de niueau & de regle à ceux qui se voudront conuertir & renoncer à leur erreur.

Lib. Pontif. Plat. Ciac. Baron an. 577.

v. Ep Bened To. 2. Concil.

PELAGE II.
An. 577.

PElage Second l'An 577. fut mis en la place de Benoist parmi tant de rauages & de desordres que les Lombards commettoient en l'Italie. Tandis que l'Occident estoit rempli de tant de tempestes l'Orient estoit plus calme. Le flux des prosperitez temporelles estant passé du costé des Empereur tandis que les quartiers de deça estoient agitez d'vn reflux continuel de miseres. Rome n'estoit plus que l'ombre de ce quelle auoit esté, & la dompteresse des Nations en estoit deuenuë le iouet & la proye. Au contraire Constantinople riche de biens & de paix, ou pour mieux dire *pleine de l'abondance de la paix*, & iouïssante *d'vn repos opulent*, enflee de ses prosperitez donna de l'orgueil à ses Pontifes qui arriuerent iusques à tel point d'arrogance de se vouloir en quelque façon esgaler au Premier Siege de l'Ancienne Rome. Iean Patriarche de Constantinople aidé de la faueur & de l'appui de l'Empe-

reur, osa assembler vn Concile non pas vniuersel, mais de son destroit seulement à Constantinople & y vsurper le nom de Patriarche Oecumenique, c'est à dire Vniuersel, *ainsi le bien-aimé*, dit le Psalmiste, *regimba comme vn cheual estant deuenu gras*, & l'Eglise de Constantinople arriere fille de l'Eglise Romaine se voulut esleuer contre sa grande mere. Et encore ce Iean voulut vsurper l'authorité de iuger la cause de Gregoire Patriarche d'Antioche faussement accusé d'vn crime enorme par des calomniateurs. Mais Pelage quoi qu'il fust dans les desastres & calamitez par dessus la teste, releuant genereusement son courage pour reprimer ceste insolence escriuit à tous les Eueſques d'Orient assemblez à Constantinople où il laue la teste comme il faut au Patriarche Iean, & à tous ces Peres, cassant & annulant leur Conciliabule, & leur monstrant que c'estoit vn pur attentat de vouloir tenir des Conciles sans l'authorité du Pontife Romain, *que son Siege est le Chef de tous les autres*. Opposition capable d'arrester & de rendre nulles toutes les entrepriſes des Eueſques de Constantinople de qui nous verrons l'ar-

v. Ep. 8. Pelag. 2. To. 2. Concil.

v. Baron. an. 587.

rogance combatuë par Gregoire le Grand & par d'autres genereux Pontifes Romains. Pelagius confirma le Cinquieſme Concile Oecumenique tenu à Conſtantinople, confirmation qui apporta beaucoup de deſordres en l'Egliſe Occidentale, pluſieurs Eueſques n'eſtans pas d'auis qu'on reiettaſt les trois Chapitres qui y auoient eſté condamnez, & qui auoient eſté le principal ſujet de la tenuë de ce Concile-là. Tant il eſt vrai *que les enfans des hommes ſont menſongers en leurs balances, & trompez en la vanité de leurs ſens particuliers.* Les Eueſques d'Iſtrie & de Venetie ne voulans pas approuuer ce Concile Cinquieſme, ni ſouſcrire à la condamnation des trois Chapitres ſe vouloient reuolter de l'obeïſſance de Pelagius Second, mais il les fit penſer à leur deuoir par l'aide du bras ſeculier, implorant la puiſſance de l'Exarque Smaragdus, tout de meſme que ſon Predeceſſeur Pelagius Premier s'eſtoit ſerui du pouuoir de Narſes contre les Eueſques de Milan, d'Aquilee & de Rauenne, faiſant agir l'eſpee de ſainct Paul contre ceux qui ne vouloient pas ſe ranger ſous les Clefs de ſainct Pierre. Ses Decretales v. Ep 5 6.7.

teſmoignent ſa Primauté en *ſa ſolicitude Vniuerſelle.*

S. GREGOIRE LE GRAND.

An. 590.

MAis elle ſe monſtre en ſon haut appareil dans les Actes de S. Gregoire le Grand qui ſucceda à Pelagius Second l'an 509. Car ce fut lui qui delegua en Angleterre Auguſtin, Meletius, & quelques autres hommes Apoſtoliques pour y annoncer l'Euangile, & inſtruire les grands Bretons en la foi Chreſtienne, eſtant le propre de la ſource de communiquer ſes ruiſſeaux en diuerſes parts. Il ſuſpendit Maxime Eueſque de Salone de de ſes fonctions parce qu'il eſtoit diffamé du vice de Simonie, & comme il euſt meſpriſé ceſte ſuſpenſion il l'excommunia tout a fait iuſques à ce qu'il euſt fait paroiſtre ſa repentance. Il fit le procés à vn Primat d'Affrique accuſé d'vn grand crime. Il receut auec grand ioye à la Communion de l'Egliſe les Eueſques d'Iſtrie qui s'en eſtoient ſeparez pour

Lib. Pontifical Plat. Genebrard. Ciacon. Onuphr. Baron. Gregor. Turon l. 10. c 1. Beda Hiſt. Angl. l. 1. c. 23. v Not. Binij in libr. Pontific.

n'auoir pas voulu receuoir le Cinquiesme Concile de Constantinople, & condamner les trois Chapitres qui y furent examinez & anathematisez. Il cassa & reietta vn Concile d'Affrique tenu par les Eueſques de Numidie, parce qu'ils auoiẽt fait quelques Decrets repugnans aux Anciens Canons. Il excommunia les Eueſques de Damaltie, parce qu'ils ſupportoient Maxime Eueſque de Salone en ſa rebellion. Il rendit priuilegee l'Abbaye de ſainct Medard de Soiſſons, & adiouſta en la fin de la patente de ce priuilege ces redoutables paroles & qui marquent vne haute puiſſance. *De quelque dignité ou ſublimité que ſoit celui qui violera ce Decret ſoit priué de tout honneur*. De pareil ſtile & de ſemblable authorité eſt le priuilege qu'il donna à l'Hoſpital d'Autun à l'inſtance du Roi Theodoric & de la Reine Burnehaut. *Si quelque Roi, Preſtre, Iuge, ou perſonne ſeculiere ayans connoiſſance de cette noſtre Conſtitution, attente d'y contreuenir qu'il ſoit deſcheu de ſon honneur, de ſon pouuoir & de ſa dignité, & qu'il ſache que ſon iniquité le rend coupable deuant le Iugement diuin, & s'il ne reſtituë ce qu'il aura iniuſtement oſté, ou n'en ait fait vne*

l. 2. Epiſt. 7. 47. 48.

l. 3. Ep. 20.

Baro. an. 593.

v. Baron. an 603.

l. 11. ep. 10.

digne penitence, qu'il soit priué de la Communion du corps & du sang de nostre Redempteur Iésus-Christ, & exposé à l'examen de la celeste vengeance. Ianuier Eueſque de Malaça en Eſpagne & encore vn autre Eueſque appelé Eſtienne ayans eſté iniuſtement depoſez en appelerent à Rome, ou leur cauſe examinee & trouuez innocens ils furent reſtablis, & ceux qui les auoient chaſſez de leurs Sieges iettez en des Monaſteres & deſpouillez de leurs charges, & celui qui auoit eſté mis en la place de Ianuier interdit des fonctions Sacerdotales. Il enuoia à Vigile Eueſque d'Arles le manteau d'Archeueſque auecque le pouuoir de Vicaire Apoſtolique dans les Gaules, en lui continuant ce meſme honneur qu'auoient eu ſes predeceſſeurs. Mais il fit paroiſtre principalement ſon authorité meſlee de beaucoup de prudence, de doctrine, de patience & d'humilité en ce combat que lui laiſſa ſon Predeceſſeur Pelagius dont il auoit eſté Apocriſaire ou Nonce à Conſtantinople, contre Iean Patriarche de ceſte grande ville qui eſtoit lors le Siege de l'Empereur touchant le titre d'Eueſque Vniuerſel. Cette conteſtation fut aſ-

Baron. an. 603.

Cacon in Gregor. Magno.

pre & longue, & a fourni de suiet à beaucoup d'Escriuains pour exercer leurs iugemens & leurs stiles. Pour la deduire il ne faudroit pas estre engagé dans les estroittes bornes de la Chronologie, dont le propre est de monstrer les sources, mais de ne s'espandre pas dans les ruisseaux, & beaucoup moins dans les fleuues qui en sortent. Ce titre à vn sens odieux que S. Gregoire combat a outrance dans les Epistres qu'il a escrites sur ce sujet, mais il en a vn autre non seulement iuste au Pontife Romain à qui le Concile de Calcedoine l'offrit comme S. Gregoire mesme l'asseure, & à qui veritablement il appartient par ceste parolle de Iesus-Christ à S. Pierre. *Pai mes oüailles*. Mais encore au Patriarche de Constantinople en son Orbe ou destroit, c'est à dire en Orient. Comme il reuient au Pontife Romain en l'Orient & en l'Occident en qualité de Chef de l'Eglise Vniuerselle. Les Aduersaires du S. Siege qui font fleche de tous bois, se seruent aussi heureusement des Epistres de Sainct Gregoire en ceste rencontre, comme celui qui voudroit monstrer les tenebres auec vn flambeau. Et prenans inconsiderement

S. Greg. l. 4. ep. 32. 34. 36. 38. 39. l. 6. ep. 4. 24. 28. 30. 31. l. 7. ep. 70. l. 11. ep. 47.

le tiſon par où il bruſle s'imaginent que ce Sainct Pape eſt pour eux, deffendant à Iean & à Ciriac Patriarches de Conſtantinople de l'vſurper en vn ſens odieux & iniuſte, & meſme le reiettant pour ſoi en ce meſme ſens lui eſtant attribué par Eulogе Eueſque d'Alexandrie. Mais ceſte Controuerſe a eſté ſi exactement examinee par nos Docteurs qu'apres des moiſſonneurs ſi diligens les glaneurs me ſemblent perdre leur peine. Et certes comme le fruit de la guerre eſt la paix, nous pouuons dire que du milieu des tenebres de ces contradictions eſt ſorti au iour ce titre incomparable de ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu que S. Gregoire prit le Premier & le tranſmit à ſes Succeſſeurs comme le plus precieux ioyau de la thiare du Souuerain Pontife, puis qu'il le teſmoigne vrai Vicaire de celui *qui eſt venu au monde en la forme de ſeruiteur, qui y eſt venu ſeruir non pour y eſtre ſerui, & qui a dit à ſes Diſciples que le plus grand d'entr'eux fuſt comme le moindre & le ſeruiteur de tous, & que celui qui ſeroit ſon ſeruiteur ſeroit honoré de ſon Pere.* De celui *qui reiette les ſuperbes de l'eſprit de ſon cœur, & qui eſleue les humbles.* Iean Pa-

v. Coeff en ſa Reſp au Myſt. d'Iniq ſous S. Gregoire. Cocquæus in oppoſ. 11. Miſter. Iniq. Bellarmin. l. 2. c. 31. de Rom. Pontif. Le Card du Perron en ſa Reſp au Roi d'Anglet. l. 1. c. 34.

triarche de Constantinople estant mort Ciriac fut esleu en sa place qui enuoia aussi-tost des Apocrisaires Responsaux ou Nonces à Gregoire, auecque des lettres qui contenoient sa profession de foi, & qui demandoient la paix & l'vnion du Siege Apostolique. Gregoire les receut fort honorablement & leur permit d'assister aux diuins offices, mais il defendit à son Nonce residant à Constantinople aupres de l'Empereur d'assister aux offices de Ciriac, ni de communiquer auecque lui qu'il n'eust renoncé au titre de Patriarche Oecumenique vsurpé par son Predecesseur, auecque non moins de temerité que d'iniustice. En fin tant & tant de lettres escrites aux quatre parties du monde par ce Pontife vraiment grand, & en dignité, & en authorité, & en science, & en saintеté & en tout, monstrent assez non sa Primauté seulement, mais sa Principauté en l'Eglise Vniuerselle, & qu'il a esté vrai Successeur du Prince des Apostres S. Pierre. Son Pontificat ne finissant qu'au commencement de l'autre Siecle clorra les Actes de celui-ci.

DITS DES PERES.

ET nous coulerons de ce pas dans les dits des Peres qui ont orné ce Siecle de leurs escrits. Or ie dois ce me semble dire ce mot touchant les tesmoignages des Docteurs Ortodoxes des Siecles suiuans que leur abondance me ruine & m'accable, ce qui sera cause que ie me seruirai de la hache d'Aeschines pour retrancher, de sorte que ie dirai des pampres de ceste vigne *que le temps de les emõder est venu.* Et puisque l'Escriture nous enseigne en fait de tesmoins que *la verité se rencontre en la bouche de deux ou de trois*, pour la reuerence de cet Oracle ie me contenteray de fort peu de passages; Veu mesmes que les plus aspres & moins dociles ennemis du Siege Apostolique confessent franchement que les authoritez des Docteurs de ce Siecle & de ceux qui suiuent les battent en ruine, & soustiennent la Chaire de l'Eglise Romaine auecque tant d'ardeur : Que si on s'en rapporte à leurs

auis ils auront bientoſt perdu leur procés, & ce Siege obtinu non ſeulement la Primauté, mais vne abſoluë Principauté ſur toute l'Egliſe. Iean Eueſque de Rauenne dit, que *le Treſſaint Siege Romain à Droit & Autorité ſur l'Egliſe vniuerſelle.* Ep ad Gregor. Magn.

Au Concile de Calcedoine en la Sentence renduë contre Dioſcorus, voici comme la prononcent les Legats du Siege Apoſtolique y preſidans, oyez comme ils parlent en plain Concile, & ſi ce n'eſt pas le ſtile des Rois au milieu de leurs Conſeils ou de leurs Eſtats Generaux. v Concil. Calcedon. Ité Euagr. l. 2 c. 4.

Le Treſſainct & Tres-heureux Archeueſque de la grande & Ancienne Rome Leon, par nous & par le prſent Concile auecque le trois fois Tres-heureux & digne de toute louange Pierre Apoſtre, qui eſt la baze & la pierre fondamentale de l'Egliſe Catholique & le Piuot de la foi Ortodoxe a deſpouillé Dioſcorus de toute dignité Epiſcopale, & la priué de tout miniſtere Sacerdotal.

Iean Patriarche de Conſtantinople enuoyant ſa profeſſion de foi au Pape Hormiſdas, & lui demandant la Communion de ſon Siege, lui parle ainſi. *Sachez aſſeurement qu'embraſſant auecque vous la verité, je reiete tous les heretiques que vous* v. Tom. 2. Conciliſub Hormiſd. in Epiſt.

rejettez. Et comme amateur de la Paix, je tiens que les treſſaintes Egliſes de Dieu, ſçauoir, voſtre SVPERIEVRE *Egliſe de Rome, & celle de cette nouuelle Rome ne ſont qu'vne, & que ce Siege là de l'Apoſtre Pierre & celui de cette auguſte Cité de Conſtantinople ne ſont qu'vn.* Et apres il allegue pour la Primauté *la Sentence de noſtre Seigneur, diſant, Tu es Pierre, & ſur cette Pierre ie baſtirai mon Egliſe.* Et à la fin. *I'ai ſouſcrit de ma main cette Profeſſion de foi, & l'ai par eſcrit enuoyee à vous Hormiſdas, Sainct & Bien-heureux Pere Pape de la Crande Rome.* Sainct Gregoire le Grand aſſeure que *S. Pierre, par la volonté de Dieu tenoit la* PRINCIPAVTE' *de la ſainte Egliſe.* Nomme S. Pierre *Prince des Apoſtres* à tout propos, *CHEF; fondement, Porte-clef; tenant la* PRIMAVTE' *Eccleſiaſtique.* Au Concile d'Epheſe les Peres aſſemblez ſont appelez *membres de leur* CHEF, le Pontife Romain, & S. Pierre eſt nommé *Chef de la foi & de tous les Apoſtres.* Le meſme Concile reſerue au *Iugement du Pape de Rome* la ſentence qui deuoit eſtre renduë contre Iean Patriarche d'Antioche; quelle ſoumiſſion, quelle recognoiſſance

l.1.ep.24.

l.3.ep.33.

l.4 ep.32.

Homil. 21. in Euang. & in Pſal. 101.

Act.2.Concil. Epheſ.

Part.2,act. 5

du Second Concile vniuersel. Le Troisiesme tenu à Constantinople renuoya pareillement *à la discretion du Tressainct Pape de l'Ancienne Rome*. Maranius Patriarche d'Antioche deposé par le Concile. Au Concile de Calcedoine les Peres disent *qu'ils ne peuuent ouir les causes de la foi hors le consentement de l'Eueſque de Rome*. Victor d'Vtique nomme *l'Egliſe Romaine le Chef de toutes les Egliſes*. S. Fulgence *l'Egliſe Romaine le SOMMET du Monde eſt illuſtree de deux grands luminaires, S. Pierre & S. Paul*. Ruſtic Diacre parlant de l'Egliſe de Rome l'appelle *la SOVVERAINE Egliſe de l'Vniuers*. André de Ceſaree nomme S. Pierre *le Coriphee des Apoſtres*, & expoſant ce mot de l'Apocalypſe, *le Premier fondement de la ſainte Cité eſt de Iaſpe*, entend S, Pierre par ce *Premier fondement*. André de Crete l'appelle *Fondement de la foi*. Caſſiodore parlant de S. Pierre dit, *qu'il a eſté preferé à Iean, & que Ieſus Chriſt lui a conferé la* PRINCIPAVTÉ, *en lui donnant les clefs du Royaume celeſte, & en lui commettant le ſoin & le gouuernement de ſon Egliſe, l'eleuant plus haut, & le faiſant* PRINCE *des Apoſtres*. Et eſcriuant

Concil. Constantin. 6. Oecumenic. act. 18.

Ep. pream. Concil. Calcedon. De Perſec. Vandal. l. 1. Fulg. de Incar. & grat. Ruſtic. contr. Acephal.

Ad cap 13. & 21. Apoc.

En l'Oraiſon de la Transfig. Libr. de amicit.

l. 11. ep. 2.

au Pape Iean, *Vous Presidez*, lui dit-il, *comme sentinelle au Peuple Chrestien*, n'est-ce pas cela le nommer *Eueſque Vniuersel*. Mais c'est assez de ce Siecle Sixiesme.

SEPTIESME

SEPTIESME SIECLE.

SABINIAN.
An. 604.

COMME vne grande lumiere en offusque ou plustost en engloutist vne moindre, aussi le grand éclat de doctrine & de Sainteté que Gregoire le Grand auoit jetté dans le mõde rendit si obscur le Pontificat de son Successeur, qu'à peine pouuons nous sçauoir qu'il a esté, comme donc sçaurions nous ce qu'il a fait, & puis ses iours ont passé *comme l'ombre*, ou plustost, ainsi que dit Iob, *comme vn postillon ou comme le foin des toits qui se seche auant qu'on l'arrache*. A peine Sabinian l'An

604. fut-il assis sur la Chaire de S. Pierre qu'il lui fallut descendre de là à quelques mois dans le tombeau. Vapeur qui ne paroist qu'vn peu, esclair vrai enfant du tonnerre, brillant en splendeur, mais de nulle duree; ô grandeur humaine, debile exhalaison, aussi-tost abbatuë qu'esleuee: La matiere du verre deuient fragile aussi-tost quelle est faicte luisante; telle est la fortune du monde. Torrent qui fait du bruit durant peu de temps, mais qui est aussi tost à sec. Feu de paille que la gloire des grandes dignitez. Nous n'auons de lui aucunes decretales, seulement nous pouuons iuger qu'il soustint puissamment la Primauté du Siege de S. Pierre quand il y fut assis, puis qu'il en auoit esté l'arcboutant du temps du Pontificat du Grand Sainct Gregoire son Predecesseur, dont il auoit esté Apocrisaire en Orient en ceste qualité soustenu les assauts de ceste Cour, & les insolences du Patriarche Iean dont la scandaleuse & temeraire ambition ne pouuoit endurer de bornes.

BONIFACE III.
An. 606.

BOniface Troisiesme vint apres Sabinian sur le trosne Apostolique l'An 606. Ce fut lui qui voyant que l'arrogance du Patriarche de Constantinople ne se pouuoit abbattre ni dompter que par vne main puissante & vn bras esleué obtint de l'Empereur Phocas vn decret qui deffendoit au Patriarche de Constantinople de s'attribuer le Titre d'Oecumenique qu'il decreta appartenir au Siege de S. Pierre: d'où les ennemis de ceste Chaire tirent vn argument inepte que c'est de cet Empereur que le Pontife Romain a obtenu la Primauté en l'Eglise, comme si ceste Primauté & Intendance Vniuerselle sur tout le troupeau de Iesus-Christ ne lui appartenoit pas de droit diuin, & n'estoit pas reconnuë par tous les Conciles. Ainsi que nous auons amplement fait voir par tous les Siecles qui ont precedé. Or ce decret ne donna rien de nouueau au Successeur de S. Pierre, mais elle osta ce titre nouueau & insolent aux Patriarches de

Lib Pontif. vbi Natus Seuer. Bici. Baro. an. 606 Platin. Cracon. Genebrard.

Constantinople qui ne s'en estoient vainement parez, que du temps de Iean Patriarche surnommé le Ieusneur, qui estoit vn ambitieux hippocrite, & Ciriac son successeur qui auoit suiui ses traces enflé de la grandeur de la ville où il presidoit, & des persuasions de ses flatteries. Certes les estoilles qui sont faussés ne durent pas long temps, & leur cheute les faict discerner d'auec les veritables. Cet orgueil fut vn Comete qui dura peu, & qui presagea les malheurs qui sont depuis arriuez à l'Eglise d'Orient, tant par le Schisme que par les erreurs de Mahomet & l'Empire des Turcs qui la fait gemir sous vne dure seruitude, affin de punir la presomption de ces Patriarches de Constantinople les derniers en temps de tous les autres d'Orient, & qui les ont voulu d'vn plain vol surpasser en rang, & mesme se les soumettre, non contens de la puissance, mais *vsurpans l'autorité sans estre appelez comme Aaron, Ainsi les puissans ont esté deposez de leurs Sieges, & les humbles releuez. Car Dieu regarde les choses basses depres, & de loin les choses hautes. Parolle fidelle & digne de toute reception, Dieu resiste aux superbes & fait grace aux humiliez.*

& quiconque se releuera sera abbaissé, & qui s'humiliera sera esleué.

BONIFACE III.
An. 607.

IL eut vn Successeur de mesme nom & le Quatriesme entre les Bonifaces l'An 607. Ce fut lui qui institua la feste de tous les Saincts, qui est celebree auec tant de solemnité par toute l'Eglise, & ce fut apres auoir obtenu de l'Empereur Phocas le Pantheon de Rome ou tous les Dieux des Idolatres estoient adorez, & l'auoir dedié à la Sainte des Saints la Mere de Dieu, & aussi à tous les Saints *qui regnent sans fin dedans le Ciel auecque le Roi des Rois dans le Royaume eternel.* Il tint vn Concile à Rome pour le bien & le Reiglement de l'Eglise Anglicane, ou assista Melitus Euesque de Londres qui y auoit esté enuoyé auec Augustin Euesque de Cantorbie par Gregoire le Grand & qui reporta en Angleterre les decrets de ce Concile auec des Priuileges pour vn Monastere qu'il auoit establi aupres de Londres. Quelques-vns disent qu'en ce

Platin. Ciac. Genebr. Baron. an. 607.

v. Concil. Rom sub Bonif. 4. Tom. 2. Concil & ibi Notus Binij. Beda Hist. Anglic. l. 2. c. 4. Baro. a. 610.

Concile, il fit publier l'Ordonnance de Phocas contre la pretenſion du Patriarche de Conſtantinople au titre d'Oecumenique, affin que la crainte de l'Empereur frappaſt les eſprits moins dociles & plus rebelles à la lumiere de la verité, & moins reſpectueux enuers l'Egliſe Romaine. Ce fut lui qui le premier permit aux Moines de quitter *le ſainct loiſir & le Sabath delicat de Marie* pour ſe ietter par charité dans le tracas de Marthe en venant au ſecours des Paſteurs Hierarchiques par la Predication & l'adminiſtration des Sacremens, les appelant ainſi en la part de la ſollicitude du ſaint Clergé, & laiſſant aller Marie à l'aide & au ſoulagement de Marthe, affin que tous *vnanimement ſoient Coadiuteurs de Dieu au Miniſtere du ſalut* & du ſeruice des ames, & *que tout eſprit loüe le Seigneur.*

Platina in Bonif. 4. S. Antonin. Archiep. Florent. Hiſt. Tit. 2. c. 13. n. 1.

S. DIEVDONNE'.
An. 613

Apres Boniface Quatrieſme Dieudonné occupa le Siege Apoſtolique l'An 613. par vne iuſte election. Il fut de

Lib. Pontif. Plat. Genebrard. Ciac. Baro.

saincte vie & miraculeuse, gueriſſant vn iour vn lepreux en le fauoriſant *d'vn ſaint baiſer*. C'eſt lui qui a deffendu le mariage entre les Comperes & Commeres à cauſe de l'affinité qui ſe contracte au Baptesme, entre les parrains & les baptiſez, loi receuë par toute l'Egliſe. Ep. Decret Deus dedit PP. To. 2. Concil. poſt eius vitam.

BONIFACE V.
An. 617.

Estant allé à Dieu Boniface Cinquieſme fut mis en ſon lieu l'an 617. Il ordonna que les Egliſes fuſſent des Aſiles & des lieux de franchiſe pour les miſerables, & que nul ne les en puſt arracher par force, couſtume generalement reſpanduë par toute l'Egliſe en vertu de ceſte loi emanee de ſon Chef en la veneration des lieux *où la miſericorde doit eſtre eſleuee au deſſus de la Iuſtice*. La loi de Grace ne meritant pas moins *que les maiſons de Dieu, maiſons d'oraiſon & de ſainteté* ſoient reuerees que les Aſiles & lieux de refuge qui eſtoient eſtablis en Iſraël ſous la loi de rigueur. Le ſoin que ſes lettres nous monſtrent qu'il a eu de l'Angleter- Ciac. Baro. Genebr. v. Epiſt. Bonif. 5. Tom. 1. Concil.

Ep. 4. re nous monstrent l'estenduë de sa puissance & sa generale surintendance. Il enuoia le manteau à l'Eueſque de Rochestre, & en suitte (comme il est aisé à iuger de la forme de conduite qui estoit alors en vsage) le fit son Vicaire en la grande Bretagne.

HONORIVS.
An. 622.

Plat. Ciac. Genebr. MAis c'est sur son Successeur Honorius qui fust installé en la charge de souuerain Pontife l'an 622. que les Aduersaires du S. Siege *ont ouuert leurs bouches comme des Lyons rauissans & rugissans*, le diffamans comme adherant à l'erreur des Monothelites. *Mais leur bouche a abondé en malice, & leur langue a fabriqué des tromperies, car en fin la bouche de ceux qui ont parlé iniquement a esté fermee, & la malice a menti à elle mesme.* La haine est vne fausse lunette qui aggrandit les obiects, & qui d'vne mouſche fait vn elephant. La pierre qui a excité le scandale de ceste opinion contre Honorius prouient d'vne Epistre qu'il escriuit à Sergius

1. Ep. 1. Honorij PP. To. 2. Concil.

Eueſque de Conſtantinople, ou parlant de l'erreur des Monothelites il lui conſeille de s'abſtenir de ces mots de querelle & de guerre, d'vne ou deux volontez, non qu'il ne cruſt que Ieſus-Chriſt n'euſt deux volontez comme il auoit deux natures, mais pour euiter la nouueauté des mots qui eſtonne touſiours les eſprits vulgaires, & donne ſuiet de debat aux contentieux. Ainſi du temps de Damaſe Pape, ſainct Hieroſme le conſulte touchant le terme d'hipoſtaſe dont on commençoit de ſe ſeruir contre l'erreur des Arriens lui demandant permiſſion d'en vſer. Or il y a bien difference entre dire qu'il ne falloit pas encore vſer de ceux-ci, *vne ou deux volontez*, ou dire qu'il ne falloit vſer que de l'vn ou de l'autre terme, mais comme c'eſt la couſtume de ceux qui ſont en colere de prendre en mauuaiſe part tout ce que leurs diſent ceux qui les y mettent, auſſi les ennemis du S. Siege prenans ce mot du pire biais, & tournans la medaille du faux reuers applicquent à Honorius vn mauuais ſentiment en la foi. Et pareils à ce Mathematicien qui ne vouloit qu'vn point hors de la terre pour en enleuer tout le globe, auſ-

si ne veulent-ils qu'vn mot ambigu sorti de la bouche ou de la plume d'vn Pape pour lui donner vn mauuais sens, & heurter la promesse d'infaillibilité que Iesus-Christ a faitte à cette Chaire en la personne de S. Pierre. Mais contre les regles d'vn Cronographe ie me laisse insensiblement aller à ce point de Controuerse & à la deffence de ce Pape qui est d'ailleurs assez clairement & amplement traittee par nos Docteurs. En la Premiere Decretale d'Honorius il exhorte Isaac Exarque de Rauenne de restablir en son Royaume de Lombardie, Adaluad Roi Orthodoxe qui en auoit esté despoüillé par l'vsurpateur Ariouald, & le prie de lui enuoyer à Rome les Eueſques qui auoient esté cõplices de ceste depositiõ affin de les chastier cõme ils meritoient. N'est ce pas parler en Prince demandant ses iurisdiciables pour en faire la punition quand ils ont failli. En la deuxiesme il restablit Primogenitus au Patriarcat de Grade (car c'est là que fut transferé celui d'Aquilée quand cette Cité eust esté destruitte par les Huns, & demolie iusques aux fondemens) en reiettant Fortunat qui en auoit esté l'vsurpateur iniuste. Aux deux der-

Onophr in add à Plat. in Honor. Bellarm. l. 4. desum. Pont. c. 11. Baro an. 633.

nieres il enuoye des manteaux à quelques Eueſques d'Angleterre, c'eſtoit vne marque d'honneur portant quelque prerogatiue en reconnoiſſance de leurs trauaux en la vigne du Seigneur. Cette ſorte d'ornement eſt demeuré aux Metropolitains pour enſeigne de leur preeminence en leurs Prouinces, & les Papes s'en ſeruoient autrefois pour honorer des perſonnages inſignes & bien meritez en l'Egliſe, comme maintenant des chapeaux rouges, dont les grands bords ombragent tant de mitres.

SEVERIN.

An. 637.

SEuerin fut mis en la place d'Honorius l'an 637. De ſon temps Sergius Patriarche de Conſtantinople ayant fait tenir vn Concile où il auoit fait paſſer ſon erreur de Monothelite ſous la fueille & l'eſcorce d'vne expoſition de la foi de la part de l'Empereur, voulant faire aualer ſon venin dans vne coupe ſpecieuſe, enuoia vne copie de ce

reſcript à Iſaac Exarque de Rauenne homme cruel & violent pour la preſenter au Pape Seuerin & en tirer ſon approbation, ce que Seuerin reietta ſi ſeuerement que l'Exarque s'en mutina, & ſur le deſir de lui faire vne querelle il lui fit demander quelque deniers du treſor de l'Egliſe qui eſtoient dans le Palais de Latran pour paier ſes ſoldats, ce que le Pape lui ayant refuſé ne iugeant pas raiſonnable d'emploier ſans neceſſité les richeſſes de l'Egliſe en des vſages profanes, veu qu'ils eſtoient le patrimoine des pauures, & auoient eſté donnez par les fidelles pour des œuures plus pieuſes. Il prit de là occaſion de s'eſleuer contre Sabinian, & de ſaccager ſon Palais par vn ſacrilege execrable. De ſon temps les Eſcoſſois furent amenez au vrai vſage de la celebration du iour de la Paſque en reiettant celui des Aſiatiques, quelques-vns diſent que ce fut depuis la mort de Seuerin.

Baro. an. 640. Beda l. 2. c. 19. Hiſt. Anglic.

IEAN IV.
An. 640.

ET ſous le Pôtificat de Iean Quatrieſme creé l'An 640. dequoi nous auons vne Epiſtre decretale de Iean. Lui meſme aſſembla vn Concile à Rome, où il condamna hautement l'hereſie des Monothelites, & repara la reputation & la memoire de ſon Predeceſſeur Honorius que ſes calomniateurs accuſoient comme ayant conſenti & communiqué auecque Sergius Eueſque de Conſtantinople qui en eſtoit infecté. Il promettoit de grandes choſes ſi la mort n'euſt point tranché ſon adminiſtration dans le neufieſme mois de ſon Pontificat.

v. Tom. 2. Concil ſub Ioan. 4. hanc ep. Lib Pontific. Platin. Ciac Genebr. v. To. 2. Concil. ſub Ioa. 4.

THEODORE.
An. 641.

QVi fut ſuiui de celui de Theodoro ſur la fin de l'An 641. de ſon temps Pirrus Patriarche de Cõſtantinople Monothelite eſtant complice de l'empriſon-

nement de l'Empereur Constantin que l'on tenoit qu'il auoit conseillé s'enfuir en Affrique pour euiter le chastiment d'vne telle faute : là il confera auec le Moine Maximus qui auoit esté autrefois Courtisan & l'vn des sçauans hommes de son âge, par ceste conference il quitta son erreur, & enuoya vn escrit de sa profession de foi Ortodoxe, & vn tesmoignage de sa penitence à Rome, ou apres il vint, & y fut bien receu par Theodore qui l'admit à la Communion de l'Eglise, permit qu'il fust restabli en son Siege, & Paul qui y auoit esté mis, & qui estoit aussi Monothelite ayant esté excommunié par Theodore. L'ingrat apres estre remis retourna à son vomissement, reprit ses premieres erreurs, à raison dequoi Theodore en vn Sinode qu'il assembla prononça anatheme contre lui, comme contre vn relaps. Ce meschant & farouche esprit pour se vanger de cet affront esmeut l'Empereur qu'il auoit attiré à sa creance cõtre les Apocrisaires ou Nonces du Pape residans à Constantinople, iusques à renuerser l'autel qui estoit en l'Oratoire de leur maison ; leur deffendre la celebration des diuins misteres, & en fin

v Disput. Maxim. cum Pirrho To 2. Concil sub Theodoro.

les releguer en exil. Ici reluit la puissance d'vn Pontife Romain qui au milieu des Lombards & des Sarrasins ravageans alors l'Italie exerce son autorité contre vn Patriarche de Constantinople si esloigné de lui, en vne ville si florissante & appuyé d'vn grand Empereur, tant il est vrai que Dieu soustient les legitimes puissances, qu'il a lui mesme ordonnees, *le Seigneur estant à leur droite brise les grands de la Terre au iour de sa fureur: Il iuge les Nations, il fait de grandes breches, & froisse la teste & l'orgueil des troupes mutinees.* Et à dire la verité si Dieu n'eust esté auecque ce sien Vicaire, combatant ses combats, eust-il osé entreprendre de si grandes choses, *mais que ne peult-on fortifié de celui qui peut Tout.* C'est ce Pape que Sergius Euesque de Cipre appelle Pere des Peres, Pape Vniuersel; & voici comme il parle de l'Eglise Romaine escriuant à son Pontife, *Iesus-Christ nostre Seigneur, ô sacré Sommet, a establi vostre Siege Apostolique comme vn firmament fixe & immobile, & comme vn clair modele de la foi: Car, comme dit la sainte parole, Tu es Pierre, & sur cette Pierre les Colomnes de l'Eglise sont fondees. Tu as les clefs des*

Pse. 109.

v. Ep. Serg. in Concil. Latran. sub Martino 1. Secret. 2.

Cieux & la Puissance de lier & deslier. Tu es le fleau des profanes heresies, Prince & Docteur de la foi Ortodoxe. Et ne pensez-pas que ce soit vn particulier qui parle, il escrit au nom de tout le Concile, car c'est la Sinodique du Concile de Numidie en Affrique selon le iugement de nostre grand Annaliste.

Bato. an. 643. n. 9.

MARTIN.
An. 647.

VInt apres sur les rangs le Pape Martin l'An 647. à qui au commencement de son Pontificat l'Empereur Constance enuoya vn modele de la foi gasté de l'erreur des Monothelites, auecque charge à Olimpius Exarque de Rauenne de la publier par toute l'Italie. A quoy le Saint Pontife s'opposa courageusement, rendant ce formulaire de la foi erronee si odieux à tout le monde que nul ne le voulut suiure. Et pour fortifier dauantage ceste horreur sacrée, il assembla vn Cõcile à Rome qu'il tint en son Palais de Latran dont les Actes sont entiers, & où il fait bon voir auec combien de majesté & de magnifi-

magnificence se conduisoit ceste Sainte Assemblee, c'est là que reluit non la Primaute seulement, mais la Principauté du trosne Romain. Tout se faisant au nom & sous l'autorité du tres-saint Pape Martin qui y presidoit, & qui en estoit le Chef & la bouche. Là quelques Abbez de Grece & d'Affrique presentans vne requeste à Martin seant au Concile l'appellent *Trois fois bien-heureux & Preéminent Prestre des Prestres, & Pere des Peres.* Et nomment *le Siege de Rome Apostolique & SOVVERAIN.* En ce Concile l'heresie des Monothelites fut condamnee & tous ses sectateurs anathématisez. Ce decret fut enuoyé par tous les endroits du monde par Martin, & principalement à Constantinople auecque des lettres exhortatoires à Paul Patriarche de reconnoistre son erreur. Ce qui alluma d'vn tel despit l'Empereur Constance fauteur de cet hõme & imbu de ceste heresie qu'il commanda à Olimpius son Exarque à Rauenne de lui enuoyer Martin à Constantinople chargé de liens. Mais Martin aimé de Dieu & des hommes, estoit tellement cheri & supporté dans Rome qu'Olimpius n'osa iamais entreprendre

v. Concil. Later. sub Martino I. Tom. 2. Concil. secret. 2.

de le saisir, tant il est vrai que les puissances qui ne se fondent que sur la force sont peu de chose quand la force leur manque. *Ceux-là se magnifieront*, dit le Psalmiste, *en leurs chariots, en leurs cheuaux & en leur attirail de guerre, mais les bons oppereront au nom du Seigneur, & ceux-là seront abbatus & batus, mais ceux cy se releueront & triompheront*. Durant ce temps-là Martin exerça ses fonctions auecque liberté & autorité comme il paroist en ces
Ep 3. Epistres que nous auons de lui. Celle qu'il escrit à l'Empereur Constance est pleine de courage & d'vn Saint zele & fait voir
Pse. 118. vn homme *qui craignant Dieu se soucie peu de la persecution du Prince*. Il y parle hardiment, parce qu'il sçait *que la verité la plus forte de toutes les choses fortes*
Ep. 4. *preuaut tousiours*. Il exhorte l'Eglise de Carthage à se tenir en la foi Orthodoxe, & à detester l'erreur des Monothelites en embrassant les resolutions du Concile
Ep. 5. de Latran qu'il venoit de tenir. Il fait Iean Euesque de Philadelphie son Vicaire en Orient. Et exorte Theodore Euesque de son destroit d'obeïr à ce sainct Vicaire, & de se tenir ferme en la foi Ortodoxe, faisant mesme remonstrance à An-
Ep. 6.
Ep. 7. & 8.

thoine Eueſque, & à Gregoire Abbé, & aux Egliſes de Ieruſalem & d'Antioche. Il excommunie Paul Eueſque de Theſſalonique, parce qu'il fauoriſoit les Monothelites. A la fin ce qu'Olimpius ne pût executer en Lyon, Caliopa ſon Succeſſeur en l'Exarcat le pratiqua en Renard, car par fineſſe il ſe ſaiſit du ſainct Pontife & l'enuoia à Conſtantinople où il fut mal traitté de l'Empereur, & relegué en exil en la Cherſoneſe où il mourut apres auoir enduré quelque temps des inſolences, & des neceſſitez déplorables, ce qu'il repreſente en quelques vnes de ſes Epiſtres. Durant cet exil Eugene fut eſtabli en ſa place en qualité de ſon Vicaire ſeulement tant que Martin viuroit, mais eſtant eſteint parmi tant de ſouffrances glorieuſes puis qu'elles lui ont acquis la qualité de Martir de Ieſus-Chriſt.

Ep. 11.

Ep. 12.

Ep. 14. & ſeqq.

EVGENE.
An. 654.

EN fin l'an 654. Eugene fut abſolument Pontife Romain. Durant ſon Siege mourut à Conſtantinople Pirrus

Plat. Ciac. Genebr. Bato.

Patriarche qui eut pour Successeur Pierre qui n'estoit pas si rigide Monothelite, mais plus couuert que son Predecesseur, comme c'est la coustume *de ceux qui font mal de fuir la lumiere*, aussi ceux qui croiẽt mal ont recours pour cacher leur honte aux obscuritez ou ambiguitez. Il enuoia sa profession de foi enuelopee de tant d'ombrages & de circonlocutions à Rome, que l'on iugea que sous ces belles fueilles il y auoit quelque serpent caché, en fin on y descouurit des traces de Monotelisme qui la firent reietter à Eugene, qui auoit mis ceste erreur en telle horreur dans les esprits du Clergé & du peuple qu'on lui fit iurer de ne receuoir iamais ce Pierre à sa Communion, & ne lui voulut-on permettre de celebrer les saints Misteres qu'il n'eust fait ce serment solemnel. Tel estoit le zele des Romains pour le soustien de la verité, *Romains dont la foi est loüee* par S. Paul, & *publiee par toute la terre*. En Espagne regnoit le Roi Recisuindus qui obtint d'Eugene que les Prelats d'Espagne assemblez en Concile pussent determiner qui deuoit estre leur Primat de l'Archeuesque de Tolede ou de celui de Seuille, sachant bien que

Genebr. in Cro.

ſans l'authorité du Siege Apoſtolique, ceſte difficulté ne ſe pouuoit decider.

VITALIAN.
An. 657.

VItalian ſucceda à Eugene l'An 657. Il reſtablit l'Eueſque de Lampreon qui auoit eſté iniuſtement & violemment depoſé par l'Archeueſque de Candie ſon Metropolitain. Les Eueſques de Rauenne ſupportez en leur rebellion par les Exarques ne vouloient pas reconnoiſtre le Siege Romain, entre les autres Maurus fit des inſolences qui obligerent Vitalian à l'excommunier. Cet impudent ſe mocquant de ces foudres arriua à tel degré d'outrecuidance que d'en relancer de ſemblables contre Vitalian, temerité qui fut tellemẽt deteſtee par tous les Eueſques d'Italie que Maurus en fut depoſé, degradé & interdit pour iamais de toutes fonctions Clericales, ſuiuans en cela l'exemple du Concile de Calcedoine qui pour vn ſemblable attentat degrada & depoſa Dioſcorus Patriarche d'Alexandrie, qui comme vn autre Salmonee

v. Ep. 1. Vitalia To. 2. Concil.

auoit voulu contr'imiter par des foudres Brutes les veritables que Leon le Grand auoit lancez contre lui. Le soin Pastoral de Vitalian s'estendit iusques à la Saxe exhortant le Roi Osuald à la foi Orthodoxe. Escriuant aux Moines de Sicile, il leur dit, *que la diuine clemence l'ayant estably Recteur & gardien de Toute la Terre; c'est à lui à cause du deuoir de sa charge de conseruer ce qui est assemblé, de reünir ce qui est dissipé, & de refaire ce qui est destruit*, en quoi reluit son intendance generale.

v. Ep 5. To. 2. Concil. in Vitalian. Ep. 6.

ADEODAT.
An. 672.

D'Adeodatus Successeur de Vitalian en l'an 672. Nous auons deux actes de grande authorité. L'vn qu'il exempta du pouuoir de tous les Euesques des Gaules le Monastere Saint Martin de Tours, ainsi que nous tesmoigne l'Histoire & la lettre qu'il en escriuit à tous les Prelats de France. L'autre que Maurus Archeuesque de Rauenne estant mort excommunié, & sans auoir tesmoigné la repentance de sa rebellion il fit rayer son nom des

Ep. Adeod. ad Episc. Gall To 2. Concil sub Adeotato.

Diptiques ou Tables sacrees, affin qu'on ne fist point memoire de lui dans les diuins Misteres. Excommuniant aussi celui qui succeda à sa reuolte cõme à sa Chaire. Faisant ainsi voltiger sur le Paradis terrestre de l'Eglise le glaiue flamboyant de sa Principauté qu'il auoit *receu de Dieu pour le chastiment des mauuais, & le soulagement des bons.*

DOMNVS.
An. 676.

MAis sous le Pontificat de Domnus qui commença l'An 676. Cette Eglise rebelle reuint à l'obeïssance de la Romaine, Theodore Orthodoxe ayant succedé au Schismatique Reparatus, & depuis au Concile Romain tenu sous Agathon prochain Successeur de Domnus, il souscriuit de ceste sorte. *Theodore petit Eueſque de la ſainte Egliſe de Rauenne.* Estant esleué sur le Siege de S. Pierre Theodore Patriarche de Constantinople & Macaire d'Antioche Chefs des Monothelites ne lui enuoierent point leur Profession de foi, sachans quelle seroit

Lib. Pontif. Plat.

Baro. an. 669.

reiettee, mais ils lui escriuirent en forme de priere demandans la paix & l'vnion des Eglises d'Orient & d'Occident. Nous n'auons point la responce de Domnus, mais nous pouuons coniecturer de l'histoire qu'elle fut telle que la deuoit faire le Chef de l'Eglise & des Ortodoxes, dequoi peut estre Theodore estant irrité fit effacer des Diptiques ou Tables sacrees le nom de Vitalian Adeodat & de Domnus, dequoi l'Empereur Constantin Pogonat estant fort irrité chassa Theodore du Siege de Constantinople & mit en son lieu vn nommé Georges, ce qui ne se faisoit pas sans l'entremise du Pontife Romain, comme l'on peut recueillir de l'Histoire. Et le mesme Empereur enuoya vne Sacree (c'est ainsi que l'on nommoit les lettres des Empereurs) à Domnus l'inuitant à la reconciliation des Eglises Orientales & Occidentales, mais ce rescript venant de Constantinople trouua Domnus mort, & ne tomba qu'entre les mains de son Successeur. Il y a encore vn autre acte de puissance absoluë que nous remarquons en Domnus, qui dans les extremitez de la Syrie fit chasser de leur Monastere plusieurs Moines

v. Sinod. 6. act. 8.

imbus des erreurs de Nestorius, mettant des Ortodoxes en leur place.

AGATHON.
An. 678.

ET Agathon vint en celle de Domnus l'An 678. qui receut les lettres sacrees de l'Empereur Constantin Pogonat escrites à son Predecesseur qui l'exhortoient à la concorde des Eglises Orientale & Occidentale, & comme preparatoires à vn Concile General. Ce qui donna suiet à Agathon d'assembler à Rome vn Sinode de 125. Eueſques qui estoit comme vn disposition à l'Oecumenique, ou l'heresie des Monothelites fut condamnee, & tous ses sectateurs anathematisez. Mais c'est en la plaine mer du Sixiesme Concile Oecumenique ou nous pescherons les grands actes & tesmoignages de Primauté & de Principauté du Pontife Agathon. Certes le Soleil est tousiours lui mesme, & porte sa lumiere par tout, *& nul ne se peut cacher de sa chaleur*, toutesfois il n'y a point de doute qu'entrant en conionction auecque

Concil. Rom. sub Agatti. v. Tom. 3. Concil.

certains signes il prend de differentes qualitez, & qu'il est bien plus ardant dans le Lyon & sous la Canicule, que quand il est dans les signes du verseau ou des poissons. Le Pape est tousiours Pape, tousiours Vicaire de Iesus-Christ, tousiours Successeur de sainct Pierre, tousiours Pasteur de tout le troupeau de son Maistre, tousiours Chef, tousiours le Premier, tousiours le Prince de l'Eglise, Comme les Rois sont tousiours Maistres & tousiours les Souuerains de leurs Royaumes. Mais comme les Rois paroissent auecque plus de puissance & d'authorité durant la guerre à la teste des armees où ils se rendent non seulement terribles à leurs ennemis, mais redoutables à leurs suiects mesmes, & durant la paix ils se monstrent auecque plus de pompe, de magnificence, & de maiesté, ouurans ou fermans leurs Estats generaux, ou bien estans assis dans leurs licts de Iustice pour y decider de grandes & importantes affaires; Aussi (quoi que dient les enuieux de la gloire de nos Souuerains Pontifes) les Papes Chefs de cette Eglise *qui est terrible comme vne armee rangee en bataille*, ne sont iamais veus

auecque plus de ſplendeur, & leur authorité ne darde iamais ſes rayons, & ne ſe reſpand iamais ſi fortement que quand ils Preſident en des Conciles generaux, lors que tous les Aſtres du ciel de l'Egliſe militante regardent ceſte puiſſance comme leur viſible Soleil, car lors tous les yeux de la terre sõt tournez vers ceſte ſainte aſſemblee recueillie au S. Eſprit, & tous les yeux de ceſte aſſemblee ſont attachez vers le Chef pour voir ſes *levres gardiennes de la ſcience des Saints, & pour prendre la loi de ſa bouche.* Nous pouuons remarquer des traces de ce que ie viens d'auancer au Concile de Conſtantinople appelé le Sixieſme entre les Vniuerſels, & par vne plus particuliere denomination appelé Trullian, ou tenu dans le Trulle qui eſtoit vn quartier ou departement du Palais de l'Empereur appelé ainſi, par reſſemblance, comme ſi nous diſions qu'il y a vn quartier du Palais du Louure que l'on appelle les Tuilleries. Noſtre grand Annaliſte pour contenter les curieux, dit que ce mot de Trulle veut dire vne ſale voutee & releuee en dome ce que l'on appelle vne Couppole, & parce que l'aſſemblee de ce Con-

Baro. an. 680 n. 41.

cile se tint dans vne grande sale voutee ou l'ambrissee de ceste façon qu'il prend le nom de Trulle, ce qu'il prouue à sa façon fort doctement. Mais pour venir à mon suiet, c'est dans les Actes de ce Concile que nous auons entiers que nous pouuons descouurir & la Primauté & la Principauté du Siege Romain en si gros caracteres qu'à moins d'estre aueugle on ne peut ne les apperceuoir pas. Car elle reluit par tout en la Conuocation, en l'ouuerture, au progrez, en la closture, mesme en la publication, Comme nous allons monstrer. Constantin Pogonat ou le Barbu pieux fils d'vn pere peu Religieux desireux de mettre d'accord les deux Eglises d'Orient & d'Occident, diuisees par le schisme des Monothelites dont l'Orientale estoit infectee, escriuit ses sentimens à Domnus, comme nous auons dit, qui vindrent entre les mains d'Agathon son Successeur. Ceste sainte intention meritoit d'estre secondee principalement par le Chef de l'Eglise qui ne desiroit rien tant que la reünion de ses membres. Agathon escriuit donc à l'Empereur en son nom particulierement, & puis conioinctement auecque le Conci-

v. Ep. Cōst. ad Dōnum Act 1. Concil Oecum. 6 in Trullo.

Act. 4. 6. Synod. in Trul.

le qu'il auoit tenu à Rome de 125, Eueſques, en ſuitte il enuoye ſes Legats Theodore & George Preſtres & Iean Diacre, affin qu'en ſon nom ils preſidaſſent au Concile ce qu'ils firent, & furent aſſis au deſſus des Patriarches de Conſtantinople (quoi que ce fuſt en ſa propre ville) d'Alexandrie, d'Antioche, & de Ieruſalem, qui n'y aſſiſta que par vn Legat, repreſentant ſa perſonne. Voila peut l'entree. Nous n'entreprenons pas de deduire ici l'hiſtoire de cé Concile, mais ſeulement ſelon les regles des Cronographes, nous nous contenterons de mettre le doigt ſur les lieux qui ſont à noſtre ſujet. Le Pontife Romain dans la lettre ſacree de l'Empereur eſt appelé *Pape Vniuerſel*. Les Legats d'Agathon ſouſcriuans au Concile deuant tous les Patriarches, quoy que ſimples Preſtres, & l'vn Diacre, ſe diſent Lieutenans *du Tres-heureux & Vniuerſel Pape Agathon*. Et à l'ouuerture du Concile ils ſont appelez Preſtres Vniuerſels, parce qu'ils repreſentoient la perſonne & tenoient la place du Pape Vniuerſel. Et bien que les Patriarches ſoient appelez Oecumeniques & Vniuerſels, chacun en l'orbe & deſtroit de leur Pa-

Act. 1. pr.
Act 18. Conci'. 6.
Act. 1.

triarcat, nul toutefois n'eſt appelé comme Agathon, *Pape Vniuerſel*. L'Empereur meſme l'appelle le Pontife Romain, PRINCE VNIVERSEL DES PASTEVRS. Tous les Peres du Concile en leur Sinodique, le nomment *l'Eueſque du Premier Siege de l'Egliſe Vniuerſelle*. Et diſent qu'ils *reconnoiſſent & reçoiuent ſes lettres comme eſcrittes par celui qui eſt le Souuerain CHEF des Apoſtres*. Zonare parlant des Preſidens de ce Concile, dit ainſi, *Les PRINCES & Directeurs du Sinode furent les Legats Romains du Pape Agathon*. Ce meſme Cõcile ayant deposé Macaire Patriarche d'Antioche qui demeura obſtiné en ſon erreur, le renuoye à Rome pour y receuoir ou l'abſolution, ou la confirmation de leur ſentence. Quand à la confirmation du Concile qui en deuoit eſtre comme le ſceau, les Peres parlent ainſi a Agathon en leur lettre Sinodique. *Nous auons manifeſtement auec vous la claire lumiere de la foi Ortodoxe, que nous prions voſtre Paternelle Sainteté de Confirmer par vos venerables reſcrits*. Des Eſtats generaux peuuent-ils d'autre façon preſenter leurs Cahiers à leur Prince Souuerain. Certes

In Ep Conſt. ad Concil 6.

PP Concil. ep Synod. ad Agath.

Zonat l. 3. in Conſt. Pogonat.

Ep. Conſtant. ad Leonem II v. Baro an. 181.

In Sinodal. ad Agath.

cette Sinodique trouua le Pape Agathon treſpaſsé quand elle arriua à Rome, mais encore que le Succeſſeur meure, iamais pourtant ne perit la Succeſſion de ſainct Pierre.

LEON. II.
An. 683.

LEs lettres vindrent entre les mains de Leon deuxieſme qui fut eſleué apres Agathon ſur le Troſne Apoſtolique l'an 683. où il ne fut pas pluſtoſt aſſis qu'il approuua & confirma ce Sixieſme Concile Vniuerſel appelé Trullian, parce qu'il auoit eu toutes les formes requiſes pour eſtre Oecumenique, & l'autorité de la Chaire de S. Pierre y auoit eu toutes les Prerogatiues qui lui eſtoient deuës. Mais les cent deux Canons qui furent depuis dreſſez par quelques Grecs, ſous le nom de Concile Trullian, ou du Cinquieſme Concile de Conſtantinople, n'ont iamais eſté approuuez par le Siege Apoſtolique ni receus de l'Egliſe Romaine. Ceux qui du Concile auoient appelé au Siege de Rome, & ſur leur appel y

Lib. Pontif. auoient esté renuoyez furent examinez par Leon, & perseuerans en leur opiniastreté, furent iettez en diuers Monasteres. Le Pallium ou Manteau que le Pape auoit de coustume d'enuoyer à quelques Eueſques fut affecté de son temps aux Archeueſques, & Leon ordonna qu'il leur seroit enuoyé gratuitement. Pour ranger tout à fait à leur deuoir les Archeueſques de Rauenne qui soustenus par les Exarques s'estoient si long temps emancipez de l'obeiſſance du S. Siege de Rome. Leon reserua à soi & à ses Succeſſeurs l'ordination & la confirmation de l'Archeueſque qui seroit esleu par le Clergé de Rauenne, & il enuoya aux Prelats d'Eſpagne les Actes du Sixieſme Concile Oecumenique affin qu'ils le receuſſent & le publiaſſent, ce qu'ils firent auec vn tres-grand respect & vne prompte obeiſſance.

Plat. in Leone 2.

Baro. an. 684.

v. Ep. 2. & seq. Leonis v. Tom. 3. Concil. Concil. Tolet. 14. c. 2.

BENOIST. II.
An. 684.

Lib. Pontif. Genebr. Ciac. Baro. BEnoiſt Deuxieſme entra en la place de Leon l'an 684. Il renuoya en Eſpagne

pagne Pierre Notaire Regionaire (c'eſt comme ie croi ce que nous appelons maintenant Prothenotaire du S. Siege) auecque des lettres au Roi & aux Prelats pour leur faire ſouſcrire au Sixieſme Cõcile Oecumenique appelé Trullian. De ſon temps Conſtantin le Barbu Empereur tres-pieux & affectionné à la Chaire de Saint Pierre, apres auoir remis au Pape Agathon ce Tribut que les Papes payoient aux Empereurs à leur auenement au Pontificat, inuention tyrannique des Rois Gots & Barbares continuee ſous les Empereurs, remit encore le S. Siege en vne plus grande liberté, ordonnant que celui qui ſeroit eſleu Succeſſeur de S. Pierre ne ſeroit plus ſuiet à la Confirmation des Empereurs.

IEAN V.
An. 685.

APres Benoiſt l'An 685. Iean Cinquieſme vint en la Chaire de S. Pierre, il fut le premier qui y fut aſſis ſans attendre la Confirmation de l'Empereur joüiſſant de la juſſion Diuale ou

Decret Imperial de Constantin le Barbu. De son temps Iustinian fils de Constantin Pogonat vint à l'Empire apres son Pere qui enuoya aussi-tost à Iean sa profession de foi, l'appellant *Pape Vniuersel.* Ce fut lui qui sur ce que l'Archeuesque de Carales ou plustost de Calaris en Sardaigne, abusoit de son autorité, reserua à son Siege l'ordination de l'Eueſque de la Tour qui estoit auparauant dependant de la Prouince du Metropolitain de Calaris. Acte de Principauté en se reseruant des cas & des personnes, & disposant des Iurisdictions Ecclesiastiques comme Souuerain dispensateur.

v. Exemplar. diuin. Iuſſ. Iustin. ad Ioa 5. To 3. Concil. in Ioa 5.

CONONIVS.
An. 686.

En l'Election de Cononius qui vint apres Iean Cinquiesme sur le Siege Apostolique, il y eut vne espece de Schisme l'An 686. Car en mesme temps Pierre Archipreſtre & Pascal Archidiacre furent Competiteurs en ceste haute dignité, mais Dieu qui se mocque de la Prudence humaine, & qui *perd la sageſſe des*

ſages les mit d'accord en les faiſant rebuter tous deux, & faiſant eſlire d'vn conſentement vniuerſel le bon Cononius, qui eſtant inſtallé ſans ſe ſoucier de la Confirmation de l'Empereur voulant continuër à ſes Succeſſeurs la liberté dont ſon Predeceſſeur auoit ioüy & rompre l'iniuſte & barbare vſurpation des Empereurs, s'oppoſa courageuſement à Iuſtinian qui vouloit reſtablir ceſte ſeruitude, ordonnant que celui qui ſeroit eſleu Pontife Romain fuſt confirmé par l'Exarque de Rauenne à qui il auoit commandé de ne donner la confirmation qu'à ceux dont il lui auroit donné auis. Cononius franchit ceſte barriere & ſon courage ſeruit à ſes Succeſſeurs. Il ordonna Eueſque vn ſainct homme appelé Kilian & l'enuoya en Franconie où il annonça la foi de Ieſus-Chriſt, & oſta beaucoup de ſuperſtitions & d'idolatries, & le tient-on pour le premier Eueſque de Virtzbourg.

SERGIVS.
An. 687.

APres la mort de Cononius Sergius fut esleu l'an 687. Theodore & Pierre qui auoient fait Schisme en l'Election de Cononius resuscitererent leurs brigues & leurs esperances, & l'vn ayant par de grands presens gaigné l'Exarque se promettoit d'en estre assisté, & d'emporter le Siege de gré ou de force, *mais Dieu confond ceux qui commettent des iniquitez mal à propos, le mespris general tomba sur ces contendans, & ils se fouruoierent en leurs propres voyes, ils couroient & Dieu ne les enuoioit pas, voulans prendre vn honneur où ils n'estoient pas appelez comme Aaron.*

Lib. Pontif. Plat. Ciac. Et d'effet quelque temps apres l'Election Canonique de Sergius & son establissement Pascal fut accusé de sortilege, deposé de son Archidiaconat & ietté dans vn Monastere pour y faire penitence le reste de sa vie. De son temps l'Empereur Iustinian qui s'estoit monstré assez fauorable au commencement de son regne à l'Eglise Romaine, corrompu par

l'artifice des Grecqs en retira son affection, & permit à Constantinople que l'on assemblast ce Concile Erratique dont nous auons fait mention, ou l'on dressa cent deux Canons, & ceux qui les composerent pour les authoriser l'appelerent Sixiesme Concile & Trullian, parce qu'il auoit esté tenu dans la mesme salle du Trulle ou auoit esté assemblé le Sixiesme Sinode Oecumenique, & l'appelerent Cinq-Sixiesme, comme estant vn appendice & resultat des deux derniers Conciles Generaux tenus à Constantinople. Iustinian qui souscriuit à ce Conciliabule desira le faire approuuer à Sergius & lui en escriuit, mais le Pontife reietta loin ceste proposition & ne voulut point ouïr parler de ces Canons Erratiques, en quelques lieux fauorisans le Monotheliſme qui auoit esté si solemnellement anathematisé au Sixiesme Concile. Dequoi l'Empereur estant irrité & mal-content, d'ailleurs de ce que les Pontifes iouïssans des libertez ou les auoit remis Constantin Pogonat de ne paier plus de tribut en leur entree en leur Siege, ni de n'attendre plus la confirmation de l'Empereur enuoya en Italie Zacharie son Protospa-

Lib. Pontif. Plat. Ciac. v Not. Bin. ad lib Pontif Tom 3. Concil. Baron. a. 693.

taire ou General de sa milice pour se saisir de Sergius & l'amener prisonnier à Constantinople. Mais voici le premier trait de la foiblesse des Empereurs d'Orient en Italie, & de la puissance que les Papes y auoient acquise. Car celui qui estoit venu pour prendre pensa estre pris, & sans la misericorde de Sergius entre les bras de qui Zacharie se ietta il eut esté mis en pieces par la fureur du peuple Romain, & ses soldats eussent eu pareil traittement par les gensdarmes Italiens qui s'esleuerent aussi-tost pour la deffence de leur Pontife. Ce fut ici la crise de la reuolution, & le point de l'ascendant de la puissance temporelle des Papes que nous verrons croistre peu à peu comme vne Aurore qui s'espanoüit iusques à ce qu'elle ait amené le iour à son plain midi. Sergius ayant emporté ceste victoire & renuoie Zacharie sans lui nuire, se mit à exercer sa charge qui l'obligeoit à la solicitude vniuerselle, aussi delegua-t'il des hommes Apostoliques en diuers lieux de l'Occident & du Septentrion où la foi branssloit & n'estoit pas bien establie. Villebrod, Suibert, Eualde, Marcellin, Hubert furent enuoiez en Frise, à Vtrec, à

v Beda l. 5. c. 11.

Mastric, au Liege, & ce fut au Liege ou S. Hubert son Euesque fit mettre à son sceau *la sainte Eglise de Liege fille de l'Eglise Romaine.* Il ramena à son deuoir l'Eglise & Prouince d'Aquilee qui auoit fait vn Conciliabule contre le Concile Trullian, & en cassant ce Sinode il fit souscrire les Euesques au Sixiesme Vniuersel. Par son commandement furent tenus en Espagne diuers Conciles Prouinciaux à Tolede & à Sarragoce touchant la reception du Concile Trullian. Brefil fit en toute liberté & authorité toutes les fonctions de Souuerain Pontife, & termina sa charge auecque sa vie la seconde annee du Siecle prochain.

v. Concil. Aquil. To. 3. Concil.

AVEV DES PERES.

CE qui nous auertit de ioindre à la queuë de ceſtui-ci l'aueu de ceſte Souueraine authorité Pontificale reſidante au Succeſſeur de S. Pierre par les Docteurs qui ont veſcu durant ceſte interualle de temps. Sergius Eueſque de Cipre en ſa lettre au Pape Theodore le

v. in Concil Later. ſub Martino To. 1. Concil.

nomme *Pere des Peres, & Pape Vniuer-*
Ibid. *sel.* Les Primats & les Eueſques des trois Prouinces de l'Affrique, Numidie, Bizace, & Mauritanie appellent le meſme Pape, *Pere des Peres, & Souuerain Pontife de tous les Eueſques.* Diſent, *que le Siege Apoſtolique du Tres-heureux Pierre eſt vne ſource de doctrine & d'authorité dont les ruiſſeaux ſe reſpandent par tout l'Vniuers, que celui qui y eſt aſsis eſt le ſommet Apoſtolique des Prelats, à qui de toutes parts tout doit eſtre rapporté, parce que toutes les Egliſes ont pris de là l'origine de la Predication,*
Ibid. c'eſt à dire de la miſſion. Les Abbez & Moines Grecs au meſme Concile de Latran parlans au Pape Martin le nomment *Le Souuerain Chef eſtabli par Ieſus-Chriſt ſur toutes les Egliſes.* Maur Eueſque de Rauenne nomme le meſme Pape Martin
Ibid. *le Pontife Apoſtolique & Vniuerſel de toute*
Ibid. *la Terre.* Sophronius Eueſque de Ieruſalem, dit qu'au *Siege Apoſtolique de Rome ſont les fondemens des dogmes Ortodoxes.* C'eſt à dire, les principes de la vraye foi. Eſtienne Eueſque de Dore Premier Prelat de la Prouince de Ieruſalem parlant au meſme Pape Martin appelle ſa Chai-
Ibid. re, *Souueraine, Principale, & gouuernante*

de toutes les autres. Et adiouſte, *qu'il a receu de la Succeſſion de S. Pierre Prince des Apoſtres le pouuoir de Paiſtre toutes les oüailles de l'Egliſe, & qu'il a de Ieſus-Chriſt la puiſſance diſpenſatiue, & l'authorité Sacerdotale ſur tous les fideles*. Conſtantin le Barbu Empereur eſcriuant à Domnus le nomme *Pape Vniuerſel*. Le Pape Agathon eſcriuant au meſme Empereur lui repreſente *que iamais le Siege Apoſtolique de Pierre ne s'eſt deſuoyé du ſentier de la verité, & qu'il a l'authorité meſme du Prince des Apoſtres, à qui le Sauueur à promis vne foi qui ne deffailliroit iamais*. Les Peres du Sixieſme Concile Vniuerſel appelent le Pape *le Prelat de l'Ancienne Rome, & le Pontife de la Souueraineté Apoſtolique*. Et encores, *le Souuerain Prince des Apoſtres combatoit auecque nous, parce que nous auions pour fauteur le Succeſſeur de ſon Siege*. Bede le venerable parlant du Pontife Romain l'appele *l'excellent Chef de l'Egliſe*. S. Iſidore de Seuille qualifie S. Pierre *Firmament de l'Egliſe, Chef de ſon corps miſtique, en ayant la Principauté, Paſteur du troupeau raiſonnable, Porte-clef du ciel, Prince des Apoſtres, & Premier Confeſſeur du Fils de Dieu*. Et ail-

v Tom. 2. Concil. in Damno.

v Tom 2. Concil. in Agathone.

Act. 18.

Serm de Natali S. Bened.

Lib. de vit. & Morte Sanctor. c. 69.

l. 2. de offic. c. 5.

leurs. *Au nouueau Testament l'ordre Sacerdotal, apres Iesus-Christ a pris son commencement de l'Apostre Pierre; Car c'est à lui à qui Iesus-Christ à premierement donné le Pontificat en son Eglise; en lui disant. Tu es Pierre, &c.* Mais voici vne piece de haut appareil & tout a fait Authentique, puis que c'est vn Concile General qui parle, & par consequent deux cent septante neuf Eueſques qui parlent tous d'vne levre & vnanimement de l'authorité du Siege Apostolique en tous les Conciles Vniuersels. *Au mesme temps que le mal-heureux Arrius qui partageoit la Trinité s'esleuoit contre l'Eglise, le grand & renommé Concile de Nicée estoit assemblé par Constantin l'Empereur* (pour ce qui regarde l'execution & la police exterieure, lui mesme disant qu'il n'estoit Eueſque, c'est à dire, intendant qu'au dehors) *& le loüable Siluestre,* (qui y presida par ses Legats, Osius Vitto & Vincent, comme nous auons monstré en son lieu.) *Contre les fureurs de Macedonius s'esleuerent Theodose Empereur, & Damase Diamant de la foi.* Et ceste pierre n'est elle pas la reine entre les precieuses. Voila le Second Concile Oecumenique tenu à Constantinople, comme le

Concil. Occum. 6. in Trull Act 18. in ferm. prosphonet.

Premier auoit esté assemblé à Nicee. *Celestin & Cyrille abbaisserent l'orgueil de Nestorius.* Ils parlent du Concile d'Epheſe ou Cyrille presida pour le Pape Celestin. *Contre Eutiches la Trompette de Leon retentit de Rome, & se fit entendre par tout comme le rugissement d'vn Lion qui effraya cette beste.* Ils parlent du Concile de Calcedoine quatriesme des Vniuersels. Depuis, *encore le mesme se fit par Vigilius & par Iustiniã au saint Concile Cinquiesme* qui se tint à Constantinople. Et puis parlans à Constantin Pogonat qui auoit en suitte des lettres d'Agaton Pontife Romain assemblé le Concile Sixiesme à Constantinople en ceste sale & partie de son Palais qui portoit le nom de Trulle ou de Dome, ils disent ainsi. *Estans inspirez du S. Esprit qui nous fait estre d'accord, & acquiesçant aux lettres que vous a enuoiées nostre tres-saint Pere & Souuerain Pape Agathon, & à la sainte sugestion du Sinode de cent vingt-cinq Eueſques tenu sous lui, nous enseignons qu'il n'y a qu'vn Iesus-Christ incarné qui doit estre adoré en deux natures vnies sans confusion, &c.* Et apres. *De peur que quelques-vns ne blasment le diuin zele du tres-saint Pape & de cette assemblee vraiment Ange-*

lique, & lui & nous auons suiui les Traditions Apostoliques, &c. Car Rome cette Ancienne Cité! ô Empereur! a enuoié vne confession de foi qui vous a esté diuinement addressée, affin qu'elle seruist à l'esclaircissement des misteres sacrez, de sorte que le iour de la vraie doctrine nous est apparu de l'Occident. On voioit le papier & l'ancre, mais c'estoit S. Pierre qui parloit par Agathon. Apres vne si grande nuee de tesmoins auoüans si clairement ceste Primauté & Principauté du Siege Romain non seulement de leur Siecle, mais de tous les precedens, ne seroit-ce pas vne peine inutile d'allumer des flambleaux pour augmenter le nombre des Estoiles. Voyons ce que nous apprendra le Siecle qui suit.

HVITIESME SIECLE.

IEAN VI.
An. 702.

EN la deuxieſme annee de ce Siecle Iean Sixieſme fut eſleué ſur le Troſne Apoſtolique. Son credit eſtoit ſi grand & dans Rome & dans l'Italie qu'il appaiſa la mutinerie du peuple qui vouloit tuer l'Exarque Theophilacte qui de Sicile eſtoit venu à Rome pour leuer quelques tributs. Et Giſulphe Duc des Lombards eſtant venu à Beneuent, & rauageant tout par la Campanie, Iean eut tant de pouuoir tantoſt par prieres, tantoſt par menaces qu'il le fiſt retirer auec toute ſon armee. Et ce

Lib. Pontif. Platina Ciac. Genebr. Barou. an. 703.

Pontife fut si Charitable qu'il engagea tout ce qu'il auoit pour racheter les prisonniers que ce cruel ennemi menoit en captiuité. L'Empereur Iustinian ayant recouuré son Empire qui lui auoit esté raui par Tibere Alsimare, conceut vne telle haine contre Calinice Patriarche de Constantinople qui auoit appuyé contre lui le parti de Tibere qu'il lui fit creuer les yeux l'enuoyant en exil à Rome Dieu le permettant ainsi affin *de mettre les ennemis de son Oingt comme vn escabeau de ses pieds*. Car ce fut ce mauuais Prelat qui fut cause de ce Conciliabule appelé de Trulle, & Cinq, Sixiesme ou furent faits ces cent deux Canons, qui furent cause de tant de bruit, & que l'Eglise Romaine n'a iamais receus, sinon quelques-vns qui estoient conformes aux decrets des anciens Conciles. Ce miserable aueugle vint finir ses iours à Rome, contraint de demander du pain au Pere commun des Chrestiens, de qui il auoit taſché de rauaſé la dignité.

Baro 2.703.

IEAN VII.
An. 705.

CE Pontificat fut ſuiui de celui de Iean Septieſme inſtallé l'An 705. Ce fut à ce Pape qu'Aripert Rois des Lombards reſtitua les Alpes Cottiennes, territoire qui auoit eſté fort long temps du patrimoine de S. Pierre, mais vſurpé par les Rois ſes predeceſſeurs. L'Empereur Iuſtinian le preſſa d'approuuer les Canons fauſſement attribuez au ſixieſme Sinode general; ſurquoy Iean aſſembla vn Concile à Rome, & ces Canons furent reiettez. Et fut oüi en ce meſme Concile en ſes iuſtifications Valfred Archeueſque d'Yorc en Angleterre, qui auoit eſté accuſé par le Roi Alfroi, & iugé & deposé par quelques Eueſques; ſa cauſe examinee & ſon innocence aueree, il fut reſtabli en ſa charge & remis en ſon premier honneur.

Lib. Pontif. Plat. Ciac.

v. Concil. Rom. ſub Ioa. 7 To. 3. Concil. Bedal. 5. c. 20.

SISINNIVS.
An. 708.

SIsinnius Succeſſeur de Iean Septieſme, & eſleu l'An 708. ne fut que vingt iours dans la Chaire de S. Pierre, vrai fils du Tonnerre en ſon Pontificat, qui comme vn eſclair diſparut auſſi-toſt qu'il parut, neantmoins l'hiſtoire Pontificale remarque qu'il ordonna durant ce peu de temps vn Eueſque en l'Iſle de Corſegue: Encore eſt-ce vn acte de Primauté.

CONSTANTIN.
An. 708.

MAis celui qui vint apres lui le meſme an, nous taille bien plus de beſoigne. Ce fut Conſtantin, qui dés ſon arriuee au Pontificat dompta la rebellion des Archeueſques de Rauenne plus puiſſamment qu'il n'euſt deſiré, je parle ainſi, parce que s'eſtant plaint à l'Empeur Iuſtinian de la reuolte de Felix qui ne vouloit

pas

pas lui faire les reconnoissances deuës, l'Empereur desia irrité contre ce Prelat, d'autant qu'il estoit seditieux & auoit souuent animé le peuple contre les Exarques, le fit saisir par Theodore Patrice, & mener lié à Constantinople auecque ses partisans ; de ceux-ci quelques-vns furent chastiez de mort, & Felix priué de la veuë fut relegué en exil au Pont-Euxin. L'histoire nous apprend *que Constantin n'approuua nullement cette cruauté, n'ayant desiré que de reduire cet Euesque à son deuoir, non de le perdre de cette façon.* L'Empereur Iustinian passionnément desireux de voir le Pontife Romain, le conuia d'aller à Constantinople, & quoy que l'histoire Pontificale porte le mot de commander, il est à croire aux honneurs qu'il lui rendit que la jussion sacree estoit conceuë en termes plus respectueux. Constantin s'achemina donc, & par tout où il sejourna & passa l'Empereur auoit commandé qu'on le receust comme lui, & *qu'on lui rendist les mesmes honneurs qu'à sa personne.* A sept mille de Constantinople il fut receu de l'Empereur de Cirus le Patriarche & de tout le peuple, auecque des acclamations, des pompes

Platina in Constantino.

& des magnificences Imperiales. L'Empereur ayant le Diademe en teſte ſe proſterna aux pieds du Pontife & les baiſa. Et puis ils s'embraſſerent l'vn l'autre auec vn incroyable ioye de tous ceux qui virent vne ſi grande humilité d'vn ſi bon Prince. Le Dimanche Conſtantin dit la Meſſe ſolemnelle où l'Empereur communia de ſa main, ſuppliant le Pontife de prier Dieu pour lui, renouuelant & confirmant tous les Priuileges de l'Egliſe Romaine, & apres beaucoup de feſtes publiques d'allegreſſes, de ceremonies, & de conferences particulieres, il laiſſa retourner le Pontife auecque les meſmes honneurs & bonnes receptions qu'il auoit euës en venant. Mais que les felicitez humaines ſont de peu de duree, les eſpines durent toute l'annee, mais les roſes paſſent incontinent. Le traiſtre Philippicus ayant vſurpé l'Empire ſur Iuſtinian ſon bon maiſtre, le fit mourir miſerablement. Ceſtui-ci eſtant venu à ce degré d'honneur ſelon la prediction d'vn Moine Monothelite pour fauoriſer ceſte ſecte à la priere de ce Moine, fit tous ſes efforts pour faire caſſer le Sixieſme Sinode General ou cette hereſie auoit eſté ſolem-

nellement condamnee. Il enuoia en exil Cirus Patriarche de Constantinople qui tenoit pour le Sixiesme Sinode, & estoit en Communion auec Constantin, & mit en sa place vn Moine Monothelite appelé Iean, cetui-ci tint vn Sinode à Constantinople où il fit condamner le Sixiesme Concile, & Constantin en assembla aussi tost vn à Rome qui cassa ce Conciliabule de Iean. Philippicus en fut tellement irrité parce qu'il y auoit esté excommunié auecque tous les fauteurs des Monothelites, & les marques Imperiales lui auoient esté ostees en Italie, qu'il meditoit d'en prendre vne vengeance exemplaire, mais le Dieu des vengeances le preuint & l'ayant despouillé de l'Empire par les mains d'Anastase *le fit mesurer à la mesme mesure dont il auoit mesuré les autres*, & lui fit souffrir le mesme traitement qu'il auoit exercé sur celui qu'il auoit mis hors du trosne. Anastase arriué à l'Empire pour monstrer qu'il estoit Orthodoxe chassa Iean Patriarche Monothelite & rappela d'exil Cyrus Patriarche qui estoit pour le Sixiesme Concile, & enuoia sa profession de foi au Pape Constantin. Il y eut du temps de nostre Pon-

Ciacon. in Constantino PP.

Beda de sex ætat Paul Diacon. l. 6. c 34. de gestis Longobard.

Ciac. Plat. Gedebr.

tife vn different entre l'Archeueſque de Milan & l'Eueſque de Pauie, celui-là pretendant deuoir ordonner ceſtui-ci comme eſtant de ſa Prouince & ſon ſuffragant, mais l'Eueſque de Pauie ayant fait paroiſtre les Anciens priuileges de ſon Egliſe, & que ſes predeceſſeurs n'auoient accouſtumé d'eſtre ordonnez que par le Pontife Romain, par ſentence de Conſtantin il fut maintenu en ſes droits & prerogatiues, & tenu comme dependant immediatement du S. Siege Apoſtolique, preuue qu'en la grande moiſſon de l'Vniuers le Vicaire General de Ieſus-Chriſt ſe peut reſeruer quelques eſpics & en prendre vn ſoin particulier. Ce qui ne deſtruit non plus la Hierarchie que les cas reſeruez du Pape ou des Eueſques, puis que le grand Hierarque à pouuoir ſur les biens, perſonnes, & actions Eccleſiaſtiques auecque plaine puiſſance *de lier & deſlier tout ce qu'il iugera à propos*. N'appartenant pas aux Inferieurs de dire au Souuerain Pontife pourquoi faites vous ainſi. Car ſi nul ne les *a eſtablis iuges de leur frere*, qui leur a donné la liberté de Iuger celui que tant de Saincts appelent *le Pere des Peres, & le Pape Vniuerſel, & Recteur de toute l'Egliſe.*

Concil. 6. Oecumen. Act. 1. & 18.

GREGOIRE II.
An. 716.

GRegoire deuxiesme vint apres Constantin sur le lieu le plus eminent de la terre le Trosne du Prince des Apostres où il se comporta aussi dignement & courageusement que ses Predecesseurs; il y fut estabi l'An 716. Il prit vn soin particulier des Septentrionaux, & enuoia l'Eueſque Boniface vn des saints personnages de son temps en la Germanie auecque faculté de Legat apres auoir presté serment d'obeïssance & de fidelité au S. Siege dont la forme est remarquable dans l'Histoire. La restitution des Alpes Cotties que quelques-vns tiennent pour les Monts Appennius, & la Ligurie faitte par Aripert Roi des Lombards ou au S. Siege fut confirmee à Gregoire deuxiesme par Luitprand Successeur d'Aripert. Mais ce fut principalement en la resistance que fit ce Pontife à l'Empereur Leon Isaurique Iconomaque que reluit son pouuoir non moins que son courage. Or voiez comme vne

Auentin l. 3. Onuph. Plat.

v. Baro an. 723. v. Ep. Gregor. 2. 3. 4. 5. c. 7 8. 9 14 To. 3. Concil. Plat. Ciac.

petite estincelle au commencement engendre vn grand embrasement par son progrez. Leon possedé par quelques deuins Hebreux qui lui auoient predit qu'il seroit Empereur comme le Moine Monothelite à Philippicus, se laissa persuader par eux de ruiner toutes les images qui estoient dans les Eglises. Au commencement de ceste entreprise Leon sçachant qu'il ne falloit pas tout à coup passer d'vne extremité à vne autre, se mit sur les erres de Philippicus, & fit oster des Eglises de Constantinople les Tableaus des Peres qui auoient assisté au Sixiesme Concile Vniuersel, & qui y auoient condamné l'erreur des Monothelites. Le peu de resistance qu'il trouua à ceste entreprise le fit aller plus auant, & par Edit il ordonna que toutes les Images fussent ostees des Eglises, & celles-là mesmes de Iesus-Christ & de sa sainte Mere. L'Histoire deduit cela amplement & represente les tumultes & les seditions qui se firent à Constantinople & par tout ou les satellites de l'Empereur voulurent mettre cet Edit à execution. Cette iussion Imperiale estant portee à Rome Gregoire conuocqua auſſi-tost vn Con-

cile ou elle fut cassee, & l'erreur des Iconoclastes condamné. Là dessus Gregoire escrit à l'Empereur taschant de le ramener à la vraye foi par ses paternelles remonstrances. Mais comme la musique dont le sauuage naturel des plus farouches animaux est adouci, ne fait qu'irriter dauantage la fureur & la cruauté des Tigres, cet Empereur deuint plus fier par ces douces exhortations, & se rendit insolent par la crainte qu'il voyoit que l'on eust de sa puissance, & comme les forgerons embrasent de plus fort leurs fournaises en y iettant de l'eau, il embrasa sa colere par les gracieuses parolles de Gregoire qui le traittoit en fils bien-aimé, mais en fils malade. Il continuë en ses iniustes commandemens & veut que l'on y cede, mais Gregoire *aimant mieux obeir à Dieu qu'aux hommes* est contraint apres l'huile de la douceur, d'employer le vinaigre de la correction, & de menacer l'Empereur de le retrancher de la Communion de l'Eglise comme vn membre gasté, s'il ne vient à amendement, mais Leon demeura en son opiniastreté, à raison dequoi apres les remedes lenitifs il fallut venir au fer & au feu, ie veux dire

v. Ep. 12. & 13 Greg. l. 2. Tom. 3. Concil.

au glaiue ſpirituel & à la foudre de l'excommunication dont il fut frapé par Gregoire. Dont Leon entra en tel courroux qu'il eſſaya par diuers moyons de faire aſſaſſiner le Pontife Romain, mais celui qui a dit *ne touchez point mes oingts, & ne faites point de trahiſon à mes Prophetes*, monſtra en le conſeruant *que celui qui demeure en l'aide du Seigneur eſt en la protection du Dieu du ciel, & que ceux qui mettent en lui leur confiance ne ſeront non plus esbranlez que le mont de Syon, & ne ſeront iamais eſmeus*. Encore que les Princes ayent les mains longues, celles de Leon ſe trouuerent trop courtes & trop foibles pour ſaiſir Gregoire, ſe voyant donc fruſtré de ce coſté là il tourna ſa rage contre Germain Patriarche Orthodoxe de Conſtantinople qui lui repreſentant la verité & ſon deuoir, *& ne lui diſant pas des choſes qui lui fuſſent agreables*, il le chaſſa de ſon Siege l'enuoia en exil, & mit en ſa place vn Moine de ſon opinion appelé Anaſtaſe. Ceſtui ci pour s'affermir dans le troſne où il s'eſtoit mis non *par la porte, mais par la feneſtre comme vn larron*, enuoia auſſi-toſt ſa profeſſion de foi à Rome qui trouuee meſlee de l'erreur des Icono-

v Concil. Rom ſub Greg 2. To 3. Concil & ibi Notas Binij Bato a. 731.

claſtes fut reiettee auec Anatheme ſur ce faux Patriarche. Tandis que Gregoire eſtoit en ces combats du coſté de l'Orient il ne quitta pas pourtant le ſoin de l'Occident & du Septentrion, le demon du Midi ne faiſant lors aucune tempeſte. Il reſtablit en ſon Siege Rigobert Archeueſque de Reins dont il auoit eſté deſietté iniuſtement par Charles Martel alors Maire du Palais, & s'il faut ainſi dire Roi du Roi de France, telle eſtoit l'authorité de ceux qui tenoient ceſte charge, ou pluſieurs ont non ſeulement fait la part à leurs Maiſtres, mais de ſujets ſe ſont rendus Princes comme noſtre Hiſtoire nous apprend. Different s'eſtant formé entre l'Eueſque de Friul & le Patriarche de Grade auparauant d'Aquilee ſur des limites & Iuriſdictions, le Pape Gregoire le termina comme Souuerain en ces cauſes & en ces choſes Eccleſiaſtiques. Ce fut lui qui delegua comme ſes Vicaires Martinian Eueſque, & George Preſtre en Bauiere pour y traitter des affaires de l'Egliſe ſelon les inſtructions qu'il leur en donna, & qui ſont venues iuſques à nous, ou l'on peut remarquer ſon authorité dans ſa ſollicitude vniuerſelle. En ſuitte

v. Ep. 1. Greg. 2. To. 3. Concil.

v Ep 15. & 16. Greg. 2.

v. poſt Ep. 16. Greg. 2. To. 3. Concil.

de l'excommunication qu'il auoit lancee contre Leon Isaurique ; quelques Autheurs disent qu'il le despouilla de tous les droits, tribus & pouuoirs Imperiaux qu'il auoit en Italie. *Le Tres-saint Gregoire*, dit Theophanes, *retira Rome & l'Italie, & tous les droits tant de la Republique que de l'Eglise, de l'obeïssance de Leon & de son Empire*, Zonare dit le mesme. *Le Pape Gregoire voyant les persecutions de l'Empereur Leon contre les Catholiques retrancha de sa communion l'Eueſque de Constantinople* (c'est ce Moine Anastase dont nous auons parlé) *& ceux qui embrassoient la mesme impieté, & les exposa ensemble auec l'Empereur à vn anatheme Sinodique, & deffendit les tributs qui iusqu'alors auoient esté portez de là à l'Empire, & s'allia auecque les François, dont ils prindrent occasion de se rendre Maistres de Rome.*

Theophanes vel Paul Diacon l. 21. hist. Miscel. Zonar to. 3. Annal. in Leone Isau.

GREGOIRE III.
An. 731.

AVecque la vie & le Siege, il laissa ceste querelle comme hereditaire à

Gregoire Troisiesme qui lui succeda l'An 731. Aussi la premiere, comme la plus importante chose qu'il fit estant appelé au Pontificat, ce fut d'exhorter Leon de se remettre en la bonne voie, & dè cesser de persecuter ceux qui deffendoient l'vsage des Images, mais ce meschant Empereur *ne voulant pas ouïr pour bien faire, & estant comme tombé en sens reprouué*, alluma de ceste huille de douceur le feu de sa colere, *& comme vn sanglier farouche demolissant la vigne du Seigneur*, il suscita vn grand orage contre les Orthodoxes. Ce qui obligea Gregoire à imiter son Predecesseur & a auoir recours aux armes spirituelles, en excommuniant l'Empereur & en lui ostant les tributs & le pouuoir qu'il auoit en Italie. Dequoi Leon indigné leua vne armee nauale desireux de se vanger, mais *celui qui commande aux vents & à la mer* dissipa ses desseins *par vn esprit d'orage & de tempeste qui obeyt à sa parolle*, & abisma sous les eaux la flotte de ce Pharaon. Pour exercer quelque vengeance ne pouuant faire pis il saisit tous les reuenus du patrimoine de sainct Pierre, qui estoient en Sicile & en Calabre, faisant comme le mastin

qui mort la pierre ne pouuant ioindre celui qui la lui ruë. Or à meſure que les fureurs de Leon le rendoient de plus en plus odieux aux Italiens, outre l'intereſt de la Religion ils ſe rendirent ſi affectionnez à la deffence de leur Pontife qu'en fin volontairement & ſans aucun effort de la part de Gregoire ils ſe rangerent ſous l'obeïſſance du Pape, & ce fut ici le Principe de la Principauté & Souueraineté temporelle des Pontifes Romains en Italie. Voie ſi douce, ſi iuſte, ſi religieuſe, ſans armes, ſans perte de ſang, ſans violence, qu'il eſt aiſé à voir que ceſte celeſte prouidence *qui atteint à ſon but puiſſamment par des diſpoſitions ſuaues* deſtinoit de longue main ces grandeurs aux Succeſſeurs de Sainct Pierre. Oſtant ces vaſes aux Ægyptiens, ie veux dire, aux Empereurs Orientaux heretiques pour en inueſtir celui qui eſt vn Moyſe en authorité, & le Pere commun des vrais Iſraëlites. Leon Iſaurique mourut dans ſa vieille peau, ie veux dire dans ſes mauuaiſes habitudes dont il laiſſa heritier auſſi bien que de ſon Sceptre ſon fils Conſtantin ſurnommé Copronime dont on auoit predit qu'il profaneroit les choſes ſacrees, comme il

auoit ſouïllé les fonds où il auoit eſté baptiſé. Ce fut vn monſtre d'horreur & d'impureté, qui à ſes autres infames qualitez adiouſta le titre de perſecuteur de l'Egliſe. Ce fut auſſi contre lui & cõtre les Iconomaques, que Gregoire aſſembla vn Concile à Rome ou ſe trouuerent nonante trois Eueſques ou l'vſage des Images fut reglé, & Anatheme prononcé contre ceux qui le vouloient abolir. Tandis que ce Pape combattoit ainſi contre l'Orient, pour la deffence de l'Egliſe il auoit à ſes portes les Lombards, comme des ennemis Domeſtiques qui ne taſchoient qu'à faire leur profit à ſes deſpens, & à s'aggrandir du desbris de l'Empire. L'Hiſtoire deſcrit amplement toutes ces conteſtations qui obligerent Gregoire à retourner ſes yeux vers la France, comme l'aiman vers le Nort, comme vers vn port aſſeuré, cõme vers le lieu qui deuoit eſtre à l'auenir l'Aſyle des Papes, & le refuge du Siege Apoſtolique. Il me faſche que les eſtroittes bornes de la Chronologie m'ẽpeſchent de m'eſgayer dans vn ſi beau & large chãp. Mais il vient d'eſtre ſi heureuſemẽt desfriché & ſi auãtageuſemẽt pour l'honneur de nos Monarques & la gloire

Le R P. Iean Marie Prestre de l'Oratoire en son Histoire de la Deliurance de l'Eglise Part. 3.

de ceste Couronne par vne plume non moins docte que pieuse que ce seroit trauailler inutilement apres vn si exact Escriuain. Contentons nous de dire touchant nostre Gregoire qu'il disposa Charles Martel, alors Maire du Palais, à lui donner du secours tant contre l'Empereur d'Orient que contre les Lombards. Secours neantmoins qui ne fut amené que par Pepin son Fils sous vn autre Pontificat que le sien. Ce fut ce Pepin comme nous verrons qui produisit ce grand arbre de la temporalité possedee souuerainement par la Chaire de S. Pierre ainsi que nous verrons en son temps. Remarquons quelques autres actes de ce Pontife. Il continua à l'Eueſque Bonifa-

v Ep. Greg. 6. & 7 To. 3. Concil.

v Ep. 1. 2. 3. 4. 5. v. Baro. ann. 737. & 739.

ce la qualité & fonction de Vicaire Apostolique en la Germanie que son Predecesseur lui auoit donnee; & ce saint homme emploia si heureusement son talent qu'il produisit des fruits innombrables: Ce fut de son temps que le Royaume d'Angleterre commença à se rendre tributaire du Siege de S. Pierre sous le Roi Ina, comme remarque nostre grand Annaliste apres Peridore Virgile.

Baro. an. 740.

ZACHARIE.
An. 741.

PAssons à Zacharie qui l'An 741. succeda à Gregoire Troisiesme par l'Eueſque Boniface, qui à la fin fut Archeueſque de Mayence. Il fit de grandes choſes en la Germanie & en France, l'ayant inſtitué ſon Vicaire & Legat par tout l'Occident & le Septentrion. Il erigea Mayence en Metropole, & ordonna que ce Siege ſeroit le premier entre tous ceux de la Germanie. Il exempta de la Iuriſdiction de tous les Eueſques l'Abbaie de Fulde ſi celebre en Alemagne, & en Italie celle du Mont-Caſſin. Il deffendit aux Venitiens de vendre aux Sarraſins & aux infideles les eſclaues qui auroient eſté baptiſez, ſous peine d'excommunication. Par ſon commandement & ſous ſon authorité Boniface ſon Legat aſſembla vn Concile en Allemagne où les erreurs d'Adelbret & de Clement furent condamnees. Il eut vn tel aſcendant ſur l'eſprit de Luitprend Roi des Lombards qu'il lui fit rendre quelques villes qu'il

v Ep. Zach. 1.2.3.4 5.6. 8.9 10.12. 13. 14. Lib. Pontif. Ciac. Plat. v. Baro. an. 748.

v. Concil. Germanic. ſub Zachar. Tom. 3. Concil.

auoit prises sur l'Estat de l'Eglise en faisant la guerre au Duc de Spolette Trasimond. Mais l'acte le plus haut & le plus signalé dans l'Histoire qui soit sorti de ce Pontife ce fut l'establissement qui se fit de Pepin, fait Roi de France en la place de Childeric qui fut ietté dans vn Monastere comme inepte à regner. Changement qui se fit par son auis & son authorité comme font foi tous les Historiens. Et parce que c'est ici vn pas gliſſant, & *ou celui qui est debout doit prendre garde à ne tomber pas*, & vne ortie qu'il ne faut pas prendre sans gands, ni rien auancer en ceci sans bons garands. Voici comme parlent les Anciens qui ont escrit de ceste action de Zacharie. Les Annales de France parlent ainsi. *Zacharie baillant son authorité commanda qu'on couronnast Pepin, qui fut aussi tost appelé Roi de France estant sacré à Reims par Boniface de sainte memoire Euesque de Mayence*, & cela en qualité de Vicaire & Legat du Pape. Epinard en la vie de Charlemagne. *Pepin par l'authorité du Pontife Romain, de Maire du Palais fut estably Roi*. Aimoin l. 4. c. 61. *Le Pontife Romain ayant donné son authorité commanda que Pepin fust estably Roi*. Rhegino, l. 2. Chro.

gino, *Zacharie par authorité Apostolique commanda que Pepin fust creé Roi & oingt du saint huille*, c'est à dire Sacré, ce que fit Boniface par Commission du Pape.

Lambert de Scaphnabourg. *Pepin par le Decret du Pape Zacharie & par l'onction de Boniface fut appelé Roi.* In Hist.

Sigebert, *le Prince Pepin par Authorité Apostolique, & l'Election des François fut sacré Roi par l'Eueſque Boniface, & depuis encore l'an 752. par le Pape Estienne.* In Chro.

Hermanus Contractus, *Pepin par l'authorité du Pape, Childeric estant deposé, & fait Moine, est creé Roi des François.* In Chron.

Marianus Scotus, *Zacharie Pape de l'authorité de l'Apostre sainct Pierre commande au peuple de France que Pepin eust le nom & la dignité de Roi comme il en auoit desja la puissance. Ainsi Childeric le dernier des Merouingiens qui regna sur les François fut deposé & mis dans vn Monastere.* l. 3. Chron.

L'Abbé d'Vrsperg, *Pepin par l'authorité de Zacharie Pape esleu par les François fut esleué au Trosne Royal par les mains de S. Boniface, & le Pape Estienne par la sacree onction le confirma en l'honneur de la dignité Royale.* In Chron.

Otto de Frisinghen. *Pepin est esleu Roi par l'authorité du Pape Zacharie.* l. 5 hist. c. 22.

Albret Crantz, *Auec raison le* l. 1. Metrop. c. 14.

Souuerain Pontife & le Roi de France se firent de mutuelles faueurs; parce que le Siege Romain auoit fait auoir la dignité Royale à la maison de Charles Martel. Paul Emile, *Pepin enuoia Burchard Eueſque de Virtzbourg vers le Pape Zacharie affin qu'il diſſoluſt la Religion du ſerment qui tenoit les François liez à Childeric,* & encores. *Le Pape abſolut les François du ſerment qu'ils auoient preſté à Childeric, & les Eſtats aſſemblez firent hommage à Pepin en qualité de Roi.* Du Tillet. *Pour oſter le blaſme du parjure & infidelité il fut auisé d'enuoyer au Pape Zacharie Burchard Eueſque de Virtzbourg, & Fulrad Chapelain de Pepin pour obtenir abſolution aux ſuiets du ſerment fait au Roi Childeric, & approbation de l'election faite de Pepin pour eſtre Roi; Ce qui fut accordé par le Pape.* Apres ceſte nuee de teſmoins ſi quelqu'vn contredit ie le laiſſerai debatre, & cheminer en la vanité de ſon ſens. Loup Abbé de Ferrieres en l'Epiſtre à Emulus Eueſque de Lion, dit, que Zacharie ayant authoriſé le Sacre & la Royauté de Pepin luí donna de plus le droit de nomination ou inueſtiture des Eueſchez de ſon Royaume, ce que d'autres rapportent au temps du Pape Adrian

In Childeric.

En ſes Memoires ſous Childeric.

v. Adon de Vienne Blond. Plat. l'Hiſt. Pontific Genebrard Ciac. Onophr. Bellarm. l. 5. c. 8. de Rom. Poſt & contr. Bar. l. c. 42 Baro. a. 752. Le Card.

& de Charlemagne fils de Pepin, de quelque façon que ce soit cela monstre deux choses, l'vne que ce droit de Nomination n'est pas nouueau, l'autre la grande authorité du Siege Romain traittant vraiment en Prince des droits Ecclesiastiques; & en disposant selon qu'il voyoit estre plus à propos.

du Perron en sa Harang. au Tiers Estat; Coeff. en sa Resp. au Mist. d'Iniq. sous Zacharie. Cocquæus cõtra Mist. Iniq. ad oppos. & progress. 28. Auentin l. 3. H. st. Boior. Sabel. Ennead 8. l. 8. Papin. Mass. in Pipino & in Zachar. Sigonius de Reg. Italie Gratian 15 q. 6. c. alius. Ino p. 5 c. 378. Anastas. in Zachar.

ESTIENNE. II.
An. 752.

L'An 752. vn Prestre Romain appelé Estienne Second fut mis en la place de Zacharie homme de bon esprit, & dont la vertu donnoit de grandes esperances, mais ce fruit fut gelé en fleur, parce que le quatriesme iour de son Pontificat il fut saisi d'vne appoplexie dont il mourut, il passa ainsi comme vne Image & comme vn songe. Ce qui est cause que par les Historiens il n'est pas conté entre les Papes est peut-estre la brieueté de la duree de son Siege, ou bien parce qu'il n'eut parauanture pas le temps d'estre sacré. Neantmoins son Election ayant esté Canonique on ne peut sans iniustice l'o-

ſter du rang & du nombre des Succeſſeurs de S. Pierre, car ſi la longue vie n'eſt pas touſiours la meilleure, n'eſtant pas vne marchandiſe qui ſe debite à l'aune, pourquoi eſtimera-t'on moins le temps de ſon gouuernement pour auoir eſté court. Ne ſçauons nous pas *que les legers momens de tribulation que l'on ſouffre en ceſte vie eſtabliſſent en nous le poids eternel de la gloire celeſte*. Et pourquoi quatre iours de Pontificat ne meriteront ils pas que noſtre Eſtienne deuxieſme loüé par les Eſcriuains de l'Hiſtoire Pontificale pour ſes belles qualitez ait l'honneur d'eſtre nombré entre les Vicaires de Ieſus-Chriſt.

ESTIENNE III.
An. 752.

LA meſme Sepmaine de ſa mort tous les Electeurs d'vn commun accord donnerent leurs voix à Eſtienne Troiſieſme nommé Deuxieſme par quelques-vns pour le ſuiet que nous auons dit. Durant ſon Pontificat Aiſtulfe Roi des Lombards s'eſtant violemment & iniu-

stement emparé de l'Exarcat de Rauenne & encore de quelques terres de l'Eglise, menaçoit de prendre Rome si elle ne se rangeoit à lui payer certain tribut qu'il demandoit. Estienne fit ce qu'il pût par ambassades, lettres & remonstrances pour amollir ce fier courage & rendre ce farouche esprit capable de quelque temperament, l'exhortant *à rendre à Cesar,* (c'est à dire à l'Empereur de Constantinople) *ce qui estoit à Cesar,* sçauoir l'Exarcat, *& à Dieu ce qui estoit à Dieu,* en relaschant ce qu'il auoit vsurpé du Patrimoine de l'Eglise. Mais ce cœur de bouë se durcissoit aux rayons de ces douces & paternelles remonstrances. Estienne ayant imploré souuent en ces extremitez le secours de Pepin qui auoit esté sacré Roi par l'authorité de son Predecesseur Zacharie, & voyant que ses escrits & ses Legats n'auoient pas assez de force crût que sa presence estoit neccessaire, & qu'elle le presseroit dauantage à l'execution des promesses qu'il lui faisoit par ses Ambassadeurs de le deliurer de l'oppression du Lombard. Il vient donc en France où il fut receu à la Frontiere à S. Maurice au pied des Alpes par Charles fils aisné de

Pepin, qui depuis fut ce redoutable Roi & Empereur Charlemagne, & accompagné iuſques à Pōtigon ou le Roi & la Reine l'attendoient auecque toute la Cour. Le Roy & la Reine allerent au deuant du Pape à trois mille pas loing, & lui firent des honneurs & des accueils dignes de leur pieté & de l'incomparable courtoiſie dont noſtre Nation eſt eſtimee par toute la terre. Il les faut aller voir dans la ſource de l'Hiſtoire ſi encore on les y peut voir ſans eſtre esblouy de tant de rayons d'honneſteté & d'humanité. Eſtienne demeura quelque temps en France où il ſacra la Roine & les enfans de Pepin, Charles & Carloman, & quoi que Pepin euſt eſté deſ-ja conſacré par l'Eueſque de Mayence Boniface, il voulut encor eſtre oingt par le Pape Eſtienne. En ce Couronnement de la propre main du Pape il donna la benediction à Pepin & à toute ſa poſterité, obligeant les François par de grandes adiurations à ne prendre point d'autres Rois que de ſa race, affermiſſant ainſi la Couronne & l'eſtabliſſant puiſſamment ſur la teſte de ce nouueau Roi. Pepin ayant fait ſes appreſts pour paſſer à main armee en Italie s'en va

auecque le Pape,& force comme vn gros torrent enflé d'vn grand orage toutes les digues, ie veux dire tous les obstacles qu'Aistulfe auoit mis aux emboucheures des Alpes pour luy en fermer le passage. La terreur fut si grande parmi les Lombards que sans aucune resistance tout faisant large à l'innondation des Gaulois. Aistulfe se vid aussi-tost inuesti dans sa ville Capitale qui estoit lors Pauie (car Milan estoit alors encore peu de chose à comparaison de la grandeur ou elle s'est esleuee depuis) se voyant serré de si pres & sans espoir de secours ce fut à lui de prendre la loi du victorieux. Pour faire que ceste belliqueuse nation qui va comme vn éclair, & qui frape comme la foudre repassast promptement les Alpes, il promit de rendre l'Exarcat que Pepin donna au S. Siege comme vne piece de conqueste, & qui lui appartenoit de droit de guerre, & quantité d'autres villes & terres qu'il vnit à ceste mesme Donation: l'Histoire deduit amplement toutes les particularitez de ceste guerre, ou Pepin comme vn Cesar *vint, vid, & vainquit* presqu'en mesme temps. Il fit reconduire honorablement le Pape iusques dans

Rome, & croyant l'auoir restabli & auoir donné la paix à l'Italie il s'en reuint en France. Mais le traistre Aistulphe qui auoit promis beaucoup de parolle & tout ce qu'on auoit voulu, ayant dans son cœur perfide la pensee de ne rien tenir, au lieu de rendre l'Exarcat & les terres qu'il tenoit de l'Eglise, adioustant l'impieté & la desloiauté à ses premiers sacrileges *pour faire le comble de la mesure de son iniquité*, leue vne puissante armee & fut plustost aux murailles de Rome que le Pape ne se fust bien preparé à lui resister. Ce fut à Estienne à auoir recours aux armes spirituelles qui sont les larmes, il leuoit les mains au ciel comme vn Moyse contre cét Amalec, les Litanies, les Processions, les Prieres publiques qu'il fit faire en cette pressante calamité sont des monumens de sa pieté dans l'Histoire, il faisoit aussi ioüer des mains par des Iosuez, de bons & vaillans Capitaines qui deffendirent la ville auecque beaucoup de courage, les lettres que ce Pontife oppressé escriuit à Pepin & à tous les François en ceste extreme calamité sont tres-dignes d'estre attentiuement considerees, principalement celle où il fait parler sainct

v Baro an. 754. Plat. Ciac.

Pierre pour la deffence de la ville où il auoit estably son Siege. Le curieux les verra bien au long dans l'Histoire. Pepin non moins desireux de vanger la perfidie d'Aistulfe que de deliurer le sainct Siege de sa tyrannie, arme soudainement & repasse les Alpes auec autant de bon-heur & de valeur que la premiere fois. Aistulfe à ceste nouuelle leue le siege de Rome pour s'aller renfermer dans sa coquille, c'est à dire, dans sa Cité de Pauie où il pensoit lasser l'armee de Pepin. Mais il auoit affaire à vn Capitaine qui sçauoit aussi opiniastrement entreprendre vne place que furieusement rauager la campagne. Sans me laisser insensiblement aller à la description de ceste guerre il suffit de la connoistre par son issuë qui fut à la gloire des armes Françoises, & de la confusion des Lombards. L'Exarcat fut actuellement rendu & toutes les autres places declarees dans l'Histoire; Ainsi la Donation de Pepin eut son effect, & l'Eglise Romaine auparauant *comme vefue* & captiue *est renduë la Maistresse de plusieurs Prouinces & Nations* par la liberalité du Premier de la seconde race de nos Rois. Du temps d'Estienne il

v Ep Stephan 3 To. 3. Concil.

v. Anastas. in Steph. 2. Ciac. Plat. Baro. v. le P. Morin de la deliurance de l'Eglise Part. 3. c. 15. & 16.

y eut vn different entre l'Eueſque d'Vtrec & l'Archeueſque de Cologne, celuilà ſe diſant exempt de la ſuiection de ceſtui-ci, ce debat fut vuidé par S. Boniface alors Archeueſque de Mayence, & Vicaire du Pape auec l'authorité Apoſtolique.

v. Baro ad. 758.

PAVL I.
An. 757.

CE qui n'eſt point auenu en toute la ſuitte des Succeſſeurs de S. Pierre que deux freres l'vn apres l'autre rempliſſent ſa Chaire eſt arriué en ce lieu l'An 757. Car Paul qui y fut aſſis eſtoit frere d'Eſtienne troiſieſme, & comme il auoit eſté participant de tous ſes trauaux durant ſon Pontificat, ayant eſté comme l'Hercule de cet Atlas au ſouſtien du ciel de l'Egliſe il fut auſſi appelé au meſme ſoin comme le plus capable de porter ce fardeau. De ſon temps Aiſtulphe ce Prince de peu de foi qui auoit tant inquieté l'Egliſe Romaine s'eſtant tué par vn iuſte chaſtiment du ciel en tombant de cheual, Didier ſon Conneſtable auparauant Duc

de Toſcane fut eſleué à la Royauté, Ragis frere d'Aiſtulphe preferant au troſne la douce ſolitude de ſon Cloiſtre. Paul qui eſtoit d'vn naturel debonnaire, au lieu de trauerſer ce nouueau Roi en ſon Election & de lui rendre ce que ſon Predeceſſeur Aiſtulphe auoit preſté à Eſtienne Troiſieſme ſon frere le porta au contraire dans la Royauté par toute ſorte d'aſſiſtance, mais il reſſembloit à cette chevre de la Fable qui allaitta le louueteau dont elle fut deuoree lors qu'il fut deuenu grand. Car ce Prince remuant donna bien de la peine au Succeſſeur de Paul, & reduiſit le S. Siege en d'eſtranges extremitez ainſi que nous verrons. Paul fut trauerſé en ſon election par vn Theophilacte Antipape, mais en fin ſon droit eſtant le meilleur ces broüillars ſe diſſiperent & il demeura paiſible en la poſſeſſion de la Chaire de S. Pierre. L'Empereur Conſtantin Copronime continuant en ſa fureur contre les Images, il renouuela ſur ſa teſte les Anathemes que ſes Predeceſſeurs y auoient lancez.

ESTIENNE IV.
An. 767.

Lib. Pontif. Par. Ciac. Baro.

IL estoit à peine aux extremitez de sa vie quand Toto Duc de Nepese, a la suscitation de Didier Roi des Lombards (qui vouloit combattre en Renard pour auoir l'Exarcat & les terres de l'Eglise) fit vne grande brigue dans Rome, & violenta les Electeurs iusques à tel point que de leur faire nommer son fils appelé Constantin qui estoit encore Laïque pour estre Pape. Cet intrus ne peut trouuer aucun Prelat qui le vouluſt sacrer, sinon vn certain George Euesque de Preneste qu'ils contraignirent à cela, mais ce Constantin estant mal-heureusement entré eut vne issuë de son Pontificat pretendu encore plus mal-heureuse, car quelques-vns lui donnerent vn Competiteur, & arracherent de son Cloistre vn certain Philippe dont ils firent vn Antipape, mais il y a bien de la difference entre les comettes & les veritables estoiles: car ces funestes flambeaux durent peu, mais les vrais Astres demeurent touſiours attachez à

leur ciel. Philippe trop foible pour reſiſter à la faction de Toto & de Conſtantin fut relancé dans ſon Cloiſtre. Mais le Clergé prenant vigueur s'aſſembla contre Conſtantin, & eſleut Canoniquement Eſtienne Quatrieſme homme de ſainte vie & de profonde doctrine, & pluſieurs ſe porterent auecque tant de violence contre Conſtantin qu'au grand regret d'Eſtienne qui le vouloit guarantir de danger, il fut priué de la lumiere des yeux, & ietté dans vn Conuent pour y pleurer le reſte de ſes iours, l'ambition de ſon pere qui comme l'Aigle fait à la Tortuë l'auoir eſleué bien haut pour le precipiter plus lourdement. Ainſi Eſtienne demeura ſeul dans le Siege auecque toute l'authorité d'vn vrai Succeſſeur de ſainct Pierre, nonobſtant toutes les menees de Didier qui ſuſcitoit toutes ces tragedies contre vn rocher qui ne peut eſtre eſbranſlé par toutes les portes des enfers. Il ſe fit vn ſchiſme en l'Egliſe de Rauenne par l'artifice de Didier Roi des Lombards qui ſuſcita cette contention pour pouuoir peſcher en eau trouble, Mais Eſtienne l'appaiſa faiſant venir à Rome les Competiteurs, & ordonnant celui qui

se trouua legitimement & Canoniquement esleu. Il tint vn Concile à Rome où il cassa le faux Concile de Constantinople qui auoit esté fait par l'Empereur Constantin Iconoclaste contre les Images, & ou le iuste vsage des Images fut estably. En ce mesme Concile il regla les Elections des Pontifes ses Successeurs pour euiter les brigues, les violences, les schismes & les scandales.

v. Tom. 1. Concil. sub Stepha. 4.

ADRIAN I.
An. 772.

AVssi-tost qu'il eut rendu à la nature le tribut que lui doiuent tous ceux qui ont assez vescu, Adrian Premier fut esleué en sa place l'An 772. Comme il a vescu plus qu'aucun autre depuis S. Pierre, aussi beaucoup d'actions se sont passees durant son Pontificat, ie laisse les autres particularitez de ses mœurs & de sa vie pour ne parler que des Actes que ie recueille, & qui font le principal de mon suiet. Il eût en teste Didier Roi des Lombards Prince ambitieux & remuant, & qui ne pouuant demeurer dans ses bornes

Plat. Ciac. Genebrard. Baro. Anastas. v. Iean Morin en l'Hist. de la Deliurance de l'Eglise Part 3 c. 18. & suiuans.

fit au commencement tout ce qu'il pût pour arriuer au but de ſes pretenſions par fineſſes, mais voyant qu'elles ne ſuccedoient pas ſelon ſon deſir, l'impetuoſité de ſa paſſion le mit hors des termes de ſon deuoir & de la Iuſtice ſelon cèſte maxime des tyrans que pour regner il ne faut point craindre de violer toutes les loix. Il ſe iette ſur Ferrare & l'emporte, tout d'vn temps il occupe l'Exarcat & la Pentapole, & comme vn torrent desbordé il rauage toutes les terres de l'Egliſe. Se feignant des ſuiets de meſcontentement du Pape pour auoir quelque pretexte de ſe courroucer & de donner couleur à ſes armes, il menace de venir inueſtir Rome ſi l'on ne ſatisfait à ſes iniuſtes demandes. Et comme il venoit la teſte baiſſee Adrian lui enuoye des Ambaſſadeurs pour appaiſer ſa fureur, & au cas qu'il vouluſt paſſer outre pour lui denoncer Anatheme. Cet éclair fut pour lui vn coup de foudre, *& comme vne voix de tonnerre en la roüe de la colere de Dieu*, il en demeura tout esbloüi, tout eſtourdi, & comme apres vn grand orage on voit les flots de la mer s'abbatre aupres d'vne greue de menu ſable, cet homme qui ve-

noit comme vn Saul furieux & forcené fut sinon conuerti en Paul, au moins retardé en son cours, & sa violence fut abatue. Voiez-vous vn Second Leon contre vn Second Atila! *O Dieu vostre voix est vne voix de vertu & de magnificence, puis qu'elle fracasse les Cedres du Liban, puis qu'elle coupe la flamme du feu. Vous estes terrible sur les Rois de la terre, puis que c'est vous qui ostez quand il vous plaist l'esprit aux Princes.* Mais auecque les menaces du Pontife voici des éclats du tonnerre qui se font ouïr à son dos & qui l'espouuantent estrangement. Le grand Charles Roi de France Successeur de son Pere Pepin, & heritier de l'affection qu'il auoit euë pour l'Eglise Romaine vient secourir le Saint Siege contre les attentats & l'insolence du Lombard dont l'orgueil estoit ioint à son faiste, & les pechez arriuez à leur comble. Rien ne peut empescher son passage des Alpes, il entre dans l'Italie qui tremble toute au seul bruit de ses armes. Didier sans faire aucune resistance à la campagne qu'il abandonne au victorieux se renferme promptement dedans Pauie pensant y faire comme Aistulfe, vne capitulation honorable & en estre quitte

quitte à la fin pour rendre ce qu'il auoit pris. Mais il estoit temps que la longue perfidie & tyrannie des Lombards fust exterminee, & que ceste domination tombast en de meilleures mains Charles serre Didier dans sa fortereſſe qui ne lui sert que d'vne belle prison, & va à Veronne où estoit son fils, qui se voiant trop foible pour resister à vn si puissant aduersaire lui quitte la ville pour s'enfuir à Constantinople. Durant que le siege de Pauie prend quelque trait, la celebration de la Pasque attire Charles à Rome où il reçoit tous les honneurs qui se peuuent rendre au Liberateur & Protecteur du S. Siege. Et lui de sa part estant Prince tres-courtois & tres-Religieux rend au Pape des defferences extremes, iusques à lui baiser les pieds. C'estoient des combats d'honnesteté & d'humilité qui rauissoient tous les cœurs des regardans & qui estoient autant de pierres precieuses sur la Thiare & la Couronne de ces deux grands Monarques, l'vn Spirituel, & l'autre Temporel. *C'estoit à qui se preuiendroit d'honneur par cette sainte dilection que la charité enseigne, charité lien de perfection, & qui vnissoit alors ces deux grandes puis-*

fances comme si elles n'euſſent eu qu'vn cœur & vne ame. Temps heureux, concorde agreable ſemblable au parfun d'Aaron qui ſe reſpandoit depuis la ſomnité de la teſte iuſques à l'extremité des veſtemens. En fin rendus inſeparables Charles amene Adrian comme s'il euſt eſté vne Arche, affin que par ſa preſence les murailles de Pauie, rebelle Ierico, s'abbatiſſent. Et d'effect Didier preſſé de la faim & de la peſte en la ville, & d'vne puiſſante armee qui l'enuironnoit, *craintes au dedans, combats au dehors,* fut contraint de ſe venir ietter auecque ſa femme & ſes enfans aux pieds de Charles qui leur donna la vie, mais leur oſta la Couronne & les enuoya en exil, les vns diſent à Lyon, les autres au Liege où ils paſſerent le reſte de leurs iours en vne vie priuee & obſcure, & ainſi finit la Roiauté ou pluſtoſt la tyrannique domination des Lombards en Italie. Charles reſtablit le Pape dans l'Exarcat & dans toutes les autres terres que le Lombard auoit vſurpees à l'Egliſe, confirmant auec augmentation de nouuelles liberalitez la donation de ſon Pere Pepin, ſe monſtrant auſſi ardant Protecteur & Bienfaitteur du Siege Apoſtolique, qu'ami affectio-

né de la perſonne de celui qui y eſtoit aſſis. Car il cherit & honora Adrian comme ſon pere, iuſques à regretter ſa mort auecque larmes, & compoſer vn Epitaphe en vers pour rendre à ſa memoire le teſmoignage de l'eſtime qu'il auoit faite de ſa vertu. Quelques-vns ont voulu auancer que ce Pape auoit donné à Charlemagne le droit de l'Inueſtiture & nomination non ſeulement des Eueſchez de l'Italie & de France, mais encore du Siege de S. Pierre. Mais le grand Cardinal Baronius a deſcouuert ſi clairement ceſte impoſture du Moine Sigebert partiſan de l'Empereur Henry ſchiſmatique, & qui eſcriuit ceſte fauſſeté 342. ans apres la mort d'Adrian, ſans aueu ny authorité d'aucun Eſcriuain du temps de Charlemagne, qu'apres de ſi fortes raiſons que l'on peut voir dans ſes Annales il eſt impoſſible de ſe rendre à vne ſi friuole opinion. Mais bien liſons nous qu'entr'autres honneurs qu'il defera à Charlemagne il le crea Patrice Romain, qualité que les plus grands Empereurs ne deſdaignoient, non plus qu'Alexandre celle de Bourgeois de Sicione, quand il eut appris que ceſte faueur n'auoit eſté faite qu'à

Baron. an. 774. v. Et Notas Binij ad vit. Adriani. To. 3. Concil.

Ciac in Adria.

Hercule, & comme maintenant plusieurs grands Princes & Seigneurs d'Italie tiennent à honneur celle de Citoyen Romain ou d'enfant de S. Marc. En faueur de Charlemagne & aussi pour reconnoistre le merite de l'Archeuesque de Reims Turpin, il lui enuoia le Manteau, ou Pallium, qui estoit vne marque d'honneur en ce temps-là, comme elle est encore de la dignité Archiepiscopale. Le Roi des Saxons Orientaux appelé Offa par le mouuement de sa pieté, sans aucune necessité ni contrainte rendit hommage de son Royaume au Siege de S. Pierre, & mesme ordonna quelque tribut pour reconnoissance de cet hommage. Charlemagne en vn autre voiage qu'il fit à Rome (l'Histoire dit qu'il en fit quatre, trois sous le Pontificat d'Adrian, & vn sous celui de Leon) mena ses deux fils Pepin & Louïs, & les fit sacrer Rois par les mains du Pape, l'vn d'Italie, l'autre d'Aquitaine, la pieté des Anciens Rois estant telle que pour donner vn ferme establissement à leurs Monarchies ils taschoient de les fonder, ou au moins de les appuier sur ceste viue roche contre qui les portes d'enfer n'ont aucune puissance. Mais la

Baro a. 775.

preeminence du Pontife Adrian n'eclata point tant en tout ſon Pontificat comme en la tenuë du Septieſme Concile Oecumenique tenu à Nicee en Bithinie (lieu meſme ou fut tenu le premier ſous Silueſtre & Conſtantin) car tous les auantages & toutes les prerogatiues qui appartiennent au Siege de S. Pierre y furent inuiolablement obſeruees. Quant à la Conuotion Adrian fut prié par les Auguſtes Conſtantin fils de Leon & Irenee ſa Mere, & par tous les Eueſques d'Orient qu'il enuoiaſt des Legats affin que le Concile general ſe tint ſous ſa preſidence & authorité. A ceſte inuitation & ſemonce ſi ſolemnelle Adrian reſpond auec vne charité accompagnee de beaucoup d'humilité, deſirant extremement de voir reünir les Egliſes d'Orient & d'Occident que le miſerable ſchiſme des Iconoclaſtes auoit diuiſees, & pour accompagner ſes paroles des effects il y enuoie pour Legats Pierre Archipreſtre de l'Egliſe de ſainct Pierre, & Pierre Abbé de S. Saba, affin qu'en ſon nom & en ſon lieu ils preſidaſſent au Concile, ce qu'ils firent ainſi qu'il ſe void dans les Actes. Là l'hereſie des Iconomaques fut con-

Hiſt. Miſcell. l. 23. Cedren. Zonar. in Conſtantino. Adrian in ep ad Conſtant. & Concil. 7. Act. 2.

Act. 2.

damnee d'vn commun consentement, & l'vsage des Images & leur iuste veneration establie. A la fin du Concile Tarasius Patriarche de Constantinople escriuit la Sinodique à Adrian qui apres le retour de ses Legats approuua ce Synode General ; Ainsi furent maintenus les droits & priuileges de la Chaire de sainct Pierre. Quelques annees apres par authorité Apostolique fut tenu en Alemagne à Francfort sur le Mein & sous la presidence de Theophilacte, & Estienne Eueſques Legats du S. Siege vn Concile Prouincial ou fut condamné ce Synode tenu à Constantinople sous Constantin Copronime que les Grecs faussement aplent Septiesme General, & l'heresie de Felix & d'Elipand. Si toutes les Epistres d'Adrian fussent venuës iusques à nous entieres comme nous n'en auons que les Sommaires ou Argumens nous y eussions eu vne ample preuue pour le sujet que nous traittons. Celles qui nous restent & qui sont inserees dans le Septiesme Concile general ne laissent pas de nous en donner de grandes lumieres.

Act 7. Concil. Nicc. 2. Ep. Adria. Caro. Magn.

v. Concil. Francford. sub Adria. 1. To. 3. Concil.

v. Argum. Epist. Adri. 1. Tom. 3.

Act. 2. 3. 8. Concil. Nicen. 2.

LEON III.
An. 796.

VInt sur le Siege apres Adrian Leon Troisiesme l'An 796. Ce fut vn grand personnage & doüé d'eminentes vertus selon le tesmoignage de tous les Historiens, & mesmes des Centuriateurs ennemis iurez des Pontifes Souuerains. Mais comme le Soleil n'est iamais sans ombres, la vertu ne se peut exempter de l'enuie. Cette eminente grandeur ou Charlemagne auoit esleué le Pape Adrian estant passee en son Successeur, & la Souueraineté temporelle de Rome, & des terres de l'Eglise estant iointe à la Spirituelle que S. Pierre & ses Successeurs ont receuë de Iesus-Christ, donna dans les yeux de quelques grands Romains, *gens de dure cervelle, de cœur incirconcis, mais enfans de Baal*, c'est à dire, sans ioug, & les porta au monopole, & du monopole à la sedition. Ils exciterent donc vne esmotion populaire, & ayans saisi Leon par vn attentat, vraimant sacrilege, lors qu'il alloit en Procession reci-

tant les Litanies, & le traitterent cruellement. Comme ie ne fai pas ici l'Office d'Historien, mais de Chronographe, ie ne m'arresterai point aux particularitez de ce tumulte, me contentant de dire qu'il fut sauué d'entre les mains de ses ennemis par vn de ses affidez qui le mena à Spolebe, & de là il prit le chemin de l'azile des Papes affligez & persecutez, qui est la France. Il fut trouuer Charlemagne qui estoit lors à Cologne, qui pour abbreger ce narré & venir au point de grande importance le ramena à Rome & le restablit en son Siege & en son authorité temporelle malgré tous ses contredisans, que Charles voulut punir de mort, mais le bon Pape pria pour eux & changea la peine capitale en exil. Quelques-vns furent si effrontez que de proposer des accusations contre Leon, mais outre qu'ils n'oserent ni ne peurent venir à la preuue, quand bien il eust esté autant coulpable qu'il estoit innocent, qui eust esté si temeraire que de iuger celui qui estant *assis au premier Siege ne peut estre iugé de personne.* Toutefois ce bon Pontife par excés de bonté, *& sa conscience lui rendant fort bon tesmoignage de lui mesme,* desireux *de ren-*

dre seruice à la verité sans la retenir prisonniere du silence, se voulut purger par serment des crimes dont la calomnie vouloit flestrir sa reputation. Ceci se passoit quelques iours auant la feste de la naissance du Sauueur. Solemnité tres-celebre en l'Eglise, & ou l'Office diuin se fait auec grande magnificence. Charles y assista & sans qu'il y pensast (car l'Histoire nous apprend ceci de son incomparable modestie, que s'il eust esté auerti de l'honneur que Leon lui preparoit il n'y eust pas esté) le Pape lui mit la Couronne Imperiale sur la teste & le sacra Empereur, transferant l'Empire d'Orient en Occident comme Vicaire de Iesus Christ & par son authorité Souueraine & Pontificale. Ceste action fut suiuie d'vne acclamation generale qui fit connoistre la voix de Dieu par celle du peuple, & que telle estoit la volonté du Tres-haut qu'il auoit inspirée au Pasteur general de son Eglise, & tous benirent *celui qui auoit donné vne telle puissance au seruiteur de ses seruiteurs* d'oindre celui qui deuoit estre le plus grand Prince de l'Occident, & le deffenseur de l'Eglise Chrestienne. Cette translation d'Empire faite par l'authorité de Leon est si ge-

neralement reconnuë & tesmoignee de tous les Historiens qu'ils semblent en cela n'auoir tous qu'vne bouche, & les Centuriateurs mesmes qui en ces matieres ne font que brouïller les cartes, & dont tout le dessein est de mettre les tenebres en la place de la lumiere & de confondre la verité de l'histoire, sont contraints ici de faire ioug, & de donner les mains à la multitude des authoritez. *Le Pape Leon*, dit Zonare, *ayant couronné Charles le fit appeler Empereur des Romains*. *Le Pape*, dit Theophanes, *rendant la pareille à Charles le couronna Empereur*. *Charles*, dit Eginard, *au commencement auoit vne telle auersion du titre d'Auguste, qu'il asseura que s'il eust sceu l'intention du Pape il ne fust point allé ce iour là à l'Eglise encore que ce fust vne feste solennelle*. *Charlemagne*, dit du Tillet, *fut Roi de toute la France, augmentee par lui presque de la moitié, puis par le Pape Leon il fut couronné le Premier Empereur d'Occident*. Et sans m'amuser à enfiler ici des passages & à produire des authoritez il me suffit de monstrer les sources auecque le doigt, & de renuoyer aux Autheurs, & particulierement à nos deux grands luminaires, Baronius & Bellar-

Centur. 8. c. 10.

Zonar to. 3. Annal. in Iren. & Const. Hist. Misc. l. 23. In vita Car. Magn.

En la vie de Charlemagne.

Cedren. in Comp. hist. Paul Diac. l. 23. Aimoin l. 4. c. 90. Adoviennens. Chro Regi.

min, celui-là ayant amplement traitté ce sujet en ses Annales, ceſtui-ci encore plus au large en vn Traitté expres contre les Mensonges d'Illiricus touchant la Translation de l'Empire. Et de ceſte premiere consecration de Charlemagne par Leon est venuë ceſte coustume que tous les Empereurs comme pour confirmation de leur Election se font couronner & sacrer par les Pontifes Romains. Ie remarquerai seulement ici en passant vn traict qui fera connoistre l'animosité, & ensemble l'iniustice des ennemis du S. Siege, qui comme le pitaut d'Aristides ennemis de sa grandeur, sans s'arrester à l'authorité Pontificale fondement de ceſte Translation d'Empire s'amusent à vne virgule, s'acrochent à vn point, comme s'ils auoient la faculté de la Remore, petit poisson que l'on dit arrester vne grande nauire. Ie vous prie de iuger de ces Lyons enragez par cette ongle. Voici donc comme parlent de ce Couronnement de Charles par Leon Regino, Adon, Aimoin & Sigonius. *Les loüanges diuines acheuees par le Pontife, à la façon des Anciens Princes, Charles fut adoré.* Là dessus ils disent que le Pape l'adora,

nein Chro. Vitichinid. l. 3. ge sax. Maria Scot. l. 3. Cro. Oth. frisingh l. 5. c. 11 Abb. Vrspag. Cro. Palmer Cro. Blondus dec. 2. l. 1. Aen. sylu. Trithem. Antoniu. hist. p 2. t. 4. c. 4. Naucler. Cro. Genebrard. Cro. Ciac. in Leon. 3. Platina in Leon. 3. Guaguin. l. 4 Comp. Abb. Crantz l. 2 sax. c 18. Fascij. Tēper. Monac. Enod. in vit. Caroli Magni. Bato. an. 800. Bellar. de Transl. Imp. Coeff. en la Resp. au Mist. d'Iniq. sous

Leon 3. Cocq aduerſ Miſt. Iuiq. ad oppoſ 28. Regin an. 801 Ado Vienn an. 798. Aimoin l. 4 c. 90. Sigon. l. 4. de regn. Ital.

rapportans ce mot il fut adoré au Pontife qui auoit fait le diuin Office, auſſi bien qu'au peuple qui fut faire hommage à l'Empereur que le Pape venoit de creer. Et certes quand cela ſeroit ie ne voi point que l'humilité ne fuſt auſſi loüable en vn Pontife qu'elle fuſt en Berſabee qui adora ſon fils Salomon eſleué ſur le Troſne de ſon pere Dauid, qu'elle fut en Iacob *qui adora ſon fils Ioſeph* commandant ſous Pharao ſur toute la terre d'Egypte. Mais l'hiſtoire ne le diſant pas, & les honneurs que Charlemagne auoit rendus à ce Pontife & à ſon Predeceſſeur Adrian, eſtans extremes il eſt à croire qu'il n'euſt pas ſouffert cette adoration, & qu'il n'auoit pas vn moins Religieux reſpect pour le Prince des Eueſques que Conſtantin le teſmoigna à tous les Eueſques aſſemblez à Nicee, dont il dit ce que Eneas auoit autrefois dit des Senateurs Romains, que c'eſtoient autant de Dieux.

DECLARATIONS DES PERES.

MAis rien ne peut mieux renuerſer ceſte impertinente obiection ſur la teſte de ceux qui la font auec vne perte euidente de ſens commun que les Declarations des teſmoins qui ont veſcu durant ce Siecle Huitieſme qui ſe termine par le Pontificat de Leon. Eſcoutons donc ce qu'ils nous apprendront touchant ceſte Primauté & Principauté dont nous auons produit des Actes ſi authentiques. Les trois plus grandes lumieres de ce Siecle Huitieſme ſont Bede ſurnommé le Venerable, S. Iean Damaſcene & Alcuin Precepteur de Charlemagne, qui tous trois font de puiſſantes declarations de la Primauté & Principauté dont ie Traitte. Que ſi ſelon la ſainte parolle *vn cordeau de trois cordons ſe rompt difficilement*, l'authorité de ces trois grands perſonnages ne ſera pas foible puis qu'ils parlent meſme langage & battent à ſemblable but. *Qui ne ſçait*, dit Bede, *que le Bien-heureux Pierre eſt le Premier des Apoſtres*. Et enco- Beda in c. 13. Ioa.

Homil.in vig SS. Petri & Pauli.

res, *la Primauté est donnee à Pierre pour recommander l'vnité de l'Eglise.* Et qui ne sçait qu'en choses dis-jointes l'vnité ne se trouue qu'en la Primauté, vne armee n'estant vne qu'entant quelle se rapporte à la conduitte d'vn Chef. Le mesme. *S. Pierre a specialement receu les Clefs du Royaume celeste, & la Principauté de Puissance iudiciaire, affin que par tout l'Vniuers les croians sçachent que tous ceux qui se separent de sa foi & de sa societé ne peuuent estre desliez de leurs pechez, ni auoir entree en l'heritage du Ciel.* En son Histoire d'Angleterre il reconnoist en S. Gregoire *le Pontificat de tout le monde.* Là mesmes il dit, *que l'Eglise Romaine n'est autre que l'vniuerselle*, & il nomme le Siege Romain. *Chef excellent de toute l'Eglise.* Sainct Iean Damascene dont la vie miraculeuse rend ses parolles autant d'oracles appelle Pierre *le Prelat qui a receu le Gouuernail de toute l'Eglise.* Le pouuoit-il appeler en meilleurs termes, *Euesque Vniuersel.* Et encore il le nomme, *Chef & Moderateur non des Tabernacles* (il fait alluſion à ceux d'Israël, & à ceux dont il est parlé au mistere de la Transfiguration) *mais de toute l'Eglise. Tes Disciples*

Homil.festi SS Apost. Petri & Pauli.

l.2.c.1.

l.3 c.29.

Homil.in Natal. S. Bened.

Orat.de Transfig. Christ.

Ibid.

(il parle de tous les Eueſques) *tes Brebis commiſes à ta foi par le bon Prince des Paſteurs ont mis en effect tes parolles ayans baſti des tabernacles à Ieſus-Chriſt*, il entend la conuerſion des Nations. Ailleurs il appelle *Pierre le Souuerain & tres-excellent ſommet des Apoſtres*. Et encore, *Prince des Diſciples, Pierre de la foi, eſtably, Maiſtre de tout l'Vniuers*. Ie ne ſçai pas quelle grandeur ſe peut adiouſter à ce dernier Titre. *Maiſtre de tout l'Vniuers*. Alcuin dit, *que Dieu a eſtabli S. Pierre Souuerain des Apoſtres, & Chef de tout le corps de ſon Egliſe, celui n'en pouuant eſtre membre qui eſt des-vni de ce Pontife Apoſtolique*. Il entant le Succeſſeur de S. Pierre, & là meſmes il enſeigne que le Pape doit eſtre appelé *Pere des Peres*, c'eſt à dire Eueſque des Eueſques. En la lettre Sacree de Conſtantin & Irene Auguſtes enuoyee à Adrian Premier pour le conuier à la conuocation du Concile Septieſme Oecumenique qui fut tenu à Nicee, il eſt appellé, *tres-ſacré Chef ayant le Principal honneur du Sacerdoce*. En ce meſme Concile ſainct Pierre eſt appelé, *Souuerain ſommet des Apoſtres*. Et notez que ce ſont trois cens cinquante Eueſques qui parlent preſque

Orat in Aſſump. B Mar.

Hiſt. de Balaam & de Ioſaphat. c. 11.

De Diuin. Offic.

v. Prefat. Anaſt. in Synod. 7. Oecum. Can. 4.

tous Orientaux, & outre les autres Tarasius Patriarche de Constantinople. En
Act. 1. l'Epistre qu'Adrian Premier enuoya par ses Legats à l'Empereur & aux Peres du Concile, il dit, *que son Siege exerce la Primauté par tout l'Vniuers, & est estably Chef de toutes les Eglises. Et quoi que S. Pierre l'Apostre par le commandement du Seigneur ait gouuerné l'Eglise, cete Principauté a passé à ses Successeurs. l'Eglise Vniuerselle se rapportant au Premier Siege, qui de*
Act. 6. *son authorité confirme chaque Sinode.* Peut-estre repliquera-t'on à ceci que c'est Adrian qui parle, & qui rend à soi-mesme & à sa Chaire vn tesmoignage non receuable. Or encore que nul Catholique n'ignore que nul ne puisse rendre de meilleur tesmoignage à ce Siege que celui qui y est assis, puis que sa foi ne peut deffaillir, si est-ce que pour *fermer la bouche de ceux qui disent des choses iniques*, il sera bon que nous fassions passer ce discours par trois cens cinquante bouches *qui auoient receu le S. Esprit, & la science de la voix*, & qui pouuoient dire, *il a semblé ainsi au S. Esprit & à nous.* Sur quoi vous remarquerez que ces Lettres d'Adrian estans leuës & publiees par ses Legats

gats en plain Concile, apres leur lecture ils demanderent *que le Sinode eust à declarer s'il receuoit les Lettres du tres-sainct Pape de l'Ancienne Rome, ou non.* Et tout le Sinode respondit. *Nous les suiuons, nous les retenons, nous les approuuons.* Et au mesme temps vn Legat du Dioceſe d'Orient benissant ceſte heureuſe vnion des Egliſes Occidentale & Orientale y rapporta ce mot de Dauid. *La Misericorde & la Verité ont fait vne bonne rencontre, la Iuſtice & la Paix ſe ſont entrebaiſees.* A voſtre auis les paroles de ceſte Lettre d'Adrian ſont elles ſuffiſamment canoniſees. Auſſi tous les Peres de ce Concile reprouuans celui qui auoit eſté tenu a Conſtantinople ſous le faux nom de Septieſme Vniuerſel, ou l'vſage des Images fut condamné, amenent pour fondement de ſa nullité que le *Pontife Romain n'y a eſté preſent, ni par ſes Vicaires, ni par ſes Lettres*, c'eſt à dire, ne la point approuué ni authoriſé; *ainſi qu'il dou eſtre fait aux Sinodes.* Conſtantin & Irene eſcriuans à Adrian l'appelent *le Premier de tous les Preſtres Preſidant en la ſainte Chaire de l'Apoſtre Pierre.* Theodore Studite eſcriuant au Pape Leon Troiſieſme ſap-

Act. 6.

v. Ep. Init. Concil. 7. Oecum.

v. Bar. an. 809.

pelle, *Tres-sainct & Souuerain Pere des Peres & Pape Apostolique*, & dit que *Christ donnant les Clefs à Pierre, lui a conferé la dignité de la Principauté Pastorale.* Et lors que Charlemagne eust restabli Leon Troisiesme en son Siege, & ses accusateurs le chargeans de beaucoup de crimes deuant vn grand nombre d'Archeuesques & d'Euesques qui se trouuerent à Rome à la venue du Pape & de l'Empereur. Tous ces Prelats respondirent à ces Calomniateurs, *Nous ne sommes pas si osez que de iuger le Siege Apostolique qui est le Chef de toutes les Eglises. Car c'est à lui de nous Iuger tous, & non pas à nous de le iuger, car il ne peut estre Iugé d'aucun.* Dans les Epistres de S. Boniface Martyr qui fut Archeuesque de Mayence & Legat Apostolique par la Germanie & la Gaule, il y a plusieurs semblables tesmoignages que ie laisse pour euiter vne ennuieuse longueur, mais c'est principalement en ce serment solemnel d'obeïssance & de fidelité qu'il fit à S. Pierre & à son Siege deuant sa Legation. Bref c'est allumer des flambeaux pour monstrer le Soleil que de produire des tesmoignages de la Souueraine authorité du Pontife

v. Baro. an. 800.

v. Tom. 3. Concil. sub Gregor. 2. & Gregor. 3. Zachar. Steph. 3 & Leon 3. inter Epistolas hor. Pontif.

Romain en l'Eglise & en ce Siecle, & en tous les suiuans. Neantmoins plus pour satisfaire à ma promesse que par necessité j'en amenerai tousiours quelques-vns, comme l'on met des confitures au dessert & apres le repas, plus par delicatesse que pour appaiser la faim desja rassasiee par les mets precedens.

NEVFIESME SIECLE.

ESTIENNE V.
An. 816.

LE Pontificat de Leon Troiſieſme alla iuſques à la Seizieſme annee de ce Siecle; où le finiſſant il laiſſa ſon Siege vuide à Eſtienne Cinquieſme qui y fut eſleué incontinent apres ſa mort. A peine la tempeſte qui auoit agité Leon eſtoit elle acoiſee, pluſieurs factieux & mutins ne demandans qu'à remuër, ſe ſeruans de l'occaſion du changement & de l'Election des Papes. Cela fut cauſe qu'Eſtienne entreprit le voiage de France pour s'aboucher auec l'Empereur Louis ſurnommé

Anaſtaſ. Ciac Plat. Genebrard. Baro. a. 816.

le Debonnaire fils & Succeſſeur de Charlemagne tant en ſes Royaumes qu'en l'Empire d'Occident. Telle eſtoit alors l'eſtroitte vnion de l'Egliſe & de l'Empire, de la Papauté & de la Royauté Françoiſe, ceſte Monarchie eſtant l'vnique appuy & le vray refuge des Papes. Ie laiſſe à l'Hiſtoire les particularitez de la reception d'Eſtienne par Louis, car s'il y pouuoit auoir de l'excés en la charité & en l'humilité, on pourroit dire que Louis l'auroit eſté en ces vertus. Il ſe proſterna trois fois en terre de toute l'eſtenduë de ſon corps en receuant Eſtienne, & lui appliqua ces parolles ſacrees autrefois dittes du Meſſie. *Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur*. Et Eſtienne lui repliquant eſtima *ſes yeux heureux qui voioient en ce grand Prince vn ſecond Dauid*. Apres mille accueils & magnificences il ſacra de ſa main l'Empereur & l'Imperatrice Ermingarde, mettant ſur la teſte de celui-là vne Couronne d'or enrichie de pierreries d'ineſtimable valeur dont il lui fit vn preſent. C'eſt ainſi que les Papes reconnoiſſent leurs Bienfaitteurs, leurs Protecteurs & leurs Liberateurs. On tient meſme qu'Eſtienne eſtant de retour à Rome

Dist.31. can. 28 quia sancta.

fit vn Decret où il ordonnoit que l'Election des Papes ne se pust faire à l'auenir qu'en la presence des Ambassadeurs de

Bar.a.817. l'Empereur, mais nostre grand Annaliste doute de la verité de ceste Ordonnance, & monstre assez euidemment ou qu'elle est supposee, ou que iamais elle n'a eu d'effect, ce qu'il preuue par l'acte de la Donation de Louis le Debonnaire, ou

Can 30 ego Ludouicus dist. 63. apres auoir confirmé celles de Pepin & Charlemagne ses Predecesseurs il parle assez clairement de la liberté des Elections Papales.

PASCAL I.
An. 817.

PAscal Premier l'An 817. succeda à Estienne. Ce fut lui qui sacra dans Rome Lothaire fils de Louis le Debonnaire Empereur qui l'associa à l'Empire. Lothaire estant parti de Rome il arriua vne sedition si furieuse entre quelques grands, que Theodore & Leon qui en estoient les principaux Autheurs saisis par leurs ennemis furent aueuglez, puis massacrez cruellement. Les enuieux de

la grandeur de Paſcal l'accuſerent ou pluſtoſt le calomnierent d'eſtre participant de ceſte cruauté qui euſt eſté indigne de la douceur & moderation d'vn Souuerain Pontife : mais nul ne trouuant qui oſaſt en venir à la preuue, Paſcal pour la conſeruation de ſa renommee ſe ſeruit du moyen dont auoient vſé ſes Predeceſſeurs, ſe purgeant par ſerment de ceſte fauſſe accuſation, & proteſtant hautement de ſon innocence. De ſon temps s'eſleua vn Claude de Turin qui ſe mit à dogmatiſer contre l'vſage des Images & contre la pieté des Pelerinages Chreſtiens, & meſme attaquāt, quoi que indirectement, la Chaire de S. Pierre, il diſoit que ceux là ſeulement eſtoient vraiment Apoſtoliques qui faiſoient les œuures des Apoſtres, non qui ſuccedoient à leur dignité. Pauure ignorant qui ne ſçauoit pas diſtinguer en la vie du Miniſtre, la ſainteté du Miniſtere, s'oppoſant directement à la doctrine du Sauueur qui vouloit *que l'on fit ce que diſoient ceux qui eſtoient aſsis ſur la chaire de Moyſe ſans imiter leurs actions.* Auſſi ſes folles erreurs furent pluſtoſt baffouees que refutees, & leur euanoüiſſement preuint la condamnation qu'en

vouloit faire Paſcal. Foible vapeur pluſtoſt diſſipee qu'eſleuee.

EVGENE II.
An. 824.

Anaſtaſ. Plat. Ciac. Genebrard.

APres Paſcal parut ſur le Siege Apoſtolique Eugene ſecond l'An 824. Il eut pour Competiteur en ſon Election vn nommé Zizimus qui auoit beaucoup moins de ſuffrages, mais il eſtoit homme violent & tempeſtatif, mais la douceur, la moderation, & principalement la pieté d'Eugene l'emporta deſſus l'autre par la patience, *auec quoi il ne poſſeda pas ſeulement ſon ame*, mais encore la dignité où il auoit eſté *appelé comme à Aaron* ſans la rechercher. Ce tumulte neantmoins appela Lothaire à Rome, ou eſtant arriué pour y remedier à l'auenir, il fit vn Edict pour la liberté de l'Election du Souuerain Pontife, & la regla ſelon qu'il fut iugé à propos pour le temps, & cela comme il eſt à croire à l'inſtance meſme du Pape qui implotoit ſa force & ſa puiſſance pour authoriſer ce qu'il deſiroit eſtre obſerué. Lothaire eſtant de retour aupres de l'Em-

pereur Louis son Pere y trouua des Ambassadeurs de Michel Empereur d'Orient, qui le consultoit touchant l'vsage des Images, sujet alors de grand trouble en la Chrestienté, & taschoit Michel de tirer Louis à son opinion qui estoit d'oster tout a fait les Images. Que firent Louis & Lothaire, ce que deuoient faire des Princes tres-Chrestiens & tres-sages, sans mettre la main à l'encensoir ils renuoierent ces Ambassadeurs au Pape Eugene comme chose qui estoit de sa connoissance, & qui dependoit de son authorité & de son iugement. Platina in Eugen. 2.

VALENTIN I.
An. 827.

VAlentin Premier vint sur le Trosne de S. Pierre l'An 827. apres Eugene Second: Encore que son Pontificat n'ait duré que trente iours selon quelques vns, quarante selon d'autres, ceux qui nous le representent le disent auoir esté orné de tant de vertus & de recommandables qualitez, qu'il sembloit apporter vn nouueau lustre à ceste haute dignité

qui est *la premiere lumiere du monde*. Il fut mis sur ceste Chaire contre son gré. Et auec vne telle ioie & vn tel applaudissement, tant du Clergé que du Senat, que du peuple, qu'il sembloit que ce fut vn de ces triomphes de l'Ancienne Rome dont l'Histoire fait tant d'estat. Tous couroient en foule pour lui baiser les pieds, & lui rendre des honneurs incroiables. Mais las! en ce monde les ioies ne sont que des éclairs, & les aduersitez sont des foudres. Toutes ces grandes esperances disparurent en vn moment, Dieu ne voulant pas *que l'on se confie en l'homme, que l'on appuye son bras sur la chair, ni sur vn baston de roseau, puisque l'homme passe comme vne Image, & ses jours s'escoulent comme l'eau, ou plustost comme l'ombre.* La mort enleua du milieu des viuans *celui dont le monde n'estoit pas digne.* Dieu punissant ainsi les precedentes mutineries des Romains en leur ostant ce vertueux Pontife de qui l'on disoit tout haut que lui viuant *la liberté Romaine & la Religion Chrestienne ne pouuoient estre troublees. Allez mortels*, diroit ici vn Ancien, *& enflez vos pensees de grandes esperances estans si voisins du tom-*

Ciac. in Valent. 1.

beau. Par le regret de la perte de Valentin on peut iuger de ſa valeur, puis que la priuation fait cognoiſtre le prix d'vne choſe en la meſme maniere que l'obſcurité de la nuit releue l'éclat & la beauté du iour. Ainſi Valentin n'ayant pas le loiſir *pour la trop prompte depoſition de ſon tabernacle* d'exercer ſa Primauté en l'Egliſe, fit cognoiſtre neantmoins ſa Principauté ſur les cœurs par l'incomparable douleur qu'il laiſſa par ſa mort dans les ames de ceux qui auoient connu ſes perfections. Le ciel, diroit ici vn Poëte Ancien, le monſtra ſeulement à la terre, & ne l'y laiſſa pas d'auantage, où pour parler plus ſaintement, *il en fit vne belle eſtoile dans le firmament de l'eternité.*

GREGOIRE IV.
An. 827.

IL laiſſa le Siege de ſainct Pierre ici bas pour en prendre vn autre en la gloire, & l'An meſme Gregoire Quatrieſme fut mis en ſa place contre ſon deſir, car auſſi-toſt qu'il ſceut ſon election il s'enfuit & ſe cacha dans vne Egliſe, d'où

estant descouuert on le tira par force pour l'esleuer sur le trosne Apostolique. Aussitost qu'il apprit l'horrible reuolte qui estoit en France des enfans contre le pere, ie veux dire de Lothaire, Louis, & Charles enfans de l'Empereur Louis le Debonnaire contre ce bon Prince, il accourut à cet embrasement pour tascher de l'esteindre, & comme le Chirurgien commence la cure d'vn corps blecé en diuers lieux par la plus grande playe, il alla trouuer les Princes pour tascher de les ramener à leur deuoir, mais il les trouua affermis dans leur mauuais dessein, & si puissans contre l'Empereur qu'ils parloient desia insolemment comme des victorieux. Le sejour qu'il fit en leur armee ombragea le parti de l'Empereur, & fit croire qu'il fauorisoit celui de ces enfans rebelles, ce qui porta vn petit nombre d'Euesques qui estoient de ceste reuolte presque generale, rester aupres de l'Empereur, à proteſter *qu'ils ne se rangeroient point à la volonté du Pape, & n'obeiroient point à ses commandemens.* Et parce qu'il couroit vn bruit par le camp que le Pape les excommunieroit, ils firent ceste rodomontade, que l'Histoire taxe

Aimoin l. 5. c. 14.

de presomption, & qui ne peut euiter le blasme de temerité, & qui eust esté plus tolerable en la bouche des gens-darmes, qu'en celle des Prelats, *s'il vient pour nous excommunier, il s'en retournera lui mesme excommunié.* Car ie vous prie qu'eussent pû faire ces Salmonees, sinon des foudres brutes que ie ne die brutales en *mettant leurs bouches dedans le ciel & crachant contre les nuees*, & imiter cet insensé Patriarche de Constantinople, & ce furieux Archeuesque de Rauenne dont nous auons parlé ici dessus, qui oserent par vn attentat execrable lancer plustost des outrages que des excommunications contre les Papes. Car ne faut-il pas estre fol iusques à la rage pour imiter Semei, & pour separer de la Communion des fidelles celui qui en est le centre, celui qui en est le Pere & la source. Qui est l'ignorant qui ne sçache que l'excommunication ne peut estre iettee que par le Superieur, qui a pouuoir de lier sur son inferieur dont il peut retenir le peché. Or quelle iurisdiction pouuoient auoir ces braueurs sur celui qui comme Successeur de S. Pierre a receu les Clefs du Royaume des cieux, & le plain pouuoir de pai-

Aimon l. 5. c. 14. & Author vitæ Luctor. Pij.

ſtre toutes les oüailles du troupeau de Ieſus-Chriſt. Mais voyons vn peu l'effect de ces parolles de precipitation. Quand Gregoire du camp des enfans fut paſſé en celui de l'Empereur & l'euſt eſclairci de la ſincerité de ſes intentions & du deſir qu'il auoit de pacifier toutes choſes, & de r'amener ſes enfans à l'honneur & à l'obeïſſance qu'ils lui deuoient, & que l'Empereur loüant ſon procedé lui euſt rendu ces honneurs extraordinaires, ie croi qu'il faiſoit beau voir la contenance de ces Prelats qui tonnoient ſur vn faux bruit de ſi belles brauades. De moi ie m'imagine *que la confuſion couurit leurs viſages*, & qu'ils euſſent volontiers dit *aux montagnes, tombez ſur nous*, & voulez vous voir la conſtance de ces Eueſques de Cour qui changent de face comme la mer de couleurs ſelon les vents qui l'agitent. Soit la fauſſe peur des excõmunications Papales qui auoit frapé leur imagination, ſoit la veritable crainte de tomber en la puiſſance des Princes, enfans de Louis qui auoient toute la force de leur coſté, ils abandonnerent laſchement leur Maiſtre pour qui ils faiſoient mine de s'oppoſer au Pape, & les vns s'enfuirent,

& les autres s'allerent ranger du costé des plus forts, trahison non moins punissable que leur insolence. Le Pape voiant qu'il ne pouuoit reioindre les esprits de ces enfans rebelles & celui de leur pere, se retira en Italie, & aussi-tost ce pauure Empereur non sans raison surnommé le Debonnaire se vid entre les mains de ses enfans qui le traitterent comme l'Histoire nous apprend, le iettans dans vn Cloistre & contraignans l'Imperatrice, principal pretexte de leur mescontentement, de faire le mesme. Cependant Gregoire estant de retour & en vn lieu où il pouuoit parler librement se declara pour le vieil Empereur, detestant l'attentat des enfans que la passion de regner auoit portez à vn tel excés. Et d'effect les Prelats Gaulois s'estans assemblez à Compiegne par forme de Sinode deposerent Louïs (quelle audace) de la dignité Imperiale, fauorisans le parti de ses enfans reuoltez. Mais Gregoire cassa tous les Decrets de ce Conciliabule qui pouuoit aussi bien estre appelé Brigandage que le Second d'Ephese dont nous auons parlé en son lieu. Et certes ie me suis souuent estonné de l'aueuglement des ennemis du Siege

Paul. Emil. in Lud Pio. v. Epist. Concil. Trecens. scriptam Nicol. 1 & datâ Adria 2 successori To. 3 Concil sub Adrian. 2.

Romain qui croyent tirer vn grand auantage contre les Papes de ce trait extrauagant que l'on attribuë à nos Eueſques du temps de Louis le Debonnaire, comme s'ils euſſent eu le pouuoir de faire ce qu'ils diſoient. Et qui ne ſçait, ſelon le Prouerbe, que les chiens qui abayent le plus ſont ordinairement ceux qui mordent le moins, & qu'entre le dire & le faire il y a vn caos d'vne extreme diſtance. Qui ne ſe riroit d'vn petit Prince d'Italie qui menaceroit de ranger à la raiſon vn Roi de France. Vne poignee d'Eueſques rangez aupres de Louis & intereſſez dans ſon parti menace d'excommunier vn Pape, qui ne ſe mocquera de ceſte extrauagance. Mais ſuiuons vn peu les pas tremblans & mal aſſeurez de ces pauures Eueſques, & nous les verrons comme des Traſons du Comique tonnans des brauades à couuert & dans la tente, & bataillans des talons au camp. Caſſerons qui ont vne eſpee mais point de cœur. Le Pape a t'il le dos tourné les voila du coſté des Princes, il ne falloit plus que faire la meſme algarade du coſté de leurs nouueaux Maiſtres. Voila l'humeur des Prelats Courtiſans qui ſuiuent le vent & la maree.

maree. Dittes moi ie vous en prie faire oracle d'vne parolle de boutade & inconsidéree, n'eſt-ce pas *faire gloire de ſa confuſion, & ſe reſiouir en choſes mauuaiſes*, & imiter Polifeme qui ſe vantoit d'eſtre bien laid. Ie foüette ainſi cette ſotte obiection, parce que ie ſçai que quelques eſprits du ſiecle *dont la malice a peruerti le iugement*, ſe ſeruent de ceſte brauade pour en faire vn bouclier & vne eſpee, & ſemblent la canoniſer en la portant par leurs loüanges iuſques aux cieux. Mais acheuons de les confondre par la ſuitte des genereuſes actions de ces Anciens Heros de l'Egliſe Gallicane dont ils vont eterniſant la memoire. Ie ne m'arreſteray point à dire de quelle façon, par l'aide & les remonſtrances du Pape Louis le Debonnaire fut reſtabli en ſon Troſne, & la honteuſe & laſche, quoi que iuſte Palinodie, que chanterent ces brauaches qui deuoient renuoier Gregoire excommunié. L'Hiſtoire raconte cela bien au long. Le ciel ayant tiré Louis à ſoi pour le deliurer de tant d'humaines calamitez qu'il auoit endurees de ſes propres enfans, de qui il pouuoit dire, *ie les ai eſleuez & ils m'ont meſpriſé*. La querelle ſe renouuelle

entre les freres, Lothaire Empereur nouueau voulant que son sceptre consommat les autres, comme la verge de Moyse deuora celles des Mages. On en vient aux armes. Lothaire perd la bataille, est despouillé de son partage de deça les Alpes & relegué en Italie. Oyons vn peu ce que disent nos beaux Euesques qui pretendoient d'excommunier le Pape Gregoire s'il les eust excommuniez. Ils font vn Sinode à Aix la Chappelle, ils entreprennent (chose horrible) d'examiner la cause & la vie de leur Empereur & de leur Roi. Le declarent rebelle à son Pere, pariure. Homme sans parolle & sans foi. Qui auoit voulu despouiller son pere & ses freres. Cause de mille homicides, adulteres, embrasemens, sacrileges, brigandages, & de toutes sortes de crimes par son effrenee conuoitise. Incapable de gouuerner vn Estat; lasche & sans courage. Lecteur ne tremble-tu point d'ouïr ces anathematizateurs de Pape parlans auecque tant d'indignité de leur Prince Souuerain. Mais pasme toi à ce qui suit, & di hardiment *qu'vn abisme en appelle vn autre.* Ils le deposent de sa Roiauté, le despoüillent de son Royaume, le partagẽt à

v. Concil. Aquisgran. sub Gregor. 4. Tom 3. Concil.

ſes freres, qui n'oſent (voiez la Religion de nos Princes) y mettre la main de peur d'aller contre la volonté de Dieu. Nos menaceurs de Pape comme s'ils euſſent penetré fort auant dans les ſecrets diuins reſpondent ainſi. *Qu'autant que Dieu leur donne de connoiſſance, ils eſtoient appelez à ce gouuernement, & les exhortoient, & ordonnoient (præcipimus) ſelon la volonté de Dieu, & par l'authorité diuine à prendre les reſnes de ce Royaume.* Or ſus, ie demande maintenant aux ennemis enragez du Siege Romain, s'il ne faut pas que la fureur leur trouble le ſens pour ſe ſeruir des rodomontades de ces Eueſques là, comme de fleches contre le rocher de la Chaire de Pierre. Car s'ils font vne oracle de ceſte parolle outrageuſe, c'eſt vn tacite aueu, & de l'inconſtance de ces hommes qui changerent de parti incontinent apres, comme l'Hiſtoire nous apprend, & de ce qu'ils firent depuis en ce Monopole ou Conciliabule d'Aix la Chappelle. Et ie demande maintenant ſi Gregoire auoit fait le meſme contre Lothaire, que ces Prelats partiſans de ſes freres victorieux, ou trouueroient-ils des parolles aſſez infames pour diffamer & noircir la

memoire de ce bon Pape. C'eſt ainſi que Dieu renuerſe le iugement de ceux qui ſe prennent à ceſte pierre, où ſe froiſſent toutes les portes & les puiſſances de l'enfer. C'eſt ainſi que celui qui prend vn charbon ardant auecque la main pour le lancer à quelqu'vn ſe bruſle & ſe nuit d'auantage qu'à celui à qui il le iette. Et c'eſt ainſi qu'il faut faire rentrer dans *les gorges puantes comme des ſepulchres ouuerts* de ceux qui font de ſemblables obiections, leurs propres ordures, & les vaincre de leurs propres armes. De dire que Gregoire caſſa tous les Decrets de ceſte malheureuſe aſſemblee comme il auoit fait ceux du Conciliabule de Compiegne, & fit reſtablir Lothaire en ſes Eſtats, le reüniſſant à ſes freres, ie croi qu'il eſt inutile à qui ſçait vn peu de noſtre Hiſtoire. Paſſons à d'autres actes de noſtre Pontife. Il ordonna Auſgard Archeueſque de Hambourg & le crea ſon Vicaire aux regions Septentrionales auec authorité Apoſtolique. En la Decretale qu'il eſcrit à tous les Eueſques des Gaules ſur la cauſe d'Andri Eueſque du Mans eſt remarquable en ſes reglemens Eccleſiaſtiques, & en la Primauté de ſon Siege qui y paroiſt en haut appareil.

v. Tom. 3. Concil. ſub Gregor. 4.

SERGIVS.
AN. 844.

IL eut pour Succeſſeur l'An 844. Sergius qui fut contrecarré en ſon Election par vn Diacre de l'Egliſe Romaine nommé Iean, homme violent, qui par force ſe vouloit eſleuer ſur le Troſne. Mais ſon impudence fut reiettee par les Electeurs, & comme il vouloit perſeuerer en ſon inſolence il en euſt ſenti vne terrible punition ſi Sergius n'euſt commencé ſon Pontificat par cet acte ſignalé de clemence de Prince, en ſauuant la vie à ſon Competiteur. Monſtrant qu'il regneroit ſans aiguillon comme le Roi des Abeilles. Sur le bruit qui ſe fit à ceſte Election Lothaire Protecteur de la liberté de l'Egliſe Romaine y enuoia Louis ſon aiſné auecque Drogan Eueſque de Mets ſon parent, pour conduire ce ieune Prince qui entra en Italie fort accompagné, & de telle ſorte que les gens de ſa ſuitte firent beaucoup de rauages & de deſordres. Dont les plaintes eſtans arriuees aux oreilles du Pape il fit le trait que vous al-

Plat. Ciac. Genebrard. Anaſtaſ. in Sergio. Baro. an. 844.

lez entendre. Sçachant qu'il venoit tant pour appaiſer les tumultes de Rome que pour ſe faire ſacrer Roi d'Italie, il le fit receuoir auecque tous les honneurs deubs à vn grand Roi, & fils d'vn puiſſant Empereur. Et l'attendant à l'accouſtumee ſur le paruis de l'Egliſe de S. Pierre, apres que Louis euſt monté les degrez & ſalué le Pontife auecque les reuerences ordinaires, les portes de l'Egliſe à deſſein ſe trouuerent fermees, & alors le Pape dit à ce ieune Prince. *Si vous eſtes venu pour la la paix de la Republique & la protection de l'Egliſe, ie vous ferai ouurir ces portes, mais ſi vous auez d'autres intentions elles demeureront fermees*. C'eſtoit à mon auis faire alluſion à ce que les Bethlehennites diſoient à Samuel, & Berſabee à Adonias, *voſtre entree eſt elle paiſible*. Et Louis ayant proteſté à Sergius qu'il ne vouloit ceder à aucun de ſes Predeceſſeurs en zele & deuotion vers le Siege de S. Pierre, alors les portes furent ouuertes, la Muſique reſonna de toutes parts, & ce ne furent que Cantiques de reſiouïſſance De là à quelques iours Louis fut oingt, les vns diſent comme Roi de Lombardie, les autres comme aſſocié à l'Empire, tant y a qu'il

1. Reg. 16. 3. Reg. 2.

Ado Vien nēſ an. 841. Leo eſt in Chron.

receut ceste benediction de la main du Pape. De son temps fut commencé le procés du traistre Ebbo Archeuesque de Reims qui auoit suscité tant de trauerses à l'Empereur Louis le Debonnaire, & Hincmarus qui auoit esté mis en sa place, Lothaire voulut que ce different fut terminé selon les saincts Canons par le Pontife Romain, estant vne cause maieure. Mais la mort ayant tranché le fil de la vie de Sergius ceste affaire fut terminee par

v. Thegard. de gest. Lud. Pij.

LEON IV.
An. 847.

Leon Quatriesme qui l'An 847. fut mis en sa place, vn Sinode fut tenu à Paris sur ce suiet, ou de l'authorité du Siege Apostolique Hincmarus fut maintenu, & Ebbo exclus pour toute sa vie. Ce fut ce Leon qui hardi & courageux comme vn Lyon maintint genereusement la liberté de l'Election du sainct Siege sans la vouloir assuiettir, ni au consentement, ni à la confirmation de l'Empereur. Ceste vsurpation prouenuë des

v. Concil. Paris. sub Leon. 4. Tom. 3. Concil. v. Flodoard Hist. Rhē. l. 3. c. 2. Ciac. in Leon. 4. Platina Genebr. Baro. an 847.

Princes Gots qui estoient heretiques & barbares estant manifestement tyrannique, & en effect quelle apparence y auoit il que le Siege Apostolique dont l'institution est purement diuine, & de la propre bouche du Fils de Dieu, releuast en quelque façon d'vne dignité qui n'estoit sur la teste de Lothaire, & de Louis que par la translation de l'Empire faitte par Leon Troisiesme en la personne de Charlemagne. On dit mesme que Lothaire aiant eu auis qu'à Rome vn certain Seigneur appelé Gratian pratiquoit des intelligences dans Rome & dans l'Italie pour faire restablir l'Empereur d'Orient aux droits qu'il y auoit eus deuant Charlemagne, & que le Pape inclinoit, à cela y vint en personne pour s'esclaircir de cela, & l'accusation de Gratian faitte par vn nommé Daniel se trouuant fausse, & l'accusateur fut chastié comme il meritoit. Le Pape & l'Empereur renouuelerent leurs anciens traittez, cestui ci renonçant aux Elections des Papes, & le Pape promettant de faire obseruer par l'Italie les Loix Imperiales. Si d'vn costé le Siege de sainct Pierre se maintenoit *en la liberté que Iesus-Christ lui a donnee,*

v. Baro. an. 848.

Anastas in Leon. 4.

de l'autre l'Angleterre renouuelloit sa sommission à ceste Souueraine Chaire, car Ataulphe Roi suiuant les traces de ses Predecesseurs protesta de son hommage, & fit payer le tribut que l'on appeloit les deniers de sainct Pierre. Les Euesques de France assemblez en Sinode à Tours, disent *que celui-là offence toute la Chrestienté qui mesprise l'authorité de l'Apostolique tenant la place de S. Pierre à qui Dieu a donné la Primauté sur toute la terre, & que se reuolter contre lui est outrager les Apostres dont Pierre est le Prince, & faire vn affront à tous les Euesques.* Voila comme alors les membres parloient de leur Chef. Nous auons fait voir plusieurs fois des Euesques deposez par l'authorité du Pontife Souuerain, ici nous remarquerons vn Prestre Cardinal du tiltre de S. Marcel appelé Anastase deposé par le Pape Leon, & pourquoi, pour auoir esté par l'espace de cinq ans absent de son titre, c'est à dire, de son Eglise. Ce qui nous fait voir l'exacte & seuere obseruance des Canons en ce temps là touchant la residence. C'est en la Succession de Leon 4. que les ennemis du Siege de S. Pierre enflent les voiles de leurs ca-

Plat. in Leon. 4. Genebrard. Cronog. Polidor. Virgil. l. 4. & 6. Sabellic Bar. an 850. Lup ferrar. ep. 84.

Bar. an. 853.

lomnies du vent d'vne fable, ou les mensonges, les impertinences, les fausſetez, les contradictions, les ignorances, les groſſieretez, les malices marchent par douzaines, eſleuans ſur le Troſne de S. Pierre ceſte Chimere forgee en des cerueaux creux nommee la Papeſſe Ieanne. Mais ce conte qui porte ſa refutation dans ſon recit, comme le Scorpion l'antidote de ſa picqueure, eſt aſſez deſchifré, deſchiré & deſcrié par nos Eſcriuains qui en ont fait voir ſi clairement l'impoſture qu'il n'y a que les aueugles qui ne l'apperçoiuent pas. Mais de quel front les heretiques qui nous veulent faire paſſer ceſte fable pour verité, veulent-ils deſguiſer en fable la verité de la Papeſſe Elizabeth que nous auons veu tant d'annees regnante en Angleterre, & poſſedante la qualité de Chef Souuerain au Spirituel & au Temporel de l'Egliſe Anglicane : mais nous traittons autre part amplement de ce Chef feminin des grands Bretons ſans nous eſtendre ici dauantage.

v Onuphr. Append. ad Leonem 4. Nem Cinc poſt Leon. 4. Floumond de Remond en ſon Antipapeſſe. Coeff. contre le Miſt. d'Iniq. apres Leon 4. & Cocquæus contra Miſt Iniq poſt Leon 4. Bar. an. 853. Seuer Bin. in Notis. poſt vitam Leon. 4. To 3. Concil Bellarmin l. 3. c. 24. de Rom. Pontif. Genebrard. Cron in Bened 3. Au Traitté du Chef de l'Egliſe ch. 34.

BENOIST.
An. 855.

PAssons à Benoist Troisiesme qui l'An 855. fust esleu pour tenir le Souuerain Pontificat: L'Histoire de sa vie nous apprend qu'il fit pour n'estre point Pape tout ce qui fut en sa puissance, mais la diuine Prouidence l'ayant destiné à ceste charge, en vain les Dominateurs de la terre s'y voulurent-ils opposer; *car qui peut resister à la volonté de Dieu*. Pour donner iour à ce discours il faut remarquer que Lothaire Empereur faſché que Benoist voulant que son Siege ioüist des franchises que Iesus-Christ lui auoit acquises, & que son Predecesseur Leon auoit maintenuës de ne prendre le consentement de l'Empereur pour l'Election, ni n'en demander la confirmation, lui suscita vn Antipape qui fut (Voila vn excellent choix) cet Anastase Cardinal de S. Marcel que nous auons dit auoir esté deposé par Leon Quatriesme. Cet homme entreprenant accompagné de factieux, & fauorisé de Lothaire s'empare Ciacon. in Ben. 3.

du Siege par violence, fait saisir Benoist & le fait mettre en prison. *Mais qui est-ce qui peut subsister contre les esleus de Dieu.* Le Clergé & le peuple Romain voians leurs libertez violees s'esmeuuent, s'amassent, vont rompre les prisons, en tirent Benoist qu'ils remettent sur le Trosne, & repoussans la force par la force, chassent Anastase & donnent vne honteuse fuitte aux partisans de l'Empereur, qui vit renuerser sur son visage l'affront qu'il auoit brassé à Benoist, & *comme tout coopere en biens à ceux que Dieu supporte,* de ceste mauuaise pratique de l'Empereur est sortie la plaine liberté de la Chaire de S. Pierre, qui apres auoir esté tiree de la tyrannie des Empereurs Payens par Constantin, & de la violence des Rois Gots & Lombards par Charlemagne, est en fin sortie de dessous la suiection des Empereurs d'Occident qui se confians en leurs forces se vouloient assuiettir les Papes qui leur auoient mis la Couronne Imperiale sur la teste. Ainsi nous verrons desormais la chance tournee, & les Papes autant esleuez au dessus des Empereurs que ceux-ci s'en vouloient faire accroire, vsurpans vne authorité qui ne pou-

uoit estre iuste sur le Pere des Peres, & le Pasteur general de tous les Chrestiens. Ie l'appelle ainsi apres Loup Abbé de Ferrieres au Diocese de Sens, qui escriuant au mesme Benoist Troisiesme le nomme *Pape Vniuersel.* Ep. 103.

NICOLAS I.
An. 858.

L'An 858. Nicolas Premier surnommé le Grand lui succeda, qui encore contre son gré aussi bien que son Predecesseur fut esleué sur le trosne par le concours general du Clergé & du peuple. Cela se fit sur le visage de l'Empereur Louis qui estoit lors à Rome, & sans qu'il soit fait aucune mention en l'Histoire, ni de sa Confirmation, ni de son consentement. Il se retira aussi-tost en vn lieu voisin de Rome appelé Quinto, où il fut visité par le Pape, à qui Louis fit des honneurs extraordinaires, venant vn mil, qui veut dire vne demie lieuë au deuant de Nicolas, tenant la bride du cheual du Pape durant quelques pas, & apres l'auoir traitté magnifiquement, & en Empereur, Anastas. Plat. Ciac. in Nicol. 1.

il le reconduisit de la mesme sorte tenant encor à pied les resnes du cheual du Pape! O Pieté! ô Religion! ô Humilité ancienne comme tu confonds l'orgueil, l'irreuerence, *& le peu de foi de cette lie des Siecles ou nous sommes arriuez.* Ce respect Imperial rendu à Nicolas à l'entree de son Pontificat, fut vn augure des grandes choses qu'il deuoit faire en son temps, & qui auecque ses rares vertus lui acquirent le surnom de Grand. Ce fut lui qui dompta l'orgueil & la rebellion de Iean Archeuesque de Rauenne, nonobstant qu'il fust au commencement de sa reuolte supporté par l'Empereur, & le faisant comparoistre à Rome le rangea à l'obeïssance, & lui fit cognoistre qu'il sçauoit mesler la clemence auecque la Iustice & le chastier en Pere. Ce fut lui qui soustint Rotald Eueſque de Soissons persecuté par Hincmare Archeuesque de Reims, & par le Roi animé par cet Archeuesque homme de sçauoir en son temps, *mais d'vn sçauoir enflant & non accompagné de la charité qui edifie & qui est patiente & benigne iusques à souffrir & supporter tout.* Ce qu'il monstra en plusieurs violences dont il est taxé dans l'Histoire, mais prin-

Baro Anastaſ. Genebrard. Ciac

cipalement de ceste horrible qu'il exerça enuers Hincmare son nepueu Eueſque de Laon qu'il depoſa de ſon Eueſché, & lui fit cruellement creuer les yeux, abuſant en ſes actions du credit qu'il auoit aupres du Roi, & de l'authorité Roiale qu'il auoit en main, confondant le fait par la ſouppleſſe & l'artifice de ſon eſprit, & employant le fait pour executer ſes paſſions vehementes. Il trouua neantmoins en Nicolas Pape vertueux & courageux vn Pontife qui ſceut reſiſter à ſes equippees, & le ramener au train de l'obeiſſance auecque non moins de fermeté que de douceur, & pour vſer des termes de l'Apoſtre *en toute Patience & Doctrine*. Auſſi quoi que les Aduerſaires de l'authorité du S. Siege cherchent dans quelques lieux des eſcrits d'Hincmarus qui ſemblent rabbotteux & mal digerez, dequoi chocquer ceſte puiſſance Pontificale il ne s'en trouue point où il s'eſchape du reſpect qui eſt deu au premier Siege: encore que d'ailleurs il ſoit aſſez aſpre à maintenir le droit des Metropolitains. Noſtre Nicolas eut encore en teſte Lothaire Roi de Lorraine ſur le ſujet de ſa femme Thieberge ſage & vertueuſe Princeſſe

qu'il vouloit repudier tant il estoit charmé des attraits de Valdrade sa Concubine qui fut cause de tant de maux. Mais en fin tant par ses remonstrances paternelles que par la menaces des foudres Ecclesiastiques, ce Roi se retira de cet infame bourbier où il s'estoit plongé & se remit en vne meilleure voye. C'est le propre des Chronographes de marquer simplement les faits sans en deduire les circonstances qui sont amplement representees dans l'Histoire. I'y remarquerai seulement celle-ci qui fait à mon sujet que Viegant & Gouthier Euesque de Cologne & de Vienes qui auoient en vn Sinode ou Conciliabule tenu à Mets, approuué par flatterie la repudiation que Lothaire fit de sa femme pour adherer à sa paillarde, & fait ce que dit le Psalmiste, *loüé le pecheur aux desirs de son ame, & beni l'inique*, en ses deportemens, furent sauuez de comparoistre à Rome où le faux Sinode de Mets fut cassé, & ces deux mauuais Prelats degradez & deposez sans resource & sans espoir de restablissement. En tout cas qui ne voit reluire la Souueraine Principauté du Vicaire de Iesus-Christ. Ce fut Nicolas qui adoucit l'esprit du Roi Charles

Charles le Chauue, & le porta à pardonner à Baudouin Comte de Flandres, qui transporté d'amour auoit enleué sa fille Iudith & l'auoit espousee. Le Roi donnant au respect qu'il portoit au Souuerain Pontife la iuste vengeance qu'il eust pû prendre d'vn si grand outrage. Siffroi Eueſque de Plaisance ayant esté chassé de son Siege par vn Diacre nommé Paul qui auoit esmeu le peuple contre lui fut restably par Nicolas, & le Diacre insolent chastié comme il meritoit. Il vnit les deux Eueschez de Hambourg, & de Brene, & fit l'Archeueſque de Brene son Vicaire au quartier du Septentrion. Il restitua en son Siege Hilduin Eueſque de Cambrai qui en auoit esté iniustement escarté. Il voulut par priuilege ſpecial que le Monaſtere de S. Carileſe au Dioceſe du Mans fut exempt de la Iuriſdiction de son Eueſque Metropolitain & Primat, & ne dependit immediatement que du Siege de Rome, grace qui ne peut estre faitte que par le Pontife ſouuerain. Mais vn des plus grands & ſignalez actes de Primauté que Nicolas ait exercez a eſté en la cauſe d'Ignace & de Photius Patriarches de Conſtantinople, dont on peut

v. Ep 61. Nic 1. To. 3 Concil. Ep. 62.

Ep. 1. vsque ad 11. v. Ciacon. in Nic 1. Baton. an. 858.

apprendre les circonstances par ses Epistres. Nous en auons de ce Pape en assez grand nombre où le curieux pourra obseruer autant de traits de Primauté & de Principauté qu'il y traitte d'affaires. Tant de memorables actions doncqui ont éclaté dans le cours de son gouuernement lui acquirent le nom de Grand, comme à ses Predecesseurs, Leon Premier, & Gregoire Premier.

ADRIAN II.
An. 868.

CEtte grande cause d'entre Ignace & Photius commencee sous Nicolas ne se pût terminer que sous Adrian Second, qui vint apres lui au Siege l'An 868. Le Schismatique Photius auoit tellement broüillé les affaires de l'Eglise en Orient, meslant à son schisme l'heresie, & adioustant la calomnie contre Ignace de peur qu'il ne rentrast au Patriarchat dont il auoit iniustement deposseded, que ce different ne pust estre vuidé, auecque plusieurs autres contradictions qui estoient entre les Orientaux & les Occidentaux, que par vn Concile Oecu-

menique qui fût le Huittieſme. A raiſon que le principal ſujet du debat eſtoit le Siege de Conſtantinople, il le fallut tenir là meſme pour mettre le remede ſur la playe. Or tous les auantages & toutes les prerogatiues du Siege de S. Pierre y furent religieuſement conſeruees. Car ſans m'arreſter à vn long Narré de la tenuë de ce Concile, ce m'eſt aſſez de dire, qu'à la priere de l'Empereur Baſile Prince Orthodoxe, Adrian le conuocqua comme il eſt manifeſte en ces mots de l'Epiſtre d'Adrian à l'Empereur qui fut leuë à l'entree du Sinode. *Nous voulons*, dit-il, *par le moyen de voſtre induſtrie Aſſembler à Conſtantinople vn Sinode, où il ſe trouue grand nombre d'Eueſques, ou nos Legats Preſident.* Act. 1. Synod. 8. Ie ne ſçai pas quels termes plus expres nous peuuent marquer la Conuocation & la Preſidence en vn Concile. Mais vn des plus authentiques actes de Primauté & de Principauté qui ſe puiſſe faire en aucun Concile eſt ceſte formule de ſerment que iurerent & ſignerent tous les Eueſques, & tous ceux qui entrerent en ce Sinode, où la ſuiettion de l'Egliſe de Conſtantinople à la Romaine, la ſoumiſſion aux Decrets du Siege Apoſtoli- v. Act. 1. Sinod. 8.

que, & la Principauté du Succeſſeur de S. Pierre eſt declaree en termes expres. Et l'on peut dire que tout ce Concile ne parla que par la bouche d'Adrian, parce qu'il ne fit autre choſe qu'approuuer & receuoir ce qu'il auoit ordonné, tant ſur la condamnation de Photius, que ſur le reſtabliſſement d'Ignace au Patriarcat de Conſtantinople. Quant à la Preſidence elle fut plainement exercee & ſans aucun trouble par les Legats Apoſtoliques, Donat & Eſtienne Eueſques, & Marin Diacre, repreſentans la perſonne d'Adrian. Pour la concluſion la lettre Sinodique, c'eſt à dire, le Reſultat du Sinode fut enuoié *au Seigneur Coangelique, Treſſainct & Souuerain Pontife, & Pape Vniuerſel Adrian*. C'eſt là le titre de l'Epiſtre de tous les Eueſques au Pape, lui rendans conte de ce qu'ils auoient fait. Et l'Euciclique ou Circulaire lui fut auſſi remiſe, ſelon la couſtume, pour la faire publier par l'Vniuers. Certes quand ie conſidere l'authorité Souueraine du Siege de S. Pierre éclattante en vn Concile, il me ſemble que ie voi dans vne nuit bien ſeraine vn Croiſſant qui remplit ſon rond parmi tant de moindres feux que l'abſen-

v. Act. 10. Concil. 8.

ce du Soleil allume dedans le Ciel, ou que ie contemple vn diamant de grand prix qui iette des brillemens & des éclats dans vne riche enchaſſeure. Et ie ne puis m'imaginer de quel biais les Aduerſaires de ce Siege ſacré le regardent, quand ils nous veulent faire croire que les Conciles generaux raualent ou offuſquent ſa dignité, car pour moi il me ſemble que cette ſupreme puiſſance que Ieſus-Chriſt a eſtablie en ſon Egliſe, en la puiſſance de ſon Egliſe, n'eſt iamais plus authoriſee ni tant en ſon luſtre que quand ce *Chef des armees de Dieu, & ce Maiſtre du chœur des combattans* eſt à la teſte de tous les Paſteurs, qui ſous ſon obeïſſance & ſa direction conduiſent les peuples au ſalut, & les ameinent, ou maintiennent, *dans cette vnique bergerie qui ne reconnoiſt qu'vn Paſteur*. Arriere donc ces eſprits malicieux & ſchiſmatiques qui veulent mettre de la diuiſion en ces ſainctes compagnies aſſemblees au S. Eſprit, & les rendre comme ſuſpectes ou contraires à celui qui les modere, & qui y doit *Preſider comme le Chef aux membres;* ainſi que diſoient les Peres du Quatrieſme Concile Oecumenique. Certes la ſainte parole

nous apprend que celui là eſt *abominable qui ſeme de la diſcorde entre les Freres*, combien plus l'eſt celui qui iette de la diuiſion entre le pere & les enfans, & qui accuſe de tyrannie vn Empire ſi iuſte, ſi doux, ſi paternel, & ſi legitime. Les Epiſtres d'Adrian comme celles de tous ſes Predeceſſeurs ſont autant de rayons qui nous font voir la lumiere de ſa ſupreme authorité. Principalement celles qui traittent de l'affaire d'Actard Eueſque de Nantes dont il reconnut les vertus par le *Pallium*, ſignalee marque d'honneur en ce temps-là, & dont il prend la protection comme vn vrai Pere. Et celles qu'il eſcrit touchant l'vſurpation du Royaume de Lothaire, appartenant par ſa mort à Louis Empereur ſon frere, & vſurpé iniuſtement par ſon Oncle le Roi Charles le Chauue. Et celles qui traittent du reſtabliſſement de Hincmare Eueſque de Laon iniuſtement aueuglé & depoſé par Hincmare Archeueſque de Reims ſon Oncle & Metropolitain. Il tint vn Concile à Rome l'an 868. qui fut preambulaire du Huitieſme Sidode General où il anathematiza Photius, & fit bruſler le liure qu'il auoit eſcrit contre le Pape Nico-

y Ep 11 & ſeqq Adr. 2. To 3. Concil.

y. Ep. 15 & ſeqq.

Ep. 17. & ſeqq.

y. Tom. 3. Concil. ſub Adrian. 2. Concil. Rom.

las son Predecesseur. Ce Concile fut comme la guide & le porte flambeau du Huitiesme qui suiuit en tout les Decisions d'Adrian. Du depuis le Schismatique Photius broüilla tellement tout l'Orient de ses erreurs, & l'anima si furieusement contre le Siege Romain, que les deux Eglises Orientales n'ont pû depuis estre reünies sinon au Concile General de Florence, ou assista le Patriarche de Constantinople : mais ceste reünion dura peu par l'inconstance des Grecs qui tomberent peu de temps apres sous l'esclauage du Turc, dont la tyrannie leur fait payer les interests de leurs anciennes rebellions contre la Mere de toutes les Eglises, qui est la Romaine. Dont ils n'ont point depuis voulu reconnoistre la Souueraine Principauté, adioustans à leur schisme l'heresie touchant la procession du sainct Esprit, nians qu'il procede du Fils, & renians du Simbole ceste parole, & du Fils, dogmatisans qu'il ne procede que du Pere. De sorte que nous ne verrons plus desormais de Conciles Oecumeniques qu'en Occident, Patriarcat particulier du Siege de sainct Pierre, & ou la Primauté, Presidence, & Princi-

pauté n'a iamais esté heurtee, ni contrariee.

IEAN VIII.
An. 873.

Plat Genebrard Ciac. in Ioa. 8. Bar. an. 876

IEan Huitiesme fut mis en la place d'Adrian l'An 873. Il eut cet auantage qu'aucun autre de ses Predecesseurs, ni de ses Successeurs n'a eu, qui est d'auoir en son Pontificat sacré de sa main trois Empereurs, Charles le Chauue, Louis le Begue, & Charles le Gros. Mais sacrés de telle sorte qu'il estoit en son choix de donner l'Empire auecque la Couronne Imperiale à celui qui lui estoit plus agreable. Ce qui a fait dire à quelque Historien *que le titre d'Empereur estoit vn pur bienfait du Pape, & que les ans de l'Empire ne se contoient que du jour qu'il estoit sacré par le Pontife Souuerain.* Ce fut lui qui restablit entierement en son Siege Hincmare Euesque de Laon, tout aueugle qu'il estoit, en quoi son Ordonnance fut suiuie auec vne obeïssance prompte & exacte par tous les Euesques des Gaules. Il eut quelque petite repugnance lors qu'il fit

Sigon. l. 5. de regn. Ital. ad ann. 876.

v. Baro. an. 878.

Baro. an. 876.

Ansegise Archeuesque de Sens Primat des Gaules & de Germanie, mais ce fut vn nuage qui se dissipa aux rayons de sa supreme authorité. Et dans quel Empire vn Monarque n'a t'il quelquefois des difficultez de faire passer ses Edicts & ses Ordonnances quand elles apportent quelque nouueauté en l'Estat. On lui remonstre, on le supplie, on proteste, on l'exhorte, mais en fin on cede, & l'obeissance qui *est deuë à ceux qui sont en sublimité* fait que l'on se rend & que l'on se soumet à leur ioug. Il depose & priua de la Communion Formose Eueſque de Port qui s'estoit ioint à la faction des Comtes de Tusculane, puissans Princes alors en Italie, iusques à opprimer la liberté du S. Siege, & troubler la tranquilité Romaine. Il frappa aussi d'anatheme Athanase Eueſque de Naples pour auoir eu intelligence auec les Sarrasins. Et aussi Felix & Pierre Eueſques, pour s'estre reuoltez contre leur Superieur le Patriarche de Grade. Les Sarrasins occupans le païs de Bourdeaux, & Frotaire Archeueſque estant par eux chassé de son Siege, il lui permit d'administrer l'Egliſe de Bourges qui estoit lors destituee de Prelat. Ce qui

Platin. Genebr. Ciac. Ep. 8. & seq. v. To. 3. Concil. inter ep. Ioa. 8. Ibid. v. Concil. Rom 3. sub eod. Ioa. 8. Ep. 28. Ep. 8. 9. 37.

monſtre de quelle façon il diſpoſoit des Prelats & des Egliſes de nos Gaules. Toutes ſes Epiſtres qui ſont en grand nombre & paſſent trois cens, font voir ſa ſollicitude vniuerſelle, n'y ayant partie de l'Vniuers où il n'euſt l'œil, & n'exerçaſt ſa charge. Mais l'Hiſtoire qui ne cele à perſonne ſes veritez, & qui en rend teſmoignage à la face des plus grands Rois, ne manque pas de remarquer vn deffaut en ce Pontife d'auoir eſté vn peu condeſcendant, que ie die laſche : Principalement au fait de Photius, conſentant qu'il fuſt reſtabli apres la mort d'Ignace au Troſne Patriarchal de Conſtantinople. Il eſt vrai que ce faux Renard vſa de tant de ſouppleſſes pour arriuer où il pretendoit, & par vne feinte hyppocriſie contrefit ſi bien l'Orthodoxe qu'il trompa tout le monde, cachant ſous le maſque de la diſſimulation ſes mal-heureux deſſeins, qui en fin laiſſerent des ſemences de diuiſion entre les deux Egliſes Orientale & Occidentale, qui depuis lui n'ont pû eſtre arrachees. De ſorte que l'on peut dire de Narſes & de luy, tous deux Eunuques, qu'ils ont l'vn pour l'Empire, l'autre pour l'Egliſe filé vne roile dont la

trame n'a pû estre deffaicte, quelque diligence qu'on y ait apporté. Il est vray que le Pape Iean emporté du zele de voir ceste reünion de l'Orient & de l'Occident si desiree de tous les gens de bien, merite d'estre excusé, si pensant la moyenner par le restablissement de Photius, & quoi que l'euenement ait monstré le contraire, il ne faut pas tousiours iuger des conseils par les euenemens. Mais sans m'arrester aux particularitez de ceste affaire, où il y a plusieurs remarquables circonstances: De ce mesme restablissement dont Iean est blasmé, il me semble que nous pouuons tirer vne marque tres-expresse de l'Aduantage & de la Preeminence du Siege Romain sur tous les autres, puisque, & l'Empereur d'Orient & Photius mesme reconnoissent que la restitution doibt prouenir de la main & de l'autorité mesme de celui qui auoit au Concile General Huictiesme fait la destitution. Et ainsi de ceste mesme action dont les aduersaires du Siege Romain prennent occasion de reprendre la facilité de Iean qui se laissa trop aisement aller aux persuasions & tromperies de ce faux Eunuque, ruinant tout ce que ses Prede-

ceſſeurs Nicolas & Adrian auoient edifié & ſouſtenu auecque tant de courage & de fermeté; nous en pouuons tirer vne marque de Superiorité Supreme de l'Egliſe de Rome ſur celle de Conſtantinople, puiſque celle là deſmet & reſtablit le Patriarche de celle ci, encore auecque diſpenſe des Canons du Concile Huictieſme; car en ce Sinode l'vne des cauſes de la depoſition de Photius, fut parce qu'il eſtoit ſauté de l'eſtat Laique au Patriarcat, ſans auoir auparauant paſſé par les degrez & les fonctions des Miniſteres Eccleſiaſtiques.

MARIN.
An. 882.

Ciacon. Genebr. Baro.

MArin Premier, mal appellé Martin par quelques-vns, à cauſe de la reſſemblance des noms, vint l'An 882. ſur le Siege Apoſtolique apres Iean Huictiéme. Ceſtui-cy voyant de quelle ſorte le Schiſmatique & malicieux Photius abuſoit de la grace que ſon Predeceſſeur luy auoit faicte de le reſtablir au Siege de Conſtantinople où il s'eſtoit intrus au cõ-

mencement du viuant d'Ignace, & voyant ſon opiniaſtreté à perſeuerer en ſa rebellion, improuua ce reſtabliſſement, & caſſa les Decrets d'vn faux Sinode que ce malheureux auoit aſſemblé ſous le nom de Huictieſme General. Il reſtablit Formoſus Eueſque de Port, qui auoit eſté depoſé par ſon Predeceſſeur, s'eſtant reconcilié auecque les Comtes de Tuſculane, dont Formoſus s'eſtoit monſtré partiſan. En quoi il ne corrigeoit pas ce que Iean auoit fait, mais la cauſe ceſſant de la diſgrace de Formoſus, il eſtoit raiſonnable que l'effect ceſſaſt auſsi. Fulco Archeueſque de Reims receut le Pallium de Marin, & fut continué aux preeminences que le S. Siege auoit concedees à ſes predeceſſeurs. Ciaco. Genebr.

ADRIAN III.
An. 884.

d'Adrian Troiſieſme qui par la mort de Martin occupa ſa place l'An 884. & la tint peu de temps, nous auons deux hardis & genereux Decrets, l'vn pour la liberté du S. Siege, ordonnant Ciac. Genebr. Plat.

qu'en l'election ni en la creation d'vn Souuerain Pontife on ne meslast point l'authorité de l'Empereur. Ioug iniuſte s'il en fut iamais, & qui faiſoit que ces Princes n'eſtendoient pas ſeulement la main à l'encenſoir, mais auſſi à l'encenſeur : Ce qui ne peut eſtre approuué d'aucun eſprit à qui la Pieté donne des ſentimens religieux: L'autre ordonnance fut que *Charles le Gros venant à mourir ſans lignee, le titre d'Empereur ne fuſt donné qu'à des Princes d'Italie.* Decret qui fait aſſez connoiſtre que la Tranſlation de l'Empire auoit eſté faicte par l'authorité des Souuerains Pontifes, qui depuis ont eu la diſpoſition de ceſte dignité. La premiere en rang apres la Pontificale de toutes celles du Chriſtianiſme.

ESTIENNE.
An. 885.

Estienne Sixieſme l'An 885. fut eſleu Pape, de ſon temps mourut Charles le Gros, & la dignité Imperiale venant à vacquer, tant par declination que par neceſſité, qu'auſſi pour ſuiure le Decret de

ſon Predeceſſeur qui auoit peut-eſtre fait à l'inſtance des Comtes de Tuſculane, & des autres Princes d'Italie, il crea & Couronna Empereur Vuido ou Gui, Duc de Spolete, moyennant qu'il confirmaſt toutes les donations faittes à l'Egliſe par les precedens Empereurs, & de n'attenter rien ſur ſes droits. Il receut les lettres de l'Empereur d'Orient Baſile eſcrites à Adrian ſon Predeceſſeur, & parce qu'elles lui ſemblerent moins reſpectueuſes quelles ne deuoient eſtre, il en reprend Baſile auec vn accent qui teſmoigne ſon homme de grand courage, & qui ſçauoit *honorer ſon miniſtere*. Il lui fait cognoiſtre & ſentir que la dignité ſacree des Pontifes ne releue que de Dieu, & en rien des puiſſances de la terre: Et d'effect c'eſt à la dignité Pontificale & Paſtorale de veiller ſur les Rois, mais ce n'eſt pas aux Rois, ni aux Empereurs de iuger des actions de leur Pere. Les Archeueſques de Cologne & de Breme ayans quelque different touchant leur Iuriſdiction, il delegua Foulques Archeueſque de Reims auec authorité Apoſtolique pour iuger ceſte cauſe; comme eſtant des majeures & appartenante au Siege de S. Pierre.

v. Baro. an. 885. v Epiſt. Steph 6. To 3 Concil.

FORMOSE.
An. 891.

Estienne estant mort il y eut du bruit en l'Election de Formose l'An 891. Car la faction des Toscans voulut porter au Pontificat vn Diacre nommé Sergius, qui fut cause de beaucoup de malheurs & de violences. Toutesfois les Electeurs se roidirent contre cet intrus, le chasserent, & establirent en la Chaire de sainct Pierre Formose Eueſque de Port qui auoit este trauaillé par Iean Huittiesme de la façon que nous l'auons representé. Se voiant ainsi tourmenté de diuerses factions & troublé en l'exercice de sa charge, il appela à son secours le Roi Arnaux qui y vint auec vne puissante armee, qui chastia ses rebelles, l'establit en son Trosne, & se fit Couronner Empereur par Formose, qui partie par necessité, partie par reconnoissance, le gratifia de ceste dignité. Il condamna Photius Patriarche de Constantinople, Schismatique & Heretique, & donna des reglemens à l'Eglise Anglicane. Quelques-

v. Ep. 1. Formos. To. 3. Concil.

v. Ep. 2.

vns

vns apres la mort de Formose mettent au rang des Pontifes vn nommé Boniface à qui ils donnent le nom de Sixiesme, mais il est reitetté par d'autres, tant pour la briefueté de sa seance qui ne fut que de quinze iours, qu'à cause de la violence faitte aux Electeurs qui rend son Election iniuste. Ie me range à l'opinion de nostre grand Annaliste qui l'appelle intrus, & l'oste du Catalogue des Pontifes Souuerains. Baro. an. 897.

ESTIENNE VII.
An. 897.

ET souhaitterois encore d'en pouuoir oster le nom & la memoire d'Estienne Septiesme, non moins intrus que Boniface, & occupant le Siege l'An 897. Cettuy-cy ayant violenté les droicts diuins en forçant les Electeurs à le nommer; Viola encore les humains par vne inhumanité barbare: Nous faisant cognoistre iusques à quel point d'extremité la passion de colere meine vn courage, quand vne fois elle le possede. Certes vne haine mortelle ne finit pas auecque Luitprand l. 1. c. 3.

la mort, elle passe iusques dedans le sepulcre, & exerce son ressentiment sur ce qui n'a plus de sentiment. La rigueur qu'il exerça cõtre la memoire & le corps de son Predecesseur Formose qu'il fit tirer du Tombeau & ietter dans le Tibre, apres lui auoir fait couper deux doigts, & l'auoir comme degradé en ceremonie; cassant tout ce qu'il auoit ordonné, & effaçant son nom du Catalogue des Papes, rendent sa memoire ausi odieuse qu'il vouloit rendre celle de celui qu'il vouloit deshonorer. Mais il fit comme ceux qui mouschent la chandelle auec les doigts; ils se saliſſent & la rendent plus claire; car il a rendu la renommee de Formose plus illustre dans l'histoire, & la sienne au contraire diffamee. Quelque seuerité neantmoins qu'il y ait en cette action, elle mõstre plustost vn excés de pouuoir qu'vn manquement. Comme les grands fleuues font paroistre l'abondance de leurs eaux par leur desbordement plustost que par leur cours ordinaire. Et comme la jalousie & la fiebure font cognoistre vn surcroist d'amour & de chaleur. Laissant donc à part l'iniustice de ce procedé, & prenans le tison par le bout où il n'y a

point de flamme, encore à trauers tant de broüillas d'vne vehemente passion y voyons nous reluire les rayons d'vne Puissance Souueraine, & d'vne Principauté fort absoluë, le pouuoir se manifestant mesme dans son propre abus.

ROMANVS.
An. 900.

AVssi voyons nous que ce que la violence de la passion auoit fait faire à Estienne est effacé par son Successeur appelé Romanus mis en son lieu l'an 900. Car aussi-tost qu'il eut en main l'authorité Apostolique il reuocqua & cassa tout ce qu'Estienne auoit fait en sa fureur, si encore tout ce qu'on en dit est veritable, car il y a quelques Historiens qui tiennent tout ce recit pour fabuleux, & semé par les ennemis d'Estienne, qui n'estoient pas en petit nombre, à cause de la violence pratiquee en son Election. Nous lisons encore de Romanus qu'il Couronna Empereur Louis Quatriesme fils de Boson, apres qu'il eust defait le Tyran Beranger. Voila les Pa-

Onuphr in Notis ad Plat. sub Steph. 7.

Luitprand. l. 1. Baron. an. 900.

pes qui ont regné durant ce Siecle Neufieſme.

DEPOSITIONS DES DOCTEVRS.

OYons maintenant les Depoſitions des Docteurs qui ont veſcu de leur temps touchant la Souueraine Principauté de la Chaire de ſainct Pierre. Haymo appelle ce Prince des Apoſtres, *le Premier Paſteur de l'Egliſe*. Ionas Eueſque d'Orleans, *le Membre le plus eminent de la ſainte Egliſe*, qui eſt autant que s'il l'appeloit Chef. Simeon Metafraſte, *le Premier des Apoſtres*, & ailleurs, *Tenant la Primauté dans l'aſſemblee des Apoſtres*. Raban. *Aiant la Primauté en l'Ordre Apoſtolique*. Et encores, *Pierre*, dit-il, *a receu par les Clefs du Royaume des Cieux la Principauté de la Puiſſance Iudiciaire; affin que tous les fidelles qui ſont en l'Vniuers ſachent que celui qui ſe ſepare en quelque façon que ce ſoit* (notez) *de l'vnité de la foi de Pierre ou de ſa Compagnie, ne peut aucunement ni eſtre abſous des liens de ſes pechez, ni auoir la porte ouuerte au Royaume des Cieux*. Mais c'eſt

Serm. de dominic. 1. poſt Paſch.

l. 3 de cult. Imag.

In vit S. Iacob.

Ip vit. S. Ioan.

In cap. vlt. Ioa.

In cap 16. Math.

principalement dans le Huitiesme Concile Vniuersel tenu durant ce Siecle l'An 869. ou toute l'Eglise en corps recognoist la Primauté & Principauté du Siege Romain, comme nous auons assez amplement fait voir sous Adrian Second, qui y est appelé *Seigneur Tres-sainct, Tres-grand Pontife & Pape Oecumenique*. Et en vn Canon de ce Concile il est expressement deffendu de ne rien attenter en quelque façon que ce soit contre *ce Siege du Prince des Apostres sous peine d'anatheme*, qui est autant que de recognoistre sa supreme authorité qui ne peut estre iugee de personne. Et parce que les Aduersaires de ce Siege se seruent de quelques traits hardis que Hincmarus à auancez durant la chaleur de ses passions pour maintenir les droits des Metropolitains qui lui sembloient diminuez par les trop frequentes appelations à Rome. Voyons vn peu quels ont esté les sentimens de la foi de ce Prelat lors qu'il a eu l'esprit plus doux, & en vne assiette plus tranquile. *Les causes importantes*, dit-il, (& ce sont celles que l'on appelle majeures) *doiuent estre renuoyees à l'examen du Pontife du Souuerain Siege*. Et puis citant le Pape

In Epist. Sinodic. Concil. 8 Oecu. & v. passim per totum Concil. Can. 21.

v. Apud Flodoard l. 3. c. 13. Hist. Rhem.

Leon le Grand *Parmi les Apoſtres meſmes nonobſtant la reſſemblance d'honneur, il y a eu diſtinction de puiſſance: Et quoi que leur election fuſt ſemblable, il a toutefois eſté ordonné à vn de commander à tous les autres, de laquelle forme eſt auſſi venuë la diſtinction des Eueſques, & par vne ſage ordonnance y a eſté pourueu, en ſorte que tous ne puſſent pas s'attribuër toute ſorte de choſes, mais qu'il y euſt en chacque Prouince des Prelats dont la ſentence fuſt la Premiere entre celles de leurs freres, & par qui le ſoin de l'Egliſe Vniuerſelle s'allaſt reünir à la Chaire de S. Pierre, ſans iamais ſe ſeparer de leur Chef.* Peut-on parler plus clairement de la ſubordination des Eueſques & Metropolitains au Siege Apoſtolique. Auſſi tint il à beaucoup d'honneur & de grace de receuoir le *Pallium* que le Pape lui enuoia à la priere de Lothaire Empereur qu'il employa pour l'obtenir. Le meſme dit ailleurs parlant des Eueſques. *Nous autres qui executons les Decrets des Saints Canons, & des Pontifes du Siege Romain, ſous les Iugement de ce meſme Rocher Apoſtolique* (il fait alluſion à Pierre ſur qui l'Egliſe eſt fondee) *nous ne ſommes autre choſe, que fauteurs du Iuge équitable, &*

v. Flodoard l. 3. c. 10. hiſt. Rhem. Aduerſ. Hincmar. Land c. 35.

executeurs de ses iustes sentences, rendans ainsi nostre obeissance au S. Esprit qui parle par sa bouche, & au Siege Apostolique, d'où le Ruisseau de la Religion, de la Discipline Ecclesiastique, & des Arrests Canoniques a pris sa source. Et encores. *Le soin & la Prelature sur toutes les Eglises a esté baillee au Siege Apostolique, en la Primauté de S. Pierre.* Et ailleurs, *la puissance de lier & deslier est passee & decoulee aux autres Apostres, & à tous les Princes de l'Eglise*, ce sont les Eueſques; *mais elle est singulierement commise à S. Pierre.* Et vn peu apres. *Rien n'est lié, rien deslié, sinon ce que S. Pierre a lié ou deslié.* Le mesme escriuant à Adrian pour la cause de Rotalde Eueſque de Soissons que le Pape lui commandoit de restablir en son Siege, nonobstant sa deposition faite en plain Sinode, *il prie sa Sainteté de ne lui donner point cette commission, mais de faire cette restitution de son Authorité absoluë pour faire cesser tout sujet de murmure lors qu'on verroit qu'elle seroit faitte par le Chef de l'Eglise, & qu'il est remis en son Siege par la pieté de vostre Souuerain Pontificat.* Et puis il adiouste. *Tous tant que nous sommes jeunes & vieux nous sçauons que toutes nos Eglises sont sujettes à la Romaine,*

Hincmar. ep 6. edit. Buſ.

Ep. Hincmar. ad Adrianum PP.

v. apud Flodoard l 3. c 13.

& que nous Eueſques ſommes ſujets par la Primauté de S. Pierre au Pontife Romain, & partant la foi qui a touſiours fleuri, & qui aidant Dieu fleurira touſiours en l'Egliſe reſtant entiere, il nous faut obeir à l'authorité du Souuerain Pontife. Et au meſme endroit. *Si c'eſt vne cauſe d'Eueſques il faut auoir recours à l'Oracle diuin*, c'eſt à dire, *au Siege Apoſtolique, car cette cauſe eſt des Majeures*. Et parlant des Metropolitains. *Il faut*, dit il, *deuant tout autre iugement qu'on attende en leur cauſe la ſentence du Pape*. Tous les Eueſques de France & de la Gaule Belgicque, ou Germanie inferieure aſſemblez en Sinode à Troyes en Champagne ou ſe trouua le Pape Iean Huitieſme, perſecuté à Rome par la faction des Tuſculans, reſpondent ainſi à ſa Saincteté, qui deſiroit qu'ils anathematiſaſſent ceux qu'à ceſte occaſion il auoit excommuniez. *Seigneur tres-ſainct & tres-Reuerend Pere des Peres Iean Pape de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique du Premier Siege Romain, Nous les Enfans, les Seruiteurs, & les Diſciples de voſtre authorité les Eueſques des Gaules & des Belges, proteſtons reſſentir auec compaſſion, & déplorer les outrages que des hommes malins, miniſtres*

Continuat. Aimoinil. ſ. c. 37.

de Satan ont commis & fait receuoir à noſtre ſainte Mere la Maiſtreſſe de toutes les Egliſes. Et en ſuitte approuuans les anathemes emanez de l'autorité du Souuerain Pontife contre ſes perſecuteurs, *ils declarent qu'ils tiennent pour excommuniez ceux qu'il a frapez d'excommunication, & pour eſtre hors de l'Egliſe ceux qu'il en a chaſſez, & de receuoir ceux qui apres vne legitime ſatisfaction ſeront receus par l'authorité du Siege Apoſtolique*. Mais c'eſt aſſez des Actes & des Depoſitions de ce Neufieſme Siecle, où la Primauté & Principauté de la Chaire de S. Pierre parut auecque beaucoup plus d'éclat qu'elle ne fera au Siecle ſuiuant, *ou les Recteurs des Tenebres du monde* offuſqueront par leurs violentes vſurpations l'authorité de ceux que Dieu y a eſtablis pour en eſtre *la lumiere*.

DIXIESME SIECLE.

LE Soleil qui eſt le ſeul œil du monde, & comme la ſource de toute la clarté qui eſt en l'Vniuers ſouffres quelquefois des Eclipſes, c'eſt lors que la Lune s'oppoſe à ſes rayons & nous en deſrobe la ſplendeur. L'authorité ou pluſtoſt la tyrannie de la puiſſance Impieriale mettant trop auant la main aux Elections des Souuerains Pontifes, & des autres Prelatures a porté tant d'ombrages & de brouïllards à ce Siecle où nous entrons qu'il a produit peu de lumieres; De ſorte qu'il ſemble *me repreſenter vne region d'ombre de mort*, à comparaiſon des precedens au ſujet que ie traitte. Il ſemble que la lampe de l'authorité Pontificale ait eſté enfermee dans

la cruche ou miſe ſous le boiſſeau tant elle a ietté peu déclats. Soleil caché ſous des nuees, force orages, éclairs, tonnerres, tempeſtes, le dirai-je, beaucoup de bruit & peu de fruit. Quel deſordre quand des mains profanes ou Laïques ſe meſlent des choſes ſacrees, *& quand la Princeſſe des Prouinces* la ſainte Egliſe *eſt renduë comme tributaire* & miſe ſous le ioug. Neantmoins Dieu ayant promis *que les Portes d'enfer*, qui ſont les puiſſances des tenebres, *ne preuaudront point contre ce Roc ſur qui il a fondé ſon Egliſe*, nous ne laiſſerons pas de voir à trauers tant de brouïllards de mauuaiſe vie les rayons de ceſte Souueraine authorité que Ieſus-Chriſt a voulu reſider en ſon Vicaire.

THEODORE.
An. 901.

PLuſt à Dieu que ce Siecle fuſt auſſi heureux que l'Aſtre qui a l'aſcendant ſur ſon horiſon à vn nom fauorable, car ce fut Theodore, qui veut dire donné de Dieu, qui l'An 901. fut eſleué ſur la Chai-

re de sainct Pierre où il ne fut assis que vingt iours, en ce peu de temps si court qu'à peine pouuoit-il recognoistre l'importance de sa charge, nous n'auons de lui autre action de Primauté & de Principauté, sinon que suiuant les vestiges de Romanus il improuua, desauoüa, & cassa ce que l'excés de la passion auoit fait commettre à Estienne Septiesme contre la memoire du Pape Formose.

IEAN IX.
An. 901.

PEu de iours apres le Siege fut rempli de la personne de Iean Neufiesme quelque brigue que fist Sergius appuyé du credit des Marquis de Toscane pour arriuer à ceste supreme dignité. Iean pour vaincre ceste faction qui estoit trop forte dans Rome iusques à lui estre suspecte, conuocqua vn Concile à Rauene de 74. Eueſques, où la brigue de Sergius fut condamnee auec anatheme, où la memoire du Pape Formose qu'Estienne Septiesme s'estoit efforcé de ternir, fut restablie en honneur & son nom mis parmi ceux des

v. Concil. Rauennat. To 3. Concil. sub Ioa. 9. Sigebert an. 309. v. Baro. an. 904.

Souuerains Pontifes. Là meſmes furent condamnez par le Pape & le Concile, les Couronnemens ſous titre d'Empereurs d'Arnoux & de Beranger, comme ayans eſté arrachez par crainte & violence, & celui de Lambert fils de Gui Duc de Spolete & Empereur declaré legitime, & accompagné de toutes les formes requiſes & conditions neceſſaires.

BENOIST. IV.
An. 905.

COmme il n'y a point de ſi rude & faſcheux hyuer qui n'ait encore quelques iours ſerains, & quelques rayons de beau temps. Benoiſt Quatrieſme entrant en charge l'An 905. paroiſt comme vn feu ſainct Elme parmi les tempeſtes, y eſtant introduit par de bonnes voyes, & s'y conduiſant auecque tant de prudence & de bonne vie que l'on peut dire de cet homme vraiment Apoſtolique, ce qui eſtoit dit des Apoſtres, *que parmi vne nation deprauee ils reluiſoient comme des lampes en vn lieu obſcur*. Ce fut lui qui ſacra Empereur Louis, que quelques-vns di-

Sigon. l. 6. Cacon ub Bened. 4.

disgrace, *s'il à sceu mesnager le temps de sa visitation.* Mais certes ce Sergius ne valloit pas mieux, & peut-estre pis que celui qu'il auoit chassé, *Dieu se vangeant ainsi de ses ennemis par ses ennemis mesmes*, & chastiant les vns par les autres. Il est honteux de dire par quelle voye ce Sergius qui auoit esté rebutté & exclus tant de foix se fraya en fin le chemin au Souuerain Pontificat, où l'on dit qu'espousant les mesmes passions d'Estienne Septiesme contre la memoire du Pape Formose, il effaça son nom du liure des Pontifes. Quoi que cette action soit non moins inhumaine qu'iniuste, si est-ce qu'elle nous monstre la verité de ce mot d'vn Ancien, *que la colere iointe à la puissance à vn effort de foudre.*

ANASTASE.
An. 910.

ANastase parut apres sur les rangs l'An 910. Qui donna au Siege Episcopal de Pauie des Priuileges & des Prerogatiues merueilleuses, & qui ne pouuoient sortir que d'vne authorité Sigon l. 6. de Regn. Ital.

Pontificale vraiment reconnuë pour Souueraine.

LANDO.
An. 912.

LAndo fut subrogé en la place d'Anastase l'An 912. Ce fut lui qui promeut à l'Eueſché de Bologne vn nommé Iean, & puis qui l'eſleua au Siege Metropolitain de Rauenne, & depuis il fut Pape. Ie ſçai ce qu'il y a de reprehenſible en ces promotions. Mais comme ie ne fai pas ici l'Hiſtorien il me ſuffit de remarquer en mon ſujet, qu'eſtant ici queſtion de diſpenſer des Canons & regles Eccleſiaſtiques, cela ne pouuoit eſtre fait que par vne ſupreme puiſſance.

IEAN X.
An. 912.

IEan dixieſme vint apres Lando l'An 912. ſur le Siege de ſainct Pierre, dont il accompagna les Clefs auecque l'eſpee de S. Paul. Ce courage martial bien que moins

moins conuenable à vn Pontife, ſeruit neantmoins de ſon temps à l'Egliſe affligee des Sarraſins du coſté de la Calabre & de Naples. Il ioignit ſes forces auec Alberic fils d'Adelbert Marquis de Toſcane, & obtint ſur eux vne victoire ſignalee. Il donna aux peuples de Morauie vn Archeueſque, en eſtant prié d'eux auec vne grande inſtance. Il auint de ſon temps vne choſe que noſtre grand Annaliſte deteſte comme vn monſtre, & neantmoins c'eſt vne aſſez commune production de noſtre temps. Le Comte de Vermandois Hebert appuyé de la faueur du Roi de France Raoul à qui il s'eſtoit rendu redoutable, brigua ſi puiſſamment à l'Election d'vn Archeueſque de Rheims qui deuoit eſtre mis en la place de Siulfe, à qui on tenoit que les iours auoient eſté abregez par poiſon, que partie par preſens, partie par menaces, il fit eſlire vn petit fils qu'il auoit aagé ſeulement de cinq ans. Election violentee & contre toutes les formes Canoniques, qu'il fit approuuer au Roi, & le Roi meſme le fit par importunité, ou autrement, authoriſer ou confirmer au Pape, qui donna en attendant qu'il fuſt en aage de pou-

Baron. Ciacon. Platina.

Genebr. Cro.

uoir exercer ceſte Prelature, ordonna qu'Ebbon Eueſque de Soiſſons adminiſtraſt le Spirituel, & que le Pere gouuernaſt le Temporel. Baronius fait contre cela vne grande & aſpre inuectiue comme l'vne des plus dangereuſes playes qui ſe puſt faire à l'Egliſe, parce que les Grands & les Princes ont depuis pris occaſion de pouſſer auant le temps leurs enfans dans les biens, & les dignitez Eccleſiſtiques, au grand dommage des ames & de la Religion. Mais las! que deuoit-il dire de noſtre Siecle, puiſque *les vices du temps paſſé ſont les mœurs du noſtre*. Et ce qui y eſtoit rare eſt vne de nos couſtumes. Il eſt vrai, comme dit le Grand Stoique, que de tout temps les hommes ſe ſont plaints de leur aage, & ont cru que les deſordres eſtoient en leurs iours arriuez à l'extremité. Mais puiſque le monde empire touſiours en vieilliſſant, à voir les termes ou nous ſommes dans le deſreiglement dont nous parlons, que deuons nous eſperer pour l'auenir, mais pluſtoſt que ne deuons nous pas craindre. Et ſans nous arreſter à ceſte meſme Egliſe dont nous venons de parler, qui ne voit en quelles mains ſont la plus part des Prela-

tures d'Alemagne, & la plus grande des Eſpagnes. Et ſans reſſembler aux Lamies qui n'auoient dés yeux que hors de chez elles, pourquoi enuiſage-je les Egliſes d'autrui en ayant vn Domeſtique dans mon ſein, & en ma propre Egliſe. I'ai ſuccedé en mon Eueſché à vn enfant qui n'auoit que quatorze ans, & qui en auoit deſ-ja ioüi, & porté le titre, & poſſedé tous les reuenus durant quatre ans. Il eſt vrai que c'eſtoit ſans Bulles, & comme vous le pouuez croire ſans eſtre ſacré, & l'euſt gardé iuſques à ſon aage viril, ſi vn commandement abſolu ne m'euſt tiré des mains vne Abbaye que i'auois, & dont le reuenu eſtoit deux fois auſſi ample que celui de l'Eueſché, ce qui ſe paſſa en mon abſence, de ſorte que ie me trouuai ſans y penſer, & contre mon gré chargé de ceſte dignité autant onereuſe qu'honorable, dignité que ie ne meritai iamais, mais auſſi que ie ne deſirai, ni ne recherchai iamais, & dont ie puis dire n'eſtre redeuable qu'à ma mauuaiſe fortune, qui m'euſt fort obligé de me priuer de ceſte dommageable faueur. Cet enfant auſſi capable Abbé que ſuffiſant Eueſque alla deuant Dieu peu de mois apres qu'il fut

pourueu de mon Abbaye, & ie demeurai chargé d'vn faix dont ie me fusse bien passé. C'est ainsi que les Dieux de la terre, comme disoit cet Ancien Comicque ioüent de nous à la plote, & filent nos destinees comme il leur plaist. Ce n'est pas pourtant que le Siege Apostolique soit pour toutes ces promotions en aucune coulpe; le Pilote n'estant pas cause des orages qui agitent son vaisseau, estant assez qu'il employe son industrie à le garantir de la furie des vagues, & à le preseruer du naufrage. Dieu mesme en la conduitte de l'Vniuers permet souuent ce qu'il ne veut pas, & souffre ce qu'il deffend & deteste. Du temps de nos Peres l'achat d'vn office estoit vne Concussion punissable, maintenant par la venalité, les charges sont dans le commerce & le traffic, & l'on en fait vne pure, mais plustost impure marchandise. *Les loix*, disoit vn Ancien, *ont consenti au peché, & ce qui est public semble loisible.* Quoi, mais la venalité de la venalité n'est elle pas maintenant comme vn des fondemens de cet Estat, & comme vn accident inseparable de sa substance, *& le Sanctuaire* de la Iustice ne se possede t'il pas *par heritage*. Et

dans vn renuersement general de toutes choſes, il eſt à craindre que nous ne voyons les Benefices aller le branſle des Offices, & que par les delicates ſubtilitez d'vne Theologie nouuelle, & à la mode, on n'efface inſenſiblemẽt la Simonie du nombre des pechez. Et deſ-ja par tant de ſouppleſſes & de deſtours nous voyons traitter les matieres Beneficiales, *que les colombes & les moutons ſe debittent dans la maiſon d'Oraiſon qui en deuient vne cauerne de brigandage*, & c'eſt le moyen de voir *l'abomination de deſolation*, predite par le Prophete, *logee dans le lieu ſaint.* L'Egliſe de Rheims poſſedee par vn enfant du temps de Iean dixieſme m'a porté dans ceſte digreſſion pleine de veritez luiſantes & cuiſantes, & non moins bruſlantes que brillantes. *La verité*, dit vn Pere Ancien, *ſert de correction à ceux qui la veulent pratiquer, & touſiours de remonſtrance à ceux-là meſmes qui demeurent incorrigibles.*

LEON VI.
AN. 928.

L'An 928. Leon Sixiesme arriua au Pontificat, de qui l'on peut dire qu'en vn Siecle si corrompu *la droitte du Tres-haut le mena miraculeusement, à cause de sa verité, sa Mansuetude & sa Iustice*. La creance que l'on auoit de sa bonté & de son integrité lui donna le moyen de pacifier tant de troubles dont l'Italie estoit agitee. Mais ce qui le faisoit aimer des gens de bien, *enfans de Dieu & paisibles*, fit pourchasser sa mort par des meschans qui ne font leur profit que dans le dommage des autres, & ne sont en estime & en honneur que dans les ruines & les calamitez publiques. Les hyboux haïssent le Soleil, & les vicieux l'éclat de la vertu. Ce qui porta *le conseil de quelques malings* à se deffaire par prison de ce bon & vertueux Pontife.

ESTIENNE VIII.
An. 929.

EN son lieu Estienne Huittiesme fut estably l'An 929. Il procura la Conuersion à la foi Chrestienne de Spirenee Duc de Boheme & de ses suiets. Et Sigebert adiouste de quelques Rois des peuples du Nort. Ciac in Stephan. 6.

IEAN XI.
An. 931.

IEan Vnziesme l'An 931. Succeda à Estienne Huittiesme. Il receut dans le sein de l'Eglise le Roi de Nomege, & vne grande partie de ses sujets qui auoient esté conuertis par la Predication de sainct Volcard. Ce fut lui qui donna le *Pallium* à Artauld Archeuesque de Reims. Genebr. Cro. Crantz. in Metro.

LEON VII.
An. 936.

LEon Septiesme qui l'An 936. Vint sur le Siege de S. Pierre, se seruit d'Odo Abbé de Clugni, personnage de grande saincteté, pour mettre la paix entre Hugo Roi d'Italie, & Alberic Marquis de Toscane, Prince Romain fort puissant, ce qui reüssit au grand bien de l'Italie & de l'Eglise. Il receut à la foi Chrestienne le Roi de Dannemarc & ses peuples.

ESTIENNE IX.
An. 939.

Ciacon. Platina Genebr.

IL eut pour successeur Estienne Neufiesme l'An 939. Qui ayant appris la rebellion des grands de France contre le Roi Louis fils de Charles le Simple, y enuoia Damase son Legat, qui trouua tant de respect au S. Siege dans les cœurs des François, & tant de crainte religieuse des excommunications Papales, que les armes furent posees, & l'authorité royale

reconnuë comme il eſtoit conuenable. Il fut cruellement traitté par Alberic qui dominoit tyranniquement à Rome, dont il ſe plaignit à l'Empereur Othon qui eſtoit ſur le point de venir prendre raiſon des outrages qu'on lui auoit faits, & de chaſtier l'inſolence d'Alberic, ſi la mort ne l'euſt mis en la voye de toute chair.

MARIN II.
An. 943.

MArin Deuxieſme l'An 943. fut mis ſur le Siege de S. Pierre, bon Pape, mais arriué en vn mauuais temps. Il taſcha cõme Prince de Paix de la mettre par tout, la guerre eſtant lors le fleau preſque general qui affligeoit l'Europe. Il accorda enſemble Othon, & Lothaire fils de Hugues Roi d'Italie. Menaça d'excommunication le Duc de Bourgogne s'il ne rendoit au Roi de France les deuoirs à quoi il eſtoit obligé, à quoi le Duc ſe rangea. Pour fauoriſer les Hongrois qui demandoient ceſte grace auec inſtance, il erigea en Metropole l'Eueſché de Strigonie. Il exempta de toute autre Iuriſdi-

Platin. Bergan. Genebrard.

Bonfin. l. 1. dec. 2. Baro an. 944.

ction que celle du S. Siege le Monastere de S. Vincent de Vulturne.

AGAPIT II.
An. 946.

AGapit Deuxiesme l'An 946. lui succeda. Il ordonna vn Sinode à Ingelheim ou presida son Legat Marin Eueſque, où ſe iugerent deux grandes causes, l'vne celle de Hugues & d'Artault, disputans de l'Archeueſché de Rheims, ou Artault fut maintenu, & Hugues exclus. L'autre fut le different de Louis d'Outremer contre Hugues le Grand, Prince & Duc en France, qui fut iugé au profit de Louis contre Hugues, mais les eſpees en deciderent autrement. Ce fut de ce Pape que Bruno frere d'Otthon Archeueſque de Coloigne receu le *Pallium*. Il donna de grands priuileges, & d'insignes prerogatiues à l'Egliſe de Hambourg. Frothon Duc en Dannemarc lui demanda des hommes pour instruire son peuple en la Religion Chreſtienne, la venant puiſer en ſa ſource, qui eſt la Chaire de bon Pierre, *dont la*

v Concil. Engilen. ſub Agap. 2 To 3 p. 2. Concil.

foi ne peut ni faillir, ni deffaillir. Il aſſiſta les Venitiens tourmentez par les armes d'Albert fils de Beranger apres qu'Othon ſe fuſt retiré en Allemagne, & ſon ſecours eſcarta & diſſipa les efforts de ce Prince irrité.

IEAN XII.
An. 955.

IEan douzieſme l'An 955. par la puiſſance de ſon Pere Alberic Prince Romain occupa la Chaire de ſainct Pierre, & y fut aſſis en vn aage trop tendre pour eſtre *le Pere des Peres*. Neantmoins par le conſentement du Clergé & du peuple ayant eſté reconnu il eſt mis en la ſucceſſion des legitimes Pontifes, & en a fait les actes. Car ce fut lui qui ayant appelé Othon Roi des Saxons à ſon ſecours contre la tyrannie de Beranger le ſacra pour recognoiſſance de ce qu'il auoit deliuré Rome & l'Italie de l'oppreſſion de ce Tiran, & le Couronna Empereur, à condition toutefois qu'Othon confirmeroit toutes les donations qui auoient eſté faittes à l'Egliſe Romaine par les Empe-

v. Diploma Othon. To. 3. p. Concil. ſub Ica. 12.

reurs precedens. Mais comme il estoit ieune & d'vn esprit aisé à gagner, Othon ne fut pas plustost de retour en Germanie que pour remettre l'Empire entre les mains d'vn Prince Italien, il se ligua auec Adelbert contre Othon, qui auec vne diligence incroiable arma & reuint en Italie, donnant tant de terreur que Iean s'enfuit à Capouë. Othon conuocqua vn Sinode contre lui où il le fit assigner, & où ne comparoissant, il le fit deposer auec aussi peu d'authorité que de formes, & mettre en son lieu vne de ses creatures qui se fit appeler Leon Huitiesme. Mais le tumulte fut si grand contre l'Empereur, le peuple Romain voyant opprimer son Pontife & ses libertez contre toute sorte de Iustice qu'Othon fut en danger. Et aussi-tost qu'Othon fut de retour Iean reuint à Rome, fauorisé de ses partisans, chassa honteusement Leon, fit tenir vn Concile où il cassa tout ce qu'il auoit ordonné deuant qu'Othon lui pust apporter aucun secours, ayant d'autre besongne taillee en Allemagne. Il y a tant de nullitez contre ceste iniuste & violente deposition de Iean contre le Sinode tenu par Othon, & l'Election de Leon Antipape,

v. Concil. Rom. sub Ioa. 12. To. 3. Concil.

v. Baron. an 963. Ciac. in Ioa 12. v. Notas Binij in

que cela empesche de mettre Leon au rang des vrais Pontifes. Aussi fut-il comme vn esclaue d'Othon qui lui fit ceder tout ce qu'il voulut des terres de l'Eglise, & se fit donner par lui l'inuestiture des Papes, & de tous les Eueſques de son Empire: titre prouenu d'vn Antipape & vicieux en toutes façons. Iean tint encore quelque temps le Siege apres son restablissement, & donna le *Pallium* à Dunstan saint personnage qui florissoit lors, & auoit l'Archeueschè de Cantorberi en Angleterre. Et preuint par sa mort sa seconde desroute, car Otho animé par Leon l'Antipape reuint deuant Rome auec vne grande armee, & ayant par vn long siege reduit la ville à vne extreme famine il la contraignit de se rendre.

Concil. Rau. falsum sub Ioa. 12. To. 3 Concil. & in 2. & seqq.

v Ep Roa. 12 Tom. 3. Concil.

OI
BEN · ST V.
An. 964.

ET ensemble Benoist Cinquiesme qui auoit esté esleu apres la mort de Iean l'An 964. au mespris de Leon Antipape, qui fut derechef installé par l'Empereur, qui se fit iurer fidelité par les Ro-

mains sur le visage de ce Leon son factionnaire, & relegua Benoist à Hambourg où il mourut en exil parmi beaucoup de miseres : ce qui lui acquit la mesme couronne de Martire, dont Pontian & Martin ses Predecesseurs au Siege Apostolique sont honorez dans l'Histoire, estans morts dans les calamitez inseparables du bannissement : Leon tint vn Conciliabule pour authoriser son restablissement, qui n'a serui qu'à rendre son nom plus odieux, & à noircir sa renommee. Car il faut auoüer qu'il a serui d'eschelle à l'ambition des Empereurs pour empieter durant quelque temps sur l'authorité Papale, & reduire en seruitude la liberté & franchise Ecclesiastique.

v Tom. 3. Concil. sub Bened. 5.

IEAN XIII.
An. 965.

LEon Antipape estant mort presqu'en mesme temps que Benoist, quelque pouuoir que ce faux Pape eust donné à l'Empereur sur l'Election des Pontifes Souuerains, le Clergé & le peuple Romain esleua l'An 965. à ceste Supreme di-

gnité Iean Treizieſme, homme renommé de tant de vertus, que l'Empereur ne pût auoir deſ-agreable ceſte promotion ſans acquerir la haine du peuple. Mais comme le Soleil en ſa plaine force picque ceux qui ſont expoſez à ſes rayons, les grands de Rome ne pouuans ſupporter les auſteres regles de la vertu de ce Souuerain Pontife, exciterent contre lui vne telle ſedition qu'il fut contraint de ſortir de la ville, & d'implorer l'aide de l'Empereur pour ſon reſtabliſſement. Ce que fit Othon, chaſtiant plus rigoureuſement que Iean n'euſt voulu, ceux qui l'auoient perſecuté. Les Polonnois du temps de ce Pape reietterent tout à fait leurs idoles pour embraſſer le Chriſtianiſme, & Mieſlaris fut le premier d'entre leurs Ducs qui ſe fit baptizer. Les Vandales firent le meſme. Iean en faueur de ſa retraitte à Capouë, & du Prince Pandulfe qui lui auoit receu, erigea ceſte Egliſe en Metropole. Il mit auſſi vn Siege Epiſcopal à Magdebourg. En Pologne il fit les Eueſques de Gneſne & de Cracouie Archeueſques, & leur enuoia le *Pallium*. En reconnoiſſance de la faueur que lui auoit faitte l'Empereur Othon de le reſtablir

Genebr. Ciac. Plat.

en son Siege. Il tint vn Concile à Rauenne où il sacra son fils Othon Second, & l'associa à son pere à l'Empire. Le pere restituant à l'Eglise Romaine l'Exarcat & toutes les autres terres que Leon Antipape lui auoit remises. Iean sacra aussi & Couronna Imperatrice la femme d'Othon Deuxiesme appelee Theophanie fille de l'Empereur d'Orient.

DOMNVS II.

An. 972.

DOnus & Domnus Deuxiesme l'An 972. fut mis en la place de Iean treiziesme, sa seance dura si peu que ce fut vn flambeau qui passa comme vn éclair, & fut esteint aussi-tost qu'allumé, encore lisons nous que de son temps S. Adalbert Eueſque de Prague auança fort la Religion Chrestienne, & les affaires de l'Eglise parmi les Bohemiens.

Platina in Domno 2.

BENOIST VI.

BENOIST VI.
An. 972.

DVra aussi fort peu le Pontificat de Benoist Sixiesme esleu l'An 972. & cruellement arraché de son Siege par vn Prince Romain, homme factieux & puissant, appelé Cintro, qui le ietta dans vné prison où il le laissa mourir de faim, pour mettre en sa place vn homme de son lignage ou de sa faction appelé Boniface, qui s'empara comme par force du Siege Pontifical. Benoist donna ordre qu'vn Sinode se tint à Medene sous la presidence d'Honostus Archeuesque de Rauenne, pour terminer vn grand different qui eust peu exciter vn grand embrasement dans l'Italie.

v. Concil. Mutinense sub Bened. 6 Tom. 3. Concil p. 2

BENOIST VII.
An. 975.

IL fut suiui par vn autre de mesme nom l'An 975. de la famille des Alberies, qui par l'Election du Clergé & du peuple

fut esleué sur le Trosne, d'où il contraignit de sortir l'inuaseur Boniface, qui s'y estoit assis de lui mesme sans y estre diuinement appelé. Estienne Duc de Hongrie obtint de Benoist le titre & la Couronne de Roi, ce que ne fit pas Mieslas Duc de Pologne, peut-estre parce qu'il n'estoit pas si zelé qu'Estienne à l'auancement de la Religion de Iesus-Christ. Il soustint Arnulphe Archeuesque de Rheims que la violence de quelques factieux vouloit ietter hors de son Trosne.

Genebr. Cron.
Cromer l. 3. ver. Polon.
Ciac. in Ben. 7.

IEAN XIV.
An. 984.

IEan Quatorzieſme vint apres Benoist l'An 984. On tient que de son temps en vn Sinode tenu à Rome fut iugée la cause de Gisoler Eueſque de Magdebourg, & les calomnies dont on le chargeoit trouuees fausses, qu'il fut maintenu en sa dignité. On esperoit vn bon gouuernement de ce Pontife lors qu'vn tourbillon violent l'enleua. Ce fut cet enragé Boniface desia meurtrier d'vn Pape, qui ayant pratiqué des factieux à Rome y en-

tra à main armee, & ſe remit dans le Siege en mettant Iean quatorzieſme en priſon, & l'y laiſſant mourir de faim comme il auoit fait à Benoiſt ſixieſme. Mais ce tyran barbare & cruel ne ioüit pas long temps de ſon vſurpation, car de là à deux mois Dieu l'appela deuant le Tribunal de ſa Iuſtice, pour lui rendre ſelon ſes œuures.

IEAN XV.
An. 985.

ET le Siege vacant fut rempli l'An 985. de Iean Quinzieſme, qui redoutoit vne ſedition qu'alloit eſmouuoir contre lui vn Creſcentius puiſſant Citoyen Romain qui auoit eſté contraire à ſon Election, ſe retira en Toſcane, d'où ayant demandé ſecours à l'Empereur contre l'inſolence du peuple Romain & de Creſcentius, les Romains craignans d'eſtre chaſtiez ſelon leur crime preuindrent ceſte vengeance par des Ambaſſadeurs qui ſupplierent le Pape de leur pardonner, proteſtans de le receuoir auecque tout l'honneur qu'il deſireroit, & tou-

te l'obeïssance qu'ils lui deuoient. Ce qu'ils firent auecque tant de soumissions & de defferences, que Iean eut occasion de dire, *que Dieu auoit fait de ses ennemis vn escabeau à ses pieds.* Car il y vit Crescentius tout le premier qui lui rendit des deuoirs extraordinaires, se iettant à ses pieds, les baisans, & lui demandant pardon de sa reuolte, comme s'il eust embrassé l'autel de la misericorde. Il donna le *Pallium* à Libbatus Eueſque d'Hambourg. Par ses Legats il appaisa le different qui estoit entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Normandie qui estoient sur les termes d'vne sanglante guerre. Tel estoit le respect que rendoient alors les Rois & les Princes au Pere commun des Chrestiens. Ce fut lui qui canoniza sainct Vldaric Eueſque d'Ausbourg, dont la sainte vie fut manifestee par plusieurs miracles que Dieu fit sur son tombeau, & par son intercession. Vn Conciliabule s'estant tenu à Rheims où les Eueſques de France, soit par crainte de Hugues Capet, soit pour complaire à sa passion (les Courtisans estans presque tous esclaues de celles de leur Prince) deposerent Arnulphe Archeueſque de Rheims, parẽt de

v. Ep. Ioa. 15. Tom. 3. Concil. post eius vitam.

v. Baro. an. 994. v. Concil Rom. sub Ioa. 15. To. 3. Concil. v. Tom 3. Concil. sub Ioa. 15.

Charles Duc de Lorraine, pretendant à la Couronne apres la mort de Louis appelé le Faineant, & mirent en sa place vn nommé Gerbert. Arnulphe ayant appelé à Rome où sa cause fut examinee, le Pape Iean ordonna vn Sinode à Mouson ville de Lorraine ou presida Leon Abbé de S. Boniface son Legat, ou Arnulphe fut restabli & Gerbert deposé, & quelque remonstrance que lui fist Hugues le Grand, il fallut qu'il cedast à l'authorité Pontificale, & que tous les Eueſques des Gaules reuocquassent ce qu'ils auoient iniustement ordonné au faux Concile de Rheims.

v. Baron. an. 995. v. Tom. 3. Concil. sub Ioa. 15. Concil. Remens. 1. & 2. & Concil. Mosonens.

GREGOIRE V.
An. 996.

VIent apres Iean Quinzieſme Gregoire Cinquieſme creé l'An 996. presenté par l'Empereur Othon au Clergé & peuple Romain comme vn homme de rare merite. Encore qu'il fut Alleman, neantmoins soit par crainte, soit par reuerence de la puissance Imperiale, soit par inspiration diuine les Electeurs le receu-

rent, & le mirent en la Chaire de S. Pierre. Mais l'ambition de Crescentius cachee pour vn temps sous quelque apparence de respect, comme vn charbon soubs la cendre, commença à remuër contre Gregoire, qui auerti des sourdes menees de cet homme insolent qui vouloit mettre vn Pape de sa faction en sa place, il preuint le ieu de ceste mine en s'enfuiant en Toscane. Aussi-tost le factieux Crescentius mit en sa place vn Calabrois nommé Iean Eueſque de Plaisance, homme de son intelligence, du nom de qui il se vouloit seruir pour authoriser sa tyrannie. Mais Othon ne fut pas plustost auerti de cet attentat qu'il passa en Italie auec vne puiſſante armee, & ayant pris Rome il assiega l'Antipape auecque son fauteur Crescentius dans le Chasteau sainct Ange, où il les pressa si viuement qu'il les contraignit de se rendre. Crescentius eut la teste tranchee, & Iean fut aueuglé & remis entre les mains du peuple qui lui fit mille opprobres, ainsi furent punis le tyran & l'inuaseur du Siege Apostolique, pour apprendre que *ceux-là sont froissez sur qui tombe cette Pierre du fondement de l'Egliſe.* Cette signalee assi-

stance fut suiuie d'vne signalee reconnoissance, car Gregoire en faueur d'Othon son liberateur, & s'il faut ainsi dire son Promoteur à la haute dignité qu'il possedoit, & pour gratifier la nation Allemande, transfera l'Empire des Italiens aux Germains, & à cette occasion establit les sept Electeurs de l'Empire, tous Princes de Germanie. L'Histoire de cet establissement amplement deduitte & prouuee par ceux qui en ont escrit, passe les bornes prescriptes à vn simple Cronographe. Ie sçai que quelques-vns le rapportent à Gregoire dixiesme, mais cela ne preiudicie point à mon suiet, puis qu'il n'importe quel Pontife en ait fait l'institution, pourueu qu'il soit constant, que ceste Election & les Electeurs tirent leur vigueur de l'authorité Papale.

v. Notas Seuer. Binij in Concil. Rau. sub Gregor. 5. Tom. 3 p. 1. Concil. v. Bellarm. de Translat. Imperij l. 3.

SILVESTRE II.
AN. 999.

LE Pontificat de Silueſtre second qui commença l'An 999. clorra les actes des Pontifes de ce Siecle. Ce fut ce Gerbert qui reietté du Siege de Rheims par

le Pape Iean, se retira vers l'Empereur Othon dont il auoit esté Precepteur qui lui procura l'Archeuesché de Rauenne qui vacqua en ce temps-là, & depuis appuyé du mesme Empereur il paruint au Siege de Rome. Ce qui donna sujet de faire ce vers. *Gerbert passe de l'R. à l'R. & regne en l'R.* c'est à dire, que de l'Archeuesché de Reims il passa celui de Rauenne, & de là au Pontificat Romain. Ses ennemis ont voulu noircir sa renommee en lui donnant la pratique de la magie noire, mais cette fausseté tire son origine de ce qu'il estoit grand Mathematicien en vn Siecle fort ignorant des Mathematiques, de sorte que faisant beaucoup de choses subtiles par les secrets de ceste science cachee & incognuë, on croyoit qu'il fut dans l'exercice des arts occultes, ce que prouue clairement nostre grand Annaliste. Il donna la Couronne & le titre de Roy à Estienne Duc de Hongrie. Et le mesme honneur à Miescas Duc de Pologne auec cet insigne priuilege de pouuoir faire porter vne Croix deuant soi, parce qu'il auoit comme vn Prince vraiment Apostolique procuré auec vn zele extraordinaire la con-

Baro. an. 1000.

Baro. Ibid.

uerſion d'vne infinité d'ames à la Religion Chreſtienne. Les deux Royaumes de Pologne & de Hongrie ſe donnerent à l'Egliſe Romaine & à Sainct Pierre.

PASSAGES DES DOCTEVRS.

CE Siecle rempli de beaucoup de deſordres prouenus du peu de conſcience & de ſcience de ceux qui y ont veſcu, a eu grande rareté d'Eſcriuains, dont le nom & les trauaux ſoient venus iuſques à nous. Et puis dans les Actes nous auons les preuues de ceſte Primauté dont nous traittons, ſi euidens qu'ils nous en donnent aſſez de lumiere. Ioint que l'Egliſe Grecque depuis le Schiſmatique Photius condamné au Huitieſme Concile Oecumenique, ayant eu peu de communication auecque la Romaine; celle-ci n'a eu aucune Riuale qui lui debatiſt ſa preeminence. Tout l'Occident ayant touſiours reconnu le Siege Romain pour Vniuerſel. Voici neantmoins quelques teſmoignages qui iuſti-

v.Tom. 3. Concil. sub Ioa. 12.

fieront sa Principauté. L'Empereur Othon dans le mesme Conciliabule Romain qu'il assembla pour faire deposer Iean douziesme lui escrit auecque tous les Prelats qu'il auoit assemblez sous ce titre. *Au Seigneur Iean, Souuerain Pontife, & Pape Vniuersel,* monstrant encore qu'il fust ennemi de la personne, l'estat qu'il faisoit de la dignité, & quelle estoit la creance de toute l'assemblee touchant le supreme Pontificat.

v.Tom.3. Concil in Conciliab. Rhem.sub Ioa. 12.

Arnulphe Eueſque d'Orleans en ceſte Eloquente, mais Satirique Harangue qu'il fit contre le Pape Iean au Conciliabule de Rheims, ou l'Archeueſque Arnulphe fut depoſé par la pratique de Hugues Capet, dans la chaleur de ſes inuectiues indignes d'vn Eueſque contre ſon Souuerain Pontife, ne laiſſe de recognoiſtre le Siege Romain *pour le Chef des Egliſes eſleué en ſublimité*, c'eſt à dire, en Souueraineté, *& couronné de gloire & d'honneur.* Gerbert Archeueſque de Rauenne eſcriuant à Seguin Archeueſque de Sens, appelle *ſainct Pierre Premier des Eueſques, & Prince des Apoſtres.* Hugues Capet en ſa lettre au Pape Iean, taſchant de lui perſuader qu'il ne reſtabliſt

Ep. ad Seguin. Arch. Senonenſ.

point Arnulphe en l'Archeuesché de Rheims, dont il auoit esté deposé par le Conciliabule, lui dit. *Nous auons enuoyé à vostre beatitude par l'Archidiacre de Rheims des lettres ou sont deduittes les raisons d'Arnulphe, maintenant nous rechargeons & vous supplions* (voila comme parlent vn Roi, & vn Concile) *que vous ordonniez choses iustes pour moi, & pour les miens, & que vous ne receuiez pas les choses douteuses, pour certaines, car nous n'auons rien fait contre vostre Apostolat.* Ce dernier mot me fait souuenir de la remarque du docte Archeuesque d'Aix, Genebrard en sa Cronologie sur la fin de ce Siecle, aux obseruations touchant la doctrine: car il dit, que la maniere de parler de ce Siecle là & des suiuans estoit d'appeler le Pape, l'Apostre & l'Apostolique, & c'est ce que veulent dire nos anciens Chroniqueurs par ce mot de l'Apostoile, c'est à dire l'Apostolique, ou le Pape. Or nul n'ignore que l'Apostolat n'emporte vne intendance Vniuerselle sur toutes les Egliſes. Luitprend nomme S. Pierre, *Prince des Apostres, & Portier du ciel.* Et parlant du mesme, dit, *qu'il a fondé à Rome l'Egliſe que tout le monde deuoit honorer.* Et encore

l. 6. c. 8. Hist. l. 1. c. 8.
l. 4. c. 3.

parlant du Sacre de l'Empereur Othon par les mains du Pape Iean, il dit, *Othon recent l'Onction de l'Empire de Iean Souuerain Pontife, & Pape Vniuersel.* Voila bien assez de lumieres pour vn Siecle si tenebreux & despourueu de bonnes plumes.

VNZIESME SIECLE.

IEAN XVI.
An. 1003.

NOvs commencerons ce Siecle qui ne sera gueres plus fertile que le precedent par vne entree sterile & seche, car le Pape Iean Seizieſme qui en fait l'ouuerture fut surnommé le Sec, & vint au Pontificat l'An 1003. Il y a grande sechereſſe en ses Actes, car pluſieurs diſent que comme il ſe preparoit à de grandes choſes vn mauuais morceau empeſcha tous ſes deſſeins. D'autres diſent qu'en ce peu de mois qu'il emplit le Siege Apoſtolique, il oſta l'Election des Souuerains Pontifes au peuple,

animal à plusieurs testes & sujet aux seditions, pour la donner au Clergé seul à qui elle appartient de droit. De plus qu'à la persuasion d'vn S. Abbé de Clugni, il institua la feste de Morts, que nous appelons la Commemoration des fidelles trespassez. Si cela est encore, n'est pas sa Relation si seche que son nom.

Sigebert. an. 998. Petr Damian. in vit. S. Odilon.

IEAN XVII.
An. 1003.

IEan dix-septiesme lui succeda le mesme An, qui ne fut pas plustost installé qu'il porta son attention au soin de l'Eglise Vniuerselle. Enuoyant vn Legat en Germanie pour consacrer par authorité Apostolique l'Euesque de Magdebourg selon le priuilege qui auoit esté donné à ce Siege par ses Predecesseurs. Il enuoia le *Pallium* à Elphege Archeuesque de Cantorbie. Il fit Bruno Vicaire Apostolique en Prusse, estendant ainsi ses rayons comme vn Soleil aux parties les plus esloignees. On tient mesme que durant son Pontificat il y eut quelque reünion des deux Eglises de Rome & de Constantinople.

v. Baron. an. 1009.

SERGIVS IV.
An. 1009.

SErgius Quatrieſme l'An 1009. fut mis ſur le Troſne de ſainct Pierre. Il iugea le different qui eſtoit entre Libentius Eueſque de Hambourg, & Bernard Eueſque Verdun, & le decida Souuerainement. Il ordonna que l'Empereur choiſi par les Electeurs puſt eſtre appelé Ceſar, mais non pas Auguſte, qu'apres qu'il auroit eſté ſacré ou approuué par le Pontife Romain.

BENOIST VIII.
An. 1012.

APres Sergius Benoiſt Huitieſme eſt eſleué ſur le Siege Apoſtolique l'an 1012. Il fut troublé par vn nommé Gregoire Antipape, qui eſleua vne ſi furieuſe eſmotion contre lui qu'il fut contraint d'abandonner, & la ville, & l'Italie, ſon refuge fut au Roi de Germanie Henri Prince d'vne vie fort ſainte. Il le ramena

auec vne puissante armee que Gregoire n'attendit pas, mais il s'enfuit, & laissa le Siege libre au vrai Pape Benoist. Qui pour recognoissance de ceste protection du S. Siege, Couronna Henri & sa femme Cunegonde de la Couröne Imperiale, mettant entre les mains de l'Empereur vne boule d'or auecque vne Croix dessus pour marque de la plus excellente dignité qui fust en l'Vniuers, & pour lui faire entendre qu'il deuoit employer ses armes pour faire triompher la Croix par tout le monde representee par ceste boule. Henry de son costé pour tesmoignage de gratitude confirma par vn acte authentique toutes Donations faites par ses Predecesseurs au Siege de S. Pierre, & tous les Priuileges de l'Eglise Romaine. Le Pape à la requeste de l'Empereur erigea l'Eglise Bamberg, ville de la naissance de Henri, en Cathedrale, & reserua immediatement au S. Siege la sujetion de ceste Eglise & de l'Euesque, qui à raison de cela payoit tous les ans quelque leger tribut au Siege Apostolique.

v. Diplomas Henrici To. 3. Concil p. 2. sub Bened. 8.

IEAN XVIII.

IEAN XVIII.
An. 1024.

IEan dixhuirtieſme l'An 1024. ſucceda à ſon frere Benoiſt huittieſme au Pontificat, Les Grecs dont l'eſprit a touſiours eſté plein d'artifices, ayans deſcouuert qu'il auoit l'eſprit enclin à amaſſer des richeſſes, le voulurent esbloüir auecque des rayons dorez, & lui firent offrir par des Ambaſſadeurs des ſommes immenſes pour lui faire trouuer bon que l'Egliſe de Conſtantinople *fuſt appelee Vniuerſelle en ſon Orbe* (c'eſt à dire en ſon deſtroit, en ſon Patriarcat, en ce qui eſtoit ſoumis à ſon adminiſtration) *comme l'eſtoit celle de Rome*, ce ſont les propres mots de Glaber. Mais le Pape auerti par vn bon Abbé nommé Guillaume, du grand preiudice que cela porteroit à l'Egliſe Romaine, qui ſeule eſt Vniuerſelle par l'inſtitution de Ieſus-Chriſt, diſant à S. Pierre. *Paiſ mes oüailles*, ſans aucune exception, il reietta ceſte propoſition trompeuſe, & rébutta les conſeils de quelques Romains corrompus & gaignez par les preſens des Glaber l. 4. c. 4.

Grecs, qui n'estoient pas sans dessein & sans fraude. Ce fut Iean qui apres la mort du S. Empereur Henry sacra Conrad, & lui mit sur la teste la Couronne Imperiale.

BENOIST IX.
An. 1030.

Apres sa mort Alberic Comte de Tusculane faſché que le Pontificat demeuraſt si long temps hors de sa maison, fit vne telle brigue dans Rome qu'il fit eslire son fils qui prit le nom de Benoiſt, qui estoit celui d'vn de ses oncles qui auoit tenu le S. Siege. Encore que sa ieuneſſe & sa mauuaiſe vie rendiſſent sa perſonne odieuſe, neantmoins sa dignité fut reſpectee iuſques à ce point que plusieurs Archeueſques receurent le *Pallium* de lui. Herman d'Hambourg & ses Succeſſeurs Alebrand & Adelbert. Conrad meſme l'Empereur le reconnut à Cremone pour Pape legitime. Il canoniza vn sainct Anacorete appelé Simeon, renommé par ses miracles. Il fit reſtituer à l'Egliſe Metropolitaine de Gneſue des biens

que lui retenoit iniuſtement le Roi de Boheme en le menaçant de le fraper d'anatheme. Il diſpenſa de ſes vœux Monaſtiques le Prince Caſimir, affin qu'il puſt poſſeder la Couronne de Pologne & y engendrer des heritiers. Cependant de ſon temps s'eſleua vn horrible ſchiſme en l'Egliſe, le Siege de S. Pierre ſe voyant rempli de trois teſtes. Car les Romains las de ſouffrir les inſolences & les vices de Benoiſt, le chaſſerent, & mirent en ſa place l'Eueſque de ſainte Sabine, qui ſe fit appeler Silueſtre Troiſieſme, mais cet Antipape fut auſſi-toſt chaſſé par la faction des Comtes de Tuſculane qui r'appela Benoiſt, qui prit à ce que l'on tient pour Coadiuteur vn Iean Archidiacre de ſainct Iean de Latran, d'autres diſent que pour de l'argent il lui ceda le Pontificat. Dequoi s'eſtant repenti il ſe remit encore dans le Troſne, ſi bien qu'en meſme temps dans la meſme ville de Rome on vid trois hommes en trois diuers Palais, qui tous trois ſe diſoient Papes. Deplorable eſtat de l'Egliſe, eſtrange orage qui accueillit alors ceſte nauire de S. Pierre que les vents & les flots ne peuuent pourtant faire perir. Dieu ſuſcita lors vn Pre-

ſtre Romain appelé Gratian, *ſur les levres de qui il reſpandit tant de grace*, & anima ſon zele de tant d'effect qu'il perſuada à ces trois Pontifes, dont il n'y auoit que Benoiſt de veritable, de renoncer à leurs pretenſions, & de laiſſer l'Egliſe en la liberté de ſe pouruoir d'vn Chef qui la peuſt gouuerner auecque plus d'edification. Des moyens qu'il employa pour faire reüſſir ceſte grande affaire la plus importante de la Chreſtienté, il y a du debat entre les Hiſtoriens.

GREGOIRE VI.
An. 1044.

TAnt y a qu'ils renoncerent tous à leurs droits, & le Clergé pour reconnoiſtre le bon office de ce Mediateur qui auoit par ſon induſtrie rapporté la paix à l'Egliſe, le mirent en la place de ces trois, & fut appelé Gregoire Sixieſme: ceci auint l'An 1044. Or eſtoient les vices de la Cour de Rome arriuez lors à vne telle extremité que les Romains ne pouuoient plus ſupporter, ni leurs maux, ni leurs remedes. Pour ne pouuoir ſup-

porter leurs propres deſordres ils oſterent le ſchiſme. Mais quand ſe vint à experimenter les remedes que le zele de Gregoire y vouloit apporter, ils ſe trouuerent incapables de les ſouffrir, ils regimberent contre l'eſperon, & ſe reuolterent contre le Medecin, qui d'vne main charitable vouloit penſer leurs incurables playes. Ils commencerent donc à ſe plaindre de ſes ſeueritez, comme ils auoient declamé contre les desbauches de Benoiſt, & ſe *rebellans contre la lumiere* de ſon bon exemple, ils accomplirent ce que dit veritablement cet Ancien Lirique. *Nous haiſſons la vertu preſente, & quand elle eſt abſente nous la recherchons inutilement.* Mais Gregoire d'vn courage vraiment genereux fit vn acte heroïque, d'où nous pouuons cognoiſtre la force de ſon eſprit, comme le Lyon par l'ongle. Pour monſtrer à ce peuple *de dure ceruelle & de cœur incirconcis*, qu'il pouuoit encore moins ſupporter ſes inſolences, que les Romains ſes auſteritez, il alla trouuer Henry Roi de Germanie à Plaiſance, & auec ſon auis il conuocqua vn Synode à Sutri, où en plain Concile il renonça au Papat, diſant auecque Ionas, *ſi c'eſt pour*

v. Concil. Surrinum To. 3. Concil. p. 2. ſub Gregor. 6.

moi que la tempeſte s'eſt eſleuee jettez moi en la mer. Imitant S. Gregoire de Nazianze qui de ſemblable façon renonça au Troſne de Conſtantinople. Durant ſon Pontificat il receut de Caſimire le tribut que le Royaume de Pologne faiſoit à ſainct Pierre. Il pourſuiuit auecque les deux glaiues, ſpirituel & temporel, ceux qui tenoient des biens & des terres de l'Egliſe Romaine. Grand Pape en ſa creation, en ſon adminiſtration, en ſon renoncement.

CLMENT II.
An. 1046.

APres quoi Clement Second Allemand, Eueſque de Bamberg, propoſé par Henri, fut d'vn commun conſentement creé Souuerain Pontife, Gregoire par ce volontaire deſpouillement, ſe iuſtifiant plainement de toutes les calomnies dont le chargeoient ceux qui ne pouuoient ſouſtenir la rigueur de ſon auſtere diſcipline. Cette Election de Clement fut faitte l'An 1046. Eſtant eſleué au Siege Apoſtolique, il en commença les fon-

ctions par le ſacre & Couronnement de Henri, & de ſa femme Agnes, qu'il honora du tiltre de l'Empire, & les appela Auguſtes. Il permit à l'Eueſque de Peſtan de paſſer à l'Archeueſché de Salerne, & lui enuoia le *Pallium*. Il promettoit beaucoup de ſon ſoin, mais la mort enuia ſes trauaux aux Romains, & à toute l'Egliſe.

v Ep Clem 2. Tom. 3. Concil.

DAMASE II.
An. 1058.

ET donna place à Damaſe l'An 1058. dont la ſeance qui ne fut que de vingt-trois iours, ne nous propoſe autre acte que la confirmation de l'Edit de Clement ſon Predeceſſeur contre les Simoniaques.

LEON IX.
An. 1059.

VIent apres le celebre Pontificat de Leon Neufieſme qui fut preſenté par l'Empereur Henri pour eſtre Succeſ-

seur de S. Pierre l'An 1059. Mais conseillé par Hildebrand alors Moyne de Clugni, que depuis il fit Cardinal, il aima mieux entrer au S. Siege par l'Election du Clergé Romain, que par la nomination de l'Empereur, iugeant bien quel preiudice faisoit à la liberté Ecclesiastique cette vsurpation Imperiale. Estably de ceste legitime façon il ietta son soin vers les choses qui estoient les plus necessaires, & parce que la Sicile estoit fort corrompuë par les Sarrasins, il y ordonna Humbert pour Archeuesque, Prelat de saincte vie & de rare doctrine. Il estoit si grand amateur & promoteur de la paix entre les Princes Chrestiens (vrai office de celui qui en est le commun Pere) que le Roi de Hongrie faisant difficulté de s'accorder auecque l'Empereur, il le rangea à la raison, le menaçant de le mettre hors de la Communion de l'Eglise s'il ne signoit la Paix. De son temps Pierre Patriarche d'Antioche quittant les erreurs d'Orient pour se ranger à la foi Orthodoxe fut confirmé en sa charge par Leon. Son credit & son courage furent si grands qu'il enuoia trois Eueſques Legats en Constantinople, auecque charge d'as-

ſembler vn Concile en Orient, & d'y preſider, pour conuaincre le Patriarche Michel de ſes erreurs, & le ranger dans l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe. La Relation de ceſte celebre Ambaſſade, & de l'eſtonnement que ietterent dans les eſprits de l'Empereur Conſtantin Monomaque & le Patriarche, les Legats Apoſtoliques, en *ſecoüans la poudre de leurs pieds*, ſelon le conſeil de l'Euangile, fait clairement cognoiſtre en quel reſpect eſtoit le S. Siege Romain, meſmes parmi les Schiſmatiques. Il rangea les Eueſques de l'Eſtat de Veniſe & d'Iſtrie, ſous le Patriarche de Grade, auparauant d'Aquilee, qui ſe vouloient emanciper de ſa ſuiction. Il ordonna que l'Archeueſque de Carthage fuſt ſeul Primat d'Affrique, & euſt droit de porter le *Pallium*, & d'aſſembler les Eueſques Sinodalement. Toutes ſes Epiſtres Decretales ſouſtiennent puiſſamment ſa Primauté, principalement celle qu'il eſcrit à Michel Patriarche de Conſtantinople, où il ne parle pas auecque moins de doctrine que d'authorité. En la ſixieſme parlant à Pierre Patriarche d'Antioche, il lui fait ſçauoir, *que par l'ordonnance de Dieu, receuë de tous*

v. Relat rer. aleg geſt. Conſtantinop. To. 3. Concil p. 2. ſub Leone 9. poſt appendic. epiſt. Genebr. Cro. ſub Leo 9.

v Ep 2. Leo. 9. To. 3. Concil. p. 2. Ep. 3.

Ep. 1.

Ep. 6.

les saints Peres, le sainct & Apostolique Siege de Rome est estably Chef des Eglises de toute la terre, à qui les causes majeures doiuent estre rapportees & s'y terminer. Il adiouste beaucoup d'autres auantages tirez des saintes lettres, & des Canons Ecclesiastiques, que le curieux pourra consulter. Ce fut Leon qui canoniza Gerard, l'vn de ses Predecesseurs à l'Eueschè de Toul, & aussi S. Volfaug Eueſque de Ratisbone. Apres Herman Contract, Genebrard remarque, que plusieurs Princes par leurs Ambassadeurs lui promirent sujetion & obeïssance. Mais ie ne voi rien de si genereux, ni de plus signalé que ce que firent ces Princes Normans, Robert Guichard, & Humfroi, qui s'estans rendus maistres de Naples, de la Calabre, & d'vne partie de la Sicile, d'où Leon les vouloit chasser comme estrangers & vsurpateurs, il fut leur prisonnier de guerre, mais ils le traitterent auecque tant d'honneur & de pieté qu'il obtint des victorieux plus qu'il n'eust fait des vaincus, car volontairement ils lui rendirent hommage de l'vne & de l'autre Sicile, & de toutes les terres qu'ils auoient acquises, ou plustost conquises en Italie, & le reco-

Genebr. Cro in Leon. 9.

gnurent pour leur Seigneur feodal, ne lui demandans autre rançon que ſa benediction, comme fit Iacob à l'Ange contre qui il auoit luitté. Depuis ce temps-là l'vne & l'autre Sicile a touſiours eſté tributaire & feudataire du S. Siege, quelques changemens qui ſoient arriuez au gouuernement & aux regnes. Cette Hiſtoire nouuellement eſcrite & recueillie par vne ſçauante plume eſt vne des plus Heroïques & admirables que l'on ſçauroit rencontrer. Il preſida en diuers Conciles Prouinciaux & Nationnaux aſſemblez par ſon commandement. Quatre de Rome, vn de Rheims, vn de Verceil. En ce dernier & au ſecond de Rome, il condamna l'hereſie de Beranger qui troubla tout l'Egliſe en ce temps-là.

v. le P Iean Morin en ſon Hiſt. de la deliurance de l'Egliſe Part. 3. ch. 27. & ſuiuans.

VICTOR II.
AN. 1055.

APres beaucoup de trauaux dont il alla au ciel prendre la recompenſe, il laiſſa en terre ſon Siege vacant, qui fut rempli l'An 1055. par Victor deuxieſme, auparauant Eueſque d'Eicſtat, appelé Ge-

bard. Ayant appris l'extreme depravation de mœurs qui estoit en l'Eglise Gallicane, il ordonna vn Concile à Lyon où il enuoia pour presider le Cardinal Hildebrand, qui depuis fut Gregoire Septiesme. Là vn Archeuesque d'Ambrun & quelques autres introduits par simonie aux dignitez Ecclesiastiques, furent deposez. Il alla en Allemagne à la priere de l'Empereur Henri Troisiesme pour y composer quelques desordres. Mais il arriua aupres de l'Empereur lors qu'il estoit à l'extremité, il l'assista en ce dernier passage, & lui rendit des deuoirs de Pere. Henri lui recommanda sa femme Agnes, & son fils Henri, qui n'auoit encore que huit ans. Le Pape se chargea de ce soin, mais il ressembla à la chevre de la Fable qui allaittoit le Louuceau, dont par apres elle fut deuoree. Car tant que ce Prince fut esleué en sa minorité sous les aisles & la conduite de l'Imperatrice sa mere, deuote & vertueuse Princesse, il se comporta modestement, mais depuis que les flatteurs eurent corrompu son naturel, & les desbauches ruiné toutes les semences de vertu qu'il auoit receuës de de l'institution de sa mere, il deuint vn-

v. Concil. Lugd. sub Victor. 2. To. 3. p. 2. Concil.

des plus grands ennemis que l'Egliſe ait eu, tyran & vſurpateur de ſes authoritez & priuileges. Comme nous apprenons par l'Hiſtoire des differens qu'il eut auec Hildebrand, qui fut le Pape Gregoire Septieſme. Victor tandis qu'il eſtoit ieune eut le ſoin de ranger au deuoir qu'ils eſtoient obligez de lui rendre, Baudouin & Godefroi Comtes de Flandres qui s'en vouloient eſcarter. Il commanda vn Concile à Tours ſous la preſidence de Hildebrand ſon Legat à Latere, ou Berenger relaps fut condamné. Ce Protee ſe rendant touſiours quand il voyoit que l'on s'aſſembloit contre lui, & l'Egliſe ſe monſtrant trop indulgente à ce mauuais homme. Victor tint lui meſme vn Concile à Florence où il fulmina contre les Simoniaques & les Prelats incontinens & ſcandaleux, & en depoſa quelques-vns, affin que la peine de peu fuſt la terreur de tous les autres.

v. Concil. Colonienſ. ſub Victor. 2 To 3 p. 2. Concil.

ESTIENNE.
An. 1057.

Estienne dixiesme l'An 1057. vint au Pontificat. Il mit son soin vniuersel à rappeler à l'vnion l'Eglise de Constantinople, qui enflee de la gloire du Siege Imperial de l'Orient estoit comme Riuale de la Romaine, & affectoit ineptement & presomptueusement le titre d'vniuersel en son Orbe. Il y enuoia trois Legats, Estienne Cardinal; Mainard Eueſque, & Didier Abbé, pour menager ceſte reconciliation. En Italie il r'amena doucement à son deuoir l'Eglise de Milan qui s'en estoit escartee durant quelque temps. Estant à Florence sur le point de tenir vn Concile, & de pouruoir par son authorité à beaucoup de desreglemens, il tomba malade, & auant que de mourir il fit promettre à tous les Prelats de ne receuoir pour Pape que celui qui seroit esleu, reiettant toutes nominations laïques, mesmes Imperiales, comme Simoniaques, & c'estoit comme remarque Genebrard, la commune opinion de ce temps-là.

In Cro. sub Nicol. 2. v. c. per laicos an 97.

NICOLAS II.
An. 1058.

APres la mort d'Estienne arriuee hors de Rome, il y eust vne grande sedition esmeuë par les Tusculans, qui esleuerent de viue force & sans autre forme vn nommé Benoist de leur faction sur le Siege. Les Cardinaux s'estans mis en fuitte pour euiter la violence esleurent hors de Rome Nicolas deuxiesme l'An 1058. & auertirent aussi-tost le Roy Henri de ceste Election, affin qu'il l'aggreast, de peur que se tenant pour mesprisé il ne soustint le Schismatique. Cela fait, il s'assembla vn Concile à Sutri qui fulmina des anathemes contre l'Antipape, qui le contraignirent de quitter le Siege qu'il auoit temerairement vsurpé. Nicolas donna des exemptions & priuileges au Monastere de S. Felicité aupres de Florence, & à quelques autres d'Angleterre à l'instance du Roi. Pour le crime de Simonie il deposa vn Eueſque de Beauuais, & vn autre de Senlis. Il donna le titre de Duc de Calabre, de l'Apouil-

v. Concil. Sutrin. To. 3. Conc l p. 2 sub Nic. 2.

v Ep. 5. & 6. Nic 2. To. 3. Concil.

v. Ep. 2.

le, & de Campanie à Robert Guiſchard Prince Normand, & aidé des forces de ce Duc il dompta les Tuſculans, & les autres rebelles de Rome, rendant les Romains ſouples à l'obeïſſance du ſainct Siegé. Il tint vn Concile à Rome où il fit retracter Beranger de ſon hereſie dont il auoit eſté condamné par ſon predeceſſeur, toutes les particularitez de ceſte retraction ſe voyent dans les actes de ce Concile.

Concil. Rom. ſub Nic. 2. v. To. 3. p. 2. Concil & ibi Notas Binij.

ALEXANDRE II.
An. 1061.

L'Election du Succeſſeur de Nicolas faite l'An 1061. & nommé Alexandre deuxieſme fut trauerſee par Cadalous Eueſque de Parme, creé non moins temerairement que ſchiſmatiquement par le Roi Henri, qui depuis fut Empereur Henri Quatrieſme, qui penſoit à la perſuaſion des flateurs de ſa Cour, que ſon authorité euſt eſté meſpriſee en la promotion d'Alexandre faite ſans ſon auis. Sur ce different il ſe tint vn Concile à Mantoüe, où noſtre Alexandre trancha

cha le nœud Gordien, & obtint la victoire contre l'Antipape Cadalons, & l'Empereur auecque ſes partiſans demeurerent fruſtrez de leur attente. Eſtant eſtabli & affermi en ſon Siege il ietta ſes yeux ſur l'Eſtat de la Republique Chreſtienne, & il taſcha d'arracher l'yuroie du champ du pere de famille. A raiſon dequoi il pourſuiuit à outrance les Simoniaques. Iuſques à depoſer vn Archeueſque de Cologne pour ce crime, & empeſcher que Ioſſelin qui en eſtoit entaché ne paruint à l'Eueſché de Soiſſons. Il ordonna vn Concile National à Vinton en Angleterre, ou ſous la preſidence de ſes Legats Stigaud iniuſte inuaſeur du Siege de Cantorbie fut ietté dehors, & frapé d'anatheme. Il en commanda vn autre où le different de la Primace d'Angleterre debatuë, entre les Archeueſques de Cantorbie & d'Yorc, fut iugé à l'auantage de l'Egliſe de Cantorbie, qui eſt demeurée Primatiale depuis ce temps-là. Il donna le *Pallium* à l'Archeueſque & Primat de Dalmatie & Sclauonie. Il receut les cens, ou deniers de S. Pierre des Royaumes d'Angleterre & de Dannemarc, tributaires du S. Siege. Il donna des immunitez,

v Concil Mantua To 3. p. 2. Concil. ſub Alex. 2.

v. ep 7. Alex. 2.

v. Concil. Vnitonienſe ſub Alex. 2 Tom 3. Concil p. 2.

v. Concil. Anglica. ibid.

v. Baron. an 1062 & epiſt. 4. Alex. 2.

v. ep. 8 & ep. 13.

exemptions, & Priuileges Apoſtoliques aux Monaſteres de Sigeberge au Dioceſe de Cologne, de Corbie, d'Amiens, & de S. Denis en France. Il enuoya l'eſtendard à Guillaume Comte de Normandie, auecque pouuoir de ſucceder à Edoüard mourant ſans enfans au Royaume d'Angleterre, & d'en chaſſer l'vſurpateur Harold. Sur ce que le Roi Henri par vne legereté de ieuneſſe faiſoit deſſein de quitter ſa femme la Reine Berte pour voler à d'autres nopces & de nouuelles amours, il empeſcha ce mauuais coup par les eſclairs des foudres de Vatican, le menaçant de l'excommunier. Et parce que ce Prince comme *vn ſanglier ſauuage demoliſſoit toute la vigne du Seigneur*. Vendant à beaux deniers contans les Prelatures & Abbayes, traffic horrible & deteſtable, & emploioit ces deniers infames à des pratiques encores plus honteuſes. Alexandre vrayment grand en courage comme en dignité, eut le cœur aſſez bon pour le citer à comparoiſtre à Rome pour eſtre examiné ſur ſes Simonies, & autres attentats qu'il entreprenoit ſur les droits, biens, perſonnes, franchiſes, immunitez, exemptions & libertez Eccle-

v. Epiſt. 8. 9. 11. in Appendic. ep. Alex. 2.

ſiaſtiques: Mais la mort le ſaiſiſſant ſur cet acte.

GREGOIRE VII.
An. 1073.

IL laiſſa ce procés indecis qui fut debatu auecque de grands troubles par ſon Succeſſeur l'excellent & genereux Cardinal Hildebrand, qui l'An 1073. pour le grand bien & la gloire de l'Egliſe fut aſſis ſur le troſne de S. Pierre. Toutes les portes d'enfer s'ouurirent en calomnies & en inuectiues contre ce Pontife de ſainte & triomphante memoire, mais la langue du meſdiſant eſt comme la lime qui éclaircit le fer qu'elle ronge. Heureux en ce que *la gorge du pecheur & du meſchant eſtant ouuerte contre lui, il eſt autant beni des bons, que maudit des peruers*. Entre tous ceux qui ont *aiguiſé leurs langues* & leurs plumes contre lui, le plus impudent & impertinent eſt Benno faux Cardinal, creature de Guibert Antipape, & flatteur infame de Henri Quatrieſme Empereur qui a vomi contre la renommee de ce ſainct Pontife tout ce qui peut ſortir de la

puanteur d'vn *sepulcre ouuert*, & tout ce que la rage peut faire dire à vn homme dont elle renuerse le iugement. Et cependant c'est l'arcenal d'où les aduersaires du S. Siege tirent des armes contre la memoire de ce Pontife, sans penser combien leur trempe est fausse, puisque l'escrit de Benoist est plustost vn libelle diffamatoire, & vne Satyre qu'vne Histoire veritable. A cet enfant du diable calomniateur impudent. Le Cardinal Bellarmin & nostre grand Annaliste opposent iusques à trente deux Autheurs dignes de foi, qui tous ont esleué le merite de Gregoire iusques aux cieux. Iusques à publier les miracles que Dieu a faits par lui, & deuant & apres sa mort. Toute la vie & presque toutes les actions de ce Pontife sont autant d'actes de Primauté, de Principauté, de Souueraine, car ie ne voi aucun endroit de la terre que ce grand Astre n'ait esclairé des rayons de ses vigilances & de son pouuoir. Tesmoins ses lettres dont nous auons le registre distingué en vnze liures, où nous voyons son soin Vniuersel, & iusques ou s'estendoit sa puissance. A dire la verité ç'a esté vn Pape comparable aux plus grands en ça-

Bellarm. l. 4 c. 13. de summ Pontif.
Baron. an. 1074.
Genebr. Cro. in Gregor. 7.

uoir, en experience, en ſainteté, mais en courage il me ſemble incomparable. Car que n'a-t'il fait, que n'a-t'il ſouffert, que n'a-t'il ſouſtenu, *rongé du zele de la maiſon*, & pour conſeruer l'honneur, l'authorité, & la liberté Eccleſiaſtique. Comme s'il n'euſt pas eu aſſez de fulees à deſmeler en Occident, ayant vn Empereur ſur les bras & vn Antipape, il ne laiſſoit de penſer à l'Egliſe d'Orient, vn Orbe ſeul ne lui ſuffiſant pas comme à vn autre Alexandre. Il enuoia le Cardinal Hugues en Eſpagne pour y exiger le tribut annuel, appelé les Deniers de S. Pierre, il fit le meſme en Boheme. Il ſouſtint le Roi des Saxons contre les reuoltes & mutineries des grands de ſon Royaume, qui l'accuſans de diuers crimes le vouloient depoſer. Il receut le ſerment de fidelité & l'hommage de la Principauté de Capouë du Prince Richard, confeſſant la tenir en fief du Siege Apoſtolique. Il excommunia le Roi de Pologne Boleſlaus, pour le meurtre fait à ſon occaſion de S. Staniſlaüs Archeueſque de Cracouie, ſans ſe ſoucier de l'Empereur qu'il auoit lors pour ennemi, iettant toute ſa confiance en Dieu, *dont il portoit le teſmoignage à la*

v. l. 1. Regiſtr ep. 18.

Genebr. Cro. Cia. Plat.

face des Rois sans confusion. Il tint plusieurs Conciles, tant à Rome qu'ailleurs, entr'autres vn, où il condamna & anathematiza solemnellement l'heresie de Berengarius, & c'est le suiet principal pourquoi il est tant detesté par les Heretiques & Sacramentaires de nostre aage. Comme aussi des Politiques à cause des grands debats qu'il a eus iusques à la mort contre ce detestable Henri indigne du nom d'Empereur, puis qu'il le receut d'vn Antipape fait de sa main, & mesmes indigne des qualitez de Prince & de Chrestien. Car bien qu'il nie en quelqu'vne de ses Epistres à Gregoire d'estre heretique, soustenant *qu'il n'auoit pû estre deposé, parce qu'il ne s'estoit point desuoyé de la foi*, si est-ce que si *la foi se monstre par les œuures*, comme nous apprend la sainte parolle, les execrables actions de sa vie, souillee de mille ordures, honteuses à reciter, auecque ses publiques Simonies sous pretexte d'inuestitures font voir assez clairement que sa foi estoit, ou nulle, ou fausse, & qu'il ne se seruoit de la Religion que comme d'vn masque pour se maintenir en authorité. Apres beaucoup de remonstrances & de menaces voyant qu'il ne

Ep 4. Henrici 4. ad Greg 7 v. le Card du Perron en sa Harãgue au Tiers Estat.

venoit à aucun amendement de vie, au contraire que ſon mal empiroit par des remedes gracieux & doux, Gregoire fut contraint d'en appliquer de plus acres, & d'inſiſter ſur les traces de ſon Predeceſſeur, en citant Henri à Rome pour eſtre examiné ſur ſes Simonies & autres crimes. Ce Roi animé par des Prelats Simoniaques, & par les flatteries des Courtiſans qui l'enuironnoient, tint ceſte citation pour affront, & de là tant de noiſes, de querelles, & de debats qui cauſerent des meurtres infinis, & des deſolations & deſordres ſans nombre. Tant y a que l'excommunication que Gregoire fulmina contre Henri, accompagnee de l'abſolution du ſerment des ſuiets, porta vn tel coup en Allemagne, que Henri ſe voiant abandonné, s'il faut ainſi dire, du ciel & de la terre, & ſa ruine eſtant ineuitable ne trouua point de plus prompt remede pour euiter cet orage, que de s'en aller trouuer le Pape ſans ornemens Royaux, & veſtu en penitent, & ſa patience & repentance eſprouuee en la façon que repreſente l'Hiſtoire, il obtint l'abſolution du Vicaire de celui *qui ne veut pas la mort, mais la conuerſion & la vie du pecheur.* Mais

comme il y a des animaux venimeux qui font poison des meilleures viandes & des plus belles fleurs Henri se repentant de s'estre repenti, *& retournant comme vn chien à son vomissement, & à son ordure, comme vn animal immonde*, recommença à viure d'vne façon plus desreglee & licentieuse qu'auparauant, à fouler aux pieds toute modestie, & enflé de l'insolence de quelque victoire qu'il auoit obtenuë contre les Saxons, il se rendit si outrageux enuers l'Eglise, à son Pasteur vniuersel, que faisant de son authorité assembler vn Concile à Vormes composé de Prelats, ses partisans & ses creatures, par vn attentat abominable, il eut bien le courage de citer Gregoire, & trouua vn homme assez impudent pour faire ceste citation, que la saincteté de Gregoire traitta fort humainement, supportant ceste temerité auec vne admirable patience, & la payant de mespris. Henri le fit declarer deposé dans ce Concile de Brigandage. Mais Gregoire *voulant respondre au fol selon sa folie, de peur qu'il ne s'estimast sage*, le paya de mesme monnoie, conuocquant vn Concile à Rome où il excommunia Henri, lui osta le titre de Roi, degrada

7. Concil. Vormatiēſ. To. 3. Concil. p. 2. ſub Greg 7.

rous les Prelats qui lui adheroient, & frappa d'anatheme tous ſes fauteurs. Il en tint vn autre, ou apres auoir attendu Henri à Penitence, il transfera ſon tiltre de Roi de Germanie à Rodolphe Duc de Suaube. Par contrebatterie Henri en aſſembla vn à Brixan, où il donna vn Antipape à Gregoire, faiſant eſlire vn Guibert Archeueſque de Rauenne qui auoit eſté ſon Chancelier. Autre contremine de Gregoire qui tint à Rome vn autre Sinode où il degrada de nouueau, & le Roi & l'Antipape, les foudroyans de mille anathemes. Mais tout ceci n'eſtoient que des parolles qui faiſoient beaucoup de bruit, beaucoup de ſcandale, & peu d'effect. Henri arme, entre en Italie auec vne puiſſante armee, aſſiege Rome, apres auoir vaincu en Allemagne Rodolphe ſon Competiteur en la Couronne de Germanie. Il prend la ville, & aſſiege Gregoire dans le Chaſteau ſainct Ange. Il inſtalle Guibert Antipape dans S. Pierre, le fait appeler Clement, ſe fait par luy Couronner Empereur, que de violences, que de nullitez, que de fureurs. Mais Guichard Duc de Calabre vint auec vne puiſſante armee fondre ſur

v. Concil. Rom. 3. & 4. ſub Gregor. 7.

Concil. Rom. 7. ſub Gregor. 7.

Concil Brixienſe ſub Greg. 7.

Concil. Rom. ſub Greg. 7.

l'Empereur, qui fut contraint de quitter Rome auecque son Antipape, & de se retirer à Sienne. Gregoire estant deliuré des mains de Henri qui le tenoit assiegé, & ne se trouuant pas asseuré dans Rome, ville de facile prise, & de difficile garde, s'en va auecque Guichard à Salerne, ou accablé de trauaux & de trauerses il mourut auecque le mesme courage, & la mesme Constance qui lui auoit tenu fidelle compagnie durant ses plus grandes prosperitez, recommandant aux Cardinaux qui l'enuironnoient, la liberté de l'Eglise, & disant ces mots. *I'ai aimé la Iustice, & hai l'iniquité, & neantmoins ie meurs hors de mon Siege.* Adorant ainsi dans les derniers traits de la mort les effects de la prouidence, il rendit son esprit à Dieu.

VICTOR III.
An. 1086.

VIctor qu'en mourant, Gregoire auoit comme designé son Successeur, fut esleu l'An 1086. Il publia vne Croisade en Italie contre les Sarrazins d'Affrique, dont les causes & les pira-

teries incommodoient les coſtes de Sicile. Cette publication eut vn ſi grand effect, que les Chreſtiens ſe ietterent ſur mer, paſſerent en Affrique, & deffirent plus de cent mille Affricains, & apres beaucoup de rauages reuindrent riches de leurs deſpouilles. L'Antipape Clement que Henri auoit ſuſcité contre Gregoire, regnant encore par violence & le ſupport de Henri. Victor aſſembla vn Concile à Beneuent, où il fulmina contre le Roi & l'Antipape, declarant l'vn & l'autre deſcheus de tous honneurs & dignitez, l'vn comme ennemi, l'autre comme inuaſeur du Siege Apoſtolique.

v. Concil. Beneuent. To 3. Concil. p 2 ſub Victor. 3.

VRBAIN II.
An. 1088.

SElon la deſignation de Gregoire Septieſme en mourant, & en cela comme Prophete, Otho Eueſque d'Oſtie fut apres Victor appelé au Siege de S. Pierre ſous le nom d'Vrbain deuxieſme, l'An 1088. il ne fut pas moins courageux que ſes Predeceſſeurs au ſouſtien des droits, immunitez, franchiſes, & libertez

de l'Egliſe, contre les tyrannies de Henri, & de ſon Antipape Guibert. Il enuoya Gebard Eueſque de Conſtance ſon Legat à Latere en Allemagne, pour renouueler l'excommunication lancee par Gregoire & Victor, & renouuelee par lui contre les pretendus Pape & Empereur. A meſme temps que Henri, & ſon Pape factionnaire, & de Theatre, contrefulminent, Vrbain le Prince de Barcelonne, ou pour mieux dire de Catalogne, ayant pris Tarragone ſur les Sarrazins en fait preſent, & l'aſſuiettit à l'Egliſe Romaine, affin que l'impieté du Prince Allemand fuſt contrepointee par la pieté de ce Prince Catalan. Ce fut Vrbain qui cita à Rome Gaufroy, ou Geoffroy Eueſque de Chartres, chargé de quelques crimes, dont eſtant conuaincu il le depoſa, & d'authorité ſouueraine & abſoluë, il mit Yues en ſa place au Siege de l'Egliſe de Chartres. Depoſition & inſtitution qui eurent leur plein & entier effect. Il augmenta les priuileges & exemptions du Monaſtere de Clugni, & de ſainct Martin de Tours. Le Roi de Dannemarc Erric ayant eſté mal excommunié par Liemar Archeueſque d'Ambourg, partiſan de

v Concil. Rom 1 & 3. & Concil. Beneuent. & Claromont ſub Vrban. 2. To. 3 p 2. Concil.

v ep 8. & ſeq. Vrban. 2. Tom 3. Concil.

v. Ep. 10. 11. 12

Henri, & de Guibert ſchiſmatiques, il declara nul cet anatheme, exempta à l'auenir les Rois de Dannemarc de la ſuiction ſpirituelle des Archeueſques de Hambourg, & erigea pour le Dannemarc Lundie en Metropole. Henri vraiment brutal & abominable, ayant fait commettre en la perſonne de Praxede ſa femme des indignitez que i'ai horreur de rapporter, iuſques à vouloir contraindre Conrad ſon fils, ſage & vertueux Prince à des actes infames, dont l'Hiſtoire fait mention, Vrbain accueillit l'vne & l'autre, ſe refugians en Italie, & fuyans les perſecutions de ce tyran vraiment abominable & deſnaturé. Et aſſemblant vn Concile à Plaiſance prononça de nouueaux Anathemes contre les execrables debordemẽs de ce mõſtre. Il depoſa Vezelan Archeueſque de Mayence pour le crime de Simonie, anathematiſé par les Canons de tant de Conciles de ce temps-là. Vn Iean s'eſtant introduit par brigues & factions, & non ſans corruptions d'argent dans le Siege de l'Egliſe de Milan, il l'interdit, & s'eſtant ietté dans vn Monaſtere, il y donna teſmoignage d'vne ſi vraye penitence que cela obligea Vrbain

v. Concil Placentin. ſub Vrb 2. To. 3. Concil.

v. ep. 19. Vrban. 2.

v. Platin. in Vrb. 2.

de le reſtablir, & de le rendre Archeueſque legitime. Il fit le meſme à Henri Eueſque de Soiſſons qui ſe voulut reuolter contre le reſpect & l'obeiſſance du S. Siege, remis en ſon deuoir il le confirma. Ce fut lui qui confirma l'Ordre de Ciſteaux eſtabli de ſon temps par Robert Abbé de Moleſme. Il donna au Comte Roger de Calabre le titre de Duc, l'honorant à cauſe de ſa fidelité au S. Siege, dont il eſtoit vaſſal & feudataire. Ce fut lui qui recueillit Anſelme Archeueſque de Cantorbie enuoyé en exil par Guillaume Roi d'Angleterre pour la querelle des inueſtitures que ce Prince vouloit vſurper en ſon Royaume, à l'imitation du tyran Henri Roi de Germanie, monſtrant que la Chaire de S. Pierre eſt le ſupport des Prelats affligez & perſecutez, & que ceux-là ſe coupent leurs propres bras qui quittent ſa protection en ſe retirant de ſon obeïſſance. Miſerables qui ſe bandent contre l'authorité paternelle pour ſe donner en proye aux Politiques, dont la gueule beante n'aſpire qu'à les deuorer, eſtans ſeparez de cet appui, & à les ruiner ayans perdu cet azile. Les Eueſques ne ſont puiſſans qu'autant que le

Paul Emil. l. 3 Platin. verb 2 Genebr Cro. Platin. Ciacon.

Pape eſt abſolu, la diminution de l'authorité Papale eſt l'aneantiſſement de l'Epiſcopale, les branches vont par terre quand le tronc eſt abbatu. Malheureux ceux qui raualent leur miniſtere qu'ils doiuent honorer, & eſleuer de tout leur pouuoir. Vrbain ayant ſceu que le Roi de Galice auoit eſté mettre en priſon vn Eueſque de ſon Royaume, l'excommunia, & ne le deſlia point de la cenſure que l'Eueſque ne fut mis en liberté, où eſt maintenant ceſte authorité Pontificale. Le meſme Pape deſgaina le meſme glaiue ſpirituel contre noſtre Roi Philippe qui auoit repudié ſa femme legitime pour ſe perdre dans le double adultere de la femme de Foulques Comte d'Anjou, & cela en plain Concile tenu en France où il preſida, & monſtra ſa plaine puiſſance & authorité. Et parce qu'en ces occurrances il ne faut point parler ſans bonnes cautions, oyons les Autheurs. Guillaume de Malmesbourg. *Au Concile de Clement*, dit-il, *le Pape excommunia Philippes Roi de France, & tous ceux qui l'appeleroient Roi, & lui obeïroient, & parleroient à lui, ſinon pour le corriger.* Du Tillet. *L'an 1100.* dit-il, *Iean & Benoiſt Cardinaux & Legats du*

Genebr. Cro. in Vrban. 2.

v. Concil. Claromontan. ſub Vrban. 2. To. 3. p. 2 Concil. v Bertold. ad an 1095. Malmeſburg. l. 4. c. 2.

Du Tillet en la vie de Philipp. 1.

Pape Paſcal Second (car ceſte excommunication fut continuee & reuouuelee par le Succeſſeur d'Vrbain) *enuoyez en France, aſſemblerent les Prelats, à Valence, & à Poittiers; & apres auoir admoneſté le Roi de reprendre la Reine Berte, & laiſſer Bertrade, les excommunierent, & interdirent le Royaume, dont le Roi ſe courrouça, mais en fin il obeyt.* Yues de Chartres eſcriuant ſur le ſuiet de cet interdit & excommunication à Vrbain, lui dit, *Ils vous menaceront que le Roi & ſon Royaume ſe retireront de voſtre obeiſſance* (c'eſt à dire, paſſeront à celle de l'Antipape Guibert l'idole de Henri pretendu Empereur) *ſi vous ne reſtituez la Couronne au Roi, & ne l'abſoluez de l'Anatheme.* En ce meſme Concile de Clermont Henri & ſon Pape de Theatre furent de nouueau excommuniez. Et vne Croiſade ſe publia par le Chriſtianiſme contre les Sarraſins, occupans la terre ſainte. Entrepriſe ſainte qui ne laiſſa de reüſſir, nonobſtant les trauerſes du faux Empereur Henri, ſuſcitant meſmes l'Empereur de Conſtantinople pour l'empeſcher, tant le ſchiſme & l'impieté ont vne eſtroitte liaiſon.

Yuo Carnot ep 46. ad Vrban. PP. 2. v. & ep 20. v le Card du Perron en ſa Harang au Tiers Eſtat. v Baron. an. 1094.

PASCAL II.

PASCAL II.
An. 1099.

APres Vrbain Paschal deuxiesme tint les resnes de l'Empire Ecclesiastique l'An 1099. Dieu benit l'entree de son Pontificat, faisant tomber à ses pieds ce furieux Antipape Guibert, qui auoit durant tant d'annees tenu l'Eglise Romaine en schisme, & vsurpé le Siege de sainct Pierre, auecque non moins d'iniustice, que de violence. La mort l'appela au Tribunal du iuste Iuge, *qui lui rendit selon son œuure.* Aussi-tost les faux Cardinaux qu'il auoit creé, suscitez par Henri esliſent vn de leur faction, qui fut saisi par Pascal, & ietté dans vn Monastere, ils en nomment vn autre, qui tombé entre les mains de Pascal renonça volontairement à sa pretension, & le troisiesme par iuste iugement de Dieu fut frapé de mort soudaine, laissant le vrai & legitime Pontife en repos de ce costé-là. Ces trois Antipapes ressemblerent à ces estoiles, que leur prompte cheute fait cognoistre fausses, ils s'esuanoüirent comme la fumee qui se

Platin. in Pascal. 2.

dissipé en s'esleuant, *& ils furent semblables au foin des toits qui seche deuant qu'on l'arrache.* Ce fut lui qui ramena Philippe Premier Roi de France à son deuoir, lui faisant quitter sa concubine Bertrade pour reprendre sa femme legitime par la iuste rigueur des censures Ecclesiastiques. Il continua contre Henri Roi de Germanie schismatiques, le debat de ses Predecesseurs touchant les inuestitures Ecclesiastiques par les Princes Laïques. Et Dieu combattant pour lui, permit que le fils de Henri portant son mesme nom, par ambition de regner s'esleuast contre son propre pere, & le rangeast à des extremitez qui feroient pitié si les crimes de cet abominable Henri en estoient dignes. En fin ceste peste de l'Eglise, ce tyran desnaturé, par vn ordre contre nature se vit par son propre fils despouïllé des ornemens Imperiaux qui lui furent ostez auec vne ignominie solemnelle, pareille à vne degradation par trois Prelats, affin que ce persecuteur de l'Eglise, & ceste honte de la nature fust chastié par les Ecclesiastiques qu'il auoit tant tourmentez, au Chef & aux membres, & par son propre sang. Mais comme les Corbeaux

v Concil Pictau sub Pascal 2. Tom. 3. p. 2. Concil.

v. Concil. Lateran. 12. 1 & Colonienſe & Clarom. ſub Pascal. 2.

v. Genebr. Cro. in Pascal. 2.

n'engendrent pas des Colombes, à vn meſchant pere ſucceda vn deteſtable fils, car Henri Cinquieſme Roi de Germanie ſuiuant les traces de celui qui l'auoit mis au monde, au fait des inueſtitures, diſſimulant au commencement de ſon regne ſon mauuais courage pour arriuer à l'honneur, & à la Couronne de l'Empire, fit ſemblant d'acquieſcer au Concile que Paſcal tint à Troyes en Champagne, où les inueſtitures furent oſtees aux Princes Seculiers, & à toutes perſonnes Laïques. Mais ayant leué des gens de guerre il entra dans l'Italie ſous pretexte d'aller à Rome, s'aboucher auecque le Pape, & ſe faire ſacrer par ſes mains. Or oyez la plus grande deſloyauté, la plus inſigne perfidie qui puiſſe tomber en vn eſprit, & qui rendra à iamais infame & execrable la memoire, diraiſ-ie de ce Prince, ou de ce tyran. Le Pape lui enuoie des Ambaſſadeurs pour ſçauoir ſes intentions, ſur les ſoupçons que ſes gens de guerre iettoient dans l'Italie, dont il ſembloit vouloir opprimer la liberté. Et ayant capitulé auecque Henri qu'il ne parleroit point de reſtablir les inueſtitures, il fit de ſes ſermens ſelon le conſeil de l'Ancien Capitaine Li-

v Concil. Trecenſe. ſub Paſcal. 2.

sander, qui disoit que les hommes s'en seruoient pour tromper, comme les enfans des osselets. Car ayant esté sur ceste asseurance, & la foi d'vn homme sans parole, auecque toute sorte de pompe, d'honneur & de magnificence par le Pape, à qui de son costé il rendit à son abord des respects, & des soumissions extraordinaires à la façon des Rois, dont la pieté honore la memoire, il fit comme cet Apostre damné qui trahit son Maistre par vn baiser. Car comme le Pape estoit sur le point de le sacrer & Couronner, & voulant auparauant, selon la raison & la ceremonie, tirer de lui le serment qu'il ne violeroit point la parole qu'il auoit donnee aux Legats. O! horreur! ô sacrilege, au milieu des plus adorables misteres de la Religion Chrestienne, à la force des Autels, deuant tout ce qu'il y a de plus saint & de sacré au monde, cet impie, ce furieux, ce tyran donne le signal à ses satellites, se saisit du Pape, & des Prelats qui l'assistoient, les mit en prison. Mais les Romains ne pouuant souffrir ceste indignité, arment aussi-tost, & toute la ville de Rome fut au lieu de pompes & de magnificences, changee en vn Theatre

de ſang & de meurtres. C'eſt ici où les Hiſtoriens paſſans leurs bornes prennent le ſtile des Orateurs, & ſur vn ſi prophane attentat deſploient les maiſtreſſes voiles de l'Eloquence, voyans tous les droits diuins & humains violez en ceſte action, dont les aduerſaires du S. Siege font de ſi grands triomphes. Iuſques à mettre ce tyran ſcelibat au rang des Conſtantins, & des Charlemagnes. Apres tant de ruiſſeaux de ſang, & de montagnes de corps, ce perfide ennemi de l'Egliſe ne ſe trouuant pas aſſeuré dans Rome bat aux champs, entraine le Pape & ſes priſonniers en eſclauage comme vn autre Pharaon, & les tenant en ſa puiſſance, apres mille tourmens d'eſprit & de corps il fit ſigner à Paſcal le priuilege des inueſtitures, & lui fit iurer qu'il ne l'excommunieroit point pour ce ſuiet comme auoit eſté ſon Pere. Il obtint auſſi que le corps de Henri qui auoit eſté quelques annees en lieu prophane, parce qu'il eſtoit mort excommunié puſt eſtre mis dans la ſepulture, Paſcal ſignant tout ce que ce barbare lui preſenta, plus par compaſſion qu'il auoit de ceux qui eſtoiēt compagnons de ſa priſon, & de ſes pei-

nes, que pour aucune crainte qu'il euſt de mourir. Cela fait il ſe fit Couronner Empereur par Paſcal, & prenant la route d'Allemagne il laiſſa retourner le Pape à Rome. Mais qui ne void la nullité de ces promeſſes en la violence de la procedure, & quel Iuriſconſulte ignore que la volonté contrainte n'eſt pas volonté, puiſque la liberté eſt de ſon eſſence, ou du moins vn accident inſeparable de ſon eſtre. Donc tout ce qui auoit eſté fait par crainte & par force eſtoit nul, ioint qu'aux promeſſes faites contre le droit & la Iuſtice, rien n'oblige de garder ſa parole. Paſcal neantmoins en fut ſi Religieux obſeruateur qu'il ne voulut iamais pour le ſuiet des inueſtitures fraper Henri d'anatheme, laiſſant cela au pouuoir du Concile qui n'auoit rien promis. Auſſi au Concile de Latran tous ces priuileges octroyez par violence furent caſſez, reuocquez & rendus nuls, & l'Empereur chargé de maledictions & d'anathemes, & priué de la Communion des fidelles. Le meſme fut fait au Concile de Vienne: Mais paſſons à d'autres. Paſcal diſpenſa des degrez de Conſanguinité contre Boleſlaus Duc de Pologne, & Sbiſlaue fille

v. Corffet contre le Myſter d'Iniq ſous Paſcal 1. v. Ep. 12. & ſeqq Paſcal. 2 To. 3. Concil p 2. v. Concil. Latera 2. ſub Paſcal 2 Ibid v. & Concil. Viennenſe ſub eod. Ibid.

du Roi de Ruſſie. L'Archeueſque de Tolede lui fit confirmer ſa Primace pour la rendre plus ferme par l'authorité du Siege Apoſtolique. Il menaça Henri Roi d'Angleterre d'anatheme, s'il ne laiſſoit rentrer Anſelme Archeueſque de Cantorbie en l'exercice de ſa charge. Et depuis le meſme Anſelme au Concile de Lincolne fit en ſorte que le Roi renonça à ce droit des inueſtitures qu'il pretendoit à l'imitation de l'Empereur. Anſelme mort fort ſaintement, Raoul fut mis en ſa charge qui prit le *Pallium* de Paſcal. De ſon temps mourut ceſte vaillante & Religieuſe Princeſſe la Comteſſe Matilde, qui apres auoir employé ſes biens, ſa vie, ſes trauaux pour le ſouſtien du Siege de S. Pierre, le fit en mourant ſon heritier. L'Hiſtoire remarque ſoigneuſement l'eſtenduë des terres qu'elle donna, & qui font vne bonne partie du patrimoine de l'Egliſe. Les frequentes rebellions des Archeueſques de Rauenne obligerent Paſcal à leur roigner les aiſles, & à oſter de leur Iuriſdiction & obeïſſance les Eueſchez de Plaiſance, Parme, Reggio, Modene, Bologne, ce qui ſe fit au Concile de Guaſtalla. En ſes mains, & par ſes

v. Ep 4. Paſcal. 2.

v Concil. Lincoln. ſub Paſcal. 2. v. Genebrard. Cro. v. Iuo Carnot. ep 252.

v. Concil. Guaſtall. Tom. 3. Concil.

Genebr. Cro. Legats, le Roi de Hongrie fidelle & obeïſſant au S. Siege renonça au droit des inueſtitures. Mais vn acte de haut appareil, ce fut celui de la depoſition d'Arnulphe Patriarche de Ieruſalem fáite par le Sinode de Syrie, les Legats de Paſcal y preſidans, & de plus, il mit de ſon authorité Souueraine & abſoluë Dabert en ſon lieu; ainſi que nous apprenons de Guillaume de Tyr. Ce qui nous monſtre aſſez euidemment la ſupreme authorité du Pontife Romain ſur tous les Patriarches. Comme nous auons veu aux Siecles precedens qu'il l'a exercee ſur les autres ſelon les occaſions qui s'en ſont preſentees.

Guill. Tyr. l. 11. c. 26.

PASSAGES DES PERES.

LE Pontificat de Paſcal ayant commencé en la derniere annee de ce Siecle, & s'eſtant eſtendu iuſques au dixhuittieſme de l'autre, nous n'y pouuons paſſer ſans produire auparauant ſelon noſtre Methode les paſſages des Peres du Siecle, dont nous venons de voir les actes

dans les Pontifes, qui confirment par leur aueu ce que les Papes ont fait auecque raiſon & authorité. Nous verrons ici Leon Neufieſme Pape, parlant comme Docteur parriculier, & eſcriuant au Patriarche d'Antioche en ces termes. *Le ſoin que tu as eu de faire ſçauoir au Premier & Apoſtolique Siege, où nous preſidons, quoi que nous en ſoyons indignes, par la miſericorde de Dieu: ton eſleuation ou ſommet Epiſcopal, faitte, comme tu nous fais entendre par les ſuffrages du Clergé & du peuple, & auſſi ta Profeſſion de foi, ſelon l'ancienne & Religieuſe couſtume: Ce ſoin, diſ-je, nous a eſté fort agreable, parce que tu n'as point differé ce qui eſt de plus important à l'Egliſe ou tu preſides en ton temps. Car ton Siege Apoſtolique conſultant noſtre Siege Apoſtolique, nous iugeons bien que ta charité ne ſe veut eſcarter de ce que Dieu, & apres lui les ſaincts Peres ont ordonné, qui eſt que le ſainct & Apoſtolique Siege de Rome eſt en qualité de Chef inuiolablement preferé à toutes les Egliſes de l'Vniuers, eſtant celui à qui doit eſtre rapportee la deffinition des plus grandes & plus difficiles cauſes de toutes les Egliſes. Ainſi tous les venerables Conciles. Ainſi les loix humaines le pu-*

v. Ep. Leon. 9 ad Petrum Patriarch. Antioch.

blient; Ainſi meſme le confirme le ſaint des ſaints, & le Seigneur des Seigneurs, affin que là reluiſe le ſommet de la Principale Dignité, & de toute la Diſcipline Eccleſiaſtique, où le Faiſte & Piuot meſme des Apoſtres Pierre attend la bienheureuſe Reſurrection de ſa chair au dernier iour. De fait, c'eſt lui ſeul pour qui noſtre Sauueur dit qu'il a prié affin que ſa foi ne deffailliſt point. Priere veritable & efficace qui a obtenu que la foi de Pierre n'a oncques deffailli par le paſſé, & ne deffaillira comme nous croyons en ce Troſne iuſques à la fin des Siecles, mais qu'il fortifiera le cœur de ſes freres parmi les diuers perils de leur foi, comme il n'a ceſſé de les fortifier iuſques à maintenant. La plus grande partie des eſcrits de Pierre Damian Cardinal, addreſſez, ou aux Papes, ou aux Prelats, ſes Confreres, teſmoignent ſi euidemment ceſte *Souueraine Primauté & Principauté du Siege Apoſtolique*, qu'il eſt mal-aiſé de faire choix en vne ſi grande abondance. Il dit au Pape Nicolas. *Qu'il tient la place de Ieſus-Chriſt, & qu'il ſuccede au Souuerain des Paſteurs au Siege, & en la dignité Apoſtolique.* Lanfranc Archeueſque de Cantorbie qui a ſi doctement combatu l'hereſie

Ep. 11.

Lib. de Eucar.

de Beranger, appelle *Vniuerſelle l'Egliſe Romaine*, & par conſequent *Vniuerſel*, celui qui y preſide, & tient pour *heretique tout homme qui ne conuient auec lui en la doctrine de la foi.* S. Anſelme Prelat du meſme Siege, & Primat de toute l'Angleterre, nomme le Pape Vrbain, *Souuerain Pontife, Seigneur & Pere de toute l'Egliſe voyagere & Militante, ſon Gouuerneur, & gardien de la foi, corrigeant par ſon Authorité ce qui contreuient à la creance Catholique.* Et ailleurs. *L'Egliſe Romaine*, dit-il, *a la Primauté ſur toutes les Egliſes.* Theophilacte, *le Seigneur a edifié l'Egliſe ſur Pierre.* Et ailleurs il l'appele, *Prince des Diſciples, la Pierre & le ſouſtien de toute l'Egliſe.* Et encore, *C'eſt à Pierre qu'eſt commiſe la Surintendance des oüailles de tout l'Vniuers, parce qu'il eſt eſleué ſur tous les Apoſtres, & la bouche de toute leur Compagnie.* Ocumenius, *A Pierre eſt commiſe la Preſidence ſur tous les Diſciples.* Et autre part, *Paul eſt allé voir Pierre comme le plus Grand.* Leon Neufieſme eſcriuant à Michel Patriarche de Conſtantinople. *Il n'eſt permis à aucun des mortels de iuger le Siege de S. Pierre, que les Preſtres de tout le monde doiuent tenir pour leur Chef, com-*

Lib. de Incarnat. c. 1.

In Ep ad Rom. c. 1.
In cap. 16. Mat. & c. 22. Luc

In cap. 21. Ioa.

In cap. 1. Act.
In cap 1. ad Gal.
Ep. ad Mich. c. 10.

me les Iuges & Magistrats d'vn Royaume tiennent pour le leur celui qui en est le Roi.

In Cantica. Psellus, *sur Pierre Prince des Apostres l'Eglise est fondee.*

In c. 16. Mat. Euthyme, *Pierre est la fermeté, la baze, & le fondement des croyans.*

In c. 21 Ioa. In c. 16. Marc. Et ailleurs, *Pierre est le Maistre & le Docteur de l'Vniuers.* Et encores. *Pierre est le Souuerain & le Prince des autres Disciples.*

Ad cap. 16. Mat. S. Anselme, *La Puissance des Clefs a esté donnee specialement & particulierement à Pierre, affin de nous inuiter à l'vnion. Et il a esté institué Prince des Apostres, affin que l'Eglise eust vn Principal Vicaire de Christ, à qui les diuers membres se rapportassent s'ils venoient à auoir quelques dissentions : Car s'il y auoit diuers Chefs en l'Eglise, le lien d'vnité seroit rompu par plusieurs schismes.*

v. Tom. 3. Concil p 2. inter Ep. Nicol. 2. Abred. in eius vita. Edoüard Roi d'Angleterre escriuant au Pape Nicolas deuxiesme, mit ce titre à sa lettre. *Au Souuerain & Vniuersel Pere de l'Eglise Nicolas Edoüard Roi d'Angleterre rend la deuë suiettion & obeissance,* & au dedans il lui demande des Priuileges Apostoliques pour vn Monastere qu'il vouloit bastir & fonder. Et il augmente le tribut des deniers de sainct Pierre que l'Angleterre payoit tous les ans au S. Siege. L'Eglise du Liege mes-

me durant ſa reuolte contre le Pape Paſcal en faueur de l'Antipape Guibert, & du faux Empereur Henri Quatrieſme, ne laiſſe de nommer *le Pontife Romain, Pere de toutes les Egliſes*. Gregoire Septieſme eſcriuant au Roi de France Philippe Premier, & l'exhortant paternellement à changer de vie, & à laiſſer la mauuaiſe accointance de l'impudique Bertrade pour reprendre ſa femme legitime, lui parle auec vne auctorité temperee d'vne grande modeſtie. *De la part du B. S. Pierre nous vous commandons, & de la noſtre nous vous prions* de vous recognoiſtre. Du temps de ce Pape l'An 1076. furent publiees des briefues Sentẽces ou Aphoriſmes, qui ſont autant de maximes qui declarent la *Primauté, Principauté, & Souueraineté du S. Siege*. L'Autheur ſans nom de la vie de Henri Quatrieſme, faux Empereur, parlant de ſes violences cõtre Gregoire Septieſme, dont il ſera diffamé à iamais. *Ceſſez*, dit-il, *O! grand Prince & vous departez de telles entrepriſes, & ne faites point tomber le Chef de l'Egliſe du faiſte de ſa dignité, de peur que voulant vſer de vengeance vous ne vous rendiez criminel*. Si vn Eſcriuain ſi paſſionné pour ce

v. Declam. Leodienſ. To. 3 p. 2. Concil Inter Ep. Paſcal. 2. 18. Reg. ep. 20.

v. Dictatus Papæ.

tyran parloit auecque tant d'estime & de respect du Pontife Romain, iugez en quels termes deuoient exprimer sa grandeur & son authorité ceux qui la soustenoient. Mais oyons parler ce mesme tyran sur le suiet de ceste Primauté du Siege Apostolique, faisant comme l'esprit de mensonge qui est quelquefois contrainct de dire la verité par la force des exorcismes. Car lors que les flots des angoisses, & les fleaux des aduersitez commencerent à fondre sur sa teste, & que reduit aux extremitez par son propre fils son persecuteur, ce fier Alleman tousiours orgueilleux, mesme dans son humiliation escriuant au Roi de France Philippe Premier, qu'il appelle comme par mespris Roi des Celtes, ne voulant pas dire des Gaulois, ou des François. Il se plaint *que le Siege Apostolique qui iusques à son temps auoit produit les fruits agreables d'vne douce consolation, pour assister les ames affligees, estoit alors tenu par des personnes qui ne respiroient que persecutions, excommunications, & ruines du monde, protestant que c'est à tort qu'on le trauerse, & qu'on le tourmente de cette sorte, veu qu'il a tousiours offert obeïssance & sujetion au Siege Apostolique, moiennant qu'on lui rendit aussi*

v. Ep. Henrici 4 Imp. ad Philipp. Reg. Celtar.

l'honneur & la reuerance qui auoit touſiours eſté renduë à ſes predeceſſeurs. Ce ſerpent, ce ſcorpion cache le venin en ſa queuë, & par cette exception il fait comme le lezard qui efface de ſa queuë les traces que ſes mains ont empraintes ſur le ſable, car il entend qu'il eſt preſt d'obeïr au Pape, pourueu que le Pape de ſon coſté ſe range à ſes iniuſtes & Simoniaques volontez touchant les inueſtitures. Oyez encore ce qu'il dit en ſa lettre aux Archeueſques, Prelats, Ducs, Comtes, & autres qui s'eſtoient retirez de ſon obeiſſance à cauſe qu'il eſtoit excommunié par le Pape, & priué par ſentence du Pontife Romain de la dignité Imperiale, & s'eſtoient rangez du parti de ſon fils qui proteſtoit de le reconnoiſtre pour Pere, auſſi-toſt qu'il reconnoiſtroit pour tel le Souuerain Paſteur des Chreſtiens, eſtant aux angoiſſes & ſur le point de ſe voir tout a fait ruiné de biens & d'honneur, il proteſte pour ce qui regarde ſon deſpouillement, degradation, excommunication, *qu'il en a appelé, & que pour la troiſieſme fois il en appelle au Pape Paſcal, & au S. Siege Vniuerſel, & à l'Egliſe Romaine.* Ne diriez-vous pas que c'eſt celui qui appeloit de Philip-

pe à Philippe. Mais il estoit bien temps au fort de la tempeste lors que les flots l'engloutissoient de reclamer les Saints qu'il auoit blasphemez, & de faire comme ces Iuifs, dont il imitoit l'impieté qui adoroient Christ apres l'auoir soufleté & lui auoit craché au visage. Certes le grand Psalmiste nous apprend *que le iuste se resjouira en voyant la vengeance, & lauera ses mains dans le sang du Pecheur.* Pascal le vit perir comme ceux qui du riuage voyent en mer faire naufrage à vn vaisseau. Celui-là estant ruiné par les mains de son fils qui auoit fait tous ses efforts pour perdre l'Eglise Romaine Mere de toutes les Eglises, & son Pasteur Pere de tous les Chrestiens. Burcard Euesque de Vormes Collecteur des anciens Decrets, dit, *que l'authorité de conuocquer les Conciles est specialement & particulierement commise au Siege Apostolique*. Guitmond nomme le Pontife Romain *la Souueraine & supreme eschauguette de l'Eglise de Dieu*, n'est-ce pas à parler nettement & clairement l'appeler le Souuerain des Euesques. Pierre Damian, *Rome par les deux Souuerains Apostres Pierre & Paul* (non à cause du Siege de l'Empire, ni pour la Principauté

Decret l. 1. c 42.

De Sacram. Altar.

In vita S. Vitalis.

Principauté temporelle comme content les errans) *obtient la Principauté de toute la terre.* Et ailleurs, *le Pontife Romain eſt Chef de tous les Chreſtiens.* Et encores. *Rome ſans doute eſt le Chef & le Siege Principal de toute la ſainte Egliſe.* Yues Eueſque de Chartres qui auoit eſté fait Eueſque de la main, & par la ſeule authorité du Souuerain Pontife Vrbain ſecond, eſt ſi fertile & ardant au maintien de ceſte Souueraine Principauté de la Chaire de S. Pierre qu'il en fait toute la cinquieſme partie de ſon Decret, & toutes ſes lettres ne reſonnent autre choſe. Les Liegeois dans leur manifeſte, quoi qu'iniurieux au Pape Paſcal, c'eſt à dire, à ſa perſonne, ne laiſſant de reuerer ſon Siege & ſon authorité, & de proteſter *qu'ils ſe deffendent ſans reprendre, ny affoiblir la parolle de l'Eueſque des Eueſques. Et que leur inuectiue ne s'addreſſe point à l'oingt du Seigneur, à qui appartenoit le ſoin de toutes les Egliſes.* Mais ils n'eſtoient pas aſſez bons archers pour eſpargner la dignité en trauerſant celui qui la portoit. En tout ce Siecle comme au precedent le Pape n'eſt point nommé autrement *que le Seigneur Apoſtolique*, c'eſt à

In vita S. Oditon. In vita S. Barbaræ.

v. Berno ep. ad Reg. Hungar. & Humbert. contra Nicetam.

dire *Vniuersel*. Car qui ne sçait que la voix & le pouuoir des Apostres s'entendoit, & s'estendoit par toute la terre.

DOVZIESME SIECLE.

GELASE II.
An. 1118.

DEſ-ja ce Siecle eſtoit arriué à ſon an 18. le Pontificat de Paſcal ayant commencé au dernier de l'autre, & eſtant fini en celui-ci quand Gelaſe deuxieſme fut mis ſur le Troſne Apoſtolique. Si vous auez eu en horreur l'attentat de Henri Cinquieſme ſur la perſonne de Paſcal, combien plus deteſterez-vous celui de Cencius Frangipani qui oſa profaner ſacrilegement l'Egliſe, violer la ſainteté du lieu, & mettre ſes mains impies ſur la perſonne de Gelaſe, le menant priſonnier auecque la

plus grande part de ceux qui l'auoient eſleu, & cela auec le plus infame ſcandale, & la plus eſtrange confuſion que l'on puiſſe imaginer. Ou eſtiez-vous feu du ciel pour foudroyer cet abominable, & vous! ô Ieſus vous dormiez dans la naſſelle de S. Pierre tandis que voſtre Vicaire eſtoit agité d'vne ſi furieuſe tempeſte, & ſouffroit vne telle indignité, *ou ſont vos anciennes* Iuſtices, ceux-ci offencent ils moins que Coré, Dathan, & Abiron. Mais l'abominable Cencius n'eſtoit que l'executeur du commandement de l'impie Henri fils execrable d'vn deteſtable pere. Les Romains indignez de ceſte violence leuent les armes, & tirent leur Pontife des mains de ſes ennemis qui ſe ſauuerent par la fuitte. Henri vint trop tard à leur ſecours, mais aſſez-toſt pour donner de la terreur à Gelaſe, qui s'enfuit par mer à Terracine. Henri arriué dans Rome de ſon authorité armee *(vraye abomination de deſolation dans le lieu ſaint)* fait Pape vn Prelat factieux qui auoit eſté excommunié & depoſé par Paſcal pour ſes crimes. C'eſtoit Maurice Bourdin Archeueſque de Braga en Eſpagne qu'il nomma lui meſme Gregoire pour ac-

complir l'iniquité d'vne ſi malheureuſe violence. Tandis qu'il triomphe à Rome auec ſon idole, Gelaſe eſcrit par tout. Il aſſemble vn Concile à Capoüe, où il excommunie Henri & ſon faux Pape. Il en fait tenir d'autres à Cologne, à Fritſlarie pour meſme ſuiet, affin de publier par tout l'iniuſtice du tyran violateur des libertez, & des authoritez du Siege de S. Pierre. Il enuoya cependant le *Pallium* à Gautier, qui fut eſleu Archeueſque de Rauenne en confirmant ſon election. En fin ne ſe trouuant pas aſſeuré en Italie à cauſe des armes des factieux, il paſſa en France vnique azile des Papes affligez, où il fut receu auec vne charité non feinte, & auecque des honneurs extraordinaires. Il tint vn Sinode à Vienne en Dauphiné où il confirma ce qui auoit eſté ordonné aux precedens touchant l'anatheme de l'Empereur pretendu, & de l'Antipape. Et peu de iours apres accablé d'ennuis, de maladies, & de trauaux il alla iouïr au ciel de la couronne du martire, mourant parmi tant de trauerſes & de ſouffrances.

v. Epiſtolas Gelaſ 2. Tom. 3. Concil. poſt eius vitam.
v Concil. Capuan. Ibid.
v. Concil. Colon & Frideſlar. Ibid.
v. Ep. 4. Gelaſ. 2. Ibid.
v Concil. Viennenſ. Tom. 3. Concil. ſub Gelaſ. 2.

CALIXTE II.
An. 1119.

CAlixte deuxiesme du sang des Princes de Bourgogne, & parent de Henri, pour le grand bien de l'Eglise fut esleu l'An 1119. Car soit sa bonne & sainte vie qui lui fit faire pour n'estre point Pape toute sorte d'efforts, soit la consanguinité firent que l'Empereur lassé de tant de debats, & se voyant hai par l'Allemagne comme vn excommunié, & desirant donner la paix au monde, & à sa propre conscience inclina à quitter ce droit des inuestitures, vsurpation malheureuse cause de tant de troubles. Calixte tint vn Concile à Rheims ou de nouueau l'anatheme alloit estre prononcé contre Henri, Calixte n'ayant aucun esgard à la chair & au sang, mais il demanda delai pour se resoudre à lascher les inuestitures. On tint donc vn Concile à Vormes où il les quitta de bon gré. La formule de son renoncement y est inseree, & aussi celle de la grace que Calixte lui fit. Cela fait Calixte s'en alla en Italie,

v. Concil Remense sub Calixto 2 To. 3 p. 2. Concil.

v. Concil. Vormatiens. Ibid.

ou l'Antipape Maurice faiſoit faire mille brigandages, s'eſtant retiré & fortifié dans le Chaſteau de Sutry. Ou eſtant aſſiegé il fut en fin pris, & apres beaucoup d'ignignitez que les ſoldats & le peuple de Rome où il fut amené lui firent, il eut eſté mis en pieces, ſi la pitié & l'authorité de Calixte ne l'euſſent retiré de leurs mains, qui l'enuoia dans vn Monaſtere aux champs pour y faire penitence le reſte de ſes iours Ce qui fait voir la grande douceur de Calixte, & donne vn dementi aux heretiques de noſtre aage, qui diſent que les Papes ne pardonnent à ceux qui les ont offencez, que quand ils ne les peuuent attraper. Ce renoncement ſolemnel de Henri apporta vne telle concorde entre l'Egliſe & l'Empire, que comme il ne reſpiroit que le ſeruice de ceſte commune Mere des Chreſtiens, elle le combloit auſſi de mille loüanges & benedictions, faiſant vne fin de regne beaucoup plus loüable que le commencement, au rebours de ſon Pere qui commença bien & finit tres-mal. Pour bien eſtablir ceſte paix, & lui donner des fondemens de longue duree, Calixte conuocqua à Rome au Palais de Latran vn Concile Ge-

neral, qui est le Neufiesme Oecumenique approuué & composé de trois cens Eueſques. Ou ceſte concorde de l'Egliſe & de l'Empire fut publiee auecque des ioyes & des applaudiſſemens incroyables. Calixte y preſidant, de dire qu'il marcha comme il falloit, & auecque tous les auantages qui ſont deus de droit diuin & humain au Souuerain Pontife, ie le trouue inutile puiſque les actes le monſtrent ſi clairement qu'ils en font vne continuelle preuue. Les Epiſtres de ce Pape nous monſtrent l'eſtenduë de ſa puiſſance, & nous font voir les diuers priuileges dont il fauoriſa pluſieurs Egliſes, comme celle de Vienne, de Braga, de Bamberg, & le Monaſtere de Ciſteaux. Ces Priuileges derogeans au droit commun, il faut bien recognoiſtre vn pouuoir ſureminent & Souuerain en celui qui les donne.

v ep. 2. 3. 5. 6. 7. & 8 Calixti 2. Tom 3. Concil.

HONORIVS II.
An. 1124.

L'An 1124. Honorius Deuxieſme fut mis en la place de Calixte, il eut

quelque contradiction en ſon Election par vn Competiteur qui ſe fit nommer Celeſtin, mais qui ceda auſſi-toſt Honorius meſme voulant ceder, ce que l'on peut appeler vn combat d'humilité & de courtoiſie. Iuſques-là qu'Honorius voulut eſtre eſleu de nouueau ſans aucune oppoſition. Il donna le *Pallium* à l'Archeueſque de Tyr, Guillaume approuuant ſon Election, & commandant au Patriarche d'Antioche qu'il lui rendiſt la libre Iuriſdiction ſur ſes ſuffragans que ce Patriarche trauerſoit. Hildebert ſçauant & renommé Prelat de ſon temps, premierement Eueſque du Mans, depuis Archeueſque de Tours ayant fait vn Concile à Nantes en demanda la confirmation à Honorius, affin de le faire mieux obſeruer par la vigueur de l'authorité Apoſtolique. L'Abbé du Mont-caſſin ayant fait quelques deſ-obeïſſances de mauuais exẽple fut depoſé par Honorius. Othon Eueſque d'Halberſtat accuſé & conuaincu de Simonie fut auſſi depoſé par le meſme. Il donna l'abſolution au Roi de France Louis le Gros, d'vne excommunication que l'Eueſque de Paris auoit lancee contre lui. Il fit auſſi par la menace

v. Ep 2. Honor. 2. v. Ep. 4.

v. Concil. Nauuetenſ. ſub Honor. 2 Tom 3. Concil p 2.

de ſes foudres deporter de la guerre qu'ils vouloient entreprendre contre l'Empereur Lothaire, Frideric Duc de Suaube, & Conrad Duc de Franconie ſon frere. Tant les Princes eſtoient alors Religieux & reſpectueux enuers le Saint Siege, remettans leurs differens au iugement qui en partoit, comme s'ils euſſent acquieſcé à l'Oracle.

Otho Friſinghenſ.

INNOCENT II.
An. 1130.

VIent apres ſur le premier Siege de l'Vniuers Innocẽt deuxieſme eſleu l'An 1130. par le plus grand nombre des Cardinaux, mais le moindre aidé de quelques Seigneurs Romains puiſſans en amis & factieux, firent vn Antipape qui fut appelé Anaclet, & par des violences extraordinaires ils mirent cet intrus en la place du legitime. Qui ne ſe trouuant pas aſſeuré à Rome, ny meſmes dans l'Italie, eut recours à l'Aſyle ordinaire des Papes perſecutez, la France, où il fut receu auec que toute ſorte de reſpect & de dilection, comme l'Hiſtoire le teſmoigne. A Cler-

mont, à Eſtampes, à Rheims il tint diuers Conciles ou Anaclet fut anathematiſé, & Innocent reconnu pour legitime Pontife. De là il paſſa en Allemagne où il fut accueilli du Roi Lothaire, comme vrai Pape, & quoi qu'il lui refuſaſt conſtamment le droit des inueſtitures, en lui faiſant cognoiſtre l'iniuſtice de ſa demande, il ne laiſſa pas d'obtenir de lui la promeſſe de le ſecourir, & de chaſſer de Rome l'Antipape. Lothaire vint en Italie, prit Rome où il ſe fit Couronner Empereur par Innocent. Enuiron ce temps-là tandis que l'Empereur auecque les armes materielles combattoit Roger Duc de Calabre, de Sicile, & de l'Apouille qui ſouſtenoit l'Antipape. Innocent tint deux Conciles, l'vn à Plaiſance, l'autre à Piſe pour vaincre ſon Competiteur par les armes ſpirituelles. A la fin la mort iugea leur different, & verſant Anaclet au tombeau Innocent demeura ſeul poſſeſſeur du Troſne de S. Pierre. Neantmoins les factieux lui ſuſciterent encore vn contrariant qui fut nommé Victor, mais par les raiſons de ſainct Bernard qui lui fit voir le tort qu'il faiſoit à l'Egliſe, dont il troubloit la paix, au bout de quelques mois il renon-

v. Tom. 3. Concil. p. 2. ſub Innocent. 2.

ça volontairement à ſes pretenſions. Apres cela Innocent pour aſſoupir tous les deſordres que le ſchiſme auoit fait naiſtre, & meſme pour extirper entierement les hereſies d'Abailard, & de Pierre Bruis, qui ſe reſpandoient en diuers lieux, & qu'il auoit deſ-ja condamnees, aſſembla à Rome au Palais de Latran le dixieſme Concile Oecumenique ou ſe trouuerent mille Peres, Concile ou preſidant en perſonne, & l'approuuant à la fin comme au commencement, il l'auoit aſſemblé de ſon authorité, nul Catholique ne fait difficulté de l'appeler Vniuerſel, & de le tenir comme vn des Oracles de l'Egliſe. Il ſouſtint l'Election canoniquement faite à l'Archeueſché de Bourges d'vn nommé Pierre, & ſur ce que le Roi Louis le Ieune l'empeſchoit de iouïr de ceſte Prelature, quelques Hiſtoriens diſent qu'Innocent paſſa iuſques à l'excommunication, mais S. Bernard qui eſtoit alors comme l'Arbitre de ſemblables differens n'en diſant rien, il eſt à croire que ce ne furent peut-eſtre que des éclairs de menaces, non les foudres des effects. Il y euſt auſſi vn autre different entre le meſme Pape, & le meſme Roi, à cauſe de l'excommu-

v. Concil. Lateran. Oecumen. 10. To. 30. Concil ſub Innocent. 2.

v. Concil. Sueſſionenſe & Senonenſe ibid.

nication du Comte de Vermandois, qui ayant repudié ſa femme auoit eſpouſé la ſœur de la Reine femme de Louis, mais S. Bernard accommoda tout cela, qui euſt pu cauſer de grands troubles. Nous y voyons toutefois reluire la ſeuerité & l'authorité d'Innocent *preſt*, ſelon le precepte Apoſtolique, *de vanger toute deſobeiſſance* faitte à l'Egliſe, & au preiudice de la Religion. Innocent donna en fin le titre de Roi, de l'vne, & de l'autre Sicile, deçà, & delà le far à Roger, qui n'auoit auparauant que celui de Duc, ſe reſeruant touſiours l'hommage deu à ſon Siege, dont ces deux Royaumes ſont feudataires & tributaires. Il enuoya l'Eueſque Anſelme ſon Legat en Orient à l'Empereur Caloioannes, en la preſence de qui il confera auecque les Grecs touchant la Proceſſion du S. Eſprit, & l'Empereur qui ſouhaittoit la reünion des deux Egliſes, Orientale & Occidentale, enuoya à Innocent vne Ambaſſade fort honorable, & qui teſmoignoit la grande eſtime qu'il faiſoit du premier Siege de l'Vniuers. En faueur des aſſiſtances & des honneurs qu'il auoit receus des Geneuois durant ſes perſecutions, il erigea leur

v. Genebr. Cro. in Innocent. 2.

Eglise en Metropole, & l'osta de la suiection de l'Archeuesque de Milan qui s'estoit ioint à l'Antipape Anaclet, chastiant ainsi la rebellion de l'vn, & recompensant l'obeissance de l'autre. Ses Epistres où il desploye les Priuileges qu'il donne à diuerses Eglises & Monasteres marquent encore sa Primauté.

CELESTIN II.
An. 1143.

Celestin second l'An 1143. fut mis en la place d'Innocent, il n'y fut assis que demi an, & fut esleu par le seul Clergé sans les voix du peuple, à cause des factions, tumultes & seditions qui auoient de coustume de suruenir en de si grandes assemblees. Il ordonna Guillaume Tresorier de l'Eglise d'Yorc en Angleterre pour Archeuesque, quoique S. Bernard trouuast à redire en la personne de ce Prelat. Et depuis le mesme Guillaume comme Legat du Siege Apostolique tint vn Synode à Londres contre les sacrileges, violateurs des biens, franchises, & personnes Ecclesiastiques.

Platina in Celest 2. Otho Frisinghen.

1 Concil Loudinens. sub Celestin. Tom. 3. Concil.

LVCIVS II.
An. 1144.

A Celeſtin ſucceda Lucius deuxieſme l'An 1144. De qui le Pontificat fut trop court. De ſon temps Alphonſe Duc de Portugal rendit hommage de ſes Eſtats à l'Egliſe Romaine, & en eſtablit le tribut de quatre onces d'or par an. Et comme il eſtoit ſur le point de ranger à l'obeiſſance quelques Romains mutinez qui s'eſtoient reuoltez de ſon obeiſſance à l'aide du Roi Conrad qui venoit à lui auec vne puiſſante armee, la mort lui trancha ſes deſſeins. Quelques-vns diſent qu'il mourut de maladie, d'autres d'vn coup receu dans vne ſedition qu'il vouloit appaiſer. Il confirma auſſi la Primace de l'Egliſe de Tolede.

Baron. an. 1144. Innocent. 3. PP. l. 1. ep. 100.

v. Ep. 1. & 2. Lucij 2. Tom. 3. Concil.

v. Ep 3 ibid.

EVGENE III.
An. 1145.

EVgene Troiſieſme qui auoit eſté Diſciple de ſainct Bernard, & fait par

lui Abbé de S. Anastase, ou des trois fontaines aux portes de Rome, fut creé Pape l'An 1145. A l'entree de son Pontificat il trouua la mer esmeuë, ie veux dire ceste mer du monde, *dont les eaux sont les peuples*, & les Romains mutinez & soulleuez par les persuasions de cet infame heretique Arnaud de Bresse, à raison dequoi il sortit durant la nuit de Rome, & se rangeant auecque les Tiburtins, en fin il fit tant par la peur, que par les persuasions venir les Romains à la raison, à telles conditions que la dignité de Patrice qui estoit comme vn Consul, ou Tribun, seroit supprimee, & que le Senat dependroit de son Election & authorité. Remis en son Siege les Armeniens lui deleguerent vne celebre ambassade, & reconnoissans l'Eglise Romaine Chef de toutes les autres, ils rendirent obeissance à Eugene comme au Souuerain Pontife & Vniuersel. Ce Guillaume fait Archeuesque d'Yorc par Celestin deuxiesme, contre les auertissemens de sa mauuaise vie que S. Bernard auoit donné, fut deposé par Eugene pour ses crimes qui se manifesterent. Et Louis le Ieune perseuerant en l'obseruation de son mauuais serment contre

Otho Frisingh l 7 c 31.

Plat. Ciac. Genebr. Baro.

Baron.

contre Pierre Archeueſque de Bourges s'en departit par le fleau de l'excommunication d'Eugene. Ce fut lui qui donna des priuileges & exemptions aux Chanoines de l'Egliſe de Cologne. Il fit aſſembler les Conciles de Paris, & de Rheims, ou de ſon authorité furent condamnees les erreurs de Gilbert Porretain Eueſque de Poitiers. le tout à l'inſtance & à la pourſuitte de S. Bernard. Ce fut de ſon authorité que l'Egliſe de Tournai auparauant ſuiette à l'Eueſque de Noyon, fut erigée en Cathedrale, & eut ſon propre Eueſque. De ſon temps Gratian compila les Decrets qui furent approuuez par Eugene, & du depuis ont ſerui de regle aux eſcoles du droit, appelé Canonique, ou Pōtifical. Il depoſa Henri Archeueſque de Mayence pour ſes crimes & inſolences ſcandaleuſes, & mit en ſa place Arnaud ſage & vertueux Prelat. Il condamna Henri de Toloſe heretique, l'vn des Diſciples de Pierre de Bruis contre qui a eſcrit S. Bernard. Il ſouſmit Bernard Eueſque de S. Dauid à Thebaud Archeueſque de Cantorbie, & ordonna qu'il le reconnut comme vn de ſes ſuffragans, & lui rendit reuerence & obeiſſance

v. Ep. 16. Eugen. 3. Tom. 3. Concil.

v. Concil. Patiſ. & Rhemenſ. ſub Eugen. 3. ibid.

Baron. an. 1148.

comme à son Metropolitain. Il termina le different qui estoit entre les Archeuesques de Mayence & de Cologne pour le suiet de quelques Iurisdictions, à quoi ils acquiescerent comme au iugement du Souuerain Tribunal de l'Eglise. Il publia la Croisade pour la guerre sainte, dont S. Bernard fut le Heraut, la Trompette & le Promoteur principal. De la conduitte & de l'euenement ie renuoie à l'Histoire. Eugene estant mort, mourut presque en mesme temps ceste grande lumiere de l'Eglise S. Bernard, à mon iugement le plus grand Religieux qui fut iamais, & de qui l'on peut vsurper ce que Dieu dit autrefois au Prophete Ieremie. *Ie t'ai estably sur les Nations, & sur les Royaumes, affin que tu arraches, tu deffriches, & puis que tu plantes, & edifies.* Car quel Pape, quel Prelat, quel Empereur, quel Roi, quel Prince, quel peuple en l'Europe n'a-t'il gouuerné, & de quelles volontez n'a triomphé sa sainte conscience iointe à ceste sublime science *qu'il auoit receuë du Pese des lumieres, science des saints*, infuse en lui *par celui qui enseigne aux hommes la vraye science.* De quel grand different n'a-t'il esté l'arbitre, qui est celui qui ait pu re-

Baron. an. 1151.

v. Concil. Vezeliac. & Carnotens. sub Eugen. 3. Tom. 5. Concil.

sister à la force de sa douceur. Mais *auecque tant de grace respanduë en ses leûres*, que comme il n'y auoit rien de si fort que ceste douce tyrannie qu'il exerçoit sur les esprits, il n'y auoit aussi rien de si doux que ceste violence. Ce n'est pas ici le lieu de son Panegyrique, mais ie deuois ce trait de plume à la memoire de ce Sainct, *qui est en benediction à tous les bons*, & à cet homme Angelique, & incomparable, l'vn des grands Ecclesiastiques qui ait paru au monde depuis le temps des Apostres.

EVGENE IV.
An. 1153.

A Eugene succeda Anastase quatriesme l'An 1153. dont la duree fut si courte, qu'il nous a plustost laissé la bonne odeur des fleurs de l'esperance que l'on auoit conceuë de sa probité, que les fruits des effets qu'on s'en promettoit. Ie trouue neantmoins qu'il a fait éclater son authorité en la mesme sorte que celui dont il estoit Vicaire sa puissance, en commandant à la mer & aux vents, elemens

moins farouches & indomptables que le peuple Romain, ceſte beſte à tant de teſtes, & plus changeante que le fabuleux Protee, ſoit par reſpect de ſa ſainteté, ſoit par crainte de ſa ſeuerité, & de ſon pouuoir abſolu, il le tint en bride & en eſchec durant ſon gouuernement, reduiſant les plus rebelles & factieux à ne pouuoir produire que des mauuaiſes penſees. Si cela n'eſt commander en Prince, ie ne ſçai ce que c'eſt de Souueraine Principauté.

ADRIAN IV.
An. 1154.

VInt apres lui ſur le Troſne Apoſtolique Adrian quatrieſme l'An 1154. Auſſi-toſt qu'il y fut eſleué il reſſentit les effects de la mutinerie, que ce ſeditieux Heretique Arnaud de Breſſe auoit inſpiree au peuple Romain. Car en vne eſmotion vn Cardinal fut inſolemment traité, & griefuement blecé. Ce qui obligea le Pape à commencer ſon Pontificat par de iuſtes maledictions, & à ietter vn interdit ſur toute la ville, iuſques à ce que les Ro-

Platin. Ciac. Baron.

mains ſe fuſſent reconnus, & rangez au reſpect & à l'obeiſſance qu'ils lui deuoient. Ce peſtilent boutefeu fut enuoié en exil, punition trop douce & digne d'vn Pape toutefois, mais qui le reſerue à vn ſupplice que l'Empereur lui fera ſentir beaucoup plus rigoureux. Guillaume Roi de Sicile ayant receu des lettres d'Adrian ou n'eſtoit point le titre de Roi parce qu'il auoit eſté arraché par force, & par crainte de l'vn des Predeceſſeurs d'Adrian par Roger Duc de Calabre, ce Prince ſe mit en telle & ſi ſoudaine colere, que comme vn foudre qui deuance ſon eſclair, il anticipa ſes menaces par des effects, & entra à main armee dans les terres du Pape. Qui appela auſſi-toſt à ſon ſecours le Roi de Germanie Frideric, ſurnommé Barberouſſe, qui vint auec vne puiſſante armee en Italie. L'Empereur meſme de Grece enuoia des Ambaſſadeurs à Adrian auecque des offres d'hommes & d'argent pour lui ayder à chaſſer le Normand d'Italie, ce qui eſtonna Guillaume. Neantmoins reprenant ſes eſprits & faiſant vertu de la neceſſité, il ſe porta auec tant de courage en ceſte extremité, qu'il obligea le Pape aſſiſté de

v. Ep 8. Adria. 4. To. 3. Concil.

deux Empereurs (telle est la valeur, ou plustost la fureur des Normands) à lui confirmer le titre de Roi, moyennant cet honneur il reconnut le Pape pour son Souuerain, se tenant pour son vassal feudataire & tributaire, prenant du sainct Siege les deux Royaumes de l'vne & de l'autre Sicile. Frideric ayant rencontré le Pape à Viterbe lui baisa les pieds, & l'accompagna à Rome, l'Histoire marque qu'il lui tenoit l'estrier lors qu'il montoit à cheual. Arriuez à Rome il fut sacré Empereur par Adrian. Le mesme suiet qui esmeut la guerre entre Adrian & le Roi de Sicile, contre qui le Pape auoit armé deux Empereurs apres l'auoir excommunié, & releué ses suiets du serment de fidelité, comme remarque Platine, fut aussi cause d'vne fascheuse dissention entre Adrian & Frideric, car le Pape ayant escrit à l'Empereur des lettres de plainte sur le peu de iustice qu'il auoit fait rendre à vn Eueſque de Londres qui auoit esté volé en s'en retournant de Rome, & passant sur ses terres, il s'y trouua quelques parolles indifferentes, & qui peuuent estre prises en vn sens fort doux & iuste, qui donnerent suiet à quel-

Plat. in Adrian. 4.

In Adrian. 4.

ques flatteurs de picquer Frideric contre le Pape, & puis en ſoufflant ceſte eſtincelle ils en firent dans l'eſprit de ce Prince, ieune, courageux, & haut à la main vn grand embraſement. Adrian ſupporta ſes reſponces peu reſpectueuſes, comme vn pere les boutades, & les ieuneſſes d'vn fils, qu'on ne laiſſe pas d'aimer encore qu'on le corrige. En ſomme le mot de *bien fait* fut cauſe de beaucoup de malfaits, tant il eſt vrai qu'il n'y a rien que la paſſion ne corrompe & n'altere. Si nous voulions raconter le fait de ceſte Hiſtoire nous violerons la brieueté Chronographique, qui s'en voudra informer l'ira puiſer en ſa ſource. Vn vlcere petit au commencement s'agrandit quand on le gratte, les meſcontentemens de l'eſprit font comme les fleuues qui s'aggrandiſſent par le progrez. L'Empereur fit eſlire pour Eueſque de Rauenne vn homme qui lui eſtoit agreable, & deſira que le Pape confirmaſt ceſte election, mais comme il y auoit quelques Canons qui y eſtoient contraires, le Pape s'y tint ferme, & remonſtrant à l'Empereur la neceſſité de leur obſeruance picqua cet eſprit deſ-ja irrité, & qui euſt voulu que le

v. Bar. an. 1155. v Radeuic l. 1. c. 15. & 22. & l. 3. c. 9 & l. 2. c. 17.

Pape vſant de ſa Souueraine authorité euſt vſé de diſpenſe pour lui complaire. Encores il arriua que Frederic faiſant exiger quelques droits Imperiaux en Italie, ſes exacteurs s'appuians ſur ſon authorité, ou pluſtoſt en abuſans s'eſtendirent ſur les terres de l'Egliſe. Ce qui toucha Adrian qui en eſcriuit à Frideric en termes pleins de modeſtie aſſaiſonnee de grauité. Ce furent là les ſemences des alterations, qui depuis porterent le courage remuant de l'Empereur à de grandes extremitez. A la fin la patience du Pape euſt paſſé pour ſtupidité s'il n'euſt fait paroiſtre *ſa verge Paſtorale & de Direction* à Frideric, menaçant, & eſtant reſolu de l'excommunier s'il ne reprenoit ſa femme qu'il auoit iniuſtement repudiee, mais la mort tranchant le fil de ſes iours accoiſa cet orage qui euſt creué ſur la teſte de l'Empereur. Durant ceſte mauuaiſe intelligence il arriua que ce meſchant Heretique Arnaud de Breſſe tomba entre les mains des gens de Frideric, qui l'ayans liuré à celles de la Iuſtice, ſon procés fait & ſes erreurs deſcouuertes, le ſupplice du feu fut le chaſtiment de ſes meſchancetez. Du temps d'Adrian s'eſtant eſleué quelque perſe-

cution en Irlande contre les Chreſtiens par quelques barbares de l'Iſle, le Roi d'Angleterre fut prié de ſecourir les fidelles, qu'il ne voulut entreprendre qu'auecque la permiſſion du Pape, parce que ceſte Iſle dés le commencement de ſa conuerſion à la foi Chreſtienne s'eſtoit donnee au Siege Romain. v Ed. I. Aſtria 4. ad Reg. Angl.

ALEXANDRE III.

An. 1159.

VOici vn Pontificat ou nous entrons qui a eſté de longue duree, & trauerſé par trois ſchiſmes de ſuitte, ce qui apporta beaucoup de troubles & de deſordres à l'Eſtat Eccleſiaſtique, ce fut celui d'Alexandre Troiſieſme qui commença l'An 1159. De vingt-cinq Electeurs il eut vingt deux ſuffrages, & Octauian ſon Competiteur qui fut par ſes partiſans nommé Victor n'en eut que trois. Cependant la faction du dehors du Conclaue ſe trouua ſi forte, & eſmeut vne telle ſedition que Victor contre toute iuſtice ſe trouua le Maiſtre de la ville, & le poſſeſſeur de la Chaire de S. Pierre, contrai-

gnant Alexandre auecque ceux qui l'auoient esleu de se retirer, ou plustost de s'enfuir à la campagne. On ne peut douter qu'Alexandre ne fut le vrai Pape, comme en fin le temps & l'euenement le monstreront, neantmoins comme il n'y a si mauuaise cause qui ne trouue des soustenans, Victor ne manqua pas de pretextes pour colorer la sienne. Le Pape & l'Antipape commencerent à fulminer l'vn contre l'autre, mais ce n'estoient que mines & contremines, encore que nous ne doutions que les foudres du faux Pape estoient autant brutes & desraisonnables, que ceux d'Alexandre estoient équitables, & à redouter. Tous deux enuoient des Legats à l'Empereur Frideric qui estoit lors en Italie. Qui pour sçauoir à qui se deuoit rendre l'obedience assembla les Eueſques à Pauie, ou Victor qui y trouua ses seuretez estant fauorisé de l'Empereur s'y trouua, mais Alexandre ou ne les y trouuant pas, ou estimant indigne & preiudiciable à sa qualité d'aller à vne assemblee ordonnee par vn Prince laïque où se deuoit traitter la plus grande affaire de l'Eglise ne s'y trouua point, de sorte qu'il ne se faut pas estonner s'il fut

v. Concilia buſ Papiēſ. ſub Alex 3. Tom. 3. Concil.

condamné ſans eſtre ouï, nul ne ſe trouuant en la compagnie qui parlaſt pour lui, & l'Empereur meſme s'eſtant tout a fait declaré pour Victor, s'eſtimant meſpriſé par Alexandre. Qui de ſon coſté eſtoit ſupporté par le Roi de Sicile. Il eſcriuit aux autres Rois Chreſtiens, principalement à ceux de France, & d'Angleterre, qui ayant ouï ſes Legats, & ceux auſſi de l'Antipape en deux Conciles, l'vn à Neufmarché, l'autre à Beauuais, les parties ouyes, & les cauſes examinees, il fut reſolu que l'on reconnoiſtroit Alexandre pour vrai Pape, & non Victor. Cela inuita Alexandre de venir en France, l'Empereur le menaçant de l'aller prendre à Anaigne où il s'eſtoit retiré. Y eſtant arriué il fut receu auec des honneurs incomparables par les deux Rois de France, & d'Angleterre, tous deux le montans à cheual, & tenans les reſnes à pied de coſté & d'autre lors que le Pape fit ſon entree à Tours, où il tint vn Concile fort ample, & ou l'excommunication fut iettee contre l'Antipape, & tous ceux qui l'aſſiſtoient. L'Empereur de ſon coſté tint vn Sinode à Lodi auecque Victor, où ils voulurent contrepointer le Concile de

v. Sinod. Laudenſ. Ibid.

Tours. Et Frideric voyant Alexandre hors d'Italie voulut aller mettre Victor au Trosne Apostolique, & lui rendre les Romains obeissans, mais cet Antipape trouua le chemin plus long que sa vie, & mourut en allant à Rome. Aussi-tost ceux de sa faction en mirent vn autre en sa place qui fut nommé Pascal. Qui soustenu de Frideric occupa le Siege quelque temps, tantost chassé de Rome par Alexandre, tantost en estant chassé. En fin il meurt, & en son lieu par ses factionnaires vn autre est mis, qui fut appelé Calixte. Mais nostre Alexandre assisté de Dieu & de son bon droit trancha tous ces nœuds, & vid en fin *tomber ses ennemis à ses pieds*, & ses persecuteurs changez en protecteurs. Tant il est vrai *que ceux qui se confient au Seigneur seront aussi difficiles à esbranser que la montagne de Syon, & ne seront point esmeus eternellement ceux qui demeurent en la vraye Ieruſalem*. Ayant fait cognoistre la iustice de sa cause à tous les Rois Chrestiens, ils lui rendirent obeissance, le seul Empereur Frideric pour des interests temporels demeurant en son opiniastreté, & nourrissant le schisme. A la fin par la permission diuine les interests

d'Eſtat cederent à ceux de la Religion, & par vne merueille de la Prouidence, les meſmes raiſons humaines qui l'eſloignoient d'Alexandre l'en approcherent, ſe voyant ſur le point d'eſtre accablé & delaiſſé de tous les Chreſtiens, dont il perſecutoit le Pere. Adorable trait du iugement diuin, il redouta que ſon propre fils ne l'opprimaſt, comme autrefois Henri Cinquieſme auoit deſpouillé ſon propre pere, tant le deſir de regner eſt violent & aueugle. Il ne trouua donc point de plus ſeur azile, ni de plus vtile abri que de ſe rendre ſous les aiſles de ce bon pere qu'il auoit ſi long temps meſpriſé & iniuſtement agité. Le traité de reconciliation eſtant fait par les Legats & Ambaſſadeurs, il fallut trouuer vn lieu neutre pour leur entreueuë. Veniſe fut choiſie ou Alexandre receut Frideric qui lui rendit tous les honneurs que les plus Religieux Empereurs euſſent auparauant rendus aux Souuerains Pontifes. Il eſt vray que les Peintres, ou les Poëtes ont fait gliſſer deux Fables en ceſte Hiſtoire, l'vne du Pape Alexandre deſguiſé en Iardinier, & de ceſte façon demeurant à Veniſe, & en fin reconnu & accueilli auec hon-

v Concil. Venet. To. 3. Concil. ſub Alex 3.

neur, l'autre qu'Alexandre mit vn de ses pieds sur la teste de Frideric, auec vn Dialogisme fait à plaisir, que les ennemis du Siege Apostolique debitent comme l'Euangile. Mais les solides Historiens refutent si bien toutes ces feintes, & les renuoient si iustement aux Peintres & aux Poëtes à qui tout est permis au preiudice de la verité, qu'il n'est point de besoin d'insister d'auantage sur ce suiet, d'où apres toutes leurs mesdisances on ne peut tirer qu'vne action de vanité, d'vne part, mais d'vne extreme authorité de l'autre. Comme que ce soit nostre Alexandre fit venir Frideric à la raison, & à la reconnoissance de son deuoir, & celui qui s'estoit cabré sur ce mot de bien-fait, fut contraint de tenir sa reconciliation au S. Siege pour vn signalé bien-fait. Dieu selon son ordinaire conduitte se plaisant *à raualer les orgueilleux, & à releuer les humbles, & à escarter les hautins de l'esprit de son cœur, en trauaillant d'vn bras puissant à leur abbaissement*. L'Antipape Calixte voyant son support abbatu fut trop heureux de ceder, & de sauuer sa vie qu'il acheua doucement en l'Eueschè de Beneuent qu'Alexandre lui accorda par

compaſſion, peut-eſtre heureux en ſa cheute qui lui fit acheuer ſa courſe dans la tranquilité d'vne vie priuee, le retirant des inquietudes & des trauaux de celle qui ſur vn haut Theatre eſt expoſee de toutes parts aux vents & aux orages. Deuant que de partir de Veniſe Alexandre combla les Venitiens d'honneurs & de benedictions en recognoiſſance des bons offices qu'il auoit receus d'eux, & donna à leur Duc des ornemens qui le font paroiſtre aux actions publiques, auecque beaucoup de pompe & de maieſté. Alexandre eſtant reſtabli à Rome où il trouua vne obeiſſance dans les Romains telle qu'il pouuoit deſirer, s'appliqua tout a fait aux deuoirs de ſa charge qu'il exerça non ſans peine, mais touſiours auec authorité. Parmi les plus grandes trauerſes qu'il receut de Frideric qui auoit iuré ſa ruine, ceci eſt remarquable, que l'Empereur d'Orient l'ayant fait ſonder pour le reſtablir en Italie, & abolir l'Empire d'Occident, lui promettant vne aſſiſtance telle qu'il ſe fuſt par la force rendu victorieux & triomphant de tous ſes ennemis, il n'y voulut iamais entendre, encore qu'il viſt meſme vne grande ouuerture dans ce

traitté pour la reünion des Egliſes Orientale & Occidentale, n'ayant point d'autre motif que d'eſpargner le ſang humain qui ſe fuſt largement reſpandu dans vne ſi grande entrepriſe: Il pouuoit bien dire auec le Pſalmiſte, *Seigneur Dieu de mon ſalut deliurez moi du ſang, puiſque vous auez en horreur les perſonnes ſanguinaires.*

v. Epiſt. To 3 Concil ſub Alex. 3. Ep 4. Ep 52.

Toutes les Epiſtres que nous auons de lui teſmoignent ſon abſoluë Principauté en l'Egliſe. Par exemple, en l'vne il confirme les Priuileges donnez par ſes Predeceſſeurs à l'Egliſe de Cantorbie, en vne autre ceux de l'Egliſe de Cologne. Il eſtablit Thomas Archeueſque de Cantorbie l'vne des grandes lúmieres de l'Egliſe ſon Legat à Latere. Il menaça le Roi d'Angleterre Henri de l'excommunication s'il ne laiſſoit r'entrer Thomas dans l'exercice de ſa charge. A la fin il lui fit ſentir la foudre dont il lui auoit fait voir l'eſclair, lors qu'au Sinode de Clarendon il eut fait des loix contraires aux immunitez Eccleſiaſtiques. Henri durant ces deſordres & en l'abſence de Thomas exilé, voulant faire ſacrer ſon fils Roi qui eſtoit ſon preſomptif heritier, commanda à l'Archeueſque d'Yorc de faire

Ep. 14.

Ep. 29.

v Conciliabul. Claredon. Item Concilium Normann ſub Alex. 3. To 5. Con-

ceſte

ceſte ceremonie, Alexandre le lui deffendit. Ce Prelat preſſé, ou pluſtoſt oppreſſé de la preſence du Roi dont il craignoit, ou la violence, ou la diſgrace, crût obtenir pluſtoſt ſon pardon d'Alexandre que de Henri, & pour obeïr au Roi paſſa outre à ceſte conſecration, dont il fut ſuſpendu par Alexandre, & meſme l'Eueſque de Londres, & quelques autres Eccleſiaſtiques dont il auoit eſté aſſiſté. A la fin le Roi reuint à reſcipiſence & receut Thomas en ſon Royaume, & en ſon amitié, mais ce Prince colerique & volage ne demeura gueres en ceſte aſſiette, car recommençant à violer les franchiſes de l'Egliſe Thomas lui fit teſte, ce qui l'irrita tellement qu'ayant dit contre ce S. Prelat des parolles precipitees de mal-heureux ſatellites, ſans qu'il le commandaſt penſans lui faire plaiſir, immolerent ceſte innocente & genereuſe victime dans l'Egliſe. Ce ſacrilege execrable frappa de ſcandale toute la Chreſtienté, & quoi que Henri reclamaſt le ciel & la terre en proteſtant de ſon innocence, tout le monde croyoit que le ſang de ce iuſte Abel criaſt vengeance contre lui vers le ciel. Auſſi en teſmoigna-t'il beaucoup de dou- Ep. 33. & 34.

leur, & comme l'on pensoit de la repentance se soumettant à l'absolution, & à la penitence qui lui fut eniointe par vn Legat que le Pape enuoia expres pour informer de ce parricide. Il promit d'entretenir certain nombre d'hommes à la guerre sainte, & de se recognoistre vassal du Pape, & ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande feudataires du Siege de S. Pierre selon que ses Predecesseurs auoient fait: par ceste soumission il destourna le fleau de la guerre dont il estoit menacé du costé de la France. Ce fut Alexandre qui confirma l'Ordre des Chartreux, & lui donna quelques priuileges. Il canoniza sainct Bernard, dont la memoire estoit en benediction, & les miracles en admiration par toute la terre. Il canoniza aussi S. Edoüard Roi d'Angleterre, dont la pieté & la continence sont insignes. Il erigea en Eueschè la ville d'Alexandrie en Italie, parce quelle lui auoit tousiours esté obeissante & fidelle contre les Antipapes. Mais son grand acte ce fut la conuocation, & la tenuë de l'Vnziesme Concile General assemblé à Latran l'an 1179. & composé de trois cens Peres. La entr'autres ordonnances qu'Alexandre y

Genebr. Cro. in Alex. 3.

publia, celle de l'Election des Pontifes Romains eſt remarquable pour auoir eſté depuis touſiours obſeruee. Ce Decret porte que celui-là ne puiſſe eſtre Pape qui n'aura les deux tiers des voix du Conclaue. Là furent condamnees les heréſies des Vaudois, des Cathares, des Paterins, & les autres erreurs dont le Siecle eſtoit lors infecté. Sur tout eſt remarquable pour noſtre ſuiet ce ſerment d'obeiſſance & de fidelité à Alexandre, & à ſon Siege que firent tous les Prelats qui eurent ſeance en ce Concile General l'vnzieſme des Vniuerſels approuuez. Alexandre le modera, le gouuerna en Maiſtre & en Prince, & y eut ſans difficulté tous les auantages qu'il voulut, & qui lui eſtoient deubs.

LVCIVS III.
An. 1181.

CE Pape eſtant mort apres auoir acheué tant de genereuſes actions, & pouuant dire *qu'il auoit combatu de bons & grands combats, & conſommé ſa courſe en gardant ſa foi.* L'An 1181. Lucius fut mis

en sa place qui experimenta au cõmencement de son Pontificat les trauerses dont auoient esté affligez ses Predecesseurs par l'inconstance, & la mutinerie des Romains. *Peuple*, certes *de dure ceruelle*, & impatient de ioug, d'autant plus difficile à dompter, qu'il estoit accoustumé à dompter les autres Nations. Il sembla donc à quelques mutins qui ne demandoient que le trouble, que le Pape confirmant leurs Magistrats, leur faisant rendre obeissance, & faire serment de fidelité, entreprenoit sur la liberté de leurs Elections, & que les Consuls & le Senat estoient comme reduits en captiuité, ce qui causa vne sedition si furieuse qu'il y en eut beaucoup de mal-traittez de ceux qui voulurent soustenir l'Authorité du Pape. Cela fut cause que Lucius quitta ceste ville mutine pour aller trouuer l'Empereur Frideric qui estoit lors en Italie, & obtenir secours de lui contre ces reuoltez, Frideric qui ne pensoit qu'à reparer les breches qu'il croyoit auoir faittes à son pouuoir sous le Pontificat d'Alexandre, se voyant ceste occasion en main se fait bien prier auant que de s'aboucher auecque Lucius, resolu de prendre

ſes auantages d'vn coſté s'il donnoit aide de l'autre. *Mais Dieu*, dit le Pſalmiſte, *reprouue les penſées tumultueuſes des peuples, & confond les conſeils des Princes quand ils ſont contre ſon Oingt.* Verone eſt priſe pour cet abbouchement, là ſe trouuerent les deux Souueraines puiſſances du Chriſtianiſme. La Sainteté Pontificale, & la Majeſté Imperiale: Mais l'Empereur ſe trouua loin de ſon comte, car Lucius ne ſe laiſſa pas ſurprendre aux honneurs, ny aux careſſes de Frideric, qui comme la femme de Zebedee *n'adoroit que pour demander.* Il deſira faire pouruoir vn de ſes fauoris de l'Archeueſché de Treues, ce que le Pape refuſa, parce qu'il en eſtoit indigne, cela indigna vn peu Frideric. Il propoſa d'abſoudre ceux qui auoient eſté prouueus par les Papes Schiſmatiques du temps d'Alexandre, ce que Lucius accorda par ſurpriſe, mais depuis ayant pris conſeil, il reſpondit, qu'il falloit que ceux qui auoient eſté excommuniez par des Conciles, fuſſent auſſi rehabilitez par vn Concile, offrant d'en conuocquer vn pour ce ſuiet, ne voulant pas encore qu'il le puſt vſer en cela de diſpenſe, ni de ſon pouuoir ſupreme. Ce qui donna encore

du degouſt à l'Empereur. Mais ce qui acheua de l'aigrir, & meſme de le meſcontenter, ce fut qu'ayant prié le Pape de ſacrer ſon fils Empereur il en fut refuſé. Lucius reſpondant qu'il ſe deſpouillaſt donc de l'authorité & dignité Imperiale, n'eſtant pas raiſonnable qu'il y euſt deux Soleils ſur vn meſme horiſon. Et puis que c'eſtoit vn moyen de rendre l'Empire hereditaire, & le faire paſſer à des enfans, au lieu qu'il eſtoit electif, & que c'eſtoit vne dignité ou pouuoient aſpirer par leur merite les autres Princes Chreſtiens. Sur ces conteſtations ils ſe ſeparerent auecque peu de ſatisfaction l'vn de l'autre, l'Empereur ne voulant pas reſtituer quelques terres de l'Egliſe, au contraire propoſant ſes pretenſions ſur l'heritage de la Comteſſe Maltide donné à S. Pierre, & deſirant s'accommoder aux deſpens de l'Egliſe. Ce qui fut cauſe que le Pape ſe reſolut de ietter les yeux ſur les autres Rois & Princes pour en eſtre aſſiſté contre l'inſolence des Romains. Tandis qu'il conduit ceſte trame il donne des Priuileges à la ville, & à l'Egliſe de Lucques ſa patrie. Les Maronites enuoyent vers lui vne celebre Ambaſſade, & abiurant l'er-

reur des Monothelites ſe rangent à l'vnion & obeiſſance de l'Egliſe Romaine. Mais la mort vint qui trancha d'vn reuers tous les deſſeins de Lucius.

VRBAIN III.
An. 1185.

QVi ſe continuerent neantmoins dans l'eſprit d'Vrbain Troiſieſme ſon Succeſſeur au Pontificat l'An 1185. Car il ne voulut point ſacrer Empereur Henri fils de Frideric, ni mettre en compromis les terres du patrimoine de ſainct Pierre donnee par la Comteſſe Matilde, ni rehabiliter qu'en Concile les Prelats ordonnez durant le ſchiſme. De plus ſur quelques vſurpations que faiſoit Frideric ſur les biens & authoritez des Eccleſiaſtiques, il eſtoit en termes de l'excommunier, ſi la mort n'euſt fait auecque ſa vie eſuanouïr ces penſees, *qui n'eſtoient pas de paix, mais d'affliction*, d'affliction neceſſaire toutefois en la meſme ſorte que l'Apoſtre qui liura vn corps au tourment pour ſauuer l'eſprit. Il auoit tellement pris à cœur d'animer les Princes Chre-

stiens au secours de la Palestine qu'ayant les nouuelles de la prise de Ierusalem, comme si l'Arche eust esté entre les mains des Philistins, il se saisit de telle sorte qu'il en expira.

GREGOIRE VIII.
An. 1187.

LAissant la Chaire de sainct Pierre à Gregoire Huitiesme l'An 1187. Animé de ce mesme esprit, car il escriuit de tous costez pour exciter les Chrestiens au recouurement de Ierusalem, & de la terre saincte, ce que nous tesmoignent ses Epistres, & la dedans on voit reluire son soin Apostolique & Vniuersel. Et parce qu'à l'embarquement des Chrestiens, & au reste des neccessitez de ceste guerre les Geneuois estoient necessaires, il tascha d'assoupir la guerre qui estoit lors entr'eux, & les Pisans, & s'estant transporté à Pise pour ce suiet, il y fut accueilli de la maladie dont il mourut tandis qu'il traittoit toutes ces grandes affaires auec vne vigilance, & vne affection incroyables.

v Ep. Gregor. 8. To. 3. Concil.

v. Plat. Genebr. Ciac. Baro.

CLEMENT III.
An. 1188.

QVi paſſerent dans l'ame de ſon Succeſſeur Clement Troiſiéſme eſleu l'An 1188. Le peuple Romain fut ſi ioyeux de voir vn Pape né de ſa ville, & d'vne des principales familles que volontairement il ſe ſoumit à tout ce que Clement voulut, qui ordonna que la qualité de Patrice ſeroit caſſee, & en ſa place mis vn Gouuerneur appelé Prefect, ou Preuoſt qui ſeroit changé tous les ans, & feroient auecque les Senateurs ſerment de fidelité & d'obeiſſance au Pape, tous prenans l'inueſtitures de leurs charges de la main & de l'authorité du Pontife. Il mit d'accord les Piſans & les Geneuois, & en fin moiſſonnant ce que ſon Predeceſſeur auoit ſemé, & *entrant dans ſes trauaux* il vnit tous les Princes Chreſtiens dans le deſſein du recouurement de la terre ſainte, qui eut l'effect qu'il faut voir dans l'Hiſtoire. Il depoſa Hugues Eueſque de S. André en Eſcoſſe, & mit vn nommé Iean en ſa place. Il donna de grands pri-

v. Ciacon. in Clem. 3.

v. Ep. 12 3. 4. 5.

v. Ep. 6 & Genebr. Cro.

uileges & exemptions au Royaume, & aux Egliſes du meſme Royaume eſtant affectionné à ceſte nation. Il canoniza Othon Eueſque de Bamberg appelé Apoſtre de Pomeranie.

v. Ep 7. Clem. 1. To 3. Concil. p. 2.

CELESTIN III.
An. 1191.

Apres Clement Celeſtin Troiſieſme tint le Souuerain Pontificat de l'Egliſe, & commença ſon adminiſtration l'An 1191. Il ſacra Empereur Henri Sixieſme & ſa femme Conſtance, legitime heritiere des Royaumes de Sicile & de Naples que Tancrede lui vſurpoit. Tandis que Henri combat cet vſurpateur il laiſſa l'Imperatrice à Salerne, ou par trahiſon entra Tancrede, & ſe ſaiſit d'elle. Celeſtin le menaça de l'excommunier, & d'interdire ſon Royaume s'il ne rendoit l'Imperatrice, ce qu'il fit, la remettant entre les mains du Pape qui la renuoya à l'Empereur auec vn train magnifique. Ce ſeruice meritoit plus de recognoiſſance & de reſpect au S. Siege, que depuis n'en rendit l'Empereur, mais il y a des coura-

rages pareils à ces farouches animaux qui ne ſe peuuent appriuoiſer pour aucun bon traittement. Henri pourſuiuant touſiours Tancrede pour le depoſſeder des Royaumes de ſa femme, commit tant de cruautez & de ſacrileges, que les Sarraſins & les plus barbares peuples euſſent eu horreur de faire ce qu'il executoit par ſes Allemands, dont ſon armee eſtoit preſque toute compoſee; ce qui toucha le cœur de ſa propre femme qui aimoit les pauures Siciliens qu'elle ſe retira d'aupres de lui, le fuyant comme vn monſtre ennemi de la nature. Il n'eſpargnoit, ni les lieux, ni les perſonnes ſacrees, ce qui contraignit le Pape de tirer le glaiue ſpirituel de l'excommunication, & de l'en frapper, plus pour le faire plus ſage & plus moderé, que pour le perdre. Enflé de la proſperité de ſes armes il meſpriſa inſolemment ces foudres, & redoubla ſes cruautez meſmes enuers Tancrede qui tomba en ſes mains, à qui il fit toute ſorte d'opprobres. Retourné en Allemagne il eut en ſa puiſſance Richard Roi d'Angleterre, pris par le Duc d'Autriche Leopolde lors que deſguiſé il paſſoit par ſes terres en reuenant de la guerre de la Paleſti-

ne, où il auoit eu des differens auecque l'Empereur, & le Roi de France qui sont deduits dans l'Histoire. Le Pape employa son authorité pour faire rendre la liberté à ce Roi, iusques à lancer anatheme contre Leopolde, & l'Empereur. Leopolde plus consciencieux que Henri, aiant le prisonnier en sa puissance le relascha: mais il retint l'argent & l'equipage qu'il auoit quand il fut pris, il le restitua en fin pour estre absous. Et de là à quelques temps l'Empereur mourut fort repentant de ses fautes, & demandant pardon à ceux qu'il auoit offencez, principalement à Richard & au S. Siege, il obtint l'absolution des censures Ecclesiastiques, & de ses pechez auant que de rendre l'ame. Il laissa Frideric son fils encore fort ieune entre les mains de Constance sa mere, qui l'auoit enfanté fort auancee en aage, & parce qu'il auoit couru vn faux bruit par les artifices de Tancrede que ce part auoit esté supposé. Celestin fit purger Constance de ceste imposture par serment public, & en suitte Couronna Frideric Roi de l'vne, & de l'autre Sicile. Dans ses Epistres nous auons les marques de son absoluë puissance. Il main-

tint Guillaume Eueſque d'Eli en Angleterre contre ſes ennemis & calomniateurs, commandant aux autres Prelats du Royaume de le ſouſtenir par ſon authorité Apoſtolique. Il caſſa auſſi la ſentence que l'Archeueſque d'Yorc auoit renduë contre l'Eueſque de Londres par animoſité. Il canoniza S. Vbauld Eueſque d'Eugubio en Italie. Il fit l'Eueſque de Lincolne en Angleterre Commiſſaire Apoſtolique pour informer des excés que commettoit l'Archeueſque d'Yorc. Il fit ſon Legat au meſme Royaume Hubert Archeueſque de Cantorbie, ſous la preſidence de qui par authorité Apoſtolique fut tenu le Concile d'Yorc. Et ce fut lui qui ayant admoneſté noſtre Roi Philippe Auguſte de reprendre ſa femme Engerberge qu'il auoit iniuſtement laiſſee à la faueur de la ſentence de ſon Oncle Guillaume Archeueſque de Rheims, & auſſi-toſt eſpouſé Agnes fille du Duc de Morauie, & n'ayant pu le ramener à ſon deuoir par ſes remonſtrances l'excommunia, *& mit le Roiaume en interdit*, dit du Tillet; & fit publier ceſte ſentence par ſon Legat qui aſſembla de ſon authorité vn Concile à Dijon, où elle fut re-

v. Ep. 1. Celeſt. 3. Tom 3. Concil.

Ep. 2.

Ep 3.

v Ep 5 & 6. ep.11. & 12. 13.

Ep 7. & 8. & Concil. Eboracenſ. ſub Celeſt. 3. Tom.3. Concil p.1.

v. du Tillet en la vie de Philippe Auguſte.

ceuë par les Prelats qui s'y trouuerent. La Cronique de Foix adiouſte ; *que durant cet interdit on mettoit en France aux Contracts publics, non regnant Philippe, mais regnant Ieſus-Chriſt.* Ie ſçai que du Tillet rapporte cet acte à Innocent Succeſſeur de Celeſtin, mais ce Concile de Dijon ayant eſté tenu l'An 1197. il eſt neceſſaire de croire que ceci c'eſt paſſé ſous Celeſtin Innocent, n'eſtant venu au Pontificat que le ſuiuant.

Ex Paul Emil. & Vincent. Inſperulo. v. le Card. du Perron en ſa Harangue au Tiers Eſtat. Genebrard Cro. in Celeſt.

INNOCENT III.
An. 1198.

QVi fut l'An 1198. Ce Pape fit de tres-grandes choſes, & n'employa ſon trauail & ſon ſoin qu'en des occaſions fort eſleuees. Il vit preſque tous les Princes Chreſtiens à ſes pieds, trois Empereurs d'Occident, & quatre Rois, l'Empereur d'Orient & tous les Patriarches rangez à ſon obeiſſance. Il fait trembler toute la terre au bruit de ſes foudres, fait la loi à tous les plus celebres Potentats, *qui la recherchoient de ſa bouche, comme de l'Ange du Dieu des armees.* Celebre vn

Concile Vniuerſel, ou pluſtoſt Vniuerſaliſſime, & le plus ample que l'on ait iamais veu, ou toutes les puiſſances Eccleſiaſtiquès & Seculieres ſe trouuerent vnies. Bref porte le Pontificat à vn point de grandeur incomparable. Si bien que tous ſes actes meriteroient d'eſtre grauez dans l'erain. Henri Sixieſme l'Empereur eſtant mort, ayant laiſſé ſon fils Frideric ſous la tutele de ſa mere Conſtance, & les enſeignes Imperiales eſtans demeurees entre les mains de Philippe de Suaube ſon frere, il crut que l'Empire lui deuoit appartenir, mais les Princes Allemands & le Pape inclinerent vers Othon de Saxe. Ce qui fit vn ſchiſme en l'Empire qui entretint vne longue guerre ciuile en Allemagne. A la fin Philippe eſtant tué, Othon demeura ſeul Empereur, & fut Couronné par Innocent, apres auoir fait vn ſerment, dont il ſe pariura bien toſt apres, ne voulant pas reſtituer à l'Egliſe les terres que Henri Sixieſme auoit vſurpees. Ce qui obligea le Pape à prononcer anatheme contre lui, & à lui donner vn Competiteur à l'Empire, transportant ceſte qualité au ieune Frideric fils de Henri Sixieſme, & Roi de

Genebr. Cro. in Innocent 3. Plat. Ciaco. Baron.

Sicile. Estant tombé en different auec que Iean Roy d'Angleterre pour l'Election d'vn Archeuesque de Cantorbie, ce Roi fittant de violences & sacrileges qu'aux extremes maux, Innocent fut contraint d'apporter les extremes remedes de ses Censures. Sur quoy nous remarquerons apres cette grande lumiere de nostre aage le Cardinal du Perron que le Roy Philippe Auguste prit occasion de lui *faire la guerre comme à vn perseuteur des Eglises que le Pape auoit excommunié, quittant & relevant ses sujets du serment de fidelité qu'ils lui deb-uoient.* Ce sont les mots d'vn de nos Historiens, cité par le Cardinal, & encore ceux-ci. *La pluspart des Seigneurs furent d'auis qu'il auoit vne iuste cause de ce faire, tant pour estre esmeu par l'autorité du Pape, que pour remettre les Euesques en leurs Eglises, desquelles ils auoient esté chassez par la tyrannie de Iean qui auoit esté excommunié par le Pape, & lui promirent tous de le seruir en cette entreprise.* Iean voyant l'orage qui le menaçoit, & qui alloit fondre sur lui ne trouua point de port plus asseuré que la repentance appellee seconde table apres le naufrage. Il promit au Pape de

En sa Harangue au Tiers Estat Du Haillan sous Philip. Auguste.

se

ſe ranger à ſon deuoir, & effectuer ſa promeſſe. Vn Legat eſt enuoyé, à qui il fait des ſoumiſſions extraordinaires, demande pardon, receut toutes les penitences qui lui furent impoſees, iure fidelité, hõmage, obeiſſance, & tribut pour ſes Royaumes au S. Siege, & ce qui eſt de remarquable, le Legat paſſant par la France & voyant le Roy Philippe auec vne grande armee qu'il auoit leuee pour chaſtier l'Anglois, le prie de la part du Pape de remettre ſon eſpee dans le fourreau; ce que fait Philippe, quelques frais qu'il euſt faits pour cette entrepriſe, ne regardant plus l'Angleterre comme vn païs de conqueſte, mais comme vn fief du S. Siege. Tel eſt le reſpect de nos Rois, fils aiſnez de l'Egliſe, enuers le Souuerain Pontife. Et lors que le meſme Philippe Dieudonné gaigna ceſte grande & renommee bataille de Bouuines contre l'Empereur Othon, n'animoit-il pas ſes ſoldats, en leur diſants, *qu'ils combattoient contre vn ennemi condamné & excommunié par l'Egliſe.* Le Roy ayant eſté en partie cauſe que le Pape *auoit deſpouillé Othon des marques Imperiales, & que les Electeurs auoient nommé Frederic en ſa place*, comme

v Concil. Loudinenſ. ſub Innocent. 3. Tom. 3. Concil p. 2.

Du Haillan en la vie de Philipp. August. Genebr. Cro.

parle vn de nos Hiſtoriens. Pierre Second Roi d'Arragon, paſſa la mer volontairement, pour ſe venir faire Couronner à Rome par les mains d'Innocent, & lui rendre ſon Royaume tributaire. Et le Roy de Leon en Eſpagne ne fut-il pas par le meſme retranché de la Communion des fidelles, pour auoir pris pour femme la fille de ſon neueu Roy de Caſtille, quelque bien public qu'il pretendiſt deuoir reuſſir de ceſte alliance inceſtueuſe. Ce fut le meſme Pape qui donna l'abſolution à noſtre Roy Philippe Auguſte, & qui le remit bien auec ſa femme Engerberge. Nous auons de lui vn volume de lettres, ou de toutes parts brille ſa Souueraine Authorité en l'Egliſe de Dieu. Vn Eueſque de Poitiers vraiment inconſideré, ſe voulant emanciper de l'obeiſſance, & du reſpect qu'il deuoit au Siege Apoſtolique, ſe vantoit en *termes de precipitation*, d'eſtre Pape en ſon dioceſe; langage ordinaire des ſchiſmatiques. Mais il ſentit vne excómmunication qui penſa eſtre ſuiuie d'vne iuſte & ſeuere depoſition, s'il n'euſt preuenu & anticipé ce coup par ſa Repentance. Mais comme il n'y a point d'Action ou le Souuerain Pontife

paroiſſe auec plus de grandeur & de Maieſté qu'en vn Concile General. Innocent pour comble de la gloire de ſa Seance en conuoqua vn en l'Egliſe de Latran à Rome, ou Preſidant en perſonne, les quatre grands Patriarches d'Orient y aſſiſterent, deux en perſonne, celui de Cõſtantinople & celui de Ieruſalem, & ceux d'Alexandrie & d'Antioche par leurs Legats, mille deux cents Prelats : Les Ambaſſadeurs des Empereurs d'Orient & d'Occident, & ceux de tous les Rois & Potentats Chreſtiens. Ce fut à la Teſte de ceſte grande cõpagnie, l'vne des plus celebres qui fut iamais que parut le Souuerain Pontife, & ou éclatterent les rayons de ſa Primauté & Principauté, tout le monde l'eſcoutant comme vn Oracle. Là les Hereſies des Albigeois furent cõdãnees auecque les erreurs d'Almaric & de l'Abbé Ioachim : Là les mœurs furent reformees, la diſcipline reſtablie : La Croiſade publiee pour la conqueſte de la Terre-Sainte. Là Raimond Comte de Toloſe & ſon fils furent excommuniez, comme heretiques Albigeois, & la Comté adiugee à Simon de Montfort. Là fut receu ce mot de Tranſubſtantiation au

v. Concil. Later. 12. Oecumen. To 3. Concil ſub Innor 3. v. le Card. du Perron en ſa Harangue au Tiers Eſtat.

faict de l'Eucharistie, pour vne plus claire explication du mistere, comme celui de Consubstantiel l'auoit esté au grand Cõcile de Nicee, pour expliquer celui de l'eternelle generation du fils de Dieu.

DEPOSITIONS DES PERES.

ET pour passer de ce Pontificat qui commença la penultiesme annee de ce Siecle douziesme, & alla iusques à la Seizieſme de l'autre dans les depositions des Peres de ce Siecle; en voulons nous vne plus authentique que celle des douze cens tant de Peres dont ce Concile douziesme Vniuersel fût composé, qui disent tous d'vne voix dans le Cinquiesme Chapitre ces mots de la Primauté & Principauté du Siege de S. Pierre. *Renouuelans les Priuileges Anciens des Chaires Patriarchales, de l'approbation du Sinode sacré & Vniuersel: Nous ordonnons, qu'apres l'Egliſe Romaine, qui par la disposition diuine obtient la Principauté de la Puissance ordinaire sur toutes les autres, comme la Mere & Maistresse de tous les fidelles, l'E-*

gliſe de Conſtantinople ait le premier, d'Alexandrie le ſecond, d'Antioche le troiſieſme, de Hieruſalem, le quatrieſme lieu, gardant à chacune ſa propre dignité: en ſorte qu'apres que leurs Patriarches auront receu le Pallium, marque de la Plenitude de l'office Pontifical, du Pontife Romain, en luy rendant le ſerment d'obeiſſance & de fidelité, il leur ſoit permis de donner le Pallium à leurs Suffragans Metropolitains, receuans leur Profeſſion de foi, & pour l'Egliſe Romaine promeſſe d'obeiſſance. Qu'ils puiſſent faire porter la Croix deuant eux, ſi ce n'eſt en la ville de Rome, ou là ou le Pontife Romain ſera preſent, ou bien là ou ſon Legat Apoſtolique portera les marques de ſa Legation. Et qu'en toutes les Prouinces qui leur ſont ſuiettes on appelle à eux, ſans preiudice toutefois des appellations au Siege Apoſtolique, à qui il eſt enioint de defferer en toute humilité, Paſſons à d'autres teſmoignages. Calixte Pape, en l'vne de ſes Decretales. *Il n'eſt pas permis de ſe departir des regles de l'Egliſe Apoſtolique, en aucune maniere. Car comme le fils de Dieu eſt venu faire la volonté de ſon Pere, ainſi vous deuez accomplir celle de voſtre Mere qui eſt l'Egliſe, & de la Romaine qui eſt ſon Chef.* Fa- Diſtinct. 12. c. 1.

çon de parler, qui ne peut estre blasmee, que par ceux *qui blasphement ce qu'ils ignorent*, puis quelle est semblable à celle dont vse l'Apostre, quand il exhorte les *Maris d'aimer leurs femmes, comme Christ a aimé son Eglise.* Et à celle dont se sert S. Pierre, quand il dit, *que Christ nous a donné l'exemple, afin que nous fissions comme il a fait.* Et qui reuient à ce que dit S. Cyprian, *Que celui-là ne peut auoir Dieu pour Pere, qui n'a l'Eglise pour Mere.* Hildebert Euesque du Mans, escriuant au Pape Honorius inscrit ainsi sa lettre. *A son tres-excellent & tres-reuerend Pere Honorius, par la grace de Dieu Souuerain Pontife de l'Eglise Romaine Hildebert, humble seruiteur de l'Eglise de Tours entiere obeissance.* Honorius Augustodunensis appelle saint Pierre *Prince & Pontife de toute l'Eglise.* Rupert le nomme *Premier fondement de l'Eglise apres Iesus-Christ.* Lothaire Empereur escriuant au Pape Innocent secõd, *Qui est-ce*, dit-il, *qui voudra honorer l'Empereur si le Pape le mespriſe! Tous les membres suiuent leur Chef, & ne peuuent s'en separer sans courir à leur ruine; Que le Chef donc combatte pour ses membres, le Pere pour ses enfans, le Pasteur pour ses brebis.*

S. Cyprian de vnit. Eccles.

To. 3. Biblioth. SS. PP ep. 82. Honor.

Serm. de SS. Petro & Paulo. l. 2. Comment. in Ioa. ad. c. 1.

Othon de Friſinghen, parlant du Pape Adrian Quatrieſme, & de l'Empereur Frideric aupres de Viterbe. *Les deux Souueraines Puiſſances*, dit-il, *s'eſtans ainſi iointes, & le Pape & l'Empereur marchans enſemble entr'eux, comme entre le Pere Spirituel & ſon fils y eut de doux propos.* Iean de Saresberi en ſon Policratic, nomme *l'Egliſe Romaine la Mere de toutes les Egliſes*, & plus bas il la dit *Vniuerſelle*, & le Pape *Pontife Souuerain.* Henri Roy d'Angleterre, eſcrit ainſi au Pape. *A ſon treſſaint Seigneur Alexandre par la grace de Dieu Souuerain Pontife de l'Egliſe Catholique Henri Roi d'Angleterre ſalut obeiſſance & deuote ſeruitude.* Eleonor Roine d'Angleterre eſcriuant à Celeſtin Troiſieſme. *Dieu vous a eſtabli ſur les Nations & ſur les Royaumes auec Plenitude de Puiſſance, vous eſtes le Vicaire du Crucifié, le Succeſſeur de S. Pierre, le Preſtre de Ieſus-Chriſt, l'Oingt du Seigneur, & meſmes le Dieu de Pharaon.* Et encores. *Tout Royaume, & toute puiſſance n'eſt-elle pas commiſe à l'Apoſtre S. Pierre, & en ſa perſonne, à vous ſon Succeſſeur. Beni ſoit Dieu qui a donné vne telle puiſſance aux hommes; Ni Roi, ni Empereur: ni Duc, ne ſe peut exem-*

l.2. de geſt. frid. c. 20.

l.6. c. 24.

l.8 c. 23. Inter epiſt. Petr Bleſenſ. ep. 136.

Petr. Bleſenſ. ep. 144.

Ep. 145.

Ep 146. *pter du joug de vostre Iurisdiction*. Et là mesmes. *Le Prince des Apostres regne encore, & exerce son Empire en la Chaire Apostolique, au milieu de laquelle la Iustice est establie. Il ne reste ô Sainct Pere, sinon que vous desgainiez le glaiue de S. Pierre contre les malfaitteurs, comme Dieu la establie pour cet effect sur les Royaumes, & sur les Nations. La Croix de Christ surpasse en excellence les Aigles des Empereurs, le glaiue de S. Pierre est plus noble que celui de Constantin, & le Siege Apostolique marche deuant la puissance Imperiale. Vostre Puissance vient de Dieu, & non des hommes. Le Dieu des Dieux n'a-t'il pas parlé en vous en la personne de S. Pierre*, disant. *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aux Cieux*. Si vne autre personne qu'vne Reine disoit ces mots, ne diroit-on pas qu'ils seroient preiudiciables aux puissances de la terre. Pierre de Blois escriuant au nom

Ep. 68. de l'Archeuesque de Cantorbie au Pape Alexandre Troisiesme. *Nous recognoissons l'Eminence de la Chaire Apostolique, Maistresse de toutes les Eglises, d'où nous attendons conseil en nos difficultez, soulagement en nos angoisses, & respoce sur nos dif-*

Ep 99. *ferents*. Et encore. *Toutes les Eglises que la*

Religion Chreſtienne a fondees par l'Vniuers, doiuent à l'eminence du Siege Apoſtolique, ce que doiuent les rameaux à leur tronc, les ſoldats à leur Chef, les rayons au Soleil, & les ruiſſeaux à leur ſource. Et ailleurs, il nomme le Pape *Eueſque vniquement Souuerain, & ſingulierement General.* Innocent Troiſieſme en l'vne de ſes Decretales preuue doctement à ſon ordinaire & fortement, que c'eſt à lui comme Chef de l'Egliſe de iuger & compoſer les differens qui naiſſent entre les Chreſtiens, & principalement entre les puiſſances de la terre, ſe fondant ſur ce qui eſt ordonné en l'Euangile touchant la correction fraternelle, dont la concluſion eſt de le *dire à l'Egliſe, & de tenir pour Payen & Peager celui qui ne la voudra pas entendre.* Ce qui regarde principalement celui *à qui par diſpenſation diuine eſt commis le Gouuernement de l'Egliſe Vniuerſelle.* Ce qu'il dit ſur le different qu'il vouloit terminer entre le Roi de France, & celui d'Angleterre, ſur quoi il dit. *Nous ne pretendons pas Iuger du Fief, duquel le Iugement lui appartient* (il parle du Roi de France, dont celui d'Angleterre en ce debat eſtoit feudataire) *mais nous preten-*

Ep. 27

v. Decret. Gratia. l 2. tit 1. c 13. Nouit. Inter Decret. Innoc. 3 l. 2. Conſt. 2. Math. 18.

dons decerner du peché, de qui la connoissance & censure sans doute nous appartient, pour l'exercer selon nostre puissance, & selon nostre deuoir contre tout le monde. Partant la dignité Royale ne doit pas reputer à iniure de se soumettre en ce sujet-là, au Iugement du Siege Apostolique, veu que l'Empereur Valentinian, dit bien aux Suffragans de l'Eglise de Milan; Soyez soigneux d'eslire pour Euesque tel personnage auquel nous qui gouuernons l'Empire, soumettions sincererement nos testes, & de qui, quand nous aurons commis quelque faute nous receuions les auertissemens comme salutaires remedes du Medecin de nos ames. Le mesme Pape pour le fait de l'Empire (que l'on ne peut douter sans violer & renuerser toute l'Histoire, auoir esté par l'Authorité du S. Siege transferé d'Orient en Occident) ordonné qu'en cas de deux contendans en parité de suffrages, celui soit preferé que le Pontife Romain aura plus agreable, & soit tenu pour legitime Empereur. Ce qui est plus que iuste, puisque les Electeurs n'ayans en ceste action d'eslire autre droit, ni autre pouuoir que celui qui leur a esté donné du Siege Apostolique par la maxime de la Philosophie, *ce qui*

v Cor citato.

rend vne choſe, telle l'eſt encore dauantage, & le feu qui rend vn charbon chaud eſt encore plus ardant. Ioint qu'en ceſte election il eſt generalement receu qu'en cas de partage des ſix Electeurs, le Roi de Boëme entreuient, & du coſté où va ſa voix l'Empereur eſt creé, pourueu que ce ſoit vn des deux Eſleus. Le meſme Innocent en l'vn de ſes ſermons. *Le Pape Romain,* dit-il, *en ſigne de l'Empire vſe du Regne, & en ſigne de la Papauté de la Mitre; mais de la Mitre Touſiours & par Tout, du Regne, ni par Tout, ni Touſiours, parce que l'authorité Papale eſt Premiere & plus digne, & plus eſtenduë que l'Imperiale.* Encores eſcriuant au Patriarche de Conſtantinople. *La verité diuine a exprimé la Primauté* (du Siege Apoſtolique) *par elle meſme quand elle a dit à Pierre, Tu ſeras nommé Cephas, car encore que ce mot ſignifie Pierre, il eſt auſſi interpreté Chef.* Il fait alluſion au mot Grec. Le meſme parlant de l'Egliſe Romaine, dit, *qu'elle ne doit la reuerence à aucun, ſinon au Pape, qui n'a Superieur en terre que Dieu ſeul.* Il appelle auſſi le Pape Eſpoux de ceſte Egliſe. En la meſme maniere que les autres Paſteurs le ſont de leurs Egliſes, ce que nous auons

Serm. 1 in feſto S. Silueſtri.

l. 2. Epiſt. Decret.

Serm. 3 de Conſecrat. Pontif. v. Serm. 1 in feſt. S. Gregor. PP. l. 1. Myſter. Miſſ. c. 8. Au Traité du Chef de l'Egliſe ch. 15.

Inter Ep. Petri Bles. ep. 136. amplement monstré ailleurs. Henri Second Roi d'Angleterre escriuant au Pape Alexandre Troisiesme. *Le Royaume d'Angleterre*, dit-il, *est de vostre Iurisdiction, & quant à l'obligation du droit de fief je ne releue que de vous.* L'Euesque de Lincolne escriuant au Pape Innocent. *Le Pape*, dit-il, *represente principalement la Personne de Iesus Christ Maistre des Apostres en la Hierarchie de l'Eglise, c'est lui qui a dit qui n'est pas pour moi, est contre moi: Or la Saincteté du Siege Apostolique ni n'est, ni ne peut estre contre lui.* Geoffroi Abbé de Vandosme escriuant à Geoffroi Euesque de Chartres, & deffendant les Priuileges que son Abbaye auoit du Siege Apostolique. *Si quelqu'vn*, dit-il, *veut retracter ce que le Pontife Romain fait, & ouurir la bouche contre celui qui ne doit rendre conte qu'à Dieu seul, qu'il auise à ne tomber en la censure. Nous ne sommes point Acephales* (c'estoit la reproche que l'Euesque lui faisoit à cause qu'il ne le vouloit pas reconnoistre) *d'autant que nous auons pour Chef Iesus-Christ, & apres lui le Pontife Romain. Nostre Monastere a eu ce Chef dés son commencement, & l'aura aidant Dieu iusques à la fin du Siecle.* Et encores. *C'est par le*

v Supplement Math. Paris in Henric. 3.

Ep. 17.

Ep. 30.

meſme Eſprit qui a donné la premiere Loi par la main de Moyſe, & la ſeconde par la main de Ieſus-Chriſt, que le ſainct Siege Apoſtolique a donné des Loix que nous appelons Canons (c'eſt à dire des Regles) *& inſpiré de lui les a expoſees, partant ſi quelqu'vn en expoſant les Canons eſt d'opinion contraire au Siege Apoſtolique, qui a donné les Loix des Canons il n'eſt pas ſage, quiconque ſoit-il, & il manque de bon ſens, & d'autant qu'il parle par ſon eſprit, il n'eſt pas reconnu pour obſeruateur, ou expoſiteur de la Loi Diuine, mais pour Traiſtre & Oppreſſeur.* C'eſt parler puiſſamment pour les exemptions, & ſouſtenir fortement les Priuileges prouenus du Siege Apoſtolique. Hugues de S. Victor. *Pierre eſt plus eminent que les autres Apoſtres par excellence de pouuoir.* Quant à S. Bernard le grand Aſtre de ce Siecle, & l'vn des plus brillans flambeaux du Ciel de toute l'Egliſe. Ie ne ſçai comme les Aduerſaires du S. Siege oſent l'alleguer contre vne authorité qu'il a adoree & deffenduë auec vn zele qui reluit en tous les lieux de ſes eſcrits où il en parle. Que ſi eſcriuant à vn Pape qui de ſon fils ſpirituel eſtoit deuenu ſon Pere, & de ſon Diſciple auoit eſté fait

Sennon. 64.

son Maistre, auecque les libertez que lui donnoit la grande creance qu'il auoit acquise sur son esprit, libertez qui ne regardent que la correction des mœurs de la Cour de Rome, conseruant auecque des humilitez incroyables le respect qu'il deuoit à la Saincteté du Siege, & de la personne d'Eugene, qui ne voit que ces gens prennent de la gauche ce qu'il donne de la droitte, & que semblables aux Cantharides auecque des roses ils font du venin. Car s'il leur plaisoit de prendre la piece entiere au lieu des lambeaux qu'ils en deschirent & descousent çà & là miserablement, & s'en seruir comme d'vne regle pour iuger la difficulté, elle seroit bien tost esclaircie. Et certes ie puis dire, que ces Liures de la Consideration qu'il escrit au Pape Eugene, ne sont qu'vn perpetuel Paranimphe de la grandeur & de l'auctorité vniuerselle, Souueraine & Generale du Siege Apostolique: Si bien que ie tiens inutile d'en tirer des passages, puis que tout le corps de l'œuure est vne cõtinuelle preuue de la Primauté & Principauté de saint Pierre & de ses Successeurs. Tous ses autres ouurages, & particulierement ses

v. l. 1. c 8 & 9. & passim v. serm. 3. de sept. Misericord.

Lettres, quand il touche ce ſuiet, ne ſont que ſoumiſſions à cette ſupreme & incomparable Puiſſance de qui il preſche la Plenitude par deſſus les toits. Recognoiſſez, s'il vous plaiſt, le Lyon par cette ongle, ſa doctrine par cet eſchantillon. *La Plenitude de Puiſſance*, dit-il, *ſur toutes les Egliſes de l'Vniuers, a eſté donnee par vne ſinguliere Prerogatiue, au Siege Apoſtolique: & partant qui reſiſte à cette Puiſſance, reſiſte à l'ordonnance de Dieu. Il peut, s'il le iuge vtile, eſtablir des Eueſchez ou auparauant il n'y en auoit point. Il peut de celles qui ſont erigees, en abbaiſſer les vnes & eſleuer les autres, comme la raiſon lui conſeille. De ſorte qu'ils lui eſt loiſible des Eueſques en faire des Archeueſques, & reciproquement au contraire, s'il le iuge à propos.* Nilus Archeueſque de Theſſalonique, quoi que Grec, Schiſmatique & peu affectionné à l'Egliſe Romaine, ne laiſſe de recognoiſtre S. Pierre, *comme Prince des Apoſtres, & le Maiſtre de l'Vniuers.* Theodore Balſamon de meſme farine, confeſſe *que les portes d'enfer ne peuuent auoir aucun auantage ſur cette Egliſe qui a eſté fondee ſur S. Pierre*, Othon de Friſinghen, *Pierre Prince des Apoſtres a eu pour ſa part*

Serm. 1 in die SS. Petr. & Paul.

Item Ep. 237 ad Eugenium PP.

Ep. 131 ad Mediolan.

De Primat. Papæ.

Ad can 6. Sinod Carthag.

1. Cron. c. 15

De statu nomus Dei lib. 1. *Rome la ville Maistresse du Monde.* Potho Prumiensis, *En cette Maison de Dieu (qui est l'Eglise) Pierre & ses successeurs ont receu Plenitude de Puissance. Partant, tous ceux qui sont admis en la part de cette solicitude, pour gouuerner comme il faut la portion qui leur est assignee, doiuent estre fortifiez par l'auctorité, & informez par l'exemple, de celui qui Preside en l'Eglise auec vn Plein Pouuoir.* Hugo Etherianus, *Christ a estably Pierre & son Successeur Prince & Chef, non seulement des Latins & des Grecs de l'Orient & de l'Occident, mais aussi des climats du Midi & du Septentrion.* Geoffroi de Viterbe, *Pierre*, dit-il, *est le firmament & la Pierre fondamentale de l'Eglise, ce Cephas en est le Chef, il est le Prince des Apostres, le Pasteur de tout le genre humain.* Adam de S. Victor appelle S. Pierre, *Prince de l'Eglise, dont l'vnité ne se trouue que dans le rapport à cette Principauté:* Et adiouste, *qu'à son soin Pastoral la garde de toutes les oüailles du troupeau de Iesus-Christ a esté commise.* Rupert, *Rome*, dit-il, *ayant esté faite le Siege de S. Pierre, & honorée de son Martyre, a esté renduë le Chef de toutes les Eglises: le commandement sacré de ses Pontifes la faisant dominer*

De Process. spir sanct. l. 3. c. 17.

Part. 14. Chronicor.

In Prosa de S. Petro.

In Ionam l. 2.

deminer ſur vn plus grand nombre de nations que n'auoit iamais fait la pourpre de ſes Ceſars. Le meſme, *Le ſouuerain Tribunal Eccleſiaſtique eſt eſleué en l'Egliſe Romaine, ou eſt le Siege Apoſtolique de Pierre à qui les Clefs des Cieux ont eſté donnees.* l. 11. in c. 20. Apoc.

Encores, *A Pierre premierement le ſouuerain Pontificat a eſté conferé apres Ieſus-Chriſt, il eſt le Premier & le Prince en l'Egliſe, & le Pontife Romain tient ſon lieu.* De Diuin. Offic. l. 3. c. 10.

S. Bernard parlant du Schiſme de Pierre Leon Antipape contre Innocent, dit que les Rois & les Nations *d'Alemagne, de France, d'Angleterre, d'Eſcoſſe, & d'Eſpagne s'vniſſoient à lui comme les enfans au Pere, les membres au Chef.* Pierre n'eſtant appuyé que du Roi de Sicile, & de quelques Romains factieux. Et eſcriuant à la Cité de Piſe Innocent s'y eſtant retiré. *Honore*, lui dit-il, *ton Pere, & celui de l'Vniuers, Honore ce Prince du Monde, & Iuge de la terre qui eſt dans ton enceinte.* Ep. 125. Ep. 130.

Et à Conrad Roi des Romains. *Que toute ame ſoit ſuiette aux puiſſances Souueraires, c'eſt vne ſentence Apoſtolique que ie vous admoneſte de garder en rendant reuerence au Siege de ſainct Pierre, comme vous voulez quelle vous ſoit renduë par ceux qui viuent* Ep. 133.

Ep. 190. *sous vostre Empire*. Et au Pape Innocent. *Il faut que tous les scandales, & les troubles qui s'esleuent au Royaume de Dieu soient rapportez à vostre Apostolat, principalement ceux qui heurtent la foi. Car c'est principalemẽt où la foi doit estre reparee, ou elle ne peut defaillir. Et c'est la Principale Prerogatiue de vostre Siege. Car à quel autre a-t'il iamais esté dit, I'ai prié pour toi Pierre affin que ta foi ne defaille point. Doncque ce qui suit est exigé du Successeur de Pierre, & toi estant vne fois conuerti confirme tes freres. Ceci est neceſſaire maintenant. Il est temps, tres-aimé Pere, que vous recognoissiez vostre Principauté, que vous prouuiez vostre zele, que vous honoriez vostre Ministere. En cela vous tenez la place de Pierre, de qui vous tenez la foi, si par vos remonstrances vous affermissez les cœurs branslans en la foi, si par vostre autorité vous en abbatez les corrupteurs.* Le mesme ailleurs parlant de l'Election d'Eugene son Disciple

Ep. 236. au Souuerain Pontificat. *Est-ce vne chose ou ridicule, ou miraculeuse, qu'vn petit & chetif homme reuestu de meschans haillons soit esleu pour presider sur les Princes, pour commander aux Euesques, pour disposer les Royaumes & les Empires.* Certes ce langa-

ge là n'eſt pas de ce Siecle, qui en vſeroit en ce temps-ci, que diroit-on, mais que ne diroit-on pas, *touchez les montagnes & elles fumeront*. Et en vne autre lettre. *Donner vne ſentence deffinitiue, & ſans appel (peremptoriam) ſur la depoſition des Eueſques, c'eſt vne authorité qui n'appartient qu'au ſeul Pontife Romain. A raiſon de ce que pluſieurs eſtãs appelez en la part de la ſollicitude paſtorale, lui ſeul l'eſt à la plenitude de puiſſance.* Pierre Comeſtor, ou le Mangeur, ſur ces parolles de S. Mathieu, *qui voudra eſtre le premier entre vous ſoit comme voſtre ſeruiteur : de là*, dit il, *eſt venu que celui qui eſt le Premier de tous en l'Egliſe ſe nomme ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu.* Iean de Sarisberi: *L'Egliſe Romaine eſt eſtablie de Dieu, Mere & Nourrice de la foi & des bonnes mœurs, & comme d'vn celeſte priuilege elle ne peut eſtre repriſe, ni iugee d'aucun homme.* Et encore, *Qui oſera preſumer de iuger le Souuerain Pontife, de qui la cauſe eſt reſeruee au ſeul iugement de Dieu, certes celui qui l'attentera monſtrera bien la vanité de ſon ſens.* Et plus bas, *Qu'eſt-il de plus peſant que la ſollicitude de toutes les Egliſes? le priuilege Apoſtolique paſſe aux Succeſſeurs. Et voulez-vous ſe-*

Ep. 244.

Cap 9. Hiſt. Euãg. Math. 20.

l. 8. c. 17. Polycrat.

Eod. lib. c. 23.

Ibid.

couer vne partie de ce priuilege, c'est ce que dit l'Apostre parlant aux Corinthiens. Qui est l'infirme auec qui ie ne sois malade, qui est le scandalizé auec qui ie ne bruſle. Voila ce qui appartient à celui à qui est la Primauté. Car celui qui est Pontife de l'Egliſe Romaine doit estre neceſſairement ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu. Pierre le Lombard Eueſque de Paris, dit le Maiſtre des
l.4 diſt.24. Sentences. *Le Souuerain Pontife est Vicaire de Ieſus-Chriſt, & Succeſſeur de Sainct Pierre, d'où il est appelé Apoſtolique & Pape.* Et apres. *L'Ordre des Eueſques à quatre rangs*, c'eſt à ſçauoir, *des Patriarches, Primats, Archeueſques & Eueſques. Patriarche en Grec veut dire le Prince des Peres, parce qu'il tient vn lieu Apoſtolique, mais le Souuerain de*
v.Cauſ.9.q. *tous est le Patriarche Romain.* Gra-
3 & diſt.19. & ſeqq. tian par tout ſon Decret monſtre aſſez clairement ceſte Primauté, & enſeigne *que l'Egliſe Romaine tient le Premier lieu ſur toutes les autres.* Et encores, *Que telle obeiſſance eſt deuë de tous au Souuerain Pontife, qu'il n'eſt pas permis de communiquer auec celui qui ſe monſtre ennemi de ſon Siege. Nul ne pouuant eſtre en l'Egliſe qui ſe ſepare de ſa Chaire.* Frideric

Premier Empereur quoi que fauteur du ſchiſme ne laiſſoit pas de recognoiſtre ceſte Primauté du Siege Romain, appelant le Pape, *Pere des Chreſtiens, & Chef de toute l'Egliſe, & l'Egliſe Romaine la Mere de toutes les Egliſes*. Saxon le Grammairien. *On ne peut s'oppoſer*, dit-il, *au Decret de l'Egliſe Romaine, à qui appartient la Regle de la Religion*. Gothefroi de Viterbe dediant ſes Hiſtoires à Vrbain Troiſieſme, l'appelle, *Pape Souuerain & Vniuerſel*, & lui dit ces parolles, *Lors que ie conſidere le faiſte de la ſacree ſainte Egliſe Romaine noſtre Mere, & que ie contemple l'eminence de ſa Majeſté. Ie recognoi neceſſairement que comme elle preſide à tous les Princes, auſſi tous les Rois & les Princes, & toutes les Egliſes de l'Vniuers, ſont ornees de ſa doctrine, & de ſon gouuernement, & ſont inſtruites par elle de toutes les regles de ſageſſe, les puiſans d'elle comme d'vne ſource de Iuſtice*. Mais tandis que i'enfile ces paſſages, ou pluſtoſt que ie les entaſſe, ie ne m'auiſe pas que ie ramaſſe force chandelles pour faire voir le Soleil, & que ie contreuiens à la brieueté que ie m'eſtois preſcrite en ces derniers Siecles, où la moiſſon ſe

Rudeuic de geſt. Fridrici l.1.c.10. & l.2 c 16. l.14.Hiſt. Dan.

trouue si grande au suiet que ie traitte, que mesme du glanage on en peut faire de bien grosses gerbes. Ceci estant donc plus que suffisant pour ce Siecle, passons au suiuant.

TREIZIESME SIECLE.

HONORIVS III.
An. 1216.

LE Pontificat d'Innocent troisiesme ayant duré iusques à l'An 16. de ce Siecle. Honorius de la noble famille Romaine des Sauelli fut mis en sa place. Il eut cet auantage de Couronner & sacrer de sa main deux Empereurs, Robert d'Orient, & Frideric deuxiesme d'Occident, car alors les Latins tenoient l'Empire d'Orient & l'Eglise Grecque & Orientale auecque tous ses Patriarches estoit entierement sousmise à la Latine & Occidentale, ainsi qu'il parut au quatriesme Concile de La-

tran douzieſme entre les Oecumeniques, & qui fut tenu le 15. An de ce Siecle dont nous auons neantmoins parlé au precedent, parce qu'il fut tenu par Innocent Troiſieſme ſur la fin de ſon Pontificat. Quelque ſerment qu'euſt fait Frideric Deuxieſme à ſon ſacre de reſtituer ce qui auoit eſté vſurpé à l'Egliſe, il fit pis qu'auparauant, & des excés qu'il faut voir dans l'Hiſtoire pour iuger auec combien de Iuſtice Honorius lança contre lui le dard de l'excommunication. Voiant l'eſchec que cela apportoit à ſes affaires il ſe reconcilia au S. Siege & à l'Egliſe par l'entremiſe de Iean de Brenne Roi de Ieruſalem, qui obtint ſon abſolution en ſe rendant reſponſable de ſes ſecondes promeſſes.

Genebr. Platina Ciacon. L'Ordre des Freres Predicateurs fondé par S. Dominique, & celui des Freres Mineurs par S. François, ces deux grands luminaires du Firmament de l'Egliſe en ce Siecle furent approuuez par Honorius. Comme auſſi celui du Val des Eſcoliers. Et les deux Ordres Militaires de Calatraua, & d'Alcantara en Eſpagne.

Ciacon. in Honor. 3. Les habitans du Royaume de Boheme donnerent des oſtages de leur foi & de leur obeïſſance au S. Siege au meſme

Honorius. Et le Royaume d'Eſcoſſe ſe mettant ſous ſa protection fut fauoriſé de pluſieurs beaux priuileges. S. Guillaume Archeueſque de Bourges fut par lui rangé au Catalogue des Saints. Et de ſon temps le Comte de Toloſe auecque le Comte Venaiſſin, ou d'Auignon, ayant eſté conquis ſur le Comte de Toloſe, & confiſqué pour cauſe d'hereſie, cetui-ci demeura acquis au Pape & à l'Egliſe Romaine pour l'aide & les frais qu'il auoit apportez à ceſte guerre faite contre les Albigeois, & le patrimoine de S. Pierre fut accreu de ce Domaine.

Ciacon. in Honor. 3.

GREGOIRE IX.
An. 1227.

L'An 1227. Gregoire Neufieſme fut mis ſur le Troſne Apoſtolique. Il n'y fut pas pluſtoſt aſſis que l'Empereur Frederic ſecond rechercha ſon amitié, & par de belles promeſſes d'obeïſſance & de fidelité obtint ſon abſolution, mais les eſprits doubles comme celui de ce Prince ne traittent des reconciliations que pour en tirer de l'auantage, & pour

faire pis. S'estant donc plongé outre sa perfidie en des meschancetez qui font horreur à lire dans l'Histoire, il attira aussi-tost sur sa teste la malediction du ciel, & l'anatheme de la terre, mais tel anatheme de la terre qu'il est ratifié au ciel selon la verité de ceste parole qui ne peut faillir, *tout ce que tu lieras en terre sera lié au ciel.* Voila donc Gregoire plus mal auecque ce mauuais Prince qu'aucun de ses predecesseurs, d'ou Frideric prit suiet de commettre par fureur tant d'impietez que sa memoire en sera à iamais noircie, iusques à trahir la cause des Chrestiens pour fauoriser les Sarrasins, & empescher la conuersion & le baptesme d'vn Prince infidelle, apres cela iugez de sa conscience. Cependant ce sont ces Empereurs-là que les ennemis du S. Siege prennent à tasche, non seulement d'excuser, mais de loüer, parce qu'ils ont esté persecuteurs des Papes, telle est la haine qu'ils ont contre le Vicaire de Iesus-Christ. *Mais s'ils le maudissent Dieu le benit.* Le Pape Gregoire Canonisa S. Dominique, S. François, S. Antoine de Padouë, & S. Elizabeth fille du Roi d'Hongrie. Le mesme fit ranger les Decretales

Genebr. Cro. Platina. Ciacon.

en cinq liures ſelon l'ordre & la diſpoſition que nous y voyons par Raimond de Barcelonne grand Canoniſte de l'Ordre des freres Predicateurs, l'vn de ſes Penitenciers Apoſtoliques. Et il ordonna que cette compilation eut aux Eſcoles, dans les Vniuerſitez, & dans les Tribunaux Eccleſiaſtiques, le cours, la vigueur, & l'authorité que nous y auons recognuë depuis. Eſtant comme vn Code de Loix Pontificales qui ſert de Regle aux iugemens Canoniques.

CELESTIN IV.
An. 1241.

LEs poiſſons de ſignalee grandeur ne nagent pas en petite eau, & les actions remarquables ne peuuent pas eſtre executees en peu de temps. Ce ſeroit donc auec iniuſtice que nous chercherions de grands actes dans le Pontificat de Celeſtin quatrieſme eſleu l'An 1241. qui ne dura que quatorze, ou dix-huit iours, eſpace ſi breue qu'à peine eut il le loiſir de ſe reconnoiſtre eſleué à vn ſi haut faiſte en vn aage fort auancé. Il eſt à

croire neantmoins qu'en si peu de tẽps il refusa l'absolution à Frideric qui lors assiegeoit Fayense, & peut estre qu'il l'irrita de quelques menaces, parce qu'aussitost qu'il fut expiré il se saisit de tous les Cardinaux, & les garda en prison iusques à ce que l'Empereur d'Orient Baldoin venant en Italie, & le Roi de France le pressant eussent obtenu leur liberté, n'estans pas resolus de proceder à vne election estans en la puissance de l'Empereur, les suffrages ne pouuans estre libres tandis qu'ils estoient en captiuité.

INNOCENT IV.
An. 1243.

AVssi-tost qu'ils en furent sortis ils esleurent d'vn commun & vniforme consentement Innocent quatriesme l'An 1243. C'estoit l'vn de ceux de tout le College des Cardinaux que Frideric redoutoit le plus, sçachant bien que sa constance ne souffriroit iamais rien qui fust preiudiciable à l'Estat de l'Egliſe, & à la dignité Souueraine où la Prouidence diuine l'auoit esleué. Mais dissimulant ce

qu'il penſoit il feignit de ſe vouloir abboucher auec Innocent, & le traiſtre qu'il eſtoit il le vouloit ſuprendre, & l'auoir en ſa puiſſance pour tirer à lui de gré, ou de force tout ce qu'il voudroit. Innocent auerti des embuſches qu'il lui dreſſoit ſur le chemin monte ſur mer, & va vers l'Aſyle ordinaire des Papes perſecutez, c'eſt la France, où il fut receu ſelon la grandeur de ſa dignité, & ſelon la ſainteté de ce grand Saint parmi les Rois, de ce grand Roi parmi les Saints, noſtre Saint Louis qui tenoit lors le Sceptre de nos Gaules. Ce Religieux Prince qui deferoit de ſi grands reſpects aux Religieux & aux Preſtres qu'il regardoit comme les Anges du Seigneur, quels honneurs rendit-il au Souuerain Pontife, au Monarque de l'Egliſe. Innocent pour faire paroiſtre l'iniuſtice de l'Empereur ſur vn Theatre éclattant conuocqua vn Concile Vniuerſel à Lyon, affin que tout le monde fuſt arbitre de la cauſe du S. Siege & de l'Empire. Il ne faut point s'amuſer à repreſenter les particularitez de ce Concile, puis qu'il eſt tout conſtant que des dix-huit Oecumeniques approuuez par le S. Siege les dix derniers qui ont eſté tenus dans

Plat. Ciac.

v Concil Lugdun. 1, Oecumen. To. 3. p. 2. Concil. ſub Innocent 2.

le Patriarchat d'Occident ont rendu au Pontife Romain toutes les deferences qui lui estoient deuës & qu'il pouuoit desirer. En ce Concile outre 140. Eueſques & pluſieurs autres Peres, l'Empereur de Conſtantinople Baudouin aſſiſta en perſonne, & les Ambaſſadeurs des Rois & Potentats Chreſtiens, & meſmes ceux de Frideric qui plaiderent ſa cauſe en toute liberté. Cauſe pourtant qu'il perdit y eſtant excommunié, & depoſé de l'Empire auec vne fleſtriſſeure qui rendra ſa memoire odieuſe à iamais. De plus la Croiſade pour le ſecours de Ieruſalem y fut publiee, & noſtre pieux Roi S. Louis en fut declaré le Chef; Il fut auſſi reſolu d'aſſiſter l'Empereur d'Orient d'argent & d'hommes contre les Grecs rebelles à ſon authorité. De plus quantité de Reglemens furent faits touchant la police & diſcipline Eccleſiaſtique. Ce Concile fut tenu l'An 1245. Ce fut en ce Concile que les Cardinaux eurent pour marque de leur dignité le Chapeau rouge, le reſte de leurs ornemens ayans eſté concedez par les Pontifes qui ont ſuiui. Et ceſte marque eſtoit vn Symbole de l'eminente charité qui deuoit reluire en eux, *iuſques à mettre*

Onofr. in addit ad Plat.

leur sang & leur vie pour le seruice de l'Eglise. Innocent Canoniza S. Edmond Archeuesque de Cantorbie. S. Pierre Martir de l'Ordre des Predicateurs. S. Stanislas Archeuesque de Cracouie. Il vid les effects de ses anathemes sur la teste de Frideric en la mort de ce miserable Prince à qui son propre fils Manfred par le desir de regner auança ses iours, le suffocquant dans son lit auec vn coussin lors qu'il estoit malade. Digne chastiment de celui qui auoit tant oppressé l'Eglise sa Mere, & tant persecuté le Pontife Romain qu'il deuoit honorer comme Pere. *O Pierre de l'Eglise sur qui tu tomberas tu l'escraseras, sage celui qui bastit sur toi des fondemens d'eternelle duree, ceux qui te mesprisent seront ignobles & malheureux.* Mesme la malediction se respandit sur la race de Frideric, car de deux enfans legitimes qu'il laissoit & vn bastard, le second tua l'aisné, & le bastard empoisonna le second, tant ceste diuine parole est veritable, *que la semence de l'impie perira.* Genebr. Cro.

INNOCENT V.
An. 1254.

A Innocent ſucceda Alexandre quatrieſme l'An 1254. Comme Guillaume Comte de Hollande qui auoit eſté eſleu Empereur venoit à Rome pour eſtre ſacré & Couronné par la main du Pape, il fut tué en chemin par ſes ennemis, qui ſçauoient que ceſte conſecration l'euſt fait preferer par tous les Chreſtiens à Conrad fils de Frideric ſon Competiteur. Il excommunia Manfred Roi de Sicile parricide & fratricide, & de plus perſecuteur de l'Egliſe, dont il rauageoit les terres & meſpriſoit l'authorité. Il exterminа le tyran Ecelin partiſan de Friderie qui fit toutes les cruautez & deſolations que la rage & la barbarie puiſſent produire dans le territoire d'autour de Veniſe; Padoüe, Rauenne, la Marche Treuiſane, Verone. Il accorda les Venitiens & les Geneuois qui faiſoient les vns contre les autres vne ſanglante guerre. Il condamna les eſcrits de Guillaume de Saint Amour qu'il fit contre les nou-

Platina. in Alex. 4.

Genebr. Cro.

Ciacon. in Alex. 3.

ueaux

ueaux Ordres des Mandians, liures qui firent beaucoup plus de bruit & de fumee que d'effect, ni d'effort en ce temps-là. Il confirma l'Ordre des freres Hermites de S. Auguſtin qui eſt vn des Mandians. On tient qu'il offrit à S. Louis par vn Legat les nominations aux Eueſchez & Abbayes. Voyant la ſainteté de ce Prince, & iugeant qu'il vſeroit iuſtement & équitablement de ce droit, & que c'eſtoit vn bon moyen pour empeſcher les abus, les brigues, les monopoles, & les deſordres qui ſe pratiquoient aux Elections. Mais S. Louis dont la conſcience eſtoit delicate refuſa ceſte offre, reſpondant auec vne incomparable modeſtie qu'il ſe ſentoit aſſez chargé du temporel, & de l'adminiſtration politique de ſon Royaume ſans eſtendre ſa main ſur le ſpirituel, laiſſant la liberté des elections qui auoient de tout temps eſté en vſage en l'Egliſe. Ce fut Alexandre qui Canoniza ceſte vertueſe & excellente ſeruante de Dieu ſainte Claire, ſœur Spirituelle du grand & Seraphique S. François d'Aſiſſe, pour qui il dreſſa vne regle particuliere obſeruee par les Religieuſes, dittes de Sainte Claire.

Genebr. Cro.

Genebr. Ibid.

VRBAIN IV.
An. 1261.

VRbain quatrieſme l'An 1261. vint au Pontificat. Et eut ſur les bras le tyran Manfred qui ne ſe contentant de baſtard fratricide & parricide qu'il eſtoit d'eſtre Roi de Sicile, comme l'ambition n'a point de bornes ſe vouloit eſtendre ſur les terres de l'Egliſe. Apres qu'Vrbain euſt renouuellé ſur ſa teſte les anathemes que ſon Predeceſſeur auoit deſ-ja prononcez, & voyant que les Clefs de S. Pierre eſtoient meſpriſees ſe reſolut d'employer l'eſpee de S. Paul. Il publia vne Croiſade contre lui, veu meſme que l'armee de Manfred pour la plus grande part n'eſtoit compoſee que de Sarrazins, ce qui lui amena vn ſi grand nombre de combattans qu'il deffit Manfred en bataille rengee, qui fut contraint de s'enfuir aux extremitez de la Sicile. Et pour acheuer d'exterminer ce Monſtre, il tint vn Conſeil à Oruiette où il reſolut auecque les Cardinaux de donner l'inueſtiture de l'vne & de l'autre

Sicile, deçà, & de là le Phar à Charles Prince de France, Comte de Prouence & d'Anjou, ſur quoi Vrbain lui enuoya vn Legat à Latere pour lui porter ceſte celebre ambaſſade qui fut accueillie ſelon qu'elle meritoit. Il eſt vrai que ceſte propoſition n'euſt ſon effect que ſous le Pontificat de ſon Succeſſeur. Les Citoyens de Milan ayans mal traitté l'Archeueſque qu'il leur auoit donné, il les excommunia, & mit leur ville en interdit. Pratiquant le precepte Apoſtolique, qui veut que les Paſteurs *ſoient preſts & reſolus de vanger toute des-obeiſſance* auec les armes ſpirituelles : Vrbain Canoniza S. Richard Eueſque de Viceſtre dont les miracles manifeſtoient la ſainteté. Mais l'acte le plus grand & qui rend ſa memoire plus ſignalee à la poſterité eſt l'inſtitution de la feſte du S. Sacrement qu'il ordonna eſtre celebree par toute l'Egliſe. Feſte ſi generalement receuë & ſolemniſee auecque tant de Pompe, qu'en adorant le Fils de Dieu elle publie par tout la pieté & l'authorité de ſon inſtituteur.

Plat. Ciac. Genebr.

v. Ep. 1. & 4. Vrban. 4. To 3. Concil p. 2.

CLEMENT IV.
An. 1265.

IL eut pour Succeſſeur Clement Quatrieſme l'An 1265. Ce Pape fut d'vne ſinguliere pieté & fort eſloigné des affections de la chair & du ſang, mais nous n'eſcriuons pas ici ſa vie. On lui voulut faire vne entree magnificque & pompeuſe à Perouſe, mais il y parut habillé en pauure & mandiant. Il receut Charles d'Anjou qui auoit receu l'inueſtiture de Sicile de ſon Predeceſſeur, & l'en Couronna Roi, encore que quelques Eſcriuains diſent que demeurant à Viterbe il le fit Couronner par vn Cardinal Legat à Rome. Ou Charles tint la dignité de Senateur qui alors eſtoit comme Royale. Son armee eſtant preſte, & ayant receu la benediction & l'eſtendard du Pape, l'Hiſtoire deſcrit amplement comme il fit perdre l'eſtat, l'honneur & la vie au tyran Manfred, & meſmes à Conradin petit fils de l'Empereur Frideric qui lui vouloit diſputer la Couronne. Mais tout cela n'eſt pas de noſtre ſuiet, ouy bien le ſer-

ment de fidelité & de vaſſelage qu'il rendit au Pape, & à l'Egliſe Romaine à ſon Couronnement, auecque la promeſſe de quarante huit mille ducats de cens annuel qu'il s'obligeoit de payer au Siege de S. Pierre, dont il ſe reconnoiſſoit feudataire & tributaire. Clement Canoniza Eduige Reine de Pologne, dont la ſainte vie fut illuſtree de miracles deuant & apres ſa mort.

GREGOIRE X.
An. 1271.

A Clement fut ſubſtitué Gregoire dixieſme l'An 1271. De qui le plus celebre acte ce fut la tenuë du quatorzieſme Concile Vniuerſel aſſemblé à Lyon. En ceſte Generale aſſemblee de toutes les parts de l'Egliſe ou aſſiſterent mille & plus de Peres, les deux Empereurs d'Orient & d'Occident par leurs Ambaſſadeurs, & ſi nous en croyons l'Abbé Tritheme Michel Paleologne Empereur d'Orient en perſonne, ou fut preſent le Roy d'Arragon, & les Ambaſſadeurs des autres Rois & Potentats Chreſtiens,

v. Concil. Lugdun. 14. Oecum. To. 3. p. 2. Concil. v. Genebr. Cro.

la Principauté du Siege Romain éclatte de tous costez. En la Conuocation faitte purement & plainement par son auctorité, la tenuë & le progrez, tous les Decrets estans conceus au nom de Gregoire qu'ils ont tous en teste & sur le front. Comme si lui seul eust parlé & agi en presence du Concile. Et en la confirmation de ce qu'il auoit prononcé à la veuë & au sceu de tout ce grand monde. Là furent reünies les deux Eglises d'Orient & d'Occident, & les Orientaux renonçans à leur erreur touchant la Procession du S. Esprit, & à leur rebellion, desobeissance & schisme se rangerent tout a fait sous la direction de l'Eglise Romaine, l'Empereur Michel aidant à cela par sa puissance & son authorité. Là l'Empereur Rodolphe qui auoit esté esleu par les Electeurs de l'Empire, & approuué par Gregoire fut confirmé par le Concile contre Alphonse Roi de Castille son Competiteur que Gregoire obligea à renoncer à ses pretensions le rangeant à la raison. Là furent establies les Loix qui deuoient à l'auenir estre obseruees au Conclaue qui deuoit estre fait en l'Election des Papes, & qui ont esté gardees depuis.

Nicephor. Gregor. l. 5. hist.

Onuphr. in addit. ad Plat. sub Greg 10. Ciacon in eius vita.

INNOCENT V.
An. 1276.

INnocent cinquieſme Succeſſeur de Gregoire l'An 1276. Pontife amateur de la Paix, & qui durant ce peu de mois que dura ſon Pontificat ne penſa qu'à pacifier les troubles de l'Italie qui en eſtoit fort agitee par les guerres des Piſans, & des Florentins, des Geneuois & des Venitiens. Il mit ces premiers d'accord, & eſtoit ſur le point de mettre la paix entre ceux-ci lors que la mort l'appela à la paix eternelle, & *comme il auoit eſté pacifique le mit au rang & au repos des enfans de Dieu.* Plat. Ciac. Genebr.

ADRIAN V.
An. 1276.

ADrian cinquieſme vint apres lui ſur le Siege Apoſtolique l'An 1276. Il eut deſſein de r'abbattre à l'aide de l'Empereur Rodolphe la trop grande authorité que ce donnoit dans Rome Charles Roi de Sicile, qui de vaſſal ſembloit Genebr. Cro. Ciac. in Adria 5.

se vouloir rendre maistre. Il auoit aussi proposé plusieurs reglemens touchant la discipline de l'Eglise, mais que peut-on faire en quarante iours de Pontificat. Ses parens l'estans venu trouuer à grande haste, & en troupe, ayans sceu la nouuelle de son Election ils le trouuerent sur le point de rendre à la mort le tribut que tous les viuans lui doiuent, à qui il dit. *Pleust à Dieu que vous m'eussiez trouué Cardinal sain, & non Pape malade & mourant.*

IEAN XIX.
AN. 1276.

SVr le Siege Apostolique apres Adrian fut assis Iean dix-neufiesme l'An 1276. Il tascha d'appaiser le discord qui estoit entre les Citoyens d'Ancone, & les Venitiens, touchant la mer Adriatique. Il enuoia des Ambassadeurs à l'Empereur d'Orient pour tascher à le faire conspirer auecque les Princes d'Occident au recouurement de la terre sainte. Il se promettoit vne longue vie, & de faire durant son cours de grandes choses, mais

vne voute du Palais de Viterbe creuant ſur lui l'enſeuelit ſous ſa ruine auecque toutes ſes eſperances, n'ayant duré que peu de mois dans ſes fonctions Pontificales.

NICOLAS III.
AN. 1277.

NIcolas troiſieſme de la maiſon des Vrſins vint apres Iean ſur la Chaire Apoſtolique l'An 1277. Son grand courage lui fit entreprendre de r'abbatre la puiſſance de Charles Roi de Sicile, que l'indulgence de ſes Predeceſſeurs auoit laiſſé croiſtre deſmeſurement, iuſques à lui laiſſer dans Rome vne authorité ſous le nom de Senateur qui eſtoit redoutable aux Papes. Il l'en priua donc & l'exerça luy meſme, & lui oſta auſſi le Vicariat de l'Empire en la Toſcane, remettant ceſte Prouince en la puiſſance de l'Empereur Rodolphe d'Haſpourg qui par reconnoiſſance lui remit auſſi l'Exarcat de Rauenne ſelon qu'il l'auoit promis & iuré au Pape Gregoire. Charles en conceut quelque indignation, & minutoit quelque re-

uanche lors que par la coniuration de Pierre Roi d'Arragon, & de l'Empereur de Conſtantinople qui le ſupportoit, arriuerent les Veſpres Siciliennes ou nos François furent ſi cruellement traittez le propre iour de Paſques. La mauuaiſe intelligence qui eſtoit entre Nicolas, & Charles Roi de Sicile fit croire que le Pape trempoit en ce conſeil de ſang, mais il fit bien paroiſtre combien ceſte furieuſe execution lui eſtoit en horreur lors qu'il excommunia les Siciliens, & Pierre d'Arragon autheur de ce meurtre. Il print pour pretexte la mort de Henri de Caſtille, & de Conradin, que Charles auoit fait executer publiquement à la honte du ſang Imperial & Royal de Suaube & de Caſtille, mais en effect tous les Hiſtoriens ſont d'accord que les libertez peu malicieuſes de noſtre nation en la frequentation des femmes eſtoient priſes par les Siciliens, race traiſtre & ialouſe, pour des licences tellement inſupportables qu'ils crurent ne les pouuoir expier que par ceſte horrible ſaignee. Mais ſans purger noſtre Nicolas d'vn crime où il n'eut iamais aucune part, reuenons à ſes actes. Il donna à ſon nepueu Bertolo la

Comté de Rauenne quand elle lui fut renduë par Rodolphe, & comme il eſtoit fort affectionné à la grandeur de ſa maiſon, l'on tient que s'il euſt veſcu d'auantage il euſt fait deux Rois en Italie de la famille des Vrſins. L'vn de Toſcane pour ſouſtenir le patrimoine de S. Pierre contre les Rois de Sicile, l'autre de Lombardie pour garantir l'Italie des Inondations des Allemands, & s'oppoſer à leurs paſſages. Ces deſſeins teſmoignent ſa generoſité que le ſang & la naiſſance lui ſuggeroient. Il ſentoit ſon Prince en toutes ſes actions & entrepriſes. Il aima les grands eſprits, & les ſignalez perſonnages, en baſtimens il fut magnifique, liberal en aumoſnes & en fondations. Il fut prié par les Prelats aſſemblez au Sinode de Tarragone en Catalogne de Canoniſer Simon de Rochefort, ſaint homme, & *puiſſant en œuure & en parole* de l'Ordre des Predicateurs, dont le tombeau eſtoit illuſtre de pluſieurs merueilles.

v Concil. Taracon. ſub Nicol. 3. To 3. Concil.

MARTIN II.
An. 1281.

Martin deuxieſme l'An 1281. tint le gouuernail de l'Egliſe. C'eſt à ſon temps que quelques Hiſtoriens rapportent la boucherie des Veſpres Siciliennes, ſi cela eſt la calomnie de ceux qui les rapportent au conſeil de Nicolas eſt toute viſible. Ce Pape aima tant Charles de Sicile qu'il lui rendit la qualité de Senateur Romain que ſon Predeceſſeur lui auoit oſtee, & excommunia l'Empereur d'Orient & Pierre d'Arragon vſurpateur de la Sicile ſous l'appui de celui-là, enuelopant dans vn meſme lien, & celui qui vſurpoit, & le protecteur de l'vſurpation. En vne ſedition à Viterbe les Hannibals Romains ennemis de la maiſon des Vrſins ayans mis en priſon deux Cardinaux de ceſte famille, il fit faire à Richard Hannibal vne honteuſe ſatisfaction à genoux, & la corde au col à ces Cardinaux qu'il auoit empriſonnez auant que de lui donner l'abſolution de ſon peché, & la grace de ſon attentat. Eſtant allé à Perou-

ſe pour y accoiſer vn tumulte eſleué entre les Guelfes & les Gibelins, il fut atteint de la maladie qui l'oſta du nombre des viuans.

HONORIVS IV.
AN. 1285.

ET Honorius Quatrieſme l'An 1285. fût mis en ſa place. Il confirma la ſentence d'excommunication lancee par ſon Predeceſſeur contre Pierre d'Aarragon vſurpateur du Royaume de Sicile. Il confirma les Ordres des Carmes, & des Hermittes de S. Auguſtin qui ſont du nombre des Mandians. Quelques-vns tiennent qu'il excommunia & priua de ſon Eueſché Probus Eueſque de Toul pour auoir inſolemment parlé contre le Siege Apoſtolique ſur le ſuiet d'vne leuee de deniers que le Pape demandoit aux Egliſes d'Allemagne pour ſecourir Charles au Royaume de Sicile contre l'inuaſion de Pierre d'Arragon, & fait ce temeraire diſcours en vn Sinode tenu à Virtzbourg en Franconie en la preſence de l'Empereur Rodolphe, du Legat

Plat. Ciac.

v. Concil. Herbipolenſ. To 3. Concil ſub Honor. 4.

Apostolique le Cardinal Tusculan, & des Prelats de Germanie.

NICOLAS IV.
An. 1285.

VInt apres Honorius l'An 1288. sur la Chaire de S. Pierre Nicolas quatriesme de l'Ordre des freres Mineurs. Ce fut lui qui accoisa par vne singuliere prudence le debat qui s'esmeut en France entre les Eueſques & Curez, & les Religieux Mandians, & reglant selon la charité les fonctions des vns & des autres. Il canoniza S. Louis Religieux de son Ordre qui auoit esté Eueſque de Toloſe, & remarquable en sainteté de vie, dont le sepulchre estoit honoré de beaucoup de miracles. Il fit vn accord entre Charles d'Anjou Roi de Naples & de Sicile, & Iacques d'Arragon. Il moyenna la paix entre le Roi de France, & celui d'Angleterre, les excitant à ioindre leurs armes contre les Sarrasins.

Ciaco Genebr.

CELESTIN V.
An. 1294.

CEleſtin cinquieſme l'An 1294. par vne façon toute extraordinaire fut tiré de la vie Heremitique au Siege Pontifical, mais auſſi le quitta-il d'vne façon non moins remarquable, ie laiſſe cela à l'Hiſtoire. De moi ie trouue l'acte de ſon renoncement au faiſte Apoſtolique, autant digne de conſideration que s'il euſt tenu long temps le Siege qu'il n'occupa que cinq mois, & qu'il y euſt fait beaucoup d'actions heroïques. Il eſt vrai que la vie, & que le monde ſont peu de choſe, mais c'eſt vne grande choſe que de meſpriſer ce peu là. C'eſt vraiment meriter les diadémes que de les meſpriſer, & eſtre deſ-ja dans les cieux que de tenir pour rien tout ce qui eſt en la terre. Ayant fait vne Conſtitution auec plenitude de puiſſance que les Papes peuſſent renoncer le Pontificat, il fut le premier à la pratiquer, voulant iouïr de ce priuilege pour recouurer ſa chere ſolitude, mais ſon Succeſſeur apprehendant que quelques

esprits factieux pour en faire vn pretexte de schisme ne le tirassent de sa cellule pour troubler l'Eglise à l'aide de son nom, le fit mettre dans vn Chasteau sous bonne garde, ou dans peu de temps il finit sa vie auecque tant de vertu que depuis il a esté mis au nombre des Saints. C'est lui qui a fondé l'Ordre des Religieux, que de son nom l'on appelle Celestins, & qui depuis fut confirmé par son Successeur.

BONIFACE VIII.
An. 1294.

QVi fut Boniface Huittiesme l'An 1294. La renommee de ce Pontife va dans les extremitez, car les vns le font saint iusques aux miracles, les vns le font de fort mauuaise vie. Mais ce n'est pas à nous de iuger nostre frere, & beaucoup moins nostre Pere, *car qui sommes nous pour iuger le seruiteur des seruiteurs de Dieu, il est debout, où il tombe seulement pour le Seigneur*; c'est à nous de reuerer ceux *qui sont assis sur la Chaire de Moyse quelle que soit leur conuersation*: Ce fut ce Pape qui confirma l'Ordre de S. Benoist

S. Antonij Part. 3. Hist. tit. 20.

des

des Monts, dit des Celeſtins, inſtitué par ſon Predeceſſeur. Il publia le ſixieſme liure des Decretales à qui il donna pareille authorité que Gregoire dixieſme auoit baillee aux cinq premieres. A l'inſtance de Philippe le Bel il Canoniza S. Louis Roy de France. Mais depuis il eut des differens auecque ce Roy qui brouillerent bien les cartes. Les errans & les ſchiſmatiques qui ne demandent qu'à peſcher en eau trouble, & qui comme les Chirurgiens & les ſoldats ne ſe plaiſent, & ne font leur profit que dans les playes & les guerres, & comme les Aduocats ne font leurs affaires que dans les diſſentions & les querelles, font ici leur moiſſon, & des debats qui ont eſté entre ce Prince & ce Pontife ils font des batteries contre le Siege Romain. En quoi ils ſe monſtrent autant iniuſtes de chercher de la moderation dans la colere, que ceux-là ſeroient peu conſiderez qui chercheroient des poiſſons en l'air. L'ourſe fait ſon petit aueugle, telles ſont les productions de la colere, car la raiſon & la paſſion ne ſont pas moins antipathiques que Iacob & Eſau. Ie ne ſuis pas reſolu en ce debat de prendre parti, redoutant la ma-

v. Coeffe. en ſa Reſp. au Miſtere d'Iniq ſous Boniface 8. v Bzonius an. 1303.

ledi&ction de Cam ſur ceux qui deſcouurent la pudeur de leurs peres. Les Papes ſont nos Peres ſpirituels, les Rois nos Peres temporels *(car ils ſont les nourriſſiers, auſſi bien que les nourriſſons de l'Egliſe)* & comme diſoit Conſtantin, ils en ſont les Eueſques au dehors, à raiſon dequoi nous deuons du reſpect meſmes à leurs excés. Que ſi Conſtantin ietta dans le feu les memoires qui lui furent preſentez au grand Concile de Nicee contre quelques Eueſques, reſpondant *que ce n'eſtoit pas à lui de iuger les Dieux*, combien moins nous appartient-il de donner iugement ſur les debats qui n'aiſſent entre les deux Souueraines puiſſances, la Spirituelle, & la Temporelle par qui le monde eſt gouuerné. Puiſque ceux qui les ont en main *ſont les Dieux forts de la Terre, & puiſſamment eſleuez*. En tous les actes que ie remarque en ce liure ie rapporte ce qui s'eſt fait, ſelon que les liures & les Autheurs me l'apprennent, laiſſant le droit à decider à qui il appartiendra. N'ignorant pas qu'en la plus part de ces grands conteſtations, principalement temporelles, la Iuſtice eſt du coſté de la force, le plus puiſſant ſe monſtrant le plus équitable, & le

bon droit eſtãt pour celui qui a la meilleure eſpee, car d'alleguer dés loix, comme diſoit cet Ancien Roi de Sparte à ceux qui ont les armes à la main, c'eſt chanter la muſique aux oreilles d'vn ſourd, & en vn mot le plus vaillant & le plus heureux c'eſt le plus ſage.

PASSAGES DES DOCTEVRS.

IL eſt temps maintenant ſelon ma methode, que i'attache à la queuë de ce Siecle (qui ſe termine dans ce Pontificat ou Boniface tint vn Iubilé Vniuerſel) les Paſſages des Docteurs qui ont veſcu dans cet interualle, & dont les eſcrits authoriſent ceſte Primauté dont nous venons de recueillir les actes. Mais cecy c'eſt la mer à boire, car il faudroit tranſcrire non des paſſages, mais des Liures, & des Volumes entiers pour accomplir ce deſſein. Que ſi aux premiers Siecles de l'Egliſe naiſſante nous eſtions en peine de preuues par le manquement des Eſcriuains, en ces derniers la multitude nous ſuffocque, Voici quelques eſchantillons. Hugues de

De Sacram Eccles l. 1. c. 43. S. Victor. *Le Pape*, dit-il, *est ainsi appelé, parce qu'il est le Pere des Peres; Il est dit Vniuersel, parce qu'il preside à l'Eglise Vniuerselle. Il est nommé Apostolique, parce qu'il tient la place du Prince des Apostres. Il est qualifié Souuerain Pontife, parce qu'il est le Chef de tous les Euesques. Les Clefs lui sont données comme à S. Pierre pour tesmoignage qu'il est Portier du Ciel.* Et encorés, *Le Siege Apostolique est le Premier de toutes les Eglises de la terre.* Henri Cardinal Euesque d'Ostie. *Toute la Chrestienté, & mesme tout l'Vniuers est la Prouince du Pape.* Et encores. *Pour le regard de son administration generale il a toute sorte d'estenduë, il n'est sujet à aucun, & il domine par tout, mais les autres Prelats sont bornez à certaines limites.* Guillaume de Paris, *Le Pape est Successeur de la Dignité, & de la Puissance de Sainct Pierre.* Alexandre de Ales. *En l'ordre des Puissances seculieres nul n'est plus grand que le Roi, ou l'Empereur, comme en celui des Spirituelles nul n'est au dessus du Pape. Que si vous comparez l'vne auec l'autre, la spirituelle aura le mesme auantage sur l'autre, que l'ame à sur le corps.* Et encores. *Le Pontife Romain est le Gouuerneur & l'Espoux de l'Eglise Vniuer-*

l. 3. c 14.

In summ. de vita Pall.

Ibid.

Tract. de sacram. Ord 3. Part. Sum. q. 40 membr. 2.

Part. 4 q. 83. membr. 3.

ſelle. Albert le Grand. *S. Pierre reçoit ſingulierement les Clefs à raiſon de l'vnité en l'Ordre de l'Egliſe, & parce qu'il les reçoit en Plenitude de Puiſſance en qualité de Succeſſeur du pouuoir de S. Pierre. Et les autres en la meſme vnité reçoiuent vne part de ceſte puiſſance, parce qu'ils ſont appelez en part de la ſollicitude.* In Mat. 16.

Quant à S. Thomas d'Aquin l'Ange & le Soleil de l'Eſcole, ie croi qu'il vaut mieux coter les lieux où il traitte de ce ſuiet que de citer ſes raiſons, & ie vous aſſeure qu'en les liſant ie n'ay oſé les tranſcrire tant ils parlent, dirai-je vértement, ou ouuertement à la reuerence de noſtre Siecle. Certes les veritez ſont bonnes à ſçauoir en tout temps, mais en tout temps elles ne ſont pas bonnes à dire, & i'ai admiré le courage d'vn de nos nouueaux Eſcriuains qui en a traduit vn eſchantillon, & la produit en vn ouurage Chronologicque. S. Bonauenture l'vn des Aſtres de ce Siecle. *L'excellence du Gouuernement* (comme les fleuues) *plus elle deſcend, plus elle s'eſtend, plus elle remonte, plus elle s'vnit. De là vient qu'il y a plus d'Eueſques que d'Archeueſques, il y a peu de Patriarches, & ſur les Patriarches vn Pere des Peres qui s'appelle Pape, comme le* v D. Tho. in Opuſc. contr. Græcor. error. & in opuſc. de Symbol. Apoſtol. & in libr. de Regim. Principum c. 14. l. 1. & c. 10 l. 3. & contr. Gentiles l. 4 c. 76. Idem 2. 2 q. 10 a. 10. in corp. artic & q. 11. a. 2. in corp. art. Gautier. Table Cronolog. Siecle 13. verité 11. Part. 6. Breuiloq. 1. c. 12.

Premier & Souuerain Pere Spirituel de tous les Peres, Pasteur de tous les fidelles, & Principal Hierarque, Espoux vnique, Chef indiuisible, Pontife Souuerain, Vicaire de Christ, source, origine, & regle de toutes les Principautez Ecclesiastiques, de qui comme du sommet deriue toute puissance ordinaire, iusques aux moindres membres de l'Eglise, selon que requiert l'excellente dignité de la Hierarchie de l'Eglise. Nicephore Gregoras dit que Michel Paleologue Empereur enuoya des Ambassadeurs au Pape pour moyenner la reünion de l'Eglise d'Orient auec celle d'Occident, ce qui fut fait sous trois conditions. La premiere, que le Pape seroit nommé le Premier dans les diuins Offices. La seconde, que les appellations de tout l'Orient au Siege Romain seroient libres; La troisiesme, que la Principauté & Primauté lui seroit defferee en tout. Raimond de Sebond. *Entre les Eueſques Christ en a estably vn sur tous, qui est son Vicaire, auec vne preeminence de Chef, en qui tous les Chrestiens & fidelles s'vnissent, celui-là c'est S. Pierre l'Apostre & son Successeur, qui represente la personne de Iesus-Christ, qui a vne puissance vniuerselle & illimitee.* Iean de Paris Docteur,

Is. 9. hist.

De Natura Homin. Dialog. 6. c. 81.

Tract. de Potest. Reg. & Papal. c. 3.

d'ailleurs aſſez peu fauorable aux Papes, preſſé de la verité & de ſa conſcience, dit. *Qu'il eſt manifeſte, qu'encore que les peuples ſoient diſtinguez par diuerſes Citez & Dioceſes, ou preſident diuers Eueſques au Spirituel; toutefois il n'y a qu'vne Egliſe des fideles, & vn peuple Chreſtien. A raiſon dequoi comme en chaque Dioceſe il n'y a qu'vn Eueſque qui eſt Chef de l'Egliſe en ce lieu-là, & en ce peuple, Ainſi en toute l'Egliſe & en tout le peuple Chreſtien il n'y a qu'vn Souuerain Eueſque, ſçauoir le Pape Romain, Succeſſeur de S. Pierre.* Henri de Gand. *En l'Egliſe Militante Chriſt entant qu'homme eſt ſous Dieu Chef de l'Egliſe & Monarque. Le Premier Hierarque apres Ieſus-Chriſt c'eſt Pierre à qui il a donné deux Clefs & deux glaiues.* Barre ici, & que nous mettions en ce lieu les Colomnes d'Hercule, le reſte de cet Autheur que vous irez voir chez lui ſi bon vous ſemble, demeurera au bout de ma plume, car ie ne ſuis pas reſolu de le tranſcrire ici, ni de le faire reimprimer à mes deſpens. *Ma plume ne* ſera point pour ce coup *ſemblable à celle d'vn Secretaire qui eſcrit couramment. Aſſez ici pour Priam & pour Troye.* Raynier de Piſe fameux Docteur. *Sur la Puiſſance*

In Quodlibeto 6. q. 23.

Part. 2 Pantheolog. in verbo Ordinis.

Episcopale doit estre en l'Eglise la Papale. Premierement par ce que le gouuernement de l'Eglise doit estre le meilleur, comme ordonné par celui par qui les Rois regnent, Or la paix & l'vnité estant la fin du bon gouuernement, l'vnité du gouuerneur est plus conuenable que la multitude. Secondement parce qu'en l'Eglise Triomphante qui est l'exemplaire de la Militante il n'y a qu'vn Dieu. Troisiesmement parce que l'vnique Pasteur Iesus-Christ a donné principalement les Clefs à sainct Pierre. Quatriesmement comme en vn peuple particulier il n'y a qu'vn Eueſque, en tout le peuple Chrestien qui ne fait qu'vne Eglise il ne doit y auoir qu'vn Chef qui est le Pape. Cinquiesmement comme au corps naturel, ainsi au mystique tous les membres se conseruent par vn seul Chef. Iacques de Vitri. Histor. Oriental. c 75.

Cephas qui signifie Chef, c'est Pierre estably Chef de tout le monde pour le Seigneur, qui lui dit sans exception, Tout ce que tu lieras, & encore, Pai mes brebis. Non seulement les Latins, mais les Orientaux, affin qu'il n'y ait qu'vne bergerie, & vn Pasteur. Guibert de Tournai, *Aux autres Apostres diuerses barques sont commises*, c'est à dire, *diuerses Eglises parti-* Deoffic. Ecclesiast. c. 35.

culieres. *Mais à Pierre toute la mer. Iacques qui paroist comme vne Colomne du Temple se contente d'estre Eueſque de Ieruſalem, & les autres de leurs particulieres bergeries. Mais l'Egliſe Vniuerſelle eſt commiſe à Pierre en qui ſe termine le comble de la Hierarchie.* Iacques de Gennes. *Pierre a eſté le plus eſleué de tous en la Prelature. Car Chriſt la fait Souuerain Pontife, & la eſtabli ſon Vicaire quand il lui a dit, Pai mes oüailles.* Nicephore Calixte. *La Prouidence diuine diſpoſant ſagement toutes choſes, a ſuſcité Pierre comme vn hardi Capitaine & inuincible deffenſeur de la foi, à qui il a donné la Primauté entre tous les Apoſtres.* Et encores. *Le Coriphee & le Prince du chœur Apoſtolique c'eſt Pierre.* Leon Roy des Armeniens eſcriuant à Innocent Troiſieſme l'appelle. *Souuerain Pontife & Pape Vniuerſel.* Auſſi Charles Roi de Sicile eſcriuant à Clement Quatrieſme. Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople à Gregoire dixieſme le nomme, *Souuerain Pontife, Pape Vniuerſel du Siege Apoſtolique, Pere de l'Empire, & commun Prince de tous les Chreſtiens.* Finiſſons ceſte liſte par noſtre grand Saint

Serm. vlt. de SS. Petro & Paulo.

l. 2. Hiſt. Eccleſ. c. 14.

Chap. 44. du meſme liure.

Louis qui dans son testament exhorte son fils *d'estre deuot & obeissant à l'Eglise Romaine, comme à sa Mere, & au Souuerain Pontife comme à son Pere Spirituel.*

QVATORZIESME SIECLE.

BENOIST X.
An. 1303.

COmme le Ciel a des mouuemens differens, & la mer ſes flux & ſes reflux, ainſi les iugemens humains ont deux faces, ce qui a fait dire à vn Ancien Philoſophe que toutes choſes ont deux anſes, & peuuent eſtre priſes diuerſement, toute medaille à ſon reuers. *Le iour*, dit le Pſalmiſte, *enſeigne vn autre iour, & vne nuit donne ſcience à l'autre*. Il faut prendre le tiſon par où il ne bruſle pas, & regarder les actions humaines comme les portraits d'Antigonus en pourfil du beau co-

ſté de la raiſon, non de la part de l'œil creué de la paſſion. Boniface Huittieſme qui auoit eſté ſi peu affectionné à la France, & qui eſtant hardi aſſaillant auoit rencontré vn reſolu deffenſeur, eut pour Succeſſeur en ſa charge, & non en ſa colère Benoiſt dixieſme l'An de ce Siecle troiſieſme, Pape beni de nom & d'effect, *& que Dieu eſleua par merueille à cauſe de ſa verité, de ſa douceur, & de ſa Iuſtice*, & qui employa ce peu de mois qu'il occupa le Siege de S. Pierre à reparer les troubles que l'humeur eſtrange de Boniface auoit excitez en noſtre France, d'où il leua l'interdit, & l'excommunication iettee contre Philippe le Bel. Toutes ſes penſees ne viſoient qu'à la paix, & à la reconciliation des Princes Chreſtiens, affin qu'ils s'vniſſent pour chaſſer les Sarraſins de la Syrie, & de la Paleſtine.

CLEMENT V.
An. 1305.

MAis le Ciel le tira bien-toſt à ſoy, laiſſant en terre ſa place à Clement cinquieſme Archeueſque de Bour-

deaux, qui le premier tranſporta le Siege de S. Pierre de Rome en France, où il demeura par l'eſpace de ſoixante & quatorze ans. L'An 1305. Clement fut eſleu & Couronné à Lyon auec vne pompe incroyable, le Roi Philippe le Bel y aſſiſtant auecque ſes deux freres, & le Duc de Bretagne, de là il s'en alla faire ſa reſidence en Auignon, puniſſant les Romains de leurs ordinaires rebellions & tumultes par la priuation de ſa preſence, & ſe contentant de gouuerner Rome par ſes Legats. Il donna la Sardaigne (Roiaume feudataire de l'Egliſe) à Frederic Roi de Sicile, à condition d'en exterminer les Sarrazins qui depuis lui en fit hommage. Il excommunia les Venitiens qui s'eſtoient emparez de Ferrare. Et en fin il leur donna l'abſolution, vaincu par l'extreme humiliation de leur Ambaſſadeur François d'Andolo, qui ſe preſenta à ſes pieds vne chaiſne de fer au col, & demandant pardon, porté qu'il eſtoit de zele pour le bien de ſa patrie, & deſireux de la reconcilier au S. Siege. Il fut auſſi contraint de fulminer contre les Florentins & les Lucquois qui auoient coniuré la ruine de la Cité de Piſtoya, & depuis il leur

Ciac in Clem 5.

Sabellic. Ennead 9. lib. 7.

donna l'absolution à cause qu'ils s'estoient deportez de leur iniuste entreprise, & qu'ils auoient aidé l'Eglise au recouurement de Ferrare. Il inuestit Robert du Royaume de Naples apres la mort de son Pere. Il confirma l'Election de Henri de Luxembourg à l'Empire, à condition qu'il iroit à Rome se faire Couronner dans certain temps, à quoi Henri obeit, & il y fut Couronné par des Cardinaux que Clement crea Legats pour faire en son nom ceste ceremonie. Il donna à Philippe le Bel telle declaration qu'il voulut touchant ce qu'auoit fait Boniface Huittiesme contre sa Couronne & sa personne, & mesme donna l'absolution à celui que le Roy auoit enuoyé auecque Sciarre Colomne, & qui auoit si rudement traitté Boniface, mais il reserua sa seuerité contre Sciarre pour faire vn trait de iustice parmi tant d'Indulgences. Il refusa tout à plat de faire aucun acte qui pust ternir la memoire de Boniface comme il en estoit sollicité & pressé, car en fin il estoit faux que ce Pape fust intrus au Papat, ou noirci d'heresie: car comme legitime Successeur de S. Pierre tel qu'il a touſiours esté tenu, & mis au rang des

vrais Pontifes ſelon l'indubitable promeſſe de Ieſus-Chriſt, *ſa foi ne pouuoit deffaillir*. Il Canoniza ſon Predeceſſeur Celeſtin cinquieſme, dont le tombeau eſtoit illuſtré de miracles. Il publia le Septieſme liure des Decretales ſous le nom de Clementines, & adiouſta ceſte piece au corps du droit Canonique. Mais en fin ſon plus grand ouurage ce fut le Quinzieſme Concile General qu'il aſſembla de ſon authorité ſeule à Vienne en Dauphiné l'An 1311. où il condamna les hereſies des Frerots & des Beguards, & il extermina l'ordre des Templiers accuſez de pluſieurs crimes enormes. Il ne faut que voir les actes de ce Concile pour cognoiſtre que tout s'y fait, & s'y paſſe en ſon nom, & qu'il y parle dans ces Eſtats generaux de l'Egliſe, comme vn Prince dans ſon Conſeil, comme vn Roy en ſon lict de Iuſtice, receuant les auis de ſes ſuiets, & leur donnant ſes Loix. Et pour dire en verité ce qui m'en ſemble, ie ne voi en aucunes occaſions brilier plus éclattamment la Souueraine Principauté du Siege Apoſtolique, comme dans les Conciles Vniuerſels, principalement en ceux d'Occident, où les Pontifes Ro-

v. Concil. Viennenſ. 15. Oecum. To. 3. p. 2. Concil. ſub Clement. 5.

moine de S. Pierre il fulmina contre lui. Et parce que l'Empereur Louis de Bauiere le ſupportoit en ces iniuſtes & ſacrileges vſurpations il l'enuelopa dedans ceſte cenſure. Ce qui fut cauſe d'vn grand trouble en l'Egliſe & en l'Empire, & de tant de meſchans liures que les partiſans de l'Empereur eſcriuirent lors contre Iean, dont ils taſcherent de diffamer la perſonne, & de raualer l'authorité, mais celle-là ayant l'infaillibilité, & celle-cy eſtant appuyee ſur vn rocher que les portes & les puiſſances de l'enfer & du monde ne peuuent esbranſler. Tous ces eſcrits ont eu vn effect contraire à l'intention de leurs autheurs qui en ſont demeurez maudits & infames à iamais. Que ſi leurs noms ſont encore en la bouche, ou en la plume des ſchiſmatiques, c'eſt ce qui les rend ſemblables à ce bruſleur du Temple d'Epheſe que l'on ne pouuoit nommer ſans deteſtation. Ils voulurent attribuër fauſſement à Iean des erreurs dont il eſt aſſez iuſtifié par les Orthodoxes. Il excommunia Nicolas d'Eſt Seigneur de Ferrare qui faiſoit le meſme que le Duc de Milan ſur les terres de l'Egliſe. Ces Princes prenans occaſion de s'aggrandir en Italie

v. Ep. Ica. 22. Tom. 3. Concil. v. Bellarm. l. 4 c. 4. de ſumm. Pontif & Coeff. en la Reſp. au Miſter. d'Iniq ſous Iean. 22.

de l'absence du Pape residant en Auignon. L'Empereur Louis de Bauiere despité de l'excommunication du Pape se resolut (entrepriſe execrable) de faire vn schisme, & de lui donner vn Antipape. Il va à Rome & (chose innouye & honteuse) se fait Couronner par deux Seigneurs Laïques, l'vn de la maison des Colomnes, l'autre de celle des Vrsins. Non contant de ceste ineptie, vn abysme en appelant vn autre, il cree luy-mesme vn Pape, & choisit vn Cordelier nommé Iean de Corbario, trouue deux Eueſques qui le Sacrerent & Couronnerent dans Rome, & le firent Pape de Theatre & de representation. Iugez si ces traits de l'Empereur meritoient les foudres & la malediction du ciel & de la terre, aussi en estoit il en approbre & detestation à tout le mõde. Dont il ne tarda guerres de ressentir les effects, car apres s'estant fait Couronner la seconde fois aussi iustement que la premiere par cet Antipape qu'il fit nommer Nicolas Cinquiesme, il fut honteusement chassé de Rome, & exterminé de l'Italie, laissant son Pape imaginaire a Pise, où il fut aussi-tost saisi par le Comte Boniface, & enuoyé lié & gar-

roté comme vn brigand à Iean en Auignon où il receut ſelon ſon œuure. Vne priſon perpetuelle fut le doux chaſtiment de ſon crime: en conſideration que l'Empereur auoit en l'eſleuant plus peché que lui, & fait comme l'aigle à la tortuë qui ne la porte en haut que pour la laiſſer choir ſur des rochers. D'autres tiennent qu'il s'enfuit en Angleterre où il mourut inconnu. Gebard Eueſque de Cahors qui auoit conſpiré contre la vie de Iean n'en fut pas quitte à ſi bon comte, car il fut degradé & liuré au bras ſeculier qui le iugea ſelon ſes Loix, & le condamna à la mort comme criminel de leze-Majeſté. Il rendit le nom & le titre de Roy à Ladiſlas Duc de Pologne qui auoit eſté oſté à ſes Predeceſſeurs depuis le meurtre de S. Staniſlas Eueſque de Cracouie, & donna faculté à l'Archeueſque de Gneſne Primat de Pologne de Sacrer & Couronner le Roi. Pierre de Cugnieres declama en ce temps-là deuant le Roy de France contre les immunitez & franchiſes Ecclesiaſtiques, mais il fut condamné par la bouche meſme du Roy, qui proteſta d'augmenter pluſtoſt que de diminuër les droits & priuileges de l'Egliſe, la ſtatuë

Genebr. Cro.

Genebr. Cro.

qui fut erigee à ce braue champion en forme de marmouzet ridicule sous le nom de Maistre Pierre du Coignet, & en forme de facquin de quintaine, en vn coin de l'Eglise de Paris tesmoigne assez la gloire qu'il acquit en ceste action, qui est appelee genereuse par les ennemis des Papes, & de la Iurisdiction Ecclesiastique.

BENOIST XI. ou XII.
An. 1334.

Benoist vnziesme par quelques-vns appelé douziesme vint au Pontificat l'An 1334. Il ne continua pas seulement l'excommunication fulminee contre Louis de Bauieres par son Predecesseur, mais le declara descheu de l'Empire, & que ceste dignité estant vacante estoit deuoluë à lui comme Vicaire de Iesus-Christ. Pretendant qu'en ceste qualité quand l'Empire vacque c'est au Pape à en prendre le soin, comme à nommer l'Empereur, le confirmer & le Couronner, & en cas que les Electeurs ne puissent tomber d'accord, que c'est au Ponti-

ſe Romain à y pouruoir. Il abbaiſſa auſſi la dignité du Senateur Romain qui s'en faiſoit accroire, à cauſe qu'il eſtoit eſleu par le peuple, & la rangea ſous ſa puiſſance, la faiſant deſpendre entierement de l'authorité Pontificale. La ſecte des flagellans qui s'eſleua durant ſon regne fut par lui condamnee d'hereſie. Et ce que ſon Predeceſſeur Iean vingt-deuxieſme auoit par forme de doute fait propoſer aux Eſcoles touchant l'eſtat des ames deuant la Reſurrection des corps. D'où Occam vray enfant de Cam prit occaſion de le calomnier, fut par Benoiſt decidé en vn Decret où il declara que les ames des Bien-heureux voyent Dieu en attendant la Reſurrection de leurs corps à la conſommation du Siecle. Il fit tous ſes efforts pour mettre en paix la France auecque l'Angleterre, mais la mort trancha le fil de ſes iours tandis qu'il tramoit ce ſaint ouurage. Genebr. Cro.

CLEMENT VI.
An. 1342.

ET il laissa son Siege vuide qui fut l'An 1342. rempli par Clement Sixiesme. En suitte de la deposition de l'Empereur Louis de Bauiere faitte par son Predecesseur, il commanda aux Electeurs de l'Empire de proceder à vne nouuelle Election, les menaçant d'y pourvoir de sa pleine puissance s'ils manquoient à obeïr à son Ordonnance. Ils s'assemblerent, & approuuans la deposition de Louis, ils esleurent en sa place Charles Duc de Morauie fils du Roy de Boheme. Louis se voulut maintenir par la force, & l'Allemagne se vid en guerre, mais ce trouble fut bien-tost assoupi par la mort soudaine de Louis, qui laissa son Competiteur en possession du Trosne Imperial. Les causes de la deposition de Louis sont deduittes amplement dans l'Histoire, les principales estoient l'heresie, l'impieté, & le sacrilege. Et la mort inopinee de ce miserable Empereur ne vous semble t'elle pas auoir quelque ima-

Plat. Ciac. Genebr.

v. Le Card. du Perron en sa Harangue au Tiers Estat.

ge de celle d'Anania, & Saphira, qui moururent aux pieds de ſainct Pierre. Clement acquit de la Reine Ieanne de Sicile Comteſſe de Prouence, la ville d'Auignon, le Comté Venaiſſin qui eſt aux enuirons, appartenant deſ-ja à l'Egliſe par la conqueſte qui en fut faitte ſur le Comte de Tholoſe infecté de l'hereſie des Albigeois. Nicolas Lorenzo, d'autres diſent Renzzo, s'eſtant par faction fait eſlire Tribun du peuple à Rome, exerça vne telle tyrannie qu'il ſe reudit odieux à ceux-là meſme qui l'auoient creé, ce qui le contraignit de quitter Rome, & de s'aller refugier en Allemagne. Ou l'Empereur Charles le fit ſaiſir, & l'enuoya bien lié à Clement qui ſe monſtra vraiment Clement à ce tyran, ne le condamnant qu'à la priſon, encore qu'il meritaſt tous les ſupplices que l'on fait ſentir aux plus criminels.

INNOCENT VI.
An. 1352.

MAis Dieu le reseruoit pour reparer ſes fautes ſous le Pontife ſuiuant creé l'An 1352. qui fut appelé Innocent Sixieſme. Car Rome par ſes factions ordinaires s'eſtant remiſe ſous le ioug d vn François Baroncelli, qui ſous le titre de Senateur gouuernoit imperieuſement toute la ville, meſmé au preiudice de l'authorité du Legat Apoſtolique. Innocent relaſcha de priſon Lorenzo, qui par ſon induſtrie & à l'aide de ſes amis rompit la faction de Baroncelli, & le fit mourir: remettant la qualité & l'Office de Senateur en la diſpoſition du Pape qui le donna à Hugues de Luſignan Roi de Cypre. Charles Roy des Romains fit le voyage de Rome ou il fut ſacré Empereur par les Cardinaux Legats à Latere, que le Pape deputa pour faire ceſte ceremonie, qu'ils ne commencerent point que l'Empereur futur n'euſt iuré de ſe retirer en Allemagne auſſi-toſt apres ſon Couronnement, ce qu'il promit, & l'executa, bien que

quelques eſprits remuans & factieux, dont Petrarque qui viuoit lors diſgracié de la Cour d'Auignon, & malcontent eſtoit du nombre, lui conſeillaſſent de reprendre en Italie le pied qu'y auoient eu ſes Predeceſſeurs, mais leurs meſures ſe trouuerent trop courtes, & les intentions de l'Empereur, obligé au Pape de ſon Election & de ſon Couronnement, trop ſinceres. Comme Prince de paix noſtre Innocent la procura auecque mille peines & difficultez entre les Couronnes de France & d'Angleterre. Ce que ces deux Rois acharnez l'vn contre l'autre ne le firent que par le ſeul reſpect qu'ils portoient à ſa dignité. Genebr. Cro in Innoc. 6.

VRBAIN V.
An. 1362.

PAſſons au Pontificat d'Vrbain Cinquieſme creé l'An 1362. Pour accoiſer les troubles d'Italie, & retirer des mains de pluſieurs petits tyranneaux qui s'eſtoient emparez de quelques pieces du patrimoine de l'Egliſe, il enuoya en Italie le Cardinal Gilles Carrille, appelé Al-

bornos Espagnol, Prelat excellent en la conduitte des affaires du monde, & de la guerre, qui fit tant de beaux exploits qui se lisent en sa vie. Et comme il sembloit que l'orage s'accruſt, en sorte que pour l'appaiſer il falluſt la preſence du Maiſtre Vrbain, paſſa en Italie, & y fit vn voyage qui lui reüſſit comme il euſt pû deſirer, ayant fait rendre *à Ceſar ce qui eſtoit à Ceſar, & à Dieu ce qui eſtoit à Dieu*. Et comme il auoit promis aux François de reuenir en Auignon, il garda ſa promeſſe & vint rendre en mourant ſa dignité où il l'auoit priſe.

GREGOIRE XI.
An. 1370.

GRegoire Vnzieſme lui ſucceda l'An 1370. qui ſur les nouueaux troubles ſuruenus en Italie enuoya le Cardinal de Geneue pour les appaiſer, qui ne rencontra pas ſi heureuſement que le Cardinal Albornos. Ce qui obligea Gregoire à tourner ſes ſoins de ce coſté-là, & quoy que le Roy de France & tous ſes parens fiſſent tous leurs efforts pour l'empeſcher

de ſortir de France, neantmoins *il n'acquieſça point à la chair & au ſang* : mais pluſtoſt *à l'eſprit de Dieu qui lui reueloit* par les reuelations des Saintes Catherine de Sienne & Brigitte, qu'il euſt à ſe retirer à Rome où eſtoit le lieu deſtiné à ſa reſidence, & meſme aux auis de Balde grand Iuriſconſulte qui auoit eſté ſon Precepteur, & qui lui confirmoit ce conſeil par toutes les Loix humaines. Mais on tient que ce qui le toucha plus viuement ce fut vn Eueſque, dont le nom n'eſt point dans l'Hiſtoire, qui repris de lui de ce qu'il s'attachoit trop à la Cour d'Auignon, l'exhortant à ſa reſidence, lui reſpondit qu'il s'y rendroit lors qu'il le verroit en la ſienne. Sur quoy Gregoire ſe ſouuenant du precepte de S. Pierre dont il eſtoit Succeſſeur, qui conſeille aux Paſteurs de *ſe rendre de bon cœur la forme & le modele de leur troupeau*. Se determina de tranſporter ſon Siege à Rome, où les Papes depuis 70. ans n'auoient point fait de ſeiour à cauſe des continuelles reuoltes des Romains, & des perpetuelles diuiſions de l'Italie, pratiquant ce conſeil du Sauueur à ſes Apoſtres, *quand vous ſerez perſecutez en vne Cité, allez en vne au-*

tre. Qu'iniuſtes & vraiment maudites ſont les maximes Politiques qui ſe deſtachent de celles de la pieté. Les Florentins ſuiuant l'axiome, qu'vn grand voiſin eſt à redouter, ne voulans point la puiſſance, ni la preſence du Pape ſi proche, comme faiſant ombrage à leur liberté remuerent toute pierre pour empeſcher ce retour, & firent tant d'inſolences & d'excés, que Gregoire fut contraint apres beaucoup d'inutiles remonſtrances de les fraper du glaiue Spirituel de l'excommunication. Et comme ce bon & ſage Pontife trauailloit à la reconciliation des Geneuois & des Venitiens, qui tantoſt victorieux, tantoſt vaincus ſe faiſoient vne guerre deſeſperee, Dieu l'appela au repos eternel ſans voir en terre le fruit de ſon trauail.

Platina in Greg 11.

VRBAIN VI.
An. 1378.

LA ſeuerité d'Vrbain Sixieſme qui lui ſucceda l'An 1378. fit naiſtre en l'Egliſe vn grand & horrible ſchiſme qui dura prés de quarante ans, ce qui cauſa vn ſcandale & deſolation extreme au Chri-

ſtianiſme. Et certes comme les Eclipſes du Soleil qui ſe font par l'oppoſition de la Lune, laiſſent touſiours en la terre de ſiniſtres impreſſions, & produiſent de funeſtes effects. Auſſi les Antipapes qui portent ombre, & s'oppoſent à la lumiere des vrais Papes ſont touſiours cauſe de beaucoup de malheurs. Ce que nous verrons particulierement en ce Cardinal Catalan appelé Pierre de la Lune, qui ſe fit nommer Benoiſt treizieſme, dont l'opiniaſtreté cauſa beaucoup de deſaſtres & de deſordres. Vrbain donc ayant touſiours mené vne vie fort auſtere auant ſon Papat, & la voulant continuër eſtant arriué à ce faiſte ſe trouua mal d'auoir oublié ces ſalutaires maximes, *qu'il faut regner auec vne main languide*, ne ſerrer pas tant la bride au cheual de peur qu'il ne ſe cabre, que les Empires moderez durent, non pas les rudes & violens, & en fin *qu'il ne faut pas dominer imperieuſement ſur les Clergez du Seigneur, mais paiſtre les troupeaux de Dieu, non par contrainte, mais de bon gré, doucement, & volontairement ſelon la ſuauité de l'Eſprit celeſte*. Car ayant voulu mettre toute la reformation des mœurs à vn haut point, & commen-

çé par les Cardinaux qu'il menaça de *conduire auec vne verge de fer*, & s'ils n'obeissoient *de les casser comme des pots de terre, & de vaisseaux d'honneur d'en faire des vases d'opprobre.* Cela leur donna suiet de se mutiner, & *de peur qu'il ne vint à destruire leur lieu & leur ordre* à monopoler, en sorte que sous le pretexte de changer d'air, & d'éuiter les excessiues chaleurs de Rome, ils s'assemblerent à Anaigne où ils creerent vn Antipape François qu'ils nommerent Clement, protestans qu'ils auoient esté forcez par le peuple Romain en la creation d'Vrbain. Ce coup fait ils firent voile & s'en allerent en Auignon, ou l'Antipape tint sa Cour & son Siege contre Vrbain. De dire les fulminations & contrefulminations, mines & contremines des deux partis, il est inutile puisque cela se doit presupposer Mais pour renenir à Vrbain vray Pape (sans m'arrester aux actes des Antipapes que ie tiens pour nuls deuant Dieu, & deuant les hommes) ce fut lui qui picqué contre Ieanne Reine de Sicile qui fauorisoit l'Antipape l'excommunia, la deposa, & inuestit de son Royaume Charles Prince de Durazzo qui fauorisé

des armes du Pape, de l'Empereur, & du Roy de Hongrie, la chaſſa de la Sicile & s'en rendit le maiſtre. Depuis ce Charles ſe reuoltant par vne inſigne ingratitude contre ſon bien-faitteur, & conſpirant ſa ruine auec quelques Cardinaux qui ne pouuoient plus ſupporter les rigueurs & le zele immoderé d'Vrbain, fut excommunié & declaré deſcheu du Royaume. D'autres diſent que ce meſcontentement du Pape prouint de ce qu'il auoit refuſé de donner à ſon nepueu la Principauté de Capouë, mais le rude traittement qu'il fit aux Cardinaux coniurez à ſa ruine fait bien voir que ce ſecond pretexte ne fut pas le veritable. Car Charles l'ayant voulu aſſieger à Nocera, où les Cardinaux conſpirans le vouloient trahir, il fut deliuré des mains de Charles par Raymond Comte de Nole, qui luy donna moyen de ſe ſauuer en des vaiſſeaux du coſté de Gennes, & meſmes de ſe ſaiſir des Cardinaux qui l'auoient voulu perdre, qu'il fit mourir en diuerſes façons, auec vne rigueur d'autant plus grande quelle eſtoit accompagnee de Iuſtice. Monſtrant la verité de ces mots en ceſte execution, qu'vn droit exact eſt vn

grand outrage, & que c'eſt vne foudre quand le courroux eſt marié à la puiſſance. A la fin il alla rendre conte de ſes rigueurs au tribunal rigoureux de celui qui tient regiſtre *de la moindre parole oyſiue.* Et Dieu vueille *que iugement ſans miſericorde n'ait point eſté fait* à celui qui s'eſt monſtré tant ſeuere, & ſi peu pitoyable. *Bien-heureux ceux qui aiment la miſericorde, car ils l'obtiendront.*

BONIFACE IX.
An. 1389.

LEs actes de Boniface neufieſme creé l'An 1389. clorront ceux de ce Siecle. Il eut tant de pouuoir dans Rome, & y commanda ſi abſolument qu'il mit en ſa main toute l'authorité du gouuernement, oſtant toutes ces dignitez populaires de Tribuns, Senateurs, Conſuls, Gouuerneurs. Mais en fin tenant à ce peuple bercé de ce mot, pluſtoſt que de l'effect de la liberté, la bride trop haute, il s'eſmeut vn telle ſedition qu'il fut contraint de ſortir de la ville, qui deſnuee de ſa Cour demeura tellement deſerte & miſerable, que

que ce peuple inſolent effrayé des menaces de Boniface qui proteſtoit d'eſtablir ſõ Siege autre part, vint à lui auecque des ſoumiſſions extraordinaires, le prier de retourner en ſon Troſne, proteſtans d'aneantir les bannerets qui eſtoient comme des Capitaines des quartiers, recueillans les habitans ſous leurs bannieres ou enſeignes, & de ſe ranger entierement à l'obeiſſance de ſes commandemens. Cependant l'Antipape Clement mourut en Auignon, & les Cardinaux de ſa faction eſleurent auſſi-toſt Pierre de la Lune Eſpagnol qui fut nommé Benoiſt Treiziesme. *Mauuais arbre qui ſe fera aſſez connoiſtre par ſes mauuais fruits, vrai demon du midi.* Mais pour reuenir à Boniface, ſon Pontificat qui alla iuſques au troiſieſme an du Siecle prochain lui donna le moyen de voir le Iubilé de l'entree du Siecle quinzieſme l'An 1400. Il le celebra à Rome auecque beaucoup de ſolemnité. S'eſleuerent de ſon temps certains heretiques vagabonds, appelez les Blancs, qui alloient par le monde veſtus de grands draps blancs, comme de ſacs à faire penitence, mais ce blanc eſtoit comme le plumage du Cigne qui couure vne peau noi-

re, car sous ce specieux masque d'hippocrisie ils voiloient vne vie infame & detestable, vn Prestre qui estoit leur chef fut attrapé & punit de mort, & Boniface par vn Decret condamna leurs erreurs. Il inuestit du Royaume de Naples Ladislas fils aisné de Charles de Durazzo reuocquant la priuation de la dignité Royale faitte à Charles par Vrbain sixiesme son Predecesseur. Mais voici vn acte qui ne plaira pas à tout le monde, acte neantmoins de plaine puissance d'authorité Monarchique & absoluë, & de vraye Souueraineté, c'est le droit des Annates qu'il imposa sur tous les benefices, comme tributaires du sainct Siege. Ce qu'il establit en qualité de Souuerain, dispensateur, distributeur, & moderateur des biens Ecclesiastiques.

CREANCE DES DOCTEVRS.

IL est temps maintenant que nous produisions quelques eschantillons de la creance des Docteurs de ce Siecle touchant le suiet de nostre traitté. Ptolemee

de Luques Eueſque de Torcelle en ſes Annales rapportant les actes de Principauté que les Papes ont faits, & les approuuant ne peut pas rendre vn teſmoignage plus authentique. Comme quand il obſerue qu'Alexandre Deuxieſme honora l'Egliſe de Lucques de grands Priuileges, iuſques à donner le *Pallium* à ſon Eueſque. Et qu'il erigea en Metropole l'Egliſe de Compoſtelle au Royaume de Galice à la conſideration de l'Apoſtre S. Iacques dont elle poſſede le corps. Que le Pape Honorius ſecond depoſa le Patriarche d'Aquilee, que Gregoire dixieſme aſſembla vn Concile General à Lyon. Durand de S. Portian rapporte toute la puiſſance Eccleſiaſtique à l'vnité de ſa ſource, qu'il dit eſtre la chaire de S. Pierre, *à qui ſeul & à ſon Succeſſeur, il dit appartenir la Puiſſance pleine & parfaitte, qui eſt pour ce ſuiet nommé Pape*, c'eſt à dire, *Pere des Peres*. Il le faut voir traittant amplement ceſte plenitude de puiſſance. Auguſtin triomphe d'aucuns, *Pierre*, dit-il, *a eſté ſeul Cephas*, c'eſt à dire, *Chef de toute l'Egliſe*. Et encore il l'appelle, *Vicaire de Chriſt à qui il a plainement commis tout ce qui eſtoit à lui, affin qu'en ſon lieu il gou-*

In l. 4. ſent. dist. 24. q. 3.

In ſum de Poteſt Eccleſ. q. 7. q. 8.

q. 6. *uernast toute l'Eglise.* Et au mesme liure il monstre fortement que l'on ne peut appeler de la sentence du Pape à aucun Tribunal, *parce que la sentence de Pierre est ratifiee au Ciel.* On verra si l'on veut tout cet ouurage, & on y lira tout plein de choses que la seruitude de nostre Siecle ne me
Lat de Plac. Eccles c. 6. 13, 36. & 37. permet de transcrire ici. On verra encore si l'on veut de belles affaires touchant ceste Souueraine & absoluë authorité Pontificale chez Aluarus Pelagius en son liure de la Plainte de l'Eglise, mais que l'on aille cueillir ses fleurs dans son Iardin. En voici vne petite que i'ay cueillie en passant qui n'a pas la senteur si forte que les autres, & qui n'entestera pas beaucoup les cerueaux cacochimes. *La Puissance du Souuerain Pontife*, dit-il, *du Vicaire de Iesus-Christ est appelee Pleine. Premierement, parce que nul de ceux qui appartiennent à l'Eglise Militante n'est exempt de cette Puissance, ains tout homme qui est en l'Eglise lui est suiet. Secondement, parce que tout pouuoir ordonné de Dieu pour le Gouuernement des fidelles soit spirituel* (il faut faire ici vn, &c. pour n'irriter les gueſpes) *y est compris. Troisiesmement, à cause qu'il n'y a aucune puissance en l'Eglise* (ce mot

fait grand bien ici) *qui ne ſoit deriuee de celle-là: Quatrieſmement, parce qu'elle n'eſt ſurpaſſee d'aucune autre Puiſſance.* Pierre de la Palu Docteur celebre tient la meſme doctrine, & preſque en meſmes termes que nous auons rapportee du Docteur Durand. Ludolfe Chartreux que la ſainteté de vie, & la ſolidité du ſçauoir rendent recommandable, traittant de la Confeſſion de foi que fit S. Pierre. *Il reſpond pour tous*, dit-il, *c'eſt à ſçauoir, pour ſoi & pour les autres. Lui comme Seigneur, Prince & Chef des autres ſert de Bouche à tout le College, de maniere que celui qui deuoit eſtre Superieur de tous, & profiter à tous, a reſpondu deuant tous, & pour tous. D'où nous apprenons que c'eſt au Succeſſeur de Pierre de donner certitude touchant la foi, & les choſes qui appartiennent à la foi.* Et encores, *Chriſt a inſtitué S. Pierre Prince des Apoſtres, affin que l'Egliſe euſt vn Vicaire de Ieſus, à qui les diuers membres de l'Egliſe euſſent recours s'ils venoient à tomber en diſſention. Car s'il y auoit en l'Egliſe diuers Chefs le bien de l'vnité ſeroit rompu.* Et plus bas. *Il l'a eſtabli Paſteur de tous les Fidelles, Prince des Apoſtres, & ſon Vicaire en toute l'Egliſe.* Qui voudra

Petr. à Palude in l. 4. ſentent. diſt. 24. q. 6.

Part. 2 c. 1. vitæ Ieſu Chriſti.

lire le Traitté de l'Origine & vſage des Iuriſdictions que fit le Cardinal Bertrand Eueſque d'Autun, contre les Declamations de Pierre du Coignet y verra encore de beaux miſteres, les curieux y chercheront amplement leurs appetits, en voici vn petit grain. *Chriſt*, dit-il, *a commis à Pierre & à ſes Succeſſeurs la Principauté de ſon Royaume & Sacerdoce.* Pour empeſcher de gronder ceux qui liront ceci de trauers, qu'ils ſachent que c'eſt vn trait de l'Eſcriture, où il eſt dit, que *Chriſt nous a faits Rois & Preſtres, Royaume, & Sacerdoce*. Et puis frottez-vous à Pierre Bertrand & à ſon Chapeau rouge. Nicolas de Lyra ce grand Gloſeur de la Bible. *Pierre a eu la Primauté à l'Apoſtolat, non de temps, mais de dignité. Car Ieſus-Chriſt lui a commis ſon Egliſe comme à ſon Principal Apoſtre*. Et encores, *Les Clefs ſont principalement donnees à Pierre comme au Chef des autres*. Guido Carme. *Il eſt conſtant que Chriſt a fait Pierre, & en ſa perſonne ſon Succeſſeur Chef de tous les fidelles.* Noſtre Roy Philippe le Bel deſchargé par la mort de Boniface Huittieſme d'vn homme qui lui eſtoit fort odieux, iuſques à ne le tenir pas pour vrai Pontife, encore

Ad cap. 10. Matth.

Ad cap 16. Mat.

Contra Valdenſ. art. 1.

que veritablement il l'ait eſté, monſtre bien l'eſtat qu'il faiſoit de la dignité du Succeſſeur de S. Pierre, quand il eſcrit à Benoiſt vnzieſme qui fut mis en la place de Boniface, & le congratule de ſa promotion, en l'appelant, *Pere de l'Vniuers & de la foi, Succeſſeur de S. Pierre, & Vicaire de Ieſus-Chriſt, eſtabli* (notez) *ſur le Souuerain Troſne de la Iuſtice.* Toute la faculté de Theologie en corps reſpondant à vne propoſition qui lui fut faitte par le Roy de France Philippe de Valois, parlant du Pape. *Attendu principalement,* dit-elle, *que nous auons oui de voſtre bouche que vous ne recherchiez rien en ce ſujet qui puſt toucher noſtre tres-ſaint Pere, & Seigneur Iean par la digne prouidence de Dieu, Souuerain Pontife de la ſacree ſainte, Romaine & Vniuerſelle Egliſe de qui nous ſommes les deuotieux enfans, & ſeruiteurs; Au contraire que comme ſon fils tres-affectionné vous eſtes ialoux de ſon honneur.* Petrarque qui viuoit durant ce Siecle eſcriuant au Pape Vrbain cinquieſme le nomme, *vrai & legitime Souuerain Pontife Romain, Succeſſeur de S. Pierre, Vicaire de Ieſus-Chriſt.* Occam partiſan de l'Empereur Louis de Bauiere, & ennemi du Pape

v. le Card. du Perron en ſa Harangue au Tiers Eſtat.

v. Coeff. contre le Miſter. d'Iniq. ſub Ioa. 22.

l. 9. ep. 1.

Iean vingt-deuxiesme, dont il a deschiré la personne par plusieurs calomnies, nè laisse pas hors le suiet de son mescontentement, & dans les clairs interualles de sa fureur, traittant d'vne matiere de foi *de proteſter qu'en ce qu'il escrit du S. Sacrement, il ne tient, ni ne veut tenir que ce qui sera approuué par la sainte Egliſe Romaine*, dont il reconnoist la Primauté & l'Vniuersalité. Viclef mesme auparauant qu'il fust arriué *dans ceſte profondeur de l'abiſme du mal, qui fait naistre le mépris des puiſſances dans l'eſprit de l'Impie*, comme l'Escriture nous enseigne. Au commencement qu'il sema ses erreurs, trompant les autres estant peut-estre lui mesme le premier trompé, reconnoissoit encore *le Souuerain Pontife de Rome pour Vicaire de Ieſus-Chriſt*. Mais ses opinions à ceste Pierre de touche estans trouuee de faux alloi, il commença à vomir & escumer contre le S. Siege tout ce que la fureur a de coustume de couler par vne bouche dont le cerueau est renuerſé. Passons à l'autre Siecle.

Prologur. libr. de sacram. altar. v. l. 8. qq. 2. & 8.
v. Almain de Poteſt. Eccleſ & Laic c. 8. & 9.
v. Genebr. in Cro in fine sæcul. 14. vbi pl. de Primatu Papæ.

QVINZIESME SIECLE.

TOusiours duroit ce grãd & horrible schisme commencé sous Vrbain Sixiesme, & l'Italie ayant le vrai Pape, la France en Auignon n'auoit que le faux, & nous ne sommes pas encore prests d'en voir la fin.

INNOCENT VII.
An. 1404.

APres la mort de Boniface neufiesme Innocent septiesme l'An quatriesme de ce Siecle Quinziesme vint au Pontificat, mais auant que l'on procedast à l'Election tous les Cardinaux iurerent

solemnellement que celui qui seroit esleu ne le seroit que sous condition de ceder le Papat pour le bien de la paix de l'Eglise, lors que Pierre de la Lune, dit Benoist Treizieſme, feroit la meſme Election, & que les Cardinaux des deux obediences s'assembleroient pour proceder à vne nouuelle, mais l'opiniastreté du Lunatique n'ayant iamais voulu entendre à ce compromis. Innocent de son costé demeura dans le vrai Troſne de S. Pierre, où il gouuerna Rome assez absolument, mais la violence de son nepueu qu'il auoit fait Prince de Ferme fut cause d'vne sedition si furieuse que pour sa seureté Innocent se retira à Viterbe, où il assembla des forces pour dompter la rebellion du peuple Romain à qui Ladislas Roy de Naples fomentans la reuolte hauſſoit le courage. L'Armee du Pape sous la conduitte de Paul Vrsin vint à bout de Ladislas, & des Colonnois, qui en haine du Pape s'estoient faits Gibelins, & Innocent fut restabli dans Rome. Le nepueu d'Innocent s'estant rendu odieux aux Romains fut enuoié par son oncle en la Marche d'Ancone dont il le fit Marquis, en attendant que le tẽps remiſt toutes choſes,

mais le temps deſmit l'oncle, au lieu de remettre le nepueu, car Innocent mourut ayant rempli durant peu de temps le Siege de S. Pierre.

GREGOIRE XII.
An. 1406.

LEs Cardinaux de ſon obedience rentrez au Conclaue lui donnerent pour Succeſſeur Gregoire douzieſme l'An 1406. eſleu auecque les meſmes conditions que le precedent. Comme donc & l'Empereur & tous les Princes Chreſtiens fuſſent tombez d'accord d'oſter le ſchiſme qui deffiguroit la face de l'Egliſe, & euſſent imité les deux Papes d'effectuer leurs promeſſes qui eſtoient de ſe deſpouïller volontairement de leurs droits pour les remettre au Concile, où a vne nouuelle Election. Gregoire & Benoiſt vſans de toutes ſortes de remiſes pour euiter ce coup fatal qui les menaçoit eſgalement de ruine, on s'apperceuſt qu'ils s'entendoient entr'eux, & que pour fuir ce choc ils vſoient de colluſion. L'on preſſa Gregoire qui conſentit que le

Concile s'assemblast à Pise, & depuis voyant que Benoist ne s'y vouloit pas trouuer le deffendit. Mais les Cardinaux tant de l'Obedience de Gregoire, que de celle de Benoist s'estans assemblez sur ce debat, & ayant sommé l'vn & l'autre de comparoistre à Pise, & d'effectuer leurs promesses. Sur leur contumace ils ne laisserent pas de passer outre, & ayans condamné leur collusion ils les declarerent tous deux descheus du Papat, mettans au Siege de S. Pierre

v. Concil. Pisan sess. 14 To. 3. Concil. p 2. sub. Gregor. 12.

ALEXANDRE V.
AN. 1409.

ALexandre Cinquiesme qu'ils creerent l'An 1409. Mais comme il arriue quelquefois aux grands maux qu'ils s'irritent contre leurs remedes, comme le feu d'vne forge se picque contre l'eau dont on l'arrose, au lieu d'abolir le schisme ils l'augmenterent, car au lieu qu'il n'y auoit auant le Concile de Pise que deux contendans au Papat, il s'en trouua trois, Gregoire douziesme qui sans auoir cedé s'enfuit en Allemagne, où ne se te-

nant pas en ſeureté il reuint en Italie, & ſe ietta dans Arimini ſous la protection du Marquis Malateſte. Benoiſt ne ſe trouuant pas aſſeuré en Auignon s'enfuit en ſon pais en Arragon, ou apres auoir ſeiourné à Perpignan il ſe tint dans la forteresſe de Paniſcela, & quand à Alexandre il fit ſa demeure à Rome, preſque tous les Cardinaux s'eſtans rangez aupres de lui, peu d'exceptez qui auoient ſuiui Benoiſt en ſa retraitte. Tandis que noſtre Alexandre ſe prepare à rendre de notables ſeruices à l'Egliſe eſtant paruenu à ce haut faiſte par tous les degrez de la milice Eccleſiaſtique, de ſimple Religieux de S. François, & Candiot eſtant deuenu à la faueur du Duc de Milan Eueſque de Vicenze, puis de Nauarre, de là Archeueſque de Milan, depuis Cardinal, & en fin Pape, il commença à faire paroiſtre ſon authorité en l'excommunication de Ladiſlas Roi de Naples, perſecuteur de l'Egliſe, à qui il oſta le Royaume, dont il inueſtit Louis d'Anjou. Il euſt bien fait d'autres actes ſi le temps lui en euſt donné le loiſir, la magnanimité, & la liberalité l'auoient accompagné durant tout le cours de ſa vie. Durant meſme qu'il eſtoit

Religieux, ayant charge en son Ordre, il fut somptueux en bastimens, & augmentant ses despences à mesure qu'il haussoit de dignité, il se trouua plus incommodé à la fin qu'au commencement de sa vie. Ce qui lui donnoit suiet de dire parmi ses familiers qu'il auoit esté riche Moine, pauure Eueſque, Cardinal necessiteux, & Pape mandiant.

IEAN XXI. ou XXIII.
An. 1410.

IL fit Cardinal Baltazar Cossa Napolitain, vn esprit terrible qui fut Pape apres lui creé l'An 1410. sous le nom de Iean vingt-vniesme, communément dit ving-troisiesme; Parce qu'il auoit en qualité de Legat toute puissance dans Boulogne où il fut esleu, on douta qu'il n'eust vsé de force pour se faire eslire, & que les suffrages des Cardinaux n'eussent esté violentez par la peur. Tant y a que ses deportemens monstrerent qu'ils auoient fait vn fort mauuais choix. Mais nous n'escriuons pas ici sa vie, nous recherchons seulement les actes de sa Primauté. Il

conuia les Electeurs de l'Empire à choiſir Sigiſmond Roi de Boheme, eſperant ſe fortifier de ſon appui apres lui auoir rendu vn ſi bon office. Mais *la prudence de la chair*, dit l'Apoſtre, *eſt vne mort*. Et Dieu *confond la ſageſſe des ſages, parce que la prudence du monde eſt vne folie deuant ſes yeux.* Ce qui parut en ce fait, car la Pierre que Iean penſoit auoir miſe pour fondement à l'eſtabliſſement de ſa fortune en fut la pierre d'achoppement. Car s'eſtant abbouché auecque l'Empereur pour l'exciter à venger les outrages que Ladiſlas Roi de Naples faiſoit aux terres de l'Egliſe, l'Empereur lui conſeilla de pourueoir pluſtoſt aux deſordres de la diſcipline Eccleſiaſtique par vn Concile General, meſme pour y exterminer l'hereſie de Viclef & de Iean Hus qui infectoient l'Angleterre, & la Boheme, & qui commençoit à s'eſtendre aux autres Prouinces, qu'à conteſter ſur les droits Temporel de l'Egliſe Romaine. Iean qui ne penſoit nullement que ce Concile lui deuſt eſtre preiudiciable conſentit à ceſte propoſition. *Dieu diſpoſant toutes choſes ſuauement pour arriuer puiſſamment à la fin qu'il apreneuë*, & tomba d'accord qu'il ſe

tint à Conſtance. Il s'y trouue auecque l'Empereur Sigiſmond, qui certes en ceſte aſſemblee teſmoigna pour le bien & la paix de l'Egliſe vn vrai zele de Cõſtantin & de Marcian, car il n'eſpargna, ni ſoin, ni trauail, ni induſtrie pour mettre la concorde en l'Egliſe, & oſter ce ſchiſme qui la troubloit. Iean fut bien eſtonné quand au lieu du ſupport, & des honneurs qu'il s'y promettoit il ſe vit accuſer de tant de crimes (l'Hiſtoire dit de quarante) *reietter ſa honte ſur ſon viſage, & preſider ſur les toits*, & à la face de toute la Chreſtienté *des choſes qu'il auoit commiſe à cachette & en tenebres*, que ne pouuant boire l'amertume de ceſte vergoigne il s'enfuit deſguiſé; ce qui acheua de fleſtrir ſa renommee d'vn opprobre encore plus grand, & imprima ſur lui vne tache qui ne ſe puſt effacer que par ſa depoſition, repris & empriſonné pour le bien de la paix de l'Egliſe, il ſe deſmit volontairement du Papat, laiſſant le Concile en la liberté de mettre vn meilleur que lui en la place qu'il auoit occupee, en ſorte qu'il y a quelque raiſon de douter s'il eſtoit legitime Pontife. Gregoire douzieſme ſuiuit ſon exemple, & enuoya des Procureurs

qui

qui en ſon nom renoncerent au Papat en plain Concile, & cela en ceremonie, ſe deſpouillans des ornemens Pontificaux, ce qui fut trouué de telle edification que ſur le champ il fut declaré Legat perpetuel de la Marche d'Ancone pour le conſoler de ce reſte d'authorité & d'honneur le reſte de ſes iours. Quant à Iean, parce que l'on craignoit ſon eſprit qui eſtoit dangereux & remuant, il fut donné en garde à Louis de Bauieres iuſques au temps de ſa deliurance que nous remarquerons tantoſt. Il n'y euſt que l'obſtiné Catalan, Pierre de la Lune, qui ne voulut iamais eclipſer, quoi que ſa lumiere fuſt preſque toute eſteinte, & éclairaſt à peine en quelque petit coin de l'Arragon, pluſtoſt par l'appui du Roi de ce Royaume là, que de ſa propre authorité. Voyez iuſques où va l'excés du zele quand il s'allume dans le ſoin d'vne perſonne Royale. Sigiſmond Empereur fut ſi bon qu'a- quieſçant aux ſupplications du Concile il ne deſdaigna point l'office *d'Ambaſſadeur pour la cauſe de Chriſt, & de ſon Egliſe*, ſe tranſportant en Arragon, & conferant auecque le Roy Ferdinand, & auecque ſon Pape pretendu, Pierre de la Lune,

v Concil. Conſtant. ſeſſ 14.

v. Concil. Conſtanc. ſeſſ. 17.

à Perpignan, où ces deux Princes auecque toutes leurs perſuaſions ne firent rien ſur cet eſprit inflexible, *tant ſes playes s'eſtoient enuieillies & renduës incurables*. Ils ſe ſeparerent ainſi, & Sigiſmond eſtant de retour ayant fait abandonner à Ferdinand le ſupport de l'Antipape, qui s'alla pour iamais enfermer & confirmer dans ſon rocher de Paniſcole auecque deux miſerables Cardinaux de quatre qu'il auoit, deux s'eſtans encore ſeparez de lui pour ſe ioindre au Concile, ayans veu ſa dureté de cœur en la conference de Perpignan. Le Concile ſe determina de proceder à vne Election nonobſtant les obſeruations de Pierre de la Lune, qui fut condamné comme pariure, ſchiſmatique, & indigne du Siege Pontifical.

MARTIN V.
An. 1417.

EN fin le Conclaue eſtant formé le Cardinal Colomne fut nommé Pape le iour de S. Martin, ce qui lui donna ſuiet de prendre ce nom là, & fut appelé

Martin Cinquieſme, ce qui auint l'An 1417. Ce fut lui qui approuua ce que ce Concile auoit decreté contre les erreurs de Vuiclef, & contre Iean Hus, & Hieroſme de Pragme, qui y furent condamnez, & auſſi ce qui fut ordonné aux dernieres ſeſſions touchant les depoſitions de Iean, de Gregoire, & de Benoiſt, affin d'oſter le ſchiſme, mais iamais ni lui, ni aucun des Pontifes du Siege Apoſtolique n'ont approuué ce qui fut declaré au commencement de ce Concile, lors que le Pape eſtoit ou incertain par le ſchiſme, ou nul par la depoſition ou ceſſion volontaire, que l'authorité du Concile Vniuerſel fuſt ſuperieure à celle du Pontife Romain. Auſſi-toſt que Martin fut eſleu l'Empereur Sigiſmond monſtra ſa pieté dans ſon humilité en le ſalüant pour Pontife, & lui baiſant les pieds. Le Concile eſtant acheué Martin alla en Italie, où il mit auſſi-toſt la paix entre le Duc de Milan, les Venitiens, & le Marquis Malateſte, Prince d'Arimini, qui eſtoient lors en de grands contraſtes, & parce que ce grand Capitaine Braccio Montare ne ſe voulut pas ranger à l'accord qu'il moyenna il fulmina contre lui, ce qui eut tant

Seſſ 8. 15 & 19. Concil. Conſtant.

v. Seſſ 4. & 5. Concil. Conſtant. v Concil. Baſileenſ. ſeſſ 32.

d'effect que se voyant abandonné de tout le monde il fut contraint de s'humilier, & de se ietter aux pieds de Martin pour auoir son absolution. Il soustint la liberté des Lucquois contre l'oppression des Florentins, qui estans plus forts les vouloient mettre sous leur ioug. Et parce que les Florentins se rangerent amiablement aux propositions qu'il leur fit pour le repos de l'Italie, il erigea leur Eglise en Metropole. Il porta le parti de Louis d'Anjou contre le Roy Alphonse d'Arragon, ce qui despita de sorte celui-ci qu'il soustint tousiours l'Antipape Benoist contre Martin. En fin comme l'on croyoit que la mort de Benoist deust esteindre tout à fait ce schisme qui auoit duré pres de cinquante ans, il sortit encore vne estincelle de ce grand embrasement par le moyen du Roy d'Arragon, qui fit eslire par les deux Anticardinaux qui resterent de la creation de Benoist Treiziesme, vn Chanoine de Barcelonne nommé Gilles Munion, qui se fit nommer Clement Huitiesme qui crea d'autres Anticardinaux, & quoi qu'Antipape fit dans l'Arragon les fonctions de vrai Pape. Mais ce fut comme vn flambeau qui iette encore quelque

éclat, quand il eſt ſur le point de s'eſteindre; car comme ce Papat imaginaire n'auoit pris ſon origine que du meſcontentement du Roy d'Arragon, deſpité contre Martin de ce qu'il ſupportoit Louis d'Anjou contre lui au Royaume de Naples, auſſi-toſt qu'il fut d'accord auecque Louis & le vrai Pape, le faux Pape ceda, & ſe contenta de l'Eueſché de Maiorque que Martin lui donna pour vne honneſte relegation. Ainſi le ſchiſme, ce monſtre à pluſieurs teſtes, qui auoit ſi long temps affligé l'Egliſe, fut tout a fait exterminé ſous le Pontificat de Martin; qui tant pour ſatisfaire à la promeſſe qu'il auoit faitte au Concile de Conſtance d'aſſembler vn Concile General au bout de ſept ans; il le conuocqua premierement à Sienne encore qu'il euſt eſté auiſé à Conſtance de l'aſſembler à Pauie, & en fin de Sienne. Martin le renuoya à Baſle à la priere de l'Empereur, qui trouua le lieu plus commode pour les Allemands, les François & les Italiens. Martin y nomma les Legats qui y deuoient preſider en ſa place, mais la mort le ſaiſiſſant ſur le commencement de ceſte grande affaire lui oſta le moyen d'en voir le progrez.

EVGENE IV.
An. 1431.

Laissant son Siege vuide ou fut mis Eugene quatriesme l'An 1431. Au commencement de son Pontificat il sacra & Couronna Empereur Sigismond qui vint à Rome pour cela, où il rendit aux Souuerain Pontife les honneurs & les deferences accoustumees par ses Predecesseurs. A l'instance de l'Empereur qui desiroit le Concile, il en continua la conuocation qui auoit esté faitte à Basle par Martin, & confirma pour y presider de sa part les mesmes Legats qui auoient esté nommez par son Predecesseur. Mais comme les bons commencemens ne sont pas tousiours accompagnez de bons progrez, ni mesmes les bons progrez accompagnez d'heureuses issuës, les maux & les desordres de la Chrestienté se trouuerent lors si grands qu'ils s'augmenterent par le remede mesme que l'on pensoit y applicquer, sinon pour les guerir du tout, du moins pour les amoindrir. Car le mauuais esprit ennemi de l'vnion & de la

Genebr. Cro. Ciaco. in Eugen. 4.

concorde ietta la pomme de diſcorde, de diuiſion, & d'eſtourdiſſement dans ceſte aſſemblee, qui n'eut en ſomme que le commençement, où la conuocation de legitime, s'eſtant dans peu de temps iettee en des factions, brigues & monopoles, qui au lieu de l'edification que l'on en attendoit, engendra de grands & faſcheux ſcandales, & vn miſerable ſchiſme en la maiſon de Dieu. Quelques eſprits remuans & brouillons ſçachans que Martin ny Eugene n'auoient iamais voulu approuuer ces Decrets du Concile de Conſtance qui donnoient la ſuperiorité au Concile au preiudice de la Souueraine Principauté du Siege Apoſtolique ſur l'Egliſe Vniuerſelle, voulurent renouueler ceſte playe, confirmer ces Decrets, y adiouſtant des parolles outrageuſes, & qui ſentoient la rebellion, l'attentat, & l'inſolence, ce qui fut cauſe qu'Eugene r'appela ſes Legats, caſſa ceſte aſſemblee de Baſle & conuocqua le Concile à Ferrare ou ſe deuoient trouuer l'Empereur d'Orient, Iean Paleologue, auecque Ioſeph Patriarche de Conſtantinople, auecque l'Eſlite des Prelats de l'Egliſe Grecque. Ce qui donna ſuiet de redoubler la muti-

v Concil. Baſil. ſeſſ. 2. 3 11. 12. 18. 31. 34.

nerie des factieux de Basle, & de faire comme ces enfans de Baal, c'est à dire, sans ioug, dont le Prophete parle, *qui ont dés le Siecle*, c'est à dire de tout temps, *brisé leur ioug, & dit nous ne seruirons, ni ne nous soufmettrons point*. Si ie faisois l'office d'Historien i'aurois ici vne ample matiere pour monstrer les nullitez de ce Concile de Basle qui meriteroit beaucoup mieux le surnom de brigandage, que le second Concile d'Ephese tenu par les Eutichiens. Aussi en la mal-heureuse & iniuste deposition d'Eugene par vn attentat abominable, & en la creation de l'Antipape, il fut dit tout haut que *Basilee auoit engendré le Basilic*, & certes hors quelques reglemens touchant la pratique des causes beneficiales qui pour le bien de paix furent depuis approuuez par Nicolas cinquiesme qui succeda à Eugene, & à qui Felix ceda le Papat, on peut iustement appeler ce Conciliabule schismatique, seditieux, turbulent, & de nulle authorité : car c'est ainsi que le qualifie le dernier Concile General de Latran, on le peut, dis-je, appeler vn Conuenticule, non pas de Basle, mais de Baal, ou de Babel, ou bien le Concile de paille, au lieu

v. Andream Durallium de suprema Pontif. Rom. auctor. in Proem. contra Concil. Basileens.

v. Bellarm. de Concil. l. 1. c. 7. v. & Concil. Lateran. vet. sess. 11.

Concil. Lateran. Oecum. 17. sess. 11. v. Binium in Notis ad Concil. Basil. To 4. Concil. p. 1.

de Baſle, ou bien de Balle, en prenant ce mot en la ſignification que lui donnent les laboureurs, qui appellent ainſi ceſte pouſſiere & paille inutile qui ſe ſepare du grain quand on le vanne. Que ſi par l'arbre on iuge des fruits, & des enfans par le pere, penſez quel iugement on peut faire de ceſte Pragmatique ſanction qui fut eſcloſe durant ces ſchiſmes & ces tumultes au Conciliabule de Bourges, & qui fut comme vn Elixir de toutes les mutineries des Conciles de Conſtance & de Baſle, (car celui-là eut ſes tempeſtes auſſi bien que ceſtui-ci) & dont nos gens de Police ont autrefois fait bouclier contre la ſainte & inuiolable auctorité du S. Siege, fondee en droit diuin. Certes quand ceſte Pragmatique euſt contenu de bons reglemens, neantmoins ayant eſté dreſſee durant tant de deſreglemens, mal-aiſement pouuoit elle prendre creance dans les meilleurs eſprits, qui ne violent iamais le reſpect qui eſt deub à la Chaire de S. Pierre. Les perles qui ſe forment au bruit des tonnerres n'ont que l'eſcorce & l'apparence de perles, & ſont comme celles de verre creuſes & ſans ſolidité. Ce Concile de Baſle, & ceſte Pragmatique,

digne couuercle de ce pot boüillãt, n'ont qu'vne vaine monſtre de Decrets qui ont aſſez de bruit, mais peu de fruit. *L'œuure de la Iuſtice c'eſt la Paix*, & l'vn & l'autre n'ont produit que diſſenſions & querelles. Certes comme les abeilles ne font point leurs rayons de miel dans les lieux cauerneux où ſe font les rebattemens des écots, & comme les colombes s'eſcartent des colombiers où l'on fait de la rumeur, le S. Eſprit qui doit, & reſider, & meſme preſider au milieu des Conciles legitimement aſſemblez a eſté bien eſloigné de ces Conciliabules, *où l'on n'a ſemé que du vent, & d'où l'on n'a moiſſonné que des orages.* Au contraire le vray Concile ou preſida Eugene premierement à Ferrare, & puis à cauſe de la contagion, transferé, continué, & terminé à Florence, d'où il a pris ſon nom, & a eſté le Sizieſme Oecumenique, encore que l'on y traittaſt des contentions, & de creance, & de diſcipline qui eſtoient entre les deux Egliſes Grecque & Latine, comme l'on peut voir par les actes auec combien d'honneur, de douceur, de magnificence de reſpect, d'ordre, & de bon reglement ſe paſſa-t'il, quels fruits n'en ſortit, de combien de be-

nedictions fut il comblé en ſon commencement, en ſon progrez, en ſon iſſuë. Certes *Dieu eſtoit veritablement*, & comme viſiblement *en ce lieu là, en ce Concile, & en cette Congregation des ſaints*, non pas à Baſle *au conſeil des malings*, en la ſinagogue de confuſion. Mais ces beaux ſuiets meritent plus de liberté que n'en a celui qui eſcrit en Cronographe. Dans le Concile de Florence Eugene eut toutes les preeminences que ſes Predeceſſeurs auoient touſiours euës aux Conciles Generaux, l'Euangile fut mis au milieu du Troſne, le Pape & ſon Clergé de l'Egliſe Latine eut la main d'honneur, l'Empereur d'Orient, le Patriarche de Conſtantinople, & le Clergé de l'Egliſe Grecque eurent l'autre. On y diſputa auecque liberté & douceur, Eugene comme Vicaire de Ieſus-Chriſt, & Primat de l'Egliſe Vniuerſelle moderant ceſte aſſemblee. Là ſa Primauté qui n'auoit iamais eſté debatuë fut par ſa permiſſion, & par excés de courtoiſie miſe ſur le tapis, & receuë comme d'inſtitution diuine du commun conſentement des deux Egliſes, vn Decret en fut fait que nous coucherons tantoſt ſur la fin de ce Siecle, quand nous

produirons les authoritez. En somme Eugene conuocque, assemble, preside, modere, conduit, conclut, approuue toute ceste action, la reünion des deux Eglises se fait, ce n'est que ioye, qu'honneur, dilection, charité, concorde, vniformité. Ce Concile est Oecumenique vraiment Vniuersel, à Basle tous les deffauts & tous les desordres qui se peuuent imaginer en vne assemblée illegitime, schismatique, seditieuse, maudite de Dieu & des hommes, car la peste fleau diuin moissonna & estouffa la plus part de ceux qui auoient fait le schisme & la dissention, ou si vous le voulez ainsi discession, il n'y demeura qu'vn seul Cardinal enuenimé contre Eugene, si peu d'Euesques, qu'ayans honte de leur petit nombre, ils appelerent vne flotte de Prestres contre la pratique de tous les Conciles à qui ils donnerent voix decisiue: Bref tout y est frenetique, ridicule, sans ordre, sans raison, *ils cheminent en tournoyement, l'esprit circulaire est leur Chef, ils ignorent le chemin de la paix, contrition & mal-heur en leurs voyes.* En fin, *le mespris est respandu sur les principaux, & Dieu les fait fouruoyer en des destours, parce qu'ils ont quitté la vraye route.* Tant il est

vrai *que le leuant n'eſt point plus eſlogné du couchant, que les voyes de Dieu ſont eſcartees de celles des hommes*. Certes ceux qui au meſpris des Conciles de Florence, de Latran, de Trente, font bouclier de celui de Basle, & en font comme l'ancre ſacree, la Cité de refuge, & le Palladion de la liberté de l'Egliſe, ſont bien du rang de ceux *qui maudiſſent le iour, & mettent les tenebres en la place des tenebres, rebelles à la ſplendeur, & vrais hyboux en leurs cachettes*. Vrais Helis qui ne voyent la lumiere de la lampe que quand elle eſt ſoufflee. Il faut bien eſtre frapé d'aueuglement pour faire des iugemens ſi trauerſez. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de manier ces matieres qui veulent vn champ plus ſpacieux, & où l'on puiſſe pouſſer de plus amples & libres carrieres. Contentons nous de dire qu'Eugene fut comme la palme qui ſe releue contre le faix qui l'oppreſſe, & ſemblable à l'arche du deluge qui s'esleuoit plus les eaux ſe faiſoient grandes. Il ne ceda iamais, ny ne plia ſous les iniuſtes violences du Concile de Basle, il fulmina contre ſes Autheurs, caſſa ſes Decrets, & fit tout ce qu'vn Souuerain doit faire contre des ſuiets reuoltez & mutinez. Il

fulmina auſſi contre l'Antipape que la mutinerie lui auoit oppoſé, & maintint ſon authorité auec vne conſtance inuincible. Auſſi eſtoit-il affermi ſur le roc que les portes d'enfer ne peuuent esbranſler. Il eut encore le bon heur au Concile de Florence de voir les Egyptiens ſe reünir auſſi bien que les Grecs à l'Egliſe Latine, comme auſſi les Armeniens. Ce fut vn grand Pape *eſſayé de tous coſtez, & parce qu'il eſtoit agreable à Dieu, la tentation*, c'eſt à dire, la tribulation, *l'a eſprouué. Mais bien-heureux celui qui la ſouffre comme il faut, car eſtant mis à cette eſpreuue, la couronne de vie attend ſa patience.*

NICOLAS V.
An. 1407.

EVgene y eſtant arriué Nicolas cinquieſme fut auſſi-toſt mis en ſa place l'An 1447. quelque opinion que l'on euſt que Felix deuſt demeurer ſeul Pape. Car n'ayant eſté reconnu preſque d'aucun Prince, & preſque d'aucune Prouince que de celle-là meſme où il commandoit Souuerainement en qualité de Duc, il

portoit de ſi viſibles marques de ſa mauuaiſe & iniuſte Election que les yeux du monde ne ſe pouuoient retourner vers lui pour le recognoiſtre comme Succeſſeur de S. Pierre. Certes la maxime du droit eſt bien veritable, *que ce qui n'a pas eſté valide en ſon principe ne le peut deuenir par le progrez*, vne ſource troublee ne iette pas vn clair ruiſſeau, & les fruits de l'arbre ne peuuent eſtre bons dont la racine eſt gaſtee. Auſſi certes ce grand Prince ſorti du ſang de tant d'Empereurs, & de tant de Rois monſtra bien que ſon courage eſtoit au deſſus de toutes les grandeurs de la terre, & qu'il quitteroit auſſi aiſement la thiare Pontificale qui l'eſtoit venu chercher ſans qu'il y penſaſt, comme il auoit laiſſé vne Souueraineté qui va de pair auecque beaucoup de Royaumes, pour la douceur de la ſolitude d'vn hermitage. Il fit voir que le monde n'auoit point d'aſſez grands honneurs pour lui offrir qui ne fuſſent au deſſous de ſes penſees, & *que pour gagner Ieſus-Chriſt*, & donner la paix à ſon Egliſe, *il eſtimoit toutes les choſes creées comme de la boüe*; Voyant Nicolas eſleu, & canoniquement comme il lui ſembla, dés la moindre ſe-

monce que lui fit l'Empereur de lui ceder le Papat, il y renonça, quittant sans regret ce qu'il auoit possedé sans desir, que dis-je, mais quittant auecque ioye ce qu'il auoit tenu auecque peine & contre son gré. Car estant allié des plus grands Monarques du monde, & d'ailleurs estant Maistre d'vn puissant estat, s'il eust voulu suiure la prudence humaine, & faire iouër tous les ressorts qui eussent esté en son pouuoir, il eust remué le ciel & la terre. & que n'eust-il pû faire contre Nicolas homme de petite extraction ; Lucquois, fils d'vn Medecin, qui auoit peu de crédit, veu que Pierre de la Lune se maintint tant d'annees contre tant de Papes, & tant de Potentats armez contre lui, mourant en fin dans sa forteresse de Paniscole auecque son imaginaire qualité de Pape qu'il s'estoit si opiniastrement conseruee. Mais ce n'est pas ici le lieu de l'Histoire, ni de l'Apologie de cet Amedee, qui monstra vraiment qu'il aimoit Dieu, quittant pour son amour, & vne Couronne, & vne Thiare Souueraines. Nicolas sans que Felix s'en souciast lui laissa le Chapeau de Cardinal, la qualité de Legat perpetuel dans ses terres, &

dans

dans l'Allemagne, auecque de tres-amples facultez, & enſemble les marques Pontificales : mais combien tout cela lui eſtoit peu, il le monſtra par ſa retraitte en ſon cher Hermitage. Comme toutes choſes ont deux anſes & deux viſages, ie ſçai que la meſdiſance ne la pas eſpargné, iuſques à le taxer de deffauts qu'ils n'eut iamais, & iuſques à s'attacher au nom meſme du lieu de ſa ſolitude, dont on a voulu faire vn prouerbe. Mais dans les fureurs du Concile de Baſle, & dans la chaleur & l'animoſité des partis, que ne dit-on contre Eugene dans les tumultes de celui de Conſtance? que ne dit-on contre les trois Contendans, Iean, Gregoire, Benoiſt? quel bourdonnent ne fait vn eſſain d'abeilles quand il eſt irrité? combien plus bruyant eſt celui des bourdons, des freſlons, & des gueſpes. L'hiſtoire de ce grand Prince donnee depuis peu au iour ſous le nom d'Amedee Pacifique, iuſtifie amplement toutes ces calomnies, dont la refutation n'eſt pas du gibier d'vn ſimple Chronographe à qui il ſuffit de dire en deux mots. Felix à la priere de Sigiſmond laiſſa volontairement le Siege de S. Pierre à Nicolas cin- v. Hiſtor. Amedei Pacifici.

quiesme. En suitte de ce bon office que l'Empereur auoit rendu à Nicolas il fut à Rome, ou Nicolas le sacra & Couronna Empereur auecque sa femme Eleonor, n'espargnant aucune sorte de despence, ni de pompe pour honorer ces deux Augustes, dont il receut aussi les mesmes honneurs que ses Predecesseurs auoient esté fauorisez par la pieté des Constantins, des Marcians, & des Charlemagnes. L'Empereur estant retourné en Allemagne Nicolas applicqua son esprit qui estoit grand, & son authorité qui estoit encore plus grãde, à appaiser les troubles d'Italie, dont les Princes estoient presque tous en armes, & en guerre les vns contre les autres pour diuers interests. Il fit rẽdre à plusieurs quelques pieces de Patrimoine de l'Eglise dont ils s'estoient accõmodez sous diuers pretextes. Il fit en fin desarmer les Florentins, les Venitiens, le Duc de Milan, le Marquis de Mantoüe, le Malateste Prince d'Arimini. Il estendit son soin plus auant, & ayant sceu que la Boheme estoit tousiours infectee des erreurs de Vuiclef, & de Iean Hus, il y enuoia Iean Capistran grand Predicateur de son temps de l'ordre des freres Mi-

neurs, & homme de ſainte vie, accompagnee de miracles qu'il y fit, & en Hongrie grand nombre de conuerſions. Nicolas Canoniza S. Bernardin de Sienne du meſme Ordre que Capiſtran, ſaint dont la vie fut accompagnee de beaucoup de merueilles. A la fin ce bon Pape mourut de langueur & de douleur à la nouuelle qu'on lui apporta de la priſe de Conſtantinople faitte par le Turc qui s'en rendit le maiſtre le Lundy de la Pentecoſte, de l'An 1453. par vn iuſte iugement de Dieu ſur ces Grecs ſchiſmatiques, qui auoient touſiours ſi opiniaſtrement debatu de la Proceſſion du S. Eſprit, contre la verité & la lumiere de l'Euangile, & de l'Egliſe Latine.

CALIXTE III.
An. 1455.

LE Siege fut apres lui rempli de la perſonne de Calixte troiſieſme l'An 1455. qui ſucceda au zele ardant *qui auoit fait deſſecher* ſon predeceſſeur, voyant la proſperité des armes Turqueſques. Il publia vne Croiſade pour taſcher d'arra-

cher promptement Constantinople des mains de cet infidelle, sçachant que la plante s'arrache bien plus facilement quand elle commence à prendre pied, que quand elle a ietté de profondes & fortes racines; Mais les diuisions des Princes Chrestiens empeschерent les bons desseins de Calixte qui fut contraint *d'estre homme de desirs*, ne le pouuant estre d'effects. Mesmes les discordes furent telles que dans son propre heritage, dans son propre foyer, dans la ville mesme de Rome, il s'esmeut vne sedition entre les Vrsins, & le Comte de l'Anguillare soustenu par les Colomnes, & par les menees mesme du Pape qui pensa renuerser & perdre toute la Cité. Calixte fut sur le point de s'en retirer, ne s'y trouuant pas en asseurance, en fin sa prudence fut plus forte que toutes ces fureurs, & son authorité assoupit cet embrasement qui ne menaçoit de rien moins que de mettre en cendres ceste *Maistresse des Nations*. Le Pescrimin grand Capitaine de ce temps-là, menoit si rudement les Siennois qu'ils estoient sur le point de succomber à l'effort de ses armes si Calixte ne fust interuenu, & par pour son pouuoir

ne ſe fuſt rendu le Conſeruateur de leur liberté. Il eut de grandes priſes auec Alfonſe Roy de Naples, parce qu'il ne pourueoyoit pas aux Prelatures, ceux pour qui il le ſupplioit, parce qu'ils eſtoient gens de peu de ſcience, ou de mauuaiſe conſcience, ie veux dire, ou incapables, ou vicieux, les renuoyant quelquefois rudement, & repliquant à ſes Agens qu'il ſe meſlaſt de gouuerner ſon Royaume au Temporel, & qu'il lui laiſſaſt conduire l'Egliſe, en vn mot que chaqu'vn fiſt ſa charge, & qu'il ne penſaſt point aux Eueſchez, non plus que Calixte ne ſongeoit aux Magiſtratures, ni à la police d'Alfonce. Il refuſa meſme de lui donner habilitation à lui ſucceder à Ferdinand ſon baſtard au defaut d'enfans legitimes, grace qu'il auoit obtenu des Predeceſſeurs de Calixte, Eugene, & Nicolas. Surquoy Alfonſe venant à deceder il refuſa de donner l'inueſtiture à Ferdinand, eſtant vray & clair comme le iour que le fief eſtoit à l'Egliſe. Là deſſus Calixte & Ferdinand armẽt, manifeſtes, courent, & volent des deux coſtez, Ferdinand eſtale ſes droits, le Pape les ſiens qui eſtoient plus clairs que le iour, la Iuſtice pourtant en

Ciacon. Platin.

ces matieres est du costé du plus fort. Ceux du costé de Ferdinand faisoient courir le bruit que Calixte par ambition vouloit faire son nepueu Roy de Naples, à quoi les Calixtins repliquoient que ceste inclination du sang estoit naturelle, & qu'il estoit autant obligé de procurer, de l'auancement aux siens, qu'au bastard de Ferdinand. Tant y a que comme ils estoient sur le point de la guerre la mort en decida, & ayant accueilli Calixte desja vsé de vieillesse deschargea Ferdinand de la peur d'vn si puissant & redoutable ennemi, & lui donnant le moyen de respirer lui ouurit des expediens pour affermir sa puissance, & se rendre plus fauorable le Successeur de Calixte. De qui nous ne pouuons oublier vn mot qui fait beaucoup pour nostre suiet, car il auoit ordinairement ceci en la bouche. *Il n'y a nul doute que le Siege Apostolique ne soit le Premier, & comme la matrice de tous les autres, & que c'est lui qui donne la regle à toutes les Egliſes.* Il Canoniza S. Vincent Ferrier, homme vraiment Apostolique & miraculeux de l'Ordre des Predicateurs. Comme aussi S. Edouard Archeuesque de Cantorberi en Angleterre. Il

Papir. Masso. in Calix. 3.

Platina. Ciacon.

ordonna que la feſte de la Transfiguration de noſtre Seigneur fuſt celebree comme celle du tres-ſainct Sacrement, en memoire d'vne victoire ſignalee que remporta en ce iour Iean Hunniade Vaiuode cõtre les Turcs aupres de Belgrade, ou ſeptante mille infidelles demeurerent ſur le champ. Genebr. Platin.

PIE II.
AN. 1458.

PIe deuxieſme Siennois, auparauant appelé Æneas Syluius, ce celebre Eſcriuain de ſon aage fut l'An 1458. mis en la place de Calixte. Il ne fut pas ſi rigoureux à Ferdinand que ſon Predeceſſeur, mais moyennant les hommages deubs, & quelque aſſiſtance qu'il en tira pour l'auantage de l'Egliſe, il l'inueſtit du Royaume de Sicile, & enuoya vn Cardinal qui l'en Couronna Roy. Aidé de Ferdinand il eſcarta le Piſcimin qui troubloit les terres de S. Pierre, recouura & retira de ſes mains Aſſiſe, & Nonba. Il rangea auſſi à ſon deuoir le Malateſte Prince d'Arimini apres l'auoir deffait en bataille. Il Platin. Genebr. Ciacon Maſſo. Onophr. Collenuce l. 6. de l'Hiſtoire de Naples.

fit alliance entre le Roy de Hongrie, les Venitiens & le Duc de Bourgogne, pour la guerre contre les infidelles. L'Archeuesché de Mayence estant en contestation entre Diether, & Adolfe de Nassau, Adolfe l'emporta par la sentence que prononça le Legat, enuoyé par Pie pour cognoistre de ceste cause. Il excommunia Sigismond Duc d'Austriche qui auoit retenu vn Cardinal prisonnier, quelque raison qu'il alleguast de son attentat. Et estoit sur le point d'en faire autant à Borso Duc de Modene s'il n'eust preuenu ceste foudre par sa soumission. Il depossa vn Cardinal qui auoit eu intelligence auecque les ennemis du Pape, & de l'Eglise. Ayant souuent prié & exhorté Charles Septiesme Roy de France de reuocquer la Pragmatique, ce Prince quelque semblant qu'il eust de pieté, plus Politique en effect que Religieux, amusant le Pape de remises, & le payant d'assez mauuaises excuses se mit auecque luy en assez mauuais mesnage, qui fut recommandé par Louis Vnziesme son Successeur qui abolit selon la demande de Pie la Pragmatique sanction. Il Canoniza S. Catherine de Sienne, Vierge insigne par tant de mira-

Genebr. Cro. Ciacon. Platin.

cles, & par vne vie toute remplie d'vne extraordinaire ſainteté. En fin *rongé du zele de la maiſon de Dieu*, & ne pouuant ſouffrir que les infidelles dominaſſent à Conſtantinople, il publia ſur ſes derniers iours vne Croiſade, voulant lui meſme tout vſé qu'il eſtoit aller en Leuant pour vne ſi ſainte entrepriſe, & de faict eſtant à Ancone en reſolution de s'embarquer, il y mourut, teſmoignant iuſques au dernier ſouſpir vn courage inuincible. Ceux qui ont voulu ternir ſa memoire, ont taſché d'oppoſer les eſcrits de ſa ieuneſſe aux ſentimens de ſa vieilleſſe, & l'ont accuſé d'auoir eſté grand deffenſeur de l'authorité du Concile de Baſle, où il eſtoit Secretaire, & de l'auoir ſouſtenuë au preiudice de celle du Pontife, mais qui conſiderera le temps & l'eſtat ou eſtoient les affaires, en ce Concile, accordera aiſément le diſcord qui paroiſt de ſes eſcrits, & trouuera qu'Æneas Syluius ieune inexperimenté, engagé par ſon mal-heur dans vn mauuais parti, & eſtant plus ſage, & plus auiſé eſtant auancé en aage, corrigé les mauuaiſes impreſſions que les monopoles de Baſle auoient iettees en ſon eſprit. Et apres ceſte publique & ſolem-

v. Bullam Retractation. Pij 2. To. 4. Concil. poſt eius vitam.

nelle retractation qu'il a faitte estant Pape de toutes ses opinions de ses premiers ans, il me semble que sur ce suiet toutes les contentions s'esuanoüissent.

PAVL II.
An. 1464.

PAul deuxiesme apres la mort de Pie l'An 1464. fut placé sur le Trosne Apostolique. Il exhorta à la paix tous les Rois Chrestiens, se mettant lui mesme de la partie pour faire vne sainte ligue contre le Turc, qui menaçoit de respandre le torrent de ses armes bien loin au deça de Constantinople, & de s'estendre sur l'Illiric, Mais l'hydre de la discorde produisant de nouuelles testes entre les Princes Chrestiens, les remit dans leurs factions priuees au lieu de se ioindre contre leur ennemi commun, de là est venuë la ruine de tout l'Orient. Dans Rome mesme ceste peste de faction releua ses cornes, & les Comtes d'Anguillare en estans les principaux autheurs, Paul fut contraint de les en chasser, & de les exterminer à main armee de toutes les

terres de l'Egliſe. Ferdinand Roi de Sicile par vne ingratitude inexcuſable ſe diſpenſant de payer le cens ordinaire deub à la Chaire de S. Pierre, dont il eſtoit, & feudataire, & tributaire, fut menacé des foudres du Vatican, dont il redouta les éclairs qui le rangerent à ſon deuoir. Le grand Maiſtre de Rhodes reduit lui & ſon ordre à de grandes extremitez, vint à Rome, & eut recours à Pie qui le receut humainement, & comme il eſtoit ſur le point de l'aider, ſelon que la charité Chreſtienne l'obligeoit, ce grand Maiſtre mourut auant que recueillir ce fruit qui paſſa dans la main de ſon Succeſſeur Charles Vrſin, que le Pape donna pour grand Maiſtre à tout l'ordre de S. Iean de Ieruſalem. Il inueſtit Baſo Marquis d'Eſt de la Duché de Ferrare, & le fit vaſſal de l'Egliſe. Il permit aux Cardinaux de porter la robe rouge, qui auparauant n'auoient que le Chapeau rouge qui leur auoit eſté donné pour marque de leur dignité au Concile de Lyon par Innocent quatrieſme. Les Liegeois s'eſtans reuoltez contre leur Eueſque qui eſtoit, & eſt encore leur Prince Souuerain, & l'ayans contraint de ſortir de la

ville. Le Pape y enuoya l'Eueſque de Troyes en Champagne comme Legat, pour appaiſer ceſte mutinerie, & remettre l'Eueſque en ſon authorité. Ce peuple irrité ſe ſaiſit du Legat, & contre le droit des gens le retint priſonnier, Paul fulmine contre eux, & les fit ſeuerement chaſtier par le Roy de France, & le Duc de Bourgogne qui leur apprindrent *à ne toucher pas aux Oingts de Dieu, & à n'exercer aucune malignité ſur les Prophetes.* George de Pogebrac ayant eſté eſleu Roy de Boheme, faiſant promeſſe à ſon ſacre d'employer ſa puiſſance à l'extermination de l'hereſie de ce Royaume, & contre ſon ſerment, fauoriſant ouuertement les erreurs de Hus, iuſques à s'en teſmoigner partiſan, apres pluſieurs remonſtrances fut excommunié par Paul, & ſur le meſpris de l'excommunication declaré deſcheu de la Royauté, ſur ceſte ſentence les Catholiques de Boheme procederent à l'Election de Mathias Roy de Hongrie, & l'appelerent à la Couronne de Boheme.

Naucler volum. 2. Genebr 49. an. 1466.

SIXTE IV.
An. 1471.

Apres Paul deuxieſme Sixte quatrieſme tint le gouuernail de la nauire de S. Pierre l'An 1471. Ayant comme par heritage le zele de ſes Predeceſſeurs pour s'oppoſer aux progrés du Turc, il fit tant par ſes Ambaſſades qu'il vnit enſemble les Rois de France, d'Arragon, de Hongrie, & de Sicile, auecque les Venitiens, ſe mettant de leur ligue pour vne ſi bonne œuure, qui regardoit le bien vniuerſel de la Chreſtienté. Mais comme il arriue ordinairement que les guerres ciuiles empeſchent les deſſeins eſtrangers, les Allemands trauerſerent ceſte loüable entrepriſe, & chacun penſa à ſes affaires particulieres. Ainſi ſe verifia le mot de l'Apoſtre, *tous recherchent leur propre interest, nul celui de Ieſus-Chriſt.* Sixte à l'aide de Ferdinand ſon vaſſal vint à bout de quelques petits tyranneaux qui troubloient l'Vmbrie. Il fit Duc d'Vrbin Frideric, auparauant Comte de Montefeltro. Il eut de grandes priſes

auecque ceux de la maiſon de Medicis, & en leur procedé contr'eux il a monſtré vne puiſſance violente, qui lui acquit beaucoup de blaſme. Il en eut auſſi contre le Duc de Calabre, & le mit en deſroute. Il n'aima pas les Colomnes qui furent fort trauerſez, & humiliez durant ſon Pontificat. Eſtant tombé en debat auecque les Venitiens il ietta vn interdit ſur leur eſleu. Les Princes Chreſtiens affligez & perſecutez eurent recours à lui, cõme à vn Aſyle, & ſe ietterent entre ſes bras comme dans le ſein du Pere commun des fidelles. Le Paleologue Prince du Peloponeſe, le Deſpote d'Epire, les Reines de Cypre, & de Boſne eurent recours à luy eſtans chaſſez par le Turc, & furent humainement & charitablement receus. Rome de ſon temps fut par deuotion viſitee par les Rois de Dannemarc, & de Sicile, & les Ducs de Calabre & de Saxe, qui furent receus par Sixte auec vne magnifique hoſpitalité, & de leur coſté ils lui rendirent de grands honneurs cõme au Vicaire de Ieſus-Chriſt. Il remit le cens ou tribut annuel à Ferdinãd Roy de Naples qui s'en trouuoit trop chargé, & ſe contenta d'vne hacquenee

blanche bien caparaſſonnee par hommage de ce Royaume, & ſe preſente encore tous les ans le iour de S. Pierre le Pape reuenant de Pontifier. Ayant eſgard à la brieueté de la vie des hommes il remit le grand & Vniuerſel Iubilé, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans, qui eſtoit auparauant à cinquante. Il Canoniza S. Bonauenture. Il fit vn Decret touchant la Conception de la Sainte Vierge pour appaiſer les debats de l'eſcole. Il donna le titre de Roy Catholique à Ferdinand Roy d'Arragon & de Caſtille. Et ordonna en Eſpagne l'office de l'Inquiſition contre les Mores, qui depuis a touſiours continué contre les heretiques.

v. Edict. Sixti 4. To. 4. p. 1 Concil. de Concept. B. Mariæ.

INNOCENT VIII.
An. 1484.

APres lui vint ſur le Siege Apoſtolique Innocent Huittieſme l'An 1484. Les Venitiens obtindrent de lui à l'entree de ſon Pontificat l'abſolution de l'interdit qu'auoit ietté ſur leur Eſtat ſon Predeceſſeur. Il eut guerre auecque Ferdinand Roi de Naples, parce qu'il ne vou-

loit pas payer le cens annuel de vingt mille ducats qu'il deuoit à S. Pierre, se voulant seruir de la grace que Sixte lui auoit faitte, & qu'Innocent ne lui voulut pas continuër, comme trop preiudiciable au patrimoine de l'Egliſe, & ne pouuant obliger que ſon Autheur. Mais lors qu'il ſe vid menacé des armes Françoiſes, le Pape faiſant eſtat d'en inueſtir le Roy de France, il ſe remit en ſon deuoir & paya le tribut. Innocent fit la paix entre Sigiſmond d'Auſtriche & les Venitiens. A l'inſtance de l'Empereur Frideric il Canoniza S. Leopolde qui auoit eſté Duc d'Auſtriche, & d'vne vie fort ſainte & exemplaire.

ALEXANDRE VI.
An. 1492.

C'Eſt ce que nous ne pouuons pas dire du Succeſſeur d'Innocent, qui fut Alexandre ſixieſme creé l'An 1492. Certes ſes deportemens ſont deſcriez par tous ceux qui ont eſcrit la vie des Pontifes, de peur d'encourir la malediction de ceux *qui excuſent l'iniquité, qui loüe le pe-*

cheur

heur, & beniſſent le coulpable. Mal-heur à celui par qui vient le ſcandale. Certes cet homme a beaucoup de part à ce mal-heur, & ſa memoire a touſiours eſté peu eſtimee : mais la Religion n'eſt pas attachee à la vie des Miniſtres. Le rayon de leur dignité *qui marque en eux quelque trait de la ſplendeur de Dieu*, peut paſſer ſur la bouë de leurs mauuaiſes actions ſans s'infecter. Mais faiſons ici comme ce Peintre qui repreſentoit Antigonus, en pourfil du coſté du viſage où eſtoit ſon œil entier, non de celui ou eſtoit l'œil qui lui auoit eſté creué en vne rencontre. Laiſſons à part la vie d'Alexandre inutile à noſtre ſuiet, & qui ſeroit de peu d'edification, & ſouuenons-nous touſiours du precepte de Ieſus-Chriſt, qui veut *que l'on eſcoute ceux qui ſont aſſis ſur la Chaire de Moyſe, ſans imiter leurs mœurs quand elles ſont deſreglees.* Ce fut lui qui partagea les Indes Orientales & Occidentales entre les Rois de Portugal, & de Caſtille, & qui y enuoya des ouuriers en quantité, & excellens en la moiſſon des ames. Il confirma le Royaume de Naples à Alphonſe, & le fit Couronner par ſon nepueu Iean Cardinal Borgia Archeueſque de Mont-

real, qu'il fit Legat pour cette action. Il est vray que cela ne seruit de gueres à ce Roy, qui se vid aussi-tost despouïllé de son Royaume par Charles Huittiesme qui passa en Italie auec vne puissante armee, se fit voye par la force, entra en armes dans Rome dont il se rendit Maistre, rendant au reste de grands honneurs comme fils aisné de l'Eglise à Alexandre, qui de son costé lui deffera beaucoup comme à vn victorieux, *& alors plus fort que lui.* Mais comme ces respects ne plaisoient gueres au Pape, qui estoit Espagnol, & mal endurant, il se ligua aussitost auecque les ennemis de Charles, qui lui voulans couper le passage à son retour lui donnerent la bataille à Fornoüe, où la valeur, & le bon-heur de la France renuersa la multitude des opposans qui estoient six contre vn. Cette victoire n'eut le succés heureux qu'en ce qu'elle rendit le Roy à la France, mais il n'y fut pas plustost que le Royaume de Naples qu'il auoit conquis si promptement, retourna encore plus vistement à son premier Maistre. Ce qui fit dire aux Italiens, que la furie Françoise estoit vn torrent qui renuerse tout ce qui s'oppose à son ef-

fort, mais qui eſt incontinent à ſec, & qu'elle eſt bonne pour faire des conqueſtes, mais non pas pour conſeruer. Alexandre ayant pouſſé ſa vie & ſon Pontificat qui finirent par vne fin tragique, & qu'il auoit bien meritee, *tombant dans la foſſe qu'il auoit preparee a autrui*, iuſques à l'An 1503. eut ce bon-heur de celebrer tout l'An du Iubilé de 1500. à Rome, où il y eut vn concours merueilleux de toutes les Nations qui embraſſent la Religion Orthodoxe. Dieu veille qu'ouurant ces grands treſors aux fidelles il les ait bien meſnagez pour lui meſme, & qu'il n'ait pas fait comme le Soleil qui eſchauffe tout le monde, ſans auoir en ſoy aucun degré de chaleur.

TESMOIGNAGES DES ESCRIVAINS.

ESTans au bout de la carriere de ce Siecle, il nous faut maintenant produire ſelon noſtre methode quelques teſmoignages des Eſcriuains qui ont veſcu durant ſon eſpace. Le grand Gerſon qui a eſté l'vne de ſes claires lumieres, & tres-

celebre Chancelier & Docteur de l'Vniuerſité de Paris, perſonnage de ſcience, & de conſcience, ſaine & ſainte, fera le front de ce tas de teſmoins dont ie n'ay preſque qu'à dire les noms pour rendre leurs depoſitions aſſeurees. Ie ſçay que les ennemis du S. Siege, tant les Heretiques que les Schiſmatiques, ſans conſiderer que ce ſçauant & pieux Docteur a eſcrit au temps du plus long & plus faſcheux de tous les ſchiſmes qui ont agité la Chaire de S. Pierre, *deſtournent pluſieurs de ſes paſſages à leur propre confuſion.* (ce que S. Pierre diſoit autrefois de ceux qui prenoient mal quelques traits des Epiſtres de S. Paul.) Mais quand on les conſidere comme il faut, outre que l'on deſcouure, ou la malice, ou l'ignorance de ces allegateurs, il n'y a rien qui confirme d'auantage la Primauté & la Principauté du Succeſſeur de S. Pierre. Mais auparauant que ie vous en faſſe monſtre ie vous veux faire paroiſtre vn eſchantillon de la mauuaiſe foi de ceux qui citent Gerſon, & ſont neantmoins fort eſloignez de ſa creance. Ce liure à qui il a donné ce barbare titre (mais quoi il faut excuſer la barbarie du langage de ſon Siecle) *De*

Auferibilitate Papæ. Eſt traduit ainſi par quelques Heretiques. *De la Poſsibilité de ſe paſſer du Pape, & de l'oſter de l'Egliſe.* Traduction qui eſt pluſtoſt vne tradition, ou trahiſon de la penſee, & de la doctrine de ce Saint Perſonnage qu'vne verſion, car le Nort n'eſt point plus eſlogné du Midi, que le Latin de ce François. Car l'intention de Gerſon eſt de monſtrer en ce Traitté ſi en cas de ſchiſme, lors que par la multiplicité des contendans le Pape eſt incertain, le Concile peut oſter le Papat à ceux qui le conteſtent, & en eſlire vn nouueau, comme il fut fait au Concile de Conſtance, ou Iean, Gregoire, & Benoiſt furent depoſez, & Martin Cinquieſme fut eſleu à l'excluſion des autres. Et tant s'en faut que le ſentiment qu'ils attribuent à Gerſon par leur traduction fauſſe & malicieuſe, qu'au contraire voici quelle eſt ſa doctrine ſur ce fait, dans ce meſme liure, ſi rudement & groſſierement intitulé en Latin par l'Autheur, & ſi trompeuſement inſcript par ſes Traducteurs en noſtre langue. *ſans enfraindre la Iuſtice & les Loix, quelque Police ciuile que ce ſoit peut eſtre changee & oſtee, en ſorte que d'vne Monarchie ou Royauté on en* Gerſ. de Auferibil. Pap Conſid. 8.

peut faire vne Aristocratie: Mais il n'en est pas ainsi de l'Eglise (entendez-vous Gerson! ô Aristocratiques) *qui est tellement establie par Iesus-Christ sur vn Souuerain Monarque par tout l'Vniuers. On peut deduire cette consideration en rapportant les changemens qui sont arriuez aux Estats Politiques. Mais Iesus-Christ n'a institué aucune autre Police immuablement Monarchique, & en quelque sorte Royale, que celle de l'Eglise.* Aristocratiques prenez ici vos appetits. *Et ceux qui tiennent le contraire en l'Eglise, sçauoir qu'il y puisse auoir plusieurs Papes* (comme ceux qui rapportent son supreme gouuernement, & son Souuerain faiste, ou aux cinq Patriarches, ou au Concile Vniuersel) *ou que tout Euesque en son Dioceſe soit Pape, ou Pasteur Souuerain, semblable ou égal au Pape, ils errent en la foi, & contre l'vnité de l'Eglise, contre cet article du Symbole. Ie croi vne sainte Eglise Catholique & Apostolique, & s'ils demeurent en leur obstination ils doiuent estre iugez Heretiques, comme Marsile de Padoüe, & quelques autres,* dont la semence ne regerme que trop en nos iours. *La raison est conforme à cette doctrine, car tout les voyageurs,* c'est à dire, les fidelles vi-

uans en terre, *ſont obligez à vne meſme foi, & à meſmes Sacremens, à raiſon dequoi il faut pour éuiter le ſchiſme qu'ils ſoient tous reduits à vn Souuerain. Il n'en eſt pas ainſi là où vne Communauté eſt gouuernee par les ſeules Loix naturelles, & Ordonnances humaines, qui ſouuent ſe changent auec plus de decence & d'vtilité ſelon la diuerſité des temps, & des lieux, quelles ne ſe conſeruent en vne meſme forme, pour obliger tous les hommes à leur obſeruation.* Et en la derniere conſideration de ce Traitté deciſiue de toutes les procedures, & comme la concluſion de l'Oeuure, voici comme il parle. *On ne peut oſter iuſques à la conſommation du Siecle le Vicaire Eſpoux de l'Egliſe* (il entend le Pape) *ni faire en ſorte qu'il n'y en ait point qui ſoit commis en cette charge: Ce que ie di la loi demeurant en vigueur* (il entend l'inſtitution de Ieſus-Chriſt, donnant ſon Vicariat general à S. Pierre & à ſes Succeſſeurs, car comme la neceſſité, auſſi la puiſſance de lier & deſlier eſt touſiours en l'Egliſe.) *Que ſi l'on poſe le contraire; l'Egliſe demeurera imparfaitte iuſques à la fin du monde, & ne iouïra pas de l'integrité de ſes membres, principalement de ſon membre premier*, il veut dire

ſon Chef viſible. Et vn peu apres parlant de ceux qui ſe plaiſoient à viure dans le ſchiſme, & laiſſoient le gouuernement dans le deſordre, ſans ſe ſoucier de l'vnion de l'Egliſe. *Et ce n'eſt pas aſſez de dire, nous auons Chriſt pour Pape, c'eſt aſſez que nous croyons en lui* (qui ne void là le langage des Heretiques, & Schiſmatiques de noſtre temps) *car encore qu'vne telle vnion auec Ieſus-Chriſt ſoit neceſſaire, elle ne ſuffit pas, de ſorte que nous en deuions demeurer là, ſans prouuer autant que nous pouuons, & rechercher vne autre vnion auecque ſon Vicaire en terre, de qui l'Egliſe ſoit aſſeuree.* A voſtre auis ceſte doctrine deciſiue à t'elle quelque rapport auecque le titre des Traditeurs (car c'eſt ainſi pluſtoſt que Traducteurs qu'il les faut appeler) qui nous veulent faire croire que *l'Auferibilitas*, mot tout à fait ruſtique & barbare du bon Gerſon, veut dire, *que l'on peut oſter le Pape de l'Egliſe, & s'en paſſer.* Que l'on ouure le liure, qu'on paſſe les yeux ſur toutes les conſiderations, on verra que cet Autheur ne diſpute, ſinon, ſi le Concile peut durant vn ſchiſme oſter les Papes douteux, c'eſt à dire Contendans, pour proceder à l'Election d'vn qui

ſoit certain. Voila comme ces gens imitans les Eſcoliers de l'Ancien Philoſophe Theodore, mal ſurnommé l'Athee, prennent de la main gauche ce que Gerſon preſente de la droitte. Mais quoy le baſton droit paroiſt courbé quand il eſt mis dedans l'eau à moitié, & l'opinion d'vn Autheur qui n'eſt leuë qu'à moitié, ou qui eſt veuë au trauers du milieu trompeur d'vne violente paſſion, pour ſaine qu'elle ſoit & equitable, paroiſt iniuſte & vicieuſe. Certes ie ne ſçaurois mieux iuſtifier les intentions, & la vraye doctrine de ce docte & deuotieux perſonnage digne d'vn Siecle plus heureux, que par les parolles de l'Eſcriuain de ſa vie qui ſe lit à l'entree de ſes œuures. Voici donc comme il parle. *On obiectera*, dit-il, *que les liures qu'il a eſcrits de la Puiſſance Eccleſiaſtique, fleſtriſſent beaucoup ſa reputation: mais qu'on ne tienne point ce langage. Car celui qui ne voudra point deſtourner ſes intentions, & qui ne l'aura point leu negligemment iugera facilement du contraire. Celui-là, ie vous prie, eſt-il ennemi de l'Authorité du Pape qui enſeigne qu'elle eſt Monarchique, voire tellement Monarchique, que ni elle ne peut iamais eſtre oſtee par l'E-*

gliſe (Voyez-vous la benite Auferibilité) *ni meſme changee en Ariſtocratie* (ici les yeux ô Ariſtocratiques) *Oligarchie* (ici voſtre attention, vous qui reduiſez le ſupreme Tribunal de l'Egliſe aux cinq grands Patriarches) *ou Democratie* (entendez-vous Anarchiques ; *Et qui d'ailleurs prouue ſi bien que le Souuerain Pontife (comme le centre de la Doctrine, & de l'vnité de la foi) a eſté tellement inſtitué & eſtabli par Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur, qu'il demonſtre que l'Egliſe n'eſt reconnuë, ni diſtinguee d'auec les Conuenticules des Heretiques, & ſinagogues du Diable, que par la ſeule Principauté Monarchique, & que le Pape ſeul a l'authorité de conuocquer les Conciles Generaux, & de les approuuer.* A voſtre auis Lecteur, ne faut-il pas rire au nez de ces beaux Docteurs qui nous alleguent Gerſon contre le Pape, puiſque telle eſt ſa doctrine que nous le vient de deſpeindre l'Autheur de ſa vie. Mais vous voulez peut-eſtre voir des traits de ſa main. C'eſt ce que ie veux faire en vous en faiſant voir quelques eſchantillons. Si premierement ie vous di que comme l'eau pour claire quelle ſoit en ſa ſource reçoit de l'alteration ſelon les conduits &

les canaux par où elle paſſe, & comme ceux qui viuent long temps parmi les eſtrangers perdent inſenſiblement la naïueté de leur langage naturel, auſſi Gerſon pour auoir veſcu, parlé, & eſcrit en vn temps de ſchiſme a eu ſans doute des opinions qu'il a proferee, auecque des traits hardis lancez au fort de la diſpute, qu'il eut retenuës ſi l'Eſtat de l'Egliſe euſt eſté plus tranquille. Autres ſont les maximes du gouuernement en temps de paix, autres en temps de guerre. Le ſtile des controuerſes eſt autre que celui de la deuotion. Iſraël meſme quoy que le peuple de Dieu altera beaucoup de ſes mœurs, & de ſon langage durant ſa captiuité parmi les eſtrangers. C'eſt l'exception generale que l'on apporte pour emouſſer la pointe de tous les traits de Gerſon qui paroiſſent trop hardis. Vne piece ſeruira pour monſtre de pluſieurs autres, eſparſes en diuers lieux de ſes eſcrits. *Encore que le Principal & comme eſſentiel Chef de l'Egliſe ſoit Dieu, Chriſt comme homme l'eſt auſſi, qui a voulu eſtablir vn Chef ſecond qui eſt ſon Vicaire qui preſide ici bas. Et ce Chef nous l'appelons le Pape, noſtre Saint Pere, qui eſt le vrai & le ſeul Vicaire de Ieſus-Chriſt: Autrement* Serm de vnitate Græcor. part 4.

l'Egliſe tomberoit aiſément en diuiſion, ſi elle n'auoit vn certain Chef Principal & Souuerain (il parle du viſible) *à qui on pûſt & dûſt auoir recours*. Quant à ce qui ſuit n'attendez pas que ie le tranſcriue ici, vous l'irez voir, ſi vous voulez, en la ſource, & s'il eſt au gouſt des Politiques ie leur conſeille d'en parer les frontiſpices de leurs liures. Ce Siecle quinzieſme a veu trois Conciles Generaux, l'vn en tout approuué, qui eſt celui de Florence, les deux autres non en tout approuuez, mais en quelque partie, comme celui de Conſtance aux dernieres ſeſſions tenuës ſous la preſidence de Martin cinquieſme, & celui de Baſle reprouué, ſi ce n'eſt en quelques reglemens touchant la diſpoſition des Benefices accordez & receus par Nicolas cinquieſme pour le bien de la paix, & à cauſe *de la dureté des cœurs*. Or quoy que dans les deux, non en tout approuuez il ſe ſoit paſſé des choſes durant les tumultes & les orages qui les ont agitez qui heurtent l'authorité abſoluë du Souuerain Pontife, ſi eſt-ce qu'au plus fort des reuoltes qui bleçoient le reſpect deub au S. Siege, la creance a touſiours eſté viue pour le regard de la Primauté;

v. Gerſon. Tract. de Statibus Eccleſiaſt. & deſchiſmat. & de vnit. Eccleſ.

car iamais ce point n'a eſté debatu en aucun Concile, non pas meſmes de ceux d'Orient, ni au milieu de Conſtantinople, & pour le regard de la Principauté auſſi, quoy qu'à celle-ci on ait voulu donner des bornes auecque non moins de temerité que d'iniuſtice. Car qui peut donner des loix à celui qui n'a que Dieu ſur ſa teſte qui n'eſt ſuiet qu'aux diuines, & qui ne doit rendre compte de ſes actions qu'au iugement de Dieu. A raiſon dequoi Sess. 8.
au Concile de Conſtance entre les erreurs qui furent condamnees en Vuiclef, celle-ci en eſt vne, *qu'il nioit la Primauté du Pape en l'Egliſe.* Et dans les interrogatoires de Iean Hus, & de Hieroſme de Prague en leur demande, *s'ils ne croyent pas que le Pape canoniquement eſleu ſoit Succeſſeur de S. Pierre, & ait vne Souueraine authorité en l'Egliſe de Dieu.* Quant au Concile de Baſle, encore que turbulent, ſeditieux, & ſchiſmatique, ainſi que l'appelle le Concile de Latran dernier. Si eſt-ce qu'au commencement de ſa tenuë, & deuant la chaleur des factions, & monopoles formez contre Eugene, il ne ſe peut rien voir de plus reſpectueux enuers le ſainct Siege, comme l'on peut voir par tous les

actes où le Pape n'eſt pas ſeulement traité en Primat, mais en Prince & en Maiſtre, & meſmes depuis qu'ils luy eurent donné vn Antipape, & eſleu Felix aux honneurs & preeminences qu'ils defererent à ceſtui-ci, on peut aiſément iuger quelle creance ils auoient de la Primauté & Principauté de S. Pierre. Car bien que ce Conciliabule ſouſtienne opiniaſtrement la ſuperiorité du Concile au deſſus du Pape. Si eſt-ce qu'en la reſponce Sinodale aux Legats d'Eugene *ils ſe diſent croire & confeſſer, & vouloir donner ordre en ce Sinode que tous croyent la Iuriſdiction & Puiſſance du Souuerain Pontife, comme eſtant Chef & Primat de l'Egliſe, Vicaire de Chriſt, eſtabli par Chriſt meſme, & fait Prelat & Paſteur de tous les hommes, non par les hommes, ou par les Sinodes* (voient ceci les ſchiſmatiques qui rapportent cette puiſſance au droit humain) *& à qui les Clefs ont eſté données par le Seigneur, & à lui ſeul a eſté dit, Tu es Pierre, & ſeul eſt appelé à la plenitude de Puiſſance, & les autres en la part de la ſollicitude.* Et pour imiter Eugene à venir en perſonne à Baſle pour y tenir le Concile, tous ceux qui y ſont aſſemblez diſent, *s'il vient ici il n'y*

Seſſ. 14. Concil. Baſil.

aura celui d'entre nous qui ne baiſe ſes pieds, comme ceux de S. Pierre, qui ne le reuere comme le Vicaire de Ieſus-Chriſt. Il ſera le Chef du Concile, tous auront les yeux vers lui, tous autant qu'il leur ſera permis en conſcience taſcheront de le ſeruir, & de lui complaire. Nous luy offrons auſſi de faire fidellement tout ce qui ſe peut dire & penſer ſelon Dieu, pour l'honneur de l'Eſtat, & dignité de ſa ſainteté, & de tous les ſiens. Ie ne ſçai en quels termes de plus grande ſouſmiſſion peuuent parler des ſuiects à leur Souuerain. Quand au Concile de Florence tout à fait approuué, & Orthodoxe. Voici ce qu'il decreta à la face des deux Egliſes d'Orient & d'Occident, qui y eſtoient aſſemblees touchant la Primauté du Siege de S. Pierre. *Nous deffiniſſons que cette verité de foi ſoit creuë & receuë de tous les Chreſtiens, & que tous le confeſſent; ainſi que le S. Siege Apoſtolique, & que le Pontife Romain tient la Primauté ſur tout l'Vniuers, & que le meſme Pontife eſt Succeſſeur de S. Pierre Prince des Apoſtres, & vrai Vicaire de Ieſus-Chriſt, Chef de toute l'Egliſe, Pere & Docteur de tous les Chreſtiens: & qu'à lui en la perſonne de S. Pierre a eſté donnee de Noſtre Seigneur*

Seſſ. vlt. Concil. Florent. Oecum. 16.

Iesus-Christ pleine Puissance de Paistre, Regir, & Gouuerner l'Eglise Vniuerselle. Renouuelans de plus l'Ordre baillé dans les Canons touchant les autres venerables Patriarches, sçauoir, que le Patriarche de Constantinople soit le second apres le Tres-sainct Pontife Romain, celui d'Alexandrie le troisiesme, celui d'Antioche le quatriesme, celui de Ierusalem le cinquiesme, demeurans en leur entiere vigueur tous leurs droits & Priuileges. Thomas Valdeus en son Doctrinal escriuant contre les erreurs de Vuiclef, soustient amplement & puissamment ceste Primauté par les tesmoignages de tous les Anciens, & la continuelle pratique de l'Eglise. En vne si ample moisson il est mal-aisé de choisir des passages, au lieu de glaner il faudroit emporter des gerbes entieres. S. Laurens Iustinian Premier Patriarche de Venise, *l'Apostre S. Pierre a le Premier occupé le sommet de ce Siege* (il parle du Romain) *& a receu la Monarchie de l'Eglise Catholique, lors qu'il a confessé nostre Seigneur Iesus-Christ estre fils de Dieu.* Et vn peu apres. *Tous ceux qui y ont esté assis apres lui apres auoir esté canoniquement esleus ont aussi receu cette Puissance. Et ceux-là en comparaison des autres*

l. 2 Art 1. c 1. & seqq. Item art 3. c. 32.

Libr. de Obedient. c. 12.

autres ont eſté nommez Pontifes Souuerains. Car à eux comme Vicaires de Ieſus-Chriſt a eſté conferee l'authorité ſur toute l'Egliſe, c'eſt à dire, *le pouuoir de donner les charges, de deſlier les pechez, d'octroyer des graces, diſtribuer les treſors ſpirituels de l'Egliſe, inſtituer des Eueſques par les Citez; ordonner des Metropolitains par les Prouinces, d'aſſembler les Conciles, de faire des Decrets, les abreger, ou modifier; Aux Souuerains Pontifes doit eſtre deferé tout honneur, reuerence ſinguliere, obeiſſance ſouueraine; Il faut receuoir pour loy tout ce qu'ils enioindront de faire, & tout ce qu'ils commanderont de fuir; Les autres Prelats ſont deputez pour Preſider à certains lieux, mais aux Pontifes ſouuerains appartient le gouuernement de l'Egliſe Vniuerſelle.* C'eſt vn grand & haut Patriarche qui parle, & qui parle clairement, franchement & fortement. Pierre d'Ailli, autrement le Cardinal de Allian. *Le Souuerain Pontif.*, dit-il, *peut generalement en l'Egliſe Vniuerſelle condamner les erreurs qui ſe forment contre la foi & les bonnes mœurs, parce qu'il y a Plenitude de Puiſſance.* Iean Nider. *Le Pape a iuriſdiction ſur tous les Chreſtiens, l'Eueſque ſur ſes Dioceſains, le Curé ſur ſes*

In Specul. Conſid.

Præcept. 5. c. 9.

In cap. 16. Mat. *Paroissiens*. Nicolas de Gorran, *Pierre & ses seuls Successeurs sont appelez en la Plenitude de Puissance, les autres Prelats en la part de la sollicitude*. Iean de Turre-Cremata. *Le Pontife Romain à cause de la Souueraineté de son Pontificat n'a point de Iuge, ny de Superieur en terre*. Le mesme. *Le soin de toute l'Eglise est commis au Pontife Romain, non à aucune autre personne, ou Congregation* (il entend le Concile) *car il a esté dit au seul Pierre pour lui & ses Successeurs, Pai mes oüailles*. Anthoine de Rosellis grand Canoniste au Traité des Conciles. *Le principal fondement de l'Eglise est en Christ, & le second non en l'Eglise Vniuerselle (autrement l'Eglise seroit fondement d'elle mesme, ce qui est absurde) mais en Pierre, & en son Successeur qui est le Pape*. Et encores. *La puissance du Pape ne procedant pas du Concile, ni de toute l'Eglise, mais de Dieu; il s'ensuit qu'elle n'en est pas moindre, encore que toutes les parties du corps Mistique ne soient pas de son auis. Parce que l'authorité du Pape ne depend pas d'elle, mais plustost la leur de lui*. Et plus bas, *L'Authorité de l'Eglise est solidairement au Pape, aux autres Prelats en partie: Si ce n'est au cas que le Pape fust heretique.*

In summ. de Eccles. l. 2. c. 93.

Numer. 40.

Numer. 52. & seqq.

Cas qui ne peut eſtre, puiſque ceſte *verité de Chriſt demeure eternellement, que la foi de Pierre ne defaillira point.* Le meſme. Num et. 68.
Le Concile Prouincial Romain, où l'Egliſe Romaine (c'eſt la meſme choſe) *& le Siege Apoſtolique ayant decreté ſur quelque doute, Ie croi que la ſentence du Pape, & de l'Egliſe Romaine eſt au deſſus de celle de quelque Concile General, qui n'eſt point appuyé de la ſentence du Pape, tant parce que ce Concile ne peut eſtre appelé General qui eſt ſeparé de ſon Chef, qu'à cauſe de l'infaillibilité en la foi promiſe à S. Pierre.* Panorme autre Canoniſte de marque. In cap. ſignificaſti extr. de Elect. Num. 3.
Les Docteurs diſent que l'Egliſe Vniuerſelle eſt vnique; dont Dieu eſt le Chef, & le Pape tient ſon lieu en terre, & que les autres Prelats ſont membres de ce Chef. Car comme au corps humain la main procede du bras, de la main le doigt, du doigt l'ongle; Ainſi de l'Egliſe Romaine, comme du Chef procedent les Patriarchales, des Patriarchales les Metropolitaines, des Metropolitaines les Epiſcopales. La proteſtation de Ioſeph Patriarche de Conſtantinople mourant à Florence ſur la fin du Concile Vniuerſel qui y fut tenu, où eſtoit preſent l'Empereur d'Orient Iean Paleologue, eſt re- v Seſſ vlt. Concil. Flor Oecumenici ſub Eugenio 4. Tom 4. Concil. p. 2.

marquable en nostre suiet. En voici les mots. *Parce que ie suis arriué à l'extremité de ma vie pour satisfaire à mon deuoir, ie rends par escrit à mes tres-chers enfans ce tesmoignage de ma creance. Qui est que ie tiens fermement, & consens à tout ce qu'enseigne la sainte Eglise Catholique de l'Ancienne Rome, & recognois que le tres-heureux Pere des Peres, le Souuerain Pontife, & Pape de la vieille Rome, est le Vicaire de Iesus-Christ.* Platine Escriuain de la vie des Papes qui viuoit en ce Siecle Quinzieſme ſous Paul deuxieſme dit, *que Frideric troiſieſme Empereur enuoya Aeneas Siluius ſon Conſeiller* (qui depuis fut Pie deuxieſme Pape) *vers le Pape Eugene quatrieſme pour lui dire publicquement*, c'eſt à dire, *en audience publique, que deſormais lui & les Allemands lui obeyroient en toutes choſes diuines, & humaines.* Voila vne merueilleuſe ſoubmiſſion, & vne obeïſſance que nos Andalates appelleroient bien aueugle. Mais il lui faut laiſſer dire, *ils ſont eux-meſmes aueugles, & conducteurs d'aueugles, ils penſent eſtre bien ſages & ne le ſont pas*, & ſemblables à ceſte folle dont parle Seneque, ils ne voyent rien, & ſe

In vita Pij 2.

tiennent pour des Argus. Paul de Caſtre Iuriſconſulte celebre, nomme le Pape, *Vicaire immediat de Ieſus-Chriſt, & l'Egliſe Romaine la Mere & la Maiſtreſſe des autres, qui ne ſont que ſes filles.* Le Cardinal Cuſan eſcriuant aux Bohemiens. *Si quelqu'vn veut ſçauoir s'il eſt dans l'Egliſe, il n'a qu'à regarder s'il eſt vni à la Chaire du Pontife Romain, qui par les ſucceſſions des Papes ſe termine en Pierre Prince des Apoſtres. C'eſt en ce Siege que ſe trouue la Principauté de l'Egliſe, & comme les Eueſques ſuccedent aux Apoſtres, au Premier des Apoſtres ſuccede le Premier des Eueſques.* Gabriel Biol *par l'Ordonnance de Dieu l'Egliſe Romaine obtient la Primauté ſur toutes les autres.* Iean François Pic Prince de la Mirandole. *Il faut touſiours auoir deuant les yeux* (comme les Nautonniers ont le Nort) *l'Egliſe Romaine Chef & Maiſtreſſe de toutes les Egliſes, à cette Egliſe*, c'eſt à dire, *au Siege Apoſtolique de S. Pierre Vicaire de Ieſus-Chriſt, les ſaints perſonnages ſe ſont touſiours attachez, & l'ont ſouſtenu de parolle & d'eſcrit.* A ce teſmoignage de Prince, non moins Religieux que ſçauant, adiouſtant celui de noſtre Roy

Part. 1. Conſil. Conſil. 414.

Ep. 2.

In expoſ. canon.

Theoreme 13.

Louis Vnzieſme eſcriuant au Pape Pie ſecond ſur l'abrogation de la Pragmatique ſanction. Il lui parle ainſi. *Au Tres-ſainct Pere le Pape Pie deuxieſme Louis Roi de France, ſalut & obeiſſance filiale. Nous vous honorons comme Vicaire de Ieſus-Chriſt, en ſorte que nous voulons aux choſes Eccleſiaſtiques oüir vos remonſtrances comme la voix du Paſteur, & y obeir promptement. Nous vous recognoiſſons pour Prince de toute l'Egliſe; Adminiſtrateur des choſes ſacrees, & Paſteur du troupeau du Seigneur, nous ſuiuons vos commandemens, & nous ioignons à la Chaire du Tres-heureux Apoſtre ſainct Pierre. C'eſt pourquoi, ainſi que vous l'auez ordonné nous auons caſſé, & aneanti la Pragmatique ſanction, comme eſtant odieuſe à voſtre Siege ayant eſté dreſſee en vn temps de ſchiſme, de trouble, & de diuiſion, & ne voulons point qu'elle ſoit obſeruee en aucunes des terres de noſtre obeiſſance.* S. Antonin. Part. 3. tit. 22. c. 13. Archeueſque de Florence. *Selon la foi Catholique, l'Egliſe Romaine eſt la Mere & la Maiſtreſſe de toutes les Egliſes. Et à Pierre, & à ſes Succeſſeurs les fidelles, de quelque qualité qu'ils ſoient, ſont tenus d'obeïr comme au Vicaire de Ieſus-Chriſt. Et*

cette authorité n'a point eſté donnee à S. Pierre, ny à ſes Succeſſeurs, par les hommes ou les Conciles, mais par le Sauueur, lui donnant les Clefs, & lui commandant de Paiſtre ſes oüailles,

SEIZIESME SIECLE.

PIE III.
An. 1503.

Plat. Ciaco. Genebr. Maſſo.

LA troiſieſme annee de ce Siecle apres la mort d'Alexandre Sixieſme, Pie troiſieſme Siennois neueu de Pie ſecond fut eſleué au Souuerain Pontificat. Sa ſeance qui ne dura que vingt-ſix iours ne lui donna pas le loiſir de mettre en effect les grandes eſperances que toute l'Egliſe auoit conceuës de ſa pieté. Il monſtra ſeulement ce trait de ſa puiſſance en arreſtant ce Tyran, ou pluſtoſt ce monſtre de l'Italie Cæſar Borgia Duc de Valentinois, qui du viuant d'Alexan-

dre auoit rempli le monde d'horreurs & de violences.

IVLES II.
AN. 1503.

MAis il fut relaſché ſous le Pontificat de Iules deuxieſme qui l'An meſme vint apres Pie ſur le Troſne de S. Pierre. Et cela pour gratifier le Roy de France Louis douzieſme qui demanda la liberté de cet homme, que le iuſte iugement du ciel reſerua à vne mort plus funeſte dans l'Eſpagne, comme l'on peut voir en l'Hiſtoire. Iules fut vn Pape tout Guerrier animé de l'eſprit qui pouſſa S. Pierre à couper l'oreille à Malcus, & à manier le glaiue. Il en eſt blaſmé par les Hiſtoriens, comme S. Pierre le fut d'auoir frapé le valet du Pontife. Neantmoins qui conſiderera le ſiecle où a veſcu Iules, conſiderera qu'il a eſté contraint d'employer l'eſpee de S. Paul pour deffendre le patrimoine de l'Egliſe, qui eſtoit comme en proye; faites vous brebis les loups vous mangeront. Il commença par le Valentinois qu'il deſpoüilla deuant Platin. Ciac.

que de le mettre hors de prison de toutes les places du territoire de l'Eglise qu'Alexandre auoit mises en sa main, & reduittes en sa puissance. Il fit le mesme aux Bentiuoles qui s'estoient rendus Maistres de Boulogne. Il fulmina contre les Venitiens, & arracha de leurs mains Arimini & Rauenne. Il excommunia aussi le Duc de Ferrare qui lui occupoit quelques places. Il assiegea en personne Modene, & la Mirandole, & les emporta. Au commencement de son Pontificat il fut en bonne intelligence auec Louis douziesme, mais depuis il tomba en mauuais mesnage auecque lui pour des raisons d'Estat que l'on peut voir dans l'Histoire, qui le firent reconcilier auecque les Venitiens, & liguer auecque l'Empereur & les Rois d'Arragon, & d'Angleterre pour s'opposer aux François, dont la force lui estoit suspecte en Italie, le bruit estant que Louis s'en vouloit rendre le Maistre. Cela fut cause de grandes broüilleries entre Iules, & Louis. Car le Roy ayant accueilli quelques Cardinaux malcontens, & par leur moyen ayant fait assembler vn Conciliabule à Pise, depuis transporté à Milan, & en fin

Genebr. Cro.

v. Concil. Pisan. sub Iul. 2. To. 4. p. 1. Concil.

transferé à Lyon, & là fait declarer Iules suspendu de l'administration de l'Eglise, il ne faut pas s'estonner si Iules lui rendit le change, & lança contre lui tous les Anathemes dont il se pût auiser. Pour contremine au Conuentricule de Pise, ou de Lyon, Iules assembla vn Concile Oecumenique à Rome en l'Eglise de Latran, qui fut le dixseptiesme entre les Generaux, où il fulmina de nouueau contre les Cardinaux, & Prelats assemblez à Lyon, & contre le Principal Autheur de leur assemblee, & durant toutes ces tempestes l'Italie estoit vn theatre de guerre, la bataille de Rauenne fut donnee, ou les François vainquirent, mais de telle sorte qu'encore vne semblable victoire les eut ruinez, & d'effect ils perdoient en gaignant, car de là à peu de temps il leur fallut quitter l'Italie, Maximilian Sforce estant restabli au Duché de Milan. En vn mot Iules dont l'ame estoit toute martiale la rendit parmi toutes ces entreprises guerrieres, s'enseueliſſant dans ses grands desseins auecque la reputation d'vn grand Prince, plustost que d'vn excellent Pasteur.

LEON X.
An. 1513.

LEon dixieſme de la maiſon de Medicis, fils du grand Laurens, l'An 1513. ſucceda à Iules en la Chaire de S. Pierre. Ce fut lui qui continua & acheua le Concile de Latran conuocqué & commencé par ſon Predeceſſeur, & qui en approuua les actes. En ce Concile les Ambaſſadeurs de Louis douzieſme en ſon nom renoncerent au Conciliabule de Piſe, & à tout ce qui s'y eſtoit pratiqué. Qui voudra voir l'honneur, les reſpects, & les ſoumiſſions que ce grand Roi Pere du peuple rend au S. Siege les cognoiſtra dans cet Acte public qui fut fait en plain Concile, & iugera que les debats qui furent entre lui & le Predeceſſeur de Leon vindrent pluſtoſt pour des ialouſies d'eſtat, & pour des animoſitez perſonnelles, que pour aucune cauſe qui touchaſt la Religion. D'où encore nous tirerons que l'vſurpation de la Nauarre par Ferdinand Roy d'Eſpagne ſur Iean d'Albert ne prouint pas tant de l'excommunication

v Seſſ. 8. Concil. Later. Oecum. 17. ſub. Leon. 10.

de Iules, que d'vne autre cauſe rapportee par le Continuateur de Paul Emile, dont ceſte cenſure ne fut que le maſque & le pretexte. De dire qu'au Concile de Latran Leon eut tous les auantages qu'il voulut, ie le trouue inutile, le lieu de la tenuë nous faiſant aſſez voir par la plus commune maxime du monde, que chacun eſt maiſtre en ſa maiſon. La renonciation au Concile de Piſe eſtant faitte il reconcilia à l'Egliſe ceux qui s'y eſtans trouuez auoient encouru les cenſures, & il reſtablit les Cardinaux qui auoient eſté depoſez par Iules en leur premiere dignité. Il fit la paix entre la France & l'Angleterre, & elle ſe termina par le mariage de la fille de Henry auec Louis, deſja vieil, qui paſſa bien-toſt de ſes nouuelles nopces au ſepulchre. Il fit auſſi la paix entre l'Empereur Maximilian & les Venitiens. Le Roy François Premier eſtant paſſé en Italie à main armee, & ayant reconquis le Duché de Milan, pris le Duc, qu'il enuoya priſonnier en France, s'aboucha en fin à Bologne auecque Leon, où fut propoſee l'abolition entiere de la Sanction Pragmatique, & le Concordat mis en deliberation. Ie laiſſe les iuge-

Ferron. Continuat. P. Emil. in Lud. 12. Le Card. du Perron en ſa Harangue au Tiers Eſtat.

mens qui furent faits là dessus selon les diuerses passions des hommes; mon dessein n'estant que de proposer des Actes sans en iuger. Certes celui de Leon au Concordat en fut vn de plaine Principauté Ecclesiastique, & qui ne pouuoit estre fait que par vn Monarque de l'Eglise. Monarchie qui l'annee suiuante fut furieusement attaquee *par ce sanglier farouche demolissant la vigne*, ie veux dire l'heresiarque Luther qui l'An 1517. commença à corner la reuolte en Allemagne, & d'vne estincelle à faire vn grand embrasement. Plusieurs Docteurs s'opposerent à la rage de ce Moyne desesperé, mais il n'y en eut aucun de plus releué en dignité que Henri Huitiesme Roy d'Angleterre, qui estant plein de bonnes lettres escriuit contre ses erreurs; qui en receut à cause de cela de la part du Pape Leon le titre de Deffenseur de la foi. Mais depuis l'abisme de ses dissolutions ayant esteint en lui la lumiere de ceste foi qu'il auoit si sagement deffenduë, & comme Salomon, *les femmes & les voluptez ayans corrompu son esprit*, il fut le destructeur de ce qu'il auoit edifié, & le fleau de la Religion Catholique en An-

gleterre. Mais pour reuenir à noſtre Leon, pluſtoſt que de ſe remettre à la guerre, il racheta d'vne grande ſomme des mains de l'Empereur la ville de Modene qui appartenoit à l'Egliſe. De ſon temps Charles Cinquieſme fut eſleu Empereur, & parce que par l'ancienne inueſtiture du Royaume de Naples le Roy ne pouuoit pretendre à l'Empire, le Pape ne voulant pas auoir vn ſi grand voiſin qu'vn Empereur, Leon le diſpenſa de ceſte loy, moyennant ſept mille eſcus de tribut annuel, outre les hommages & les droits de vaſſelage. En fin l'Empereur qui en vouloit à François Premier qui auoit eſté ſon Competiteur à l'Empire ayant fait ligue auecque les Venitiens, le Pape, & les autres Princes d'Italie pour en chaſſer les François & leur oſter Milan, vint à bout de ſon deſſein, & Milan eſtant rendu à Franciſque Sforce, le Pape rentra en poſſeſſion de Parme & de Plaiſance, qui eſtoient de l'ancien domaine de l'Egliſe, dont on dit que Leon conceut vne telle ioye qu'elle altera ſa ſanté, ceſte eſmotion lui cauſant vne fiéure qui le mina peu à peu, & le mena au tombeau. Ce fut ce Pontife qui à l'inſtance du Roy

François Premier canoniza le fondateur de l'Ordre des Minimes S. François de Paule, par les prieres de qui on tient que ſes parens l'auoient obtenu de Dieu eſtans auparauant ſteriles. Il condamna par vne ample Bulle les erreurs que Luther commençoit à ſemer, & dont il infectoit l'Allemagne.

v Bullam Leon. 10 contra Luther. To 4. Concil. p. 2. ſub Leon. 10.

ADRIAN VI.
An. 1522.

ADrian Sixieſme l'An 1522. vint au Pontificat ayant eſté auparauant Precepteur de Charles cinquieſme, & comme il eſt croyable ayant eſté eſleué par lui à l'Epiſcopat, & au Cardinalat, mais pour le Papat l'Hiſtoire ne dit point que Charles l'y ait porté, mais la ſeule prouidence de Dieu *qui eſleue le pauure du milieu de la bouë, pour le mettre au premier rang entre les Princes de ſon peuple.* Il fut eſleu abſent, & fort eſloigné d'Italie, eſtant lors en Biſcaye en Eſpagne à ſon Eueſché de Dortoſa, d'autres diſent en vne ville appelee Victoria ſur les Frontieres de Caſtille la vieille. Mais tout cela

ne

ne fait rien à noſtre ſuiet puiſque nous n'eſcriuons pas ſa vie. Aidé des armes des Ducs de Ferrare & d'Vrbain qu'il deſlia des cenſures de ſon Predeceſſeur, il chaſſa d'Arimini le Prince Malateſte, & rangea ceſte ville en l'obeiſſance de l'Egliſe. Il mit en priſon le Cardinal Sederin accuſé de conſpiration contre lui & l'Empereur. Il fit tout ce qu'il put pour exciter les Princes Chreſtiens au ſecours de Rhodes, d'où furent chaſſez par le Turc le Grand Maiſtre, & les Cheualiers de S. Iean de Ieruſalem. Et pour reparer ceſte breche il ligua enſemble l'Empereur, le Roy de Hongrie, & les Venitiens, & les Princes d'Italie, mais ce deſſein ne reüſſit pas. Il eſſaya de ramener le Duc de Saxe Frederic à ſon debuoir, & de le deſtourner des erreurs de Luther, mais cet ambitieux eſprit faiſant de ce manteau de religion vn voile à ſes deſſeins d'Eſtat, ferma les oreilles comme vn aſpic aux ſages remonſtrances d'Adrian. Mais les armes de Charles Cinquieſme raualerent en fin ſes pretenſions, & priué de ſon Eſtat ſouuerain, il ſe vit priſonnier & traiſné en trophee comme vn eſclaue. *Ie rendrai contemptibles ceux qui*

Onofr. in Adria. 6.

me deshonnorent en mes miniſtres, dit le Seigneur des armees.

CLEMENT VII.
An. 1523.

L'An 1523. Clement Septieſme de la maiſon de Medicis arriua au Papat. Cetui-ci pour auoir eſté fort attaché à la France a ſouffert d'eſtranges tribulations de la part de l'Empereur Charles Cinquieſme, qui lui fit perdre Modene & Reggio, & les adiugea au Duc de Ferrare, qui le fit aſſieger dans Rome par vn mauuais François, qui receut ſur le point de ſa victoire le ſalaire de ſa rebellion par vn funeſte triomphe. Rome ſouffrit vn rauage ſous ce Catholique Empereur tel que iamais, ni les Gots, ni les Vandales, ni les plus barbares nations ne lui auoient fait ſouffrir: Charles en fin comme pour reparer tant de mauuais offices vient à Rome, où il fait à Clement les ſoumiſſions des Conſtantins, & des Charlemagnes, & le Pape le ſacre & Couronne Empereur. En conſideration de Charles qui lui remonſtra l'iniuſtice

de Henry Huittieſme Roy d'Angleterre en la reputation de ſa tante Catherine fille de Ferdinand Roy d'Eſpagne ſon ayeul, apres auoir exhorté Henry à reprendre ceſte Princeſſe, & à quitter ceſte Anne de Boulen de qui on diſoit des choſes execrables, & à qui Henry meſme fit en fin trancher la teſte comme à vne infame adultere, voyant ſon obſtination l'excommunia: ce qui donna depuis ſuiet à ce Prince irrité d'embraſſer les erreurs qu'auparauant il auoit combatuës. Charles ne fut pas pluſtoſt hors de l'Italie que Clement, dont le cœur frotté de l'amour de la France s'y retournoit comme vers ſon Nort, deſira s'abboucher auecque le Roy François Premier, ce qui ſe fit à Marſeille auecque des pompes, & des reuerences que l'Hiſtoire eſtale. Là pour s'vnir dauantage auecque le Roy, ce Pontife fit l'alliance de ſa niepce la Princeſſe Catherine de Medicis, auecque le ſecond fils de France, qui depuis fut le Roy Henry Second. Le Roy d'Ethiopie enuoya vne celebre Ambaſſade à Clement pour lui rendre obeïſſance filiale comme Prince Chreſtien; ainſi ſe fit deuant le Vicaire de Ieſus-Chriſt ce qui auoit eſté pro-

phetisé du Messie, dont il represente la personne en la terre. *Deuant lui se prosterneront les Ethiopiens.* Ce fut Clement qui confirma l'Ordre des Theatins, institué par Iean Pierre Caraffe Eueſque de Thiete, qui depuis fut Pape, & nommé Paul quatrieſme.

PAVL III.
AN. 1534.

EN suitte de Clement vient au Souuerain Pontificat Paul troiſieſme, le grand Astre de la maiſon des Farneſes, & celui qui l'a miſe au point de la grandeur où elle eſt eſleuee. Il commença à tenir le gouuernail de la nauire de sainct Pierre l'An 1534. Il confirma l'anatheme que ſon Predeceſſeur auoit ietté contre Henry Huittieſme Roy d'Angleterre, qui allant tous les iours en empirant, *amaſſa vn treſor d'ire ſur ſa teſte*, & dont l'incontinence effrenee comme vn torrent desbordé paſſa iuſques aux ſixieſmes nopces, ſa premiere & ſeule legitime femme encore viuante. Mais quoy *l'impie eſtant arriué au profond de l'abiſme*

meſpriſe la raiſon. Ce fut Paul qui excita l'Empereur Charles cinquieſme à l'entrepriſe de Tunis, l'aidant d'hommes, de vaiſſeaux, & d'argent en ceſte expedition, qui fut ſi triomphante & glorieuſe, que ce Prince Succeſſeur de Ceſar pouuoit dire comme cet Ancien reuenant victorieux de nos Gaules. *Ieſuis venu, i'ay veu, i'ay vaincu,* mais il aima mieux dire, & plus Chreſtiennement, *& Ieſus-Chriſt a vaincu.* Il fit tous ſes efforts pour reconcilier les courages de ces deux grands Princes, Charles Empereur, & François Premier Roy de France, qui eſtoient eſtrangement animez l'vn contre l'autre. Vſé d'annees il fit le voyage de Nice en Prouence où ce trouuerent ces deux puiſſans Monarques, mais toutes ſes remonſtrances, ni ſes larmes paternelles ne purent vaincre leurs animoſitez, qui engendrerent en leur temps tant de funeſtes effects. Ils lui rendirent à l'enui en ceſte entreueuë des honneurs & des reſpects, tels que les plus Religieux Princes de l'antiquité n'en auoient point deferé de plus grands au Vicaire de Ieſus-Chriſt. Il s'allia de Charles, du coſté de qui lui & ceux de ſa maiſon ont touſiours panché, par

Platin. Ciaco. Genebr. Maſſo.

le mariage de Marguerite fille naturelle de l'Empereur, auec Octaue Farneze nepueu de Paul, qui fut inuesti du Duché de Camerin, depuis en rendant Camerin à l'Eglise il luy donna l'inuestiture de Parme & de Plaisance, que la maison de Farneze tient encores cõme fiefs de l'Eglise, & les causeurs du temps sur l'inegalité de cet eschange disoient que le Pape auoit donné deux grandes sales, estoient les Citez de Parme, & de Plaisance, qui sont des belles de l'Italie pour vn Camerin, c'est à dire vne petite chambre, où chambrette. Cet inuestiture, à vostre auis, fut-ce vn acte de plaine Principauté. Les habitans de Perouse s'estans mutinez & reuoltez pour quelque impost mis sur le sel, il dompta leur insolence, & les rangea à leur deuoir. La Religion Chrestienne s'estant fort dilatee en l'Inde Occidentale, que nous appelons Amerique, & plusieurs Eglises Cathedrales y estans establies, il exempta les Eueſques qui y habitoient de la Iurisdiction de l'Archeueſque de Seuille, qui au commencement de l'expedition des Castillans en ceste contree en auoit esté institué Metropolitain & Primat. Et quelques Prouinces su-

rent ordonnees, & des Archeueſques erigez ſur les lieux ſelon la forme de la Hierarchie Eccleſiaſtique. Ce fut Paul qui confirma l'inſtitut de la Compagnie de Ieſus, fondé par S. Ignace de Loyola. Societé eſleuë de Dieu pour contrepointer les erreurs de Luther. Vigne plantureuſe qui a eſtendu ſes pampres, *de l'vne iuſques à l'autre mer*, & qui s'eſt dilatée en l'vn & en l'autre Hemiſphere. *Oliue fructifiante ſans ceſſe en la maiſon de Dieu.* Mais vne des grandes & remarquables actions du Pontificat de Paul, & la plus Paſtorale, c'eſt ſans doute l'ouuerture du dix-huittieſme Concile Oecumenique, qu'il conuocqua premierement à Mantouë, puis à Vicenze, & en fin à Trente, ces deux premiers lieux eſtans ſuſpects aux Proteſtans d'Alemagne, contre qui principalement ſe tenoit ceſte Aſſemblee. Et meſme le Duc de Mantouë, & les Venitiens à qui eſt Vicenze, redoutant de voir tant d'eſtrangers dans leurs terres. Chercher la Primauté & Principauté du Pape en l'Egliſe dans ce Concile, c'eſt chercher de l'eau dans la mer, car en nul autre nous ne voyons les iuſtes auantages du Siege de S. Pierre auoir

esté, ie ne di pas conseruez, mais esleuez auec tant de gloire, ni poussez à vn si haut point qu'en ce Concile le dernier que nous ayons entre les Vniuersels, & generalement approuuez. Il fut commencé l'An 1545. sous Paul troisiesme continué sous Iules troisiesme son Successeur, & fut terminé sous Pie quatriesme l'An 1563. Ayant duré à diuerses reprises l'espace de dix-huict ans.

IVLES III.
An. 1550.

IVles troisiesme succeda à Paul l'An 1550. Il continua comme nous venons de dire le Concile de Trente, où il se fust trouué en personne, comme il auoit fait estant Cardinal, & y presidant pour Paul troisiesme en qualité de Legat, si les infirmitez inseparables de la vieillesse ne l'eussent retenu à Rome. Quoi qu'il eust l'humeur fort paisible, & qu'il eust resolu de s'abstenir de guerre, mesme legitime, si fut-il contraint de la faire contre Octaue Farnese à cause de Parme, que pressé par l'Empereur il vouloit remettre aux

Masso. Ciac. Onofr.

François. Eſtienne Patriarche d'Armenie vint de ſon temps à Rome accompagné d'vn Archeueſque, & de deux Eueſques rendre obeïſſance au S. Siege pour tout ſon Patriarcat. Et Simon Sulac ayant eſté eſleu Patriarche d'Aſſyrie, ou de l'Egliſe de l'Inde Orientale par de là l'Euphrate, vint à Rome pour faire confirmer ſon Election par le Pape, & prendre ceſte charge de ſes mains. De ſon temps apres la mort de Henry Huittieſme ſous le regne de Marie qu'eſpouſa Philippe Prince d'Eſpagne, fils de Charles cinquieſme Empereur, l'Angleterre reprit l'exercice de la Religion Catholique, Iules y enuoyant pour Legat le Cardinal Polus parent de la Reine. Le meſme Pape donna l'inueſtiture du Royaume de Naples à Philippe, à qui ſon pere le remit lors qu'il ſe maria auecque Marie Reyne d'Angleterre.

MARCEL II.
An. 1555.

IL eut pour Succeſſeur celui-là meſme qu'il auoit eu pour ſecond, & Collegue en la legation de la Preſidence & ouuerture du Concile de Trente ſous Paul troiſieſme, & à qui il auoit conferé ceſte legation en chef, ce fut le Cardinal Marcel Ceruin eſleu l'An 1555 Sa capacité & la ſainteté de ſes mœurs auoient fait conceuoir de grandes eſperances de ce Pontife, mais les Aſtres ne firent que le monſtrer, & auſſi-toſt le rauirent au monde. Du temps de Iules ſon Predeceſſeur il l'empeſcha de donner la Souueraineté de Camerin a Baldouin ſon nepueu, d'où eſt venu ce celebre Decret ſi conſtamment obſerué par le Conſiſtoire de ne permettre plus aucune alienation du patrimoine de S. Pierre. Auſſi Marcel fut-il fort eſloigné de *ces reuelations de la chair & du ſang*, & peu attaché à l'eleuation de ſa famille. Que de ſaincts reglemens euſt produit ce ſainct perſonnage ſi le ciel l'euſt laiſſé ſur le troſne Apoſto-

Ciaco. Maſſo.

ſque plus de vingt iours, mais en ſi peu d'eſpace que peut-on, ie ne di pas faire, mais ſeulement proietter de grand & d'eſleué.

PAVL IV.
An. 1555.

VOyons ſi Paul Quatrieſme de la la famille des Caraffes ſon Succeſſeur en l'An meſme aura embraſſé ſes intentions. C'eſt ce que l'on attendoit de lui apres auoir eſté fondateur de ce ſainct Ordre des Theatins, qui fait profeſſion d'vne ſi exacte & Euangelique pauureté, & d'vn ſi grand abandonnement à la Prouidence, que ceux qui y ſont enroollez, quoy que viuans d'aumoſnes comme les Mandians, ne font iamais neantmoins aucune queſte, ni par eux, ni par des perſonnes tierces. Les honneurs neantmoins, comme remarque l'Hiſtoire, changerent ſes mœurs, car appelé au Cardinalat, & en fin paruenu au Papat il monſtra vne magnificence de Prince, & ſes actions furent pluſtoſt militaires que Paſtorales. Il eut guerre auecque Phi-

lippe Second Roy d'Espagne à cause du Royaume de Naples, estant en ceste entreprise supporté par les armes des François, auec qui il fut tousiours en fort bonne intelligence, aymant extremement nostre Nation, & estant né d'vne famille Napolitaine qui auoit tousiours esté affectionnée à la France. Charles cinquiesme Empereur ayant quitté ses Royaumes à son fils Philippe, & la dignité Imperiale à son frere Ferdinand pour se retirer dans le Cloistre de S. Iusti aux montagnes de Leon en Espagne. Paul ne voulut point donner d'audience aux Ambassadeurs que lui enuoya Ferdinand nouuellement esleu, disant que Charles n'auoit peu lui ceder l'Empire sans consulter le Siege Apostolique. Il erigea plusieurs nouueaux Eueschez en l'Inde Orientale. Et encores en Flandres, ce qui fut la cause, dans ceste Germanie inferieure, ou plustost le pretexte d'vne grande reuolte.

Ciaco. Masso.

Onofr. in Paulo 4.

PIE IV.
An. 1560.

Pie quatriesme de ceste branche des Medicis habituee à Milan vint au Papat l'An 1560. Il confirma l'Election qui auoit esté faite de Ferdinand Empereur mis en la place de Charles cinquiesme. Et sur le different de la preeminence, & presseance des Ambassadeurs de France & d'Espagne, il l'adiugea à celui de France. Le Cardinal Caraffe, & son frere, le Duc de Pallian nepueux de son Predecesseur estans accusez de trahison il leur fit faire leur procés, & auec quelques autres complices ils furent condamnez à la mort; Le crime de leze Majesté se trouuant si enorme que Pie iugea qu'il eust esté de trop pernicieux exemple de leur faire grace. Le Patriarche des Caldeans vint de son temps à Rome faire profession de sa foi deuant lui, & lui rendre obedience, ce qui se passa auecque la magnificence que meritoit vne action si celebre. A l'instance de Philippe Second Roy des Espagnes, & du Prince Charles

Cicco. Masso. Genebr.

son fils il Canoniza S. Didaque. Malte estant assiegee par le Turc il y enuoya du secours si à propos que les Mahumetans furent contraints de leuer le siege, & de se retirer auecque leur honte. Il consentit en estant supplié par vne solemnelle Ambassade que Maximilian d'Austriche fils de Ferdinand Empereur fust esleu Roy des Romains, & declaré successeur de son Pere en la dignité Imperiale. Son Pontificat s'est rendu signalé par la conclusion du Concile de Trente, à qui il donna la derniere main à l'instance de son nepueu Charles Cardinal Borromee, de qui la saintetè a esté vne grande lumiere des Prelats en nos iours. L'acclamation de la closture fut faitte en ces termes. *Au tres-heureux Seigneur le Pape Pie Pontife de l'Egliſe Vniuerſelle, pluſieurs annees de vie, & vne eternelle memoire.* Par vne Bulle particuliere il confirma tous les Actes de ce Concile qui sert maintenant de flambeau de la foi, & de regle en la discipline Ecclesiastique.

PIE V.
An. 1566.

NOus voici maintenant dans les Actes d'vn tres-ſainct Pontife, honoré de ſon viuant, & apres ſa mort de la grace des miracles. C'eſt Pie Cinquieſme appelé auparauant Michel Giſſerius appelé au Cardinalat, & tiré de l'Ordre de S. Dominique, il remplit le Troſne de S. Pierre l'An 1566. Auſſi fut-il choiſi par vne ame vraiment eſleuë de Dieu par S. Charles Borromee, car ce fut lui qui le pouſſa au Papat, quoy que les penſees de Pie fuſſent bien eſlognees de cette pretenſion. Il reſtablit en honneur la memoire des Caraffes qui auoit eſté fleſtrie par le ſupplice que le Cardinal & ſon frere auoient ſouffert ſous Pie quatrieſme. Trait de ſa clemence & de ſa pieté, & encore de ſa gratitude enuers le nom & la famille de Paul quatrieſme qui l'auoit fait Cardinal. Il aſſiſta d'hommes & d'argent l'Empereur Ferdinand en la guerre qu'il eut contre le Turc en Hongrie. Il donna au Grand Coſme de Medicis le titre de

grand Duc de Toſcane, auecque le ſceptre & la Couronne comme Royale. Il Canoniza S. Thomas d'Aquin, *que ſes œuures manifeſtent aſſez, & loüent dans les paruis du Seigneur*. Il traitta la paix entre l'Empereur, & les Venitiens, & fit ceſte memorable ligue d'où s'enſuiuit ceſte fameuſe iournee de Lepante, où les Chreſtiens remporterent vne victoire ſi ſignalee contre les Turcs, que ſi la pointe en euſt eſté ſuiuie ces infidelles euſſent eſté chaſſez de l'Europe, & d'vne partie de l'Aſie, & Conſtantinople reconquiſe. Ce ſaint Pontife la predit eſtant ſorti de l'Oraiſon, & la publia le iour meſme que la bataille fut donnee long temps deuant que les nouuelles en fuſſent arriuees. Et il ordonna qu'au iour de la feſte du Roſaire, qui eſt la grande Confrairie de l'Ordre d'où il auoit eſté tiré, on remerciaſt Dieu de ceſte victoire nauale, remportee ſur les Mahometans.

GREGOIRE

GREGOIRE XIII.
An. 1572.

APie fut donné pour Succeſſeur Gregoire treizieſme l'An 1572. Il fit ce qu'il pût pour exciter les Princes Chreſtiens à s'vnir contre le Turc, mais l'hereſie troublant la Chreſtienté empeſcha cette vnion. Au trouble qui arriua en Pologne ſur l'Election d'vn Roy il enuoya vn Legat qui empeſcha que nul Prince Heretique ne paruint à ceſte Couronne, ou par ſa faueur arriua Eſtienne Battori Prince fort Catholique. Des extremitez des Indes Orientales, trois Rois des Iſles du Iapon conuertis à la foi Chreſtienne, lui enuoierent des Ambaſſadeurs pour lui teſmoigner leur obeiſſance Filiale. Ainſi au meſme temps que l'hereſie reuolte l'Allemagne contre l'authorité de ceſte Pierre ſur qui l'Egliſe eſt baſtie, la prouidence lui acquiert de nouuelles palmes du coſté de l'Orient. Ce fut Gregoire qui fit le retranchement des dix iours, & reforma le Calandrier, reformation iuſte & neceſſaire, & qui a eſté Ciacc. Onoſr.

embrassee de toute la Chrestienté. En faueur de son païs il erigea l'Eglise de Bologne en Metropole, & lui assuiettit quelques Dioceses voisins pour former sa Prouince. Au reste le grand courage de Gregoire lui fit embrasser le seruice de tout l'Vniuers en la grande multitude de Seminaires pour toutes les Nations qu'il fonda à Rome, en Flandres, en Italie, en Lorraine, en Allemagne, sçachant bien qu'à son Apostolat appartenoit *sa sollicitude Pastorale de toutes les Eglises.*

SIXTE V.
An. 1585.

A Gregoire fut donné pour Successeur Sixte cinquiesme l'An 1585. On lui donne ceste loüange d'auoir par vne sainte & iuste rigueur deliuré en son temps l'Italie de bannis. Il honora la bourgade de Montalte (où il estoit né d'vn fort bas lieu, & comme il disoit gracieusement d'vne maison illustre, parce quelle estoit descouuerte & ouuerte de tous costez tant ses parens estoient pauures) du titre de Cité, & y establit vne

Egliſe Cathedrale. Il fit le meſme à Lorette à cauſe de la reuerence du lieu qui eſt de tres-grande deuotion, & où il y a vn grand concours de Pelerins. Il regla le College des Cardinaux au nombre de ſeptante, ſoit qu'il euſt eſgard au Conſeil des ſeptante, appelé par les Anciens Hebreux Sanedrim, où au nombre des Diſciples de Ieſus-Chriſt. Il mit au Catalogue des ſaincts le grand Docteur S. Bonauenture, la gloire de l'Ordre de ſainct François d'ou Sixte auoit eſté tiré. Sur le different des Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, à la Canonization de S. Diego d'Alcala d'Henarez Eſpagnol, il donna la preſſeance à celui de France, & par raiſon, & meſme par vne inclination naturelle qu'il auoit pour noſtre Nation. Ce qui le rendit ſuſpect aux Eſpagnols, parce qu'il ne ſecondoit pas de ſes fulminations la guerre qu'ils nourriſſoient lors en France. Vn grand trouble s'eſtant eſleué en Pologne ſur l'Election d'vn Roy apres la mort d'Eſtienne Batori, Maximilian d'Auſtriche pretendant à ceſte Couronne, & le Prince de Suede eſtant ſon Competiteur, & plus fauoriſé des Eſtats du Royaume, bataille ſe donna que

Ciccarell. in Sixto. 5. Maximilian perdit, & fut pris prisonnier, & Sixte comme Pere commun enuoya vn Legat pour pacifier ce grand different qui fit rendre la liberté à Maximilian qui laissa le trosne au Prince de Suede. Il institua & confirma vn Ordre de Reguliers qu'il appella Clers Mineurs en consideration de ce qu'il auoit esté frere Mineur, leur institut, & leur habit est presque semblable à celui des Barnabites, & Theatins. Il faisoit vn grand amas de deniers qu'il destinoit, comme disoient quelques-vns pour vne guerre contre les infidelles. D'autres croyoient qu'il eust dessein de recouurer à l'Eglise le Royaume de Naples, & les Espagnols redoutoient fort ce coup; & qu'il ne se seruist des bras des François pour oster ceste plume à l'aisle de leur ambition. Et quelques discoureurs du temps disoient que Charles cinquiesme, de Roy, s'estoit fait Moine, mais que Sixte, de Moine, vouloit se faire Roy. On ne vid iamais en vne naissance si basse vn courage plus esleué, vrai Agathocles que Dieu auoit tiré de la terre pour le porter à l'Empire.

VRBAIN VII.
An. 1590.

VRbain ſeptieſme eſleu apres Sixte l'An 1590. en vn Pontificat qui ne dura qu'vnze iours, ne fit rien de ſi grand que de ne vouloir faire aucun grand. Ne voulant pas laiſſer ſon Chapeau de Cardinal à ſon nepueu, Prelat plain de merite, & enuoyé en Nonciature par Sixte. Sa moderation, & pluſieurs autres vertus dont il auoit monſtré de grands teſmoignages deuant ſon Pontificat faiſoient conceuoir de lui de grandes attentes, maisle ciel ſe plaiſt à geler en bourre les eſperances humaines, affin que *l'on ne mette point ſon appui ſur la chair*, fondement trop debile, *vraiment de foin, puis qu'elle reſſemble à la fleur du champ, auſſi-toſt fanee que cueillie.*

GREGOIRE XIV.
An. 1591.

GRegoire quatorzieſme fut incontinent apres mis en ſa place où il ne fut aſſis que peu de mois, qu'il paſſa en trauail & en douleur en des infirmitez preſque continuelles. De ſon temps le Duc de Ferrare vint à Rome fort accompagné pour taſcher d'obtenir l'inueſtiture pour vn de ſes parens, n'ayant point eu d'enfans de ſon mariage. Le Pape le receut auec vne magnificence digne du receuant, & de la perſonne receuë, le Saint Siege ſçachant *honorer ceux qui l'honorent*, ou pluſtoſt qui honorent Ieſus-Chriſt en ſon Vicaire, & ayant remis ſon affaire au Conſiſtoire des Cardinaux ſans le conſeil de qui les Pontifes Romains ne font point de traittez d'importance, le Duc n'en eut pas l'iſſuë qu'il deſiroit à cauſe des Bulles des Papes precedens, iurees deuant leur promotion, & confirmees apres leur creation de n'allieuer plus aucunes terres du patrimoine de S. Pierre. Ce fut Gregoire qui octroya aux Cardi-

naux Reguliers la faculté de porter le bonnet rouge, qu'ils portoient auparauant de la couleur de l'habit de leur Ordre.

INNOCENT IX.
An. 1591.

IL eut pour Succeſſeur Innocent Neufieſme l'An 1591. de qui le Pontificat ne dura que deux mois. Durant ce temps auerti d'vn grand trouble qui s'eſtoit eſleué en Pologne, & prié par le Roy d'y apporter ſecours & remede, il y enuoya vn Legat qui accoiſa le tumulte, & remit les mutinez en leur deuoir. Vint à Rome le Duc de Mantouë rendre en perſonne l'obeiſſance au S. Siege, qui y fut accueilli auec tout l'honneur qu'il pouuoit deſirer. En fin la mort trancha le fil de la vie d'Innocent, comme il eſtoit ſur le point d'eſclorre pluſieurs bons reglemens pour le bien de l'Egliſe, tant il eſt vray *que l'homme paſſe comme vne image*, & comme *l'image qui ſe forme dans la glace d'vn miroir*, auſſi-toſt eſuanouye que formee. Ce qui nous fait voir combien eſt iuſte ceſte ce-

remonie du bruſlement de l'eſtouppe au Couronnement des Papes auecque ces mots. *Pere Saint ainſi paſſe la gloire du monde.* Certes c'eſt vn éclair qui ne paroiſt pas pluſtoſt en l'Orient qu'il ſe monſtre en l'Occident, mais briller & s'eſuanouïr, naiſtre & diſparoiſtre, ſont en terre preſque vne meſme choſe.

CLEMENT VIII.
An. 1592.

CLement Huitieſme dont le Pontificat alla iuſques à la cinquieſme annee du Siecle ſuiuant clorra celui-ci. Ce fut lui qui moyenna la paix tant deſiree entre les deux Couronnes de France, & d'Eſpagne. Et qui donna l'abſolution au Grand Henry, luy ouurant le ſein de l'Egliſe. Il receut les Legats du Patriarche d'Alexandrie, qui au nom de l'Egliſe, & du Prelat qui les enuoyoit renoncerent aux erreurs & au ſchiſme des Orientaux pour s'vnir au Siege de S. Pierre. Il receut auſſi les Ruſſiens en la meſme communion. Ce fut lui qui remit Ferrare dans le Domaine de l'Egliſe, renouuellant &

confirmant les Bulles qui deffendent l'alienation du patrimoine de la Chaire Apoſtolique. Eſtant à Ferrare dont il prit la poſſeſſion apres la mort du Duc, il y fit la benediction nuptiale de Philippe troiſieſme Roy Catholique des Eſpagnes, auecque Marguerite d'Auſtriche. La Canonization des Saints Hiacinthe, & Raimond de Barcelonne fut faitte par lui.

LISTE DES DEFFENSEVRS.

IL faudroit maintenant ſelon ma methode ordinaire enfiler ici les depoſitions des Autheurs, & des Docteurs qui ont approuué & authoriſé ces Actes par leurs teſmoignages. Mais comme les fleuues qui s'accroiſſent par leurs cours, ont vne largeur ſi deſmeſuree en leur emboucheure en la mer, qu'il n'y a point de moyen d'y faire des Ponts, C'eſt ici où nous ſerons contraints, ſuffoquez de l'abondance de citer, non les paſſages, mais les Traittez, mais les liures, mais les Volumes entiers des Eſcriuains qui ont employé leur ſtile & leur eſtude pour la def-

fence de la Primauté & Principauté de S. Pierre. Parmi eux paroiſſent comme deux grands Aſtres entre de moindres flambeaux. Les incomparables Cardinaux Baronius & Bellarmin : Comme auſſi les Cardinaux Hoſius & Polus. Guillaume Lindan. Iean Equius. Thomas Stapheton. Ornophrius Panuinius. Le Cardinal Caietain. Pierre Caniſius. Iean Maldonat. Conrad Clingius. Albert Pighius. Thomas Campege. Mais qui voudra voir vne maſſe de pluſieurs authoritez de ce Siecle n'a qu'à voir Nicolas Sander. Mais il eſt temps que nous mettions la derniere main à cet ouurage par les Actes du Siecle ou nous ſommes.

Baron. Annal. Bellarmin. de ſumm Pontifice. Hoſ. Opuſc de Auctor. Pont Rom. & in explic ſymbol Polus lib. de ſumm Pōt. & ad Req Hernic. Lindan. in Panopl Ecquius in Enchirid Striplet. Doctrinal fid.

l 6 contro 2. Onophr de Prim. Petri. Caietan. in Opuſc. Caniſ. in Enchirid Contro & Cathech c 3 Maldonat in Mat 16. & Ioa. 20 Clingias l. 3. delor. comm Pigh de Eccleſ. Hierarch. Campeg. de Poteſt. Ro. Pont. Nicol. Sander. de viſibil. Eccleſ. Monarch. l 7. ab ann. 1300. ad 1600.

DIXSEPTIESME SIECLE.

LEON XI.
An. 1605.

CLement Huitieſme ayant porté ſon Pontificat iuſques à l'An 1605. Leon Vnzieſme de la maiſon de Medicis fut mis en ſa place, fleur exquiſe du parterre des Princes Toſcans de qui l'on attendoit de grands fruits, mais qui fut en vingt-cinq iours que dura ſa ſeance, la ioye & la douleur de tout l'Vniuers, particulierement de la France, qui ſe promettoit de lui des graces particulieres, en ayant deuant ſa promotion reſſenti des effects, & en la paix de Veruins où il fit paroiſtre ſa ſuffiſance

& sa dexterité, & lors qu'il vint en France Legat à Latere benir le Grand Henri. Mais qu'y a-t'il de grand sur la terre que la mort ne renuerse, & ne mette dans la poussiere.

PAVL V.
An. 1605.

ON se consola de ceste perte pour l'Election de Paul cinquiesme faite la mesme Annee, Pontife accompli de tout point. Il est vray que comme les mouches qui font le miel qui est si doux, sont celles qui picquent le plus fort quand on trouble leur Oeconomie, aussi ce Pape dont l'humanité estoit incõparable s'enbrasa d'vn saint zele contre les Venitiens, qui tenterent de blecer les immunitez & franchises Ecclesiastiques. Paul allumé de la ferueur de ce grand Apostre dont il portoit le nom, vangea cette des-obeissance par vne censure, dont les effects eussent esté funestes si le Grãd Henry fils aisné de l'Eglise n'eust calmé cet orage, & rangé par ses remonstrances les Venitiens à leur deuoir, & obtenu par ses prie-

res leur abſolution du Souuerain Pontife. Paul aida d'hommes & d'argent l'Empereur Ferdinand en la guerre qu'il euſt contre ſes rebelles de Boheme, d'où ſortit ceſte glorieuſe victoire de Prague, & la ruine de l'vſurpateur de ce Sceptre. Ce fut par l'entremiſe du P. pe que ſe pratiquerent les mutuelles alliances de France, & d'Eſpagne par les mariages, qui conſolerent autant les Catholiques qu'ils deſpleurent aux Heretiques & factieux. S. Françoiſe Romaine, & S. Charles Cardinal Borromee Archeueſque de Milan eurent de Paul l'honneur de la Canonization.

GREGOIRE XV.
An. 1621.

A Paul ſucceda Gregoire quinzieſme l'An 1621. Son Pontificat fut de peu de duree & paiſible. Il fit ceſte Bulle ſolemnelle iuree, & ſouſcritte par tout le College des Cardinaux touchant le reglement du Conclaue en l'Election des Papes, & qui ſaintement obſeruee coupe le chemin à toutes brigues, factions, &

monopoles. Il Canoniza auec vne pompe fort solemnelle, S. Isidore, S. Ignace de Loyola, S. François Xauier, sainte Terese, & S. Philippe Neri. Et parce que les disputes touchant la Conception de la tres sainte Mere de Dieu s'eschaufoient aux Escoles de l'Italie, & d'Espagne, il deffendit à ceux qui la tenoient conceuë en peché originel de soustenir ceste opinion en des actions publiques, soit du banc, soit de la Chaire. Et à ceux qui la tiennent exempte de ceste coulpe de l'origine d'accuser les autres d'heresie iusques à ce que ce point fut entierement determiné.

VRBAIN VIII.
An. 1623.

LE Pontificat de nostre Tres-sainct Pere & Seigneur Vrbain Pape Huitiesme de ce nom, esleué apres Gregoire sur le Trosne de S. Pierre où il est maintenant assis au grand contentement de tous les Catholiques, nous fourniroit depuis sa promotion, qui fut l'An 1623. plusieurs Actes de plaine Primauté, & de

Souueraine Principauté, mais le Sage nous auertissant *de ne loüer qu'apres la mort*, pour euiter la tache, mais le soupçon mesme de flatterie, apres auoir prié Dieu qu'il oste de nos annees pour augmenter les siennes, affin que l'Eglise puisse iouïr plus long temps du bon-heur de son gouuernement, nous mettrons fin ici aux Actes de Primauté, & de Principauté des Souuerains Pontifes, Successeurs de S. Pierre.

APPVI DES DOCTEVRS.

ET nous nous contenterons de faire ici comme au Siecle precedent vne citation des Ouurages des Autheurs, qui contre les erreurs des Heretiques de nostre temps, ennemis iurez de l'authorité Monarchique du Pontife Romain, ont escrit pour appuyer & soustenir ceste legitime puissance. Entre tous éclatte en vn sçauoir incomparable le grand Iacques d'Auy Cardinal du Perron, comme vn Croissant qui est en son plain parmi les moindres estoilles qui éclairent dans le

Le Card. du Perron en la Resp. au Roy d'Angleterre

Iean d'Auy au Tr. de l'Egliſe, & au Tr. des Traditions. l. 2. c. 8 & ſeq. l. 3. c. 4. Nic Coeff. contre de Domini, & contre le Miſt. d'Iniq Ferrier au Traité de l'Ante-Chriſt. Duual de ſuprema Rom. Pontif. auctor. Gordon. Controu. To. 1. Contro. 2. c 20.

ciel en vne nuit bien ſeraine. Auſſi ſon frere Iean d'Aui Archeueſque de Sens en quelques Opuſcules que nous auons de lui. Pierre Coton en ſon inſtitution Catholique. Nicolas Coeffeteau Eueſque de Marſeille, plume non moins elegante que docte. Ieremie Ferrier. André du Val. Iacques Gordon. Gregoire de Valence. Zacharie Bouueri. Guillaume Baïle. Iean Barclai. Florimond de Raimond. Silueſtre de Laual. Iacques Gautier. Et vne infinité d'autres qui ont occupé leurs eſcrits & leurs trauaux à la deffence de la Souueraine Primauté, & Principauté de S. Pierre, & de ſes Succeſſeurs en l'Egliſe Catholique.

Gregor. de Valent in Reſol fid. l. 6. c. 8. l. 7. & l. 8. Zachar. Bouuerius in Demonſtr. fid. To. 2 Baïle au Cathech. des Contro. Barclai l. 1. Pareuſ. c. 7. & ſeqq. Remond en l'Hiſt. de l'Hereſ. en ſon Ante Chriſt, & ſon Antipapeſſe. Le P. Sylueſtre de Laual en ſes iuſtes grandeurs de l'Egl. Rom. Le R. P. Iacques Gautier en ſes Tables Cronograph. verité 11.

FIN.

CLOSTVRE

CLOSTVRE DE CE TRAITE'.

CEt homme auisé, dont l'Euangile fait mention, qui entreprit de bastir vne Tour, pensa premierement s'il auoit dequoy fournir aux frais necessaires pour l'amener à son comble : de peur de s'exposer à la risee de ses voisins, qui se fussent mocquez de lui, si ayant commencé de bastir, il n'eust pas eu le moyen d'acheuer. Ayant proietté en mon esprit diuerses Opuscules touchant l'Eminence du Vicaire General de Iesus-Christ, comme estant la plus importante & debatuë de toutes nos matieres Controuersees, & qui excite des con-

bats, & au dedans, & au dehors de l'Egliſe. I'ay imité la Prudence de ce perſonnage Euangelique, & parcourant l'Hiſtoire de l'Egliſe i'ay recueilli dans les Autheurs de la meilleure marque les Actes, & les preuues qui pouuoient ſeruir à ce deſſein, & à eſleuer mon edifice iuſques à ſa parfaitte ſtructure. Mais parce qu'il ne ſuffit pas d'imiter Dauid qui amaſſa beaucoup de materiaux pour baſtir le Temple du Seigneur, mais il importe de ſuiure l'exemple de Salomon qui les mit en œuure, & en fit ce magnifique baſtiment, qui fut vn miracle de l'art, la merueille des yeux, & l'eſtonnement de toutes les Nations de la terre. Nous auons en ce Recueil ramaſſé beaucoup de bonnes pieces, mais ſi elles ne ſont miſes en œuure que ſeront-elles, ſinon des pierres precieuſes, rudes & venantes du rocher, ſans auoir paſſé par la roue du poliſſeur. L'Orpheure qui veut faire, ou vne chaiſne, ou vne enſeigne, ou vn bouquet de pierreries en fait premierement l'amas, & puis il les enchaſſe & les range par vne belle ſimmetrie & diſpoſition. Ce n'eſt pas aſſez de cueillir des fleurs en vn

parterre si on ne sçait les agencer pour en former vne guirlande. Que sert de tirer des pierres des carrieres, & des bois des Forests si on ne les taille pour en faire vne edifice qui puisse estre vtile. Dequoy d'emplir vn carquois de fleches si on n'a pas l'industrie de les descocher à leur but. Dequoy à vn Peintre de mettre plusieurs couleurs sur vne planche s'il ne sçait de leur meslange, & de leur coloris former vn bon portrait. Dequoy à vn Fontenier d'auoir fait dans vn grand bassin le ramas de ses eaux s'il ne les distribuë par diuers canaux aux endroits où l'on veut que les fontaines ioüent. Que sert de verser dans l'estomac beaucoup de viandes s'il n'en sçait faire la digestion, & en distribuër le suc & la nourriture aux parties du corps qui ont besoin de substance. Dequoy seruiroit à L'ourse d'auoir pousse vne masse de chair hors de ses flancs, si puis apres elle ne luy donnoit auecque sa langue la forme d'vn petit ourson. En vain la mer seroit-elle le receptacle de toutes les eaux qui sont sous le ciel, si par des conduits secrets elle ne les repoussoit en diuers lieux

pour arroſer par des ruiſſeaux la ſurface de la terre. Vaine ſeroit la matiere que les Philoſophes appellent premiere, ſi elle ne receuoit quelque forme. Ie puis dire le meſme de tout cet amas que ie te preſente en ce Traité, mon Lecteur, & qu'il te ſera moins vtile ſi tu ne ſçais le ſecret de t'en ſeruir à l'auantage du Siege Apoſtolique contre ſes ennemis. C'eſt vn Arſenal, il eſt vray, mais ſi tu ne ſçais manier les armes qui y ſont, bracquer où il faut, & pointer comme il eſt requis les canons qu'il te fournit. C'eſt vn threſor, il eſt vray, mais ſi tu ne ſçais pas le cours de ſa monnoye, ny le prix de ſes pieces anciennes & nouuelles. C'eſt vne eſquiere, il eſt vray, mais ſi tu n'en ſçais pas prendre les meſures. C'eſt vne canne d'or, il eſt vray, mais ſi tu n'en ſçais pas toiſer la miſtique Ieruſalem. C'eſt vn Aſtrolabe, vne Bouſſole, vne Carte marine, il eſt vray, mais dequoy te ſeruira tout cet attiral à ta nauigation ſi tu en ignores l'vſage. Ce ſont des ſimples en des boëttes, mais ſi tu n'en cognois pas la vertu comment en feras-tu des compoſitions, & des antidotes ſalutaires. C'eſt vne

Corne d'abondance, mais ſi tu n'en ſçais pas gouſter, ny choiſir les fruicts, n'eſt il pas vray que comme cet homme de la fable, tu demeureras affamé parmi les pommes, & alteré dedans les eaux. Et c'eſt cela, mon Lecteur, que ie te garde pour le deſſert, & pour la bonne bouche. T'enſeignant à diſtribuër chacque choſe, & la ranger en ſa place, en la meſme maniere que l'Architecte qui conduit vn baſtiment ſçait où ſe doit appliquer chaque pierre, & chacque bois qu'il a fait tailler pour accomplir ſon deſſein. Or pour cela il faut la conduitte du Maiſtre, & le trauail des Ouuriers, n'eſtant pas aſſez que les materiaux ſoient diſpoſez ſelon les formes qu'ils doiuent auoir. Tu ſçauras donc que le Vicaire General de Ieſus-Chriſt, qui n'eſt autre que le Souuerain Pontife aſſis ſur la Chaire de Sainct Pierre eſt conſiderable comme *Monarque de l'Egliſe*, de cela tous les materiaux, ie veux dire les Actes, les Teſmoignages, & les Preuues ſont en ce Traité, mais reſte la main de l'Ouurier pour les ranger par liaiſon, & par ordre en vn particulier trauail: Cependant tu en as ici les ſemences eſparſes

en diuers lieux selon la suitte des temps. Quant à *sa Primauté & Principauté* elle est deduitte en tout ce Liure par vne suitte non interrompuë, ce que ie fai voir en tous les Siecles, & en tous les Papes qui ont eu en la duree de leur seance le loisir d'exercer leur Authorité. Les preuues *de la Souueraineté du Pape en l'Eglise* y sont aussi entassees, & on la voit reluire presque dans tous les Actes plus signalez de ce Traité. Comme aussi *la Plenitude de Puissance du Souuerain Pontife.* Dont il a vsé en tant d'occasions, & dont il y a tant de tesmoignages dans la doctrine & les Oeuures des Anciens. *L'Authorité absoluë du S. Siege en l'Eglise* y est aussi remarquee, & les nerfs principaux qui la soustiennent y sont couchez. *L'infaillibilité du Siege Apostolique* y est aussi prouuee, & par faits, & par dits remarquez de Siecle en Siecle. *L'vsage des Conciles en l'Eglise* y est aussi representé, & le pouuoir du Souuerain Vicaire de Iesus-Christ en ces Estats Ecclesiastiques. Maintenant pour appliquer l'email des auctoritez sur chacun des fleurons de sa triple Couronne, il ne faut que rapporter les Actes, & les

teſmoignages que nous auons ramaſſez ſous chacune de ces Claſſes, comme a autant de lieux communs, & vous verrez que comme l'horloger compoſe ſon horloge en mettant chacun des roüages au lieu qui luy eſt deſtiné, tous ces diuers ſuiets ainſi diſtinguez ſe peuuent tirer de la ſuitte de celui-ci, où ils paroiſſent comme en confuſion, quant aux matieres, mais non quant à l'ordre du temps qui y eſt exactement obſerué. Si quelque iour ie manie ces beaux ſuiets pour la gloire de Dieu, & de ſon Egliſe, & du Premier Troſne de la terre, qui eſt celui du Siege Romain, vous verrez en ieu tous ces reſſorts, & toutes ces pierres en œuure liees auecque le ciment du diſcours, & l'agencement des raiſons pour l'eſclairciſſement de la vraye & ſaine doctrine. Pour maintenant ie me ſuis contenté de donner ordre que l'on fiſt vne Table à ce Liure où ces ſuiets fuſſent marquez, comme les principaux points ou viſe ce traité. Ie ne ſçai pas ſi en mon abſence on la fera ſelon mon intention, mais c'eſt vn trauail, ou quand i'aurois l'intention de m'appliquer, ie n'en ai pas le loiſir. Au

reſte ie fai ici vne ſolemnelle & Authentique proteſtation, que tant au Traité *du Chef de l'Egliſe*, qu'en celui-ci *De la Primauté, & Principauté de ſainct Pierre, & de ſes Succeſſeurs*, & en tous les autres que ie medite en ſuitte, traittant de ceſte Souueraine Puiſſance que Ieſus-Chriſt a eſtablie en ſon Egliſe en la perſonne de ſon Vicaire General le Succeſſeur de ſainct Pierre, le Pontife Romain, ie n'ay, ni penſee, ni pretenſion, ni pres, ni loin, ni directement, ni indirectement, ni ouuertement, ni couuertement, ni explicitement, ni implicitement, ni litteralement, ni miſtiquement, ni hiſtoriquement, ni allegoriquement, ni en aucun ſens, ni biais que ce ſoit de toucher l'authorité des puiſſances de la terre, que la parolle de Dieu m'enſeigne en tant de lieux eſtre ordonnees du ciel, que l'on ne peut ſans ſacrilege *meſpriſer leur authorité*, ni ſecoüer le ioug de l'obeiſſance qui leur eſt deuë. *Il faut rendre à Ceſar, ce qui eſt à Ceſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu. Il faut craindre Dieu, & honorer le Roi. Il faut obeir à ſes Superieurs, & leur rendre ſubjettion, fuſſent-ils diſcoles: & cela non ſeu-*

lement par la crainte de ce glaiue qu'ils ne portent pas en vain, mais aussi pour la conscience. Il faut que toute ame (il n'y a point d'exception) *soit suiette aux Puissances Souueraines, soit aux Rois à cause de leur excellence, soit à tous ceux qui gouuernent, comme estans enuoyez de Dieu. Arriere les blasphemateurs des Maiestez; Qui resiste à l'ordre estably de Dieu, résiste à Dieu mesme, & qui resiste à Dieu s'acquiert la damnation, & amasse sur sa teste vn tresor de courroux au iour de la vengeance, & du iuste iugement du Seigneur. A qui l'honneur, appartient l'honneur, soit rendu, à qui le tribut, le tribut. Car ceux-là sont des Dieux, & les enfans du Tres-haut, les mespriser, c'est mespriser Dieu mesme,* dont ils sont les viues images, & les plus éclattans rayons de son visage lumineux. Ie crie tout haut auecque l'Apostre, *que chacun soit suiet à toute creature pour l'amour de ce Dieu, qui pour nous s'est humilié, & aneanti,* se rangeant sous la loy de ses propres creatures. Toutes ces parolles sacrees sont autant d'éclairs, & de tonneres qui nous doiuent faire trembler *soubs la verge de la vertu de Dieu, verge de direction vers*

son Royaume, & nous faire humilier *sous ces hommes qu'il a establis pour marcher sur nos testes*. Ces hommes qui comme la Verge de Moyse deuoroit toutes les autres verges, & comme la plume de l'aigle ronge toutes les autres, peuuent faire de ceux qui leur sont soumis, ce qui leur plaist, sans en rendre conte qu'à celui-là seul qui tonne sur leurs testes, & *qui estant terrible sur les Rois de la terre, les fait tomber & mourir comme les autres hommes*. En l'assemblee des arbres dans l'Apologue sacré du Liure des Iuges, la Royauté estant escheuë à vn petit buisson, le feu sortit de ses espines qui se lança sur les Cedres du Liban, & sur les plus grands arbres, & les reduisit en cendre. D'où nous apprenons combien est grande la force des puissances de la terre en quelque debile main qu'elles semblent estre contre ceux qui les heurtent. *La colere du Roy*, dit le Sage, *est comme le rugissement du Lyon*, qui emplit de terreur tous les animaux qui l'entendent. Celui-là est bien inconsideré qui pense auoir le chant du Cocq qui effraye le Lyon, & bien temeraire qui ose escrire contre ceux qui peuuent proscrire, &

raualer auecque son stile ceux que Dieu a releuez en vn estage qui semble estre au dessus de l'humaine condition, & ornez d'vne puissance proche de la diuine. Ceux qu'il conserue aussi cherement *que la prunelle de son œil, qui sont ses oingts, & ses enfans, & qu'il cache dans le secret de son visage resplendissant*, les Couronnant d'vne splendeur, dont l'esclat nous esbloüit par l'excés de sa lumiere. Cela *c'est mettre sa bouche dans le ciel, & ietter ses mains sur les Christs du seigneur.* C'est meriter *de perir en la contradiction de Coré, & de ses complices, qui descendirent tous viuans au centre de la terre.* De moy ie renonce de tout mon cœur à vne si malheureuse societé, & à cet *homme ennemi qui ne fait que semer la zizanie* de la discorde entre les deux puissances, Spirituelle & Temporelle pour faire du rauage dedans ce trouble. Pour euiter ceste confusion il faut prendre l'eau de depart, & laisser chaque chose en son lieu, & imiter la prudence d'Abraham, qui pour empescher les noises & les querelles ordinaires qui estoient entre ses Domestiques, & ceux de son frere Loth, luy donna conseil sans diuiser leurs affections &

leurs cœurs, de separer leurs corps & leur demeures. *Si vous allez*, lui disoit-il, *du costé de l'Orient, i'iray du costé de l'Occident, & au contraire*, affin que nous puissions trouuer la paix dans ceste distinction. Tandis que ie traitte de la Puissance Pleine, Absoluë, & Souueraine du Pontife Romain, ie laisse en leur entier les puissances Temporelles qui ne manquent pas de personnes interessees qui maintiennent leurs droits, & du tranchant, & de la plume. De moy qui suis, & de ce costé-là, & de tout autre sans obligation pour le passé, sans interest pour le present, & sans pretension pour l'auenir, Dieu sçait que rien ne me met la plume à la main que la Charité filiale que i'ai pour l'Eglise ma sainte Mere, que ie voy attaquee en son vnion, & au dedans, & au dehors, en la personne de son Chef visible le Vicaire de Iesus-Christ. Ie voi que les Schismatiques, & les Heretiques conspirent ensemble *contre le Seigneur, & contre son oingt*, & qu'ils veulent faire de nostre Palladium vn cheual funeste, plein de fer & de flammes. Imitans les soldats, qui de la Grenade symbole de concorde, font vn instru-

ment & vne machine de guerre, qui porte par tout où elle eſt iettee le feu, & la deſolation. Si quelqu'vn a de moy quelque autre penſee, qu'il ſache, que *quand Dieu aura pris ſon temps pour iuger nos iuſtices*, il iugera auſſi ſes ſoupçons, & mes intentions, *& qu'il rendra à vn chacun ſelon ſon œuure.*

FIN.

MAG. 2017941

A Monsieur
Roy